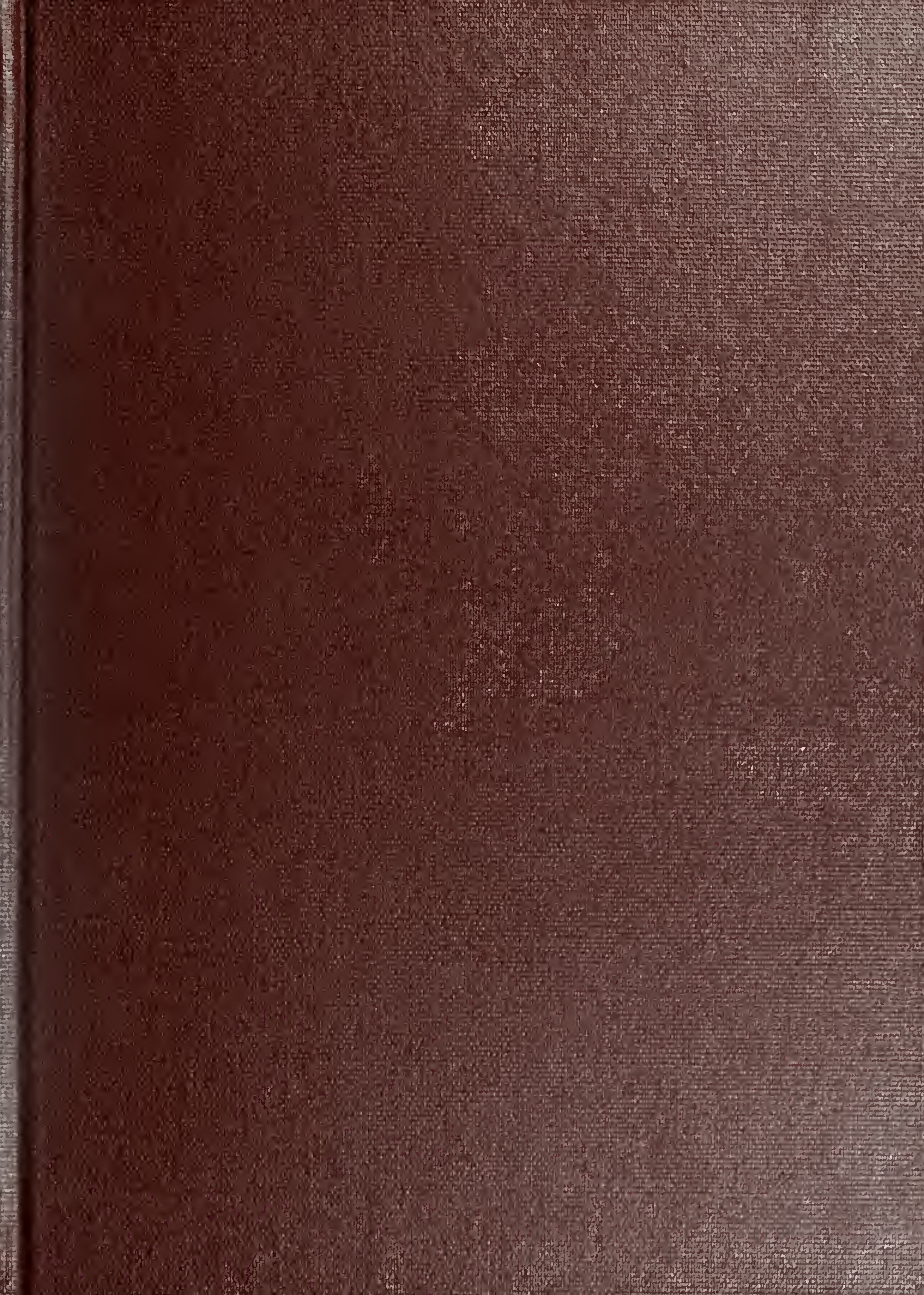
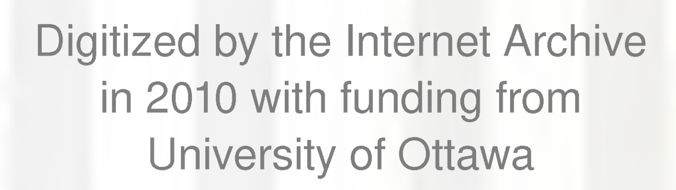




# ANNALES

DU

# MUSÉE GUIMET

TOME QUINZIÈME

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, 4, RUE GENTIL

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

# ANNALES

DU

# MUSÉE GUIMET



TOME QUINZIÈME

LA

## SIAO HIO

OU

## MORALE DE LA JEUNESSE

AVEC LE COMMENTAIRE DE TCHEN-SIUEN

TRADUITE DU CHINOIS

PAR

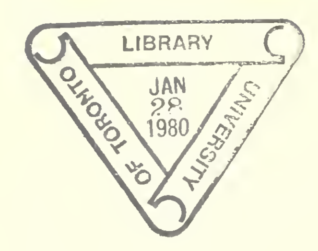
C. DE HARLEZ





PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1889



# LA

# SIAO HIO

OU

# MORALE DE LA JEUNESSE

AVEC LE COMMENTAIRE DE TCHEN-SIUEN

TRADUITE DU CHINOIS

PAR

C. DE HARLEZ

# INTRODUCTION

La *Siao Hio*, c'est-à-dire le petit enseignement, la petite école, est un des livres les plus importants de la littérature chinoise. C'est lui, en effet, qui est destiné à former l'éducation de la nation entière. Tout Chinois doit le connaître, l'étudier, et mettre en pratique ses préceptes. Bien plus, lorsque l'éducation moyenne est achevée ou lorsque l'instruction est terminée pour ceux qui n'aspirent pas au degré supérieur, la *Siao Hio* reste un objet constant d'étude, le livre moral de lecture des familles.

« Aux assemblées qui doivent se tenir le 10 et le 26 de chaque mois, les membres de la famille, dit Wang-Meng-Ki, se rangeront sur des nattes des deux côtés du président assis dans un fauteuil. Devant lui sera une table portant les ouvrages qui doivent être lus dans ces réunions, à savoir : la première partie du *Shih King*, le *Ta Hio*, la *Siao Hio*, etc. »

La *Siao Hio* que nous possédons est l'œuvre de Tchou-hi, le célèbre philosophe et commentateur qui vivait sous les Song dans la seconde moitié du douzième siècle P. C. et dota sa patrie d'une philosophie aux allures matérialistes.

Tchou-hi naquit en 1129 d'une famille pauvre; il se distingua par de brillantes études et fut appelé à de hautes fonctions. Il voulut marcher sur

les traces de Confucius et de Mencius, les égaler et devenir, comme eux, chef d'école. Il menait une vie austère et s'entourait de nombreux disciples. Mais son système frisait l'athéisme et, par conséquent, était en opposition avec les anciennes traditions. Ses doctrines soulevèrent une vive opposition qui, favorisée par la jalousie, fit proscrire l'enseignement du nouveau maître. Lui-même fut disgracié. Il mourut en 1200, laissant de nombreux disciples et une masse d'écrits traitant de philosophie ou de critique des textes.

En rédigeant la *Siao Hio*, Tchou-hi avait voulu donner un code de morale à ses compatriotes contemporains et futurs. Mais il n'en avait pas eu la première idée. Avant lui il existait déjà quelque chose qui portait ce nom ; car il en fait mention lui-même et dans la préface du *Ta-hio* et dans celle du livre que nous traduisons ici, sous le nom d'ancienne *Siao Hio*.

Le nom de ce livre indique non point tant son objet que sa destination. Les mots *Siao Hio* sont opposés à *Ta-Hio* le grand enseignement, l'enseignement supérieur, nom du livre philosophique rédigé par les disciples de Confucius et qui fait partie des quatre livres *(Sse Chou)* et des petits Kings. Le *Ta-Hio*, comme il est dit plus loin, est le manuel de l'enseignement supérieur, des hautes écoles ou universités chinoises. La *Siao Hio* ou enseignement inférieur est le livre de tous, de ce que nous appellerons « l'enseignement moyen ». On a parfois rendu ces mots par l'enseignement des petits, des enfants. Cela est inexact ; ce livre est fait non seulement pour les enfants, mais pour les adultes qui ne prennent pas les grades universitaires. L'opposition de ces termes avec *Ta-Hio* le démontre d'une autre façon.

La *Siao Hio* de Tchou-hi est un recueil de sentences, de préceptes et d'exemples empruntés pour la plupart (en ce qui concerne les premiers) à des livres antérieurs et disposés dans un ordre assez imparfait spécialement quant au contenu particulier de chaque section.

C'est un disciple de l'auteur, Liu-Tze-Tchang, qui l'a mis dans l'ordre où nous le voyons. Plus tard Tchen-Siuen y ajouta un commentaire perpétuel des termes, des idées et des usages, procédant phrase par phrase.

En 1697 Kao Yu en fit une nouvelle édition contenant l'essence des commentaires parus jusque-là. Il lui donna le titre de *Siao Hio-Tsuen-Shu*. Commentaire abrégé de *Siao Hio*.

L'édition dont nous donnons ici la traduction, de même que la version mandchoue, qui y est ajoutée a été faite par ordre et sous l'inspection de Yong-Tcheng. Elle date de 1727.

Elle forme un *tao* de 8 *pèns* comprenant 720 feuillets très inégalement partagés; ils contiennent respectivement 64, 140, 155, 85, 120, 65, 146, et 145 feuillets. Elle porte le titre général de *Man-tu Han ho-pi Siao-Hio;* en mandchou : *Manju nikan hergen kamcime archa ajige tacikô i bithe*, c'est-à dire *Siao Hio* écrite en mandchou et en chinois en réunissant divers écrits.

Cet ouvrage se compose d'une préface écrite par Tchou-Hi en forme d'aperçu général (12 f.), puis d'une sorte d'instruction ou d'exhortation (6 f.) que suit une introduction ou exposé des principes du livre (11 f.), enfin de la *Siao Hio* proprement dite.

Celle-ci se divise en deux sections principales que Tchou-hi qualifie d'interne et d'externe, désignant par le premier nom l'essence du livre, le fondement de l'instruction et, par le second l'accessoire, les détails ou peut-être les principes et les exemples ou actes extérieurs.

La première partie comprend la fin du premier pèn (35 f.) et les pèns 2, 3 et 4. La seconde a les autres (pèns 5-8).

Les quatre premiers pèns forment autant de sections. Les pèns 5 et 6 forment deux sections *(shang* et *hia)* d'un même tome, il en est de même des pèns 7 et 8.

Nous avons eu encore sous les yeux une autre édition exclusivement chinoise et qui diffère quelque peu de celle que nous traduisons, pas assez toutefois pour en faire l'objet d'une étude complète de comparaison.

Elle a une première préface « écrite par l'empereur » et différente de celle de Yong-Tcheng.

Dans la première introduction il manque les feuillets 5 v. fin jusqu'au feuillet 8. Le 12e feuillet est également absent.

La deuxième partie, l'exposé de principe est après l'introduction. Le commentaire ne diffère de l'édition chinoise-mandchoue que par quelques mots omis ou ajoutés, généralement sans aucune importance et qu'il serait superflu de mentionner dans un ouvrage qui n'est point fait spécialement pour les sinologues.

Les deux textes dont nous nous sommes servi nous ont été prêtés avec la plus grande obligeance par le savant professeur de l'Université de Leipzig, M. Georg von der Gabelentz. Qu'il reçoive ici tous nos remercîments. Nous avons aussi reçu de MM. Leclerc, Maisonneuve et Cie un autre texte qui nous a aidé à combler quelques lacunes.

La *Siao Hio* n'a pas encore été traduite. Quelques fragments de traduction ont été donnés dans les *Mémoires concernant les Chinois*, t. IV, p. 401 à 405, dans Duhalde : *Description générale de la Chine*, t. II, 2e p., sect. VI, chap. IV, et dans Noel, *Livres classiques de l'empire chinois*, t. VII. Mais ces fragments ne sont pas même des traductions; ce sont plutôt, suivant le système de l'époque, des résumés ou des paraphrases destinés à embellir le texte et à faire goûter la littérature chinoise. On ne se gênait pas pour changer le texte à cette fin. Le commentaire n'a jamais été traduit.

Nous avons cherché à rendre notre version aussi littérale que possible. En bien des cas, nous avons dû naturellement, changer la construction des phrases et leur tournure syntaxique, ajouter quelques mots, etc. Les doublets chinois ont souvent été rendus séparément pour la facilité de l'étudiant. Nous avons généralement tenu compte de la version mandchoue, mais nous nous en sommes écarté sans hésitation, quand cela paraissait nécessaire. Le chinois, du reste, doit souvent servir à déterminer le sens amphibologique des phrases mandchoues [1].

[1] Par exemple *hairame* répété (IV, 16) rend les deux mots chinois, *ai* aimer et *si* déplorer, regretter. En beaucoup d'endroits le chinois seul peut indiquer avec certitude où finit le sujet et commence le complément direct lorsqu'ils sont composés de plusieurs termes. Une Revue anglaise a aussi donné un fragment de version.

Mainte fois nous avons été obligé de donner aux mots chinois ou mandchous des sens que les auteurs des dictionnaires ne reconnaissent point. Le contexte, la version ou le commentaire nous y forçaient.

Les notes ont été faites aussi brèves que faire se pouvait. Certaines notions nécessaires à l'intelligence de nombreux passages ont été réunies sous divers titres dans un appendice final. Les notes ont pu être considérablement abrégées; le commentaire fournit, le plus souvent, les renseignements nécessaires à l'intelligence du texte.

Nota. — Voici un spécimen des extraits de Noel dans les endroits où sa traduction est censée littérale.

HISTOIRE DE PEN-KONG

TRADUCTION LITTÉRALE

Pen Kong n'était jamais allé ni à la ville, ni au palais. Il vivait avec son épouse dans les mêmes rapports de respect que l'on vit avec un hôte. Lin Pao étant venu le voir, Peng-Kong, travaillant sur une colline, interrompit son labour tandis que sa femme et ses enfants continuaient à sarcler le champ. Lin Pao lui montrant l'objet de son travail lui demanda : Maître, vous êtes ici à travailler péniblement ces champs et ces canaux. Si vous ne vous souciez point d'obtenir un traitement de magistrat, que laisserez-vous en héritage à vos enfants? Pen-Kong lui répondit : Les gens de nos jours laissent à leurs enfants des biens qui leur nuisent. Moi seul, en ce temps, je leur laisserai la paix de l'âme. Quoique ce ne soit pas là un héritage ordinaire il n'en est pas moins véritable. Là-dessus Lin Pao, plein d'admiration, se retira en soupirant (Voy. Pén 7, 162).

TRADUCTION DE NOEL

Pan Kum était un laboureur qui vivait avec sa femme de la manière la plus honnête et comme deux hôtes respectables qui se seraient visités. Le prince Lin Pao en entendit parler et voulut les voir. Lorsqu'il arriva, Pan Kum labourait et sa femme arrachait les mauvaises herbes. Pan Kum n'eut pas plus tôt aperçu le prince qu'il s'arrêta. Alors le prince lui montrant du doigt sa charrue et ses sillons, lui dit : Tandis que vous épuisez ainsi vos forces à tracer ces sillons, que comptez-vous laisser à vos enfants? Prince, dit le laboureur, il n'y a personne qui ne laisse quelque chose à ses enfants, mais il y a beaucoup de différence dans ce qu'on leur laisse. Il y en a qui laissent à leurs enfants l'agitation et les dangers, je laisserai aux miens le repos et la sécurité. Le prince, frappé de cette réponse, s'en alla en soupirant, et Pan Kum retourna à sa charrue (Voy. Noel, *op. cit.*, VII, 211).

SENTENCE

Les gens d'aujourd'hui se plaisent à dire en trois mots : il n'y a plus d'hommes vertueux, Wû hao Jin. Il est clair qu'ils se calomnient eux-mêmes (*Ibid.*, VII, 87).

Que l'on se trompe grossièrement, que l'on débite une doctrine dangereuse, lorsque l'on prétend qu'il n'y plus d'honnêtes gens! (*Ibid.*, p. 203.)

# SIAO HIO

— AJIGE TACIKO —

OU

# MORALE DE LA JEUNESSE

## LIVRE PREMIER

(INTERNE)

### PÈN I

### INTRODUCTION. — APERÇU GÉNÉRAL

Les lettrés ont résumé (de la sorte) la petite science[1].

Tcheng-Tze[2] dit : Les hommes d'autrefois donnaient l'enseignement dès que les enfants étaient en état de manger, en état de parler. C'est pourquoi ils ont mis au premier rang le soin de formuler[3] les règles de la petite science.

Puisque l'homme, pendant l'enfance, ne peut encore ni savoir, ni réfléchir, ni régler (ses actes), il faut que, prenant les discours profonds des sages, leurs traités fondamentaux, on les lui mette tous les jours sous les yeux.

[1] D'après le chinois-mandchou : ont constitué en résumant.

[2] Sage et auteur du temps de Hiao-tsong, au commencement des Song, écrivit sur la piété filiale, le gouvernement, etc. Ce fut lui qui sépara le Ta Hio du Li ki et en fit un nouveau texte. Tchou-hi en parle dans sa préface du Ta-Hio.

[3] Préparer. Chin-yu.

on les lui infiltre dans les oreilles, on en remplisse son intérieur (sein). Si l'on tarde, il s'habitue à se former selon son caprice et il reste obstinément (ce qu'il s'est habitué à être). Plus tard excité même par des paroles piquantes, il reste aveugle ; on ne peut plus faire pénétrer en lui (les bons principes). Si l'on n'a pas pris ce soin avant tout ; quand l'homme a grandi, comme il s'applique en égoïste à la réflexion, la méditation, qu'il s'élève en son intérieur et que les paroles habiles de toute bouche pénètrent en lui de l'extérieur, si on lui enseigne à être simple, juste, il n'en est plus capable.

Lu-Siang-Shan dit : Les gens d'autrefois, lorsqu'ils enseignaient leurs enfants, leurs frères cadets, leur donnaient l'instruction dès qu'ils étaient capables de manger et de parler.

Ils commençaient par les exercer à arroser, à nettoyer, à obéir, répondre, et autres actes du même genre. Lorsqu'ils avaient grandi, lorsqu'ils étaient devenus grands, il leur était facile de parler (convenablement).

Les hommes d'aujourd'hui n'enseignent dès le bas âge qu'à écrire des sentences (qu'on pend aux murs). Lorsque les enfants ont quelque peu grandi, ils leur apprennent à faire des exercices de style vides et pompeux. Tout cela corrompt certainement leur nature, leur destinée céleste. Liu-Tong-Hai dit : Que dans leur instruction les enfants qui naîtront à l'avenir étudient le contenu des livres Kiu-li, Shao-y, Y-li[1], etc., (qu'ils apprennent) soigneusement à arroser (la poussière), à nettoyer, à obéir, à répondre, à avancer, à reculer. Lorsqu'ils auront étudié d'abord avec soin les caractères du livre El-ya[2] et ses commentaires, on doit ensuite leur montrer des choses plus élevées.

Quand on a appris ce qui est moindre on sait pénétrer ce qui est supérieur ; après quoi on est capable de tout. Si l'on n'agit point ainsi, après avoir parcouru tous les degrés, on est incapable de rien connaître à fond.

[1] S'ao-y, Kiu-li, chapitres de l'ancienne Siao Hio et du Liki. Y-li (rites, usages de la bienséance), livre très ancien attribué à Tcheou Kong, frère de l'empereur Ou Wang. Il traite des usages domestiques. Ce nom lui fut donné sous les Hans.

[2] *El-ya*, recueil de caractères chinois rédigé par ordre de matières, avec explication de leur sens et figures des objets qu'ils représentent. On en attribue la première composition à Tcheou Kong, frère de Ou Wang, le premier des Tcheou (vers 1110 A. C.). Sous les Tang on le mit au nombre des petits Kings ou livres canoniques de seconde importance.

C'en-Pe-Ki dit : Tcheng-Tze dit : Le zèle, l'application à mettre au-dessus de tout le respect, doit combler les lacunes de la Siao Hio. Si l'on met le respect au-dessus de tout, et que l'on maintienne son cœur bien réglé, on posera un fondement solide. Lorsque ce fondement est posé, avançant progressivement par l'étude active de la grande science, on saura pénétrer toute (matière) quelconque.

Le soin de mettre le respect au-dessus de tout fait pénétrer le commencement et la fin (de toute chose) et réduisant à l'unité (par l'intelligence) les principes du mouvement et du repos, il met en harmonie le dedans et le dehors. Dans la grande et la petite science il n'est rien qui ne doive se trouver (tout est).

Le même philosophe dit encore : Le livre de la petite science de Tchou-tze est un thème très excellent. Il est très important de l'employer tous les jours, et quand bien même on est arrivé à l'achèvement (de l'étude) de la grande science, on ne s'écarte pas pour cela de la première.

Li-Shao dit : Sian-Sheng[1], à l'âge de cinquante-huit ans, ayant achevé la composition du livre de la petite science, enseignait les gens d'esprit borné; il (leur) développait le fondement de ce livre et leur faisait pénétrer tous les principes. Au chapitre intérieur il établit la doctrine, il explique les principes, il enseigne à s'observer soi-même, il scrute le passé. Au chapitre final et dans ses deux sections, il réunit et exposa toutes les paroles dignes d'éloge dites maintenant et jadis. Il recueillit et illustra les bonnes actions. C'est pourquoi si même on entre aussi (après) dans la grande science on peut posséder ensemble l'une et l'autre, et la grande loi (qui prescrit) de se régler soi-même, prise comme mesure, s'exécute complètement.

Tchen-Shi-Shan dit : Ayant écrit d'abord au livre de la petite doctrine les règles enseignées précédemment par le Lie-Wiu-Tchouen, il y réunit à la suite le contenu du livre Nei-tze[2]. Si l'on fait accorder (considère ensemble) les deux parties, l'enseignement de la petite science sera complet et bien conçu.

Hiu-Lu-Tchai, formulant les principes de la petite science, dit : Lorsque

[1] Sian sheng, ici le docteur par excellence, désigne Tchou-hi.
[2] *Nei-tze*, chap. du *Liki* traitant de la piété filiale.

Shi-Howang[1], de la dynastie Tchin, eut fait brûler les livres, les textes canoniques des sages ne furent plus complets; il n'y avait plus de critérium pour rechercher et reconnaître l'ordre de l'enseignement des hommes du temps passé. Bien que dans l'histoire de la dynastie des Hans, écrite par Pa-Ming-Kian, on énonçât le plan général, les règles de la petite et de la grande doctrine, on ne pouvait plus y distinguer les détails des sections et des chapitres.

Les gens d'étude d'il y a plus de mille ans ayant enseigné des imaginations propres à chacun, les gens distingués tombèrent dans le vain et le futile, les gens inférieurs allèrent à la faveur et au gain. Bien que les cœurs troublés, s'appliquant fortement à l'étude, entendissent de nombreux enseignements, cependant il était très rare qu'on ne s'écartât pas des doctrines des anciens.

Le sage d'une époque très rapprochée de nous, Tsé-Weng-Kong, du pays de Sin-Ngan[2], ayant gardé les doctrines laissées pour l'enseignement et l'étude par les sages et saints de l'école de Kong-tze, réunit les chapitres Kiu-li, S'ao-i, Ti-sse-j'i [3].

Hioeï-Lou, prenant les sublimes principes de la Siao Hio comme modèle, dit encore : Depuis que Shi-Hoang, de la dynastie Tchin, a brûlé les livres, les livres canoniques des saints n'étant plus complets, il n'y a plus moyen de chercher avec exactitude l'ordonnance et la suite des préceptes des anciens.

Dans l'histoire de la dynastie des Hans écrite par Pan-Ming-Kian, bien que l'on y parle souvent du modèle sublime tracé par les règles de la *Siao* et de la *Ta-Hio*, on ne peut toutefois expliquer les choses obscures que contiennent leurs sections et leurs chapitres internes[4]; depuis plus de

[1] Shi-Hoang-ti. Quatrième souverain de la dynastie Tsin (221-209). Ce fut lui qui rétablit l'unité de l'empire, divisé sous les derniers Tcheous en principautés presque indépendantes et prit le titre d'empereur *Hoang-ti* (souverain suprême). Ce fut un tyran qui établit un pouvoir despotique. Il persécuta les lettrés qui lui faisaient des remontrances, et fit brûler tous les anciens livres qui parlaient du bon gouvernement et des vertus des anciens princes.

[2] *Sing-Ngan*, ville et arrondissement de 3e ordre au département de Kouang-Tcheou fou (Kuansi). Ce nom est du reste porté par un autre arrondissement au Pao-ting fou (Ho-nan).

[3] Kiu-li, Shao-li, Ti sse-j'i, chapitres de la *Siao Hio* primitive.

[4] Les Chinois emploient les mots « supérieur et inférieur » (Shang, hia [mandchou *dergi fejergi*]) pour désigner le premier et le second, et de même « supérieur, intérieur *(thsong)*, extérieur (m. *julergi*, *dorgi*, *tulergi)* pour signifier « premier, deuxième, troisième ». Ici intérieur et extérieur sont pris

mille ans les docteurs enseignent ce que chacun imagine à sa guise, les gens élevés sont tombés dans le vain et le peu sensé, les gens inférieurs courent à la faveur et au profit.

Bien qu'usant de toutes les forces de leurs esprits attristés (préoccupés) ils méditassent et s'appliquassent [1] constamment, il était rare qu'ils ne s'écartassent pas des anciens.

Dans ces derniers temps Tchu-Wen-Kong, du pays de Sin-Ngan, reprenant les maximes laissées pour l'instruction et l'enseignement des sages et saints de l'école de Kongfutze, et mêlant les chapitres Kiu-Li, Shao-Yi, Ti-sse-j'i et autres, composa le livre appelé Siao Hio.

Le nombre de ses principes et de ses parties est de trois :

1° Fonder la doctrine ;

2° Expliquer les préceptes ;

3° S'observer soi-même ; ainsi il observe et suit l'antiquité.

Considérant les actes accomplis par les saints et sages des trois âges [2] il met en lumière les paroles qui fondèrent la doctrine du premier livre ; expliquant les principes il prêche le respect de soi-même ; le livre final est celui des pensées louables et des actions justes, il remémore les paroles dites, les bonnes actions faites depuis la dynastie des Hans.

Tel est le nombre de ses parties. Il ne va pas en dehors de l'établissement de la doctrine, de l'explication des préceptes et de l'observation de soi-même.

Si en expliquant les sentences du chapitre initial on les fait se rapporter au chapitre final, le chapitre final parachève tout le cycle et le cours de la Siao Hio.

Si réunissant les paroles du chapitre final on le fait accorder avec le premier, celui-ci constitue le fondement, la source de la Siao Hio.

Si l'on considère d'un coup d'œil les chapitres interne et externe en les

dans le sens de « principal et de secondaire », ou de chapitre traitant des principes et relatant des exemples.

[1] Ils écoutassent beaucoup.

[2] Les trois premières dynasties *Hia*, *Shang* et *Tcheou*.

mettant en rapport, les règles et préceptes de la Siao Hio se parachèvent dans le nombre complet de leurs parties.

Il est dit encore : J'ai foi au livre de la Siao Hio comme à la splendeur des esprits, je le révère comme mon père et ma mère.

Les lettrés ont ainsi réuni et formé entièrement la Siao Hio.

---

# SIAO HIO

## INTRODUCTION[1]

1. Dès jadis en enseignant dans la Siao Hio le devoir d'arroser, de nettoyer, d'obéir, de répondre, d'avancer, de reculer (en obéissant) à d'autres, et la règle d'aimer ses parents, d'honorer les vieillards, de respecter son maitre, de rendre service à ses amis, il a été posé, pour précepte et base, de se dominer soi-même, de mettre en ordre sa maison, de gouverner le royaume, de faire régner la paix et la justice dans le monde.

Commentaire. — Toute partie séparée du discours est un mot. Le point se met alors à côté de la lettre; quand on coupe le discours suivi pour la facilité de la lecture, c'est le *teu;* le point se met alors au milieu des caractères.

Les temps antiques sont les (temps des) dynasties Hia, Shang et Tcheou[2].

Siao Hio est l'enseignement des cantons[3]. « L'homme » (z'in). Ici cela désigne les jeunes enfants depuis l'âge de six ans jusqu'à quatorze ans.

« Arroser », c'est répandre de l'eau pour abatter la poussière.

« Nettoyer », c'est frotter les chambres et enlever la poussière.

« Obéir », c'est se rendre à l'appel des gens élevés et des vieillards.

« Répondre », c'est répondre quand ils interrogent.

« Règles », ce sont les cérémonies et devoirs.

« Parents », ce sont les pères et les mères.

« Respecter », c'est les traiter avec honneur et respect.

[1] Chinois *siü-tu*, lecture, publication des sentences, maximes. Introduction.

[2] Les trois dynasties Hia, Shang et Tcheou, les trois premières historiques de la Chine, de 2205 A. C. à 1766, de 1766 à 1122 et de 1122 à 255.

[3] « Cantons », c'est l'enseignement qui se donne dans les écoles des cantons ou composés de dix villages, soit : 12,500 maisons.

« Servir », c'est venir près d'eux.

« Règle », c'est ce qui est juste et convient aux circonstances.

« Gouverner », mettre en ordre.

« Gouverner », faire régner la paix et la justice, c'est l'objet du « grand enseignement ».

Les anciens, après avoir formé le cœur, développé la nature et posé un fondement profond au moyen de la Siao Hio, faisaient progresser les mérites en pénétrant dans la grande science.

2. Certes, si l'on exerce (l'homme) en l'instruisant dès le bas âge, sa doctrine et sa sagesse croîtront à la fois. Ses connaissances et son cœur se perfectionnent ensemble. Incapables de se garder l'un l'autre et de résister, qu'ils soient cependant sans souci.

Commentaire. — « Instruisant », expliquant ce qui est bien. « Exercer », faire faire une chose complètement. « Jeune âge », l'enfance. « Se garder » équivaut à se soutenir, protéger et tenir ferme, résister.

« Incapable » est : ne pouvant pas; incapable de recevoir l'enseignement. Les enfants dans le jeune âge n'étant point encore sages et fermes de cœur, mais s'exerçant au bien et s'instruisant d'une manière convenable au temps (à l'âge), se perfectionnant en sagesse (s'améliorant), s'affermissant dans le bien.

S'ils progressent constamment par le cœur, bien qu'incapables de se soutenir mutuellement et de tenir fermes, cependant, restant sans souci, ils pénétreront facilement dans la Tai Hio. Dans ces deux sections, on a exposé les maximes de la Siao Hio qui ont enseigné les hommes d'autrefois.

3. Maintenant, bien qu'on ne puisse plus connaître ces livres [1], ceux qui s'occupent des œuvres d'histoire et d'annales sont nombreux. Les gens instruits (qui lisent) n'agissent point toutefois parce qu'il y aurait de la différence entre la morale d'autrefois et celle de maintenant.

Ne sachant pas même qu'il n'y a pas de différence du passé au présent, il n'y a point lieu qu'ils n'agissent point selon la justice.

Commentaire. — « A présent » : il s'agit du temps de Tchou-tze lui-même, du temps de la dynastie Song [2].

Ils ne parviennent pas à connaître entièrement le livre de la Siao Hio d'autrefois. C'est que la dynastie de Tchin l'a brûlé dans le feu.

[1] Parce qu'ils ont été brûlés par Shi-Hoang Ti.

[2] De 960 à 1278 P. C.

Les livres Tchuen et Ki[1] », le Li-ki[2], le Kuan-tze[3] et autres livres. « Toutefois », synonyme de cependant. « Jamais », veut dire qu'il manquait tout à fait (était fini).

« La morale diffère de celle de maintenant. » C'est lorsqu'elle convenait au passé et ne convient plus au présent.

« Le présent et le passé ne diffèrent pas. » Les mœurs du passé conviennent certainement au présent.

4. Ainsi, qu'après avoir adapté (les préceptes) au présent, les recherchant, les recueillant, après avoir écrit ce livre et l'avoir donné aux enfants faibles d'intelligence, toute l'utilité possible en soit tirée par l'explication et l'exercice. Par l'enseignement et les exemples, les biens sont près de se produire en dix mille choses contre une.

COMMENTAIRE. — « Après avoir adapté », cherchant à accommoder les usages du passé à ceux du présent, ayant écrit après avoir ainsi adapté, rassemblé.

« Ayant donné », ayant remis comme tâche.

« Les enfants faibles d'intelligence. » Les enfants étant jeunes (sont) de peu d'intelligence et simples.

« Le bienfait », c'est l'amélioration; l'assistance. — « Près d'arriver », s'approcher[4]. « Enseignements et préceptes. » Il est dit dans le livre Shi-Siu : « Le supérieur améliore ce qui est inférieur par la doctrine. »

« En dix mille chose à la fois », de dix mille parties faire une seule[5].

Ce livre de Tchou-tze continue celui de l'ancienne Siao Hio et, formant le fondement de l'ancienne Siao Hio, il est d'une grande utilité pour (établir) la correction par les préceptes qui règlent l'empire et la famille.

Il est dit : « Se produisent peut être dix mille fois contre une », c'est à dire expression réservée.

Ou Shi dit : « Si Tchou-tze a suivi la doctrine de son âge[6], pourquoi ne serait-elle utile que pour ce seul temps ? Évidemment son mérite est propre à tous les âges.

[1] Tchuen et Ki « les livres d'histoire, de recits » et « les annales et chroniques ».

[2] Li-ki ou relation des *li* ; le cinquième des grand King ou livres canoniques. *Li*, que l'on traduit généralement par « rite », signifie une règle de conduite et designe tout ce qui concerne sous ce rapport non seulement la religion, mais la vie publique, civile et domestique, les règles politiques et jusqu'à celles de la politesse. Le Li-ki est de dates et d'auteurs multiples. Certaines parties remontent à la plus haute antiquité, d'autres aux dynasties des Tcheou (1122-255), des Tsins (255-206), des Hans 206-53 (P. C.), et plus tard encore. Son authenticite a ete violemment contestee par Tcheou hi, mais sans raison suffisante.

[3] *Kuan-tze*, livre de législation ecrit par *Kuan-Tchong* au septieme siecle P. C. et amplifié après sa mort.

[4] Chin., *kin*. M., *hamika*.

[5] Chin., de dix mille parties *(fen)* faire un tout).

[6] Chin., *Tchou-tze*, *quidem in aevi doctrinâ*.

Dans ces deux sections, suivant la doctrine restée incomplète (par la destruction des livres), on a exposé la pensée essentielle de la Siao Hio.

L'année de la brebis rougeâtre[1], le premier du troisième mois de Shun-hi, Hoi-An écrivit. L'an de la brebis rougeâtre de Shun-hi est le quatorzième de Hiao-tsong de la dynastie Song. Hoi-An est le nom posthume de Tchou-tze.

[1] La quarante-quatrième du cycle de soixante années. Chin., *ting wei*.
Shun-hi est le troisième des noms de Hiao-tsong de la dynastie des Song. Il le prit en 1174 et le garda jusqu'à sa mort, pendant seize ans. La quatorzième année est donc 1188.

# SIAO HIO

## COMMENTAIRE DE TCHEN-SIUEN

### DEUXIÈME INTRODUCTION

Sentences écrites en tête de la Siao Hio.

Tchao-Shi dit : La Siao Hio est l'enseignement des enfants. Sentences écrites en tête, c'est-à-dire paroles écrites comme caractéristique en tête.

1. Le commencement, l'extension, l'adaptation, l'accomplissement ; ce sont là les fondements perpétuels de la loi du ciel. L'humanité, la justice, le rite, la sagesse ; tels sont les préceptes essentiels (mailles) de la nature de l'homme.

Commentaire. — Le sommet est le commencement de la production des choses. « L'extension » (pénétration) est l'extension de cette production. « L'adaptation » est leur établissement solide. « L'accomplissement » (affermissement) est leur achèvement. Ces quatre choses sont dites la loi du ciel. Elle est le fondement et la substance nés spontanément du droit du ciel. Comme il subsiste sans variation dans tous les siècles, il est dit éternel. L'humanité (se compose du) devoir d'être bienveillant, ami de la concorde, compatissant, dévoué.

« La justice », c'est le devoir qui détermine en distinguant et décide en suivant la nature particulière de chaque chose.

« Le rite » est le devoir du respect modeste qui règle toute chose avec circonspection.

« La sagesse » est la raison qui distingue avec discernement le *oui* et le *non*, le bien et le mal. Ces quatre devoirs forment la nature de l'homme.

Ce sont les préceptes reçus du ciel à la naissance de l'homme. Comme ils ne laissent échapper dans leur ensemble aucun des innombrables biens, on les appelles « mailles », à l'exemple des mailles d'un filet.

Dans le langage vulgaire (on dit qu'il y a) quatre choses à toute entreprise [1], quatre opérations. Ce nombre est certainement fondamental. Le commencement [2], s'il s'agit du temps, est le printemps; s'il s'agit de l'homme, c'est l'humanité. La continuation [3], s'il s'agit du temps, est l'été; pour l'homme, c'est la politesse. L'affermissement [4], pour le temps, c'est l'automne; pour l'homme, c'est la justice. L'achèvement, pour le temps, est l'hiver; pour l'homme, la sagesse.

Cette première section par la promulgation et l'action de la loi du ciel, indique que la nature de l'homme a été aussi réglée par le ciel, que la nature est la loi du ciel se répandant dans l'homme.

2. Tout cela à son origine ne pouvait être que bon. Il y a quatre principes moteurs initiaux à toutes choses. Dès qu'ils sont mis en mouvement elles se produisent.

Commentaire. — Tchao-Shi dit : « Cela », désigne la nature de l'humanité, de la justice, de la convenance et de la sagesse dont il a été parlé plus haut.

« Le commencement », indique ce qui a existé depuis l'origine. « Initiaux, importants », se dit de toute chose excellente, initiale. « Commencement », c'est comme le bord.

Mengtze dit : Un cœur qui aime profondément est le principe initial de l'affection.

Le cœur qui rougit et hait est le principe initial de la justice. Celui qui cède et montre des égards est le principe initial de la convenance. Le cœur qui affirme et nie (loue et blâme) est le principe moteur de la sagesse. Telle est la nature de l'affection, de la justice, de la convenance et de la sagesse. Dès leur origine elles ont été produites bonnes. Conséquemment, l'affection intime, la pudeur et la haine (du mal), le refus et l'acceptation, l'approbation et la désapprobation, ces heureux commencements de quatre natures différentes, lorsqu'ils ont été mis en mouvement, en opération, (les vertus) se montrent avec éclat.

Cette section unique expose que la pensée provient de la manifestation de la nature.

3. Aimer ses parents, agir en bon frère cadet, être fidèle au prince, avoir du respect pour les vieillards, c'est la règle à observer, il n'y a qu'à obéir et suivre et non à exciter.

Commentaire. — Tchao-Hi dit : « Juste » est celui qui perfectionne son cœur. « Agir en frère cadet », désigne celui qui cède et obéit.

[1] Litt. : commencements d'entreprise.

[2] Litt : haut, sommet. Chin., *yuân*, premier caractère de l'Y King servant pour le numéral « premier »

[3] Litt. : pénétration. Chin., *heng*, deuxième caractère de l'Y-King pour « second ».

[4] De même *li* et *c'ing* pour troisième et quatrième.

« Observant » est celui qui garde (un précepte).

« Règle » est la loi morale.

« Suivre » est se conformer à ce qui est fait par force propre.

« Exciter », faire faire en pressant.

Cette sentence, aimer ses parents, honorer son frère aîné, être fidèle au prince, agir avec déférence envers les vieillards (les traiter comme des frères aînés), a quatre parties; c'est la sage conduite de l'homme; l'observer, la garder, c'est le fondement de la nature juste et sainte. (Son fondement est dans la nature) intègre qui la garde.

Celui qui se conforme à ce qui se produit de soi-même[1] n'agit point sous l'excitation. Dans cette section, on expose l'explication de la manière d'agir de la nature (bonne).

4. Les gens vertueux sont tels par nature que le ciel n'a pas besoin de les faire croître avec effort comme d'un bout de cheveu. Les bonnes actions leur sont propres.

Commentaire. — « Ciel », c'est ici la justice.

« Le bout des cheveux », le bout d'un cheveu.

Les bonnes actions. Tout ce qui est semblable aux quatre opérations, aux quatre actions, dont il a été question plus haut.

De cette sentence « la nature des gens vertueux, se perfectionnant par le ciel, n'est jamais souillée, ni pervertie », la vérité qui lui est inhérente dès l'origine est vaste, profonde; elle ne recherche point l'activité de l'homme qui la développe comme d'un bout de cheveu. Les dix mille biens, par soi lui appartenant, elle n'a rien de défectueux ni d'insuffisant.

Dans cette section, on explique comment l'homme saint accomplit sa nature.

5. Tout homme étant faible d'intelligence et de forces, le désir des choses extérieures lui nuit et l'obscurcit; alors la trame de la morale se défaisant, il se met à l'aise dans la méchanceté, la perversion.

Commentaire. — Tchao Shi dit : « Faible d'espit », cela veut dire sans intelligence. « Le désir des choses », c'est l'amour du son, des couleurs, des odeurs, du goût.

« Être méchant », c'est maltraiter, altérer.

Telle est la sentence. La nature inférieure de l'homme est obscure, de peu d'intelligence, sans science, les désirs des objets extérieurs (lui) nuisant, (la) détruisant de part et d'autre. Alors la trame de l'humanité, de la justice, de la politesse et de la sagesse se défait et s'altère et (l'homme) se met à l'aise dans la déformation de soi même, dans sa propre corruption.

Cette section explique comment les hommes pervertissent leur propre nature.

[1] Par la nature qui est bonne par elle-même.

5. Aussi les gens vertueux, seuls pleins de zele, donnant un fondement solide à l'enseignement, établissant des maitres et soutenant ces fondements, parviennent seuls à pénétrer le cycle de la vraie doctrine.

Commentaire. — « Établissant », c'est constituant fermement.

Les gens vertueux voyant les hommes établis dans la perversion, étant par là pleins de zèle et de pitié, font donner l'enseignement, et pour cela constituent la doctrine et établissent des maîtres.

La doctrine de la *Siao Hio* développant le cœur trop libre affermi par elle, nourissant la nature et la vertu, est semblable à celui qui cultive la racine d'un arbre en l'engraissant.

L'enseignement de la grande science éclairant, développant l'intelligence, la connaissance de cette science, faisant pratiquer (entrer dans) la vertu et régner, cultiver la morale, est semblable à celui qui fait pousser et s'étendre les branches, les bourgeons des arbres.

Dans cette section, on expose le fondement de la (vraie) doctrine, la pensée de l'homme vertueux qui en développant l'enseignement établit la doctrine.

6. La règle de la *Petite science* est d'arroser[1], de nettoyer, d'obéir, de répondre, d'être filial quand le supérieur entre, respectueux quand il sort, de ne résister à aucun mouvement. S'il reste la faculté de faire autre chose, il faut réciter le Shi-king, lire le Shou-king[2], rythmer, chanter, danser, sauter. Que l'on pense seulement à n'excéder en rien.

Commentaire. — « Règle », c'est la manière d'agir.

Si c'est la main elle joue (danse); si c'est le pied, il saute, dit-on.

Tchao-Shi dit : Il est dans la règle de la Siao Hio que ceux qui s'instruisent, arrosent, nettoient, obéissent, répondent, respectant la règle; s'ils entrent[3], aidez vos parents, s'ils sortent, témoignez votre respect aux supérieurs[4]. Dans tout mouvement et tout acte ne leur résistez en rien, ne soyez revêche en rien.

[1] La sécheresse de l'atmosphère qui règne en Chine y produit sur le sol une fine poussière qui, soulevée par le vent, pénètre constamment dans les appartements et recouvre les meubles dont elle ternit l'éclat, le fini et le vernis si brillant en ce pays. Aussi doit-on constamment épousseter les meubles. Mais, circonstance particulière à la Chine, les maitres de maison font eux-mêmes cet ouvrage dont la nécessité se renouvelle à chaque instant. Les salons sont munis de plumeaux dont on a su faire des objets d'art tant ils sont gracieux et variés. Les grands comme les petits se font un amusement de cette œuvre de propreté : ils époussètent les broderies, les tableaux, les porcelaines, les meubles en laque ou bois vernis, etc. Les plus hauts mandarins et l'empereur lui-même ne dédaignent pas cette besogne. C'est pourquoi les enfants doivent s'y exercer.

[2] *Shou-king*. Le premier des livres canoniques de la Chine, recueil de traits historiques du XXIII^e (?) au VII^e siècle A. C. Perdu dans l'incendie général des livres il fut retrouvé partiellement peu après. Il a pour objet principal de tracer les règles d'un bon gouvernement.

*Shi-king*. Second des Kings, recueil de poésies datant de différentes époques et réunies, pense-t-on, par Kong-fou-tze. Il renferme des chants politiques, des satires, des élégies, épithalames, etc.

[3] Peut-être : quand vous entrez ; le terme est vague.

[4] Supérieur par l'âge et la parenté.

Si après avoir fait tout cela, il reste encore la possibilité de faire autre chose, lisez le Schou-king, tout en récitant le Shi king. Soit en scandant, en chantant, en s'exerçant aux modulations de la musique, soit en dansant, en sautant, exercez-vous aux différentes formes de la musique. Dans tout ce que vous projetez ou méditez, ne transgressez en rien les bornes.

Dans cette section on apprend que la doctrine de la Siao Hio établit ce fondement.

7. Accomplir le devoir, se gouverner soi-même, cette doctrine a une extrême grandeur.

C'est un précepte éclatant, très brillant ; sans distinction du dedans et du dehors ; la vertu étant élevée, le zèle étendu, leur principe initial se rétablit de nouveau[1]. Il n'était pas précédemment insuffisant, serait-il maintenant surabondant ?

Commentaire. — Tchao-Shi dit : « C'est un précepte éclatant » car il a été adressé à l'homme par le ciel. C'est là la nature que l'homme en a reçue. « Il est très brillant », son apparence est belle et brillante.

« La vertu », c'est la loi reçue intérieurement.

« Le zèle, l'activité », c'est le mérite acquis à l'extérieur.

« Se rétablit », désigne ce qui se renouvelle.

« Commencement », ce qui a été dès l'origine.

Pénétrant ainsi les choses, faisant entrer dans la science, ce discours fait étudier le droit jusqu'à épuisement ; se gouverner et corriger soi-même en rendant la pensée juste et le cœur droit, c'est la règle de la grande doctrine. Aussi l'ordre brillant du ciel est très éclatant, évident, rayonnant ; (il l'est) au dedans, au dehors sans distinction. Si les gens qui étudient, s'appliquent avec ardeur à la grande doctrine pleine de vérité, pénétrant la nature des choses, entrant dans la science, ayant ainsi le cœur droit, la penséejuste, l'intérieur réglé, leurs vertus intérieures accumulées seront élevées, dignes de respect. Si dès lors par le bon ordre de la maison, le bon gouvernement de l'empire, le monde est en paix, l'activité se déploie à l'extérieur et se maintient grande, étendue ; le principe même de la nature est rétabli dans son intégrité.

Précédemment fixée dans l'altération, la perversion, cette nature n'était cependant pas insuffisante à l'origine. Maintenant la vertu s'étant élevée, le zèle s'étant étendu, cette même nature n'est pas surabondante.

Seulement la partie inférieure s'était d'abord pervertie dans le désir des choses, et maintenant recevant la régénération de son principe, elle le rétablit seulement.

Cette section traite de l'étude des branches de l'enseignement de la grande science.

[1] *Id est* reprend toute la force, toute l'energie du commencement.

8. L'âge se prolongeant, les hommes meurent. La doctrine s'étant altérée par suite des lacunes des Kings, ceux qui reçoivent l'instruction des gens ignorants perdent la justice[1]; grandissant, se développant ainsi, ils sont légers, peu sincères, et, dans le canton, les bonnes coutumes se perdent ; dans le monde les gens vertueux sont rares. Entraînés en masse à l'appétit du plaisir, ils se querellent bruyamment dans des entretiens coupables.

Commentaire. — Tchao-Shi dit : « Juste » est celui qui est droit et ferme.

« Rare », veut dire n'existant pas.

« Le désir du plaisir » est synonyme de désir des choses extérieures.

« Entraîné », veut dire celui qui est entraîné et comme lié.

« Se querellent », se blâmant mutuellement.

Cela signifie : L'âge précédent s'étant achevé, et les gens vertueux étant morts, les six Kings et la doctrine de la Siao Hio furent mutilés, incomplets, abandonnés. Alors les étudiants ne purent parvenir à s'instruire avec certitude depuis le temps de l'enfance et de l'ignorance. L'enseignement de la grande science s'était aussi réduit de moitié, conséquemment ceux qui s'exerçaient à cette étude jusqu'à l'âge mûr devinrent peu à peu légers d'une science fausse, hypocrite. En suite de quoi il n'y avait plus dans les cantons de mœurs, d'enseignements simples, droits. Dans le monde il n'y eut plus de gens habiles, bons, vertueux. On les vit de part et d'autre vinculés, livrés à la doctrine de l'amour du gain, se disputant entre eux avec ardeur, se querellant, s'injuriant mutuellement et se livrant aux entretiens hétérodoxes.

Cette section expose les maux de l'enseignement des âges suivants, l'obscurité de sa doctrine.

9. Cette coutume observée pour le bonheur, ne se perdant jamais dans le ciel[2] et se conformant aux anciennes doctrines, doit être enseignée aux gens à venir. — Allons donc ! jeunes enfants, recevez et prenez ce livre avec respect ; ma parole n'est pas altérée par l'âge ; toutes (expriment) les vues des êtres célestes[3].

Commentaire. — « Jusque-là », c'est-à-dire jusqu'à la fin.

« Ne se perd jamais dans le ciel », c'est-à-dire la sainteté de la coutume conservatrice du cœur de l'homme subsiste intacte jusqu'à la fin des siècles, de dix mille âges.

« Ma parole » : Tchou-tze se désigne (ici) lui-même.

Chao-Shi dit : En parlant des hommes à venir, il veut parler de ceux qui étudieront.

[1] Ou bien recevoir l'instruction de gens peu instruits n'est pas bon.

[2] Durant à perpétuité. Litt., jusqu'au terme. Quittant la terre et allant au ciel.

[3] Ou : sont la volonté.

« Allons donc », accents de soupirs

« Altérée par l'âge », devenue obscure, simple par la vieillesse; cela arrive quand ce qui enseigne et dirige les âges devient obscur.

Ceci est semblable à ce qui a été écrit dans les sections antérieures. Les coutumes qui maintiennent l'homme dans le bonheur ne se perdent pas dans le ciel; c'est pourquoi, ayant reproduit avec fidélité ce qui a été enseigné (entendu) jadis, j'ai écrit le livre de la Siao Hio. voulant me mettre à éclairer les étudiants des âges à venir.

Les jeunes gens qui commencent leurs études doivent recevoir ce livre avec le respect convenable et l'apprendre (complètement). Je ne parle point ainsi parce que je suis vieilli et affaibli par l'âge. Je le dis comme cela a été enseigné avec mûre réflexion par les saints des âges passés.

Dans cette section on expose, conformément aux principes de la Siao Hio, les règles qui doivent éclairer les étudiants futurs.

# SIAO HIO

## OU MORALE DE LA JEUNESSE

---

### PREMIER LIVRE

Tchen Siuen [1] a composé le commentaire.

#### CHAPITRE PREMIER (INTERNE)

**PRINCIPES**

##### INTRODUCTION ; SOMMAIRE DE LA SIAO HIO

Hiu-Wen-C'eng-Kong dit : Pour moi j'ai foi au livre de la Siao Hio comme à la lumière des esprits. Je le respecte comme mon père et ma mère.

Hia Shi dit : Le livre interne [2] forme le premier volume, le livre externe forme le dernier (le second).

Hiu-Wen-C'eng-Kong dit : Le livre interne est le fondement, la source de la Siao Hio, le livre externe en forme les branches et le cours. Dans le livre interne, il y a quatre sections. Dans ces quatres sections qui forment la doctrine, éclairent les principes, et apprennent à s'observer soi-même, puis

[1] *Tchen Siuen*, sage et écrivain appartenant à la dynastie des Mings, auteur de ce commentaire.
[2] Voy. p. 12, note 4

exposent les maximes des sages des dynasties de Yu, Hia, Shang et Tcheou[1], toute la trame de la Siao Hio se trouve (construite). Dans le chapitre qui concerne l'antiquité, faisant choix (pour les rappeler) des actes des sages vertueux des Yu, des Hia, des Shang et des Tcheou, on met en lumière ce qui établit ainsi la doctrine, on éclaire les principes du droit et apprend à s'observer soi-même.

Dans le chapitre final il y a deux sections.

Dans le chapitre des paroles louables on reproduit les maximes des sages depuis la dynastie des Hans. On fait ainsi même connaître encore le fondement de la doctrine, l'application des devoirs, l'observation de soi-même.

Au chapitre des bonnes actions en rappelant les œuvres excellentes des sages depuis la dynastie des Hans on met en lumière les mêmes vérités.

## PREMIER CHAPITRE : FONDEMENT DE LA DOCTRINE

Dans ce chapitre on rapporte les mœurs des anciens sages, qui ont formé les hommes en posant le fondement (de l'enseignement). Son but moral très élevé ne s'écarte pas de ce qui fonde cette doctrine, éclaire les principes et apprend à s'observer soi-même. Cette première section, (placée) en tête du livre, enseigne (l'homme) depuis sa conception ; elle est le fondement, la racine de l'instruction.

Ce chapitre contient en tout treize sections.

1. Tze-Sze-Tze dit[2] : On appelle nature le décret du ciel ; ce qui suit la nature est la règle morale ; ce qui règle la morale est l'enseignement, la doctrine[3].

Commentaire. — Tze-Sze était le petit-fils de Confucius. Son nom était Ki-Tze. Sze était son nom d'honneur[4].

[1] *Yu, Hia, Shang, Tcheou: Yu*, successeur de Shoun, est le fondateur des Hia. Voy. Appendice A.

[2] *Tze-sze-tze*, voir le commentaire.

[3] Ce sont les premiers mots du Ta-Hio.

[4] Nom et nom d'honneurs. Tout Chinois recevait en naissant de ses parents un nom familier *(ming)* qu'il portait jusqu'à la virilité. En prenant le bonnet, à vingt ans, il prenait aussi un nouveau nom, le nom

Tze, titre d'honneur donné aux anciens lettrés les constituant maîtres des étudiants futurs.

Tchou-tze dit : « Décret », c'est autant que charge imposée.

La nature, c'est le droit, la justice.

Le ciel *(thien)* produisant et formant l'*In*, le *Yang*[1] et les dix mille choses provenant des cinq éléments[2], après que la matière eut produit les formes le droit fut constitué. Cela fut comme décrété, imposé.

Ce qui engendre les hommes et les choses recevant au fur et à mesure la règle morale qui lui est donnée, simple, droit, opérant les actes de vertu des cinq principes cardinaux : cela s'appelle « nature ».

« Suivre », c'est se conformer, imiter.

« La règle », c'est comme une voie à suivre.

Il est un chemin où hommes et choses doivent (marcher) imitant ce qui se produit petit à petit de soi-même, opérant leurs fonctions, chaque jour, au milieu des êtres. Ce chemin, c'est la loi morale, la règle.

« Gouverner », c'est régler chaque chose comme il lui convient.

Bien que nature et règle soient la même chose, la matière, la destination a de nombreuses différences. Mais elle ne saurait ne pas manquer par excès ou défaut, ne pas être sujette à l'erreur.

Ce que les hommes spirituels établissent comme règle dans ce monde conformément à ce qu'il convient aux hommes et aux choses d'opérer et appropriant ces règles à chaque classe, c'est la (vraie) doctrine. Il en est ainsi des rites, de la musique, des châtiments et du gouverneme etc.

2. En publiant ce livre, se modelant sur l'éclat du ciel, suivant les usages des (hommes) spirituels, on montre que c'est aux maîtres à enseigner, aux frères cadets et aux enfants à apprendre.

Commentaire. — « Se modeler », c'est imiter.

« L'éclat du ciel », s'applique à son décret ; le décret du ciel est en effet « la nature ».

« Suivre », c'est imiter, se conformer à.

« Les usages des hommes spirituels » c'est l'enseignement qui règle la loi morale. Ce

d'honneur *(tze)* qu'il conservait toujours. Parfois on décernait des noms ou titres honorifiques en raison de mérites spéciaux. Après la mort on décerne le Hoeï ou nom posthume, quand on s'est rendu célèbre en quelque manière.

[1] In, Yang, la philosophie chinoise distingue, dans la nature, deux principes : l'un de l'activité, de la formation ; l'autre de la substance inerte et réceptive des formes. Le premier est le *Yang*, le second le *Yn*. Les nombres impairs semblent appartenir à l'Yang.

[2] Les cinq éléments ou plutôt les cinq principes moteurs *(hing)* sont la terre, l'eau, le feu, le bois, le métal.

qui est exposé dans ce livre est ce qui convient, selon les circonstances, à la morale ; ce qui a été établi par les saints, en étudiant le ciel.

Lorsque les maîtres enseignent ce que les cadets et les enfants apprennent, il n'y a rien de plus conforme à la règle.

3. Au livre Lie-Niu-Tchuen[1], il est dit :

Les femmes du temps passé, quand elles étaient enceintes, couchées, ne s'appuyaient point, assises ne se posaient point, sur le côté, debout ne se penchaient point.

Commentaire. — *Lie-Niu*, cela veut dire les femmes. Liu-Khiang[2], de la dynastie des Hans ayant fait choix de cette matière, en écrivit ce livre d'histoire.

« Être enceinte », c'est porter un enfant dans son sein.

« Si elles dorment », quand elles sont couchées. « S'appuyer », appuyant leur corps sur le côté. « Le porter, etc. », se courber sur le côté, se pencher, se tenir sur un pied.

Les anciens s'asseyaient en s'étendant par terre; ceux de maintenant s'asseyent en pliant les jambes. Il en fut ainsi depuis le règne des Hans.

« Elles ne mangeaient pas ce qui a mauvais goût », d'un met mal préparé elles ne mangeaient pas; si un siège n'était pas droit, elles ne s'y asseyaient pas.

Elles ne mangeaient pas ce qui était d'un goût altéré ; de ce qui était découpé irrégulièrement, elles ne mangeaient point ; sur un siège qui n'était point droit elles ne s'asseyaient point.

Commentaire. — « Mauvais goût » est goût non sain.

« Couper », c'est préparer, couper la viande.

« Siège », natte, coussin sur lequel on s'assied.

4. Leurs yeux ne regardaient pas les formes mauvaises, leurs oreilles n'écoutaient point les sons déshonnêtes. Le soir elles se faisaient réciter par un aveugle des vers qui leur apprenaient des choses honnêtes.

Commentaire. — « Formes mauvaises », c'est-à-dire qui ne sont pas bien faites ni morales. « Sons déshonnêtes », sons mauvais.

« Aveugle », est celui qui n'a pas d'yeux.

« Vers », shi, ce sont les vers des deux Nâns[3].

« Faire entendre », c'est faire dire.

[1] *Lie-Niu-Tchuen*, ou histoires diverses relatives aux femmes, composé par Liu-Hiang de la dynastie des Hans. *Lie*, marque du pluriel, proprement classe ( *jergi)* ; *niu*, femme.

[2] Liu-Khiang, historien qui vécut de 80-9 A. C.

[3] Les deux premiers chapitres du Shi-King.

« Choses honnêtes ». c'est-à-dire conformes au rite.

« Faire réciter des vers par un aveugle. » L'important de l'affaire est dans sa voix.

5. Ainsi faisant, s'il leur naissait un fils, il était de taille et de forme grande et bien faite, il était supérieur aux autres par sa vertu.

Commentaire. — « Cela étant » : en ces deux mots on résume tous le discours précédent. Lorsque en dormant, mangeant, se tenant debout ou assis, regardant, écoutant, parlant, agissant, tout est en ordre, s'il naît un fils, alors, en même temps que sa taille et sa forme sont grandes et bien faites, il est supérieur à tous par la vertu et le mérite.

Certes le temps se présente certainement dans des conditions merveilleusement favorables; son extérieur se développe régulièrement, ce qu'il fait brille de grâce. S'il est porté à la justice, il sera homme de bien ; s'il est excité au mal, il sera méchant. Tel est l'ordre qui se forme de lui-même (ou par la volonté propre).

6. Au chapitre *Nei-tze* il est dit : S'il naît un enfant, quel qu'il soit, et que l'on doive prendre une nourrice, on choisit pour nourrice (seconde mère) l'une des femmes secondaires, droites, facilement contentes, douces, bienveillantes, amicales, aimables, modestes, respectueuses, craintives, peu bavardes. On les constitue précepteurs de l'enfant.

Commentaire. — « Nei-tze », nom d'un chapitre du Li-ki [1]. Il traite des convenances à observer à la maison, de la contenance à tenir.

Toutes les mères, toutes les femmes de service (les nourrices) « convenables » (qui peuvent l'être) ; bien que toutes les femmes de service ne le soient pas, il faut cependant que celles ci puissent être des maîtresses pour les enfants, justes, intelligentes, paisibles, contentes, douces, bienveillantes, amicales, bien disposées, bonnes, paisibles, droites, douces, respectueuses, timides, craintives, peu bavardes ; telles sont les vertus simples des femmes.

Ainsi ayant été constituées maîtresses des enfants, elles les instruisent.

She-Me-Wan-Kong dit : Si la mère nourricière n'est pas vertueuse, les mœurs de la maison ne peuvent que s'altérer et se pervertir. La nature, les actes de l'enfant élevé à leurs mamelles leur seront semblables.

7. Lorsque l'enfant sait prendre de la nourriture, on lui apprend à se servir de la main droite. Lorsqu'il sait parler, on lui enseigne à répondre, les garçons (par) *weï*, les filles par *iü* (oui). On ceint les garçons d'une ceinture de cuir, les filles avec de la soie.

[1] Le douzième, troisième partie.

Commentaire. — « Nourriture ». on veut parler du riz ; « se servir », employer, faire usage.

Filles et garçons : on leur fait employer la main droite, c'est pour qu'ils aient plus de force.

*Weï*, c'est répondre décidément ; *iû* [1] est plus doux ; cela convient au fort et au faible (selon le sexe).

« Ceindre », c'est mettre une ceinture. « Cuir » est de la peau. « La soie » : que les garçons portent du cuir et les filles de la soie, c'est ce qui convient au fort et au faible.

8. Lorsque l'enfant a six ans on lui apprend les nombres et les noms des quatre directions.

Commentaire. — *Nièn*, une année. « Le nombre » est : un, dix, cent, mille, dix mille, etc. Les noms de quatre directions sont [2] : l'orient, l'occident, le sud et le nord.

9. A sept ans les garçons et les filles ne doivent plus s'asseoir ensemble ni manger en commun.

Commentaire. — Ils ne doivent plus s'asseoir en un même lieu ni manger ensemble (au même plat) ; on doit leur donner l'instruction séparément.

10. A huit ans on doit leur apprendre à passer les portes extérieures et intérieures pour entrer et sortir ; puis, soit en s'asseyant, soit en buvant et mangeant, à céder toujours et obéir aux vieilles gens et à leurs parents et à se tenir derrière eux.

Commentaire. — A huit ans, c'est le moment d'entrer dans la Siao Hio (ou science ntérieure). *Mên* est une porte à deux battants, *hoû* (uce) est un seul battant.

« Céder », c'est agir convenablement vis-à-vis d'eux.

« Obéir », c'est donner des marques de respect avec affection. Se tenir derrière les vieilles gens quand on entre ou que l'on sort, c'est témoigner du respect par ses actes. Se tenir derrière les gens âgés quand ils s'appuient sur un siège, c'est témoigner du respect à qui est assis. Se tenir derrière en mangeant et buvant, c'est également témoigner du respect en prenant de la nourriture.

11. A neuf ans on leur enseigne à compter les jours (le calendrier).

[1] *Weï, je*, est un « oui » bref et résolu ; *iû, inu*, est un « oui » plus mou.

[2] Le Chinois, pour les compter se tourne vers le sud : de là les termes de en haut, en bas, devant, derrière, pour nord, sud, etc.

Commentaire. — « Les jours », ce sont premier, quinze, dix, vingt, etc. [1]. Jusqu'ici on a parlé également des garçons et des filles.

12. A dix ans ils sortent de la maison, ils vont chez un maître au dehors, et là ils s'asseoient et couchent hors de chez eux; ils apprennent à écrire et compter.

Ils ne portent plus de tunique ni de pantalon de soie, ils apprennent en premier lieu la politesse, les cérémonies, par imitation. Matin et soir, étudiant les règles qui concernent les enfants, ils cherchent à employer le livret avec certitude et assurance.

Commentaire. — On parle ici des garçons, à dix ans on les appelle jeunes fils *(yiu)*.

« Le maître au dehors » est celui qui enseigne à lire et à écrire.

« S'asseoir, se coucher », c'est s'asseoir pendant le jour, se coucher à la nuit. — Ils apprennent, *i. e.* ils s'exercent. Ils écrivent, *i. e.* ils apprennent les formes des caractères. Ils apprennent la science des nombres, de la supputation. Ils apprennent aussi les caractères de six espèces [2], les nombres des neuf espèces [3].

« La tunique » est le vêtement supérieur ; « le pantalon » est le vêtement inférieur. Ils ne portent plus de la soie, mais de la toile, et arrêtent ainsi les dépenses et les frais.

Ils apprennent en premier lieu la politesse, par imitation ; ils observent la politesse, par imitation ainsi que les usages qui leur ont été enseignés tout d'abord

« La règle des enfants » est de servir les gens âgés. Le livret est un chapitre d'un livre (qu'ils étudient).

« Avec assurance », c'est avec exactitude et vérité.

Tout cela ils l'apprennent en allant le chercher chez le maître étranger.

13. A treize ans, apprenant la musique, lisant les vers, ils dansent la *Tcho* [4]. Les garçons adultes dansent le Siang ; ils apprennent à lancer les flèches et à conduire les chars, etc.

Commentaire. — « La musique », ce sont les neuf tons. « Les vers », ce sont les paroles accompagnées de musique. En apprenant et en lisant ainsi ils développent et forment leur nature et leurs facultés intellectuelles.

[1] Chin., *Kia*, premier terme du cycle décennaire.

[2] « Caractères de six espèces », *lou shou ;* les six manières de former les signes des idées ou caractères chinois. Voir plus loin le commentaire.

[3] « Nombres des neuf espèces », voir plus loin le commentaire et les notes.

[4] Danse *Tcho;* danse appropriée au rythme d'un hymne attribué à Tcheou-Kong, père de Ou-Wang, premier des Tcheous. Danse *Siang*, ce mot veut dire « éléphant » : c'est une danse plus mâle et lente.

« La Tcho », ce sont les vers à la louange d'Ou-Wang. La « Siang », ce sont les vers en l'honneur de Wen-Wang.

« Danser la Tcho », c'est danser en chantant les vers de la *Tcho* et les prenant pour mesure. — « Danser la Siang ». c'est danser en chantant les vers de la Siang et les prenant pour mesure.

« Les garçons adultes » sont ceux qui ont dépassé l'âge de quinze ans.

« Lancer les armes », ce sont les cinq manières de tirer des flèches.

« Conduire, saisir », ce sont les cinq manières de conduire, manier (Voir l'explication plus loin).

Tchen-tze dit : Si l'on tire, l'on doit atteindre le but. Si l'on danse, on doit le faire en mesure. Si l'on veut conduire, tenir, on doit suivre la bonne méthode. Tout doit se faire selon la règle.

Les anciens exerçaient les facultés (des jeunes gens) en apprenant à lancer les armes, à conduire et diriger, ainsi qu'à danser la Siang et la Tcho.

14. A vingt ans on revêt le bonnet viril et l'on apprend les rites. Alors revêtu de peaux et de soie (le jeune homme) doit apprendre à danser la Ta-hia [1]. Pratiquant assidûment la piété filiale, le respect des frères aînés, il ne fait aussi qu'apprendre beaucoup de choses et n'enseigne pas. Il reste à l'intérieur et ne se produit pas encore au dehors.

COMMENTAIRE. — Le jeune homme de vingt ans est dit novice, inexpérimenté. Alors il prend le bonnet viril. — « Alors », c'est aussitôt, dès ce moment. « La cérémonie », les cinq genres de cérémonies. « Il revêt », il se couvre de, il ajoute ces vetements.

« La peau », *i. e.* des vêtements de peau. « Il prend le bonnet viril ». c'est la règle pour celui qui est homme fait *(cir)*. Alors il apprend les cinq espèces de rites [2] ou cérémonies. Après avoir pris le bonnet et revêtu les autres habillements (virils) il peut porter la peau et la soie.

*Ta hia* désigne la musique de Yu [3]. C'est par la musique que se perfectionnent (les choses de) la science et (de) l'armée.

« Assidûment », se donnant de la peine.

« De grandes choses », beaucoup de choses.

Puis ayant beaucoup étudié les lettres, ils ne peuvent encore enseigner les autres. Ils doivent encore craindre de n'être point forts assez.

Établissant solidement leur vertu à l'intérieur, ils ne doivent point encore se produire à l'extérieur. Tous leurs efforts doivent avoir eux-mêmes pour but.

[1] *Ta-hia*, autre danse modelée sur un hymne du Shi-king. Voy. Shi king. III.

[2] Cinq espèces de *Li* ou rites, règles. ce sont les règles de conduite relatives au temps de mariage, etc., de deuil, aux affaires militaires, à la réception d'un hôte, aux fêtes religieuses.

[3] Musique de *Yu* créée par ce souverain pour moraliser le peuple. Elle avait un caractère spécial de simplicité et de noblesse.

Hiong Shi dit : A huit ans on leur enseigne à donner des marques de respect et à céder le pas; après avoir appris à dix ans. les règles propres aux enfants, ils connaissent le devoir de la piété filiale et fraternelle ; arrivés à ce point ils progressent dans ces pratiques, y mettant toujours plus de zèle.

15. A trente ans ayant une famille ils s'occupent des fonctions des hommes faits. Ils apprennent beaucoup de choses; ils n'y a rien de déterminé. Ils (veillent) à garder des sentimente de déférence pour leurs amis.

Commentaire. — A trente ans on est un homme fait.

Tchen-Shi dit : « Une famille », c'est-à-dire une épouse.

« Les occupations des hommes », c'est-à-dire ils reçoivent un terrain à cultiver et paient; « déterminé », c'est-à-dire qu'il existe une règle... « Déférant pour les amis », c'est qu'ils rendent service avec empressement aux amis et aux concitoyens. « Ils veillent sur leurs sentiments », ils veillent à conserver élevés le cœur et la pensée.

Il n'y a rien de déterminé quant aux choses nombreuses qu'ils apprennent; rien, si ce n'est imiter (les gens de) bien.

En étant déférants envers leurs amis ils peuvent obtenir le bonheur (ou conserver leur ver

16. A quarante ans, il prend une fonction publique; remplisant convenablement sa besogne, en rendant compte, il fait preuve de son application. Si sa fonction est conforme aux règles, il la prend et obéit, sinon il la quitte.

Commentaire. — A quarante ans on est dit dans toute la force de l'âge. « Remplir convenablement », étant propre à cela. « Besogne », l'occupation, la charge. « Compte », se rendant compte du devoir (accompli), ou formant un plan.

« Préoccupation », application avec réflexion.

« Prendre sa fonction », s'appliquer à sa besogne. « Suivre », suivre son maître (lui obéir.)

Tcheou-tze dit : Celui qui suffit à sa tâche, et s'en rend compte avec soin, celui-là seul s'occupe de son affaire convenablement et avec réflexion.

17. A cinquante ans devenu par décret homme de grade élevé, magistrat, il prend le pouvoir de la magistrature.

A soixante-dix ans il se retire des affaires.

Commentaire. — A cinquante ans on blanchit ; à soixante-dix ans on est vieillard. « Prendre », c'est occuper avec pouvoir, soigner. — Plus haut il est dit : Il est ma-

gistrat, c'est celui qui n'a qu'une petite charge ; « prend le pouvoir de la magistrature », c'est quand il occupe une grande charge.

« Il se retire des affaires », c'est il cesse et rend à son maître la besogne de la fonction.

18. La jeune fille, dès l'âge de dix ans, ne sort plus. La femme qui l'instruit lui apprend à être douce, bienveillante, conciliante, docile. Elle file du chanvre, elle travaille la soie et le cocon. Ayant appris la besogne des femmes, tissant les étoffes et tressant les cordons, elles confectionnent les habillements. Veillant aux offrandes et aux sacrifices, tenant levés le vin et le breuvage, les vases et les tasses, la viande salée, assistant selon les rites, elles mettent tout en ordre et aident (l'officiant principal).

Commentaire. — A partir (de l'âge) de dix ans, elles ne sortent plus. Quand elles ont dix ans elles ne dépassent plus la porte intérieure.

« La mère qui instruit » est la femme qui (remplit les fonctions de) précepteur.

« Douces », c'est douces et concédantes dans leurs paroles et les ordres (qu'elles donnent). « Amicales », douces et consolantes dans leur air et leurs manières extérieures. « Cédant », acceptant, consentant facilement. « Dociles », ne résistant pas.

Ce sont les vertus que l'on enseigne aux femmes.

« Chanvre » est le cocon du chanvre. Elles travaillent les fibres de chanvre. — La soie et le cocon, c'est le produit du travail des vers à soie. Les étoffes sont : la toile, la soie, etc. « Elles tressent », elles tissent. « Les cordons » sont les cordons tressés. Les anciens en portaient aux coutures du bonnet et aux vêtements.

Après leur avoir enseigné tous ces travaux de femmes, on leur fait faire des habillements (complets).

Les sacrifices et offrandes (auxquels elles prennent part) sont ceux que l'on présente aux ancêtres défunts.

« Elles élèvent (les vases) », elles les présentent soulevés. Le liquide est l'eau vinaigrée. La tasse est faite de bois de bambou ; celle de bois ordinaire est appelée *teou*.

*Tsou*, c'est le légume imprégné de sel. On appelle séchée la viande épicée et conservée. « Elles offrent, arrangent tout cela. » Elles assistent conformément aux rites. Elles offrent en assistant au sacrifice, aidant les chefs de la maison selon les rites. On leur enseigne tous les rites qui concernent les sacrifices et les offrandes.

19. A quinze ans elles se parent la chevelure (et l'attachent) avec des épingles. A vingt ans on les marie. S'il y a une raison on le fait à vingt trois ans.

Commentaire. — « S'attacher les cheveux », avec une épingle. Les femmes ne portent pas de bonnet. Elles assujettissent toute la chevelure au moyen d'une épingle. La cause (pour un mariage retardé) c'est le deuil (la perte) de père et mère.

20. Lorsqu'on vient la prendre pour contracter mariage [1] (la femme) devient épouse. Si elle s'échappe et s'unit sans observer les rites, elle est (petite épouse) concubine.

Commentaire. — « Se marier », c'est quand on vient demander la jeune fille. « Venir en s'échappant », c'est quand elle vient d'elle-même. On dit « avoir suivi » *(ts'ang)* de celle qui suit un homme sans qu'il l'ait demandé solennellement [2].

21. Au chapitre Kiu-li [3] il est dit : Enseigne aux petits enfants à ne point mentir. Si tu es levé (pour obéir) présente-toi droit, n'écoute pas en détournant le visage.

Commentaire. — Kiu-li est un chapitre du Li-ki. Il traite des cérémonies de politesse [4]. « Enseigner », c'est donner l'instruction. « Ne pas », veut dire qu'on ne doit pas faire.

« Mensonge », tromper par un faux langage. — « Se présenter droit », se tenir d'un seul côté. — « Écouter en se détournant », écouter en tournant l'oreille ailleurs. — En enseignant à ne jamais mentir, on apprend à être toujours vrai. Quand on se lève (on se tient droit) ; faire se tenir droit (vis-à-vis de celui à qui l'on parle) et ne point le laisser écouter en détournant le visage, c'est apprendre à être respectueux.

22. Au chapitre [5] Hio-ki, il est dit : Les anciens maîtres avaient, à la maison, le *Shu ;* dans le village, le *Siang ;* à la ville, le *Siu ;* dans le royaume, le *Hio*.

Commentaire. — Tchou-Shi dit : On doit employer le caractère *Tcheou* au lieu de *Shu* [6].

*Hioki* est le nom d'un chapitre du Li-ki.

Jadis un village se composait de vingt-cinq maisons, qui étaient sur un même chemin. L'école placée sur le chemin de ce village s'appelait *Sheu*. — Le bourg comprenait

[1] Chin., *p'ing*. M., *gaimbi*. Le fiancé, après l'accord convenu, va chez les parents chercher sa fiancée et la ramène.

[2] Chin., *Pan*. M., *jimbi*. Les courtisanes vont se présenter elles-mêmes et cherchent aventure.

[3] Le premier chap. du *Li-ki*.

[4] *Wei Tchü*, M., *Koco wai*, les difficultés et les courbes, les courbements d'échine, etc.

[5] *Hio-ki*, chapitre du Li-Ki traitant de l'enseignement et des princes : le dix-huitième.

[6] Litt. : Oportet *shou* facere *tcheou*.

cinq cents maisons ; son école s'appelait *Siang*. — La ville comprenait deux mille cinq cents maisons, son école s'appelait *Siu* — Le royaume, c'est le domaine (la résidence) du fils du ciel et des vice-rois des provinces. L'école du royaume est le *Hio (taciko)*.

L'école de la maison est le petit enseignement. Le *Siang* des bourgs et cantons, le *Shu* des villes, l'école du royaume, forment le grand enseignement.

Lorsque l'homme a dix ans, il entre dans l'enseignement inférieur. Après quinze ans, il pénètre dans l'enseignement supérieur.

On y enseigne tous les devoirs des hommes.

23. Mengtze [1] dit : Il y a une règle, une loi pour l'homme. Si, mangeant à satiété, se vêtissant chaudement, s'asseyant négligemment (mollement) il ne s'instruit pas, il est bien près des oiseaux et des quadrupèdes (des animaux).

Un homme céleste [2], dans l'anxiété, ayant donné la charge de Sse-Tou [3] à Siei [4], enseigna que, selon les devoirs de l'homme, il doit régner une tendre amitié entre le père et le fils, le devoir entre le prince et le sujet, la distinction entre le mari et l'épouse, la différence des rangs entre les grands et les petits, la fidélité entre les membres d'une famille et les compagnons.

Commentaire. — Meng-tze avait pour nom familier, Kü ; pour nom d'honneur Tze Yu. — L'homme céleste est Yao. — Siei était le nom d'un homme ; Sse-tu, celui d'une charge.

« Le devoir » est l'ordre réglé.

Ceux qui ont une même porte sont membres d'une même famille, ceux qui ont un même but sont dits compagnons. « Distinction », parmi les couples unis deux à deux il ne doit pas y avoir de troubles (de querelle) de part ni d'autre.

Tchou-tze disant : Il y a une règle pour l'homme, explique par là qu'il y a pour nous une nature provenant d'une loi décrétée par le ciel.

Cela étant, si l'homme ne l'apprend pas (si on ne l'enseigne pas), il se pervertit, vivant à son gré, dans l'oisiveté et la paresse.

C'est pourquoi l'homme céleste ayant établi un magistrat à cette fin, enseigna les devoirs des hommes.

C'est ainsi qu'il les désigna selon (les lois de) leur nature originaire.

24. Shun, confiant une charge à Siei, lui dit : Il n'y a pas de vrai ami pour

[1] *Meng-tze* le Mencius des missionnaires, disciple de Confucius, le plus célèbre auteur du livre qui porte ce nom et forme l'un des quatre premiers classiques ou *Sse-chou*.

[2] L'empereur Yao, le premier souverain historique.

[3] Sse-tu. Voir le commentaire ; c'est le ministre de l'instruction chargé de rappeler lui-même les devoirs moraux.

[4] *Siei* créé Sse-tou par Shun, successeur de Yao. Voir le Shou-King, chap. II.

le peuple[1]. On ne connaît pas les cinq ordres de relations[2]. Toi qui es Sse-Tou, publie avec soin les cinq enseignements, sois juste et bon.

COMMENTAIRE. — « Shun », nom du chef de la dynastie de Yu.

« Siei », nom d'un magistrat de l'empereur Shun. C'est celui auquel l'empereur Yao avait donné une charge, selon le paragraphe précédent.

« Les cinq relations », ce sont les cinq devoirs de cinq espèces des pères et des fils, des princes et des sujets, des époux, des grands et des petits, des commensaux et des compagnons.

« Respecter », c'est procéder avec respect et attention dans les affaires; — « publier », c'est faire connaître.

« Les cinq enseignements », c'est enseigner les devoirs d'affection entre parents et enfants, la justice entre prince et sujet, les relations entre mari et femme, la distinction des rangs entre petits et grands, la fidélité, l'honnêteté entre commensaux et compagnons. Les cent familles (le peuple) n'étaient plus en rapport d'affection et d'union, cela venait de ce que l'affection, la bienveillance ne régnaient plus dans les cinq espèces de relations. Alors Shun, donnant une nouvelle charge à Siei et l'instituant Sse-Tou général, lui dit : Publie avec diligence les cinq enseignements et procède en tout avec bonté.

Tchou-Tze dit : « Bon », cela veut dire ne sois pas précipité, pressant, exigeant. Règle tout cela pacifiquement.

25. Donnant une charge à Kouei, (Shun) lui dit : En te chargeant d'administrer la musique, je t'ai commis pour l'enseigner à mes fils aînés. Fais qu'ils soient à la fois justes et bons, bienveillants et modestes, prompts sans dureté, fidèles au devoir, habiles sans orgueil.

On exprime ses pensées en vers, on prolonge la parole par le chant. En faisant cela, en produisant les tons musicaux (notes)[3], on met d'accord les timbres avec les tuyaux-normes *(lu)*. Si, les huit timbres étant mis d'accord, on n'en trouble pas l'ordre réciproque, l'amitié régnera entre les esprits et les hommes[4].

COMMENTAIRE. — Kouei est le nom d'un ministre de l'empereur Shun.

[1] Litt., les cent familles. La nation chinoise fut originairement divisée en cent familles. On a conservé ce terme malgré l'augmentation du nombre qui est toutefois bien petit relativement au chiffre de la population de l'empire. Toutes les familles se rattachent à quelqu'une de ces souches principales.

[2] Voir le commentaire.

[3] Le commentaire en donne l'explication.

[4] Les Chinois attribuent à la musique une efficacité morale, la puissance d'entretenir la concorde entre les hommes, de leur inspirer la vertu et, par ce moyen, de les rendre agreables au ciel.

« Faire administrer », mettre à la tête.

« Aînés », eeux qui sont déjà grands. Ce sont tous les fils des grands depuis le fils du eiel jusqu'aux ministres et aux hauts employés.

« Respectueux », grave, respectueux.

« Prolonger », faire durer davantage.

« Modulations », les cinq modulations musicales (tons). *Kong*, *Shang*, *Kio*, *Tchi*, *Yu*[1].

Liu (modulations musicales) : les douze modulations ou tuyaux normaux ; savoir : le *Hôwang-tchong*, le *Tai-tsu*, le *Ku-sien*, le *Jui-pin*, le *Y tè* et le *U-y* appartiennent au principe *Yang*[2].

Le *Tai-liu*, le *Kiya-tchong*, le *Tchoing-liu*, le *Lin-tchong*, le *Nan-liu* et le *Ing-tchong* appartiennent à l'*Yn*.

Les huit timbres sont l'or, la pierre, la soie, le bois de bambou, l'écaille, la terre, le cuir, le bois.

*Sai-Shi* dit : Tout homme hnonête peut ne pas être doux, rends-le doux. S'il est indulgent il ne peut pas être respectueux ; en ce cas, eends-le respectueux. Considérant

[1] La musique chinoise, principalement harmonique, est essentiellement différente de la nôtre. Les Chinois, en général, ne goûtent pas plus nos melodies que nous ne savons apprécier le genre d'harmonie qu'ils cultivent. Ils sont spécialement sensibles à la variété des timbres, et ce qui serait pour nous un brouhaha, va pour eux de l'oreille au cœur et du cœur à l'ame. Nous ne pouvons ici qu'expliquer les termes employés dans la *Siao-Hio*.

Les Chinois ne distinguent nominativement que cinq notes : *fa*, *sol*, *la*, *do*, *ré*; les demi-tons sont traites comme modifications ou accessoires ; mais ils les ont sous les noms de *pien-kong* (pien du *kong*) ou *ho* qui est *mi* et *pien-ce* (pieu du *ce*), *cong*, ou *si*. Ce sont :

*Kong*, *c'ang*, *kio*, *c'e*, *yu*.

Les *lus*, au nombre de 12, constituent une serie de tons en rapport proportionnel constamment le même, la quinte, etc. Ils forment ainsi les douze demi-tons de notre octave. On appelle aussi *lu* les tuyaux normaux produisant ces 12 tonalités (*fa*, *do*, *sol*, *re*, *la*, *mi*, *si*, naturels, et *fa*, *do*, *sol*, *re*, *la*, dièse). Chaque *lu* a un nom spécial. Les huit timbres sont ceux des differents matériaux employes pour la confection des instruments sonores ; ce sont : 1° la peau tannee (tambour, etc ); 2° la pierre pierres chinoises et taillées à cet effet, taillees à peu pres en équerre et suspendues par des cordes à un double bâton ; 3° le metal (cloches, etc.) ; 4° terre cuite ; le *Hiuen* ou instrument à vent en terre cuite percé de trous ; 5° la soie, *Kin* et *Shé*, instrument en bois à cordes de fil de soie ; 6° le bois (sorte de caisses de bois sur lesquels on frappe ; 7° le bambou (tuyaux, espece de flûte de Pan) ; 8° la calebasse, instrument formé de plusieurs tuyaux enfoncés dans l'enveloppe séchee de la calebasse à laquelle est adaptée une sorte de tuyau de coquemar. Ce fut Ling-lun, sous Hoang-ti qui trouva les cinq notes. Les Chinois distinguent plusieurs genres de musique qu'il serait assez difficile de définir. Chao hao créa la musique *Ta-yuen-yo* (2597 2514) *Tchoan-Hiu* inventa la *Tcheng-yun* destinée aux temples ; Ti Kou (2370) fit composer la *Kieou shao*. Yu fut l'inventeur de la *Ta-tchang*, employée dans les sacrifices et les hymnes à l'honneur des ancêtres et des grands hommes. *Shun* fut celui de la *Kieou-shao-yo* pleine de douceur et de suavité, etc. *Yu*, de la Ta-Hia. *Tcheng-tang*, le premier de cette dynastie, dota son pays de la *Ta-Ho* : *Ou-wang* en composa une nouvelle ; presque chaque dynastie ancienne eut la sienne. D'apres le *Li-ki*, celle de Yao était douce et riante ; celle de *Shun*, noble ; celle des Hia, grande et majestueuse, celle des Shang et des Tcheou, virile, guerriere.

[2] Les *lius* correspondant aux nombres impairs appartiennent au principe mâle Yang ; les autres au principe femelle Yn.

les défauts de (chaque) homme aide-le à se corriger. S'il est habile, mais tombe dans la dureté, fais qu'il soit dépouillé de la dureté. S'il est réglé, mais tombe dans l'orgueil, fais qu'il soit dépouillé d'orgueil. Arrêtant ainsi et corrigeant tout excès chez cet homme, on l'établit fermement (dans le bien). En instruisant les fils (aînés) on doit les rendre els, c'est là la manière de les instruire; elle doit aussi être employée pour la musique. Certes la musique établit chez l'homme la vertu de modération et de paix intérieure. Ainsi il arrive qu'elle guérit les défauts de la nature matérielle.

La manifestation du cœur est la pensée. S'il y a quelque vue dans le cœur, elle se manifeste dans le discours : alors cette pensée s'exprime en vers. Lorsque la pensée se manifeste dans la parole celle-ci a des membres longs et courts ; alors on prolonge la parole par la musique. S'il y a du long et du court, il y a aussi à distinguer le haut et le bas, le clair et le sourd. Quand on prolonge ainsi (musicalement) les paroles, il naît des tons. Lorsqu'il y a (tons) haut et bas, clair et sourd, s'accordant avec les douze *lius*, alors on peut perfectionner l'art [1] et il n'y a plus de désordre. C'est pourquoi il est dit que l'on doit mettre les sons d'accord avec les tons des tuyaux normaux. Si les sons que profère un homme sont d'accord, alors il peut bien les faire passer (par) les huit timbres. Lorsque l'on fait de la musique il est impossible qu'il n'y ait pas paix et accord. On ne se tourmente, ni trouble plus de part et d'autre, l'ordre des rangs ne se détruit plus.

Si l'on en fait à la cour du prince, au temple des ancêtres, la paix règne entre les esprits et les hommes.

Les hommes spirituels, lorsqu'ils font de la musique, développent la nature et l'intelligence et affermissent la vertu des hommes. En offrant les sacrifices aux esprits ils concilient le ciel et la terre. Son emploi, son mérite, son utilité sont ainsi étendus, hauts, profonds, surabondants. Maintenant ceux qui ont charge de gouverner ignorent ces hoses et ne peuvent rétablir cet état, quel malheur n'est-ce point !

26. Il est dit au livre Tcheou-Li : Le ministre grand Sse-tu enseignant au peuple les trois espèces d'occupations, les appelaient à lui les traitant comme des hôtes (des membres de la famille).

Commentaire.—*Tcheou-li*, livre publié par Tcheou-Kong pour le bon ordre général.

« Le grand *Sse-tu* », c'est le chef des mandarins chargé de l'instruction. (Voir l'appendice.)

Le canton se compose de douze mille cinq cents maisons (dix villages). « Espèces », se

[1] Musique et eloquence.

[2] Les §§ 24 et 25 sont tirés du Shou-King. I, 2. Au § 22. Les termes villages, bourgs. etc.. sont pris pour le district qui en dépend.

[3] *Tcheou-Li* ou rites des Tcheou ; l'un des petits Kings ou livres canoniques de la Chine. C'est un recueil des regles de conduite tracees pour les fonctionnaires sous le gouvernement des Tcheou et postérieur a leur arrivee au trône impérial. On le dit rédigé par Tcheou-Kong, frère du premier souverain de la dynastie (?). Il comprend trois cent cinquante-cinq articles. Chaque grande principauté et chaque dynastie avait son code. Shi-Hoang-ti a cherché à detruire le Tcheou-li, mais il reparut apres et fut restitue l'an 40 P. C. Tchou-hi en soutient l'authenticité. Les §§ 26 et 30 sont tires du ixe chap. de ce livre.

rapporte aux occupations. — « Appelait à lui ». faisait venir. Déterminant d'une manière fixe en l'enseignant à tous les peuples, les trois genres d'occupation des cantons (p, 12, n. 4), choisissant de chaque canton les gens distingués, capables, et les traitant avec honneur comme des hôtes et (leur donnant à) boire le vin du canton selon la règle cérémoniale ; il faisait ensuite rapport au souverain.

27. Il y a d'abord six vertus : la sagesse, l'humanité, la sainteté, la justice, l'honnêteté, la douceur.

Commentaire. — « La vertu », c'est ce qui fait participer le cœur à la justice. Celui qui connaît et comprend ce qui est juste en chaque chose est sage.

Celui qui pénètre et peut expliquer ce qu'il y a de droit et devoir en chaque affaire est saint.

« L'humanité », c'est la vertu du cœur, le principe qui fait avoir compassion.

« La justice » est la règle du cœur, ce qui convient à chaque affaire. Ce qui perfectionne le cœur est « l'honnêteté » (fidélité).

L'absence d'esprit de contradiction, d'opiniâtreté et rébellion dans le cœur est « l'esprit de concorde ».

28. Il y a, en second lieu, six (bonnes) actions : la piété filiale, l'affection, l'union, la concorde, la sincérité, la compassion.

Commentaire. — « Bonnes actions », ce qui fait connaître le devoir quant aux actes. — « La piété filiale », cela consiste à servir convenablement père et mère. — « L'affection », c'est les bons rapports entre frères cadets et aînés. — « L'union », la bienveillance active pour les parents des neuf degrés.

« La concorde », c'est l'affection pour les parents du dehors.

« La sincérité », la fidélité envers ses commensaux et compagnons.

« La compassion », c'est assister ceux qui sont dans la peine et la misère.

29. En troisième lieu il y a six arts : les rites, la musique, le tir, la conduite, l'écriture, le calcul.

Commentaire. — L'art *(i)* c'est l'ordre inhérent aux affaires. Les rites et cérémonies sont de cinq espèces[1] : la joie, la peine, l'armée, les hôtes, les fêtes.

La musique est de six espèces[2]. La *Yun-men*, la *Hien ci*, la *Ta sao*, la *Ta hiya*, la *Ta-ho* et la *Ta ou*.

[1] Sont différentes selon le cas. Il s'agit des cérémonies de politesse. Voy. *Li-Ki*, chap. I.

[2] On ne connaît qu'imparfaitement les qualités particulières et les différences de ces divers genres dont la création est attribuée aux empereurs Hoang-Ti, Yao, Shun, Yu, Tang et Ou-Wang (Voy. page 359, note.) Leurs noms ne sont pas partout les mêmes.

Le tir a cinq espèces. Le *Pe-shi*, le *Shen-lian*, le *Shan-tchoun*, le *Siang-ci*, le *Cing-y*[1].

Le maniement a cinq espèces. Le *Ming-ho-luen*, le *Tsou-shoui-kiu*, le *Kou-kiun-piao*, le *Ou-kiao-kiu* et le *Tsou-kin-tzo*[2].

L'écriture a six espèces : celle qui imite la forme, celle qui représente l'idée, celle qui représente une opposition, celle qui montre l'emploi de la chose, celle qui change les positions des signes, celle qui se conforme au son. Il y a neuf espèces au calcul[3] : le *fang-tien*, le *su-pu*, le *shouai-fen*, le *shao-kuang*, le *shang-kong*, le *kiun-shou*, le *ying-niu*, le *fang-cheng* et le *keou-ku*. Les rites font du juste milieu la règle, la musique guide la paix, le tir préserve le courage, le maniement régit la conduite des chars, les battues du gibier. L'écriture montre l'idée, le cœur; le nombre règle le changement des choses. Tout est au suprême principe de droit. On doit, les employant chaque jour, ne jamais faiblir, ni être négligent.

Tchen-shi dit : Dans l'enseignement des trois occupations[4] principales, il faut mettre en premier lieu les actes vertueux.

Les six arts doivent être mis à la suite. La pensée de Kongtze est que s'il reste du temps et des forces on étudie la littérature.

30. Il fait exécuter les huit espèces de châtiment dans le peuple des cantons. Ce sont : 1° le châtiment du manque de piété filiale; 2° celui du manque d'union; 3° celui du manque de bienveillance; 4° la peine du manque d'égard fraternel; 5° celle du manque de sincérité; 6° celle du manque de compassion; 7° celle des fautes de la parole; 8° celle des troubles excités parmi le peuple.

COMMENTAIRE. — « Il fait exécuter », il veille à l'exécution après avoir fait les

[1] Ce sont : *pe shi*, « la flèche blanche », quand on tire au-dessus du but; *san lian*, « les trois unies » quand on frappe au point, puis qu'on y tire trois flèches liées ensemble; *shan tchan* (ou *Yen tchan*), la pointe touchante, quand on tire avec le gros bout de la flèche en l'air; *Siangc'i* (céder le pied), quand on cède le tir à un supérieur; *tsing-y* (la forme du puits), quand on tire quatre flèches en carré.

[2] Les cinq manières de conduire les chars sont : 1° en mesurant le pas des chevaux au son des sonnettes; 2° en imitant le mouvement cadencé des vagues; 3° en passant le signal des princes (en l'évitant); 4° en croisant et recroisant la route comme en dansant; 5° en pressant le gibier vers le char du prince (à gauche).

[3] Il y avait déjà du temps des Tcheous un livre normal des mathématiques divisé en neuf sections, mais il périt sous Shi-Hoang-Ti, le destructeur des livres. On en retrouva plus tard des fragments que Tchong-Wang recueillit, arrangea et édita, sous les Hans ou peu après. On le retrouve cité sous les Songs. Cet ouvrage a été revisé avec soin dans les temps modernes. Les noms des neufs sections sont ainsi traduits par Wylie : 1° mesure des surfaces planes; 2° proportion; 3° société; 4° évolution; 5° mesure des solides; 6° alliage; 7° surplus et déficit; 8° équations; 9° trigonometrie. Ici nous avons : 1° mesure des angles plans; 2° règle de trois; 3° division; 4° diminutions et accroissements; 5° société, commerce; 6° proportion; 7° surplus; 8° équations géométriques; 9° trigonometrie.

[4] Les trois occupations principales sont : la pratique de la vertu, le gouvernement du peuple, les affaires de la vie. Les occupations des campagnes sont : la vertu, le ménage, la culture.

recherches voulues. — « Fautes » nées de la parole, c'est quand on dit des paroles extraordinaires, trompeuses.

« Soulever le peuple », troubler le peuple en employant des moyens mauvais, une doctrine mauvaise. — Comme on lui demandait : Lorsqu'il n'y a pas d'affection, de bienveillance, comment n'y aurait-il pas de châtiment?

Tchou-tze répondit : Vous ne considérez pas la chose comme il convient. Voyez comment les anciens ont enseigné et non (ce qui se fait) maintenant.

31. Il est dit au Wang-tchi : Le Yo-c'eng exaltant les quatre matières [1] et établissant fermement les quatre enseignements, forme les lettrés selon les shis (poésies), les shous (histoires), les rites et la musique des anciens rois.

Au printemps et à l'automne ils enseignent ainsi les rites et la musique ; en hiver et en été, ils enseignent les shis et les shous.

Commentaire. — « Wang-tchi » [2], nom d'un chapitre du Li-ki.

« Yo-c'eng », ministre chargé de l'instruction.

« Honorant », rendant honorable.

« Les quatre matières », le shi, le shou, les rites et la musique.

« Les quatre enseignements [3] », ceux du printemps, de l'été, de l'automne et de l'hiver (dont il est parlé à la fin du paragraphe).

« Selon », c'est en imitant.

« Il faisait prospérer », rendait capable et méritant.

Tchen-Shi dit : Les anciens docteurs, quoiqu'ils fissent apprendre matière par matière, selon les quatre saisons, en réalité après avoir quitté complètement telle matière, ne faisaient apprendre que telle autre. Ils enseignaient ainsi de ne point les mélanger. Mais on peut (il est faux qu'on ne peut) enseigner le *Shi* et le *Shou* au printemps et en automne; les rites et la musique, en hiver et en été.

32. Au chapitre Ti-tze-ji il est dit : Lorsque Sian-Sheng [4] enseigne : prenez pour modèle les frères cadets. Doux, respectueux, vous faisant vous-même petit (vain) achevez (la tâche) que vous avez reçue et entreprise.

[1] *Shi-king* ou poésies; le *Shou king*, l'histoire; le *Li-ki*, les rites, et le *Yo-ki*, la musique.

[2] C'est-à dire institutions royales. C'est le troisième du Li-Ki. Il traite de l'organisation politique, des règles du gouvernement.

[3] Les quatre études propres aux femmes sont : la bonne conduite, le parler convenable, la docilité et l'art de plaire, les ouvrages féminins. Toutefois il semble que ces termes soient ici synonymes des précédents.

[4] *Sian-Sheng* (litt. être plus, au-dessus), qui est supérieur, désigne tout précepteur en général. C'est en outre le nom d'un ancien sage.

COMMENTAIRE. — « Ti-tze-ji », nom d'un chapitre du livre Kuang-tze[1] écrit par Kuang-tchong. Sian-Sheng est le précepteur. En lui adressant la parole on doit l'appeler ainsi, parce qu'il est placé au-dessus des élèves. Ceux-ci doivent s'appeler eux-mêmes « frères cadets, fils ». Car on doit respecter le maître comme père et frère ainé.

« Modèle », c'est à-dire qu'on doit imiter.

« Doux », paisible, conciliant. — « Respectueux », bienveillant.

« Se faire petit », c'est ne pas se gonfler en son cœur.

Chou-tze dit : Achevez ce qu'on a entrepris, c'est-à-dire quand on a pris fonction on doit porter à l'extrême la justice et le droit et faire tous ses efforts pour perfectionner (ce que vous avez appris).

Si vous voyez faire le bien, imitez-le; si vous entendez des paroles justes, conformez-y votre conduite. Soyez doux, bienveillant, plein de piété filiale et fraternelle. Ne vous appuyez pas avec orgueil sur vos forces.

33. Si vous voyez (faire) le bien, imitez-le, si vous entendez des paroles justes, conformez-y votre conduite. Soyez doux, bienveillant, plein de piété filiale et fraternelle[2]. Ne vous appuyez pas avec orgueil sur vos forces.

COMMENTAIRE. — « Conformez-vous-y », agissez ainsi.

« Doux », conciliant, prêt à consentir.

« Plein de piété filiale », sachant servir père et mère; « de piété fraternelle », c'est sachant servir les frères aînés et les vieillards.

Lorsqu'on est orgueilleux on méprise et néglige. Si l'on se confie en ses forces on opprime les autres, et l'on n'aime pas tout le monde.

34. Ne rendez jamais votre pensée vaine et trompeuse; faites que vos actions soient justes et sincères. En agissant ainsi soyez conforme à la règle conformez-vous à ce qui est la vertu[3].

COMMENTAIRE. — On appelle « pensée » le discernement[1] de l'intelligence. Ce que l'on fait du corps s'appelle action *(hing, yabun)*.

« Vain », est ce qui est faux. — « La règle » est ce qui est fixé.

« Se conformer à ce qui est vertueux », c'est s'attacher à ce qui est bon.

[1] *Kouang-tze*, ouvrage de législation, en vingt-quatre livres, écrit par *Kouang-Tchong*, au v[e] siècle A. C.

[2] Piété filiale et fraternelle, envers les parents, les frères aînés. Cette dernière embrasse aussi les devoirs envers les parents et les gens âgés.

[3] Ou : qui a de la vertu.

Mandchou : *jorin*, ce qui indique l'acte intellectuel.

35. Faites votre extérieur, votre visage sincère et droit. Soyez modeste dans votre cœur. Levez-vous à l'aurore ; dormez la nuit. Mettez en ordre vos vêtements et votre ceinture.

Commentaire. — « Respectueux », c'est respectant.

« Mettre en ordre », disposer, porter avec ordre et convenance.

Faites que votre extérieur et votre visage soient sincères et vrais.

Faites paraître à l'extérieur la modestie et le respect (des autres).

Que votre cœur à l'intérieur soit plein de respect et de modestie.

« Levez vous tôt, dormez la nuit », faites tous les efforts possibles.

« Mettez en ordre vos habillements, etc. », soignez-vous vous-même avec crainte (du mal).

Ces trois sections exposent les choses à faire avec toute l'énergie possible.

36. Le matin progressez, le soir exercez-vous ; si, craignant, redoutant d'un cœur humble, vous n'êtes point négligent, c'est là ce que vous devez prendre comme règle.

Commentaire. — « Progressez », grandissez, augmentez. « Craindre, redouter », être plein de respect et de modestie. « Progressez le matin, le soir, exercez-vous », c'est : apprenez avec zèle et ardeur.

« Craignant, etc. » Apprendre avec zèle la doctrine du respect, et c'est l'affaire de l'enseignement, la littérature.

« Légèreté », c'est négligence. — « Règle », lois, mœurs réglées.

Cela résume tout ce qui a été dit plus haut.

Wuh-Shi dit : Les gens qui sont dans la position de frères cadets doivent s'appliquer persévéramment avec ardeur et sans négligence à cet enseignement, comme cela convient. S'appliquer avec soin à cette doctrine est la règle de l'instruction.

37. Kong-tze dit : Lorsque, les cadets entrent qu'ils exercent les devoirs de la piété filiale, s'ils sortent qu'ils remplissent les devoirs de respect envers les supérieurs et les gens plus âgés.

Soyez sincère et plein de respect ; aimez tout le monde, appliquez-vous à la bienveillance ; si vous avez du loisir pour le travail, étudiez les œuvres littéraires.

Commentaire. — De Kong tze le petit nom était Kieu, le nom d'honneur Tchong-ni. Tchou-tze dit : Le respect, c'est la règle dans les actions ; la sincérité est la vérité en paroles.

[1] Litt., si vous avez faculté surabondante.

« Tous », indique la généralité et tous les hommes en général. « S'appliquent à... », c'est être proche de.

La bienveillance désigne les hommes bons, affectueux.

« Puissance surabondante », au jour où vous aurez du loisir pour cela.

La littérature désigne le Shi et le Shou king.

Les livres littéraires, est-il dit, renferment en principe les six vertus.

Tcheng-tze dit : Si les fonctions des gens qui sont dans la position de frère cadet leur laissent des loisirs, qu'ils étudient la littérature; si sans avoir accompli leurs fonctions ils s'occupent en premier lieu de la littérature (ils font mal); ils ne peuvent ainsi étudier dans leur propre (et unique) intérêt.

## 38. On commence par le Shi[1].

Commentaire. — Au commencement de cette section il faudrait qu'il y eût une sentence de Kong-tze de trois caractères, ce qui a été ainsi mutilé suivait la section précédente. Le reste est identique à ceci.

Tchou-tze dit : Le commencement indique ce qui se forme, s'élève: la poésie a été le commencement de l'expression de la pensée de l'homme : elle est parfois mauvaise, mais elle est aussi bonne.

Il est facile d'expliquer ces paroles. En chantant, en versifiant, on dit et répète les attaques et les éloges; il est ainsi facile de parvenir à exciter les hommes; aussi les étudiants doivent-ils au commencement exciter leur cœur à louer le bien et à haïr le mal. Incapables de poser un fondement solide à leur volonté, ils l'obtiendront par ce moyen.

## 39. La base (de l'éducation) est dans les rites.

Commentaire. — Tchou-tze dit : C'est par les rites que l'on pose comme fondement le respect, la modestie, l'abstinence, la déférence. Ce sont les éléments intimes et secrets de la convenance, de l'art littéraire, de la mesure, du calcul.

Ils assurent l'attache en l'homme, de la chair à la peau, le maintien des nerfs et des os. C'est pourquoi parmi les étudiants, ceux qui peuvent par eux-mêmes se tenir fermes et ne sont point entraînés violemment par les choses extérieures ne peuvent commencer ainsi à être lancés dans les affaires ; ils le pourront par cette instruction.

## 40. L'achèvement est par la musique.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Dans la musique sont les notes et les douze tons; en les échangeant, les mettant en harmonie ou en opposition dans le chant, on produit le chant, la danse, les règles des six timbres ; produisant la paix et l'harmonie dans la

[1] Litt., le commencement est dans le *Shi*.

nature et la pensée de l'homme, apaisant les mauvaises passions, purifiant les dispositions impures, elle doit corriger l'homme.

C'est pourquoi ceux d'entre les étudiants qui ont entrepris de réveiller en eux les principes de justice, de pratiquer l'humanité, qui veulent en suivant la morale et la vertu, devenir vertueux, ceux-là obtiendront (ces biens) par le moyen de cette instruction ; c'est là le complément des études.

Il est dit également : Si l'on regarde le chapitre Nei tze, on voit qu'on apprend les règles des enfants, à l'âge de dix ans. A treize ans, tout en apprenant la musique, on lit les Shis. A dater de vingt ans on étudie les rites. Conséquemment ce n'est point à la Siao Hio d'exposer et de faire pratiquer ces trois sciences. C'est à la grande science dans laquelle il y a des choses difficiles et faciles à apprendre, des choses d'ordres divers, profondes et simples.

41. Il est dit au chapitre Yo-ki : Des rites et (des règles) de la musique, on ne doit point s'écarter tant soit peu, à sa fantaisie.

Commentaire. — Yo-ki est le nom d'un chapitre du Li-ki.

« Tant soit peu », désigne une circonstance où l'on devrait, une fois, s'écarter des rites, une fois les suivre. — « S'écarter » est omettre, y manquer.

Les rites et la musique sont les fondements de la domination de soi même. Cela étant, on ne doit point s'en écarter le moins du monde.

42. Tze-Hia[1] dit : Si tout en louant le bien on évite les plaisirs, si en servant ses père et mère on sait perfectionner ses puissances, si en servant le prince on se dévoue jusqu'à la fin (la mort), si en traitant affectueusement ses amis on parle toujours selon la vérité, bien qu'on n'ait pas fait d'études, je dis que l'on est vraiment instruit.

Commentaire. — Tze-Hia était un disciple de Kong-tze ; sa famille s'appelait Pou ; son nom familier était Shang.

Tchou-tze dit : Si en louant le bien fait par les autres on écarte son cœur du désir des voluptés, le désir du bien sera ferme et solide. — « Jusqu'à la fin », c'est en se dévouant complètement.

« Exerçant une charge jusqu'à épuisement de soi-même », je dis que l'on ne se possède pas soi-même[2].

Il y a ces quatre choses spécialement importantes dans les devoirs des hommes : Accomplir ce qui est certainement bon dans toutes ses actions et chercher l'enseignement conforme à ce principe, cela suffit.

[1] *Tze Hia*, disciple de Confucius qui transmit une des éditions de Shi king.

[2] Chinois, *wei pou yeou khi shin.*

Comme Tze-hia dit que l'homme peut être tel, que si même le bien ne lui était pas destiné par la nature, cependant il y parviendrait par l'application et l'étude : et, bien que les autres hommes puissent dire qu'il n'est pas instruit, moi j'affirme qu'il l'est.

Fonder la doctrine, expliquer les principes, s'observer soi-même, tels sont les trois principes suprêmes de la Siao Hio.

(Les rapports entre) père et fils, prince et sujet, mari et femme, petits et grands, commensaux et compagnons, pensée et volonté, dignité et forme, habillements, boire et manger, telles sont les neuf sections de la Siao Hio. Établir la doctrine, c'est simplement l'enseigner. Si on veut baser la discussion sur toute autre chose, on commet une erreur.

# SIAO HIO

SECOND VOLUME

## PARTIE INTERNE (SUITE)

### CHAPITRE II — EXPLICATION DES PRINCIPES

La seconde chose est d'élucider les règles.

Commentaire. — « Élucider » est éclaircir, expliquer. — « Les règles », celles qui concernent l'homme. — Elles sont de cinq espèces. Il faut expliquer les rapports d'affection du père et du fils, le droit (réglant les rapports) du prince et des sujets, la distinction entre mari et femme, les positions relatives du grand et du petit, l'amitié des commensaux et compagnons.

Cela forme, en tout, cent sept chapitres.

1. Meng-tze dit : On a formé l'enseignement en fondant le Siang, le Siu, la Hio et la Hiao. Tout cela fait connaître les devoirs des hommes.

Commentaire. — « Établir », (désigne) ce qui est constitué — Le *Siang* forme au devoir d'entretenir les gens âgés [1]. *Siu*, c'est l'école, le lieu de l'exercice du tir. *Hiao* forme l'enseignement du peuple [2]; tout cela est de l'école des cantons. La *Hio (doctrine)* désigne l'école du royaume.

La dynastie Hia a donné son nom à la Hiao [3]; les Yu à la Siu; les Tcheou à la Siang; la Hio est commune aux trois âges.

[1] Est l'asile des vieillards. Litt. : établit le devoir en entretenant les vieillards.

[2] Collège de petite ville.

[3] Ou bien : est dite (l'époque de) la Hiao, etc.

2. Si l'on forme ce volume en comparant les Kings des Saints, en discutant avec critique les livres historiques des sages, on instruira les gens de peu d'intelligence.

COMMENTAIRE. — « Étudier », c'est « rechercher, scruter ». — « Discuter », c'est traiter avec discernement. Les écrits des saints s'appellent *Kings*. Ceux des sages s'appellent *Tchouens*.

DEVOIRS DES PARENTS ET DES ENFANTS

3. Il est dit au livre Neitze du Liki : Quand le fils sert son père et sa mère, il doit au premier appel du coq (aller)[1] se laver complètement et nettoyer, se peigner, envelopper et attacher la natte, épousseter ses cheveux, mettre le bonnet et lier les bouts du cordon, se revêtir des habits de fêtes, mettre les jarretières au genoux, se ceindre de la ceinture, et y insérer la tablette et pendre à ses côtés les objets qu'il doit employer, à gauche et à droite; il met alors ses bas et ses pantouffles et en lie les cordons.

COMMENTAIRE. — « Complètement », c'est-à-dire « tout ». — « Il lave », *i. e.* les mains. — « Il nettoie », c'est la bouche. — « Il peigne », arrange les cheveux. — « Il enveloppe », *i. e.* enveloppant sa chevelure, il l'arrange dans de la soie bleuâtre (?). — « Il attache », il adapte l'épingle de cheveux. — « Natte », en rassemblant et liant les cheveux il les arrange dans une soie blanche molle. — « Il époussète », il nettoie les cheveux en enlevant la poussière qui est dessus. — « Le bout », l'extrémité du cordon. — « Le cordon », le ruban du bonnet ».

« Le vêtement de cérémonie », l'habit noirâtre de cérémonie. — « Le lien du genou », ce qui tient le genou. — « Il enfonce », il pousse dedans; il enfonce la tablette dans la grande ceinture, (pour y) noter les choses à faire. — « Il adapte à droite et à gauche les objets dont il doit se servir », à ses deux côtés il adapte les mouchoirs, le couteau de poche, etc., et les apprête pour s'en servir.

« Les bas » : coupant l'étoffe en biais il enveloppe (la jambe) du pied au genou. — « Les pantoufles », celles de l'habillement (du costume habillé). — « Lier », lier autour. — « Les cordons », ceux des souliers.

Ainsi, pour la tête, après avoir peigné et lié les cheveux, les avoir tressés en les attachant avec l'épingle, après avoir épousseté la chevelure, mis le bonnet, et assujetti le cordon, il en fait pendre le bout; pour le corps, il revêt les habits bleuâtres, il lie

[1] Il ne nous semble pas possible de rapporter ceci aux parents.

les jarretières, ceint la ceinture, y fait entrer la tablette et met aux côtés les objets d'usage. Aux pieds il arrange l'étoffe, met les souliers et attache les cordons. Tout cela se fait, chaque chose en son ordre.

Sse-Ma Wen-Kong dit : Il en est de même quand un petit fils sert son grand-père ou sa grand'mère.

Liu-Shi dit : Quant aux cheveux, s'il naît un enfant, le troisième mois on coupe et tresse ses cheveux et l'on en fait une sorte de boule; on l'adapte au-dessus de la tête à gauche si c'est un garçon ; à droite, si c'est une fille [1].

En mettant le bonnet, en attachant l'épingle, l'ayant orné d'une soie de couleur et l'attachant au bonnet, on ne doit point oublier les bienfaits de l'entretien, des soins (que l'on a reçus) de son père ou de sa mère.

Quand le père et la mère sont morts, il en a fini [2].

4. Quand une bru sert son beau-père et sa belle-mère, c'est comme si elle servait son père et sa mère. Dès que le coq appelle, elle se lave et nettoie, peigne et enveloppe, tresse et attache, habille, ceint, pend les objets de service à droite et à gauche et, attachant le sachet de musc, elle lie sa chaussure.

Commentaire. — Le père du mari est « le beau père ». La mère du mari est la belle-mère. — « S'habiller, se ceindre », c'est mettre ses vêtements, sa ceinture. Mettre au côté les objets que l'on emploie, c'est y faire tenir l'aiguille, le fil. « Le sachet », c'est le sac au musc. Craignant qu'elle n'ait quelque odeur qui parvienne jusqu'à ses parents, elle se met un parfum au côté. Sse-ma-Wen-Kong dit : Il en est de même de la femme d'un petit fils.

5. (Les enfants) doivent ensuite venir en présence de leurs père et mère, beau-père et belle-mère.

Commentaire. — « Venir », c'est entrer près d'eux. En présence, c'est (dans) la demeure.

6. Lorsqu'ils (y) sont arrivés, ils doivent en comprimant leur souffle rendre leur voix faible; s'informer de la chaleur ou du froid de leurs habillements. S'ils ont une maladie, de la douleur. S'ils ont des chatouillements et démangeaisons, ils doivent respectueusement presser de la main, les gratter. S'ils sortent ou entrent, soit par devant, soit par derrière, il faut les prendre et les soutenir avec respect.

[1] Selon qu'il s'agit de garçons ou de filles.
[2] Chinois *Kiü*, il s'en va ; M. *gaimbi*, il est déchargé.

Commentaire. — Si en comprimant son haleine, en parlant à voix faible, on leur demande si leurs vêtements sont trop chauds, c'est pour leur en faire diminuer le nombre; si on demande s'ils sont froids, c'est pour leur dire d'en mettre davantage. — « S'ils ont une maladie, de la douleur », c'est pour l'arrêter, l'apaiser. S'ils ont des démangeaisons, c'est pour les gratter. Qu'ils soient devant ou derrière, ils doivent les prendre de la main et les soutenir. Tout doit provenir du respect.

7. Après qu'ils ont versé de l'eau pour se laver les mains, les plus jeunes prennent et soulèvent le bassin, les grands présentent l'eau;

Ils demandent s'ils se lavent les mains; quand ils ont fini de se laver, ils leur font prendre l'essuie-mains.

Commentaire. — « Ils leur lavent les mains », en versant de l'eau pour leur laver les mains. — « Ils leur font prendre », ils leur donnent. — « Le linge », ce qui essuie les mains.

8. Ayant demandé ce qui leur plaît, ils le leur présentent avec respect et leur obéissent d'un air complaisant. Lorsque le père ou la mère, le beau-père ou la belle-mère en ont essayé, alors ils se retirent.

Commentaire. — « Ce qui leur plait », c'est en disant mangez ce qui est à votre idée. — Tchen-Shi dit : « Se conformer à », c'est « obéir »; il est dit d'obéir, de se conformer à la pensée des parents de degré supérieur, d'un air affable et affectueux.

9. — Lorsque le fils ou la fille n'ont pas encore pris le bonnet viril, ou mis l'épingle à leurs cheveux, au premier appel du coq ils doivent se laver, se nettoyer, faire le nœud à leur natte, épousseter leurs cheveux, les tresser; s'attacher au côté le sachet de musc et les parfums, arrangeant le tout en bon ordre; alors, venant les visiter tout au matin, ils doivent leur demander s'ils ont mangé et bu. S'ils répondent qu'ils ont mangé, ils doivent se retirer; s'ils n'ont pas encore mangé, ils veillent à préparer (ce qu'il faut) et aident les gens âgés.

Commentaire. — « Les fils quand ils n'ont pas encore pris le bonnet; les filles quand elles n'ont pas encore mis l'épingle (à leur chevelure) », c'est quand ils sont encore jeunes. — « Rassembler et tourner », c'est tourner, former en natte les cheveux après les avoir rassemblés. « Parfum », senteur et autres bonnes choses. « Faisant, aidant à ce qu'ils soient bien arrangés », après avoir disposé dans le sachet à musc un objet parfumé de belle apparence on se le met au côté. — *Hi*, *fersi* désigne l'obscurité; *shong*,

*gersi*, la lumière. (Les deux) désignent le temps où la clarté du jour n'est pas répandue complètement. — « Ils viennent visiter », ils viennent voir. — « Ils aident », ils donnent assistance. « Ils observent ce qu'ils préparent ». ils observent avec soin si ce qu'ils préparent est froid ou chaud.

10. Ainsi au premier appel du coq. les gens de l'intérieur ou du dehors. les ayant lavés, nettoyés, les habillent; ayant replié les coussins et nattes. ayant arrosé et nettoyé la maison, la cour, le jardin. étendu la natte; ils vont s'occuper chacun de leurs affaires.

Commentaire. — Tout ce qui est encore dans le chapitre Neitze et n'a point été reproduit (ici), suit la première section. Tout le reste est semblable à ceci. — « Extérieur et intérieur », ce sont les serviteurs et servantes, etc. — « Replié ». rassemblé. « Les coussins et nattes », ceux des parents de degré ascendant. « Étendre », ouvrir. étaler. « Les coussins », ceux sur lesquels ces parents doivent s'asseoir. — « Ils vont chacun à leurs affaires », les femmes soignent les affaires intérieures; les hommes, les choses du dehors.

11. Lorsque le père, la mère, le beau-père, la belle-mère viennent s'asseoir, on prend le coussin pour le leur présenter et l'on demande où ils veulent se tourner. Quand ils sont sur le point de se coucher, prenant de même leurs nattes, les grands demandent où ils veulent poser leurs pieds. — (Quand ils sont levés) les petits mettent le lit en ordre et les font asseoir. Les serviteurs apportent le siège. Ayant replié l'oreiller et la natte, ayant suspendu la couverture, ils placent le coussin dans l'armoire et, après avoir replié la natte, ils la mettent dans son étui.

Commentaire. — Quand on est prêt à aller se reposer : quand on est prêt à étendre la natte pour dormir. — « Le lit », celui où l'on se place pour se reposer. — « Les serviteurs », les gens de service, sous les ordres. — « La couverture », ce qui couvre le lit. « L'armoire », on la fait de bambou. Le fourreau se fait de coton. En étendant la natte pour s'asseoir on doit demander de quel côté ils veulent se tourner. En plaçant la natte du lit, ils doivent demander de quel côté ils veulent placer les pieds. Quand ils se lèvent, après avoir dormi, ils remettent le lit en place, ils apportent le siège et les font asseoir. Quant à la natte et à l'oreiller. ils les étendent et les replient, quant à la couverture ils la roulent et la suspendent. Quant au coussin, ils le mettent dans son armoire. Quand la natte est repliée ils la mettent dans son fourreau. En étendant le coussin sur la natte pour dormir, ils doivent encore témoigner beaucoup de respect. Ceux qui présentent la natte quand ils veulent s'asseoir, sont les aînés. Ceux dont il est parlé après « ils replient la natte » sont les serviteurs.

12. Il ne faut pas déranger les habillements, la couverture, la natte, le coussin, l'oreiller, la table de père, mère, beau-père et belle-mère; traitant avec respect et crainte leur bâton et leur chaussure (même) on ne doit point s'en approcher de trop près.

(Les enfants ou brus) ne mangent que ce qui reste dans la tasse, la soucoupe, le plat, la cuiller (des parents et beaux-parents); s'il n'y reste rien, ils ne doivent pas s'en servir. Bien plus, s'il ne reste rien des mets ou de la boisson, ils ne doivent point manger ou boire.

Commentaire. — « Déranger », remuer, transporter. Il y a un lieu déterminé pour placer chaque jour les habillements, la couverture, le coussin, la natte, l'oreiller, la table; il n'est pas permis de les remuer inutilement pour les placer ailleurs « Venir tout près », s'appuyer dessus. — « Le bâton et la chaussure », les objets nécessaires à l'ornement, aux habits, on doit les respecter grandement et ne point les frotter, les déranger. « Le plat, le vase », les vases dans lesquels on met le millet et le riz.

Les vases sont : celui où l'on sert le vin et celui où l'on sert l'eau. — « Manger les choses qui restent », ils doivent manger les restes. — « En outre », ensuite. — « Coutume », règle.

S'ils n'ont pas mangé les restes ils ne peuvent se servir des verres et plats de leurs parents Si ceux ci n'ont rien laissé en mangeant et buvant, les enfants et brus ne peuvent ni manger ni boire.

13. Quand ils sont en présence de père, mère, beau-père ou belle-mère, si ceux-ci les interpellent, ils doivent répondre : *Oui, certes*, avec respect. En s'avançant, se retirant, se tournant, revenant, ils doivent toujours être pleins d'une crainte respectueuse, et être toujours en ordre.

Commentaire. — « Oui, certes » est la réponse pleine d'empressement. « Répondre avec respect », c'est témoigner du respect dans la manière de répondre. « En s'avançant, se retirant, etc. » : chaque fois qu'on s'avance vers eux, qu'on se retire, etc., qu'on passe autour d'eux, il est prescrit d'être respectueux, craintif, en ordre, bien sous tous rapports.

13. Quand ils descendent ou montent, sortent ou entrent, ils se courbent et puis se dressent. Ils ne doivent point laisser apercevoir les nausées, ni faire des renvois, ni éternuer, ni bâiller, ni s'étendre, ni se tenir sur une jambe, ni s'appuyer (sur quelque chose), ni regarder de côté. Ils ne doivent pas non plus cracher, ni se moucher.

COMMENTAIRE. — « Descendre et monter » l'escalier de la maison; « sortir et entrer », il s'agit des portes intérieures et extérieures. « Se courber », quand ils s'avancent vers eux; ils doivent faire comme ceux qui saluent en se courbant, les mains devant la poitrine.

« Se redresser », quand ils se retirent ils se dressent un peu en regardant en haut. « Nausées », émettre de l'air avec bruit, résistance au vomissement quand on est mal à l'aise. — « Renvoi », émettre un son en mangeant. — « Éternuer », le faire sans se retenir. « Tousser », se laisser aller en toussant. Quand l'esprit se fatigue on bâille; on s'étend quand le corps se lasse. Se tenir en se courbant d'un côté, c'est se tenir sur une jambe. S'appuyer c'est s'appuyer sur un objet. Regarder de côté, c'est regarder en louchant ou en tournant les yeux. « Cracher », c'est lancer de la bouche. « Se moucher », c'est faire sortir du nez.

Faire des renvois, éternuer ou faire tout autre bruit est un manque de respect. En bâillant, s'étendant, s'appuyant, en regardant de travers, la tenue du corps est inconvenante. En crachant ou se mouchant, le bruit et l'attitude le sont l'un et l'autre.

Ainsi soit qu'on descende, qu'on monte, qu'on se courbe, qu'on se dresse, qu'on sorte ou rentre, il faut en tout cela une crainte respectueuse, et ne rien faire de cela.

14. Quand même il gèle, on ne peut se permettre de porter des vêtements doubles, si même on est chatouillé, on ne peut se permettre de se gratter. Si l'on ne doit pas faire une chose qui l'exige, on ne doit pas écarter ses manches. Si l'on ne doit pas guéer, on ne doit pas relever (ses vêtements). On ne doit pas laisser voir le petit vêtement[1] ni le dessous de la couverture du lit.

COMMENTAIRE. — Certes tout cela est parmi les choses inconvenantes.

Une chose qui l'exige, c'est apprendre à tirer. « Écarter les manches », c'est montrer ses épaules.

« Guéer », traverser l'eau. « Relever », c'est retrousser ses vêtements.

Si l'on n'apprend point à tirer, on ne peut pas laisser voir ses épaules. Si l'on ne doit pas traverser l'eau on ne peut retrousser ses vêtements. Les petits vêtements sont les premiers sur la peau. Comme ces vêtements qui touchent le corps sont vilains[2], sales, ainsi que la fourrure de la courtepointe, il ne faut pas les montrer.

15. Il ne faut pas faire voir le crachat, l'eau du nez de père ou mère. S'ils tachent leur bonnet ou ceinture, on doit leur demander de les laisser nettoyer pour ôter la tache.

Si un habit ou une ceinture (pantalon) vient à être taché, il faut leur

[1] La chemise qui est plus courte que la robe.

[2] D'étoffe plus grossière.

demander de le frotter pour enlever la tache. Si un habit ou une jupe viennent à être déchirés, on doit, en enfilant une aiguille, demander de les réparer et recoudre.

Commentaire. — « Il ne faut pas montrer ». le nettoyer en essuyant [1]; « taché », par la poussière; « nettoyer », avec de l'eau chaude. *Seu*, *fiyanara*, laver les mains; laver [2] les pieds, c'est *huan*, *oboro*. — La robe est le vêtement supérieur; la jupe, le vêtement inférieur.

Faire passer le fil par (le trou de) l'aiguille, c'est l'enfiler.

16. Le service des gens âgés par les jeunes gens est (comme) celui des supérieurs par les inférieurs; ils doivent complètement imiter ces derniers.

Commentaire. — « Les inférieurs », ce sont les serviteurs et servantes; « complètement », c'est (en) tout; « imiter », c'est se conformer entièrement. Il est dit que tous doivent suivre cette règle.

17. Il est dit au chapitre *Kiu-li :* La règle de tout homme dans la condition de fils est de chauffer en hiver, de rafraîchir en été. Le soir il doit les arranger et le matin (venir) s'informer.

Commentaire. — « Chauffer », produire de la chaleur comme en chauffant la couverture. — « Rafraîchir », produire du frais comme en éventant le coussin. « Arranger », les faire reposer [3]. « S'informer » de l'état de leur santé.

18. Si les enfants sortent, ils doivent l'annoncer; s'ils reviennent, ils se présentent à leurs parents. Il y a une règle pour les sorties, il y a une loi de la conduite. Il n'est pas permis de se dire habituellement vieux.

Commentaire. — « Ils l'annoncent », ils le font savoir. — « Ils reviennent » quand ils sont de retour. — Ils se présentent à eux; ils se font voir, paraissent devant eux. — « La règle », c'est la direction. — Tchen-Shi : dit : Si la route est déterminée, ils ne peuvent pas aller ailleurs. Si la conduite a une règle ils ne peuvent diriger, « employer » leur cœur d'une manière défendue. « Habituellement », constamment. — S'ils se disent eux-mêmes vieillis c'est que père et mère sont bien avancés en âge. En ne leur disant pas qu'on est vieux, on maintient en paix le cœur de père et mère.

19. Il est dit dans le Li-Ki : Si le fils qui a la piété filiale est réellement

[1] Essuyer le crachat, etc., c'est le faire remarquer.

[2] Chin. Si.

[3] Le *Li Ki* explique qu'ils doivent préparer leur natte, etc.

plein d'une affection profonde, il sera réellement animé de sentiments de paix. S'il est animé de ces sentiments il aura l'air joyeux ; ayant l'air joyeux il aura une contenance pleine de déférence. Le fils plein de piété filiale est semblable à celui qui a trouvé une pierre précieuse, ou porte un vase plein, avec attention et gravité et comme incapable de réussir ; et comme exposé à le perdre, le faire tomber. S'il est sérieux, simple, droit et plein de respect, celui-là ne sert pas ses parents (ne se considère pas comme faisant des fonctions serviles)[1].

Commentaire. — Ceci est le chapitre *Tsi-Y* du livre Li-Ki, mais le *Tsi-Y* n'est pas nommé. C'est le Li Ki qui est désigné. Il traite de la piété filiale et nullement des sacrifices. Le reste (du chapitre) est semblable à ceci. — Un air de joie, de satisfaction doit se montrer sur le visage. La contenance d'affection, de docilité se manifeste dans le corps même. — « Plein », rempli. — « Sérieux », désigne un air droit, simple. — « Attentif », d'un air appliqué à une seule chose. « Lever », l'apporter. Quand on respecte ses parents on doit être comme un homme qui a trouvé une pierre précieuse ou levé un objet plein ; on redoute que ne pouvant le porter pesant et plein, on arrive à le renverser ou laisser tomber. Si l'on a l'air craintif, sérieux, grave, honnête, sincère, timide, respectueux, comme le respect pour le supérieur doit pénétrer l'inférieur, n'est-ce point la manière vraie de servir ses parents? Tchen Shi dit : La disposition bienveillante, l'air joyeux, la contenance respectueuse, procèdent d'un cœur plein de piété filiale. Semblable à celui qui a trouvé une pierre précieuse ou levé un vase plein et qui tout interdit (n'ose le soulever) parce que (en avançant) il le laisserait tomber, si affermissant sont cœur respectueux, on agit avec affection et respect, c'est là la règle du fils qui a la vraie piété filiale.

20. Il est dit au chapitre *Kiu-Li* : Un fils ne prend jamais le côté du sud-ouest de l'habitation. S'il s'assied, il ne s'étend pas au milieu de la natte, il ne va pas par le milieu du chemin, il ne se tient pas au milieu de la porte.

Commentaire. — « Prendre », occuper. — Le coin sud-ouest de la maison est la place des gens âgés.

21. En donnant à manger ou en offrant quelque chose, on ne doit pas être parcimonieux[2]. En faisant des sacrifices et offrandes on ne doit point jouer le rôle d'image[3].

[1] D'après le commentaire.
[2] Litt. fixer une demande.
[3] Depuis l'époque moyenne on représentait au sacrifice l'esprit ou l'ancêtre auquel on l'offrait. C'était un homme qui jouait le rôle de statues des esprits ou des parents.

Commentaire. — « Donner à manger, offrir », recevoir un hôte, prendre les objets qu'on offre en sacrifice (grain, vin, etc.). « Être parcimonieux », trop mesuré. « En préparant la quantité des choses il faut uniquement suivre l'intention des parents » ; en mesurant les choses il ne faut pas être trop étroit. « L'image des sacrifices », celle qui représente les esprits, les mânes des ancêtres. Quand le père se met à sacrifier il doit se prosterner [1]. C'est pourquoi cela ne peut se faire.

22. (Les enfants) doivent écouter sans (qu'il ait été proféré un son) ; ils doivent regarder sans que rien se soit manifesté à l'extérieur.

Commentaire. — Bien que les parents ne disent rien, l'enfant doit écouter. Il doit craindre qu'ils n'aient parlé sans qu'il l'ait entendu. S'ils ont parlé, il doit s'empresser de répondre après avoir entendu. Bien que les parents ne se soient pas encore remués, il doit regarder ; il doit craindre qu'ils ne se soient remués sans qu'il le voie.

Ci-dessus il a été traité du respect dû aux parents.

23. (Un fils) ne doit pas gravir les hauteurs (escarpées) ni se laisser descendre dans les profondeurs (dangereuses) [2]. On ne doit pas se plaindre ni rire légèrement (à tort).

Commentaire. — « A tort », sans cause, légèrement. « Se plaindre », parler mal de quelqu'un. — « Gravir les sommets, descendre dans les profondeurs » d'une manière dangereuse. Blâmer, rire sans motif est une manière d'agir honteuse. Cela indique comment on doit s'aimer.

Shao-Shi dit : La loi des enfants exige qu'ils s'estiment en dessous et qu'ils honorent par-dessus tout leurs parents ; il convient après cela qu'ils s'apprécient et s'aiment eux-mêmes à (un degré inférieur).

24. Kong-tze dit : Quand votre père ou votre mère vit n'allez pas loin (d'eux). Si vous vous en allez, le lieu où vous devez aller [3] doit être fixé.

Commentaire. — *Tchou-Tze* dit : Si vous êtes allé loin, étant séparé de vos parents, alors après un certain temps comme on ne peut plus remplir ses devoirs soir et matin et que les mesagers et les lettres ont un long chemin à faire, il ne faut pas se contenter de penser que nos parents ne l'ont pas réglé, il faut avoir soin qu'ils pensent à nous et ne nous oublient pas [4]. « Mais si vous partez, il y a un lieu où vous devez aller. » Si vous

[1] Le père se prosternerait ainsi devant son fils.

[2] L'enfant ne s'appartient pas à lui-même ; il se doit à ses parents et ne peut en conséquence s'exposer à la mort ou à un accident qui l'empêcherait de servir ses parents.

[3] Vous ne pouvez pas aller où vous voulez.

[4] Chercher à avoir de leurs nouvelles.

(leur) avez annoncé que vous allez à l'est, il ne faut pas aller à l'ouest. Ayant fait savoir à nos parents le lieu où nous sommes nous ne les rendrons pas inquiets; s'ils nous disent de revenir nous devons arriver sans manquer (aussitôt).

25. *Fan-Shi* dit : Si l'enfant fait son cœur du cœur de son père et de sa mère[1], il aura la vraie piété filiale.

Il est dit au chapitre *Kiu-li:* Si le père ou la mère vit, on ne peut s'exposer, s'engager à mourir pour un ami.

COMMENTAIRE. — « Mourir », mourir l'un pour l'autre dans un malheur, une calamité. Mourir pour un autre homme quand les parents vivent encore, c'est oublier, abandonner (ceux-ci). Hoang-Shi dit : Il n'est pas permis de se vouer à mourir pour un ami en considérant ses parents comme s'ils n'existaient plus.

26. Il est dit au Liki : Tant que les parents vivent on ne peut être maître de soi-même ni user à volonté de ses biens. Il est enseigné qu'il y a des supérieurs et des inférieurs dans le peuple[2].

COMMENTAIRE. — « Être maître », commander à. Il s'agit de celui qui se voue à mourir pour un ami. — Il y a un dessus et un dessous et l'inférieur doit être régi par le supérieur.

27. Tant que le père et la mère vivent, on ne peut donner ou recevoir un char ou un cheval. — Il est enseigné que dans le peuple on ne peut en ce cas être son maître.

COMMENTAIRE. — « Donner », c'est faire aller d'un à l'autre. Recevoir, c'est faire prendre de bas en haut[3].

« Un char, un cheval. » Ainsi relativement aux choses importantes, on ne peut ni donner, ni recevoir en agissant en maître.

28. Il est dit au chapitre Nei-tze : Que l'enfant, la belle-fille, s'ils ont la piété filiale, s'ils ont le respect (prescrit), ne résistent point aux ordres de père et mère, de beau père et belle-mère et ne soient pas (même) négligents en les exécutant.

[1] Fais tout comme ils le désirent et l'aiment

[2] Qu'il y a dessus et dessous.

[3] De l'inferieur au supérieur.

Commentaire. — Si un enfant a la piété filiale, son père et sa mère l'aimeront. Si une bru a la piété filiale elle sera aimée de ses beaux-parents. Cela étant, ils doivent sans se prévaloir de leur affection, ne point résister à leur parole ni se montrer négligents, paresseux à leur obéir.

« Résistant » est celui qui n'obéit pas « Négligent » est celui qui est sans zèle ni soin.

29. Si l'on vous donne à boire et à manger, quand même on n'a pas de goût, on doit encore goûter (de ce qu'on vous sert) et attendre. Si l'on vous donne des habillements, bien qu'on ne les désire pas, on doit s'en vêtir[1] et attendre.

Commentaire. — « Ayant goût, désireux », c'est-à-dire volontiers. — « On doit attendre. » On doit attendre que nos parents voyant que nous (n'acceptons) pas volontiers, changent de manière et d'ordre, alors il est permis (de refuser).

30. Si dans une affaire qui vous était confiée, quelqu'un vous est substitué, bien que ce soit malgré vous, il faut lui céder promptement, il faut le faire agir. Ensuite vous reprendrez l'affaire.

Commentaire. — « Promptement », aussitôt; « faire agir », montrer (ce qu'il doit faire). — Tchen-Shi dit : Quand une affaire de vos supérieurs vous a été confiée et que vous l'exécutez convenablement, puis que pensant que cela pourra produire du désagrément, et qu'envoyant un autre on le charge de l'affaire, vous, bien que vous n'y voyiez aucun désagrément, et que ce ne soit pas votre volonté que l'on vous substitue quelqu'un, toutefois vous conformant à la pensée du supérieur, vous devez aussitôt céder. Si vous souffrez de ce que la manière d'agir de cet individu ne vous convient pas, vous devez le lui remontrer. Lorsqu'il est certain qu'il est incapable, alors vous devez reprendre l'affaire vous-même. Hoang-Shi dit : Ces deux sections expriment cette pensée qu'il ne faut ni résister, ni être paresseux, négligent.

31. L'enfant et la bru n'ont aucun bien à leur disposition, ils n'ont point d'animaux domestiques, ni d'ustensiles dont ils soient maîtres. Ils ne peuvent donner rien en prêt; ils ne peuvent rien donner.

Commentaire. — « Animaux domestiques », êtres vivants que l'on nourrit. — « Donner en prêt », prêter à quelqu'un. — Tchen-Shi dit : Les choses de la maison sont sous l'administration des parents.

[1] La politesse chinoise exige qu'on refuse et que l'on ne se montre pas empressé d'accepter.

32. Une bru, lorsqu'une autre personne lui donne à manger, à boire, des habillements, de la toile, de la soie, des objets que l'on porte sur soi, un mouchoir, du thé, des fleurs odorantes, en les acceptant, elle les prend pour ses beaux-parents. Si ses beaux-parents les acceptent, elle doit être joyeuse comme si elle avait reçu ce qu'on a donné d'abord pour elle.

Commentaire. — « Un autre », ses parents à elle, un frère aîné ou cadet ; « objets portés sur soi », les colifichets que l'on se pend au côté, « fil, aiguille ». — « Mouchoir », mouchoir de poche, etc. — « Thé, fleurs odorantes », tous les genres de parfums. Fou-Shi dit : « D'abord » est ici : la première. — C'est pour elle comme si elle avait accepté ce que les frères lui avaient donné à elle la première.

Si ses beaux-parents les lui rendent, elle refuse. S'ils n'acceptent pas ses paroles (de refus), alors, comme si elle recevait ce qu'on lui donne de nouveau, elle les mettra de côté et attendra le moment où ils en ont besoin.

Commentaire. — « Ils (lui) rendent. » Ils lui donnent de nouveau, revenant à la charge, ce qu'elle n'a pas accepté. « Si on n'a pas accueilli ses paroles. » On n'a pas accepté son refus; alors elle est comme si elle avait accepté ce qu'on lui présentait de nouveau. Attendant que ses beaux-parents en aient besoin, elle prend (ce qu'on lui a donné pour les leur rendre alors).

33. Une bru, lorsqu'elle veut donner à ses propres parents ou à ses frères, doit de nouveau exposer la chose à ses beaux-parents; s'ils lui donnent la chose et lui disent de la donner, alors elle peut le faire.

Commentaire. — « La chose », la chose rendue. — Alors ayant averti de nouveau ses beaux parents, s'ils accèdent elle les écoute, elle peut donner. — Hoang Shi dit : Elle ne peut accepter pour elle, c'est pourquoi elle accepte pour ses beaux parents. Comme elle ne peut donner à sa volonté, elle doit ensuite exposer l'affaire.

34. Il est dit au chapitre Kiu-li : Quand le père ou le maître appelle, on ne doit pas dire : C'est bien[1], mais en disant : Oui, on doit se lever immédiatement.

Commentaire. — Dire : C'est bien, c'est répondre lentement ; dire : Oui, c'est répondre promptement.

[1] Chinois, *nok;* M. *ne sere.*

35. Il est dit au chapitre *Shi-siang-Kian-li :* Quand on parle à un haut personnage quelconque, on doit d'abord regarder son visage, puis on doit regarder le haut du corps[1] et finalement son visage (de nouveau) ; que l'on ne varie point. Pour tous, cela doit être ainsi.

COMMENTAIRE. — Shi-Siang-Kian-Li est le nom d'un chapitre de l'Y-li. « Les hauts personnages sont les Ministres », les Tafu, les Mandarins. « On doit regarder le visage. » En observant la mine, la couleur du visage, on peut savoir s'il faut répondre oui ou non. « Le haut du corps », la poitrine et les bras (entre les bras). Regardant le haut du corps, c'est dire qu'il examine attentivement ce que le grand veut et désire.
Regarder le visage, c'est se préoccuper si l'on saisit ou ne saisit pas ce que nous disons. « Ne changez pas. » En le rencontrant, pour lui répondre, on doit attendre en gardant invariable sa contenance, son extérieur, ne changeant, ne variant pas, en ne se rendant pas répréhensible, en n'étant point paresseux ou négligents ; qu'on n'ait point un cœur vain. — « Pour tous », ici, pour les ministres, les grands, les mandarins qui se tiennent en un même endroit. « Toujours ainsi » : c'est la règle à garder, et il n'y en a pas d'autre.

36. Quant à son père, on doit le regarder sans fixer[2] ; que ce ne soit ni plus haut que le visage, ni plus bas que la ceinture.

COMMENTAIRE. — Un fils, en ce qui concerne son père, doit placer avant tout la piété filiale (et non) le respect, c'est pourquoi il ne doit le regarder que peu. La raison de le faire est (de savoir) s'il est bien portant ou pas. Il est dit au Li-Ki : Quand on regarde quelqu'un, le faire en dessus de son visage c'est orgueil, au-dessous de sa ceinture, c'est marque de chagrin.

37. Si le père ne parle pas, alors s'il est debout, on regarde ses pieds ; s'il est assis on regarde ses genoux.

COMMENTAIRE. — « Regarder les pieds », c'est attendre que l'on se mette en mouvement. « Regarder les genoux », c'est attendre qu'on se lève[3].

38. Il est dit au livre Li-ki : Si l'ordre du père appelle, il faut dire : Oui, et pas seulement : « Je le ferai[4]. » Si l'on tient quelque chose en main, il faut

[1] La poitrine.
[2] En tournant, çà et là.
[3] Le fils doit être attentif au moindre mouvement de son père pour lui obéir, l'aider, le suivre : de là il doit regarder les membres qui témoignent les premiers, par leur mouvement, des intentions du père.
[4] *Nok*, « assentio ».

le lâcher ; si l'on a quelque chose à la bouche, il faut le cracher, il faut courir et ne pas seulement aller avec précipitation[1].

Commentaire. — « L'ordre du père appelle », c'est la voix du père qui appelle. Bien que *Oui* et *C'est bien* soient deux réponse affirmatives, « Oui » est plus prompt que « C'est bien ». — Bien que courir et aller très vite soient tous deux des marches, « courir » est plus prompt.

39. Si les parents sont âgés, l'on ne peut en sortant changer le lieu (où l'on va) ni dépasser le temps (fixé pour revenir).

Si les parents sont malades, les couleurs, la mine (des enfants), ne peuvent être florissantes, c'est là la manière toute commune d'agir de l'enfant vraiment pieux.

Commentaire. — « Changer », aller ailleurs. — « Changer de lieu. » Si l'on a dit que l'on va vers l'Orient, on ne peut pas aller vers l'occident. « Revenir », retourner chez soi. — « Dépasser le temps. » Si l'on a dit : Je reviendrai pendant la journée, on ne peut contrairement prolonger jusqu'à la soirée. — « Être malade. » Avoir un mal. — La couleur, la mine, ne peuvent être brillantes : « le visage doit être triste ». Pour un enfant pieux qui sert ses parents il n'y a rien qu'il ne doive faire. Telle est la règle, la mesure donnée comme modèle à suivre simplement, communément.

40. Quand le père est mort on ne peut[2] lire son livre ; quand la mère est morte on ne peut boire dans son verre ou sa tasse. La raison (de cette prohibition) est dans le fluide de la main ; la raison de cette prohibition est dans le fluide formé par le souffle de la bouche.

Commmentaire. — « On ne peut », il n'est pas tolérable[3]. Quand père ou mère est mort, comme (leur corps) garde encore ses fluides, cela n'est pas tolérable. — Fang-Shi dit : Le livre désigne ici le livre qu'il tenait (en main); la tasse, le plat, désignent les vases à boire et à manger. Le fluide de la main est la sueur; celui de la bouche est l'humidité de la salive. L'haleine étant dans la bouche, elle est en conséquence appelée encore souffle.

41. Il est dit au chapitre Nei-tze : Si le père et la mère ont aimé les enfants d'une concubine[4], autant et plus que leurs enfants et petits-enfants,

[1] Courir seul est bien.

[2] *Pouh-nêng.*

[3] *Pouh-jin.*

[4] Les enfants des concubines sont censés propres pour l'épouse.

quand le père et la mère viennent à mourir, il faut continuer à les avoir en considération et ne pas en diminuer.

Commentaire. — « L'enfant d'une concubine », celui qui est né d'une concubine. — « Les fils et petit-fils », ceux nés de la même mère, épouse. — Ils doivent respecter jusqu'à leur mort, ceux que leurs père et mère ont aimés, ils ne doivent jamais cesser de les aimer.

42. Si le fils a deux concubines, que le père et la mère en préfere une et le fils l'autre, il ne doit pas traiter celle-ci à l'égale de celle que ses parents aiment, à compter de ce qui concerne les habillements, le manger, le boire, les affaires dont il la charge. — Quand même père et mère seraient morts, il ne doit point faiblir en cela.

Commentaire.— « A compter de », depuis [1]. « Traiter également », assimiler, mettre au même rang.

43. Un fils, quand bien même il sympathiserait fortement avec sa femme, si son père et sa mère ne l'aiment pas, il doit la répudier. S'il ne s'accorde pas avec sa femme, mais que son père et sa mère disent : Elle est bonne pour notre service, pour toi conforme-toi à la loi des époux, le fils ne peut y faillir jusqu'à la mort [2].

Commentaire. — « Sympathiser », si elle est bonne. Il doit faire partir cette épouse, la répudier. — Ing-Shi dit : Si le père et la mère trouvent (qu'elle est) bonne quoiqu'elle ne soit pas précieuse dans la pensée du fils, il ne lui est pas permis de ne pas suivre la loi des époux (et de la congédier).

44. Tzeng-Tze [3] dit : Un fils pieux, entretenant les gens âgés, doit remplir leur cœur de joie et ne point contrarier leurs désirs. Il remplit de joie leurs oreilles et leurs yeux, il leur donne le repos quand ils dorment ou sont levés. Il les nourrit avec respect de tous les aliments et de toutes les boissons.

Commentaire. — « Tzeng-Tze », disciple de Confucius. Son nom d'enfance était

[1] *Tze.*

[2] Il doit conserver cette épouse et la traiter selon les règles des bons époux.

[3] L'un des plus célèbres disciples de Confucius, le second de ces quatre assistants et le premier qui mit par ecrit les enseignements du maître. Il passe pour l'un des auteurs du Ta-Hio et est resté célèbre par sa pieté filiale. Voir plus loin.

*Shen*, son nom d'honneur Tze-Yu. — « Les gens âgés », ces mots désignent spécialement les parents. — « Cela réjouit leur cœur », cela leur cause de la joie et les satisfait. — « Il ne contrarie pas leurs idées », il s'accomode à leurs idées et s'y conforme.

Fang-Shi dit : En demandant d'une voix qui plaît, on réjouit l'oreille. Être amical et avoir l'air affectueux, cela réjouit les yeux. En veillant le soir (à ce que tout soit en ordre pour le coucher), on assure le repos au coucher ; en venant s'informer de la santé de bon matin, on assure le bien-être au temps où ils sont levés [1].

« Le respect », c'est perfectionner son cœur.

45. En conséquence, (l'enfant) doit aimer ce que ses père et mère aiment, respecter ce que ses père et mère respectent ; cela arrive constamment chez les chiens et les chevaux ; à plus forte raison [2] cela doit être chez les hommes.

Commentaire. — Puisque les chiens et les chevaux aiment aussi ce que leurs pères et mères aiment, il doit en être aussi à plus forte raison des hommes.

46. Le chapitre Nei-Tze dit : Quand le beau-père est mort et la belle-mère très âgée, la bru aînée consulte la belle-mère relativement aux offrandes et sacrifices, à l'entretien des hôtes et en toute chose [3]. Les autres brus consultent la bru aînée.

Commentaire. — « Fort âgée », alors les affaires de la maison sont à la charge de la *grande* bru. On ne compte pas les années [1].

— « La *grande* bru », la femme de l'aîné. Faire les sacrifices et offrandes, traiter les hôtes, ce sont les points principaux des rites. C'est pourquoi elles interrogent et consultent, puis agissent en conséquence.

« Les autres brus », toutes autres que l'aînée.

47. Lorsque le beau-père et la belle-mère ont chargé la bru aînée de quelque chose, celle-ci ne peut être négligente. Elle ne peut se permettre de manquer d'égard envers les autres brus.

Commentaire. — Lorsque le beau-père ou la belle-mère ont chargé la bru aînée de quelque chose, comme il ne convient pas qu'elle soit négligente (dans l'accomplissement de sa tâche), elle ne doit pas, s'enorgueillissant de la charge que lui ont donnée

[1] A leur être assis, levés dans le sens opposé à « couché », ou « à la maison ».
[2] *Ell hoáng iû*, M. *ai hendure*, que dire de.
[3] Et suit ses ordres.
On ne tient pas compte de l'âge de la bru

ses beaux parents, traiter les autres brus d'une manière contraire aux rites, à la politesse.

48. Si les beaux parents chargent les autres brus d'une fonction quelconque, ils ne peuvent les mettre en opposition avec l'aînée et les lui assimiler. Elles ne peuvent sans crainte agir de la même façon, elles ne peuvent avoir les mêmes charges, elles ne peuvent avoir le même siège (le même rang)[1].

Commentaire. — « Mettre sur le même rang » (de manière à) se contrarier l'une l'autre. « Assimiler », être toutes semblables l'une à l'autre. « Charger », donner charge de faire. Si les beaux parents chargent une autre bru, d'une affaire du ménage, il ne faut pas que s'enorgueillissant de cette mission, elle résiste en face à la bru aînée ; il ne faut pas seulement que dans l'exécution de cette charge, elle ne se pose pas en égale de la bru aînée, mais il ne faut pas qu'elle agisse de même, qu'elle ait les mêmes pouvoirs, qu'elle occupe la même place que l'aînée[2].

49. Toute bru à qui il n'a pas été dit : Allez chez vous, ne peut retourner chez les parents. S'il survient quelque affaire à une belle-fille, que ce soit une grande ou une petite chose, elle doit demander la permission à ses beaux-parents.

Commentaire. — « Toute bru ». cela est dit aussi bien de l'aînée que des autres. « A la maison ». celle de la belle-fille. Quand une bru soigne ses beaux-parents si on ne lui dit pas : Vous pouvez retourner chez vous ; elle ne peut le faire. — « Une affaire », une affaire particulière.

50. Le fils héritier et tous les fils doivent servir avec respect le fils aîné et la bru aînée. S'ils sont même d'un rang élevé et riches, ils ne peuvent entrer dans la maison de l'aîné avec les apparences de la grandeur et de la richesse. Bien qu'ils aient de nombreux serviteurs et chars, ils doivent les laisser au dehors. Ils ne peuvent entrer que comme des gens inférieurs et de peu de fortune[3]. Ils ne peuvent étaler leur grandeur, leur richesse, dans la famille, dans l'endroit de leur père ou de leur frère aîné.

Commentaire. — « Le fils héritier », celui qui succède à son père, à son aïeul. — On

[1] Litt., être assise de même.
[2] Le droit d'aînesse et le respect qui lui est inhérent ne doit jamais être affaibli même entre belles-filles.
[3] Afin de ne pas humilier leur frere aîné par leur faste et leur grandeur.

l'appelle « le petit aîné » [1]. — « Les autres fils », tous les cadets. — « L'aîné », c'est (celui qu'on appelle) le *grand* aîné [2]. — « La bru aînée », c'est la femme du fils aîné. — « Respecter », donner des marques de respect. — « Les hommes », les serviteurs, suite. — « Faire rester », laisser en arrière. — « Inférieurs », de rang moindre. — « Peu fortunés », de peu de richesse. — « Entrer », entrer dans la maison du fils aîné. — « S'étaler », s'enorgueillir. — Non seulement ils ne peuvent pas entrer en grands et en riches dans la maison du frère aîné, mais pas même dans sa famille ou parenté. On ne peut faire étalage de ces (avantages).

51. Tzeng-Tze dit : Si le père et la mère aiment (leurs enfants), ceux-ci s'en souviennent avec joie et ne les négligent pas ; si le père et la mère les haïssent, ils les craignent sans murmurer. Si le père et la mère ont des défauts, tout en faisant des remontrances ils ne se révoltent pas contre eux.

Commentaire. — Tchou-Tze dit : « Ils ne leur résistent pas tout en les avertissant. » Avertissez en prenant des moyens détournés, adroitement. Il ne faut pas que l'on encoure la colère de son père ou de sa mère (en agissant) avec précipitation ou en injuriant.

52. Il est dit au chapitre Neï-tze : Si votre père ou votre mère ont un défaut, il faut l'avertir en retenant son souffle, en prenant un air doux, un ton affectueux. S'ils n'écoutent pas l'avertissement il faut les aimer davantage, il faut les respecter encore plus ; s'ils ont un moment de bonne humeur, il faut les avertir de nouveau (à l'occasion).

Commentaire. — Ou-Shi dit : « Comprimant », le rendant doux, agréable, en toute intention de paix et de bienveillance. — Si toutefois ils entrent promptement en colère, alors on doit leur dire : Apaisez-vous, soyez bien disposés. — « S'ils écoutent », s'ils acceptent l'observation. — « Plus encore », c'est-à-dire que l'on doit craindre et s'efforcer encore davantage (de leur témoigner du respect).

53. S'ils ne sont pas satisfaits (de la remontrance), pour qu'ils n'encourent pas de blâme [3] dans le canton, dans le village, dans la ville (Tcheou), dans le *Liu* (hameau), il faut les avertir doucement, avec insistance. Si le père ou la mère entrent en colère et que dans leur colère ils frappent et

[1] *Siao Tsoūng*, c'est celui que le père désigne pour lui succéder et qui peut ne pas être l'aîné.
[2] Le vrai aîné, celui qui l'est par l'âge. *Tá tsoūng*.
[3] Chin., *iù té*, præterea, assequi.

fassent couler le sang, on ne doit pas leur adresser des reproches irrités; les respectant encore plus, les enfants doivent les aimer encore davantage.

COMMENTAIRE. — Douze mille cinq cents maisons forment [1] un canton, cinq cents maisons forment le village ; deux mille cinq cents maisons forment le Tcheou, vingt-cinq maisons forment le Liu.

« Avertir en insistant », en insistant avec constance et zèle. « En colère », avec méchanceté [2]. Si les parents sont mécontents, c'est là une faute légère (de leur part). Si en ne les avertissant pas, la faute des parents se répand parmi les hommes, alors cette faute devient grave. Si l'on pèse ces deux choses (on comprendra qu'il) faut les avertir en insistant fortement.

54. Il est dit au chapitre Kiu-li : Lorsque l'enfant sert ses parents, si après les avoir avertis trois fois, ils ne l'écoutent pas, il doit les suivre en criant et sanglotant.

COMMENTAIRE. — En remuant, émouvant le cœur des parents, peut-être (ceux-ci) aimeront-ils à recevoir (les remontrances).

55. Quand le père ou la mère est malade, en mettant son bonnet on ne doit pas se peigner; en marchant, on ne prend pas de grands airs ; en parlant on ne se néglige pas. On ne joue pas du *kin* ni du *shen* [3]. Si on mange de la viande on ne se laisse pas aller jusqu'à changer de mets [4]. Si l'on boit du vin on ne change pas de mine [5]. Si l'on rit (le rire) ne va pas jusqu'à faire paraître les gencives supérieures. Si l'on se fâche on ne va pas jusqu'à injurier. Quand la maladie est finie on doit être comme auparavant.

COMMENTAIRE. — « On ne soigne pas », on n'arrange pas ses cheveux. — « Saluer », joindre les mains en les tenant ouvertes [6]. — « S'attarder », être négligent et s'amuser (à parler). — « Changer », prendre tantôt l'un tantôt l'autre. — « Mine », l'apparence. Le haut des dents est « la gencive ». — Si dans la colère on se moque, on ne va pas

[1] Mandchou, on appelle canton *(gashan)* deux mille cinq cents maisons, etc.

[2] Chin. *ô*, M. *ci seme*.

[3] Le *Kin* et le *Shen*, sont les plus anciens instruments de musique que la Chine ait possédés. On en attribue l'invention à Fou-hi, plus de 3000 ans A. C. Ils se composent d'une pièce de bois longue et assez étroite convexe au-dessus, concave en dessous. Sur ce bois sont attachés des fils de soie, comme les cordes d'un violon avec chevalet. La différence des sons se forme par la tension et l'épaisseur des fils.

[4] Chin. *piàn*, changer ou manger de plusieurs espèces.

[5] On ne boit pas jusqu'à changer de couleur et de visage ou bien on se contente d'une seule espèce.

[6] Ceci rappelle *l'añjali* du sanscrit, mode de salutation tout analogue.

jusqu'à injurier (invectiver) [1]. — Un fils pieux lorsque ses parents sont malades est accablé de chagrin le plus violent qui puisse être [2]. — « Il ne se soigne point ». Dans son chagrin il ne se pare point. — « Il ne prend point de grands airs. » Dans son chagrin il ne se pare pas, ne se donne pas bel extérieur. — « Il n'est pas négligent. » Dans son chagrin il n'a pas de divertissement. — « Jouer du kin. » Dans son chagrin il est sans aucune joie. — « Il ne change pas de goût. » Dans son chagrin il ne choisit pas ses aliments. — « Il ne change pas de mine. » Dans son chagrin il ne boit pas beaucoup. Laisser paraître les gencives supérieures en riant fortement, se laisser aller, étant en colère jusqu'à dire des injures, c'est oublier son chagrin. C'est pourquoi on doit s'en s'abstenir. — « Comme auparavant », il peut être à son habitude quand la maladie est finie; comme le chagrin cesse, l'enfant peut redevenir ce qu'il est ordinairement.

56. Lorsque le prince est malade et doit prendre une médecine, un grand doit en goûter d'abord. Quand un père ou une mère malade doit prendre une médecine, un de ses enfants doit en goûter le premier.

Commentaire. — « Goûter », c'est-à-dire éprouver si elle convient (au malade).

Quand un médecin n'est pas de trois générations [3], on ne doit pas prendre ses médicaments.

Commentaire. — Liu-Shi dit : Quand on est médecin de la troisième génération, on peut soulager considérablement les hommes ; s'il est habile à employer les drogues quand on en prend, alors c'est le moyen de traiter convenablement les malades. — Fang-Shi dit : Cette parole du livre canonique ne fait qu'exprimer la coutume. Si la provenance (du médecin) n'est pas connue et qu'il est expérimenté, bien qu'il n'ait pas les trois générations, on peut le choisir (pour l'employer) sûrement.

57. Kong-Tze dit : Tant que le père vit on doit observer et suivre sa pensée ; quand il n'est plus on doit suivre sa manière d'agir. Si un fils observe ainsi sans changer, pendant trois ans, les préceptes de son père, il a la vraie piété filiale.

Commentaire. — Tchou-Shi dit : Tant que le père vit, les fils n'étant pas encore leurs maîtres doivent connaître (et suivre) la pensée de leur père. Après qu'il est mort ils doivent encore avoir les yeux sur sa conduite. En considérant cela, on connaîtra leur

1 On doit modérer sa colère pendant que tes parents sont malades, leur maladie doit préoccuper avant tout et toujours.

2 Litt., parachève le chagrin.

3 *I. e.* ne descend pas de père et grand'père médecins.

vertu et vice, et s'ils peuvent ainsi pendant trois ans tenir sans variation la règle de conduite de leur père, on connaitra alors leur piété filiale. S'il n'en est pas ainsi, bien que leur conduite soit bonne, certainement ils n'arriveront pas à posséder la piété filiale.

58. Il est dit au chapitre Nei-Tze : Bien que père et mère soient morts s'ils sont poussés[1] au bien, les fils penseront à leur procurer un nom élevé et ils seront pleins d'ardeur[2]. S'ils sont poussés au mal, ils penseront qu'ils procureront à leurs parents de la honte et des reproches, ils n'auront point le courage de le faire.

Commentaire. — « Procurer », faire obtenir ; « élevé », excellent.

59. Il est dit au chapitre Tsi-y : Lorsqu'il est tombé du verglas, de la rosée, les sages en les foulant ont le cœur contrarié, affligé, et cependant on ne peut dire que ce soit à cause du froid[3]. Au printemps lorsque la pluie et la rosée mouillent (le sol), les sages qui les foulent sont saisis d'émotion et ont le cœur agité ; c'est comme s'ils les voyaient (leurs parents).

Commentaire. — Tsi-Y est le nom d'un chapitre du Liki. Ceci est dit des sages en ce temps d'affliction, préoccupés de leurs parents. — « Circulant », allant, marchant. — Contrariés, affligés, ayant l'air troublés et émus de compassion. — « Mouiller », se répandant, rendant humide. — « Surpris, se troublant ». l'air troublé et effrayé. — « C'est comme s'ils voyaient ». *i. e.* leurs parents. — Lorsqu'ils circulent dans le verglas et la rosée ils sont contrariés, affligés, c'est pourquoi ils offrent des sacrifices en automne. Quand ils doivent circuler par la pluie et la rosée, ils sont troublés et craintifs, c'est pourquoi ils sacrifient au printemps.

60. Au chapitre Tsi-tong il est dit : Dans le sacrifice domestique c'est le mari et l'épouse qui fonctionnent ou ils le font accomplir par un employé extérieur ou intérieur[4]. L'employé qui le fait prépare et offre.

Commentaire. — Tsi-Tong est le nom d'un chapitre du Liki. Tong a le même sens que fondement. — « Prépare », ce qui est offert en sacrifice. Dans le sacrifice de la capitale (du royaume), les ministres, grands et mandarins assistent le souverain. Les femmes en fonction (à la cour) assistent l'impératrice. Dans le sacrifice offert à la

[1] Chin. *Tsiüng*.
[2] Courage. Chin. *Kwó*.
[3] C'est à cause du souvenir de leurs parents qui sont sous terre.
[4] Le fonctionnaire extérieur est l'homme, l'intérieur est la femme.

maison tous les autres fils assistent l'aîné. C'est l'employé de l'extérieur qui accomplit le sacrifice. — Toutes les brus assistent la bru aînée ; c'est le fonctionnaire intérieur qui accomplit. Quand ce fonctionnaire le fait, alors il prépare tout et rien ne manque.

Le sage, quand il y a un sacrifice à offrir, vient le faire lui-même ; s'il a un motif légitime, il peut députer quelqu'un à sa place.

Commentaire. — S'il y vient lui-même, alors il accomplit tout parfaitement comme on le doit, lui étant présent. Foushi dit : Un motif légitime, c'est une maladie, un malheur ou quelque autre circonstance qu'il ne peut empêcher. Quand alors il ne peut venir faire le sacrifice lui-même, il ne faut pas pour cela laisser passer le temps ; il peut constituer et envoyer un autre à sa place.

61. Il est dit au chapitre Tsi-y : On jeûne[1] complètement intérieurement, on jeûne complètement extérieurement.

Le jour de ce jeûne, on doit penser à ses parents, comment ils s'asseyaient, se tenaient debout, riaient et parlaient. On doit se rappeler leurs pensées et leurs paroles, leurs plaisirs et leurs goûts. Quand on a jeûné trois jours, alors on voit devant soi tout ce qu'ils ont fait et leurs jeûnes.

Commentaire. — « Jeûner » (régler), c'est dire autant que de mettre en ordre. — « Bien arranger ce qui est en désordre, c'est le mettre en ordre ». — « Régler parfaitement son intérieur », c'est ne point préoccuper son cœur de choses vaines et autres semblables. Se régler parfaitement à l'extérieur, c'est ne point boire de vin, ne point manger de choses d'un haut goût[2], etc. « Plaisir », c'est ce qui est agréable. « Goût », c'est ce qui est selon la volonté, le désir. — Ces cinq mots et « ce qui a été fait », tout cela concerne les parents.

62. Le jour du sacrifice, lorsqu'on entre dans la maison, alors on le voit confusément comme assis sur son trône ; quand on se retourne et sort de la porte, alors dans le silence, on l'entend comme murmurer. Au sortir de la porte si l'on écoute, on entend le son de sa voix soupirant, gémissant et se lamentant[3].

Commentaire. — Tchen-Shi dit : « entrant dans la maison ». i. e. dans le temple. —

[1] D'après le commentaire ce serait plutôt, mettre en ordre son intérieur et son extérieur.

[2] Ce mot *(hoeun)* désigne à la fois cinq espèces de viande, bœuf, oie, pigeon, cheval et chiens ainsi que les oignons et autre assaisonnements prohibés les jours de jeûne.

[3] Il s'agit en tout ceci des parents défunts que l'on croit revoir et entendre pendant le sacrifice.

« Confusément », d'une manière indistincte. — « C'est comme si on le voyait sur son trône ». *i. e.* l'esprit des ancêtres. — « Sortant de la porte en se retournant », quand on fait la libation et que le vin est offert en sacrifice, on va, marche, revient, tourne et l'on sort ainsi par la porte intérieure. — « En silence ». par respect et crainte. — « Son murmure qui se manifeste. — Ce léger vent qui se remue et se manifeste. « On l'entend en sortant de la porte ». lorsque le sacrifice est achevé. on entend cela en sortant. — « Soupirant ». d'un accent de plainte.

63. C'est pourquoi on ne doit perdre jamais de vue[1] l'aspect plein de piété filiale des anciens princes, on ne doit jamais laisser leurs accents cesser (de se faire entendre) dans l'oreille ; on ne doit jamais oublier dans son cœur leurs pensées, leur sagesse, leur affection, leur bonne volonté.

COMMENTAIRE. — Fou-Shi dit : Les anciens rois, ayant pu garder ces dispositions de cœur, conservaient à leur gré, sous leurs yeux le souvenir des traits, de la contenance de leurs ancêtres ; ils ne laissaient pas s'effacer de leurs oreilles, la voix, les accents de leurs ancêtres ; ils conservaient dans leurs cœurs, à leur gré, le souvenir de leurs pensées, de leur sagesse. de leur affection, de leur bonne volonté.

64. Si l'on perfectionne son affection on la maintient, si l'on perfectionne sa bienveillance on la fait briller. Si l'on a soin de la faire briller et maintenir dans son cœur, comment se pourrait-il que l'on ne fût pas plein de respect ?

COMMENTAIRE. — Tchen-Shi dit : « Perfectionner son affection ». c'est le summum du cœur qui aime ses parents. — « Perfectionner son dévouement ». c'est le summum du véritable respect pour ses parents. — « Maintenir », pour cela il faut se souvenir des trois sections de la partie supérieure (première) de ce livre. « Faire briller » ; cela se rapporte aux trois sections qui suivent ce qui a été dit de l'esprit des ancêtres qui semble apparaître sur un trône. — Quand on a soin de faire briller et de maintenir l'affection en son cœur ; étant comme dans un lieu élevé, vaste, étendu à droite et à gauche, comment se ferait-il que l'on ne serait pas plein de respect?

65. Il est dit dans le chapitre Kiu-li : Les sages, quand même ils seraient pauvres, ne dépenseraient pas les vases du sacrifice[2]. Eussent-ils extrêmement froid, ils ne revêtiraient pas les habits du sacrifice[3] ; pour faire leur maison, ils ne couperaient pas les arbres du cimetière.

[1] Litt., n'oubliant pas dans l'œil.
[2] En les vendant ou les employant aux usages profanes.
[3] En dehors du temps du sacrifice.

COMMENTAIRE. — « Dépenser », *i. e.* vendre. — « Cimetière », près des tombeaux. Les sages ne laissant souffrir qu'eux-mêmes ne peuvent supporter qu'on néglige les ancêtres. C'est là le comble de la piété filiale et du respect.

66. Il est dit au chapitre Wang-tchi : Les grands, les magistrats ne vont pas chercher les vases du sacrifice[1]. Si les vases du sacrifice ne sont pas prêts[2], ils ne font pas faire les vases du repas[3].

COMMENTAIRE. — « Chercher », emprunter. — Les grands, les magistrats ayant des terres, un traitement, doivent se procurer eux mêmes les vases du sacrifice. C'est pourquoi ils ne doivent pas aller les chercher (ailleurs). — « Faire », faire travailler. — « Les vases du repas », ceux qu'ils emploient pour leur usage propre. — Les vases du sacrifice n'étant pas encore achevés, ils n'en font pas faire pour eux (avant que les vases sacrés soient prêts). Ils doivent mettre les esprits au premier rang et se placer eux-mêmes après eux.

67. Kong-tze disait en parlant à Tzeng-tze : Notre corps tout entier, la peau et les cheveux ont été reçus de nos père et mère ; nous ne pouvons donc pas les corrompre et détruire[4]. C'est là le commencement de la piété filiale. — Lorsque nous nous sommes affermis et que, pratiquant la loi morale, nous nous sommes acquis un nom célèbre pour la postérité, nous illustrons nos père et mère. C'est là le terme final de la piété filiale.

COMMENTAIRE. — « Le corps tout entier », désigne l'ensemble. — « Les cheveux et la peau », désignent les petites parties[5]. — « La règle », le droit convenant, approprié (aux circonstances). — Nous ne devons pas vivre en repos et dans la négligence. Si nous agissons en suivant la loi morale, en rendant notre nom célèbre dans l'avenir, nous illustrerons certainement celui de nos parents.

68. La piété filiale (consiste) : au commencement à servir ses parents, ensuite à servir le prince, finalement à s'affermir soi-même.

C'est là certainement la fin et le commencement de la piété filiale.

Celui qui aime ses parents ne se permettra point de haïr les (autres)

[1] Ils doivent en avoir qui leur appartiennent, ils ne les demandent pas à d'autres.

[2] Litt., achevés.

[3] Ils doivent commencer par avoir les autres.

[4] A notre gré ; nous en devons l'usage et les services à nos parents.

[5] L'ensemble et les détails.

hommes. Celui qui honore ses parents ne se permettra point de traiter avec dédain les autres hommes. S'il pousse jusqu'à la perfection l'amour, le respect de ses parents en les servant, sa vertu, sa doctrine, se répandant dans le peuple[1], sera la norme entre les quatre mers[2]. C'est là certainement la piété filiale du fils du ciel[3].

Commentaire. — « La norme », le modèle, la règle. — Tchen-Shi dit : La piété filiale ne sort jamais de l'affection et du respect. Si de cette affection pour ses parents qui élargit le cœur il aime les hommes, il n'y a pas place en lui pour l'aversion, la haine. Si de cette affection pour les parents qui élargit le cœur, il respecte les hommes, il n'y a pas de place (en lui) pour le dédain et la négligence. Si l'on s'élève soi-même au premier rang[4], et que cette vertu, cette doctrine devienne par soi le modèle suivi, les hommes du monde entier aimeront, respecteront certainement leurs parents. C'est là l'affaire de la grande piété filiale, honorer ses parents.

69. Si vous êtes dans un rang élevé et que vous n'ayez point d'orgueil, que dans une haute situation vous ne soyez pas redouté, que vous rendiez la loi morale ferme et assurée, que vous respectiez les règles, bien que plein vous ne déborderez pas[5]; ainsi on peut assurer la paix des hommes et du peuple, garder les esprits protecteurs (*She-tsi*), et c'est là la piété filiale des princes gouverneurs.

Commentaire. — Affermissant la loi morale, la rendant inébranlable; « la loi morale », les bonnes règles. — « Respectant les règles », observant les règles et coutumes. — Les grands lorsqu'ils sont princes du royaume sont appelés hauts[6]. Les riches lorsqu'ils ont mille chars sont appelés pleins[7]. Quand on est grand il est facile d'être redoutable; quand on est élevé et que l'on n'est pas orgueilleux alors on n'est pas à craindre. Quand on est *plein* il est facile de déborder. Si l'on maintien les règles, si l'on observe la loi morale alors on ne déborde pas.

*She* est l'esprit de la terre; *Tsi* est celui des aliments. Les princes des provinces peuvent seuls leur offrir des sacrifices. — « Le peuple », c'est tout le monde. — « Les

[1] Litt., dans les cent familles.
[2] *Id est* dans tout l'empire.
[3] Elle doit être de cette nature et de cette perfection. L'empereur doit être le type accompli.
[4] Par sa vertu, sa sagesse, ou si l'on agit *in superiori*, de la manière la plus élevée, la plus parfaite.
[5] Métaphore tirée du terme même. Un haut degré de richesse s'appelle plénitude. Ce riche est *plein*. Il déborde quand cette richesse le porte à mal agir, à nuire à ses subordonnés, comme le fleuve débordé nuit aux champs.
[6] Chin. *kâo;* M. *den*. Comp. altesse.
[7] Chin. *man;* M. *jalu jaluka*.

hommes » sont les gens en fonctions. — Les trois sections qui suivent celle ci traitent dans leur ordre une matière qui n'est pas à mépriser.

70. Si l'on n'a point le vêtement réglé par la coutume des anciens souverains on ne doit pas se vêtir ; si l'on n'a pas leur langage réglé par la coutume, on ne doit point parler. Si l'on n'agit point avec leur vertu, on ne doit point agir.

Quand on les a, on peut élever et soigner les temples des ancêtres et cela constitue la piété filiale des princes, des grands et des magistrats.

Commentaire. — « Coutume », règle coutumière. « Quant aux ancêtres ». Tcheng-Tze dit : Il est enseigné que les hommes doivent les honorer et leur offrir des sacrifices et des offrandes [1]. — Les princes et les grands ont une maison, et dans cette maison il y a un temple, c'est pourquoi ils doivent entretenir le temple des ancêtres.

71. Si l'on sert le prince avec piété on est fidèle ; si l'on sert ses parents et ses supérieurs on est obséquieux ; la fidélité, l'obséquiosité ne doivent point être négligées. Si l'on sert les personnages élevés, alors on peut aussi veiller aux sacrifices et aux offrandes. C'est là la piété filiale des *Shi* [2].

Commentaire. — En laissant de côté la piété qui sert les parents [3], si l'on sert bien le prince on est fidèle et de même, si l'on sert les supérieurs on est obséquieux. — « Élevés », le prince et les supérieurs. Comme les *Shi* ont des propriétés et un traitement et qu'ils peuvent faire convenablement les sacrifices et offrandes, ils doivent y veiller.

72. Pratiquer la loi du ciel, chercher le bien de la terre, se dominer soi-même en modérant l'usage (des choses) ; entretenir père et mère, c'est là la piété de tous les hommes.

Commentaire. — Tchou Tze dit : Chercher le bien de la terre en suivant la loi du ciel, c'est labourer et soigner la terre et les champs suivant le temps, observant les circonstances. — Se dominer soi-même, c'est ne rien faire de mal, ne point violer les lois pénales.

« Modérer l'usage », c'est employer avec parcimonie, usant avec mesure (modérément).

Ne point dépenser, prodiguer inutilement. De la sorte appropriant l'usage des choses

[1] C'est ainsi du moins que je traduis le chinois yân jin tsong *iû t'sé erh*, etc.
[2] Les lettrés sans fonction particulière ; Sse.
[3] N'en parlant pas pour le moment. Chin. *i*, écarter, transporter.

(aux circonstances) et restant en paix, on peut entretenir ses parents en leur témoignant le respect dû.

73. Conséquemment, si depuis le fils du ciel jusqu'à la foule[1], la piété filiale est sans borne, l'affliction ne surviendra pas ; non certainement.

COMMENTAIRE. — On a expliqué dans la section précédente ce que sont le commencement et la fin. Si quelqu'un en servant ses parents ne sait pas atteindre ce commencement et cette fin, aussitôt les chagrins lui surviendront.

74. Kong-tze dit : Notre père et notre mère nous ont engendrés, mais en héritant d'eux nous ne sommes pas grands (pour cela). Le prince, nos parents nous dirigent et emploient ; nous ne sommes pas pour cela des gens importants. Conséquemment, si nous n'aimons pas nos parents, et que nous aimions les autres hommes, si nous ne respectons pas nos parents et que nous respections les autres hommes, nous nous révoltons contre la vraie vertu et les rites.

COMMENTAIRE. — « Résister », être rebelle. — Tchen-Shi dit : Nos pères et mères nous ont engendrés. En succédant à nos pères et mères nous en propageons le renom. Sommes-nous grands par ce seul bienfait de la nature céleste? Nous sommes désignés à un emploi par le prince, une charge est donnée au fils par son père. Par cela qu'ils nous ont instruits et employés, sommes-nous devenus importants de ce qu'ils nous élevés[2]. En parlant conjointement du prince et des parents, on veut dire que le droit du prince et des sujets est le même.

75. Quand un fils pieux sert ses parents, s'il est à la maison, il doit perfectionner son respect ; s'il les entretient, il doit être comblé de joie ; s'ils sont malades, il doit pousser sa douleur à l'extrême ; s'il porte le deuil, il doit porter son affliction au plus haut point ; s'il sacrifie en leur honneur, il doit donner à son attitude toute perfection ; quand il a fait ces cinq choses, alors il peut dire qu'il a bien servi ses parents[3].

COMMENTAIRE. — « Perfectionner », pousser au plus haut point. — « Joie », il doit avoir l'air joyeux, l'attitude affectueuse. Si le cœur d'un fils qui aime ses parents est

[1] Jusqu'à tous les hommes.... est sans commencement ni fin.
[2] Agrandis (Heou).
[3] Litt., il est capable de servir.

porté à sa perfection, depuis le premier moment jusqu'à sa fin[1] alors on peut le dire vraiment pieux.

76. Le fils qui sert ses parents, s'il est placé haut n'est point orgueilleux, s'il est dans un rang inférieur, il ne se révolte point ; s'il est en compagnie il n'est point querelleur. Si étant haut placé, il a de l'orgueil, il déchoira ; si étant dans un rang inférieur, il cause des troubles, il sera châtié ; si en compagnie il suscite des querelles, il sera frappé par les armes[2]. S'il ne se corrige pas de ces trois vices, bien que nourrissant chaque jour (ses parents) de trois aliments[3], il n'a point la piété filiale.

Commentaire. — « Orgueilleux », qui n'agit qu'à sa fantaisie. — « Perturbateur », qui se rebelle et résiste. — « En compagnie », groupe de même genre. — « Querelle », se disputer et se battre. — « Périr », cesser d'être. — « Être châtié », recevoir un châtiment, être bâtonné, etc. — « Être frappé par les armes », ils se blesseront mutuellement de leurs armes, sabre, etc.

« Corriger », écarter, faire disparaître[4]. — « Les trois aliments », le bœuf, le mouton et le cochon. — Si l'on ne se défait pas de ces trois vices, on causera du chagrin à ses parents, et le manque de piété filiale de ce (fils) sera très grand. Comment la bouche qui nourrit le corps pourrait-elle ne pas se racheter (délivrer) elle-même[5] ?

77. Meng-tze[6] dit : Dans les mœurs du siècle, le manque de piété filiale est de cinq espèces : paresser des quatre membres et ne point penser à entretenir ses parents, c'est le premier manquement. Jouer aux dés, aux échecs, aimer à boire du vin et négliger d'entretenir ses parents, c'est le second manquement. Être désireux des richesses, en amasser pour ses enfants et sa femme et négliger d'entretenir ses parents, c'est le troisième. Être dépourvu de piété filiale, s'adonner à son gré aux jouissances de l'oreille et des yeux et couvrir de honte ses parents, c'est le quatrième. Aimer la violence, être fort en querelle et se faire craindre de ses parents, c'est le cinquième manquement à la piété filiale.

1 Du commencement à la fin.
2 On passe par les armes *(ping)*.
3 V. le commentaire.
4 Chin. *khiu*.
5 Comparaison avec le fils qui se délivre de ses défauts et par là se sauve.
6 Le célèbre philosophe connu sous le nom de Mencius, de l'école de Confucius, dont les principes lui furent enseignés par les disciples de Tze, Tze-tze. Les enseignements rédigés par ses disciples forment un des quatre livres canoniques de l'enseignement philosophique en Chine. Il est qualifié de second Sage (Ya Chêng), Confucius étant le premier.

COMMENTAIRE. — « Les quatre membres », les mains et les pieds « Penser », se préoccuper. — « Les dés » jeter les dés. — « Les échecs ». les poser, etc. — « Amasser », injustement. — « A son gré », au gré de la pensée. — « Jouissance », se délecter des sons par l'oreille, des couleurs par les yeux. — « Couvrir de honte » par des reproches, etc. « Dur », méchant, colère. Sin-an-Tchen-Shi dit : L'ordre des manquements à la piété filiale va par degrés, du léger au plus grave.

78. Tseng-tze dit : Notre corps est un bien que nous recevons de nos parents; en traitant un bien hérité de nos parents, nous ne pouvons nous permettre de le faire sans respect. Si, tant que ce corps subsiste, on n'est pas droit, on n'a point la piété filiale ; si l'on ne sert point le prince avec fidélité, on ne l'a pas non plus; si le magistrat n'a pas le respect (prescrit), il ne l'a pas davantage. L'ami qui n'est pas fidèle à son compagnon est sans piété ; le (soldat) qui en combattant dans les rangs n'est pas valeureux ne l'a pas plus que les autres Ces cinq choses ne se peuvent faire ; l'oiseau aide ses parents, oserions-nous ne point (les) respecter.

COMMENTAIRE. — « Traiter ». c'est comme conserver. — « Siéger », être en place. « Combattre » dans la rencontre des armées adversaires. « Être en rang », former les compagnies et les pelotons[1]. « Pouvoir faire ». accomplir. — Justice, fidélité, respect, droiture, valeur, tout cela se conserve par le respect. S'il manque quelque part, et que ce manquement est petit, il cause la honte des parents. S'il est grand il leur cause de chagrins.

79. Kong-tze dit : Si les cinq espèces de supplices étaient (portées) à trois mille, ils ne seraient pas grands par rapport au crime du manque de piété.

COMMENTAIRE. — « Les cinq supplices », marquer au fer rouge, amputer, couper, tailler, peine capitale.

« Marquer » au visage ; « amputer » le nez ; « couper » les pieds ; « tailler ». couper le membre viril ; « peine capitale ». mettre à mort. — Que l'on regarde ; il est dit au chapitre Liu-Hing du livre Shou-King. Il y a mille manières de marquer ; mille manières de couper le nez ; cinq cents de couper les pieds ; trois cents de couper le membre viril ; deux cents de mettre à mort ; en tout trois mille manières. « Supplices », ce que l'on inflige au méchant.

Il n'y a pas de méchanceté plus grande que le manque de piété filiale.

En cette première partie il a été expliqué, l'amour des enfants et des pères.

[1] De cinq soldats

DEVOIRS ENVERS LE PRINCE

80. Il est dit au Li-ki : Quand on va chez le prince, on doit auparavant se tenir en une place écartée et jeûner. On se lave la tête et les mains ; le *Shi* présente la tablette d'ivoire : on écrit ses pensées, ses réponses, l'affaire dont on a été chargé. Lorsqu'on s'est revêtu des habits de cérémonie, on prépare sa contenance, son extérieur, le bruit des pierres de jade[1] ; cela fait, on sort (pour aller à l'audience).

Commentaire. — « On s'en va », on se rend auprès. — « Chez le prince »[2], à la résidence. — « Auparavant », le jour précédent. — « Shi », celui qui tient les registres. — « La tablette » (ce sur quoi on écrit) c'est le *ho*[3]. Lorsqu'on a écrit quelque chose on prévient ainsi l'oubli et la négligence. — « Ses pensées », ce que l'on pense devoir être annoncé au prince. « Les réponses », ce que l'on doit répondre au prince. « Dont on a été chargé » par le prince. On écrit sur ses tablettes ces trois genres de choses, et quand on entre (chez le prince) on doit penser à tout accomplir fidèlement. — « Ayant revêtu les habits de cérémonie », ceux prescrits par la coutume. Si l'on ne sait pas bien préparer, malgré ses soins, sa contenance, son extérieur, ses ornements, les pierres de jade qui pendent à son côté, à cause de cette inhabileté, on sera couvert de confusion, donc on doit nécessairement s'exercer[4].

81. Le chapitre Kiu-li dit : Tout qui est chargé d'une mission par le prince, s'il en a reçu un ordre, ne doit point faire passer la nuit à la parole du prince, en sa maison.

Commentaire. — « La parole du prince », son ordre. Quand on a reçu un ordre du prince, se mettre à l'exécuter, c'est lui témoigner du respect.

82. Quand un ordre du prince arrive, celui qui le reçoit doit sortir (pour le recevoir) et se prosterner en disant qu'il déshonore l'ordre souverain[5] ; quand le messager du prince s'en va, il l'accompagne jusqu'au delà de la porte de la maison et se prosterne.

[1] V. commentaires.

[2] Chin. *Kông Sô*, M. *Sidei ba*, résidence.

[3] Le texte chinois emploie un terme homophone (*ho*, oublier) sans indiquer le son.

[4] Les anciens Chinois portaient suspendu à leur ceinture un ornement composé de longues chaînes portant des plaques desquelles pendaient des pierres de jade, des grains de matière précieuse disposés de différentes manières. L'extrémité en devait effleurer la terre.

[5] Formule respectueuse usitée chez les Chinois. Celui qui reçoit l'ordre le déshonore par son indignité.

Commentaire. — « Sortir » de la porte de la maison. « Déshonorer », couvrir de honte et de déshonneur.

Tchen-Shi dit : Vénérer l'ordre souverain quand il arrive, accompagner (le porteur) en s'inclinant quand il se retire, c'est honorer le prince lui-même.

83. Quand on envoie un messager au prince, on doit, avant de parler[1], revêtir l'habit de cérémonie ; quand le messager revient, on doit (venir) hors de la maison[2] et recevoir ainsi l'ordre.

Commentaire. — « Quand le messager vient », revient du palais. — Revêtir les habits de cérémonie pour envoyer un messager (au prince) et recevoir l'ordre du prince hors de ses appartements, tout cela se fait pour témoigner de son respect.

84. Le *Lun-Yu*[3] dit : Lorsque envoyé par le prince, un hôte se présente, (votre) mine doit se transformer et vos pieds se poser avec mesure.

Commentaire. — Tchou tze dit : « Si un hôte se présente. » Le maître de maison, lorsque le prince lui envoie un messager, doit sortir (de chez lui) et aller à la rencontre de l'hôte (que le prince lui envoie). « La mine doit se transformer », son visage doit changer d'aspect[4]. « Il doit composer sa marche »; changeant (de marche) il doit poser bien régulièrement les pieds l'un après l'autre. La raison de tout ceci est de témoigner du respect pour l'ordre du prince.

85. Si, arrivé en face, il salue son hôte de la main gauche ou de la droite, il doit arranger ses habits en bon ordre devant et derrière.

Commentaire. — Tchou tze dit : Quand il rencontre, se dit de tout qui reçoit un hôte. S'il salue les gens à gauche c'est avec la main gauche; s'il salue les gens à droite, c'est avec la main droite. Tout doit être bien arrangé (dans son costume et son attitude).

S'avançant avec empressement il ouvre ses manches.

Commentaire. — Tchou-tze dit : S'avançant avec hâte, empressement, il salue des mains (les bras) et joignant les mains d'un air majestueux, affable. Il est semblable à un oiseau qui ouvre ses ailes (pour recevoir ses petits).

[1] Avant de donner le message.

[2] Litt., hors de ses appartements *hia thâng*.

[3] *Lun-Yu*, entretiens philosophiques, sentences, enseignements, réponses de Kong-fou-tze, rassemblés et édités par ses disciples. Le Lun-Yu parle ici de Kong-tze.

[4] Pour prendre un aspect et une attitude graves, pleins de respect.

86. Quand son hôte se retire il fait rendre compte (de l'exécution) de l'ordre et dire : l'hôte n'est plus présent (est parti).

Commentaire. — Tchou-tze dit : Indiquant la manière de satisfaire au respect dû au prince, ce passage explique la conduite de Kong-fou-tze lorsqu'il aidait à recevoir les hôtes du prince[1].

87. Quand il doit entrer (sous) la porte du prince, il se baisse comme indigne[2].

Commentaire. — Tchou tze dit : Il incline le corps. La porte du prince est haute et grande, et lui agit comme s'il n'était pas digne d'y passer. C'est là le comble du respect.

87. Il ne s'arrête pas au milieu de la porte, il ne marche pas sur le seuil.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Il ne s'arrête pas quand il est arrivé au milieu de la porte. Le seuil est ce qui entoure la porte.

Sie-Shi dit : Celui qui s'arrête au milieu de la porte se déclare un grand personnage; celui qui foule le seuil du pied (se montre) sans crainte respectueuse.

88. Quand il passe devant le trône, sa mine se transforme, sa marche se compose ; il est comme n'osant parler[3].

Commentaire. — Tchou-tze dit : « Le trône » est ici le trône vide[4]. Bien que le prince n'y soit pas, cependant en passant à côté on doit le vénérer. On ne doit point se permettre de traiter avec légèreté le trône vide. La parole est comme insuffisante; il n'ose point (parler) à son gré.

89. Si, tenant en main le bord de sa robe, il monte à la cour, il se courbe profondément, et comprimant son haleine il est comme s'il ne pouvait respirer.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Il saisit (le bas de sa robe), le bord inférieur. — Le Li-ki dit : En montant au tribunal (du prince) il prend et relève de terre son vêtement

[1] Le chinois n'a que le mot « hôte ».

[2] Le passage du Lun-Yu que l'auteur applique ici à tout le monde, parle exclusivement des habitudes de Kong-fou-tze.

[3] La parole est comme ne pouvant venir, il paraît interdit.

[4] Le trône est dans une grande salle qui précède les appartements intérieurs.

à la hauteur d'un *c'i*[1]: il craint, en marchant dessus de tomber et perdre contenance. — Il arrête son haleine, la comprime. « Respirer », c'est quand le souffle entre ou sort du nez. Quand on est près du prince on veille avec soin sur son haleine et sur sa contenance.

90. Quand il est sorti et qu'il est descendu d'une marche, alors son visage et son extérieur sont à l'aise, il est joyeux[2]. Il descend de l'escalier les bras ouverts. En revenant à sa charge il marche avec circonspection et dignité.

Commentaire. — Tchou-tze dit : La marche est le degré de l'escalier. « Être à l'aise », se mettre au large. S'étant éloigné peu à peu de l'objet de son respect[3] son haleine prend le large et sa mine se relâche. « En paix », en paix et en joie (sans contrainte). — « Étant descendu », ayant achevé de descendre l'escalier. « Il marche rapidement », il s'en va et retourne à sa charge. — « Il marche, etc. », il est plein de respect et de vigilance et ne se donne point de repos.

Cette partie n'a qu'une section. Elle explique la contenance de Kong-fou-tze se trouvant à la cour du Prince.

91. Le Li-Ki dit : Si le prince fait présent d'un char, d'un cheval comme récompense, en l'attelant on se prosterne (s'incline) par respect pour cette faveur. Si (le présent) est un habit, en le revêtant on se prosterne par respect pour cette faveur.

Commentaire. — Tchen-Shi dit : Quand le présent du prince arrive à notre porte, nous devons le recevoir en nous prosternant. Le jour suivant attelant ou revêtant (l'objet donné, char ou vêtement) et nous rendant devant le prince (nous devons) nous prosterner pour cette faveur, c'est le comble du respect.

92. Si le prince ne l'ordonne pas on ne peut se permettre d'atteler ni de se vêtir.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Bien que le prince ait donné (un char ou un habillement), s'il n'a point donné ordre d'atteler (le char) ou de revêtir (l'habillement), on n'ose point faire ni l'un ni l'autre. Les anciens rois lorsqu'ils faisaient présent d'un char ou d'un vêtement à un magistrat inférieur leur disaient en outre : Attelez-le, revêtez-le.

[1] Un pied chinois.
[2] Litt., il tient les bras ouverts.
[3] Ou s'étant relâché du respect.

93. Il est dit au chapitre Kiu-Li : Si un fruit est donné en présent par le Souverain et que ce fruit ait un noyau, on doit garder ce noyau, par respect pour le don du prince.

Quand on mange à côté du prince et qu'il fait présent de son superflu, on ne doit point vider un plat qui doit être lavé[1]. On peut vider les autres.

Commentaire. — Quand on mange à côté du prince et qu'il donne ce qui reste après qu'il a mangé on ne doit point vider les plats que l'on doit nettoyer avec de l'eau. Si ce sont des vases de terre ou de bois comme ils doivent être lavés à l'eau on mange dans ces plats mêmes. Si ce sont des vases de jonc ou de bambou, comme on ne doit pas les laver on vide (leur contenu) dans un autre plat. Tchen-Shi dit : il faut prendre garde de les mouiller par l'humidité de la bouche.

94. Le Lun-Yu dit : Quand le Prince donnait des comestibles[2] aussitôt arrangeant son coussin[3] il en goûtait avant tous. Si le Prince lui donnait de la viande fraîche, il la faisait cuire et offrir aux ancêtres. S'il lui donnait un animal vivant, il l'entretenait sans manquer.

Commentaire. — Tchou-tze dit : L'aliment préparé, de peur qu'il ne fût un reste de la table, il ne l'offrait point en sacrifice; mais arrangeant sa table il en goûtait aussitôt comme si le prince était présent. (Le prince) après avoir mangé d'abord, partage et donne le reste. « Chose fraîche », désigne de la viande crue. Il offrait, après les avoir fait cuire, les viandes fraîches, crues, à ses ancêtres, pour faire honneur au présent du Prince. Il nourrissait les animaux vivants pour témoigner de son attachement à la faveur du Prince. Il n'osait, sans cause, les tuer.

95. Lorsqu'il mangeait à côté du Prince et que le prince offrait le sacrifice[4], il en goûtait d'abord.

Commentaire. — « Offrait » : il est rapporté que les hommes des temps passés, en se mettant à manger et boire, offraient des aliments en sacrifice aux ancêtres. — Tchou-tze dit : Se trouvant à manger à côté du Prince, lorsque le Prince sacrifiait, et que lui ne le faisait pas, il goûtait d'abord des mets. Il le faisait à cause du Roi car on ne peut se permettre de manquer aux lois de l'hospitalité.

[1] Prendre les aliments au plat même. Vider sur son assiette.
[2] Il s'agit de Kong-fou tze.
[3] Pour se mettre à table.
[4] Présentait en offrande aux ancêtres. Kong-tzé goûtait d'abord des aliments offerts.

96. Quand il était malade et que le roi venait le voir, il se tournait droit vers l'est, il se couvrait des habits de cérémonies, en déliant la ceinture.

COMMENTAIRE. — Tchou-tze dit : En se plaçant la tête vers l'orient il pouvait reprendre haleine. Étant au lit à cause de sa maladie il ne pouvait s'habiller ni ceindre sa ceinture; d'un autre côté, ne pouvant recevoir le roi avec ses habits ordinaires, il mettait sur son corps les habits de cérémonies et étalait par-dessus la grande ceinture.

97. Quand l'ordre du Roi lui prescrivait de venir, il partait sans attendre qu'il eût attelé.

COMMENTAIRE, — Tchou-tze dit : Sur l'ordre du roi il allait en hâte. Après qu'il était parti, le char attelé le suivait.

Ces quatre sections exposent toutes la conduite de Kong-tze au service royal.

98. Le premier du mois, Kong-tze se revêtant des habits de cérémonies allait à la cour.

COMMENTAIRE. — Tchou-tze dit : « Le premier du mois », c'est le premier jour du mois. Kong-tze se trouvait au royaume de Lou, et avait cessé ses fonctions.

99. Kong-tze dit : Les sages, en servant le Prince, lorsqu'ils viennent près de lui pensent à exécuter leurs devoirs de fidélité; lorsqu'ils s'en retournent ils pensent à réparer les fautes commises. Ils s'appliquent à aider le Prince dans ses bonnes actions et à lui faire des remontrances, arrêter les mauvaises. De cette manière le haut et le bas [1] peuvent être en parfaite harmonie.

COMMENTAIRE. — Tchen-Shi dit : Le sage aide le prince et concourt à ses actes; il le reprend et le rend juste. — « Viennent », quand ils se rendent près du prince ils doivent se préoccuper de se montrer fidèles. Quand ils s'en retournent et vont à leur gré chez eux, ils doivent alors penser à corriger les défauts du prince. Ils doivent avoir en tout temps une seule pensée (toute) en faveur du prince; l'aider et s'accorder avec lui, le faire avancer dans le bien, s'il est bon. S'il est mauvais ils s'appliquent à le corriger et faire intérieurement cesser ses défauts. C'est le plus haut point de l'amour du prince. Lorsqu'un sujet aime son prince sincèrement avec fidélité et dévouement, le prince se confiant en sa fidélité et son affection l'aime également.

[1] Le prince et les sujets.

100. Le prince emploie, son sujet selon les règles, le sujet sert son prince avec fidélité

Commentaire. — Tchou-tze dit : Lorsque tous deux restent fidèles à leur devoir, alors ils parviennent à l'accomplir chacun selon sa position.

101. Le premier ministre sert son prince selon les règles; quand il ne le peut plus il cesse ses fonctions.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Il sert son prince[1] selon les règles et ne suit pas ses caprices. Quand il ne peut plus le faire il cesse ses fonctions, il suit ainsi ses propres pensées, cela est expliqué aussi autrement. Quand il ne peut plus satisfaire le prince, il s'en va[2].

102. Tze-Lou l'interrogeant sur le service du prince[3], Kong-tze répondit : Ne le trompez jamais, donnez-lui les avertissements et conseils (nécessaires).

Commentaire. — Tze-Lou était un disciple de Kong-tze. Son nom de famille était *Tsong*, son nom d'enfance *Yo*, son nom viril *Tze-Lou*.

Tchou-tze dit : « Remontre, conseille », cela veut dire de remontrer et s'opposer en face avec courage.

103. Doit-on servir le prince en compagnie d'un homme du commun ?

Commentaire. — *Iu-Tsai* (Semeo) est l'expression du doute. — Tchou-tze dit : *Pi* (albatou) désigne un homme sans intelligence, méchant, vaurien, plein de défauts.

103. Avant d'avoir et pour acquérir on éprouve de la peine; quand on perd on est également peiné.

Commentaire. — Ho-Shi dit : On a de la peine en acquérant, on en a parce qu'on n'a pu acquérir. Sin-An-Cen-Shi dit : « Acquérir », désigne ici l'obtention de la richesse, de la grandeur, de la puissance, du gain.

104. Si l'on est affligé quand on perd, cela ne fera pas que ce (malheur) n'arrive pas.

[1] Littér., Prince !

[2] Quand le prince exige des choses illicites, le fonctionnaire abandonne sa place.

[3] Lui demandant comment il devait servir le prince.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Quand on est petit on a à lécher des écoulements de sang, des blessures, à sucer des plaies. Quand on est grand on veut tuer son père et son prince. Tout (le mal) provient du chagrin (qu'on éprouve) dans un insuccès.

105. Faire faire de grandes choses au prince c'est une œuvre de respect. Répandre le bien et arrêter le mal est une œuvre de sagesse. Dire : Mon prince est incapable (de faire cette chose), c'est commettre un acte injurieux.

Commentaire. — Fan-Shi dit : Faire faire à son prince une chose importante, difficile, c'est vouloir le rendre semblable à Yao et Chun. Élever son Prince est une grande œuvre. Ouvrir la bonne voie en l'enseignant; arrêter, en le contenant le cœur méchant du prince; chercher à empêcher que le prince ayant des défauts ne commette une faute c'est le comble du respect pour sa personne. Mais ne point avertir son prince parce qu'on se dit qu'il ne pourra point suivre une bonne voie, c'est lui nuire et le perdre.

106. Celui qui ne peut exercer la charge de l'autorité mandarinale qu'il a acquise n'a qu'à se retirer. Celui qui ne peut obtenir la garantie de la promesse qu'il devait avoir n'a qu'à en faire autant.

Commentaire. — « L'autorité du mandarin », celle par laquelle est constitué le mandarin; « la garantie de la parole », celle qui est donnée à la parole. (Ou : Lorsqu'il y a une fonction de mandarin, si on ne peut l'obtenir, on doit s'en aller. S'il y a une garantie de la parole ou témoignage et qu'on ne l'obtient pas, on doit s'en aller.)

107. Wang-tchou dit : Un sujet fidèle ne peut servir deux princes. Une femme vertueuse ne peut aimer deux époux.

Commentaire. — Wang-tchou était un habitant de la ville de Ho-Y du royaume de *Tchi*. Un sujet fidèle et loyal n'a jamais [1] qu'un cœur. Une épouse fidèle, vertueuse, n'a jamais qu'une pensée. Ils ne distinguent pas le gain ou la perte; vivant ou mourant ils ne changent point. Il est dit dans le *Thoung-Kien* [2] (Buleku Bithe) : Yo-Y [3] général du royaume d'Yen [4] après la chute du royaume de Tchi [5], ayant entendu parler de la

[1] Au commencement et à la fin.

[2] Histoire de Chine depuis le VIe siecle A. C. jusqu'à la fin des cinq petites dynasties (960 P. C.) L'auteur en est *Se-Ma-Kouang* qui vivait sous les Song, au milieu du XIe siècle.

[3] Yo-y général du prince de Yen en 284, célèbre par la conquête du royaume de Tsi et ses vertus philosophiques.

[4] État feudataire créé par Ou-Wang.

[5] État tributaire créé par l'an 1122 A. C. au Chan-tong, détruit en 379.

sagesse de Wang-tchou, lui envoya un messager, (l'inviter à venir chez lui). Wang-tchou refusa et se pendit (pour rester fidèle à son prince).

Dans ce qui précède on a expliqué les droits et devoirs du prince et des fonctionnaires.

### SECTION III. — DU MARIAGE, DEVOIRS DES ÉPOUX

108. Il est dit au chapitre Kiu-Li : Tant que les propositions de mariage n'ont pas été faites[1], le garçon et la fille ne doivent point connaître réciproquement leurs noms. Tant que les présents de mariage n'ont été acceptés, ils ne doivent point se visiter ni avoir de rapports.

COMMENTAIRE. — « Faire les propositions. » L'entremetteur va vers l'un et l'autre[2]. — Ils ne doivent point connaître les noms familiers l'un de l'autre. « Les présents », les étoffes de soie.

108. On doit ensuite annoncer au prince le jour et le mois. On se purifie, on jeûne et on annonce le mariage aux esprits ; puis préparant les aliments et du vin, on invite (au festin) les collègues et amis du lieu et du canton. Ainsi l'on consacre le mariage[3].

COMMENTAIRE. — « Le jour et le mois » où l'on se marie. — « Les esprits », sont les ancêtres. — « Les collègues », les fonctionnaires de même qualité. — « Les amis », les gens unis de pensée. — « Confirmer le mariage », parfaire les cérémonies qui forment les rapports.

109. Quand on prend une épouse on ne peut la choisir de la même famille. Ainsi quand on achète une concubine et qu'on ignore à quelle famille elle appartient on doit jeter le sort.

COMMENTAIRE. — On ne peut prendre une femme de la même famille, car ce serait agir comme les animaux[4]. On doit savoir par le sort si elle est bonne ou mauvaise.

[1] Tant que l'entremetteur n'ait été envoyé.

[2] Va et vient.

[3] *Pit, ilgabun*, litt. distinction, rapport de différence ; ce mot caractérise la situation respective des époux.

[4] Etre proche des quadrupèdes et des oiseaux.

110. Il est dit au chapitre Shi-Hun-li : Quand un père donne à son fils le vin à boire[1], il lui dit comme instruction : Va recevoir ta compagne, apprends-lui ce qui concerne tes ancêtres ; enseigne-lui à agir avec zèle et respect. Qu'elle imite en leur succédant les aïeules défuntes. Toi, sois d'une intégrité parfaite. Le fils alors doit répondre « oui » et se pénétrer de la seule crainte de ne pas se conformer entièrement[2] (aux instructions de son père). Il ne peut oublier cet ordre.

Commentaire. — Shi-Hun-Li est le nom d'un chapitre du Y-Li. — Faire boire est ici donner à boire sans engager à boire en retour. En donnant ce vin à boire à son fils le père lui dit : Va au-devant (de ta fiancée). — « Compagne », aide ; l'épouse doit être l'aide de son époux. C'est pourquoi on l'appelle ainsi.

« Ce qui concerne les ancêtres », tout ce qui concerne leur temple. — Elle doit avec zèle, avec ardeur et soin, imiter, se proposer comme modèle les aïeules défuntes, les exemples des temps antiques. « Succède aux aïeules défuntes », la bru doit, un jour, offrir le sacrifice à la place de sa belle-mère. — « Toi, vous tous soyez perpétuellement » depuis le commencement jusqu'à la fin, attentifs aux saintes règles. — « Oui », est l'expression de la réponse. — « Se conformer », accomplir.

109. Le père (de l'épouse) en congédiant sa fille lui dit en forme d'instruction : Observe-toi, sois pleine de respect ; ni le soir, ni le matin ne résiste point à ce qu'on dit.

Commentaire. — « Le matin », dès l'aurore. — « Ne résiste point », ne te rebelle point (contre) ce que ton beau-père où ta belle-mère disent.

110. La mère, en lui liant sa ceinture et attachant le mouchoir au côté, lui dit : Sois zélée et attentive, que ni soir ni matin tu ne résistes dans les affaires du ménage.

Commentaire. — « La ceinture » est celle qui tient la robe, le mouchoir est celui qui pend au côté. — « Ne résiste pas », ne te rebelle pas. Les affaires dont il s'agit sont les occupations intérieures du ménage.

111. La mère secondaire, lorsque l'épouse est venue sous la porte, lui lie la grande ceinture[3] et répétant les paroles du père et de la mère lui fait cette

[1] Cérémonie qui se faisait en envoyant le jeune homme chercher une épouse.
[2] Litt., approcher de l'être capable de.
[3] Que l'on met par-dessus tous les habillements ; la première tient le vêtement de dessous.

instruction : Écoute avec respect et crainte; estime par-dessus tout les paroles de ton père et de ta mère. Ne commets de faute ni soir ni matin. Conserve bien tenues tes deux ceintures.

Commentaire. — La mère secondaire est la seconde femme du père. — La ceinture dont il s'agit ici est la grande ceinture supérieure [1]. — « Elle répète », elle renouvelle l'instruction; estime, honore par-dessus tous, ne commets point de faute, (ne tombe dans) aucun défaut. — « Ne conteste pas »; si tu ne résistes pas dans les affaires du ménage tu seras sans défaut. — Conserve bien tes deux ceintures; en le faisant n'oublie pas les paroles de tes parents.

Tsen Shi dit : La règle de l'époux est de s'observer soi-même et de diriger son épouse; la règle de l'épouse est de s'observer soi même et d'obéir à son époux. C'est pourquoi le père en donnant le vin à boire à son fils [2] (lui) dit : Dirige ton épouse avec soin et respect; les parents de l'épouse en la quittant lui disent : Observe toi, sois pleine de respect.

Ainsi s'accomplit la loi de l'époux et de l'épouse.

112. Le Li-ki dit : Les rites du mariage [3] sont le principe de dix mille générations. — Rendre propre à soi une autre famille, unir (deux familles) étrangères, c'est consolider les rapports du mariage [4], car en prescrivant que les dons en vêtements de soie soient véritables, que les promesses soient sincères, en annonçant fidélité, soumission, ils assurent la soumission aux hommes. — La fidélité est la vertu de la femme; si elle est toujours semblable à elle-même, elle reste immuable jusqu'à la fin; si son mari meurt elle n'en prend pas d'autres.

Commentaire. — Quand (les fiancés) sont devenus époux et épouse, il en arrive par la suite qu'il y a père et fils. Le père et le fils, par suite de la succession des âges, sont le commencement de toutes les générations. — « Unir », appuyer l'un sur l'autre. — On s'appuie sur une vertu qui éloigne les soupçons.

On consolide la loi du mariage en observant les rites du mariage. — On avertit les époux de ne point s'offenser l'un l'autre. — « Les présents de soie » consolident l'affection des cœurs. « Les paroles » qui expriment la pensée (doivent être) bienveillantes, aimables. Si les présents sont de valeur réelle, ils ne sont pas faux et mauvais; si les paroles sont affectueuses elles ne seront pas inconsidérées, peu convenables. On avertit ainsi l'épouse qu'elle doit être bonne, sincère, affectueuse, fidèle. — La femme sert les

[1] V. la note précédente.
[2] V. 110.
[3] Chinois, *fu hwan li;* M., de prendre une femme.
[4] Distinction. V, p. 87, note 3.

hommes[1]. La fidélité est la règle du service des hommes, c'est la vertu de la femme, c'est pourquoi on l'avertit en le lui donnant comme but d'imitation. — « Elle doit se conformer », elle doit manger dans le même plat et boire dans le verre qui a été uni à l'autre. — « Elle ne doit point changer » et aller à d'autres époux. — Fan-Shi dit : Si elle est fidèle et sans fausseté, la rectitude (règne) en elle.

113. C'est l'homme qui va chercher (la femme). L'homme a le pas sur la femme. C'est la loi du fort et du faible. Le ciel l'emporte sur la terre[2], le roi précède son ministre. Le droit est le même (dans tous ces cas).

Commentaire. — « Précède », il conduit en marchant le premier. — Ma-Shi dit : L'homme va lui-même au devant (de son épouse). L'homme doit précéder la femme. C'est la règle que le fort précède le faible. Il n'en est pas ainsi uniquement quand on marie son fils ou sa fille. Le ciel a la priorité dans la création (des choses), la terre a été produite à la fin comme son lieutenant ; le prince a reçu la primauté ; le fonctionnaire, le devoir d'obéissance : c'est là la règle essentielle.

114. La rencontre après la réception des cadeaux de noces fait apparaître la distinction du respect (dû). Lorsque la distinction entre le mari et la femme est observée alors l'amitié entre le père et le fils existe. Si cette affection existe réellement, la justice règne ; quand les droits et devoirs subsistent les rites fleurissent. Quand les rites fleurissent la paix règne pour toutes choses. Sans cette distinction entre les époux il n'y a point de droit, c'est la manière de vivre des animaux.

Commentaire. — Dans la cérémonie du mariage, pour les cadeaux qu'ont y fait on emploie une oie sauvage. — « Faire apparaître », faire connaître, illustrer. — Ils contractent l'accord mutuel et se rencontrent en tenant (tous deux) une oie sauvage.

En observant les règles du respect il fait voir la distinction des époux. Si elle n'existait pas, les actes d'orgueil, de méchanceté seraient nombreux, l'amour des parents et des enfants serait très faible. C'est pourquoi lorsque les vrais rapports existent entre les époux, l'amour règne entre les parents et les enfants, le droit en nait, les rites fleurissent, sont observés à la cour, dans les maisons, dans le monde entier, et la paix règne pour chaque chose selon sa nature[3]. — Tchou-tze dit : Ou-ti[4] de la dynastie des Hans, s'adonnait aux plaisirs des sens, de la vue et de l'ouïe[5]. Se livrant à la joie, aux

[1] *Homin*
[2] On a précédé.
[3] Pour dix mille.
[4] De 140 à 86 A. C. Il favorisa les Taosse qui lui promettaient un breuvage d'immortalité.
[5] Des couleurs et sons.

plaisirs au fond de son palais, l'affection entre parents et enfants n'existant plus, c'est pourquoi la substitution du prince héritier (sur le trône) put se produire. Cette disparition de l'amour entre parents et enfants est signe que les rapports de distinction entre les époux se sont effacés.

115. Dans la maison où se fait un mariage, on ne doit point faire de musique trois jours durant. Car cela fait penser que les époux succéderont à leurs parents [1].

Commentaire. — Quand on se marie on succède à ces parents, il y a lieu par conséquent à des pensées de tristesse; c'est pourquoi on doit s'abstenir de faire de la musique.

116. Dans les cérémonies du mariage on ne doit faire aucun acte de joie, car c'est la succession (le rang) s'établissant entre les hommes [2].

Commentaire. — « Le rang ». (les époux) sont mis en lieux et place (des parents). Le fils à la place de son père, la belle-fille à la place de la belle-mère [3], c'est pourquoi il ne doit se faire rien de joyeux.

117. Le Nei-tze dit : Dans les cérémonies du mariage il doit être procédé très attentivement par le fiancé et la fiancée. — Quand ils se construisent des appartements et une maison, on doit y séparer le quartier intérieur du quartier extérieur. L'homme se tient dans le quartier extérieur, la femme dans l'intérieur. Ils doivent faire les appartements profonds, la porte (de séparation) sûre. Un portier surveillant doit la garder. Les hommes n'y entrent pas [4], les femmes n'en sortent pas.

Commentaire. — « Mari et femme ». ces rapports sont le fondement des devoirs de l'homme. Les rites ont été établis à cause des conditions des hommes; ils ont pour principe les rapports de respect entre mari et femme. Tout ce qui suit « construire les appartements, une maison ». tout est l'objet des soins des époux. Le portier garde soigneusement la porte; « eunuque », il veille sur les appartements intérieurs.

118. L'homme et la femme ne doivent pas avoir la même armoire, le même

[1] Et de là un sentiment de tristesse qui interdit l'usage de la musique.
[2] Chin. *Li shi kin iü foû fou.*
[3] Par prevision, plus tard.
[4] Dans le quartier interieur.

porte-habit. Il n'est point permis de suspendre au suspensoir du mari dans sa garde-robe; on ne doit pas déposer (les habillements de la femme dans l'armoire du mari). Ils ne peuvent avoir la même salle de bain.

COMMENTAIRE. — Les porte-robes sont les barres transversales; les (bois) placés droits sont les suspensoires; on y pend les habits. Les caisses et armoires sont faites toutes de bois de bambou; on y dépose les habits. Les chambres de bains sont appelées *Pi*.

Tzao-lou-ou-shi dit : La différence entre l'extérieur et l'intérieur n'est pas telle seulement pour les époux, et quoique les époux doivent s'aimer, il en est cependant ainsi.

119. Quand le mari est absent on met son oreiller dans l'armoire, on remet dans leur enveloppe le coussin et la natte; on les garde avec soin. Le service des gens âgés par les plus jeunes est (en tout le même que) celui du supérieur par l'inférieur. Il doit en être constamment ainsi.

COMMENTAIRE. — Ou-Shi dit : « Avoir soin », c'est soigner avec une attention respectueuse. Remettre le coussin dans l'armoire, envelopper la natte et l'oreiller, les garder avec soin et attention respectueuse n'est pas le seul service que la femme doit à son mari. Tout ce que les jeunes gens doivent aux gens âgés et l'inférieur au supérieur, doit être fait de même (par l'épouse).

120. La concubine appelée « femme secondaire » est, quant aux vêtements, au manger et au boire en dessous des gens âgés (des parents de degré supérieur), *tchâng*.

COMMENTAIRE. — « Les gens âgés et supérieurs », ceux-ci qui (vivent) parmi les femmes secondaires. Comme elles sont inférieures à ceux-ci, elles sont dans la situation des jeunes vis-à-vis des gens plus âgés.

121. Quand l'épouse n'est pas à la maison, la concubine ne doit point s'aviser de manquer à son tour de service le soir.

COMMENTAIRE — Être de service, veiller dans la chambre à coucher se dit *yu*. Jadis les concubines, les épouses secondaires avaient chacune leur soir; « c'est le soir », cela voulait dire c'est le tour, le soir de telle épouse.

122. Le mari ne doit point parler (s'occuper) des choses de l'intérieur; la femme ne doit pas parler des choses de l'extérieur. Quand il n'y a ni sacri-

fice ni deuil, les époux ne doivent pas se passer les vases l'un à l'autre ; s'ils le font, la femme doit les prendre dans une corbeille ; s'il n'y en a pas, alors s'étant assis (l'un) dépose les vases quelque part où l'autre les prend.

Commentaire. — « L'intérieur », les affaires de l'épouse. — « L'extérieur », les affaires qui regardent l'époux. — « Une corbeille », une crédence ou chose semblable. — On s'assied en ployant les jambes. Les époux ne doivent point donner et recevoir l'un de l'autre les ustensiles si ce n'est dans les deux circonstances du sacrifice et du deuil. On peut le faire en ces deux cas. Le sérieux rigide en cas d'offrande, la précipitation, la rapidité en cas de deuil, font qu'il n'y a point alors d'empêchement. Hors de là les époux ne doivent point se passer les plats de l'un à l'autre. S'ils veulent se présenter quelque chose, la femme doit prendre une corbeille et y faire mettre l'objet par l'autre; et l'y prendre alors ainsi : s'il n'y a point de corbeille, alors le mari et la femme s'agenouillent ; celui qui veut faire prendre dépose l'objet à terre et l'autre le prend de la terre. Mais ils ne peuvent se les passer directement.

123. Les appartements intérieurs et extérieurs ne peuvent avoir un puits commun, ni une salle de bain commune : ils ne peuvent avoir un seul coussin de lit [1]. (Les époux) ne peuvent demander ni emprunter (l'un à l'autre). Le mari et l'épouse ne peuvent avoir les mêmes habits.

Commentaire. — Fou-Shi dit : Le puits, la chambre de bain étant fixés ne peuvent être communs. Les oreillers et habits étant mobiles ils ne peuvent pas n'en avoir qu'un (pour eux deux). « L'appartement intérieur et l'extérieur », tous sans exception. Le mari et la femme sont ainsi séparés.

124. Lorsque l'homme entre dans l'appartement intérieur il ne doit ni sifler, ni rien montrer du doigt; s'il y vient la nuit, il doit y faire mettre une lanterne allumée. S'il n'a point de lanterne il doit s'abstenir d'y aller. Lorsque la femme passe la porte on doit la couvrir d'un voile ; si elle vient la nuit, on doit placer une lanterne; s'il n'y en a point, elle doit s'abstenir.

Commentaire. — « Sifler », c'est émettre un son en rétrécissant la bouche. « Montrer du doigt », c'est désigner expressément avec la main... Le mari ne doit ni sifler, ni montrer du doigt afin que personne ne s'effraie en entendant cela ou en le voyant. — « Placer », c'est employer. « Voiler » (pour qu'elle soit) cachée.

125. En chemin l'homme marche à droite ; la femme marche à gauche.

[1] A dormir.

Commentaire. — Telle est la règle de la marche. D'après la loi de la terre on honore le plus le côté droit ; c'est pourquoi l'homme va du côté droit et la femme du côté gauche.

126. Kong-tze dit : La femme est (toujours) soumise à quelqu'un, c'est pourquoi elle n'a jamais le droit d'être maîtresse indépendante. La règle est pour elle d'obéir à trois (personnes). Tant qu'elle est chez elle elle obéit à son père ; mariée elle obéit à son mari ; quand son mari est mort elle obéit à ses fils. Elle ne peut jamais être (livrée) à sa volonté. Son enseignement, sa puissance ne s'étend pas au delà de la porte intérieure. Quand elle a préparé le manger, elle a tout fini.

Commentaire. — « Elle obéit », elle cède et obéit. « Être maîtresse indépendante », se conduire à sa volonté. D'après le paragraphe suivant celui qui agit à son gré est le seul qui puisse faire cela. « La femme prépare les aliments », elle veille à la préparation du vin et du manger.

127. Conséquemment la femme reste chaque jour en deçà de la porte du milieu. Pour un enterrement elle ne peut pas circuler partout. Elle ne fait rien complètement à son gré. Ce n'est qu'après avoir délibéré (avec celui de qui elle dépend), qu'elle peut se mettre à agir. Quand elle a obtenu les indications nécessaires alors elle commande. Le jour elle ne peut courir dans la cour, si elle circule la nuit, une lanterne doit y être allumée ; cela préserve la vertu des femmes.

Commentaire. — Chaque jour équivaut à jusqu'à la fin des jours. Elle ne circule pas partout, « équivaut à » elle ne passe pas la limite tracée, pour l'enterrement d'un parent. Elle doit délibérer sur toute chose avec une autre personne (et obtenir) des indications, un témoignage, un avis. Pendant le jour elle reste toujours à l'intérieur et ne sort pas dans la cour intermédiaire (entre les appartements). Si elle circule la nuit à l'intérieur de la maison, elle ne se montre qu'après qu'une lanterne a été allumée. — On doit affermir par la vertu l'obéissance des femmes. Toutes (ces précautions) préservent et assurent cette vertu.

128. Il y a cinq espèces de filles qu'il ne faut pas épouser : celle qui appartient à une famille d'un caractère revêche et désobéissant ; celle d'une maison où règne le désordre, celle dont la famille a eu un membre condamné aux supplices légaux (pour un crime) ou qui est affectée d'une maladie héréditaire, une fille aînée dont le père est mort.

COMMENTAIRE. — Désobéissant qui résiste à la vertu, manque de droiture, de piété filiale, etc. — « Esprit de trouble », qui ne suit pas les principes. « La famille dont ses membres ont jadis subi les supplices », parce qu'ils ont été rejetés des hommes. — « Où règne une maladie héréditaire », parce qu'elle a été rejetée du ciel. — « Une fille aînée », dont le père est mort et aussi le frère aîné, parce qu'elle n'a plus de maître qui puisse la donner en mariage. On doutait si la 3e prohibition s'appliquait aux générations antérieures ; Tchou tze décida qu'en ce cas aussi il ne fallait pas contracter mariage; que certainement quand de génération en génération on a commis le mal, il n'y a plus à corriger ce vice. Ces termes ne désignent pas une seule génération. Quant à la défense d'épouser une fille dont le père est mort cela donne lieu à plus de doute encore. Car ainsi on ne pourrait jamais marier une fille qui n'a plus son père. On n'a pu éclaircir ce point.

129. Il y a sept raisons pour répudier une femme, à savoir : 1° si elle n'est pas bonne et soumise envers ses parents; 2° si elle n'a point d'enfant; 3° si elle est orgueilleuse; 4° si elle est jalouse ; 5° si elle a une mauvaise maladie ; 6° si elle est bavarde ; 7° si elle est voleuse.

COMMENTAIRE. — (On peut répudier sa femme) quand elle est jalouse, envieuse et défiante; (quand elle n'est) pas soumise à ses parents parce qu'elle se rebelle contre la vertu, quand elle n'a pas de fils parce que cela interrompt les générations ; quand elle est trop orgueilleuse parce qu'elle met le trouble dans la famille ; quand elle est jalouse parce que cela trouble le ménage ; quand elle a une mauvaise maladie parce que cela empêche qu'elle présente les offrandes et les vases aux sacrifices domestiques; quand elle est trop bavarde parce qu'elle sème la discorde entre les parents ; quand elle est voleuse parce que cela viole la justice.

Répudier une épouse qui n'a pas de fils, qui a une mauvaise maladie, c'est un devoir désagréable, mais si on ne le fait pas, on ne pourra accomplir ses devoirs envers les ancêtres ni avoir des héritiers pour la génération future. — (On dit il est vrai que le mari) pouvant tout disposer à son gré il n'y a pas lieu de répudier sa femme. Tout cela donne lieu à des doutes.

130. Il y a trois genres d'épouses que l'on ne doit pas répudier : 1° ce sont celles qui avaient leur parents au moment du mariage et qui n'en ont plus chez qui retourner;

2° Celle qui a porté le deuil avec son mari pendant trois ans ;

3° Celle qui, précédemment pauvre et de condition basse est devenue riche et distinguée.

COMMENTAIRE. — 1° C'est celle qui avait quelqu'un qui pouvait la donner en mariage

et qui par suite de la mort de son père ou du frère aîné n'a plus où aller si elle quitte son mari ;

2° Celle qui a porté pendant trois ans le deuil du père et de la mère du mari ;

3° Celle qui était pauvre et de rang inférieur à son mari et qui, depuis, est devenue riche et grande.

131. En somme les saints personnages qui ont réglé les rapports du mari et de la femme en ont fait le fondement du mariage.

COMMENTAIRE. — « Les rapports », c'est la règle, les rapports convenables. — « Le fondement » est qu'ils ont déclaré que la justice rend le fondement solide.

On a ainsi résumé tout ce chapitre.

132. Il est dit au chapitre Kiu-li : Si le fils d'une veuve ne s'est point distingué, on ne doit point faire amitié avec lui.

COMMENTAIRE. — Il s'agit du fils qui ne s'est pas distingué en faisant briller sa vertu et ses capacités. En ce cas on ne doit point faire amitié avec lui ; on évite ainsi le soupçon d'être simplement désireux de la jouissance (ou de l'apparence extérieure).

Jusqu'ici il a été traité des rapports entre les époux.

## SECTION IV. — DES RAPPORTS ENTRE LES JEUNES GENS ET LES GENS AGÉS

133. Meng-tze dit : Les enfants qui, tous jeunes, savent aimer leurs parents, sauront aussi lorsqu'ils auront grandi aimer leurs frères aînés.

COMMENTAIRE. — Tchou-tze dit : « Les petits enfants », ceux de deux ou trois ans qui savent déjà sourire. On doit les prendre dans ses bras et les embrasser. Tous les hommes ont un cœur porté à la piété filiale et fraternelle. — Yao et Shun ont été des modèles pour tous les âges suivants.

On n'a qu'à les continuer.

133. Lorsque ceux qui sont en dessous des gens âgés et respectables agissent avec calme et respect, cela s'appelle avoir la piété fraternelle ; s'ils agissent avec vivacité, ceux qui ont ces personnes au-dessus d'eux sont dits manquer de piété fraternelle.

COMMENTAIRE.— « Avec calme et respect », amicalement. « Vivacité », trop de promp-

titude. « Ceux qui sont au-dessus d'eux, etc., ceux qui sont en leur présence (et qu'ils doivent respecter). Savoir servir convenablement les frères aînés et les gens plus âgés ou supérieurs, c'est avoir la piété fraternelle, (être bon frère cadet).

134. Il est dit au Kiu-li : Quand on rencontre un ami de son père, s'il ne vous a pas engagé à venir à lui, on ne doit pas l'aborder; s'il ne dit pas de se retirer on ne doit pas le faire. S'il ne vous interroge pas il ne faut rien dire (ne pas répondre).

Commentaire. — Tchen-Shi dit : L'ami du père est celui qui est uni de cœur avec lui. On doit le respecter comme son propre père.

135. Si quelqu'un à le double de votre e il faut le respecter comme un père ; comme un frère aîné, s'il a dix ans de plus. S'il a cinq ans de plus, suivez-le de près (épaule contre épaule).

Commentaire. — Ceci indique la manière de témoigner du respect aux gens âgés. Dix ans ont été pris comme mesure par rapport à la (distance des) naissances. Le double est vingt ans. « On doit servir comme un père (comme un frère) », de telle manière que si la personne âgée a l'âge d'un père (relativement à celui pour qui la règle est faite) on doit le suivre par derrière, quand il marche ; si elle à l'âge d'un frère aîné on doit marcher avec lui comme les oies. (Pour les autres on doit les suivre) en tenant l'épaule tout proche, c'est-à dire qu'on doit marcher un peu en arrière.

136 Quand on demande conseil à un homme âgé on doit lui apporter un bâton, un appui. Si un homme plus âgé interroge, répondre sans se refuser (à répondre) et céder la parole c'est un manque de politesse.

Commentaire. « L'appui » sur lequel on puisse appuyer le bras. Il faut venir tout près. — Le bâton est pour appuyer la main.

Ainsi quand on demande conseil à un homme plus âgé, on doit s'approcher de lui. Ne pas répondre « non » a un homme âgé c'est accomplir le devoir de politesse. Tzeng-tze dit : Shan[1] n'ayant pas l'intelligence de la chose disait : Comment parviendrai-je à le savoir? Koag sze-hoa reprit : On ne d t pas dire qu'on est capable, mais qu'on désire apprendre. — Ce sont là les paroles de quelqu'un qui cède et refuse.

137. Si l'on suit son maitre, que l'on ne s'écarte pas du chemin pour parler à un autre. Si on le rencontre en chemin on doit lui céder précipitamment

[1] Autre disciple de Confucius.

la place et se tenant droit on doit le saluer des deux mains. S'il nous parle, nous devons répondre ; s'il ne nous parle pas, nous devons nous en aller promptement.

COMMENTAIRE. — Quant on marche à la suite de son maître on ne doit point traverser le chemin, aller sur le côté (pour parler à quelqu'un). Si l'on rencontre son maître, si l'on se trouve en chemin face à face avec lui on doit venir à lui précipitamment.

137. Si l'on suit une personne à laquelle on doit le respect (plus âgée) en montant une colline ou une petite élévation on doit se tourner du côté ou regarde cette personne.

COMMENTAIRE. — On appelle « colline » un lieu de terre très élevé, et « élévation » une hauteur, peu élevée. On doit regarder du même côté que la personne âgée (respectable) que l'on suit et si elle interroge relativement au lieu qu'elle regarde, on doit lui répondre selon qu'on le voit.

138. Si une personne respectable nous prend par la main pour se soutenir, nous devons prendre sa main de nos deux mains ; nous tenant à ses côtés, dans la position d'un glaive suspendu, nous devons, si elle nous parle, répondre en nous couvrant la bouche.

COMMENTAIRE. — Prendre la main pour s'appuyer c'est marcher en tenant la main. Nous devons la prendre et nous conformer au désir des gens respectables. « Comme un glaive suspendu », c'est que l'on porte au côté; lorsqu'un jeune homme marche à côté d'un homme âgé il ressemble à un glaive suspendu au côté. Quand on parle sur le côté, en travers..., du coin de la bouche on doit la couvrir de la main afin que notre haleine n'aille pas jusqu'à la personne âgée.

139. Voici la règle pour épousseter en présence d'une personne âgée. On pose le plumail sur le crible et on le couvre de la manche en se tournant, en sorte que la poussière n'atteigne point le personnage et l'on tient le crible tourné vers soi.

COMMENTAIRE. — « Epousseter », prendre la poussière... D'abord on pose le plumail au-dessus du crible parce que l'on doit tenir celui-ci des deux mains. Pendant que l'on prend les poussières on tient le plumail d'une seule main, et on le couvre d'une manche. On marche en se tenant du côté opposé, en sorte que la poussière n'aille pas du côté de la personne âgée. Enfin on ramasse la poussière en tenant le crible devant soi (du côté opposé au personnage). Tout cela en marque de respect.

140. Quand on s'approche d'un coussin (pour s'y asseoir) on ne doit point prendre un air honteux. Lorsqu'on rassemble son vêtement des deux mains on doit en tenir le bord élevé de deux pieds (du sol).

Commentaire. — En s'approchant d'un coussin on ne doit pas avoir l'air embarrassé, prendre l'air de quelqu'un qui commet une faute. On doit prendre des deux mains son vêtement et soulever de deux doigts de terre le bord inférieur.

141. N'étendez pas votre vêtement, ne remuez pas vos pieds. Si vous trouvez devant vous le papier, les livres, le Kin ou le Shen [1] de votre maître, en vous asseyant ne les touchez pas [2]; prenez-y garde et ne passez pas au-dessus.

Commentaire. — N'étendez pas vos vêtements, (ayant) l'air de les soulever et de les ouvrir. Ne remuez pas vos pieds, d'un air pressé de marcher, ces deux manières étant des manquements à la bonne contenance. En vous asseyant, en courbant les jambes, évitez, laissez de côté (les objets de votre maître) (vous ne devez pas) passer au-dessus; sauter au delà en passant. Il s'agit en tout cela du cas où l'on s'avance vers un siège. Ce qui suit concerne (le cas ou l'on) se pose sur un siège.

142. Si vous êtes assis restez tranquille, et tenez votre visage immobile. Si les gens supérieurs ne font pas attention à vous, ne vous dépêchez pas de parler.

Commentaire. — (Restez) tranquille, (ayez soin de) ne point vous remuer et vous retourner. On désigne les jeunes gens en disant : toi.

Tenez votre visage immobile, gardez toujours la même mine, la même couleur. (Si l'on) ne vous mentionne pas, (si l'on ne parle pas de vous) dans la conversation, ne vous dépêchez pas de parler; ne vous mêlez pas à la conversation, parlant incohérem-ment et devançant les gens respectables.

143. Gardez une contenance constante ; si vous entendez parler montrez-vous modeste et respectueux. Ne vous laissez pas entraîner à interrompre et prendre la parole; ne soyez pas toujours du même avis (que celui qui parle, ne répétez pas ce qu'il a dit). Imitez les anciens princes qui ont été comblés d'éloges dans l'antiquité.

Commentaire. — « Votre contenance », tout ce qui se manifeste de vous tout entier. Si

[1] Les instruments de musique.
[2] Litt., évitez-les.

vous entendez parler les gens plus âgés, « n'interrompez pas » ; ne coupez pas et ne prenez pas la parole aux autres.

Ne soyez pas d'avis identique ; ne pas faire sien tout ce qu'on dit, en vous conformant à l'avis de quelqu'un qui parle, en le suivant. Si vous imitez, en les prenant pour modèle, les anciens princes loués, célébrés dans les temps antiques, ayant par là un guide sûr dans la conversation vous n'interromperez pas et vous ne répéterez pas les paroles de celui qui parle.

144. Quand on est assis à côté de son maître, s'il interroge, on lui répond quand il a fini. On se tient debout pendant qu'on en reçoit[1] l'instruction ; on reste debout quand on lui demande un supplément d'explication.

COMMENTAIRE. — Tchen-Shi dit : Quand le maître a fini d'interroger, alors seulement on doit lui répondre. On ne doit point se permettre quand il dit d'écouter l'explication demandée, de mêler sa parole à celle du maître.

On reçoit une instruction de son maître quand on demande une chose qu'il convient de connaître. On demande un supplément d'explication quand on demande de nouveau une chose que l'on ignore et qui n'a pas été expliquée entièrement. On se tient debout pour accomplir le devoir du respect.

145. En présence d'un hôte d'un rang élevé, on ne doit pas crier sur son chien. En refusant des aliments, ne crachez pas.

COMMENTAIRE. — On ne doit pas crier sur son chien de peur d'effrayer l'hôte vénérable ; on ne doit pas cracher de peur de lui inspirer du dégoût.

146. Quand on est assis à côté d'un grand et que le personnage bâille ou s'étende, remue son bâton ou ses pantoufles, regarde où en est le soleil[2], les gens assis à côté de lui doivent demander de (pouvoir) partir[3].

COMMENTAIRE. — Si l'on respire difficilement ou bâille ; si l'on est fatigué, l'on s'étend. Si l'hôte remue son bâton et s'il l'agite çà et là ; regarde où en est le soleil, c'est-à-dire l'ombre : ces quatre signes indiquent qu'il est accablé de fatigue, alors on demande à partir pour qu'il puisse aller se reposer.

147. Quand on est assis à côté d'un grand et que changeant de sujet, il fait une question, on doit se lever pour répondre.

[1] Demande.
[2] Litt., le tôt ou le tard du soleil, l'heure du jour.
[3] Ou : s'il veut partir.

Commentaire. — Si changeant de sujet, il s'informe et questionne, on doit se lever par respect.

148. Quand on est assis à côté d'un grand et que l'on vient annoncer quelque chose, aussitôt qu'il exprime le désir de demander quelques renseignements[1], on doit se retirer un peu à gauche ou à droite et attendre.

Commentaire. — Quand le personnage « demande », veut éclaircir[2] quelque chose. Aussitôt que pour saisir ce qui lui est nécessaire, il demande que (le messager) expose la chose en détails, il faut « s'écarter », se retirer ; si l'on est à sa gauche, on se retire du côté gauche, et si l'on est à sa droite, du côté droit. Le motif est de montrer qu'on veut rester étranger au discours de celui (qui annonce et de lui laisser faire) à son gré. « On attend » là près afin de prévenir l'appel du grand personnage[3].

149. Quand on boit à côté d'une personne respectable, on doit se tenir debout quand le vin arrive. On le prend[4] là où est la cruche en faisant la cérémonie convenable. Quand le personnage dit : C'est assez (cessez), la personne plus jeune retourne à son siège et boit. Tant que le personnage n'a point cessé de boire, les plus jeunes ne peuvent se permettre de boire.

Commentaire. — La cruche est le vase où est le vin. (Quand le personnage) dit : « Assez », cessez (de verser), le jeune homme retourne à sa place.

150. Ce que des gens plus considérables veulent donner, les jeunes gens, les inférieurs n'osent point le refuser.

Commentaire. — C'est qu'ils ne peuvent agir comme des égaux, sans céder.

151. Quand on se trouve près de gens supérieurs à soi, on ne peut refuser[5] même (en expliquant) qu'on a pris deux fois. On ne peut refuser de s'asseoir avec eux.

Commentaire. — Si l'on se trouve à côté d'un supérieur, on ne peut refuser même en s'expliquant, en disant que c'est trop de légumes, d'aliments. On ne peut refuser quand

[1] Au porteur de message.
[2] Chin. *pek*, blanc, clair, élaircir.
[3] De ne point l'obliger à vous appeler.
[4] Pour servir le personnage.
[5] Les aliments qu'il offre.

le personnage dit d'agir en ami à son égard et de s'asseoir. Donc, quand on prend un repas à côté d'un supérieur, on ne peut refuser les légumes ni le siège pour s'asseoir avec lui, (en disant) que tout cela n'a pas été préparé pour soi ; il est inconvenant de refuser. La décision est la même que l'on mange à côté d'un supérieur ou qu'on soit assis sur le même siège, que ce soit de l'honneur ou des aliments, on ne peut rien refuser de tout cela.

152. Quand on se trouve à côté d'un grand on ne peut en lui répondant ni regarder, ni fixer ; c'est contraire aux lois de la politesse.

Commentaire. — Tchao-Shi dit : On ne peut « regarder » ici soi-même, ni « fixer » ici le grand (auquel on répond).

153. Il est dit au chapitre Shao-y : Si un personnage élevé ou digne de respect est plus élevé que vous en rang, vous ne pouvez point lui demander son âge. Si vous le rencontrez seul et se reposant, ne lui adressez pas la parole.

Si vous le rencontrez en chemin et qu'il se montre, vous pouvez l'aborder, mais ne lui demandez pas d'où il vient.

Commentaire. — Shao-y est le nom d'un chapitre du Li-ki. Si ce personnage vous dépasse en rang, c'est-à-dire s'il est dans la condition de père et grand'père, vous ne pouvez oser lui demander son âge ; il ne convient pas d'avoir l'air de compter ses années. Quand on rencontre un personnage supérieur seul et se reposant, retiré, on n'ose point lui envoyer quelqu'un pour l'informer de quelque chose. Cela est contraire aux règles de l'hôte et du maître de maison. Si l'on se rencontre en route, en chemin, si le personnage, l'homme plus âgé se fait voir lui-même, alors on peut l'aborder. Si non on doit s'écarter à la dérobée, on ne peut se permettre de le fatiguer et le forcer. On ne peut demander d'où il vient, est il dit, mais on ne peut non plus demander où il va.

154. Quand on est assis à côté (d'un homme respectable) s'il ne le dit point on ne peut prendre sa lyre, ni dessiner à terre, ni faire de grands gestes de la main, ni agiter son éventail. S'il repose on lui parle assis.

Commentaire. — Quand on est assis (ici les jambes pliées) à côté d'un personnage et qu'il ne nous engage pas à toucher du *Kin* ou du *Shen*, prendre son instrument à sa guise et en jouer, dessiner à terre sans motif, agiter sa main devant son visage, chercher à se donner du frais en déployant son éventail, tout cela est contraire au respect. Si ce personnage élevé ou plus âgé se repose et qu'on doive lui dire quelque chose; on l'annonce en pliant les genoux.

On ne peut se permettre de se courber vers lui en se tenant debout.

155. Si, quand on est près de lui, il veut tirer de l'arc, on rassemble les flèches, s'il veut lancer les flèches, on les tient en main, s'il l'emporte (au tir) on lave (les verres) et on l'engage à boire.

COMMENTAIRE. — Voici la règle du tir : Deux hommes constitués en adversaires, prennent chacun des flèches, quatre par quatre, et échangent les tours. Si l'on est de rang inférieur ou plus jeune, on prend toutes les flèches ensemble, de là on dit qu'on rassemble les flèches. — Voici la manière de lancer les flèches dans un vase. L'hôte et le maître de la maison fichant chacun en terre des flèches, quatre par quatre, les lancent ensuite une à une[1]. S'il y a présent un homme de rang inférieur ou plus jeune, il les tient toutes en mains. C'est ce que l'on appelle tenir les flèches. En tout cela on ne peut oser traiter d'égal à égal des gens de rang élevé.

Si on gagne la partie on ne doit point offenser le personnage (avec qui on joue) en voulant lui faire servir du vin par ses gens.

Mais ayant lavé les vases, on lui demande de présenter à boire[2]. Si c'est le haut personnage qui l'emporte on ne doit point après avoir fait apporter le vin se faire servir soi-même ; mais après avoir lavé les verres, on doit lui demander de boire. C'est ce que veut dire la fin du texte « ayant lavé, on demande ».

156 Il est dit au chapitre Wang-ts'i : Si (celui que l'on accompagne) est d'âge à être votre père, on marche derrière lui ; s'il est de l'âge d'un frère aîné, on marche avec lui comme des oies ; si l'on est ami ou compagnon on ne se dépasse pas l'un l'autre.

COMMENTAIRE. — Il s'agit de gens assez âgés pour être votre père ou votre frère aîné. L'âge d'un ami ou compagnon désigne l'égalité d'âge. On marche derrière le premier, obliquement, un peu en arrière et sur le côté, quant au second ; on marche à côté, sur la même ligne que le troisième.

157. Si (vous voyez un homme âgé qui) porte (un fardeau) léger, vous devez (le prendre et) porter (seul). S'il porte un fardeau pesant, vous devez le partager. Les gens à moitié blanchis ne doivent pas prendre et soulever des objets.

COMMENTAIRE. — « Porter », c'est employer pour cela l'épaule ou le dos ; « prendre et soulever », c'est prendre à la main. « A moitié blanchis », ici dont les cheveux sont à moitié noirs et à moitié blancs. Les jeunes gens doivent porter seuls le fardeau léger et

[1] Il s'agit d'un jeu consistant à lancer des flèches dans un vase à trois orifices.
[2] Le vainqueur doit boire le premier ; le vaincu lui présente le verre.

partager le pesant. « Les gens âgés ne doivent ni soulever ni prendre à la main » ; les jeunes gens doivent se mettre (et le faire) à leur place.

158. Un grand, lorsqu'il est âgé, ne doit plus aller à pied ; tous les gens âgés quels qu'ils soient ne doivent point manger maigre.

Commentaire. — Les grands sont ici les *Shi* (ou magistrats de second ordre). A soixante ans on est *ki* (M. *Sengge*), à soixante-dix ans on est *lao (sakdan)*. Les grands à cet âge ne doivent point aller à pied[1] mais en char[2]. Les autres ne doivent pas manger maigre mais de la viande[3].

Cette section explique la manière d'honorer les vieillards, le respect dû aux gens âgés selon l'antiquité.

159. Il est dit au Lun-yu : Lorsque les gens de la campagne boivent du vin, si un homme marchant appuyé sur un bâton vient à sortir, ils doivent sortir (avec lui).

Tchou-tze dit : Les gens appuyés sur un bâton sont les vieillards (soixante-dix ans). A soixante ans, ils circulent dans les campagnes en s'appuyant sur un bâton. Avant que le vieillard sorte (de chez lui), ils ne peuvent le prévenir ; s'il vient à sortir, ils ne peuvent rester en arrière. Cette section est la seule où Kong-tze expose ce qui concerne les gens de la campagne.

160. Il a été traité ci-dessus des rapports de rang entre les jeunes gens et les gens âgés.

(Cela forme) en tout vingt sections. Bien que les rites et les œuvres littéraires soient choses différentes, cependant comme tous prêchent également le respect, ils ne sortent pas d'une même notion (terme). Les maîtres sont honorés parce qu'ils donnent l'enseignement ; les grands à cause de leurs vertus. Les gens de rang élevé sont comme des pères, les gens âgés comme des frères aînés. En tout cas, c'est l'âge que l'on prend pour principe.

[1] Litt., vide.

[2] Litt., mais il a (il y a) un char.

[3] Mais il y a de la viande.

SECTION IV. — DEVOIRS DES AMIS

157. Tzeng-tze dit : Les grands s'assemblent avec leurs amis dans un but littéraire ; ils se font aider par eux dans la pratique de la vertu.

Commentaire. — Tchou-Tze dit : Si l'on s'assemble avec ses amis pour s'expliquer les règles de l'enseignement, les lois n'en seront que plus claires et évidentes.

Si rencontrant un homme de bien vous l'aidez à pratiquer la bienveillance, la vertu se montrera avec (d'autant plus d'éclat).

Kong-tze dit : Envers nos amis et compagnons, zèle pressant et sincérité. Envers nos frères aînés et cadets, accord et union.

Commentaire. — Ho-Shi dit : « Zèle », c'est presser avec zèle. « Sincérité », c'est exciter en tout (en avertissant). — « Accord et union », c'est paix et bonheur.

158. Meng-tze dit : Exciter à faire le bien, c'est la loi des amis et compagnons.

Commentaire. — Tchou-Tze dit : Il faut que les amis se fassent faire mutuellement ce qui est bien.

159. Tze-kong demandait ce que c'était que d'être vraiment ami. Kong-tze répondit : Avertissez selon les règles et conduisez au bien ; si cela ne se peut faire, cessez (d'avertir). Ne vous couvrez pas de honte vous-même.

Commentaire. — Tze-Kong était disciple de Kong-Tze, son nom de famille était Touan-Mu ; son nom d'enfance *Sze*. — Tchou-Tze dit : Un ami doit aider (son ami) avec affection. C'est pourquoi il l'avertit pour qu'il perfectionne son cœur, il le dirige par de bonnes paroles. Comme celui-ci doit se conformer à la justice [1], si cela ne peut se faire, l'ami doit cesser. Si par de trop abondantes paroles il produit un mauvais effet [2], il se couvre lui-même de honte.

160. Kong-tze dit : Si tu t'arrêtes dans ce royaume, travaille au bien des grands et des magistrats ; sois ami de tout qui favorise ses sages.

[1] Ou : l'écouter selon la justice.
[2] Il rend cet ami moins zele.

COMMENTAIRE. — Tchou-Tze dit : (Travaille au) bien (en t'occupant) des affaires, (sois) ami (en t'occupant) de la vertu. Si tu travailles au bien des grands et des magistrats, tu auras lieu de craindre et attendre des difficultés. Si tu es ami de tout ce qui favorise les sages, tu devras avertir avec insistance.

Tout cela aide à avancer dans la vertu.

161. Trois genres d'amis augmentent (le bien de leurs amis), trois (autres) diminuent. Ceux qui aiment en rectitude, ceux qui aiment en fidélité, ceux qui aiment en grande réputation augmentent (le bien de leurs amis), ceux qui aiment en ce qui est agréable et beau, ceux qui aiment en ce qui est bon et tendre, ceux qui aiment dans la flatterie[1] et l'artifice, ceux-là (le) diminuent.

COMMENTAIRE. — La fidélité est la vérité. « Agréable » est ce qui est fait avec art. Tchou-Tze dit : Celui qui aime en rectitude est celui qui sait entendre les fautes (de son ami). Celui qui aime avec fidélité procède selon la vérité. Celui qui aime dans la grande réputation avance dans l'éclat. L'agréable est ce qu'on choisit et à quoi on est habitué. Le beau et l'agréable est ce qui est formé selon la pompe, le luxe et la forme extérieure et non selon la justice ; ce qui est doux et faible est ce qui est habile à la flatterie et à réjouir, et qui est sans fidélité. Flatteur et plein d'artifice est celui qui n'a appris qu'à parler selon la bouche et n'entend ni voit la vérité. C'est ainsi que l'on a approfondi la vraie nature des amis qui causent le bien ou le mal ; et cela exactement des deux côtés.

162. Meng-tze dit : Ne vous prévalez pas de votre âge, ni d'un rang élevé ni de l'illustration de vos frères aînés et cadets si vous voulez être ami[2]. Pour être ami, on doit l'être selon la vertu, mais il ne faut pas qu'il y ait de la présomption.

COMMENTAIRE. — Tchou-Tze dit : « Se prévaloir » ici, en raison des relations s'enorgueillir. Tchen-Tze dit : Quand on commet cette faute (on montre que) la pensée qui a fait chercher cette amitié n'est pas droite et sincère.

163 Il est dit au chapitre Kiu-li : Les grands n'épuisent pas la complaisance des hommes ; ils ne fatiguent pas la fidélité des hommes, ils produisent simplement l'amitié constante.

COMMENTAIRE. — Épuiser, pousser jusqu'au bout ; l'affection est quand on est bien disposé à notre égard, la fidélité parfait le cœur. Tout en n'espérant pas démesurément en l'homme, on doit rendre permanentes les lois de l'amitié.

[1] En chinois *pien* dont le sens est plutôt « commode ».

[2] Litt., on doit aimer sans se présenter.

SECTION V. — DES DEVOIRS DES HOTES ET DES MAÎTRES DE MAISON

164. Quel que soit l'hôte avec lequel on entre, on doit céder le pas à cet hôte à toutes les portes [1]. Lorsque l'hôte a passé la porte intérieure [2], le maître de la maison l'ayant annoncé, entre, place une natte, puis sortant, va au-devant de l'hôte [3]. L'hôte refusant avec persistance [4], le maître de la maison après avoir fait les politesses d'usage à son hôte, entre; il entre par le côté droit de la porte intérieure [5] et l'hôte par le côté gauche.

Commentaire. — Quel que soit l'hôte, qu'il soit d'un rang élevé ou non, tous sont ici compris. Toutes les portes désignent la grande porte et la porte intérieure. Le maître cède le pas à son hôte et le fait entrer le premier par la porte du milieu; il déploie la natte. L'hôte refuse fermement, ici, à fois répétées. Il fait les politesses, il le salue. L'hôte refusant et ne voulant pas entrer le premier; alors le maître du logis l'ayant salué, entre et conduit l'hôte. Alors ayant la porte au sud en face de soi, on fait en sorte en entrant, que le côté droit soit à l'est et le côté gauche à l'ouest.

165. Le maître du logis s'avance à l'est sur l'escalier, l'hôte va de même par le côté de l'ouest. Si l'hôte est d'un rang inférieur, il s'avance sur l'escalier du côté du maître; et celui-ci refusant avec persistance, l'hôte alors va de nouveau par le côté de l'ouest. Le maître consentant à monter avec l'hôte, monte le premier, l'hôte le suit. Montant alors les degrés il avance pas à pas en rejoignant les pieds. S'il monte l'escalier du côté de l'est, il avance d'abord le pied droit; s'il monte du côté de l'ouest, il avance d'abord le pied gauche [6].

Commentaire. — « L'hôte est inférieur en rang », en dessous par le rang du maître de la maison; le maître « monte le premier » et conduit son hôte en le précédant. Il monte les marches de l'escalier; « il réunit les pieds », (il pose) un pied en avant et le

[1] Portes extérieure et intérieure. Les maisons chinoises ont une ou plusieurs cours séparées par de petits bâtiments et que l'on doit traverser pour arriver au corps de logis principal.

[2] *Ts'in men*, la porte des appartements intérieurs. Les maisons chinoises ont ordinairement un bâtiment principal (v. note suivante), une ou plusieurs salles de réception pour les visites après lesquelles viennent les appartements particuliers où l'on dîne et reçoit les hôtes intimes.

[3] Celui-ci a dû rester, en attendant, sur le seuil de la porte.

[4] Deux fois.

[5] L'hôte va dans sa chambre, le maître dans le salon.

[6] Les pieds avancent régulièrement.

fait suivre de celui qui reste en arrière. « Pas à pas », sans passer aucune marche. Puis il monte les degrés, en commençant à droite ou à gauche; pour se tourner vers lui, honorer ainsi son hôte.

166. Si un Taifu et un Shi se rencontrent, bien que le supérieur et l'inférieur ne puissent être mis sur le même rang, si le maître veut honorer son hôte, il le salue le premier; si l'hôte veut honorer son amphitryon il le salue (de même) le premier.

Commentaire. — Le Taifu est le supérieur, le Shi, l'inférieur. Si un ami, un compagnon veut agir avec amitié envers un ami, il suffit qu'il le fasse aller le premier.

167. Si le maître ne demande rien, l'hôte ne doit pas commencer à (parler).

Commentaire. — Lorsque l'hôte est venu du dehors (est entré), il convient que le maître de la maison lui parle le premier, (lui demande comment il lui va). Mais l'hôte ne doit pas commencer la conversation.

## SECTION VI. — DU DEVOIR D'AVERTIR SES SUPÉRIEURS

168. Kong-tze dit: Les grands qui servent leurs parents ont la piété filiale, ils doivent garder leur fidélité pour le prince; s'ils servent leur frère aîné[1] ils ont la piété fraternelle, ils doivent conserver leur soumission et affection pour les supérieurs; quand ils se trouvent à la maison, le droit y règne et le gouvernement en est donné au supérieur.

Puis quand ils auront accompli leurs devoirs intérieurs[2], leur renom subsistera dans les générations futures.

Commentaire. — Les supérieurs sont les gens plus élevés en rang qu'eux-mêmes, les magistrats. (Ils doivent être à la maison) selon le droit[3]; bien réglés, s'ils ont la piété fraternelle, ils observent l'ordre et les règles.

S'ils sont fidèles et soumis, l'état est bien gouverné. — « Leurs affaires intérieures » sont les actes de piété paternelle ou filiale à la maison.

[1] Quand le père est mort.
[2] Quand leur vie intérieure est achevée.
[3] Chin. *li*.

169. Si des sujets au nombre de sept résistent au fils du ciel[1], bien que ce soit au sujet d'une faute, ils ne font pas périr son empire. Si cinq sujets résistent à un vice-roi de province, bien que ce soit au sujet d'une faute, ils ne font pas périr son gouvernement. Si trois sujets résistent à un Taifu, bien que ce soit pour une faute, ils ne font pas périr sa maison. Si un ami résiste à un *Shi*, il ne se prive pas de sa bonne renommée. Si un fils résiste à son père, lui-même ne tombe pas dans l'injustice.

Commentaire. — « Résister » est ici faire des remontrances. Un fils qui fait des remontrances à son père coupable met d'accord le ciel et la terre (et ne tombe pas) dans l'injustice : (dans) ce qui est contraire aux lois morales.

170. Aussi s'il est surpris dans le mal, le père doit être repris par son fils[2], et le prince par son sujet.

Commentaire. — Fan-Shi dit : Si le fils ne reprend pas son père, il le fait tomber dans le mal. Si le sujet ne reprend pas son prince, il le fait tomber dans la violation des règles.

171. Il est dit au Li-ki : En servant ses parents on les exhorte seulement en cachant leur faute, mais on ne les blâme pas ouvertement. Il n'y a pas de mesure fixée au (devoir de) leur complaire en toute manière[3], à les entretenir. Persévérant avec zèle (dans son devoir filial) jusqu'à leur mort, (après leur mort) on porte le deuil trois ans entiers.

Commentaire. — (On les) exhorte, on les avertit avec douceur, mais on ne les blâme pas en le reprenant en face avec reproche. « Les parents » qui ont de l'amour pour nous[4], s'ils ont quelque défaut et qu'on les reprenne avec amertume, (les fils) on manque à l'affection. Aussi (les fils) doivent seulement les arrêter, les empêcher et pas leur faire des reproches... Ils doivent les satisfaire à droite et à gauche en tous lieux ; que ce soit au côté droit ou au côté gauche, ils doivent les servir avec respect et soumission. Il n'y a point de (limite) fixée, ils doivent en toutes choses observer ce qui est du devoir. Ils doivent les servir avec zèle et faire même tout ce qui leur demande de la peine ou des efforts.

[1] En lui représentant ses fautes.
[2] Construction inverse en chinois.
[3] Litt., à droite et à gauche ; on les accompagne partout.
[4] S'ils sont en affection, ce qui peut avoir « les fils » pour sujet.

Ils doivent porter complètement le deuil; observant la règle qui impose le trouble et la douleur; ils doivent la suivre jusqu'à l'extrémité.

Hôang-Shi dit : Ils doivent être plein de zèle et faire tous leurs efforts jusqu'à la mort; il n'y a point de temps où ils puissent cesser de se donner ces peines.

172. Au service du prince, on doit toujours le reprendre hautement et non [1] lui faire une simple observation en secret. Il y a une mesure fixée à la complaisance et aux services, en toutes matières [2]. On doit le servir avec zèle jusqu'à la mort, puis on porte le deuil trois ans également.

Commentaire. — Le prince est ici le prince légitime. S'il a quelque défaut et qu'on l'avertisse secrètement, on aura l'air de le laisser subsister et de chercher l'approbation. C'est pourquoi il faut toujours le reprendre avec force et pas seulement l'avertir.

Il y a une limite fixée à la complaisance et aux services.

On doit accomplir ses fonctions et sa surveillance selon chaque occasion. On doit porter le deuil (pour le prince) comme pour ses parents.

173. Quand on sert son précepteur, on ne doit ni le reprendre, ni l'avertir en secret, il n'y a point de terme fixe ni à droite ni à gauche pour la soumission et le secours. Persévérant avec zèle jusqu'à sa mort, on doit porter le deuil dans son cœur pendant trois ans.

Commentaire. — Liu-Shi dit : Le maître est celui qui l'est selon les règles. S'il y a lieu de le reprendre, il résistera, il n'y a donc pas lieu de le blâmer ; s'il commet quelque faute, il faut seulement interroger à ce sujet avec hésitation et doute, et pas le cacher. — On porte le deuil du cœur ; bien que l'on ne porte pas de signe extérieur de deuil, on a tout lieu d'être affligé et contristé dans son cœur.

## SECTION VII. — MAXIMES MÊLÉES

174. Luen-kong-tze dit : Les hommes reçoivent la naissance de trois personnes qui la produisent comme un seul travailleur ; le père engendre, le maître donne l'instruction, le prince entretient. Sans père on ne naît point, sans entretien on ne se développe point, sans instruction on ne sait rien.

[1] Litt., pas seulement.

[2] Litt., à droite et à gauche

175. Ce sont des coopérateurs de l'enfantement. Aussi l'on doit servir également ces trois (pères) ; on doit le faire sans tenir compte de la mort, en observant ce qui est particulier à chacun.

COMMENTAIRE. — Luen-Kong-Tze était un Taifu de la dynastie des Tsin. Son nom familier était Ceng. — Entretenir, c'est nourrir... Le père, le prince, le maître se ressemblent quant à la naissance de l'homme, c'est pourquoi il est dit que l'homme naît de trois genres (de père), et en outre : ce sont des collaborateurs d'engendrement. On doit les servir de la même manière. On doit (à leur service) mépriser la mort selon ce qui est particulier à chacun, le prince comme pour un prince, le père comme pour un père, le maître comme pour un maître.

176. La récompense de la naissance donnée[1] se fait par la mort ; la récompense d'un don doit être donnée selon le pouvoir (de celui qui l'a reçu). C'est la loi de l'humanité.

COMMENTAIRE. — Tchen-Shi dit : « La récompense de la vie donnée. » Il s'agit du père, du prince et du maître. « Pour un don. » Lorsque d'autres nous font un don, on doit les récompenser selon son pouvoir.

177. Yan-tze dit : Le prince doit commander, le sujet doit être plein de respect ; le père doit être compatissant ; le fils, pieux ; le frère aîné, affectueux ; le frère cadet, respectueux ; le mari, conciliant ; l'épouse, douce et tendre ; la belle-mère, compatissante ; la bru, soumise ; c'est la règle.

COMMENTAIRE. — Yan-Tze était un Taifu de la dynastie Tchi, son nom familier était Ing. — « Soumise », elle doit obéir à sa belle-mère. — Tchen-Shi dit : Ces dix genres de personnes doivent avoir ces qualités et vertus d'après la règle des rites.

178. Quand le prince commande on ne doit point résister ; le sujet ne doit pas hésiter[2] dans son respect et sa soumission. Quand le père enseigne avec bonté, le fils doit être plein de piété filiale et l'avertir. Le frère aîné témoignant de l'affection et de l'amitié, le cadet doit être respectueux et soumis. Le mari étant conciliant et juste, l'épouse doit être douce et fidèle. La belle-

[1] On doit mourir pour ceux qui nous ont donné la vie. V. 175.
[2] Lit., être double.

mère étant pleine d'égards et non exclusive, complaisante, la bru doit être soumise et douce. Telles sont les bonnes manières d'agir selon les règles[1].

Commentaire. — « Avertir », reprendre. « Non exclusive », qui ne veut pas absorber toute autorité. Tchen-Shi dit : Le prince forme le principe de toute chose par ses ordres. Comme on ne peut résister à (son droit), le cœur de l'homme se soumettant, fait ce qui a été ordonné. Le sujet (fonctionnaire) en servant son prince doit faire du respect, la base de ce service. Il doit être fidèle, droit, sans hésitation, il peut après cela occuper un haut rang. Si le père ne sait pas enseigner avec indulgence, il perd son enfant. Si le le fils ne sait pas avertir son père avec ( tout le respect que prescrit) la piété filiale, il fait tomber son père dans l'iniquité. — Si le frère aîné est capable d'aimer son frère cadet, alors il l'aide en le dirigeant et animant son zèle ; ils sont alors comme des amis qui se rendent mutuellement service. Si le cadet sait respecter son aîné, alors excellent par sa douceur et sa soumission il rend l'amitié mutuelle agréable. L'époux appréciant hautement la joie et la paix avec son épouse, dirige celle-ci facilement selon la justice. L'épouse estimant haut la douceur et la soumission vis-à-vis de son époux, sert fidèlement celui-ci. Dans tout ce passage à partir de : le prince, le sujet, etc., il y a toujours doubles vertus qui s'entr'aident. La belle-mère, aimant la belle-fille, est très modérée à son égard. La bru obéissant à sa belle-mère est très gentille à son égard. Ainsi toutes deux dans les rapports de la vie en posent la base dans la paix et la douceur. Ces dix choses forment un des points les plus importants des rites.

179. Tzeng-tze dit : Si les parents n'en sont pas satisfaits, on ne doit pas lier amitié au dehors. Si les proches ne sont pas amis, on ne doit pas en chercher d'éloignés. Si l'on dédaigne les petits, on ne peut prétendre s'adresser aux grands.

Commentaire. — Les parents sont ici le père et le frère aîné ; on ne doit pas lier amitié avec les gens du dehors. Les amis proches sont ceux de la maison, les éloignés sont ceux du dehors. Les petits désignent ici la famille ; les grands désignent le palais et l'empire (ce monde).

Ces trois sentences prescrivent à l'homme d'exercer la piété filiale et paternelle avant tout à la maison.

180. Ainsi la vie de l'homme (est comprise) dans (l'espace de) cent ans, elle a des maladies et des accidents, elle a vieillesse et jeunesse. Ainsi les sages pensant que l'on ne peut pas la recommencer, font (tout ce qu'il faut) tout d'abord. Si l'on n'a plus de parents, bien que la piété filiale soit

[1] D'après le commentaire.

prescrite, envers qui l'exercera-t-on ? Si l'on est vieilli, à moitié blanchi par l'âge, bien que la piété fraternelle soit désirée, envers qui l'exercera-t-on ? Il n'y a plus lieu alors de se conformer aux règles de la piété filiale : il n'y a plus de temps pour la piété fraternelle. Il n'y a que cela à dire

COMMENTAIRE. — A cinquante ans on est vieilli (*lao, senggc*); cela signifie qui a duré longtemps. A soixante ans on est mi-blanchi (*Sumpanaha, ngai*); cela veut dire vieilli. Pendant cet espace de temps comme il y a succession de maladies, d'accidents, de vieillesse et jeunesse, on ne peut être stable. C'est pourquoi les sages réfléchissant que l'on ne peut recommencer à entretenir [1], emploient en conséquence et tout d'abord le temps présent. Si l'on n'a plus de parents on ne peut plus les entretenir. Si, ayant vieilli, on n'a plus de frère aîné, il n'y a plus moyen d'exercer la piété fraternelle.

Tzeng-Tze dit : Si l'on dit seulement à un arbre de se tenir immobile, le vent ne cessera pas pour cela : un fils en disant seulement à ses parents : Entretenez-vous, ne les aidera pas. Le sens est qu'il est un temps où l'on ne peut plus pratiquer la piété filiale. Li-Tchi disait : Si ma sœur aînée est âgée, et que moi Li-tchi je le sois aussi, tout en faisant cuire pour elle une quantité illimitée de riz, parviendra-elle à l'avoir ? — Le sens est que la piété fraternelle n'est plus possible alors.

179. Dans l'accomplissement d'une fonction de magistrat (remplie) avec négligence, quand les progrès d'une maladie cessent quelque peu, dans la nonchalance et l'indifférence en face d'un malheur, dans la diminution de la piété filiale d'un fils, d'une épouse, si tu considères bien ces quatre faits, tu redouteras la fin autant que le commencement.

Il est dit au *Shih-king* : Il n'est rien sans commencement, mais bien atteindre la fin est chose rare.

COMMENTAIRE. — « L'exécution d'une fonction » quand elle est remplie selon la volonté propre du magistrat. Les progrès cessant quelque peu, c'est-à-dire la maladie diminuant. « Négligence et indifférence », ici absence de soin. — Le *Shih king*, c'est le chapitre *Ta-tchai-tang*. Là où il y a un commencement on n'atteint pas toujours la fin. L'esprit de l'homme qui sait d'ordinaire considérer et craindre, peut aussi éviter (ces maux).

180. Siun-tze dit : Il y a trois choses qui ne sont pas bonnes pour l'homme : être jeune et ne point servir les gens âgés ; être inférieur et ne point servir les grands ; être déréglé et ne point servir les sages. Ce sont là trois choses bien mauvaises pour l'homme.

[1] Ses parents.

Commentaire. — Siun-Tze est le nom d'un homme du temps du Tsan-Koue[1]. « Bonnes », c'est-à-dire heureuses. Les vices et les vertus sont de trois espèces ; si un seul vice existe, le malheur le suit.

181. On doit éviter de se livrer à des bavardages sans fruit, des soins sans importance. Si les rapports de droit entre le prince et les sujets, l'amour réciproque du père et du fils, la distance entre les époux sont (conservés), on ne cessera jamais d'avancer avec ardeur et zèle[2].

Commentaire. — Pour couper on emploie le couteau et la scie ; pour limer et polir on emploie la pierre ponce, ce sont tous instruments (nécessaires pour) travailler l'os et la corne. — Tenir des discours inutiles, s'occuper avec soin d'affaires sans importance, ce n'est pas seulement dépourvu d'utilité, mais cela corrompt le cœur ; c'est pourquoi il ne faut pas les pratiquer mais les éviter.

Si les trois règles sont florissantes, on devra en les étudiant, en s'exerçant à leur pratique du matin au soir, comme on taille et polit, on devra se rendre de plus en plus intimes les principes essentiels des devoirs des hommes. Jamais ils n'auront de fin.

Ci-dessus (jusqu'ici) on a expliqué complètement les cinq devoirs essentiels.

[1] Époque des guerres civiles sous les derniers des Tcheous.
[2] Chin. *tchi*, en coupant, métaphore expliquée dans le commentaire.

# SIAO HIO

## LIVRE III

## CHAPITRE INTERNE

### TROISIÈME PARTIE. — DU GOUVERNENENT DE SOI-MÊME

#### § I. — DE L'ESPRIT ET DU CŒUR

1. On doit s'observer soi-même, c'est le troisième précepte.

Commentaire. — S'observer (se respecter) soi-même, c'est se garder soi-même selon les lois du respect.

Hiu-Wen-Ceng-Kong dit : La manière de se respecter soi-même a quatre objets différents : l'esprit et le cœur, l'extérieur et le maintien, les habillements, le boire et le manger. Lorsque l'esprit et le cœur sont bons à l'intérieur, que le maintien et la contenance sont excellents à l'extérieur, le respect de soi-même est parvenu à un haut point. Les habillements, le boire et le manger, bien qu'employés au profit du corps, s'ils ne sont pas réglés par les bonnes coutumes et déterminés par le devoir, tout en entretenant l'homme, ne font cependant que le faire périr de plus en plus. Si nous distinguons exactement nous dirons : L'esprit et le cœur, le maintien et l'extérieur sont choses qui dirigent la vertu Les habillements, le manger et le boire ont rapport à la domination sur soi-même.

Disons en résumé : Tout cela est nécessaire au respect de soi-même. C'est seulement quand on s'observe et se respecte, qu'entre père et fils, prince et sujet, époux et épouse, vieillards et jeunes gens, amis et compagnons, il ne se peut qu'il y ait rien qui ne doive être.

Les anciens ont fait du respect la base du gouvernement de soi-même.

(Cette partie comprend) en tout quarante-six sections.

2. Kong-tze dit : Les sages, observant toujours les lois du respect (envers les autres), considèrent le respect de soi-même comme une chose de haute importance. Soi-même (son propre corps) est comme un rameau de ses parents. Pourrait-on oser ne point (se) respecter. Si l'on ne sait pas se respecter, on cause du dommage à ses parents. Si l'on cause du dommage à ses parents, on endommage la racine (de l'arbre). Si l'on endommage la racine, la branche périt en conséquence.

COMMENTAIRE. — L'union de nous-même et de nos parents est semblable à celle de l'arbre et de la branche ; les rapports de notre corps avec nos parents sont semblables à celui de la racine avec l'arbre.

3. En publiant ce chapitre, recherchant l'exemple des saints et se conformant à la règle des sages, on instruit les gens de peu d'intelligence.

COMMENTAIRE. — « En recherchant », en aimant à suivre ; « en se conformant », en suivant (la règle des sages). Les paroles des saints et des sages sont la loi du monde pour tout l'avenir ; c'est pourquoi on les dit modèle et règle.

4. Il est dit au livre *Tan-shu* : Le respect, lorsqu'il triomphe de la paresse, donne le bonheur ; la paresse lorsqu'elle l'emporte sur le respect, détruit. — Le droit, lorsqu'il triomphe de la passion donne la prospérité ; la passion, lorsqu'elle triomphe du droit cause le mal.

COMMENTAIRE. — Tan-Shu est le nom d'un livre adressé par le docteur Shang Fou, à Ou-Wang. Le respect est la crainte respectueuse, attentive, la paresse est le vice. Le droit est la justice de l'ordre du ciel. La passion est le désir agissant à son gré. Tsen-Shi dit : Quand le respect règne, tous les biens se maintiennent ; quand c'est le mal, tous les biens dépérissent ; quand l'esprit de droit règne, la justice a la prééminence ; si c'est la passion, c'est alors la matière qui domine. Le bien ou le mal subsiste-t il ou périt-il, c'est d'après cela que se forme la distinction des temps et des hommes.

5. Il est dit au chapitre Kiu-li : Ne soyez pas sans respect et vigilance ; imitez ceux qui ont de graves et nobles pensées ; maintenez votre langage doux et calme et le peuple vivra en paix.

COMMENTAIRE. — Hoang-Shi dit : « Ne pas » est l'expression d'une prohibition ; « grave, noble », contenu et vertueux. Quand on réfléchit paisiblement (assis) on a une contenance grave. « Maintenir calme », tenir réglé. « Ne soyez pas sans vigilance »,

maintenez votre cœur droit. « Soyez grave. » Ayez un maintien sérieux et noble (tenez-vous droit). Que votre langage soit aussi exempt de faute. Lorsque vous serez vertueux, les peuples, tout le sera aussi.

6. L'orgueil ne doit pas s'étaler, la passion ne doit point être laissée agir à sa fantaisie, la volonté ne doit pas être complètement remplie, la joie ne doit pas être (portée) à l'extrême.

Commentaire. — L'orgueil consiste à s'exalter soi-même et à mépriser le reste. La passion (a pour objet) le boire, le manger, les désirs des hommes et des femmes.

Ma-Shi dit : L'orgueil ne doit pas s'étaler, il faut donc le retrancher et le restreindre. Les passions ne doivent point agir à leur gré, il faut donc les réprimer et les dompter. La joie ne doit pas atteindre l'extrême, il faut donc l'arrêter et la contenir par les rites [1].

7. Le sage, bien qu'il soit familier, conserve le respect ; bien qu'il craigne, il aime ; bien qu'il aime, il reconnait les défauts (de celui qu'il aime) ; bien qu'il haïsse, il reconnait les bonnes qualités ; bien qu'il amasse, il sait partager ; bien qu'il soit en paix, il sait changer de séjour.

Commentaire. — « Familier », familier par le fréquent contact.

Il est en paix, ici il est établi paisiblement dans un lieu où règne la paix. Tsan-Tzé dit : Les sages savent respecter ce qu'ils fréquentent familièrement, ils savent aimer ce qu'ils craignent, reconnaître les défauts de ce qu'ils aiment et les qualités de ce qu'ils détestent ; ils savent distribuer en dons ce qu'ils ont amassé de richesse ; bien qu'ils vivent en paix ils savent s'exiler [2] pour la justice. Ils doivent faire de cela leur règle.

Ceci n'est point identique au principe qui est déterminé spécialement et établi dans le paragraphe précédent.

8. Si vous trouvez des richesses ne vous en emparez pas inconsidérément. Si vous ressentez du chagrin ne l'évitez pourtant pas ; quand vous êtes en colère ne cherchez pas à l'emporter ; quand vous partagez ne cherchez pas à avoir beaucoup.

Commentaire. — « Inconsidérément » *(Keoù)*, légèrement, à tort. « Partager » des biens. Si vous trouviez de la richesse, ne vous en emparez pas sans plus ; si vous voyez un gain (à faire), pensez s'il est juste. « N'évitez pas le chagrin » si vous le voyez même funeste, ne regardez pas à votre vie. « Ne cherchez pas à l'emporter », dans la colère, pensez à la peine [3]. Ne cherchez pas à avoir beaucoup ; que les parts ne soient pas inégales.

[1] Le rite est tout ce qui règle les actions humaines.

[2] Ou « se mettre en route ».

[3] Qui peut résulter de vos actes.

9. Ne décidez pas les choses douteuses; parlez selon la rectitude; ne soyez pas obstiné.

Commentaire. — Ne décidez pas; n'exécutez pas (en cas douteux); si l'affaire est douteuse remettez-là; il ne faut pas trancher d'après votre idée. Tchou-Tzé dit : il unit les deux sentences[1]: Ne faites pas une chose, une affaire douteuse. Car il est dit au chapitre Shao-Y : Ne décrétez pas vous même une instruction, un ordre[2]. Parlez selon la certitude, ne soyez pas obstiné. En faisant savoir ce que vous avez vu, ayez soin de distinguer et choisir (ce que vous devez dire). Il ne faut pas qu'en faisant le maître et s'obstinant on dispute avec ardeur et entêtement. Si l'on n'agit point de cette manière (vicieuse)[3] on peut décider soi-même.

10. Kong-tze dit : Sans (observer) les rites, ne regarde pas, n'écoute pas, ne parle pas, ne remue pas.

Commentaire. — Ceci fut dit en répondant à Yan-Yuen qui interrogeait le philosophe sur (la nature) de la bonté.

Tchou-tze dit : Sans rites il n'y que le caprice personnel, « ne... pas » *(Wuh)* est un mot qui détermine la cessation d'un acte. Il dit en outre : Si l'on ne suit pas les petites règles et la raison, il n'y aura plus de rites.

11. En sortant de votre porte, soyez comme si vous rencontriez un hôte de haut rang[4]. Si vous envoyez quelqu'un remplir une charge, une mission, soyez comme si vous accomplissiez un grand sacrifice (aux esprits)[5].

Ne faites à personne ce qui ne vous est pas agréable à vous-même.

Commentaire. — C'est la réponse à une question posée par Tchong-kong[6] relativement à la bonté. Quand vous sortez, etc., cela veut dire que l'on doit s'observer soi-même avec soin. — Ne faites à personne, etc. Agissez envers tous les êtres vivants avec charité.

12. Le maintien digne (que vous devez observer) quand vous êtes assis quelque part, le soin diligent (que vous devez apporter) quand vous avez entrepris une affaire, la droiture (dont vous devez user) dans vos rapports

1 Litt., il affirme, etc.
2 Ou : Ne point contredire ce qui est dit.
3 Si l'on procède avec opiniâtreté et animation excessive.
4 *I. e.* grave et digne.
5 Faites-le avec le plus grand soin.
6 Disciple de Kong-tze.

avec les autres, quand même vous seriez dans le pays des Y et des Ti[1], ne doivent jamais être changés.

COMMENTAIRE. — C'est la réponse à une question de Fan tchi[2], relative à la bonté. Les Y sont des barbares de l'Est. Les Ti sont des barbares du Nord[3]. — Tchou tze dit : La gravité digne est l'essentiel du maintien. Le soin diligent est le principal dans les affaires. Cette gravité se montre au dehors, l'attention préside au dedans. Même parmi les Barbares on ne doit point les modifier. Kong tze exhorte à s'observer fermement et constamment et à ne point défaillir. Tzai-shi dit : Tous les disciples l'interrogeant sur la charité, il répondit à chacun différemment ; ainsi se manifestait la distinction qu'il faisait entre eux, d'après leur nature particulière.

13. Si l'on est droit et sûr dans ses paroles, ferme et soigneux dans ses actions, on doit agir de même quand on serait parmi les *Man* et les *Me*. Mais l'on ne peut être faux et peu sûr en parole, sans fermeté et négligent en action, quand même on serait dans les grandes villes et les bourgs.

COMMENTAIRE. — Ceci est une réponse faite à Sse-tchang qui l'interrogeait sur la (qualité des) actions.

Se perfectionner soi-même c'est être droit. Être complètement vrai c'est être sûr : Être ferme c'est être constant. Être ferme et vigilant, c'est être constant et attentif en toute action.

Les Man sont les barbares du Midi, les Me sont des barbares du Nord. — Deux mille cinq cents maisons font un *Tcheou* (une ville chef lieu d'arrondissement). vintg-cinq maisons font le hameau *(ly)*.

14. Le sage doit se préoccuper de neuf choses : de la lucidité quant au regard, de la clarté quant à l'ouïe, de la douceur de la mine, de la gravité quant au maintien, de la véracité quant à la parole, de la diligence attentive quant à la (gestion des) affaires. Il doit penser à interroger dans le doute, à la peine dans la colère, à la justice dans l'acquisition (d'un bien).

COMMENTAIRE. — Tchou-tze dit : Si la vue n'a point d'obscurité, on ne peut pas ne pas connaître avec clarté. Si l'ouïe n'est point entravée, on ne peut point ne pas entendre clairement. Si l'on pense à interroger, il n'y aura plus de place pour le doute. Si l'on

[1] V. le commentaire.
[2] Autre disciple de Kong-tze
[3] Populations antérieures à l'invasion chinoise et restées dans l'empire sans même avoir été entièrement soumises.

pense à la douleur, on apaise la colère. Si l'on se souvient de la justice, on ne prendra pas légèrement (le bien qui se présente).

15. Tzeng-tze dit : Pour les sages, la loi du respect est triple : en faisant agir le corps, (en changeant) le maintien, on doit tenir éloignées la violence et la nonchalance. Si la mine, la couleur du visage ne changent point, on est bien près de la véracité.

Quand on parle ou qu'on respire, la rudesse, la contradiction doit être (tenue) éloignée.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Le respect c'est traiter comme supérieur ; l'extérieur, la couleur, c'est ce qui témoigne de l'intérieur de la personne (du corps) ; ce qui inspire la crainte c'est la rudesse, la vivacité. La nonchalance, ce qu'on fait fautivement, à son gré. La vérité, c'est la réalité. Quand le maintien, la couleur restent toujours les mêmes et que l'on est proche de la fermeté, c'est que cela ne se borne pas à l'extérieur [1]. (Ce n'est point feint).

La parole qui ordonne, le souffle qui se fait entendre, ne doivent être ni rudes, grossiers, ni résistants, contrariants, résistant à la raison.

Par ces trois choses tout l'enseignement des sages est parfait, tout cela est nécessaire pour se gouverner soi-même, et constitue le principe qui produit cette domination. Les gens qui étudiant, considérant, maintenant, examinant, recherchent (tout) selon la raison, ne doivent point en commençant une action et s'y mettant avec (précipitation) contredire (et résister à la justice, à leurs maîtres).

16. Il est dit au chapitre Kiu-li : En ce qui concerne les rites, ne point violer la règle, ni user de mauvais traitements, ni aimer la familiarité, suivre le précepte de se gouverner soi-même, c'est une excellente conduite.

Commentaire. — « Violer » transgresser. — « La règle » est ce qui indique les rangs de ce qui est supérieur et inférieur. — « Mauvais traitements », c'est quand on insulte méchamment et tourmente, opprime, néglige. On aime la familiarité d'une manière répréhensible quand on en a l'habitude. — Ces trois choses sont déterminées par les rites. Se gouverner soi-même en veillant sur soi, et agir conformément aux préceptes, sont deux de ces préceptes ; c'est la bonne manière d'agir. Telle est la vérité touchant les rites : on ne peut s'en écarter.

17. Il est dit au chapitre Yo-ki : Les sages ne placent pas le vrai, le clair dans un son faux [2], dans une apparence extraordinaire. Ils ne laissent pas

[1] N'est pas feint dans la mine, la couleur du visage.
[2] Mauvais, lascif, etc.

s'introduire dans leur esprit ou leur cœur une musique qui sort des règles, une coutume illicite, ils n'admettent pas au dedans de leur corps un souffle de paresse et de négligence, de méchanceté, de perversité. Dirigeant perpétuellement [1] leurs oreilles, leurs yeux, leur nez, leur bouche, leur cœur et leur connaissance conformément à tout ce qui est bon et juste, ils opèrent toujours la justice.

Commentaire. — Ils rejettent tout ce qui est mauvais dans les sons et les couleurs, dans la musique et les usages, et ne le laissent pas pénétrer dans leurs oreilles ni leurs yeux, ni s'introduire dans leur esprit et dans leurs méditations. Ils suivent tout ce qui est bon et juste[2]. — Tchen-shi dit : Les sages s'élevant (se formant) eux mêmes ne sont pas autrement, mais apportent l'attention la plus complète à tout ce qui est au dedans et au dehors. Ne reconnaissant point le vrai, le clair dans un son faux, une apparence extraordinaire, ils forment l'extérieur ; ne laissant pas pénétrer dans leur esprit une musique désordonnée, une coutume illégitime, ils forment leur intérieur. Le souffle paresseux et négligent sort de l'intérieur ; le souffle mauvais perverti entre de l'extérieur. Ne laissant point entrer ces deux souffles dans l'intérieur de leur corps, ils conforment ainsi perpétuellement (les actes de) leurs oreilles et de leurs yeux, de leur nez et de leur bouche quant à l'extérieur, de leur cœur et de leur intelligence quant à l'intérieur, à tous les saints et les justes. Opérant ainsi la justice, ils apportent tous les soins possibles à leur propre formation.

18. Kong-tze dit : Les sages en mangeant ne cherchent pas la satiété; assis ils ne cherchent pas le repos ; occupés d'une affaire importante, ils sont craintifs dans leurs paroles ; ils font observer et suivent les coutumes existantes ; ils sont, on peut le dire, vivement désireux de s'instruire.

Commentaire. — Tchou tze dit : S'ils ne cherchent pas la satiété et le repos, quand une résolution a été prise, ils l'exécutent sans retard. Actifs dans les affaires, ils font achever ce qui est incomplet et insuffisant. Craintifs, respectueux vis-à-vis d'un ordre, ils n'osent rien faire en plus[3]. Ainsi généralement ils n'osent point agir d'eux-mêmes. Ainsi s'attachant aux hommes qui possèdent les règles, ils en font observer[4] le pour et le contre[5]. On peut bien dire qu'ils sont désireux de s'instruire.

[1] Cent âges.
[2] Quelques explications de synonymes sont données comme phrases suivies.
[3] Au delà de ce qui est réglé.
[4] Ils en établissent, *tsai*.
[5] Les discussions y relatives.

19. Kuen-king-tchong dit : On craint l'autorité comme la maladie, parce qu'elle est au-dessus du peuple. On suit l'inclination naturelle [1] comme un courant parce qu'elle est en dessous (de nous). Tout en voyant ce qu'on désire, tenir compte de l'autorité, cela est au milieu de nous.

Commentaire. — Kouan-king-tchong était un Taifou du royaume de Tsi. Son nom d'enfance était Y-Ngo. — L'autorité est ce qui (dispose) des supplices ; (on la craint comme) une maladie, une calamité. — L'inclination est le désir intérieur, (on la suit comme) un courant d'eau. On doit craindre l'autorité comme une maladie, car les grands aiment les châtiments. On suit l'inclination comme un courant ; les petits aiment le gain. En éprouvant l'inclination on doit tenir compte de l'autorité. Les sages craignent, et les petits, point. (Si l'on craint, on est sage, etc.)

## § 11. — DE L'EXTÉRIEUR ET DU MAINTIEN

20. Il est dit au chapitre Kouan-y : ce qui fait que tout homme est homme c'est la règle et la loi morale.

Commentaire. — Kouan-y est le nom d'un chapitre du Liki. L'homme diffère des animaux ; car il existe selon une règle et un droit. Tout homme qui prend le bonnet viril a une loi morale ; il doit se fonder sur elle.

21. Le commencement des rites (règles) et du droit consiste à donner une immuable gravité à son attitude, à toute sa personne, à maintenir toujours égales sa mine et les couleurs du visage ; à conserver doux et bienveillants ses paroles et ses ordres. Quand on est parvenu à cela [2], alors accomplissant ainsi tout ce que prescrivent les rites et le droit, on établit la rectitude entre le prince et les sujets, l'affection entre les pères et les fils, la paix entre jeunes et vieux ; cela obtenu, les rites et le droit sont assurés [3].

Commentaire. — On doit être « doux, soumis en paroles » selon la raison. — « Les rites et le droit se tiennent debout », prévalent.

[1] Ou la faveur.
[2] Le texte répète toute la phrase précédente.
[3] Litt., *stant*.

22. Il est dit au Kiu li : N'écoute pas en te tenant de travers, ne réponds pas en criant ; ne regarde pas de côté et d'autre. Ne sois pas négligent et désordonné. En marchant ne prends pas de grands airs. Quand tu es arrêté ne te tiens pas de travers. Assis, ne tiens pas les jambes écartées. Couché, ne te tiens pas sur le ventre. En rassemblant tes cheveux, ne les laisse pas pendre sans ordre. Ne dépose jamais le bonnet viril. Quand tu travailles, ne te dénude jamais (les bras, les épaules, etc.) Dans la grande chaleur n'ôte pas le vêtement de dessous.

Commentaire. — Écouter en se tournant de côté, c'est-à-dire détournant les oreilles. Répondre en criant, c'est répondre avec une extrême vivacité. Regarder à droite et à gauche, c'est regarder avec un mauvais maintien. — Être nonchalant, désordonné, c'est avoir une contenance, un maintien trop libres et déréglés. On ne doit pas aller, marcher en se donnant de grands airs avec orgueil et prétention. Se tenir de travers c'est se tenir sur un pied. Ouvrir les jambes, c'est écarter les pieds en les portant des deux côtés [1]. En désordre, ici en les laissant tomber en paquets. « Dénuder », laisser sortir les épaules. « Rejeter son vêtement », l'ouvrir : on rejette ses vêtements pour se rafraîchir ; laisser tomber sa ceinture rafraîchit. Toutes ces manières de faire sont contraires à la dignité. Il est nécessaire de se respecter soi-même et cela se fait si l'on s'abstient de ces (mauvaises manières).

23. Quand on monte dans une ville (forte), on ne doit rien montrer du doigt ; quand on est sur le mur, on ne doit pas crier.

Commentaire. — En montrant du doigt on rend les regards des gens soupçonneux ; en criant on rend soupçonneuses leurs oreilles [2].

24. En venant dans une maison où l'on vous a invité, il ne faut point presser avec instance de donner quelque chose.

Commentaire. — Quand on vient dans la maison de son hôte, là où on a été invité, il ne faut pas demander avec insistance ce que vous désirez, cela est contraire aux règles qui concernent les hôtes.

25. En montant l'escalier d'une maison, on doit émettre un son à voix basse [3], s'il y a devant la porte intérieure [4] deux paires de chaussures [5] ; si

[1] Comme un éventail.
[2] Leur ouïe.
[3] Afin de faire entendre qu'on arrive.
[4] La porte des appartements intérieurs, familiers
[5] C'est signe qu'il y a un visiteur : on ôte ses souliers en entrant dans un salon.

alors on entend parler, on peut entrer, si l'on n'entend pas parler on doit rester dehors[1].

Commentaire. — Tchen-shi dit : En montant l'escalier de la maison de son hôte, on doit parler afin que des gens de l'intérieur le sachent. Les anciens déposaient leurs souliers devant la porte intérieure. Les hôtes quelque nombreux qu'ils soient les déposent au seuil, l'hôte le plus élevé en rang seul est excepté. S'il y a deux paires de chaussures à l'extérieur, en les ajoutant à celle du (maitre de la maison) qui est à l'intérieur, cela (annonce) trois personnes. Si du dehors on n'entend pas trois personnes qui causent, c'est qu'il y a conseil secret. C'est pourquoi on ne doit pas entrer. Depuis longtemps en s'avançant vers la natte (où l'on s'assied), on ôtait la chaussure : on ne marche pas sur le coussin avec ses souliers aux pieds.

26. En passant la porte intérieure pour entrer, regardez en bas. Cette porte passée, tenez-vous (soyez) comme quelqu'un qui porte une poutre. Ne vous retournez pas en regardant de côté et d'autre. Si la porte est ouverte, laissez-la ouverte, si la porte est fermée, refermez-la. Si quelqu'un entre à votre suite, laissez retomber la porte et ne la fermez pas au verrou.

Commentaire. — Tchen-shi dit : En entrant chez le maître de maison regardez en bas, ne levez pas les yeux. Soyez comme si vous portiez une poutre, ici le bois de traverse qui forme la porte. Ainsi au moment de passer la porte tenez vos mains vers la région du cœur. Quoi qu'on voie on ne doit point se retourner et regarder à droite et à gauche; on ferait croire aux gens que l'on agit par caprice personnel et curiosité. On doit ouvrir ou fermer la porte selon ce qu'elle était avant (que l'on vienne), et l'on ne doit point contrarier la volonté du maître de la maison. On ne doit pas fermer fortement la porte, sans quoi on ferait croire à celui qui vous suit qu'on veut lui fermer le chemin.

27. Ne marchez pas sur les pantoufles, ne foulez pas le coussin, soulevant votre vêtement, rendez-vous sans tarder à votre coin de la natte. Soyez attentif à répondre[2] : « Oui, certes. »

Commentaire. — Voilà la manière de s'avancer vers son siège (la natte). On ne doit pas marcher sur les pantouffles des autres, ni fouler la natte des autres. « En soulevant son vêtement », ici en le prenant de la main. — Tchen-shi dit : Quand on vous fait

[1] C'est signe qu'ils se disent des secrets.

[2] Ce sont les deux manieres de répondre affirmativement, l'une plus décidée, l'autre plus molle dont il a éte parlé plus haut comme devant être celle des garçons et des filles.

asseoir, alors on soulève son vêtement, on va vers le coin de la natte pour s'y asseoir. *Je wei, no, inu* sont les différentes manières de répondre. Après que l'on est établi sur son siège on doit alors soigneusement répondre et remercier.

28. Il est dit au Li ki : L'attitude des sages et grands doit être tranquille et grave. Si l'on rencontre des personnages élevés, on doit se tenir d'une manière très convenable.

Commentaire. — « Tranquille et grave », comme celle d'un homme sans occupation, digne d'éloge. C'est là la convenance (à garder) quand on est assis sans rien faire. Se tenir convenablement, se maintenir dans le respect (prescrit), c'est ainsi qu'on doit honorer les grands personnages.

29. L'attitude des pieds doit être grave ; celle des mains modeste, celle des yeux fixe, celle de la bouche tranquille, le son de la voix doit être sans fracas ; la tête doit être tenue droite ; le souffle, faible ; le corps debout, modeste, le visage majestueux et grave.

Commentaire. — « Grave », lent à se soulever ; (on doit se tenir) d'une manière respectueuse, les mains soulevées et fixes, les yeux fixes ne regardant pas de travers ; la bouche en repos, ne parlant pas inutilement ; silencieux, ne pas cracher, tousser, etc., la tête droite, ne se tournant pas de divers côtés et ne se courbant pas[1] ; le souffle, faible comme celui de quelqu'un qui a peine à reprendre haleine, le corps modeste, se tenant droit, ne se courbant pas pour s'appuyer. Sa contenance doit être celle d'une personne tranquille et vertueuse. Le visage majestueux, modeste et fixe — Tchou-tze dit : Il y a ces neuf manières de témoigner le respect. C'est le principe et le fondement de l'éducation et de la formation.

30. Il est dit dans le chapitre Kiu-li : Assis, soyez comme la statue du sacrifice ; debout, soyez comme quelqu'un qui se compose (se prépare).

Commentaire. — Soyez comme la statue, comme un esprit ; comme celui qui se prépare à sacrifier aux esprits. Tchou-tze dit : Ce sont là toutes manières de témoigner le respect.

31. Il est dit au chapitre Shao-y : Ne cherchez pas à voir une chose cachée, ne soyez pas familier et méprisant, ne parlez pas d'une (faute) déjà ancienne et n'ayez pas un air moqueur.

[1] Pas pendante.

COMMENTAIRE. — Ne cherchez pas à voir ce que les gens cachent. — Ne traitez pas les autres avec familiarité et mépris. Parler des défauts et faiblesses des gens intelligents et instruits avec une contenance, un air moqueur, plaisant, n'est point grave ni digne.

32. En arrivant ne vous hâtez pas, en partant ne vous dépêchez pas.

COMMENTAIRE. — Se hâter, se dépêcher, est de l'empressement exagéré.

Tchou-tze dit : « Venir et partir », c'est-à-dire quand on se tourne, se dirige vers quelque endroit.

Celui qui voit une affaire importante à faire, s'il va avec une rapidité et une joie extrêmes, ne peut supporter longtemps ce travail. Si après s'être fatigué son cœur est alourdi, son esprit lassé, il se hâte de cesser son œuvre. De cet homme, on dit l'arrivée empressée et le départ prompt [1].

33. N'importunez jamais les esprits par trop de prières ; n'imitez pas les gens faux et rusés. Ne cherchez point à deviner les événements avant qu'ils arrivent.

COMMENTAIRE. — N'importunez pas les esprits, n'éloignez pas les esprits et les gnomes par des hommages (trop répétés). N'imitez pas les gens rusés, ne craignez pas de corriger vos fautes. Avant qu'ils arrivent ne cherchez pas à deviner les événements, ne prenant pas de précautions comme pour empêcher leurs artifices et en les tenant pour indignes de confiance [2].

34. Ne vous moquez jamais d'un habillement ou d'un vase achevé ; ne jugez pas vous-même une parole, un discours.

COMMENTAIRE. — Ne critiquez jamais le vêtement de quelqu'un ni un ustensile complètement achevé, il ne convient pas de le critiquer en disant qu'il n'est pas bon, pas bien fait. Critiquer une parole, un discours, c'est se prétendre capable. Au milieu d'un discours, si vous venez à douter, laissez faire et n'interrompez pas selon votre idée.

35. Il est dit au *Lun-Yu* : Lorsqu'on est dans un char on ne doit pas regarder dedans, ni parler avec vitesse, ni rien montrer soi-même.

COMMENTAIRE. — Tchou-tze dit : Regarder dedans c'est regarder derrière soi. Ces trois manières d'agir, donnant de la négligence à la contenance, inspirent la défiance.

[1] Litt., on dit son arrivée et son départ rapides, prompts.
[2] Quand on cherche à pénétrer l'avenir c'est un signe que l'on ne se fie pas aux esprits.

Cette section énonce ce que Kong-tze dit du maintien à garder quand on monte un char.

36. Il est dit au chapitre *Kiu-li* : Tout regard qui se porte au-dessus du visage est orgueil; en dessous de la ceinture, est abattement; si l'on détourne la tête, c'est fausseté.

Commentaire. — Liu-shi dit : Si le regard se porte plus haut que le visage, cette contenance étant orgueilleuse montre qu'on ne veut céder à personne. Si le regard descend au-dessous de la ceinture, l'esprit étant abattu on voit qu'il y a du chagrin dans le cœur de cet homme. Si le regard se dérobe, la contenance étant alors contournée, on voit que le cœur de cet homme n'est point droit en lui (en sa poitrine).

37. Il est dit au Lun-Yu : Kong-tze au milieu de ses concitoyens ne pouvait parler (et restait) comme un simplot.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Cette attitude était celle de la droiture et de la sincérité. Il ne pouvait parler : on doit céder la prééminence et se mettre à la suite avec modestie et respect et ne point se mettre au-dessus des autres en se disant sage et savant. Ses concitoyens, les gens de son quartier, c'est-à-dire son père, son frère aîné, sa famille, sa maison.

Kong-tze étant près d'eux, sa contenance, son maintien, son parler, son souffle, étaient (contenus) de cette manière.

38. Quand on se trouve dans le temple des ancêtres ou à la cour du prince on doit avoir toujours soin de parler avec discernement, selon la circonstance[1].

Commentaire. — Tchou-tze dit : « Selon les circonstances ». *i. e.* en faisant les distinctions nécessaires. Le temple des ancêtres est le bâtiment construit selon les rites et coutumes. — « La cour des princes », c'est là d'où ressortent toutes les affaires de l'État. Quand on y parle il ne faut jamais en expliquant quelque chose s'abstenir de distinguer, d'éclaircir les affaires. Ainsi l'on discute et arrange les affaires, en recherchant la vérité, en interrogeant; on doit seulement éviter d'agir à sa fantaisie et selon son intérêt.

39. Au tribunal, si l'on parle devant les taifu et les magistrats inférieurs on doit le faire en termes brefs et simples. Si c'est devant les taifu et magistrats supérieurs, on doit parler à voix basse et douce.

[1] Litt., de dire ou, ou (*tel, tel*).

Commentaire. — Tchou-tze dit : Avant l'audience [1]. — « En termes brefs », *i. e.* avec précision et justesse. — « A voix faible et douce ». avoir soin d'être calme et aimable.

Cette section expose la manière, le langage différent que Kong-tze (enseigne à tenir) parmi ses parents, dans le temple des ancêtres, au tribunal du Prince.

40. Quand Kong-tze était à manger, il ne causait pas; quand il était couché il ne parlait pas.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Énoncer quelque chose et répondre, c'est causer; parler soi-même, c'est parler. Fan Shi dit : Les hommes vertueux ayant mis une affaire dans leur cœur (s'étant mis à faire quelque chose) ne sont pas à un autre. Au temps de manger, ils mangent. Au temps de se coucher, ils se couchent. Ce n'est point alors le temps de causer ou de parler.

41. Il est dit au chapitre Shi-Siang-Kian-li : Si l'on parle devant le prince, on parle du service imposé aux sujets; si l'on parle devant un grand on parle de servir le prince; si c'est devant des gens âgés, on parle du service des frères cadets et des enfants; si c'est devant un jeune homme on parle de la piété filiale et fraternelle envers le père ou les frères ainés; si c'est devant tout le monde on parle de fidélité, de droiture, de compassion, de douceur; si, étant magistrat, on parle devant tous on doit parler de fidélité et de droiture.

Commentaire. — Les grands sont les magistrats, taifu : les gens âgés comprennen les pères et frères ainés; les jeunes gens sont les frères cadets et fils. « Tous », comprend tout le monde. — Magistrat comprend depuis le *Shi* supérieur jusqu'à la foule (exclusivement). Quand on parle de l'emploi des sujets, il s'agit des rites; si c'est du service du prince il s'agit de la fidélité; si c'est de l'emploi des fils et frères cadets, il s'agit d'affection et de compassion.

42. Il est dit au Lun-Yu : Si un siège n'est pas droit, ne vous y asseyez pas.

Commentaire. — Siei-Shi dit : Les saints ayant la paix dans le cœur (et le cœur) droit; et le siège n'étant pas droit, que ce soit même très peu, ils ne s'y asseyent pas.

43. Lorsque Kong-tze voyait un homme vêtu de deuil, quand même

[1] Quand il n'est pas encore temps que le prince vienne.

c'était un ami, il changeait aussitôt. S'il voyait un homme portant le bonnet magistral ou un aveugle, bien qu'il fût en habits grossiers, il lui donnait des marques de respect.

Commentaire. — (Kong-tze lorsqu'il rencontrait un homme) vêtu d'habits de deuil eut-il même été un ancien ami vraiment aimé, transformait son visage, tout son corps. S'il rencontrait quelqu'un portant la toque magistrale, *i. e.* un fonctionnaire. — « Un aveugle », *i. e.* un homme privé des yeux. Bien que ce dernier fût mal habillé sans fonction, il lui donnait des marques de respect, il prenait un maintien conforme aux rites. Fan-Shi dit : Les cœurs des saints ont pitié de celui qui est en deuil, ils honorent les magistrats, ils affectionnent ceux qui sont privés de quelques membres ou sens.

44. On s'incline devant l'homme portant des vêtements de deuil ; on s'incline devant celui qui porte un écriteau.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Si l'on doit saluer, on s'appuie en s'inclinant sur le bois de traverse du devant du char ; (on s'incline devant l'homme) qui porte un écriteau, les tablettes du gouvernement ; on s'incline devant l'un et l'autre. Témoignant ainsi de la compassion à celui qui est en deuil, on traite comme chose grave le nombre de la population.

45. Il est dit au Li-Ki : En cas de vent violent, d'un coup de tonnerre subit ou d'une grande pluie, on doit changer d'attitude ; bien que ce soit la nuit on se lève, on s'habille et met le bonnet et l'on s'assied.

Commentaire. — ... On doit changer sa contenance, son extérieur et son visage, (prendre un air grave), le tout pour témoigner du respect pour la colère du ciel.

46. Il est dit au Lun-Yu : Lorsque vous êtes couché ne soyez pas comme un cadavre ; levé, assis, soyez sans apprêt.

Commentaire. — Tchou-tze dit : « Comme un cadavre » *i. e.* quand vous êtes couché, étendu sur le dos comme un homme mourant. Vous trouvant à la maison (assis) soyez sans apprêt ni cérémonie.

47. Kong-tze étant sans occupation, avait toujours l'âme en paix et s'harmonisait avec les autres.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Quand Kong-tze était sans occupation, qu'il se trou

vait sans affaire et avait du loisir, il avait l'âme en paix, etc. Yang-Shi dit : ... Sa contenance était paisible et mesurée ; ... il avait toujours le visage joyeux.

Tchen-tze dit encore : Lorsque les hommes de notre temps sont sans occupation, s'ils ne sont en tout à leur gré et fautivement paresseux et négligents, ils ont l'air mal disposés. Les hommes vertueux seuls savent garder le juste milieu et la paix intérieure.

48. Il est dit au chapitre Kiu-Li : Si vous êtes assis sur un même siège avec un autre ne tenez pas vos bras de travers[1] ; lorsque vous donnez quelque chose étant debout, ne fléchissez pas les genoux ; si vous êtes assis, alors ne vous levez pas pour présenter un objet.

Commentaire. — On ne doit point tourner les bras, les épaules, ni être désagréable à celui qui est assis à côté de vous sur le même siège. Quand vous donnez un objet quelconque à quelqu'un, il ne faut ni courber le genou, ni vous lever. Cela pourrait être désagréable à celui qui reçoit l'objet.

49. En entrant dans une capitale ne courez pas ; en entrant dans un village inclinez-vous (saluez).

Commentaire. — Ou-Shi dit : Une capitale est un lieu habité chef-lieu d'état. « (On ne doit pas) courir ». c'est-à-dire que les chevaux et les chars ne doivent point courir, galoper, afin que les gens n'éprouvent aucun dommage. — Vingt-cinq maisons forment un village, hameau.

On salue[2] pour le cas où il y aurait des sages dans ce hameau.

50. Il est dit au chapitre Shao-Y : Si vous prenez un objet vide (que ce soit) comme s'il était plein. — Si vous entrez dans un lieu vide que ce soit comme s'il y avait quelqu'un.

Commentaire. — Prenez un vase vide comme s'il était tout plein ; entrez dans une maison vide comme s'il y avait du monde, *i. e.* avec le cœur attentif.

51. Il est dit au Li-Ki : Les sages d'autrefois portaient des pierres de Jade au côté. Du côté droit elles avaient le ton C'i, ou Kio[3], au côté gauche elles avaient le ton Kong ou Yu[4].

Commentaire. — La pierre de Jade portée au côté, représentait la vertu. C'i, Kiu,

[1] Le coude tourné vers son voisin.
[2] Ce mot, dit le commentaire, a été expliqué au paragraphe précédent.
[3] Voir page 39, note.
[4] Voir la même note.

Kong, Yu, sont les tons qui conviennent au Jade. On distingue ainsi et oppose les deux côtés. On laisse aussi de côté le ton Shang [1]: comme il ne peut se produire en couple on le laisse de côté. Ainsi en l'examinant on saisit la pensée.

52. Au lieu où l'on doit courir (marcher très vite) on va selon le rite *tzai-ts'e*. — Là où l'on peut marcher on va selon le rite *sze-hia*.

Si en tournant pour revenir on suit les lois de la convenance, si en s'en allant on se conforme à la règle, qu'en s'avançant on l'incline, en se retirant on se tient droit, alors le son du Jade retentit avec éclat. Le grand s'il est en char entend le son harmonieux des cloches (qui y sont attachées); s'il marche, le Jade qu'il porte au côté retentit. De cette manière la méchanceté, *la fausseté* n'entre jamais dans son cœur [2].

Commentaire. — Si l'on pénètre bien le paragraphe qui précède, voici ce qui est dit: Les sages forment leur cœur selon les rites; l'esprit méchant, revêche, faux, fourbe, n'entre point en eux. — Tchou-tze dit : revenir en tournant c'est aller tout droit, puis revenir, puis aller en cercle. Se retirer c'est après avoir été tout droit revenir sur le côté; ainsi on va régulièrement — Tchen Shi dit : En allant depuis le chemin extérieure de la porte du milieu (C'in-Men) jusqu'au palais impérial, on court [3]. Si, en courant, on chante le chant du Tzai-tzse [4] on suit la règle. En allant par le chemin de la porte C'in-Men, jusqu'au palais du conseil d'État, on marche. Si en marchant on chante le chant du Sze-Hiya on suit la règle. En s'avançant vers quelqu'un on s'incline légèrement. En s'en retournant on regarde en haut puis on se tient droit. Quand s'avancer et revenir, s'incliner et lever les yeux, tout se fait selon la règle, le son des Jades attachés au côté retentit comme celui des cloches. Tout cela se rapporte au bruit des clochettes des chars.

Fang-Shi dit : Bien que le cœur soit à l'intérieur, s'il y a quelque chose qui l'entraîne il sort (de lui-même); puis après un certain temps il rentre avec ce qui l'attirait.

53. Il est dit au She-Y : Les gens qui tirent de l'arc avancent, reculent, vont et tournent pour revenir. On doit en cela se conformer aux règles. Si l'esprit intérieur est juste, le corps extérieur droit, alors l'arc et la flèche pris en main sont bien dirigés [5] et sûrs. Cela étant, on peut dire qu'on atteindra le but. On doit faire attention d'agir avec ces qualités.

[1] Les Chinois distinguent cinq notes; quatre étant accouplées dans l'indication des sons des Jades, le cinquième *shang* reste isolé. V. page 39 note.

[2] Le cœur méchant n'entre pas.

[3] En se rendant au palais on doit marcher avec précipitation, par respect pour l'empereur.

[4] Chants dont le rythme dirigent la marche.

[5] Chin. *shia*, distingue, juge; M. *tomorhon*: cf. *tomortai*, atteignant le but.

COMMENTAIRE. — She-Y est le nom d'un chapitre du Li-Ki. — Fang-Shi dit : « Avancer, reculer » c'est la manière de s'élever et descendre; « tourner et revenir » c'est la manière de céder le pas, saluer et se retirer.

Quand l'esprit intérieur est juste[1] alors l'arc et la flèche sont bien dirigés; quand le corps extérieur est droit, ferme, alors l'arc et la flèches ont sûrs; s'ils le sont alors on peut lancer la flèche avec force. S'ils sont bien dirigés alors seulement on peut atteindre avec habileté. Dès que l'on se meut (agit), ce doit être selon les rites. Un esprit sain, un corps droit sont des qualités, c'est pourquoi il est dit de conserver ces qualités.

54. Jusqu'ici il a été parlé des règles de la décence, de la manière d'agir.

## § III. — DES HABILLEMENTS

55. Il est dit au chapitre Shi-Kuan-li : Quand on revêt pour la première fois les habits virils on récite une prière. (Choisissant) un mois propice, un jour favorable, on donne à mettre pour la première fois le bonnet (en disant) : Change tes pensées d'enfants; pratique la vertu qui te convient, arrive à l'âge mûr. Plein d'ans et de bonheur (tu verras) ta félicité grandir (sans cesse).

COMMENTAIRE. — Shi-Kuan li est le nom d'un chapitre de l'Y-li. Anciennement on donnait le bonnet viril à l'âge de vingt ans.

On cherchait un jour heureux et des hôtes convenables, trois fois on revêtait des nouveaux habits et trois fois l'on priait.

En revêtant ces nouveaux vêtements on prend le bonnet d'étoffe bleue. Le mois, le jour doivent être propices. Le bonnet se met sur la tête. La prière s'adresse directement « Toi... suis, imite les vertus; la félicité, le bonheur grandira, tout sera grand. Si abandonnant les pensées de l'enfant, tu imites les vertus de l'homme fait, tu obtiendras le bien de la longévité, et ta prospérité grandira (tu aggrandiras). »

56. En prenant la deuxième fois (le bonnet) on dit[2] : Le mois est heureux, le temps est propice, je te mets une deuxième fois le bonnet; conserve ta dignité, ton extérieur (ne les détériore pas). Sois attentif à ta vertu (ne la perds pas) et tu obtiendras pour toujours la longévité, une richesse étendue.

[1] Voit juste pour tirer.
[2] Au jeune homme.

COMMENTAIRE. — A la seconde fois on prend le bonnet de cuir... la majesté est l'aspect qui rend redoutable; le bel extérieur est la beauté des manières... « La longévité » : on fait de la santé et de la sainteté du vieillard un présage de longévité, l'étendue est celle du temps, de la durée. Si, par son attention, l'on conserve sa force et sa beauté, si l'on est diligent à pratiquer la vertu, on obtiendra complètement pour des années innombrables, la santé, la longévité et une richesse durable.

57. La troisième fois[1] que l'on prend les habits virils on dit : Étant à une année heureuse, à un jour propice je te donne pour toujours le bonnet viril. Tes frères sont ici réunis, tu rendras ainsi ta vertu achevée en leur donnant l'exemple. Reçois la prospérité du ciel jusqu'à ce que tu blanchisses et sois devenu vieux, et cela sans aucune limite.

COMMENTAIRE. — A la troisième fois on prend le *pien* des magistrats.

(L'année doit être) bonne, heureuse. Les frères sont là tous réunis et prient pour qu'il soit exempt du mal. (On souhaite le bonheur) jusqu'à ce que les cheveux aient blanchi ; vieilli comme une poire gelée, ayant la couleur du visage d'un vieillard ; tout cela est présage, souhait de longévité. Sans limite, sans terme déterminé. Si la vertu se perfectionne, on obtiendra une longévité sans terme, on recevra les trésors, le bonheur du ciel.

58. Il est dit au *Kiu-li* : Un fils, tant que son père et sa mère vivent ne porte pas de bord blanc à son habit ni à son bonnet. Le fils orphelin qui a pris le gouvernement de la maison, ne porte plus de bord de couleur, ni à l'un ni à l'autre.

COMMENTAIRE. — Border son bonnet ou mettre un bord, une frange à sa robe c'est tous deux orner d'un bord. Pendant la vie des parents, on ne porte pas de bord blanc en signe de joie ; (après leur mort) on n'en porte plus de couleur, en signe de douleur. Celui qui a perdu son père depuis sa jeunesse est orphelin. Il prend la maison en succédant à son père. Bien que le deuil soit fini, les fils ne doivent point porter des bords blancs, ni faire du luxe et de la magnificence.

59. Il est dit au Lun-Yu : Le sage ne portait pas de bord violet, rougeâtre ni rouge noirâtre.

COMMENTAIRE. — Tchou-tze dit : « Le sage » est Kong-tze ; le rougeâtre est le bleu foncé teint au rouge ; le rouge noirâtre est le brun. On borde son vêtement pendant les

[1] On a vu précédemment que la cérémonie se répète trois fois selon l'âge

trois ans de durées du deuil. Le bord se met au collet. Tsang Shi dit : On ne borde pas en violet ou brun par respect pour le deuil et les sacrifices.

60. On ne doit pas faire ses vêtements privés de couleur rouge violet.

Commentaire. — Tchou-tze dit : rouge violet est une couleur mêlée ce qui ne convient pas, elle ressemble aux habillements des femmes et des filles. Les vêtements privés sont ceux qu'on porte à volonté comme quand on est sans fonction (et non selon le rang, les rites, etc.).

61. Au temps chaud on met sur ses vêtements de dessous, un vêtement simple de fil de chanvre fin ou gros, qui se voit à l'extérieur.

Commentaire. — Tchou-tzé dit : « Simple », uniforme, ce vêtement est de fil de chanvre très fin, ou gros. On met d'abord un vêtement intérieur, puis on met celui de chanvre fin ou gros par-dessus le premier, en sorte qu'on le montre à l'extérieur ; on ne doit point laisser voir sa chair.

62. Quand le deuil est fini on reprend les ornements du côté.

Commentaire. — Tchou tze dit : Les sages quand ils n'ont point de motif contraire ne se dépouillent pas de l'ornement de pierres de Jade ; ils portent les pendants d'oreille, les pierres précieuses, etc.

63. Kong-tze n'allait pas faire ses condoléances portant les peaux de mouton et le bonnet sombre.

Commentaire. — Ces peaux sont celles qui sont faites de peaux noires ; « sombre », de couleur noire.

Tchou-tze dit : En temps de deuil on doit surtout être (vêtu) simplement ; le noirâtre est principalement pour la joie ; quand il y allait, il changeait de vêtement, et montrait son chagrin au sujet des morts.

Ces trois paragraphes exposent les usages de Kong-tze touchant les habillements.

64. Il est dit au Li-Ki : Les enfants ne doivent porter ni vêtements de peau, ni soie, ni ornements brodés aux pantoufles.

Commentaire. — Ces ornements sont brodés sur la pointe de la pantoufle. Les enfants ne doivent pas avoir les habillements complets (des hommes faits), la peau et la soie ; ni les ornements brodés aux pantoufles. La raison en est que l'enfant n'est pas encore homme fait.

65. Kong-tze dit : Les sages, vu que leur pensée est toujours conforme à la règle, ne rougissent pas d'un mauvais vêtement, d'une mauvaise nourriture, s'ils le font, il ne convient pas même qu'on leur parle.

Commentaire. — Tchou tze dit : Leur cœur devant rechercher toujours la règle morale; s'ils rougissent de ce qui est médiocre pour l'homme quant à sa bouche et son corps, leur intelligence et leur conduite sont excessivement basses et idiotes. Aussi ne doit on pas leur parler de la morale.

66. Jusqu'ici il a été parlé des règles des habillements.

## § IV. — DU MANGER ET DU BOIRE

67. Il est dit au Kiu li : Quand on mange en commun on ne doit pas engager à se rassasier complètement; quand on mange du riz en commun, on ne doit pas avoir de sueur à la main.

Commentaire. — « Manger » est dit d'abord de différentes espèces d'aliments, (après il ne s'agit plus que) du riz. Si en mangeant avec d'autres on vous engage à manger à satiété il n'est pas permis d'écouter. Jadis on mangeait le riz avec la main; si en mangeant on a de la sueur à la main, cela est déplaisant pour les autres.

68. Ne prenez pas le riz avidement ; ne mangez pas trop ; ne buvez pas surabondamment (de manière à ce que le liquide déborde).

Commentaire. — Si on saisit avidement le riz que l'on prend, on en prendra facilement trop [1]. Cela conduit ainsi à en manger à satiété. On ne doit point manger beaucoup, ni boire surabondamment, c'est contraire à la règle du manger et du boire.

69. Ne mangez pas en faisant du bruit ; ne rongez pas les os ; ne remettez pas le poisson ; ne jetez pas les os aux chiens ; ne vous pressez pas de prendre (des mets).

Commentaire. — Ne faites pas de bruit en faisant claquer la langue ; ne remettez pas le poisson sur le plat ; ne soyez pas ardent à prendre (du manger) ; on ne doit pas manger en faisant du bruit, ni ronger les os, parce que cela est odieux et contraire aux conve-

[1] Parce qu'on le mange trop facilement.

nances. On ne doit pas remettre la chair de poisson sur le plat ; puisque on l'a porté une fois à la bouche, c'est blesser les autres. On ne doit pas jeter les os aux chiens, afin qu'ils ne se mordent pas l'un l'autre. Ne vous pressez pas de manger, car l'avidité au manger est détestable.

70. Ne soulevez pas le riz [1] (en le mangeant) ; en mangeant du millet n'employez pas les bâtonnets [2].

Commentaire. — Tchen-Shi dit : Soulever le riz c'est (pour) refroidir sa vapeur chaude. Dire de manger avec empressement, c'est chose odieuse. On ne doit point employer les bâtons parce que c'est la cuillère qui convient ici.

71. Ne buvez pas la soupe, (sans en rien mâcher) [3]; n'assaisonnez pas la soupe, ne vous piquez [4] point les dents ; ne gouttez pas avec attention la viande et les légumes. Si un hôte assaisonne la soupe, le maître du logis devra s'excuser (en disant) qu'il ne sait pas bien cuisiner. Si l'hôte goûte çà et là les mets, le maître du logis devra s'excuser en invoquant sa pauvreté [5].

Commentaire. — « Ne buvez pas la soupe », ne mangez pas les légumes qui sont dans la soupe, en les prenant (buvant) avec la bouche. Refaire la soupe c'est dire qu'elle n'a pas de goût et vouloir en donner un meilleur au mets. Se piquer les dents c'est se les nettoyer, arranger; (on ne doit pas) goûter à diverses reprises. On ne doit pas boire la soupe, car on doit employer les bâtons. On ne doit pas se nettoyer les dents car c'est inconvenant et odieux. On ne doit pas assaisonner la soupe, ni goûter longtemps la viande et les légumes ; car tous haïssent les gourmands.

Le maître du logis doit s'excuser sur son inexpérience à cuire et sa pauvreté. Comme il ne peut relever directement la faute de son hôte il le fait par une politesse de modestie.

72. On coupe la viande fraîche avec les dents, mais pas la viande sèche; on ne doit point avaler gloutonnement ce qui est rôti.

Commentaire. — La viande fraîche est encore tendre. On la coupe en morceau, et la mâche. La viande séchée est conservée en la séchant, durcissant, etc., on la brise avec les mains. Il y a sa convenance pour chaque chose. Le rôti est la viande rôtie. A chaque fois, manger toute une tranche, c'est avaler gloutonnement. Il convient de manger posément (et sans avidité).

[1] En le portant vers la bouche.
[2] Les deux bâtons avec lesquels on prend les aliments et les porte à la bouche.
[3] Parce qu'elle est pleine de légumes.
[4] Nettoyer.
[5] C'est donc l'offenser.

73. Il est dit au chap. Shao-Yi : Quand on mange avec des grands, on goûte d'abord puis on s'arrête ; on ne doit point manger avec avidité, ni boire à laisser couler le liquide. En mangeant peu à la fois, pressez vous modérément ; en mangeant ne faites pas pousser votre bouche d'une manière diforme.

Commentaire. — « Les grands ». *i. e.* les grands des trois rangs supérieurs[1]... « On goûte d'abord », c'est la manière réglée de manger les mets ; puis on s'arrête pour engager à manger. Manger avidement, boire à faire couler le liquide, ont été expliqués plus haut. « On doit prendre dans la bouche peu à peu », on doit bien prendre garde de se donner le hoquet et des renvois. « Manger, en se pressant », c'est engager à présenter[2] (à ses hôtes). En mâchant constamment on peut aisément se déformer la bouche et la pousser en avant ; c'est pourquoi cet avertissement est donné en sus (des autres).

74. Il est dit au Lun-Yu : Que pour l'aliment ordinaire on ne néglige pas ce qui est pur ; que des viandes rôties on ne rejette pas les parties fines.

Commentaire. — Tchou-tze dit : L'aliment ordinaire est le riz ; le riz pur est le riz nettoyé. La viande rôtie c'est la chair fraiche du bœuf, du mouton et des poissons coupée en morceaux. Le riz émondé peut bien nourrir l'homme ; la viande fraiche et crue ne convient pas à l'homme. Ne pas rejeter, c'est trouver bon. Il ne faut certainement pas que l'on fasse ces choses.

75. Quand le riz est gâté et altéré, le poisson puant, la viande corrompue, on ne doit pas les manger. Quand la couleur devient mauvaise ou l'odeur, on ne doit point non plus en manger. Si un mets n'est pas bien apprêté, si ce n'est point encore le temps, on ne doit pas le faire davantage.

Commentaire. — « L'odeur » qui s'en exhale. Tchou-tze dit : Le riz est gâté quand il est chaud, mouillé et aigri ; il est altéré quand le goût l'est. Le poisson gâté est dit puant ; la mauvaise viande, corrompue ; l'odeur, la couleur est mauvaise quand avant d'être pourrie la couleur et l'odeur sont altérées. Apprêter c'est cuire un objet convenablement. Quand le temps n'est pas encore venu, *i. e.* quand les différents genres d'aliments ne sont pas mûrs, comme les fruits séchés qui ne sont pas mûris. Tout cela nuirait à l'homme ; c'est pourquoi il ne faut pas en manger.

76. Ce qui est coupé mais non régulièrement ne doit pas être mangé. Ce qui est, sans soya[3], ne doit pas se manger.

[1] Le noble, l'âge, le vertueux.
[2] Litt., interroger.
[3] Espèce de sauce aux herbes.

Commentaire. — Tchou-tze dit : La viande coupée et qui n'est pas en morceaux exactement taillés ne doit pas se manger ; on ne doit pas par précipitation s'écarter des droites règles. En mangeant de la viande on se sert de soya. A chaque chose est ce qui lui convient. Si cela manque on ne peut pas en manger. Ne point être exact à ces règles est chose détestable. En ces deux choses rien ne nuit, mais on ne doit pas manger contrairement aux règles pour suivre son goût.

77. Bien que la viande soit abondante on ne doit pas en manger plus que de riz ; pour le vin seul il n'y a pas de terme fixé, mais on ne doit pas aller jusqu'à l'ivresse.

Commentaire. — Tchou-tze dit : On doit faire du riz le principal aliment, c'est pourquoi la (quantité de) viande ne doit pas le surpasser. Le vin met l'accord et la paix entre les hommes, c'est pourquoi il n'a pas de terme posé. Seulement prenant l'ivresse pour mesure, on ne doit pas aller jusqu'au trouble.

78. On ne doit point prendre du vin acheté ni de la viande de marché.

Commentaire.— Tchou tze dit : Acheté, du marché, c'est, tous deux, vendus ; comme ils ne sont ni purs, ni bons, ils pourraient nuire à l'homme.

79. En mangeant on ne doit pas laisser de côté le gingembre.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Le gingembre a une vertu merveilleuse, éclatante il dissipe ce qui est mauvais et corrompu, c'est pourquoi on ne doit pas le négliger.

80. On ne doit jamais manger beaucoup.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Bien qu'on puisse prendre [1] encore de la nourriture, quand on est satisfait on doit s'arrêter. On ne doit point la désirer vivement.

81. Il est dit au Li-Ki : Le prince s'il n'a point de raison ne doit point tuer de bœuf. De même sans raison, le Taifou ne doit point tuer de mouton, ni le Shi de chien ou de porc. Les grands doivent tenir à l'écart la boucherie et la cuisine. Ils ne doivent tuer eux-mêmes rien de ce qui a sang et respiration.

Commentaire. — Les causes dont il s'agit sont les rites des sacrifices, la visite d'amis ou d'hôtes. La boucherie est le lieu où l'on tue les bestiaux. La cuisine est le lieu où l'on cuit et rôtit.

[1] Chin. *s'y*, aller vers et satisfait.

82. Il est dit au chapitre Yo-Ki : Le vin que l'on distille en nourrissant un porc[1] est cause de peines; car les querelles et les procès étant très pénibles, bien des chagrins naissent du coulant du vin.

Cela étant, les anciens rois ayant conséquemment réglé la manière de prendre du vin (ont statué) que chaque fois que l'on boit ensemble, les hôtes et le maître du logis se feraient cent politesses, que le vin bu ainsi en société jusqu'au coucher du soleil ne conduirait point[2] jusqu'à l'ivresse. Ainsi les anciens princes empêchaient les suites funestes du vin.

Commentaire. — « Les procès, etc. », les gens bas, lorsqu'ils sont ivres, se querellent s'attaquent mutuellement avec violence et ils en arrivent fréquemment aux procès. Le rite que les *Shis* observent en prenant du vin est qu'à chaque fois que l'on se présente à boire ensemble on se fasse cent politesses; on se dise une foule de choses (aimables). Le vin établit la concorde et la paix. Mais parce qu'il produit aussi des peines et des soucis, on a eu soin de régler les rites qui en concernent l'usage. Bien que l'on n'ait désigné dans les mémoires que les Shis, cependant cela est devenu la règle pour les autres aussi.

83. Meng tze dit : Si les hommes méprisent ceux qui sont adonnés à la bonne chaire et à la boisson[3] c'est que soignant ce qui est bas et petit en eux, ils nuisent à ce qui est grand et noble.

Commentaire. — Les hommes (amis) du boire et du manger sont ceux qui ne nourrissent que leur bouche et leur ventre. Ce qui est petit est la bouche et le ventre, ce qui est grand est l'esprit et le cœur.

Ci-dessus il a été expliqué les règles concernant le boire et le manger.

[1] On fait le vin avec du millet et l'on nourrit les porcs avec les restes du millet distillé.
[2] Qu'on s'arrêterait avant l'ivresse.
[3] Litt., l'homme de boisson et de mangeaille.

# SIAO HIO

## LIVRE IV

## CHAPITRE INTERNE

— SUITE —

### § I — EXPLICATION DES PRINCIPES

1. Exemples donnés par les anciens[1].

Commentaire. — Étudier, c'est rechercher, scruter. Si l'on recherche les traces laissées par les sages et saints des dynasties Yu, Hia, Shang et Tcheou[2], on vérifiera les paroles de la première section qui enseigne à établir la doctrine, éclaircir les principes et se respecter soi-même. Ceci forme en tout soixante-sept sections.

2. Meng-tze voulant montrer ce qu'est la bonne nature, fit l'éloge de Yao et de Shun.

Commentaire. — « Montrer », exposer; la nature est la règle que l'homme a reçue du ciel, en naissant; elle est entièrement et extrêmement bonne, elle n'a rien de mauvais. L'homme, d'abord, ne diffère point de Yao et de Shun. Mais tous se plongent et se laissent aller aux passions et aux caprices ; ils se perdent. Quant à Yao et Shun n'étant point dans les ténèbres des passions arbitraires, ils purent développer leur (bonne) nature[3]. C'est pourquoi Meng-tze voulant faire connaître ce qu'est la bonne nature, l'indiquait en faisant l'éloge de Yao et de Shun. Il voulait que l'homme sût qu'il ne doit point chercher la bonté, la justice à l'extérieur ; qu'il doit pour s'en instruire s'adresser aux hommes vertueux, et ne point négliger d'y employer toutes ses forces.

[1] Litt., Pén 4, scrutant l'antiquité.
[2] Voyez page 15, note 2
[3] *Bonum naturæ.*

3. Voici ce qu'il dit : Shun étant le modèle du monde, on doit publier (ses actes) pour la postérité. Moi ne pouvant échapper à être un homme vulgaire[1], je m'en afflige ; que ferai-je dans mon affliction ? il faudra (il suffira) que j'imite Shun.

COMMENTAIRE. — « Il », désigne Meng-tze. Tchou-tze dit : Le modèle est ce qui est accompli selon la loi de l'homme. « Homme de village », *i. e.* qui a les mœurs du village, du hameau.

4. En fondant les enseignements présents sur le choix des exemples du passé, et publiant ce livre on instruit et exhorte tous ceux qui le lisent.

COMMENTAIRE. — « Choisir » est prendre ; « fonder » est donner comme modèle, témoignage. — « Instruire, exhorter », c'est exciter, mouvoir, dire de faire le bien et de faire tous ses efforts pour cela.

5. Tai-z'in[2] était la mère de Wen-wang et la deuxième fille de Tchi-jin Shu. Wang-ki l'ayant épousée, elle devint épouse secondaire du prince.

COMMENTAIRE. — Tai (grand) vénérée et exaltée. — *Z'in* est (le nom de) la famille. Wen-Wang était souverain du royaume de Tcheou. — Tchi nom de royaume. La deuxième fille, celle qui suit (l'aînée). — Wang-Ki était père de Wen-Wang.

6. Tai-z'in était naturellement[3] droite, simple, vraie, grande ; elle ne pratiquait que la vertu. Ayant conçu Wen-wang, ses yeux ne regardaient aucune apparence mauvaise ; ses oreilles n'écoutaient aucun son désordonné, de sa bouche il ne sortait aucune parole orgueilleuse. Ayant mis au monde Wen-wang, celui-ci était intelligent et vertueux. Quand Tai-z'in lui expliquait une seule chose, il en comprenait et déduisait cent, il devint ensuite le fondateur du royaume de Tcheou. Les sages dirent que Tai-z'in put enseigner son fils dans son sein même.

COMMENTAIRE. — (Tai-z'in était) droite, juste, fidèle, simple, vraie, sincère, grande, noble, ce sont là les caractères vertueux de la nature ; ne pratiquer que la vertu, est le caractère vertueux des actions. — Elle conçut en elle, elle porta en elle. — Le fondateur

[1] Litt., de hameau.

[2] Princesse célèbre dans l'antiquité chinoise, épouse de Wangki ou Kili (1285-1184), père de Wen-Wang le premier Tcheou. Le Shi-King célèbre ses vertus. III, 1, 7, etc.

[3] La nature de T. Z. était.

est celui qui a reçu le premier le mandat (du ciel). — La nature et les actions de Tai-z'in étant vertueuses, elle put ainsi le former dès sa conception en son sein. Wen-wang étant né, il fut brillant, illustre, vertueux, pénétrant tout. Quand sa mère lui enseignait une seule chose, il était capable de comprendre et déduire cent choses, et ayant reçu le premier le mandat, il devint dans la suite fondateur du royaume de Tcheou.

Ayant choisi (pour l'insérer ici) la conduite vertueuse de Tai-z'in, j'ai expliqué cette parole du premier chapitre qu'elle l'instruisit dans son sein même. Le reste correspond à ce (commencement).

Du reste j'ai scruté de près certaines choses, j'ai traité plus négligemment d'autres ; dans l'exécution (de mon ouvrage), tout n'est pas de même valeur. Les gens qui le lisent doivent rechercher ce qui est important.

7. La mère de Meng-ku demeurant près d'un cimetière[1], Meng-tze[2] jeune encore, en jouant et s'amusant, imitait tous les actes funéraires (qu'il voyait faire) : sauter, gambader, travailler la terre, creuser. La mère de Meng-tze se dit : Il n'est pas bon que mon fils demeure ici ; s'en étant allée, elle s'établit près d'un marché. De là Meng-tze, en jouant et s'amusant, se mit à imiter les vendeurs, les ambulants, les commerçants. Sa mère dit (encore) : Ce lieu n'est pas convenable pour mon fils. Partant de là, elle s'établit à côté de la cour d'une école ; là il se mit à mettre en ordre les vases du sacrifice, à faire des révérences, à obéir, à avancer et reculer (avec convenance). La mère de Meng-tze dit alors : Vraiment, c'est ici que mon fils doit être placé ; et elle s'établit (en cet endroit).

Commentaire. — Ku est le nom familier de Meng-tze. « Sa demeure » est sa maison. Il sautait, gambadait en imitant ; il travaillait la terre et creusait (comme) on fait pour enterrer. « Faire le commerce », c'est vendre, établi quelque part. Les vases du sacrifice sont ceux employés dans les cérémonies. Saluer, suivre, avancer, reculer, sont des manières de cérémonies.

8. Tandis que Meng-tze était jeune encore, dans une maison voisine située à l'est[3] de la sienne on tua un porc. Il demanda pourquoi, sa mère répondit c'est pour t'en nourrir. Puis s'interrompant elle se dit : Je l'ai appris, dès l'antiquité, il a été dit que l'on devait enseigner (la vérité aux enfants) dès le sein de leur mère. Si donc je trompe mon fils qui commence déjà à com-

[1] Comme sa demeure était près de.
[2] Le même que *Men-Ku. Tze*, docteur.
[3] D'après le mandchou.

prendre mes enseignements, je lui apprends le mensonge (le non sûr) ; c'est pourquoi elle alla acheter de la viande du cochon tué, et lui en fit manger.

Commentaire. — Se nourrir, manger. « C'est pour te nourrir », elle répondait ainsi en plaisantant. — « Alors » = là-dessus (fâng); « tromper » = mentir. « Sûr » = vrai. — Ayant acheté de la viande elle lui en fit manger, voulant faire voir que ce qu'elle avait dit auparavant n'était pas faux.

9. Étant grandi et commençant seulement à apprendre, il était déjà un grand maître.

Commentaire. — Tchao-shi dit : Le père de Meng tze était déjà mort. Meng tze, tout jeune encore reçut une leçon de ce que sa mère changea trois fois de séjour. Puis étant devenu grand, il prit pour maître Tze sse, le petit fils de Kong tze. Ayant pénétré les cinq Kings, il écrivit un livre en sept sections. Destiné du ciel pour (instruire) son siècle, il fut grand et vertueux, au second rang de la sainteté [1].

10. Kong-tze, jadis se trouvant seul, et Li marchant rapidement pour traverser le jardin [2], il lui dit : As-tu appris le *Shi-king ;* non, répondit l'autre. — Si tu n'as pas appris le Shi-king, alors tu ne dois pas parler, et Li se retirant apprit le Shi-king.

Commentaire. — Li était le fils de Kong tze, son nom d'honneur était Yu. — Tchou-tze dit : Comme il connaissait à fond et avec discernement les choses et le droit, que son cœur et ses inclinations (son souffle) étaient paisibles et calmes, il avait droit de parler.

11. Un autre jour qu'il était encore seul et debout, *Li* venant encore rapidement à travers le jardin, Kong-tze dit : As-tu appris le Li-ki. — Li répondant : Pas encore ; si tu n'a pas appris le Li-ki, tu ne peux te tenir debout (près de moi) [3], et Li se retirant apprit le Li ki.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Quand la règle de chacun est claire et détaillée et que la nature est fermement établie dans la vertu, alors on a le droit de se tenir debout.

12. Kong-tze dit à Yu : As-tu appris le Tcheou-nân et le Shao-nân [4]

[1] Après Kong-tze.

[2] Pour rejoindre le philosophe.

[3] *I. e.* recevoir l'instruction que l'on devait écouter debout.

[4] Les deux premières sections du premier livre du Shi-King. Litt. : possèdes-tu ?

Quand on ne les connaît pas, on est semblable à quelqu'un qui se tiendrait droit, debout, contre un mur.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Apprendre, c'est imiter[1]. Tcheou-Nân et Shao-nân sont les noms des deux premiers chapitre du *Shi-king;* tous deux traitent la matière du respect de soi-même et du bon gouvernement de sa maison. En disant : il est semblable à celui qui se tient droit en face d'un mûr, il désigne une distance très petite et veut dire qu'on ne peut pas même voir une chose ni faire un seul pas, un seul acte.

Ci-dessous on a posé les bases de la doctrine.

## § 2 — EXPOSÉ DES DEVOIRS

### 1. — ENVERS LES PARENTS

13. Le père de Yu-Shun, était grossier et stupide ; sa mère méchante ; Sïang était orgueilleux. Par sa piété il réussit à se les concilier.

Les ayant corrigés peu à peu, ils ne tombèrent plus dans le mal.

Commentaire. — Tsai-shi dit : Yu était le nom de la famille; Shun, le nom (du prince). Le nom du père de Shun était Ku-sao. Celui qui ne suit pas de cœur les règles, de la vertu, de la justice est appelé grossier et stupide. La mère de Shun est ici sa mère adoptive. Celui dont la bouche ne tient point un langage sûr et droit, est appelé méchant. Siang était le frère cadet de Shun, né d'une autre mère. — « Orgueilleux » est fier et négligent. — « Réussir » est parvenir à, être capable de. — Il se les concilia, il établit la paix. — Shun affligé de n'avoir point la faveur de ces personnes, sut se les concilier par sa piété filiale. Se corrigeant petit à petit, ils ne tombèrent plus dans ces actes de grande méchanceté et dureté.

14. Wan-tsang demandait (à Meng-tze) : Shun étant allé dans les champs, se mit à sangloter et à invoquer le ciel compatissant. Pourquoi faisait-il cela? Meng-tze répondit : Il avait l'esprit grandement troublé par l'affliction. « Pour moi, disait-il, je cultive les champs avec tout le soin possible, je remplis mes devoirs de fils, mon père et ma mère ne m'aiment pas. Qu'ai-je donc fait ? ».

Commentaire. — Wan-tsang était disciple de Meng-tze. — Tchou-tze dit : Shun

1 D'après la version *Songgolombi — hio.*

allait dans les champs, il cultivait sur la montagne de Li shan. Lorsque le ciel la couvrant de son affection favorise la terre, on dit qu'il est compatissant; il sanglotait en invoquant le ciel, son cœur était affligé parce qu'il ne pouvait gagner l'affection de ses parents. — « Qu'ai-je donc fait? », se blâmant lui-même il ne savait pas quelle faute il y avait en lui (en moi), mais ne se plaignait pas de ses parents.

15 Le souverain lui envoya ses enfants : neuf fils et deux filles ; les ministres complétèrent ses troupeaux et remplirent ses greniers, ses magasins, mettant tout cela au service de Shun au lieu où il cultivait la terre et les sages venaient en foule s'établir près de lui. Bien que l'empereur lui eût (remis le gouvernement du) monde, par (cela seul) qu'il n'était pas agréable à son père et à sa mère, il était comme un malheureux sans appui.

Commentaire. — Tchou tze dit : Le souverain était Yao. Il est dit au Sse-ki [1] : (Yao) donnant (à Shun) ses deux filles comme épouses, pourvut aux affaires de sa maison; ses neufs fils le servant, il pourvut à ses intérêts extérieurs. — Il est dit en outre : la première année Shun s'établit à Tchiu, la seconde à Y et la troisième à Tou et là tous les sages du monde accouraient à lui. (L'empereur) lui remit le gouvernement [2], et cependant il était comme un pauvre sans appui, car il avait constamment le cœur affligé.

16. Bien que les sages eussent en lui leur joie, ce qui fait le bonheur des autres, il ne cessait d'être plongé dans le chagrin. Bien que l'empereur lui eût donné en mariage ses deux filles, bonnes, belles, objets des désirs des autres, son chagrin ne se relâchait pas. Bien qu'il fût riche et bien que le monde fût prospère, son affliction ne diminuait pas. Bien qu'il fût alors en honneur et que le fils du ciel fût (par lui) glorieux, ce en quoi tout le monde se complaît [3], bien qu'il fût bon, bien fait, riche et élevé en honneurs, son

[1] *Sse-Ki* ou annales historiques, ouvrage célèbre du grand historien Sse-ma-tzien, justement appelé l'Hérodote de la Chine. Cette histoire s'étend du règne de Hoang-ti, plus ou moins légendaire, jusqu'en l'an 104 A. C. Elle comprend les annales des empereurs (p. I), les tables généalogiques (p. II); les généalogies des princes et grands (p. IV) et des narrations diverses (p. V). En outre huit livres (*Peh-Shou* (p. III) traitant des rites, de la musique, de l'harmonie, de la chronologie, de l'astrologie, etc. Une grande partie du texte est perdue. Sse-ma vécut de 163 à 85 A. C. selon toute probabilité. Ayant encouru la disgrâce de l'empereur Ou Ti, pour avoir pris la défense d'un général défait, il fut condamné à la prison et à la castration.

[2] Litt., lui eût donné en le transférant à lui.

[3] Yao, le premier empereur historique de la Chine, le premier dont le Shou-King fasse mention expresse, étant devenu vieux, voulut se donner un coadjuteur qui pût porter avec lui le poids du sceptre. Il consulta ses ministres sur le choix qu'il avait à faire et ceux-ci lui désignèrent un campagnard du nom de Yu-Shun, renommé par sa piété filiale et les heureux effets de sa conduite vertueuse. Son père, homme

chagrin ne se relâchait pas ; l'amitié de ses père et mère pouvait seule dissiper son affliction.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Meng tze voulant sonder et faire connaître le cœur de Shun, explique la pensée du paragraphe ci-dessus. Tout ce qui satisfait les désirs du monde entier, ne pouvait faire cesser son affliction. La faveur de ses parents put seule dissiper son chagrin. Meng-tze a compris parfaitement le cœur de Shun.

17. L'homme dans son enfance pense constamment à ses père et mère. Quand il connaît et aime la volupté, il pense à la jeunesse et à la beauté (*i. e.* à une belle femme); s'il a une femme et des enfants, il pense à eux ; quand il a un siège de magistrat il s'occupe du prince ; s'il ne peut gagner son maître, il reste triste en son intérieur. Une grande piété filiale pense à ses père et mère jusqu'à la fin de sa vie (de son corps). Que l'on puisse penser ainsi jusqu'à cinquante ans, c'est ce que j'ai vu dans le grand Shun.

Commentaire. — Tchou-tze dit : D'ordinaire l'esprit de l'homme s'en va à la poursuite des choses extérieures. Les saints seuls savent préserver leur cœur et leur fond, de la corruption. « Ne pas gagner » est ne pas atteindre le cœur. « Il reste intérieurement affligé. » Quand il s'est donné toutes les peines et fait tous les efforts possibles (et qu'il n'a pas réussi) son cœur est affligé.

Cinquante ans est l'âge où Shun remplaça Yao sur le trône.

S'il a pensé (à ses parents) jusqu'à cinquante ans, on doit savoir par là qu'il l'a fait jusqu'à la fin de sa vie.

Dans cette section on explique que Shun ne faisait pas sa joie de ce qui satisfait tout le monde, sa peine était de ne pouvoir être agréable à ses père et mère. Si les saints ne savent pas atteindre la perfection de la nature, qui en sera capable?

18. Yang-tze dit : Celui qui en servant son père et sa mère savait ne pas se satisfaire soi-même, celui-là n'était-il pas Shun ? Il disait qu'on ne doit y mettre aucun retard, mais servir toujours ses parents (avec amour). Le fils qui a la piété filiale regrette le soleil[1].

Commentaire. — Le nom familier de Yang-tze était Hong ; il appartenait à la dynastie des Hans occidentaux[2]. — « Il sait qu'on ne doit pas se satisfaire soi-même. »

dur et illettré, s'était remarié. La nouvelle épouse préférant naturellement le fils qui lui appartenait en propre, excita son mari contre le fils du premier mariage et tous trois s'entendaient à rendre la vie amère au vertueux jeune homme. Mais celui-ci sut si bien faire qu'il vainquit ses trois ennemis et finit par gagner leur affection.

[1] Voir le commentaire.

[2] Les Hans de Tshang-Ngan (ou Si-Ngan-Fou) qui régnèrent de 206 à 23 A. C.

Quand même Shun eût été agréable à ses parents, il ne se fût point complu en cela. Le bon fils aime le soleil ; il regrette de le voir passer si vite. Craignant qu'il ne se lève sur (des actes) peu nombreux[1], il n'a garde de mettre du retard ou de la lenteur à servir ses parents.

19. Au temps où Wen-wang était prince royal, il allait tous les jours trois fois présenter ses hommages (au roi), Wan-ki (son père). Au premier appel du coq, il revêtait ses habits de cérémonie et arrivé devant la porte intérieure, il demandait aux intendants employés à l'intérieur si le roi ce jour-là était ou non en bonne santé. Quand ces fonctionnaires lui répondaient qu'il se portait bien, Wen-wang était plein de joie ; il revenait à midi ; le soir il revenait encore et agissait de même.

Commentaire. — L'héritier du souverain du royaume s'appelle Shi-tze. Les petits employés de l'enceinte (du quartier) intérieur sont appelés les intendants, les eunuques du palais.

« Employés », qui sont de service à leur tour ce jour-là.

20. Si Wang-Ki à ce moment ne se portait pas bien, aussitôt que les intendants l'avaient annoncé à Wen-Wang celui-ci prenait une expression de visage affligée, il ne pouvait plus marcher d'un pas ferme. Quand Wan-Ki avait mangé selon son habitude, alors Wen-Wang était comme de coutume. Lorsqu'on servait le riz Wen-Wang veillait soigneusement à l'observation de la juste mesure du chaud et du froid. Quand le riz était rapporté il demandait ce que le roi avait mangé et disait au cuisinier qu'il ne pouvait le servir une deuxième fois et quand le cuisinier lui avait répondu : C'est bien, il s'en allait.

Commentaire. — Quand il ne se portait pas bien, quand il était malade, il ne pouvait plus, selon son habitude, se lever, manger et boire. — « Marcher », fouler la terre. — « Manger selon sa coutume », observer la juste mesure en mangeant et buvant. — « Il faisait tout comme d'habitude », se laver, se délasser.

Il faisait tout avec soin, avec attention, avec vigilance. Quand on servait le riz il avait soin qu'on observât la mesure du chaud et du froid. Le riz doit être servi tiède ; la soupe doit être chaude. Quand le roi avait achevé de manger il renvoyait (les mets), il demandait si le roi avait mangé peu ou beaucoup... Ce qui reste du repas ne doit pas être servi une seconde fois.

[1] Avant qu'il eût fait de nombreux actes de piété filiale.

21. Lorsque Wen-Wang était malade, Ou-Wang le soignait sans ôter ni son bonnet ni sa ceinture (sans se reposer). Si Wen-Wang avait alors mangé une fois, il mangeait aussi une fois. Quand Wen-Wang avait pris deux repas, il en prenait également deux.

Commentaire. — Ou-Wang était fils de Wen-Wang.

22. Kong-tze dit : Ou-Wang et Tcheou-Kong étaient d'une piété filiale profonde ; la piété filiale exige que l'on comprenne et continue la pensée de celui (qui est l'objet de cette piété), que l'on continue ce qu'il a fait.

Commentaire. — Tcheou-Kong était le fils de Wen-Wang et le frère cadet de Ou-Wang. — Tchou-tze dit : « profonde », *i. e.* allant jusqu'à l'extrême. La piété de Wen-Wang et de Tcheou-Kong était qualifiée de « profonde » par l'univers entier.

« La pensée », quand on n'a pas encore pu exécuter l'affaire ; « l'affaire », quand on peut mettre le projet à exécution : « Continuer », imiter.

23. Quand ils sont sur leur trône, accomplir les cérémonies en leur honneur, exécuter leur musique, honorer ce qu'ils ont honoré, aimer ce qu'ils ont aimé ; les servir après leur mort comme s'ils étaient encore vivants ; les servir quand ils ne sont plus comme s'ils y étaient encore, c'est ce qu'on appelle le summum de la piété filiale.

Commentaire. — Tchou-tze dit : « Se tenir sur leur trône », c'est-à-dire y monter. — « Leur » désigne les anciens rois ; « honoré, aimé », les ancêtres, les pères, enfants, petits enfants, magistrats, sujets des anciens princes, « qui ont succombé », *i. e.* morts. Quand ils ne sont plus là c'est quand on les a emportés et mis en terre. Il s'agit ici de tous les anciens rois. Tout cela est dit pour exposer les actes (de ceux) qui ont suivi leurs maximes.

24. Hôwai nan-tze dit : Tcheou-Kong, quand il servait Wen-Wang n'agissait jamais en maître, ne réglait jamais les affaires à sa volonté ; il était comme s'il ne savait pas porter un vêtement, comme si la parole ne pouvait sortir de sa bouche ; s'il prenait quelque chose c'était pour le faire avoir à Wen-Wang ; ferme et constant, restant toujours comme s'il n'excellait pas, craignant sans cesse de faillir, il était, on peut le dire, un fils accompli.

Commentaire. — Hôai-nan-tze ; c'était Lio-an prince de Hôai-Nan de la dynastie des Hans. — Quand il obtenait quelque chose il le donnait à Wen-Wang. Un fils

accompli est celui (qui sait l'être) celui qui sait accomplir les devoirs de fils. Les autres points ont été signalés dans le chapitre qui éclaire les devoirs.

25. Meng-tze raconte : Lorsque Tzeng-tze servait les aliments à Tseng-si, il lui (apportait) du vin et de la viande. Quand Tseng-si le congédiait il lui demandait de donner (de ces aliments) et comme il lui demandait s'il en restait, il répondait : Oui certainement.

Quand Tzeng-si fut mort, Tzeng-Yuen présenta la nourriture à Tzeng-tze; elle comprenait du vin et de la viande. Quand on le congédiait il ne demandait pas d'en donner; lui demandait-on s'il en restait, il répondait : Non. En conséquence, il disait de les servir une deuxième fois. Celui là, comme on dit, nourrissait simplement la bouche. Un fils tel que Tzeng-tze nourrit, on peut le dire, la pensée.

Commentaire. — Le nom familier de Tzeng-Si était Tian, il était père de Tzeng-tze. Tzeng-Yuen était fils de Tzeng-tze. Lorsque Tzeng-tze apportait à manger à son père cela comprenait du vin et de la viande; quand le père avait fini de manger et le congédiait il demandait à son père à qui il pouvait donner ce qui restait. Le père lui demandant s'il restait quelque chose, il répondait affirmativement demandant s'il ne pourrait en donner à quelqu'un. — Tzeng-Yuen ne demandait pas à donner; bien qu'il restât des aliments il le niait. Il ne voulait pas en donner pour pouvoir les servir une seconde fois à ses parents.

Celui-ci ne faisait que de nourrir la bouche de son père et de sa mère. Quant à Tzeng-tze comme il suivait les intentions de ses parents et s'y conformait, il ne supportait pas de les contrarier.

26. Servir ses parents quand on agit comme Tzeng-tze c'est vraiment le faire.

Commentaire. — Tchou-tze dit : On doit nourrir la pensée comme Tzeng-tze le faisait et non se contenter de nourrir la bouche comme Tzeng Yuen.

27. Kong-tze dit : Min-tze-Kian n'était-il pas un fils pieux? Personne ne parlait de lui autrement que son père et sa mère ou ses frères.

Commentaire. — Min-tze Kian était disciple de Kong tze; son nom familier était Soun. — Hé-Shi dit : Le père et la mère, tous ses frères vantaient sa pieuse affection, tous unanimement l'affirmaient de même. Sa piété filiale grandissait intérieurement vive et affectueuse, elle brillait à l'extérieur. C'est pourquoi Kong-tze la louait et vantait.

28. Lao Lai-tze servit ses deux parents avec grande piété jusqu'à l'âge de soixante-dix ans; il jouait comme un petit enfant, il se revêtait d'habits bariolés des cinq couleurs. Souvent en allant chercher de l'eau, il montait sur les marches, puis se laissant subitement tomber, il se couchait à terre. Il imitait les petits enfants et jouait le petit d'un oiseau aux côtés de ses parents, désirant les amuser ainsi.

Commentaire. — Lao-Lai-tze était sujet du royaume de Tchou. « Les cinq couleurs » sont : le bleu, le rouge, le jaune, le blanc et le noir. « Il se laissait tomber » et se couchait sur le dos, il imitait les petits oiseaux. Ou-Shi dit : Craignant que son père et sa mère, voyant le grand âge de leur fils, ne s'ennuyassent et n'en eussent du chagrin, il faisait ces choses pour réjouir leurs cœurs.

29. Yo-Tzeng-tze-c'un descendant un escalier se blessa au pied; il resta plusieurs mois sans pouvoir sortir. Comme il avait l'air constamment affligé, les disciples de son école lui dirent : Le pied de notre maître étant guéri, bien qu'il n'ait pu sortir pendant plusieurs mois, pourquoi a-t-il toujours l'air affligé ?

30. Yo-Tzeng-tze répondit : Votre demande est très juste, très bonne. Voici ce que j'ai entendu de Tzeng-tze et que Tzeng-tze avait entendu de Kong-tze : Enfanté par le ciel, nourri par la terre, l'homme seul est grand. Ses parents l'enfantent (avec un corps) entier; s'il meurt entier également, il est vraiment un fils pieux. S'il n'endommage ni ses pieds ni ses mains s'il ne se fait pas rougir lui même; il reste intact. Cela étant, les sages quand ils se mettent en marche n'oseraient jamais oublier (les devoirs) de la piété filiale. A moi donc qui ai oublié cette loi mon visage doit garder un air affligé.

Commentaire. — Yo-tzeng est le nom de famille; Tze c'un le nom familier, c'était un disciple de Tzeng-tze.

L'homme seul est « grand », digne d'honneur; quand on se met en marche (au premier pas que l'on fait, qu'on lève le pied), c'est « d'abord », à la seconde fois que l'on marche c'est un pas. Fang-Shi dit : ne point endommager ses pieds ou ses mains, *i. e.* leur conserver leur forme. Ne point se faire rougir, conserver constamment sa vertu.

31. Aussitôt qu'on se met en marche on doit se souvenir de son père et de sa mère. C'est pourquoi l'on ne doit prendre que les grands chemins et pas

les sentiers; sur l'eau on ne doit aller qu'en bateau et pas nager. On ne doit rien faire qui soit funeste pour le corps que l'on a reçu de ses parents. Dès que l'on dit un mot, on doit penser à ses parents.

32. Aussi jamais une parole mauvaise ne doit sortir de la bouche; on ne doit pas s'attirer une parole de colère; on ne doit pas s'attirer la honte, ni le déshonneur sur ses parents. (Si l'on agit ainsi) on peut dire qu'on a la piété filiale.

Commentaire. — « Le chemin », désigne les grands chemins; le sentier est un chemin étroit... « Colère » colère haineuse. On doit suivre les chemins seulement, etc., afin de ne point aller dans des endroits funestes, redoutables, parce que l'on peut y rencontrer des dangers pour le corps qu'on a hérité de ses parents. S'il ne sort de notre bouche aucune parole méchante, les réponses irritées des autres ne s'adresseront pas à nous et dans ce cas nous ne nous attirerons aucune honte à nous-même et nous ne ferons pas rougir nos parents.

33. Pe Yu avait des défauts. (Un jour) comme sa mère le frappait il se mit à pleurer. Sa mère lui dit : Les autres jours quand je vous battais vous ne pleuriez pas, pourquoi le faites-vous maintenant? Il répondit : Quand j'avais commis une faute et que vous me frappiez, je sentais toujours de la douleur. Aujourd'hui je pleure parce que ma mère n'a plus la force de me faire du mal [1].

Commentaire. — Pe Yu était son nom de famille; Yu était son nom d'enfance. Quand j'avais commis une faute, *i. e.* les autres jours. Pe Yu pleurait parce qu'il ressentait de la peine de ce que les forces de sa mère faiblissaient.

34. C'est pourquoi il est dit : Si votre père ou votre mère se met en colère, il ne faut point laisser ce tort s'arrêter dans votre souvenir, il ne faut point qu'il se montre sur votre visage. S'ils commettent une faute grave il faut les aimer et en avoir compassion, c'est là le summum du devoir. Si vos parents entrent en colère et que vous ne laissiez pas ce fait s'arrêter dans votre souvenir ni paraître sur votre visage, c'est la (vertu) moyenne. Si vos parents entrent en colère et que vous laissiez ce souvenir s'arrêter dans votre cœur et paraître sur votre visage, c'est le degré inférieur.

[1] Qu'elle vieillit et mourra bientôt.

Commentaire. Tout ceci depuis « il est dit » est un dire de Liu-Hiang. La pensée sort du cœur; la mine se montre sur le visage.

35. Kong-Ming Siuen étant à l'école de Tzeng tze, ne pouvait lire un livre après trois ans. Tzeng-tze lui dit : Siuen, vous étiez à l'école et vous n'avez rien appris en trois ans! est-ce bien vrai?

36. Kong-Ming-Siuen répondit : Pourrais-je ne pas apprendre? Moi Siuen, quand je considère ce qui se passait dans la demeure de Fou-tze (je vois) qu'il n'osait pas, en présence de ses parents, lancer des termes de colère même aux chiens et aux chevaux. Je ne puis que le désirer, mais bien que l'ayant appris je ne sais pas encore pratiquer cela. Moi Siuen, si je considère comment Fou-tze recevait les hôtes et amis, je vois (tout) plein de respect bien réglé, sans négligence ni paresse. Je ne puis que le désirer, mais bien que l'ayant appris je ne sais pratiquer cela. Moi Siuen, si je considère les manières de Fou-tze à la cour du prince, je le vois qu'il s'y occupait des gens inférieurs et qu'en les reprenant même il ne leur faisait aucune peine. Je le désire seulement et ne puis le pratiquer. Et moi, bien que j'aspire à savoir ces trois choses je ne puis les apprendre, c'est pourquoi oserais-je ne point apprendre? ne suis-je pas à l'école de Fou-tze?

Commentaire. — Foutze (le maître) désigne Tzeng-tze. La demeure de Fou est la maison intérieure, le quartier intérieur. Les expressions de colère sont exprimées par des interjections. « Plein de respect », noble et attentif. « Réglé », fixé avec mesure. — La cour du prince est la salle extérieure d'audience. — Lire les livres est l'affaire de l'étude des lettres; la piété filiale, l'humanité, le respect ont rapport à l'action faite selon ses facultés. Il est dit au Lun-Yu, si vous en avez la faculté, étudiez les lettres.

37. Shao-lien et Tai-lien savaient comment on doit porter le deuil.

Les trois jours ils ne restaient pas oisifs; les trois mois ils ne commettaient point de négligence; ils s'affligeaient fortement jusqu'à la fin de l'année, et avaient l'air sombre et triste pendant trois ans. C'étaient des hommes des contrées barbares orientales.

Commentaire. — Ceci a été dit par Kong-tze. « Les trois jours » sont les premiers après la mort des parents. « Être oisif », *i. e.* être négligent. Ils ne faiblissaient en rien. Ils ne prenaient ni eau, ni soupe en bouche, etc. — « Trois mois », pendant lesquels les corps des parents restaient sans être enterrés [1]. Ils ne commettaient point de négli-

[1] Les Chinois n'enterrent que très tard les corps de leurs parents.

gence, d'actes de paresse; mais ils venaient pleins d'affliction (près des cadavres) et pleuraient, etc., etc. Jusqu'à la fin de l'année, jusqu'à l'année complète ils s'affligeaient profondément pleurant soir et matin, etc. — « Ils avaient l'air affligés », se lamentant, maigrissant, abattus. — Ces deux hommes portaient le deuil de cette manière. Cela ne doit pas seulement être introduit dans l'empire du Milieu mais on doit en comprendre toutes les pratiques et rites. C'est pourquoi Kong tze les a expliquées et louées.

38. Keou-tze, portant le deuil de ses parents les pleura à sang pendant trois ans et ne laissa pas voir ses dents. Les sages l'estimaient un homme fort.

Commentaire. — Tze-Keou était disciple de Kong-tze. Son nom familier était Tchai. Il pleura à sang, c'est-à-dire que ses larmes coulaient sans qu'il proférât un son. Il ne laissa pas voir ses dents, c'est-à-dire ne rit jamais.

39. Yan-Teng savait porter le deuil convenablement. Aussi dans les premiers temps après la mort de ses parents, il était comme quelqu'un qui cherche avec activité et vigilance et qui ne trouve pas. Quand leurs corps eurent été ensevelis, il était comme quelqu'un qui va à la recherche en regardant çà et là et qui ne rencontre point. Après qu'ils furent enterrés, comme une personne désolée de ne point rencontrer celui qu'elle attend, il attendait leur retour.

Commentaire. — Yan-Tang était du royaume de Lou. Les premiers temps il était comme s'il cherchait ses parents avec zèle et activité.

Il regardait fixement, il avait l'attitude de quelqu'un qui pense en regardant au loin, et s'en allait comme suivant ses parents. Il s'affligeait, il était ému et troublé; et il attendait comme s'ils allaient revenir. C'était comme s'il ne pouvait se faire à l'idée que ses parents n'étaient plus.

40. Tzeng-tze étant malade, il appela les étudiants de son école et leur dit : Découvrez mes pieds, découvrez mes mains. Il est dit au Shi King : Tremblez, craignez comme un homme s'approchant d'un abîme profond en marchant sur une glace mince. Maintenant et après, ô mes fils, vous connaissez ce que j'ai cherché à éviter.

Commentaire. — Tchou-tze dit : Découvrez, *i. e.* faites découvrir. Tzeng tze ayant reçu dès le premier moment son corps de ses père et mère, ne pouvait sans craindre, dépérir et être affligé d'infirmités.

C'est pourquoi il fait ouvrir sa literie et le montre à ses disciples. Le Shi King, *i. e.* le chapitre *Siao-Min*. « Craindre », redouter.

On doit être comme si l'on approchait d'un abîme profond et que l'on craindrait d'y tomber; comme si l'on marchait sur la glace et qu'on craindrait de la briser. Tzeng-tze en montrant à ses disciples ces membres qu'il avait toujours gardés intacts bien que difficiles à préserver, alors sur le point de mourir, « vous avez vu, dit-il, que j'ai toujours cherché à les préserver du dépérissement et de l'altération ». Mes enfants (dit-il à) ses disciples. Lorsqu'il eut achevé de parler il les rappela, et voulant les instruire à différentes reprises. Ses avertissements étaient graves. Fan-Shi dit : Il n'avait pas rendu lui-même son corps défectueux. Mais si l'on rendait sa conduite défectueuse, ne ferait-on honte à ses parents ?

## II. — DEVOIRS ENVERS LE PRINCE

41. Ki-tze était proche parent de Sheou [1]. Quand Sheou commença à se faire des bâtons d'ivoire [2], Ki-tze dit en soupirant : S'il se fait maintenant des bâtons d'ivoire, il se fera bientôt des vases de pierres précieuses; s'il se fait des vases de pierres précieuses, il voudra (après cela, se procurer) et se servir des choses précieuses et merveilleuses provenant des pays éloignés, il commencera à étendre le luxe de ses chars, des chevaux, des palais, du trône et l'on ne saura plus le corriger.

Commentaire. — Ki est un nom de royaume [3]. Tze désigne les fonctionnaires. C'étaient les oncles de Sheou. Sheou était le roi de Shang. Corriger, *i. e.* guérir (sauver, faire revenir à la vertu).

42. Ki-tze avertit donc Sheou dont la mauvaise conduite était poussée à l'excès. Mais Sheou n'accepta pas les avertissements et le fit mettre en prison. Certaines gens conseillèrent à Ki-tze de se sauver. Mais il leur répondit : Je suis magistrat du peuple. Si je m'en vais parce que le Roi n'a pas accueilli mon avertissement je révèle sa faute et je m'attire les louanges du peuple, je ne puis supporter d'agir de cette manière. C'est pourquoi se laissant tomber les cheveux en désordre, il fit le fou et se vêtit en esclave. Il se cacha de la sorte jouant du Chin, pleurant son sort lui-même. C'est ainsi que l'on a transmis le chant de Ki-tze.

[1] Sheou, dernier prince de la dynastie des Shang (1154 à 1122 A. C.), tomba dans tous les excès et exerça la plus exécrable des tyrannies. Il se laissa gouverner par la courtisane Taki, plus cruelle encore que lui; à l'un il faisait arracher le cœur, une autre il la coupait en morceaux, etc. Les grands se soulevèrent contre lui. Ou-Wang, prince de Tcheou se mit à leur tête, renversa le tyran et fut mis à sa place.

[2] Bâtons servant à manger comme nos cuillers et fourchettes.

[3] Sous les *Tcheou*, l'empire s'était divisé en royautés feudataires presque indépendantes.

Commentaire. — « Excès », il se plongeait dans ses passions. « Mauvais », désordonné à son caprice. Aveuglément amoureux de Taki, il faisait des forêts de chair et des mers de vin [1] et choses semblables. — « Sheou le fit saisir et mettre en prison. » Il est dit dans l'histoire (Tchouen) : Il enferma Ki-tze et le fit esclave. « Révéler » faire connaître, sortir du secret. « Contrefaire », tromper. « Le chant », les sons du Kin.

43. Wang-tze-pi-ken était aussi proche parent de Sheou. Ayant su que celui-ci, repoussant les avertissements de Ki-tze l'avait emprisonné et fait esclave, il se dit : Lorsque le prince a des vices, si on ne lui résiste pas jusqu'à la mort que de crimes accableront le peuple. C'est pourquoi il avertit Sheou d'une voix vraie et sincère. Sheou irrité lui dit : J'ai entendu dire que les hommes vertueux ont sept orifices au cœur, je me demande si cela est vrai et là-dessus il fit tuer Wang-tze-pi-Ken, lui fit fendre le cœur et regarda ce qui en était.

Commentaire. — Wang-tze-pi-ken était aussi un oncle de Sheou. Que de crimes! Sans aucune faute il sera tyrannisé.

44. Wei-tze se dit : Le père et le fils sont les os et la chair.

Lorsque le fils est grand il doit se proposer avant tout ce qui est conforme aux principes de justice. Si le père commet des fautes le fils doit l'avertir jusqu'à trois fois et s'il n'accepte pas les avertissements il doit le suivre en pleurant. Un fonctionnaire qui avertit trois fois le prince sans succès peut légitimement s'en aller (et quitter la cour), et il s'en alla.

Commentaire. — Wei est un nom de royaume, Tze un magistrat.

Wei-tze était le frère aîné de Sheou. « Conforme », se rattachant. Il s'en alla sauvant ainsi le culte de ses ancêtres.

45. Kong-tze dit : Tous trois étaient dévoués au prince Yu [2].

Commentaire. — Tchou-tze dit : Bien que les actions de trois personnes ne soient pas identiques, cependant elles peuvent se ressembler parce qu'elles procèdent d'une même pensée d'affection, vraie, profonde ; tous ainsi pleins de bienveillance et observant la justice, ils portent à sa perfection la vertu de leurs cœurs.

46. Ou-Wang était sur le point d'attaquer Tcheou ; portant la main sur

[1] Pour ses festins follement somptueux.

[2] Yu est un autre nom de la dynastie Shang. Il s'agit des trois personnages cités aux §§ 42-44.

son cheval, Pe-Y et Shou Tsi lui firent des remontrances. Les gardes à droite et à gauche voulaient les frapper de leurs armes, Tai-Kong reprit : Ces hommes sont les défenseurs de la justice[1] et venant ainsi au secours des Princes il les fit échapper.

COMMENTAIRE. — Pe-Y et Shou-tai étaient les fils des rois de Kou et de Tchou. Ou-Wang conduisit son cheval en face d'eux. Qu'ils frappent, *i. e.* tuent. Tai-Kong était prince de Liu. Pe-Y et Shou-tai disaient par manière d'avertissement : Peut-on qualifier d'humanité l'acte du sujet qui frappe son prince? Alors Tai-Kong répondit qu'ils étaient les représentants du droit[2].

47. Ou Wang ayant apaisé les troubles du royaume d'Yn, le royaume de Tcheou reçut la domination du monde. Pe-Y et Shou-tsi, humiliés (rougissant), ne voulurent pas manger la nourriture du royaume de Tcheou, ils se retirèrent sur le mont Sheou-Yang-Shan. Là ils se nourrirent de racines qu'ils arrachaient et moururent de faim.

COMMENTAIRE. — Ou Wang l'emporta complètement en une seule fois.
Deux hommes défendirent et maintinrent le droit suprême de dix mille âges. Chacun avait la justice pour lui.

48. Wei-Ling-Kong était la nuit auprès de l'impératrice. Ils entendirent le bruit retentissant d'un char qui s'arrêta lorsqu'il fut arrivé à la porte princière[3]. Lorsqu'il eut passé le bruit se fit entendre de nouveau. Le prince dit à l'impératrice : Sais-tu ce que c'est? L'impératrice répondit : C'est Kiu-pe-lu. Le prince reprit : Comment le sais-tu? L'impératrice répondit : En écoutant j'ai entendu qu'il descendait à la porte royale selon les rites; il s'incline vers les chevaux royaux. Il montre ainsi son respect. C'est un sujet fidèle, un fils pieux. Pour l'éclat, au grand jour, il ne sortira pas de la modération. L'obscurité ne lui fera pas apporter de la négligence à ses actions. Kiu-Pe-Iu est le vice-roi accompli du royaume de Wei. Il est bon et sage, attentif au service de l'autorité supérieure; il ne néglige pas les rites à cause de l'obscurité (qui ne permet pas de le voir), c'est ainsi que je l'ai su (que

[1] Litt., légitime.
[2] Les deux princes voulaient arrêter Ou-Wang et l'empêcher d'attaquer le tyran. Ils cherchaient à réfuter la raison que l'on faisait valoir pour légitimer la rébellion des grands et d'Ou-Wang.
[3] *Kong* : M. *Siden*.

c'était lui). Kong ayant envoyé un serviteur pour voir (ce qui en était) (on trouva) que c'était Kiu-Pe-Iu.

COMMENTAIRE. — Wei est un nom de royaume [1]. Ling-Kong était roi de Wei, son nom familier était Yuen. Il s'agit de la porte royale, de la cour du palais. — Kiu-Pe Iu était gouverneur de l'État de Wei : Son nom familier était Yuen. Il passa la porte après être descendu de son char. La porte princière est celle du Souverain. « Il s'inclina dans son char », voulant ainsi témoigner son respect toujours maître de lui même.

Lou, *i. e.* grand, était le nom du cheval du roi. « Le cheval Lou » est ainsi appelé pour l'honorer. — « Dans l'éclat », la notoriété. — « Dans l'obscurité », *i. e.* caché, inconnu. — Le sujet qui sert fidèlement son prince[2], est comme un fils qui sert ses parents. Un fils pieux qui sert ses parents est comme celui qui sert le ciel. S'il montre sa vigilance quand il est vu des hommes, sera-t-il négligent quand il n'en est pas vu ? (Non certainement.)

49. Tchao-Siang-tze, ayant tué Tchi-Pe lui vernit la tête et en fit un vase à boire. Iu Jang, sujet de Tchi-Pe, voulant lui donner un témoignage de reconnaissance [3] se déguisa en exécuteur et ayant caché un couteau (sous ses vêtements) il vint aux abords du palais de Tchao-Siang feignant d'être un ouvrier travaillant au mur et y entra. Les gens de l'entourage du prince voulaient qu'on le mît à mort. Mais Siang-tze dit : Tsi Pe est mort sans descendant; cet homme est venu pour le venger; il est vraiment juste et irrépréhensible. Je l'ai évité par ma prudence.

COMMENTAIRE. — « Siang-tze » : son nom familier était Ou-Siu : celui de Tchi-Pe était Yao. Tous deux étaient gouverneurs au royaume de Tsin. « Siang-tze en fit un vase à boire, » les uns disent un vase à vin, d'autres un vase de nuit; je ne sais bien lequel des deux. L'exécuteur est celui qui a la charge de faire subir les supplices. — Un couteau de chasse, court (et large) comme s'il en avait brisé le bout. Arrivé au dehors du mur d'enceinte il fit comme recrépissant et réparant avec de la terre. — En employant cette ruse Iu Jang voulait tuer Siang-tze. Ces gens étaient les gens qui entouraient Siang-tze et qui le servaient.

50. Dans la suite Iu-Jang se défigura encore en se vernissant (le visage) et prenant du charbon, il fit le muet et s'en alla dans les chemins en mendiant. Sa femme ne le reconnut pas; mais ses amis le reconnurent, et

[1] Principauté fondée en 551 A. C., détruite en 225. Ling Kong regnait de 534-492.
[2] Le service du prince, e. c.
[3] Ou tirer vengeance.

les larmes aux yeux, ils lui dirent : Seigneur, si dans vos sentiments de vertu vous vous mettez au service de Tchao, vous pourrez donner (à votre ancien maître) ce témoignage de dévouement. Si vous faites pour la seconde fois ce que vous avez médité, que ce soit facile ou non, il est probable que vous vous attirerez sur vous-même un malheur [1]. Iu-Jang répondit : Si, après avoir accepté une charge de Siang-tze, je le tuais, ce serait une duplicité de cœur coupable. En agissant ainsi, je couvrirai de honte les fonctionnaires des âges futurs de ce monde qui chériraient la duplicité.

COMMENTAIRE. — Si en se défigurant, en faisant le muet et allant mendier il pouvait se rendre méconnaissable, alors il réussirait à tuer Siang-tze. — « Il fut reconnu », on reconnut ses formes, son corps. — Ils lui parlèrent d'une manière unanime, ils savaient que son esprit et son cœur étaient résolus à tirer vengeance. — Tchao-meng est Siang-tze. Si je fais ce que je projette, dit-il, je tuerai Siang-tze. Mais si je suis chargé d'une fonction, je serai comme celui qui plie les genoux. Je veux me (dévouer) jusqu'à la mort.

51. Dans la suite s'étant de nouveau caché sous un pont, voulant tuer Siang-tze, Siang-tze le fit mourir.

COMMENTAIRE. — La mort de Yu-jang, sacrifiant son existence, maintint le devoir ; réellement elle fera rougir tous les fonctionnaires des âges suivants qui aimeront la duplicité du cœur.

52. Wang-sun-kien servait Min-wang du royaume de Tchi [2]. Le prince s'étant enfui, Wang-sun-kien ne savait pas où il était. Sa mère lui dit : Si tu t'en vas de bon matin [3] et que tu reviennes quand il fait soir je resterai appuyée sur la porte et je veillerai. Si sortant le soir tu ne reviens pas, je resterai à la porte de la maison et je veillerai. Si quand tu es au service du prince, il s'enfuit et que tu ne peux savoir où il est comment reviendras-tu [4] ?

[1] Vous serez découvert ; il vaut mieux agir par ruse, prendre service auprès du meurtrier et le frapper en une occasion favorable.

[2] Min Wang, prince de Tchi, après s'être emparé de la principauté de Song et remporté d'autres succès, voulut se faire déclarer empereur. Tchao Wang, prince de Yen, se ligua avec plusieurs autres états, attaqua Min Wang et le défit. Poursuivi jusque dans sa capitale Lin-Tse (au Chan-tong), Min Wang dut s'enfuir de ses états (an. 285 et 284 A. C.). Nao Tchi, général du prince de Tchou, auxiliaire de Min Wang et pris comme ministre par ce dernier, le trahit et l'assassina.

[3] Pour le chercher.

[4] Sans l'avoir trouvé.

Commentaire. — Wang-Sun est le nom de famille; Kien était son nom familier. C'était un Taifu du royaume de Tchi, le nom familier de Min-wang était Ti. Le royaume d'Yen ayant détruit celui de Tchi, le prince s'enfuit à Kiu[1]. Il fut tué par Nao-Tchi homme du pays de Tchou. La porte *(men)* est celle de l'intérieur ; la porte de la maison est celle sur le chemin.

53. Alors Wang-sun-kien s'étant rendu sur le marché dit : Nao-tchi après avoir mis le trouble au royaume de Tchi a tué Min-wang, si vous voulez venir avec moi tuer Nao-tchi, levez nu le bras droit. Les gens du marché lui obéirent. Ils partirent avec lui au nombre de quatre cents pour tuer Nao-tchi et le percèrent (de leurs armes).

Commentaire. — Nao, nom de famille ; Tchi, nom d'enfance ; c'était un ministre du royaume de Tchi. Il était secrétaire du royaume de Tchi. « Montrer nu le bras droit », c'est mettre à nu et lever le bras droit. — « Lui obéirent » c'est firent ce qu'il disait, levèrent le bras droit nu.

## III. — DEVOIRS DES ÉPOUX

54. Kiu ki était en mission. Un jour qu'il sortait de la ville de Ki[2] il vit Kouei occupé à sarcler. Sa femme attentive et respectueuse, lui apportait le riz et ils se traitaient mutuellement avec les honneurs qu'on rend à un hôte. Kiu emmena Kouei avec lui, s'en vint près de Wen-kong[3] et lui dit : Le respect fait pénétrer (en nous) la vertu. Savoir l'observer c'est la vertu. Quand par la vertu on régit le peuple, il cherche le service (avantage) du prince. Moi magistrat, j'ai entendu dire qu'en sortant (de chez soi) on doit agir comme si l'on rencontrait un hôte (traitant tout le monde avec respect, comme un hôte) ; quand on entreprend une affaire (on doit la faire) comme si l'on offrait un sacrifice[4] et faire de la bonté sa règle. Là-dessus Wen-kong fit Kouei, hia-kiun tai fu (commandant de bataillon).

Commentaire. — Kiu-Ki était taifu du royaume de Tsin. Son nom familier était

[1] Ville de troisième ordre au Tching-tin-fou.
[2] *Kiu*, actuellement *Kiu Tchcou* au Tsing-tcheou-fou.
[3] Prince de Tsin.
[4] Avec le même soin.

Siu-Cen. Wen-Kong était prince de Tsin. Son petit nom était Cong-El. Ki est un nom de ville; Kouei, celui d'un particulier, son nom de famille était Kiu. — Sarcler est nettoyer les champs. Servir dans les champs, c'est apporter à dîner dans les champs.

Quand on sait respecter on sait contenir son cœur; quand on contient son cœur on acquiert la vertu de justice. C'est pourquoi le respect est dit la réunion des vertus. Quant on se domine soi-même on peut maintenir le peuple en paix; c'est pourquoi il est dit qu'on gouverne le peuple par la vertu. Si en sortant de chez soi on se conduit comme si l'on rencontrait un hôte, si on traite les affaires comme un sacrifice, c'est là le vrai respect. Si l'on en fait sa règle et qu'on l'observe fermement on ne réglera pas ses pensées au gré de son caprice et l'on perfectionnera la vertu de son cœur. — Hia-Kiun-Taifu est un nom de magistrat [1].

55. La mère de Kong-fou-wen-pe était la tante de K'i K'an-tze. Un jour que K'ang-tze partant venait (chez elle) elle ouvrit la porte intérieure et lui parla sans qu'aucun des deux passât le seuil. D'après Tchong-ni [2] c'est la règle qui doit tenir séparés l'homme et la femme.

Commentaire. — Kong-fou-wen-pe était taifu du royaume de Lou, son nom familier était Tchou. Sa mère s'appelait King-kien, Ki-kang tze était également taifu de Lou, son nom était Fei. Il partait, il venait la voir; (la mère) ouvrit. Ni Kin-kiang, ni K'ang-tze ne passèrent le seuil de la porte [3]; donc tous deux s'en abstinrent.

56. Kong-kieng du royaume de Wei avait épousé Kong-le le prince royal de Wei. Kong-pe étaut mort, Kong-kieng voulait suivre la loi et rester veuve. Son père et sa mère voulurent la pousser par des menaces, à se remarier; Kong-Kieng refusa et récitait le vers de Pe-tchou : Elle s'est vouée jusqu'à la mort.

Commentaire. — *Wei*, nom de royaume; *Kiang*, famille du royaume de *Tchi*. Ayant été donné en mariage à Kong (la princesse Kiang) s'appelait Kong-Kiang. Quand le mari meurt, l'épouse ne doit point se remarier, c'est la loi. Ses parents cherchaient à ébranler par des menaces sa résolution d'observer la loi. Elle disait le vers de Pe-tchou : m'étant vouée jusqu'à la mort, je ne serai pas à un autre; elle jurait ainsi qu'elle mourrait (veuve).

57. L'épouse du prince de Tzai était la fille du prince de Song. Peu après

[1] Litt. de l'armee inferieure (hia kiün), second chef de bataillon.
[2] Nom d'honneur de Confucius.
[3] Qui ouvre le quartier des femmes.

son mariage son époux contracta une mauvaise maladie. Sa mère voulait qu'on la mariât à un autre. La jeune femme dit : Le malheur de mon mari est celui de cette femme vile. Pourquoi m'en irais-je? La loi du mariage de la femme est qu'une fois que les verres ont été unis elle ne peut plus changer jusqu'à sa mort. Je ne veux point changer. Étant tombé dans une maladie méchante, (mon mari) ne peut me répudier sans avoir une cause grave; pourquoi devrais je le quitter? Ainsi elle n'accueillit pas ces exhortations au mariage.

Commentaire. « La mère », celle de la jeune femme. Ne point engager à boire en retour quand on vous présente à boire, c'est ce qu'on appelle *tsin*, « présenter le verre ». Dans la cérémonie du mariage les garçons d'honneur après avoir fait boire trois fois le fiancé et la fiancée n'engagent plus à boire en retour.

La cause de répudiation est la méchanceté, l'indocilité. « Cette femme vile »; une femme en parlant se désigne ainsi elle même. Elle n'accueillit pas, elle n'obéit pas.

## IV. — DEVOIRS DES FRÈRES ET AMIS

58. Wen tseng demanda : Siang [1] s'était appliqué chaque jour à faire souffrir Shun. Lorsque celui ci devint fils du ciel, le fit il arrêter? Meng-tze répondit : Il lui donna une dignité, quelques uns disent qu'il le fit arrêter. Mais plein d'humanité pour son frère cadet il ne conserva pas sa colère, il ne maintint point en lui son ressentiment, il se contenta d'être (pour lui) amical et bienveillant.

Commentaire. Tchou tze dit : l'arrêter c'est l'emprisonner; en l'enfermant l'empêcher de sortir. Wang Tsang ne savait pas si Shun l'avait fait mourir ou non. Meng-tze dit qu'en réalité il lui avait donné un fief mais que quelques uns disent qu'il le fit mettre et garder en prison. « Conserver sa colère », c'est la cacher en l'apaisant en apparence. « Maintenir son courroux », le tenir en soi.

Tchao Shi dit : bienveillant pour son frère bien qu'irrité il ne conserva pas sa colère, bien que ayant sujet de courroux, il ne le maintint pas en lui. Il fut amical et ainsi l'honora et bienveillant il voulut le rendre riche. En lui donnant une fonction il le rendit grand et riche.

59. Pe i, et Shou tchi étaient les deux fils du roi de Kou-Tchou; le père

[1] Le frère de l'empereur Shun. — *Fong.* M. *Su laha* = *horiha*, Comm.

voulait placer Shou tchi sur le trône. Lorsqu'il fut mort Shou-tchi voulait céder la place à Pe-i, mais celui ci invoquant le décret de leur père s'enfuit et disparut. Shou-tchi ne resta pas non plus et s'enfuit également; alors les gens du royaume mirent à leur tête le fils du ciel.

COMMENTAIRE. — Kou-tzou est un nom de royaume. — Tchou tze dit : Pe-i respecta le décret de son père ; Shou-Tchi observa l'ordre du ciel.

60. Les princes de Zhui et de Yu se disputaient mutuellement un champ. Ne pouvant s'arranger ils se dirent l'un à l'autre : Si-Pe est un homme bienveillant pourquoi ne point aller près de lui plaider cette cause ? Là-dessus il allèrent ensemble à la cour de Tchou. Lorsqu'ils eurent passé la frontière, ils virent les laboureurs céder les limites de leur champ, les passants céder le chemin.

COMMENTAIRE. — Yu et Zhui sont deux noms de royaume. Si-Pe est Wen-Wang du royaume de Tcheu [1]. Plaider, arranger l'affaire.

61. Tzeng-tze dit : bien que capable, interroger ceux qui ne le sont pas, Bien qu'abondant demander à qui l'est peu [2], être comme n'étant pas, être dans la plénitude comme dans le dénûment, ne commettre de faute que sans réfléchir, c'est ce que mes amis ont toujours fait.

COMMENTAIRE. — Tchou-tze dit : Réfléchir, c'est penser à mal. Les amis étaient Ma-Shi et Yan-Yuen. Le cœur de Yan-tze ne voyant que l'infini de la justice et de la morale, il ne faisait aucune différence entre nous hommes et les animaux. C'est à ce point que s'élevait sa vertu (sa capacité).

62. Kong-tze dit : Yang-ping-tsong sait être ami des hommes. Plus le temps dure, plus son respect augmente.

COMMENTAIRE. — Y. P. T. était taifu du royaume de Tchi. Son nom familier était Nging. Tchen tze dit : A mesure que l'on doit prolonger les actes de l'amitié, le respect s'affaiblit. Quand au contraire il augmente c'est qu'on sait bien (accomplir ce devoir).

63. Ci-dessus on a expliqué les devoirs.

[1] C'est le nom que portait le prince pendant sa vie.
[2] De connaissance, etc.

Il est dit au Li ki : Il y a d'abord dix sept chapitres traitant de l'amour du père et des enfants ; puis cinq sections qui expliquent les rapports du prince et des sujets. Après cela quatre sections exposant les rapports de différence entre le mari et la femme, ensuite trois sections traitant des rapports de rang entre supérieurs et inférieurs, vieux et jeunes ; enfin deux sections expliquant les devoirs d'amitié entre amis et compagnons.

### § 3. — EXEMPLES RELATIFS A LA MANIERE DE SE REGLER SOI-MÊME

64. Meng tze dit : Quant à Pe i ses yeux ne regardaient pas de formes (couleur) mauvaises ; ses oreilles n'écoutaient de sons mauvais.

Commentaire. — Des formes et sons mauvais sont tout ce qui est contraire aux règles, tout ce qui engendre la volupté, la méchanceté, ou en provient.

65. Tze-yu étant Tzai [1] d'Ou-ceng [2], Kong-tze dit : Avez-vous trouvé un homme [3] ? Il répondit : Tan-tai Miei ming en est un. Quand il est en route il ne va jamais par les sentiers. Quant il n'a pas d'occupations officielles il ne vient pas chez moi.

Commentaire. — Tze-Yu était disciple de Kong-tze. Son nom de famille était Yen, son nom familier était Yan. — Tchou tze dit : Ou-Ceng est une ville du royaume de Lou. Tan-Tai est un nom de famille ; Miei Ming est un nom familier ; son nom d'honneur était Tze-Yu.

Un sentier est un chemin étroit, etc. — Les affaires d'État sont de tirer, lire les lois, etc. — Si l'on ne va point par les sentiers, en agissant on se tiendra ferme et comme on voit sa petitesse on ne peut penser à vouloir aller vite. — Quant on n'a point d'affaires d'État on ne va point chez le Tsai de la ville. Quand on est de service près de lui on doit y aller et non pour chercher la faveur en agissant à sa fantaisie.

66. Kao-c'ai, depuis qu'il avait rencontré Kong tze ne foulait plus l'ombre [4] du pied, il ne tuait plus un ver sorti (de terre), il ne brisait plus ce qui

[1] Gouverneur.
[2] Ville de troisième ordre au Hin-thsin-Tcheou.
[3] Digne de ce nom, accompli.
[4] D'un homme.

poussait. Au temps du malheur de Tche du royaume de Wei, comme on lui disait de sortir, la porte se ferma. Les autres[1] lui dirent : Il y a ici un sentier (prenez-le pour fuir). Tze-Keou répondit : Les sages ont dit de ne jamais prendre un sentier. Ils reprirent : Il y a ici un canal (fuyez par là). Tze-kéou répondit : Je l'ai appris, les sages ont dit de ne point sortir par un canal ; dans l'entre-temps et peu après, il vint un employé et celui-ci ayant ouvert la porte Kiao sortit.

COMMENTAIRE. — « Sortir », c'est quand la porte est ouverte à deux battants.

Il ne tuait pas un ver de terre (caché); il ne brisait pas ce qui poussait en l'air, une branche d'arbre, un brain d'herbe. Tche[2] était le prince du royaume de Wei. Ses malheurs étaient qu'ayant levé une armée il s'était révolté contre son père[2]. « Un canal », c'est un fossé creusé en canal. Dans l'entre-temps, peu après, c'est aussitôt. Il ne foulait plus une ombre ; c'était le comble du respect pour l'homme. Il ne tuait ni brisait ; c'était le comble de la bienveillance pour les êtres vivants. Ne point aller par un sentier, ne point sortir par un canal, c'est le comble du soin que l'on doit à sa propre conservation[3].

Tchou-tze dit : Ces défenses subsistent quand il n'y a pas de circonstance qui l'exige, quand cela est sans nécessité. Dans le cas d'irruption de voleur, de surprise, d'accident grave, les observer ce serait se perdre soi-même. On le sait en voyant le sage traverser le royaume de Song en changeant de vêtement.

67. Nan-Tzong avait répété trois fois le *Pe-Kuei*[4].
Kong-tze lui donna pour épouse la fille de son frère aîné.

COMMENTAIRE. — Nan-tzong était disciple de Kong tze, il était établi à Nan Kong. Son nom familier était Tao et aussi Kue. Son nom d'honneur était Tze-Zong. — Tchou-tze dit : Il est dit au chapitre Ta-ya du Shi-King ; on peut polir les taches du jade blanc (et les effacer), on ne peut remédier aux souillures de telle parole. Wan-Tzong répétait ces paroles trois fois par jour. Ceci se trouve dans le livre Kia-Yu. Dans l'observation de cette maxime il y a une pensée profonde. Ainsi si c'est la règle du pays, il ne dépérira point ; si ce n'est point la règle échappera-t-on à la peine. Ainsi Kong-tze lui donna la fille de son frère aîné comme épouse (en récompense).

68. Tze-Lou ne tardait jamais de dire oui (et de faire ce qu'on lui disait).

[1] Qui étaient sortis avant lui.

[2] Tze, fils du prince de Wei, révolté contre son père, mit d'abord en fuite les défenseurs du trône. Dans la fuite de la capitale cet épisode prit place ; la porte de la ville se ferma et Kao-cai y resta enfermé.

[3] Du se conserver.

[4] *Pe-Kuei*, *i. e.* jade blanc, premiers mots d'un passage du Shi-King. Voir commentaire.

Commentaire. — Tchou tze dit : Tarder, renvoyer à un autre moment ; faisant avec promptitude ce que l'on dit, il ne faisait pas tarder son assentiment [1].

69. Kong-tze dit : Celui qui porte un habit de chanvre déchiré, et qui se trouvant avec des gens vêtus de peaux de renard et de blaireau savait ne point rougir (de la simplicité de son costume), c'était Yu seul.

Commentaire. — Tchou tze dit : « Déchiré », en lambeaux ; un habit de chanvre tissé, c'est ce qu'il y a de plus vil en fait d'habillements ; des vêtements de peau de renard... portant un vêtement de peau de renard ou de blaireau, c'est-à-dire des habillements distingués. La pensée de Tze-Lou est celle-ci : Cela ne doit pas émouvoir le cœur du riche et du pauvre. Et comme on entre ainsi dans la voie de la raison, c'est pourquoi Kong-tze le rappelle avec éloge.

70. Tze tzang du royaume de Tcheng ayant fui au pays de Song désirait se faire un bonnet de Yu [2]. Tchong l'ayant appris, en fut irrité et envoya des sicaires qui le tuèrent. Les sages disent : La disproportion des vêtements attire des calamités sur celui qui les porte.

Il est dit au Shi king : A ce personnage ses vêtements ne conviennent pas. Les vêtements de Tze-tzang ne lui convenaient pas.

Commentaire. — Tchen et Song sont des noms de royaume. Tze Tzang était le fils de Tzeng-Pe. Le Yu est un oiseau aquatique. Se mettre un bonnet de Yu, c'est se faire un bonnet de plume de Yu et le mettre. — « Convenir », être bon, propre à. Ce passage du Shi est au chapitre Keo-zhin du livre : Voix du royaume de Tzao (I, 2).

71. Kong fou wen pe revenant de la cour vint près de sa mère, celle-ci était occupée à filer. Wen Pe lui dit : Est-ce que dans une maison telle que celle de Tchou, une princesse s'occupe à filer ? Sa mère soupirant, lui dit : Est-ce que le royaume de Lou est tellement dégénéré que l'on met des enfants au nombre des mandarins ? Cela est inouï.

Commentaire. — Filer, tourner le chanvre. Tchou était le nom familier de Wen Pe. La princesse est ici sa mère. Par ces « petits enfants » elle désignait Wen pe. Quand un état commence à dépérir, on emploie des gens sans intelligence. Wen Pe, parce qu'il était riche et élevé en rang, était orgueilleux, c'est pourquoi King Kiang le reprend avec un soupir. Elle savait bien estimer justement le sage gouvernement.

[1] Son dire oui.

[2] Oiseau aquatique. Voy. commentaire.

71. Restez (continua la mère) je veux vous en instruire : Quand le peuple est au travail il réfléchit ; quand il réfléchit son cœur devient bon. Si au contraire il est oisif, il devient mauvais; mauvais, il oublie le bien. Oubliant le bien, son cœur se gâte. Le peuple habitant une terre fertile est sans activité, il se corrompt. Le peuple d'une contrée stérile ne se détourne pas du bien, car il est à la peine.

Commentaire. — « Restez », elle l'instruit et le fait demeurer. — « Est au travail », se donne de la peine avec zèle. — « Est oisif », se repose. — « Il devient mauvais », commet des fautes. — « Fertile », bonne ; « stérile », mauvaise. — Le cœur devenu bon se tourne à la justice. Le cœur corrompu n'est plus actif, vigilant. Sa négligence provient de la licence; la tendance à la justice provient du travail.

72. C'est pourquoi les épouses des rois travaillent elles-mêmes leurs bandelettes (de couleur) sombre ; c'est pourquoi les épouses de princes travaillent elles-mêmes en grand nombre, les rubans et les ornements de leurs chapeaux, les femmes des ministres font leurs grandes ceintures ; les femmes titrées confectionnent elles-mêmes les vêtements qui servent au sacrifice en l'honneur des ancêtres ; les femmes des lettrés, des Shis font les vêtements de cérémonie. Les filles des concubines et inférieures, font tous les vêtements de leurs maris. Au sacrifice du printemps, ils commencent leurs occupations. Au sacrifice de l'hiver, ils recueillent le fruit de leur travail. L'homme et la femme soignent leurs occupations. S'il se produit quelque défaillance, la loi est là (pour la réprimer). C'est la coutume antique.

Commentaire. – « Sombre », de couleur noire. « Bandelettes » pendant devant et derrière leur chapeau. « Rubans » sans franges à leurs extrémités. « Couverture »[1] couvrant le dessus du chapeau. — Les Nei-tze sont les femmes des ministres ; les titrées sont celles des Taifous. Les Liei-shi sont les Shis supérieurs ; tous les autres sont inférieurs. Inférieurs aux Shis de second ordre sont les hommes sans fonction, la foule.

Les épouses des princes et ducs jusqu'à celles des Shis et des hommes sans place, toutes tissent et filent beaucoup chacune selon son rang. En ayant égard à leur position supérieure ou inférieure on a réglé leur rang relatif quant au travail et au repos. Le sacrifice d'hiver s'appelle *tsang*. Leur service est leur occupation. La défaillance est la faute ; la loi est le châtiment.

Au sacrifice du printemps en l'honneur de l'esprit de la terre, ils s'occupent des travaux des champs et de la culture de la soie. Au temps du sacrifice d'hiver qui se fait au

[1] Morceau de soie avec glands, etc.

temple, ils se mettent à préparer les cinq genres d'aliments et à travailler la toile et la soie. Les hommes en labourant, les femmes en tissant s'occupent chacun activement de ses affaires. S'ils restent oisifs, ils commettent une faute, on doit leur infliger la peine. C'est une ancienne coutume et loi qui comprend tout le monde, grands et petits.

73. Pour moi en te corrigeant soir et matin, j'espérais que tu ne resterais certainement pas en arrière de tes ancêtres. Et toi, tu me dis maintenant : Pourquoi ne vous reposez-vous pas? Si tu es ministre du prince de ce pays, je crains bien que la postérité de Mou Pe ne prenne fin.

Commentaire. — « J'espérais », je m'attendais à cela. Rester en arrière, déshonorer par sa conduite. Celui qui vous a précédé ; elle veut désigner Mou-Pe, le père de Wei-Pe. Le prince est celui du royaume de Lou. Si, étant en fonction, on cherche l'oisiveté et le repos, on se flétrira et se perdra. Ainsi les enseignements de King Kiang, ses prévisions redoutables doivent être la règle et la mesure, et l'on saura se donner de la peine.

74. Kong-tze dit : Hoi n'est il pas un sage? il mange dans un seul plat, il boit dans un seul verre, il est assis sur le chemin le plus rude. Les hommes ne s'approchent pas de lui dans son état misérable. La joie de Hoi n'est point altérée par cela, n'est il point vraiment un sage !

Commentaire. — Hoi était disciple de Kong tze, son nom de famille était Yan ; son nom d'honneur : Tze-Yuen. Tchou Tze dit : « Le plat », est un instrument de bois de bambou. — « Manger », se dit ici de manger du riz. Le verre est fait de calebasse. Bien que Yan Tze fût si pauvre il vivait heureux et ne perdait point sa joie. C'est pourquoi Foutze dit deux fois : N'est ce point un vrai sage? et en fait un grand éloge.

75. Ci-dessus il a été expliqué que l'on doit s'observer soi-même.

Commentaire. — Li shi dit : Aux trois premières sections on parle de l'esprit et de cœur ; aux deux suivantes, de la dignité et du décorum ; aux trois qui viennent après, de l'habillement ; aux dernières, du boire et du manger.

76. Tchuang kong de Wei ayant épousé la sœur de Te-Tchen du palais oriental du royaume de Tchi, on l'appela Tchouan-kiang. Elle était vertueuse mais sans enfant. Sa sœur Tai kui ayant donné le jour à Hoan Kong, Tchouan-kiang le prit et en fit son enfant.

Commentaire. — Wei et Tchi : noms de royaumes. Tchouan-kong : nom du prince Wei dont le petit nom était Yang. Le palais oriental est celui du Taitze (prince royal) dont le nom était Te-Tchen. — Kiang est le nom de famille de la dynastie royale de Tchi. — Kui est celui de la dynastie de Tchen. Tchouang-kong avait pris une épouse de la dynastie de Tchen.

Tchouang, Tai étaient des noms donnés convenablement aux circonstances.

77. Kong-tze n'ayant point, par affection, empêché Tcheou-hoi, fils d'une favorite, d'être cruel et d'aimer trop les armes (et la guerre), Tchouang-kiang le prit en haine.

Commentaire. — « Favorite », concubine aimée.

78. Shi-c'iu donne cet avertissement : Si vous êtes nommé à une charge et que vous aimez votre fils, enseignez-lui la règle de la justice et ne le conduisez pas au mal ; l'orgueil, la prodigalité, la suffisance (l'immodération), la prétention, sont les commencements de la perversité ; quand ces quatre (vices) surviennent, l'amitié, la bienveillance s'en va.

Commentaire. — Shi-c'iu était Taifou de Wei. — « La règle », la loi ; la règle de la justice forme les six vertus. La méchanceté, c'est les six vices[1]. Quand elle surpasse de beaucoup la bienveillance et l'amitié, alors l'orgueil, la prodigalité, l'immodération, la prétention surviennent et l'on tombe dans la perversité, la résistance au bien.

79. Quand on est indulgent, n'avoir pas d'orgueil ; l'orgueil survenant savoir le réprimer ; quand on le réprime, ne s'irriter pas ; si l'on se fâche, savoir s'apaiser, c'est chose rare.

Commentaire. — « Réprimer », comprimer. « Se fâcher », s'irriter. — « S'apaiser », être en paix, calme. Quand on compte trop sur l'indulgence, l'orgueil nait. Quand l'orgueil est survenu, comme on agit à sa guise et sans règle, on ne peut plus guère se réprimer. Si on veut le faire (l'orgueilleux) s'irrite ; irrité, ses pensées sont troublées. « On ne peut se calmer ni reprendre sa gravité. » C'est ainsi que cela se produit.

80. Que l'inférieur résiste au supérieur, que le plus jeune opprime l'homme âgé, que ce qui est loin divise ceux qui sont près[2], et le nouveau divise les anciens, que le petit empiète sur le grand, que l'on détruise la justice par la

[1] Voyez pour ces deux catégories le paragraphe 79.
[2] Les amis.

méchanceté, ce sont les six vices principaux. — Un prince juste, un fonctionnaire actif, un père affectueux, un fils pieux, un frère aîné affectionné, un frère cadet respectueux, ce sont les six vertus.

COMMENTAIRE. — Les termes opposés, supérieurs et inférieurs sont relatifs à la dignité; jeunes et vieux, aux années ; proches et éloignés, au lieu ; nouveaux et vieux, au temps ; grands et petits, à la vertu ; méchanceté et justice, à la loi ; la méchanceté est la voie mauvaise; la justice est la bonne. — « Résister » est injurier. « Opprimer » est tourmenter. « Séparer » est diviser. — « Détruire » est faire périr. « Juste », qui emploie ses fonctionnaires d'une manière conforme à la justice. — « Actif », qui fait ce qu'il doit au prince.

81. Si s'écartant de la justice on suit l'iniquité, on précipite les malheurs. Un prince qui, de cette manière, cause et précipite les calamités, c'est ce qui ne doit point être.

COMMENTAIRE. — « S'écarter (ou écarter) » est autant que résister à. « Suivre » est ici autant que s'habituer; la justice et l'iniquité équivalent aux six vertus et aux six vices. — « Précipiter » équivaut à provoquer. — Cela veut dire qu'un prince de cette espèce doit prendre garde à causer des calamités. Il doit principalement ne point attirer de malheur. Ainsi Tchouan-kong aimant avec partialité le fils d'une concubine, le laissant se prévaloir trop de l'amitié et faire la guerre, abandonnait la justice et suivait l'iniquité. Dans sa suite Tcheou Hiu ayant tué Hôan Kong, fut tué par Shi Ciu. N'est ce point une preuve évidente qu'il précipita les malheurs? Kong Shi dit : Tcheou-Hiu en ce qui concerne les six vices : jeune il opprima les vieillards ; quant aux six vertus cadet, il ne respecta pas son aîné. Il ne passa point pourtant pour complètement vicieux (ayant tout violé).

82. Liu K'ang kong s'étant uni à Tcheng-sou kong et Tsin heou, attaqua le royaume de Tchin. Tchen tze ayant pris la viande de l'écaille offerte à l'esprit de la terre ne la traita point avec respect.

COMMENTAIRE. — Liu et Tcheng sont des noms de ville, K'ong et Sou des noms donnés conformément aux circonstances[1]. Tchin, Tsin sont des noms de royaume. —

[1] Cela donne pour ces deux noms Kang prince de Liu et Sou prince de Tcheng. *Tsin Heo*, prince de Tsin Tchouang Kong, neveu de Ling-In-Wei, prince de Tcheou, avait été choisi par lui comme héritier ; à l'instigation d'une concubine il avait voulu revenir sur ce choix et désigner à sa place un de ses fils Ya. La mère même de ce fils le supplia inutilement de n'en rien faire. Tchouang Kong, déclaré déchu, revint aussitôt à la capitale où il trouva son oncle mort. Il relégua Ya dans les montagnes et fit mourir la concubine de son oncle qui l'avait fait déposséder de ses droits (554 A. C.).

Kang Kong, fils et héritier de Moukong, prince de Tchin, sous l'empereur Siang Wang (624), combattit contre le prince de Tsin et essuya des revers (614).

« La viande offerte en sacrifice. » Toute armée entrant en campagne offre, de règle, un sacrifice à la terre. Ce sacrifice s'appelle *ni*. L'écaille du sacrifice est celle de grandes huîtres ou moules. Les anciens se servaient d'écailles d'huîtres pour orner les vases du sacrifice et plaçaient la viande des offrandes dans ces écailles. De là on dit offrir l'écaille.

« Noms donnés par circonstances », quand pendant sa vie, un prince a eu des vertus et des mérites, après sa mort on change son nom et on lui en donne un convenant (à ses vertus et à ses actions).

83. Liou-tze dit : Je l'entends dire, cette nature de l'homme qui lui fait occuper le milieu entre le ciel et la terre s'appelle destinée. Aussi le mouvement et l'action, le rite et la justice, la dignité et le maintien observant leur règle[1] (tout cela) fixent la destinée. Les gens qui en ont la force s'entretiennent dans la prospérité; ceux qui ne l'ont pas dépérissent et s'attirent les peines.

Commentaire. — Le milieu est le fondement de la justice. Le mouvement et l'action (l'entreprise) se rapportent aux affaires. Les rites et la justice désignent le droit; la dignité et la manière d'être désignent le corps, la personne même. Fixer est rétablir en repos. La justice du ciel et de la terre à laquelle l'homme naissant participe, est quant au ciel la destinée, le décret : quant à l'homme c'est sa nature. Le mouvement, l'action, le rite, la justice, la dignité, la manière d'être ont chacun leur règle propre. Les saints ayant fixé leur nature (dans le bien) ne la laissent pas défaillir. Si suivant cette règle, ils peuvent développer leur nature, ils sont puissants, heureux. S'ils sont fidèles au ciel, ils seront certainement vertueux. S'ils ne savent pas suivre cette règle, ils détériorent leur nature et alors ils s'attirent les maux. S'ils résistent au ciel, ils sont certainement mauvais. Qu'ils puissent ou ne puissent (obtenir la vertu et la puissance), cela dépend de leur activité ou négligence.

84. Cela étant, les sages sont attentifs à observer les rites, les hommes inférieurs cherchent à développer leurs biens. Observer les rites n'est rien de tel que d'être vigilant et actif; développer sa puissance n'est rien de tel que d'être constamment généreux. Le respect consiste dans le culte des esprits; la stabilité dépend du soin constant de ses possessions. Les affaires principales de l'état consistent dans les sacrifices et l'armée. Présenter et prendre au sacrifice la viande qui a été offerte, prendre aussi, en entrant en campagne[2], celle qui a été sacrifiée, c'est là le devoir principal envers les

[1] La règle du mouvement, etc.

[2] La viande est offerte aux esprits, puis distribuée aux assistants qui la prennent.

esprits. — Tchen tze a fait changer sa destinée par sa négligence et elle ne lui est plus revenue [1].

Commentaire. — « Les grands et les hommes inférieurs », cela a trait à la dignité. — « Généreux », libéral, comblant de biens. *Heng* veut dire fermement, sûrement. Développer, étendre et aggrandir la puissance, la richesse d'une manière ferme, sûre, c'est (le fruit de) la vigilance active. Soigner ses possessions (les garder), c'est soigner les champs. — L'armée est ici celle qui combat. La viande sacrifiée est celle qui a été offerte au sacrifice. Prendre la viande offerte c'est la tenir en main. Tout cela forme les règles importantes du culte des esprits. « Être négligent », c'est ici prendre la viande du sacrifice sans attention ni soin.

Les grands soignent avec vigilance les sacrifices, les gens inférieurs soignent leurs champs. Tous entretiennent et développent leurs biens. Tcheng tze étant magistrat, prenait la viande du sacrifice sans respect, sans soin ; c'était le moyen de s'attirer des calamités. C'est pourquoi Liu tze savait d'avance qu'il ne reviendrait plus. Aussi dans la suite il mourut à Hia [2].

85. Wei heou se trouvant au pays de Tchou, Pe-kong wei tze, voyant la pompe et la manière d'agir de Ling in wei, dit à Wei heou : Ling-in ne saura guère échapper.

Il est dit au Shi king : Respecter et craindre la dignité, c'est la règle du peuple. Ling in n'a ni dignité ni conduite, le peuple n'a point de règle et en ce cas celui qui est au dessus du peuple ne peut finir (heureusement) [3].

Commentaire. — Wei et Tchou, noms de royaumes. — Wei Heou avait pour nom familier Ho. — Wen tze était Taifou de Wei. Son nom familier était *To*. Sa famille s'appelait Pe Kong. En ce temps là, il se trouvait à Tchou comme lieutenant de Wei-Hao. Ling In était ministre principal du royaume de Tchou, et en avait le gouvernement. Son nom familier était Wei. « Echapper » est ici échapper au malheur.

Le Shi-King — c'est ici le chapitre Ta-Ya-Y. « La règle », *i. e.* les bonnes coutumes. Finir c'est finir bien.

86. Le prince [4] dit : c'est bien ! Qu'appelle-t-on l'autorité et le décorum ? (Wen tze) répondit : L'aspect redoutable, c'est la majesté.

Un extérieur bien constitué c'est la règle, le décorum. Si un prince a la

[1] Ou : il n'est plus revenu.
[2] Ancienne ville du Chan-Si.
[3] Wei Heou dont il est question au paragraphe précédent. Voir commentaire.
[4] Voyez le commentaire.

dignité et l'extérieur réglé, les sujets l'aimeront et le craindront, ils l'imiteront et lui obéiront. Il pourra facilement diriger l'empire et le palais. Il aura une bonne renommée et un long âge. Le magistrat, s'il a la dignité et la manière d'agir qui lui convient, sera aimé et craint de ses inférieurs ; il saura conserver ses fonctions. En protégeant la famille il met en paix sa maison. S'il traite tous ses inférieurs avec justice, la paix et la confiance règnent entre les supérieurs et les inférieurs.

Commentaire. — Wei-Heou posant cette question, Wen-tze lui répondit : Avoir une bonne renommée et un long âge, c'est conserver un nom fameux pendant un temps très long. Il désigne ici le prince et les sujets : en disant les inférieurs sont traités avec droiture, etc., il désigne ainsi le père et le fils, le frère aîné et le cadet ; ce qui est du dedans et ce qui est du dehors[1], le grand et le petit. — « Tous » se rapporte à tout ce qui possède autorité et extérieur distingué. La confiance c'est la paix, la confiance.

87. Il est dit aux chants du royaume de Wei[2] :

La dignité, le décorum sont excellents et ne doivent pas se séparer. Ainsi le prince et le sujet, le supérieur et l'inférieur, le père et le fils, le frère aîné et le cadet, l'extérieur et l'intérieur, le grand et le petit doivent tous posséder et dignité et décorum.

Commentaire. — Le chant (Shi) dont il est question est le chapitre Pei-fong, Petcheou. — « Excellent » [3] est ce qui est complètement développé et achevé. — « Séparer » choisir entre elles avec attention. L'autorité et la dignité sont un seul et même bien, il ne faut pas choisir entre elles et prendre l'une en laissant l'autre là. Les prenant pour guide les hommes ne doivent jamais être sans l'une et l'autre.

88. Il est dit aux chants (Shi) du royaume de Tcheou[4] :

Les amis et compagnons s'entr'aident mutuellement ; par leur dignité, leur maintien ils doivent s'entr'aider. Telle est la loi des amis et compagnons. Ils doivent en s'enseignant mutuellement, s'apprendre la dignité et le décorum.

Commentaire. — Ce Shi est le chapitre Ki-tzui du Ta Ya.
Ils doivent s'entr'aider, se soutenir mutuellement.

[1] Les hommes et les femmes de la maison.
[2] Shi-King, I, 5.
[3] Litt. bon, bon ; M. très bon. Développé par l'exercice et l'habitude.
[4] Shi-King, I, 1.

89. C'est pourquoi les grands en dignité doivent être craints. Employer ou laisser de côté peut se désirer.

Il doit y avoir une règle pour l'entrée et pour la sortie ; il doit y avoir une manière modèle de tourner pour revenir et de tourner autour. On doit veiller à l'extérieur de sa personne, à son maintien. Il y a une règle pour entreprendre une affaire ; la vertu, les actes ont un modèle ; la voix, le souffle doivent être joyeux ; il y a un art pour le mouvement et la contenance ; il y a un talent pour le discours et l'entretien. Pour régler tout ce qui est en dessous de cela, il y a dignité et règle.

COMMENTAIRE. — Nommer à une place, employer ; laisser de côté, ne pas employer Être employé ou pas quand cela convient est chose désirable. Il y a dix (manières) de dignité, de maintien. Ce qu'on dit (les manières) qui inspirent la crainte, c'est la dignité ; ce qui prescrit les manières d'agir, c'est la règle, le décorum. — Wen Shi dit : Ling-In Wei[1] s'était emparé de l'autorité au royaume de Tchou ; comme sa nature le portait à chercher à dominer par la violence, tout en se donnant l'extérieur de la dignité et de la noblesse, il cherchait toujours à s'élever au plus haut rang. Aussi Wentze l'ayant vu, comprit aussitôt qu'il ne réussirait pas finalement ; en effet, s'étant soulevé peu après, il fut tué. Et réellement il n'eut point une fin heureuse[2].

Ainsi le traité est complètement achevé.

COMMENTAIRE. — On a complètement traité ces trois points ; fonder la doctrine éclairer les principes, se gouverner soi-même.

[1] Comparez paragraphe 85.

[2] Ling In-Wei, ou Ling-Kong, enflé d'orgueil, voulait être roi, il se ligua avec certains princes pour en dépouiller d'autres ; mais un compétiteur s'éleva dans le pays de Tchou même et Ling-Kong, vaincu, se pendit. C'était en 529 sous l'empereur King Wang des Tcheous.

# SIAO HIO

## COMMENTAIRE DE TCHEN-SIUEN

## LIVRE V

## CHAPITRE EXTERNE

### MODÈLES DE VERTUS, SENTENCES ET ACTIONS

### PREMIÈRE PARTIE. — MODÈLES DES TEMPS ANCIENS

### INTRODUCTION

1. Il est dit au Shi-King. Puisque c'est le ciel qui a procréé tous les hommes, dès qu'il y a des êtres, il y a une règle.

Le peuple en observant cette loi, s'attache au bien, à la vertu. Kong-tze dit : Celui qui a fait ces vers connaissait bien cette loi. Ainsi dès qu'il y a des créatures il y a une loi. Dès que le peuple garde la règle il s'attache à la vertu et au bien.

COMMENTAIRE. — « Shi King », c'est ici le chapitre Tcheng-Min du livre Ta-Ya, œuvre poétique de In-Ki-fou. Tchou-tze dit : « Tous », indique un très grand nombre. Les êtres, ce sont toutes choses. La loi est l'usage réglé ; la règle, ce qui est fixé. Le bien est ce qui est bon. Dès qu'il existe des êtres, il existe une règle. Dès qu'il y a des oreilles et des yeux, il existe la vertu de la clarté et de la lucidité. Dès qu'il y a un père et un fils il y a des cœurs qui doivent aimer et être pieux ; c'est là la nature que les hommes doivent garder avec zèle et fermeté. S'il le fait, l'esprit de l'homme ne peut pas ne pas être attaché à ce bien, à cette vertu.

Hô-Shi dit : Quand on connaît la loi morale, on sait que cette loi est conforme à la nature.

2. C'est en se référant au Tchouen-ki[1], en suivant ce qui a été vu et entendu, en recueillant pour les publier les paroles dignes de louanges, en rappelant les bonnes actions que l'on a composé le chapitre extérieur de la Siao Hio.

Commentaire. — C'est en étudiant le livre des relations historiques des empereurs des anciens temps, des royaumes Wei et Tsin, des Hans occidentaux[2] et orientaux[3] de la dynastie de Soui[4], de Tang[5], en recueillant tout ce qui a été vu et entendu dans les cinq âges des derniers temps[6], (qu'ont été écrites) toutes les sentences qui se rapportent aux lois des êtres, aux règles des hommes ; ce sont là les paroles dignes de louanges. Ainsi toutes les actions relatives à ces lois et à ces règles, que l'on fait connaître, sont les bonnes actions ; c'est en les relatant et les ajoutant au livre intérieur que l'on a composé le livre de la Siao Hio.

Les gens qui étudient, en lisant le premier chapitre, prennent pour maîtres les sages et saints antiques des dynasties de Iu, Hia, Shang et Tcheou. En lisant le second chapitre, ils prennent pour précepteurs les sages des temps rapprochés des Hans, des Tang et des Song. Ainsi se forme et subsiste la vertu élevée, la loi supérieure ; composant ainsi l'enseignement de la jeunesse, pourrait-on y apporter quelque négligence ? (Non sans doute.)

3. Paroles et sentences dignes de louange.

Commentaire. — Paroles dignes de louanges, *i. e.* bonnes, vertueuses. Ce chapitre publie les sages paroles prononcées par les docteurs qui ont vécu depuis les Hans. Elles expliquent et développent tout ce qui a été dit concernant le fondement de la doctrine, l'explication des principes et le respect de soi-même.

Ce chapitre contient en tout quatre-vingt-onze sections.

## § I — PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Hing-Hiu, Sian Sheng[7] dit : Pour enseigner les enfants mettez en premier lieu la paix, le calme, le respect, la vigilance.

[1] Relations historiques.
[2] 206 A. C. à 25 P. C.
[3] 25 à 190 P. C.
[4] 589 à 618 P. C.
[5] 618 à 905 P. C.
[6] Les 5 dynasties qui ont régné entre les *Tangs* et les *Song* : les seconds *Liang* de 907 à 923 (2 princes); les *Tangs* ultérieurs, 923 à 936 (4 princes); les *Tsin* ultérieurs, 936 à 947 (2 princes); les *Hans* ultérieurs, 947 à 951 (2 princes); les seconds *Tcheou* 951 à 960 (3 princes).
[7] *I. e.* docteur, maître.

Commentaire. — Hing Hiu est un nom de lieu. Ce Sian Sheng avait pour nom familier Tzai, pour nom d'honneur Tze-Heou. Il était de Mei Hien [1] du royaume de Song. La paix est la tranquillité, le calme du jugement. La respectabilité est la noblesse; la vigilance est la crainte qui observe. Ces quatre choses sont le sujet des développements et des éclaircissements que contient la Siao Hio.

5. Les gens de l'âge présent qui étudient, s'ils ne s'appliquent pas, qu'ils soient hommes ou femmes, se corrompent dès leur jeunesse par orgueil et paresse. Et lorsqu'ils sont devenus grands ils sont, plus encore, méchants et rudes. Conséquemment ils ne savent pas remplir leurs devoirs de fils et de frères cadets et ne savent pas se soumettre, mais distinguent toujours leurs propres intérêts de ceux de leur parents [2]. Quand cette maladie a commencé et qu'elle continue en se développant, elle va jusqu'à la mort conformément à son origine.

Commentaire. — Si l'on ne s'applique pas à acquérir les vertus de paix, de calme, de respect et de vigilance, les enseignements de la vanité, de l'orgueil, de la paresse et de la négligence prennent naissance alors; le sentiment de la justice du ciel s'éteint et les passions de l'homme s'élèvent. — « Se corrompre », ils corrompent leur nature originaire, fondamentale. — Les parents, sont les père et mère. « Distinguent leurs intérêts » (disent cela est à moi); ils séparent ainsi leurs intérêts [3]. « La maladie » est ici l'orgueil et la paresse.

6. Les enfants et les frères cadets, qui ne peuvent se mettre fermement à arroser, nettoyer, obéir et répondre [4], s'ils fréquentent leurs amis et compagnons ils ne pourront se soumettre à eux; s'ils sont magistrats, hauts fonctionnaires, ils ne pourront non plus respecter les autres. Ministres même, ils ne pourront respecter les sages de ce monde.

Commentaire. — Il s'agit ici d'une maladie qui ayant commencé, continue et grandit. « Se mettre fermement à », c'est agir d'un esprit calme et constant. « Se soumettre », c'est se plier et respecter.

7. Si (cette maladie) se développe, on en vient à ne suivre que sa pente et sa fantaisie; on abandonne la justice et le droit, et de la sorte n'ayant point

[1] *Mei*, ville de troisième ordre, au Fong-Thsian-fou.

[2] Mais il y a tes choses et les miennes.

[3] Tandis qu'ils ne doivent point en avoir tant que leurs parents vivent.

[4] V. page 22.

arrêté la maladie à son debut, comme elle s'est rencontrée au lieu où elle existe ainsi elle se développe.

Commentaire. — « Suivant que » (comme), en suivant, conformément... « Se rencontrer », venir à l'encontre.

7. Il est dit dans le Ki-Hiun[1] de Yang Wen Kong. L'enseignement des petits ne consiste pas seulement à apprendre par cœur et à lire. Développez en outre la connaissance naturelle que vous avez des choses, développez vos facultés. On doit faire état avant tout de ce que l'on a appris ainsi au commencement (de son instruction).

Commentaire. — Le nom familier de ce Kong était Y, son nom d'honneur. Ta-nien. Il reçut le nom de convenance Wen. Il était de Pou-Tcheng[2] au royaume de Song. — Fondamental est ce qui est originaire; ce que l'on peut par nature est la faculté originaire. C'est aimer ces parents, respecter les gens âgés. Tcheng-tze dit : L'homme, quand il est encore enfant, ne pouvant encore savoir ni penser d'une manière ferme et durable, on doit lui faire voir chaque jour les principes de la justice, les sentences, les entretiens relevés. On doit les infiltrer dans son oreille, lui en remplir le sein. Si l'on tarde, s'il se forme à sa fantaisie, il sera comme s'il n'avait pas reçu d'instruction[3]. Plus tard, même sous les excitations des paroles séduisantes, il ne pourra plus y revenir.

8. Chaque jour exercez-le aux actes prescrits depuis l'origine[4]. Ne tenez pas compte du passé et du présent (ne les distinguez pas). Mettez au premier rang la piété filiale et fraternelle, la bonté, la sincérité, les rites, la justice, la modération, la pudeur et vertus semblables. En rappelant les actes de Hoang-kiang, éventant, rafraichissant le coussin (de ses parents), de Lou-Tchi serrant les oranges contre son cœur, les vertus cachées de Shou Ao, l'acte de Tze Lou portant le riz (pour ses parents) conformément aux règles, on éclaire ces règles et ces devoirs. Si l'on vient à le comprendre et à s'y exercer, après qu'on l'a fait longtemps, la vertu et la nature se forment naturellement.

Commentaire. — « Les choses antiques », les faits qui se sont passés anciennement

[1] Livre d'instruction domestique.
[2] Ville de troisième ordre au Li-Ngan-fou. Il en est un autre du même nom et degré au Kien ning-fou.
[3] Litt., comme à l'origine.
[4] Litt., aux choses anciennes.

et maintenant. — « Savoir servir son père et sa mère », c'est (avoir) la piété filiale ; servir un frère aîné ou des parents, des gens âgés, c'est la piété fraternelle. Se perfectionner soi-même, c'est (être) bon ; agir avec droiture, c'est la sincérité. Les limites fixées aux mouvements du cœur, c'est la justice. Un cœur qui sait obéir et se contenir a la modération, c'est l'origine des rites. La pudeur est ce qui sait rougir et haïr ; c'est l'origine de la justice. Éventer le coussin comme Hoang-Kiang et les autres (actes cités), ce sont des actes de la piété filiale ou fraternelle. La nature vertueuse est reçue du ciel, c'est l'affection, la justice, les rites, la sagesse. Le nom d'honneur de Hoang-Kiang était Wen-Kiang. Pour perfectionner son cœur et entretenir convenablement ses parents, en été, il éventait leur coussin et leur natte ; en hiver, il chauffait leurs couvertures. Le nom d'honneur de Lou-Tchi était Kong-Ki. Étant âgé de six ans, il rencontra Yuan-Shou. Celui-ci lui ayant présenté des oranges, Lou-Tchi les serra trois fois sur son cœur. Lorsqu'il prit congé de Yuan-Shou, il se prosterna à terre et Yuan-Shou lui dit : Vous qui êtes mon ami et mon hôte vous serrez contre votre cœur des oranges. Lou-Tchi répondit en fléchissant le genou; c'est pour ma mère. Yuan-Shou fut dans l'admiration. Shou-Ao est le nom d'un magistrat du royaume de Tchou, son nom de famille était Wei, son nom familier était Y. Étant encore enfant, il sortit un jour et alla se promener : ayant vu deux serpents, il les tua, et les enterra et revint chez lui en sanglotant. Sa mère lui en demanda la raison ; il répondit : Quand on a vu deux serpents on meurt. Je crains qu'ayant vu cela, je sois séparé de ma mère et meure. La mère lui demanda : Où sont maintenant ces serpents ? L'enfant répondit : J'ai craint que d'autres personnes ne les vissent. Je les ai tués et enterrés. La mère lui dit : C'est ce que j'ai appris : quand on a des vertus cachées, le ciel les récompense par la fortune. Et toi tu ne mourras pas. En effet, quand il fut devenu grand, il devint ministre du royaume de Tchou.

Le nom de famille de Tzé-Lou était Tchong; son nom familier, Iou. On dit de lui généralement : Tandis qu'il servait ses deux parents il mangeait des légumes, des petites fèves, des herbes. Pour ses parents il portait le riz à plus de cent lis. Après qu'il eut perdu ses parents, il devint Taifou du royaume de Tchou, il eut une suite de cent chars, il emmagasinait dix mille tchongs. Assis sur des coussins entassés il mangeait des mets les plus variés. Ainsi en mangeant des fèves et des herbes et portant le riz pour ses parents, il a obtenu (cette fortune) [1].

10. Ming-Tao-Ceng, Sian-Sheng dit : Si l'on s'afflige parce que les enfants et frères cadets ont l'esprit léger, qu'on leur enseigne la doctrine des Kings en leur faisant lire ces livres. Qu'on ne leur fasse pas faire d'exercices de style; mais que les enfants et les frères cadets appliquent toute leur pensée au bien désirable de toute espèce. En outre bien que (l'usage) des

[1] Litt.. comment a-t-il, etc.

livres et papiers aient presque la même utilité que (la fréquentation) des hommes de lettres, si l'on ne veut jamais employer que ceux là, la pensée livrée à elle-même s'affaiblira.

COMMENTAIRE. — Ce Sian Sheng avait pour nom familier Hao; son nom d'honneur était Shun. Il était de Ho-nan, au royaume de Song. Wen hon Kong écrivit sur son tombeau : Ming-Tao Sian Sheng [1]. Être chagrin, c'est l'être de ce que l'on ne peut atteindre à ce point élevé. L'enfant est léger, négligent. S'il est enseigné par des gens intelligents et habiles qui lui apprennent les Kings et lui font lire des livres, on fixe à son cœur trop libre et il saura agir selon les règles. Si on lui fait faire des exercices de style, son cœur se relâchant davantage, il se détache des bonnes règles et en reste éloigné. « Les choses désirables de toute espèce » sont : le dessin, la musique (le kin), le jeu de dames, etc. « Appliquer l'esprit », c'est appliquer son esprit à chercher et suivre les bonnes règles. — « Les livres », pour étudier les lettres : - « Papiers », livres petits et détachés. — Quoique la vertu des livres et papiers soit la même que celles des lettrés (eux-mêmes), si on ne s'occupe que de ceux là, l'esprit, qui cherche la connaissance des règles, s'affaiblit et diminue [2].

11. Y-Tchuen-Ceng Sian-Sheng dit : Quand on instruit quelqu'un si on voit que son esprit ne suit pas la bonne direction, s'il ne se plaît pas à s'instruire, qu'alors on lui apprenne à chanter et à danser ; (des livres) tels que les trois cents chapitres des anciens Shis, les anciens ont composé les poésies; le chapitre Kuen-Yiu, etc., indiquent la manière de régler sa maison ; pour remplir les fonctions publiques dans le village, la ville, le royaume, tout cela doit être répété chaque jour. Mais les hommes de notre temps ne comprennent plus les paroles sages et profondes de ces chants. Inventant de nouveaux vers ils apprennent en un bas langage, aux enfants, à arroser, nettoyer, répondre, remercier, à respecter les vieillards, etc., et leur faisant chanter ces (refrains) soir et matin (constamment), ils tiennent cela pour la chose la plus utile.

COMMENTAIRE. — Y-tchuen est un nom de lieu. Le nom familier de ce Siang-Sheng était Y ; son nom d'honneur, Tcheng-Shou ; c'était le frère cadet de Ming-Tao. — « Droit », la direction droite, la bonne conduite.

« A son gré », ce qu'on désire et (dont) on se réjouit. — « Kuen-Iu », premier chapitre du Shi-King. Voix du royaume de Tcheou. Ce chant et autres Shis formant l'enseignement intérieur de la maison, sont ainsi le principe de l'affermissement de la

[1] Docteur brillant et vertueux.

[2] *Longa via per præcepta, brevis via per exempla.*

famille. En ce temps, grands et petits s'en servaient généralement. — « Sages (mesurées) et profondes. » Les paroles en sont conformes aux règles et mesures ; les pensées sont profondes et voilées. Si, en composant des paroles appropriées à une mélodie, on fait rythmer et chanter constamment (des choses relatives au devoir) d'arroser, nettoyer, etc. leurs esprits connaissant la bonne direction de la conduite seront désireux d'apprendre. Tchou-tze dit : J'ai toujours douté si ces paroles du Chap-Kiu-Li [1] : « Ne retroussez pas vos vêtements, ne croisez pas les jambes, en montant l'escalier de la maison faites entendre un léger son de voix, en passant la porte intérieure regardez en bas », ont été réellement dites ; si les gens des temps originaires ont enseigné cela à leurs enfants.

12. Tchen-Tchong-Su-Kong dit : Dans leur enfance, les gens qui étudient doivent d'abord apprendre à distinguer séparément ce qui est la supériorité et l'infériorité dans les rangs des hommes, comment et quelles sont les actions des saints et des sages, ce que sont celles des gens inférieurs et de peu d'esprit. Se tourner vers le bien, s'écarter du mal, évitant le second et s'attachant au premier, voilà ce que les gens, qui étudient, doivent mettre au premier rang [2].

Commentaire. — Le nom familier de ce Kong était Kuen ; son nom d'honneur, Ing-Tsong. Il avait le surnom de Liao-Ong et le nom posthume Tchong-Sou. Il était de Yan-Ping [3], au royaume de Song. Ou-Shi dit : On doit se tourner (au bien), s'y attacher, c'est le degré supérieur, celui des saints et des sages. Il faut s'écarter (du mal), l'éviter ; c'est le degré inférieur des gens, de peu d'intelligence.

13. Yan-tze [4], Meng-tze ont été des saints du second rang. Bien qu'en s'instruisant on ne puisse en arriver là, toutefois on peut (arriver à) être sages et lettrés. Maintenant, si les gens qui étudient savent comprendre cela, ils pourront apprendre ce qu'ont fait Yan-tze et Meng-tze.

Commentaire. — A partir de ce qui précède, il est dit que l'on doit s'appliquer (à imiter) les actes des saints et des sages « de second rang », venant après (Kong-tze). « Étudier » (les œuvres et les actes de) Yen-tze et Meng-tz.

[1] Chap. I du Li-Ki.
[2] Par où ils doivent commencer.
[3] Ville et département du Fo-Kien.
[4] Sage qui vivait sous les Tcheou et passait pour un modèle de piété filiale.

14. Quant on est d'un parler doux et d'un souffle calme, on sait apprendre que Yan tze n'a jamais fait éprouver (sa colère et l'irriter).

Lorsqu'on sait se repentir après qu'on a commis une faute, et ne sait pas craindre de se corriger, alors on sait apprendre de Yan tze a ne jamais répéter (une faute).

COMMENTAIRE. — Tchou-tze dit : « faire éprouver », transporter sur — « Redoubler », c'est faire une deuxième fois. Si l'on se fâche une fois, on ne se fâche pas une seconde. Quand on a commis une faute une première fois, après cela on ne la commet plus une seconde fois.

15. Si l'on sait que jouer l'enterrement ou le commerce ne vaut pas employer les vases du sacrifice; si l'on aime d'un cœur de mère, et sait changer de domicile jusqu'à trois fois; ne s'en fatigant point, ne changeant point depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, n'ayant qu'une même pensée depuis le commencement jusqu'à la fin, notre cœur ne s'émouvra pas et nous pourrons être semblable à Meng tze.

COMMENTAIRE. — « Enterrer » est l'affaire des cimetières et des hameaux. « Commercer » est celle des marchés. — Les instruments du sacrifice, sont les objets des écoles. Il est enseigné d'éviter ces trois choses. — « Ne se fatiguant point », progressant dans les études. « Ne changeant point », conservant sans variation.

15. Si l'esprit est formé sans élévation, comme la doctrine de ces gens est l'affaire du commun des hommes (est basse et vulgaire), lorsque l'on fait mention de Tzen tze ou de Meng-tze, (ils disent) qu'on ne peut les atteindre et les égaler, c'est là leur pensée : Les enfants pourraient-ils imiter Tzen-tze et Meng tze? A un homme de cette espèce on ne peut tenir un langage élevé. Les maitres et les gens âgés connaissent sa bassesse, que pourront-ils lui dire? Les maitres et les gens respectables ne lui parleront pas et ceux qui le feront seront des gens de la dernière espece, sans droiture ni pudeur dans leurs actes, des gens du dernier rang. Quant ils ont commis une faute, ils ne savent point s'amender : gens vils et bas, ils n'entendent que le langage le plus bas, ils ne font que les actions les plus viles. Si on veut chercher un terme de comparaison : ils sont semblables a ceux qui restent à la maison entre quatre murs qui les enserrent. Bien qu'on leur explique et

qu'on veuille leur donner l'intelligence des choses, ils ne sont pas capables de comprendre.

Commentaire. — On parle ici de ce qui concerne les gens bas et de peu d'esprit, que l'on doit éviter et rejeter; les paroles, les actions d'ordre inférieur, sont comme des murs qui enferment et enserrent le cœur de l'homme. Expliquer et donner l'intelligence se fait en formant l'esprit par l'imitation des saints et des sages. — Ou Shi dit: quand la parole est trompeuse, l'acte est mauvais. Si, tout en ayant à rougir de ses défauts, on prolonge ses fautes, soit en écoutant, soit en agissant, on s'adonnera aux enseignements de la bassesse et de l'inintelligence; se fermant les oreilles et les yeux, maintenant son cœur dans l'obscurité, ne pouvant plus rien voir, ne pouvant plus faire un pas. Si l'on veut leur expliquer et leur donner l'intelligence des choses ils n'en sont plus capables.

16. Ma Yen et Ma-Toun, fils du frère aîné de Ma-Yuen, étaient tous deux amis du bavardage et de la critique, ils étaient amis des gens légers, imprudents, prêts à exposer leur vie. Ma-Yuen se trouvant au royaume de Kiao-Tsi leur donna cette leçon par une lettre : « Moi je désire que quand vous entendez raconter les défauts et les fautes des hommes, ce soit comme si vous entendiez le nom de votre père et de votre mère; on doit les entendre de ses oreilles seulement, on ne doit pas les prononcer de sa bouche. »

Commentaire. — Le nom d'honneur de Ma-Yuen était Wen-Yuen; il était de Mao-Ling au royaume de Han. Ma-Yen et Ma-Toun sont les deux fils du frère aîné de Ma-Yuen. Ils aimaient à blâmer en paroles et à bavarder. — « Agir au péril de sa vie », c'est risquer sa vie pour secourir les autres, par la violence et la force. Ils étaient aimés des gens qui risquaient leur vie légèrement et négligemment, imprudemment. Kiao-tsi est le nom d'une principauté.

17. Ceux qui aiment à parler, à discourir du bien et du mal des autres, qui blâment et louent à tort et à travers ce qui est juste, me sont grandement odieux. Il est mieux de mourir que d'apprendre que ses enfants et petits-enfants tiennent une conduite semblable.

Commentaire. — Blâmer ou louer légèrement la loi sage, c'est dire légèrement le oui et le non sur les lois du royaume.

18. Long Pe Hao était bon, prudent, craintif, sans parler recherché,

[1] Des petites gens, c'est-à-dire eux-mêmes.

humain, modéré, pur, reglé, raisonnable, juste; il avait l'autorité et la dignité. Je le loue et l'exalte, je désire que vous l'imitiez.

Commentaire. — Long Pe Hao avait pour nom familier Shou; il était de King Tchao Bon, droit, grave, sérieux, prudent, réservé, attentif, craintif, ce sont toutes qualités relatives au parler. Sans recherche, sans se distinguer, humain, modéré, pur, réglé, tout cela dénote absence d'orgueil, de prétention; étant (tout cela et) raisonnable, juste, il avait l'autorité. Il ne suivait pas à son caprice les manières triviales. C'est la règle immuable des sages.

19. Tou Ki Liang était prêt à exposer sa vie; il aimait la justice, il était affligé de l'affliction des autres, il se réjouissait de la joie des autres; ni la pureté ni la souillure n'étaient pour lui une occasion de faillir. Des hôtes qui lui étaient venus pendant le deuil de son père, des princes même, vinrent aux funérailles. Pour moi je le loue et l'exalte. Mais je ne désire pas que vous cherchiez à l'imiter.

Commentaire. — Le nom familier de Tou Ki-Liang était Bao. — Quand un autre était dans la peine il l'était aussi lui même; quand un autre avait de la joie, lui-même se réjouissait. Il ne distinguait pas ce qui était pur ou souillé; prévoyant l'un et l'autre, il ne trouvait là aucune occasion de faillir. Aussi les hôtes venus pendant le deuil de son père comptaient de nombreux princes mêm

20. Si l'on n'est pas capable d'imiter Pe Hao, cependant on peut être attentif à ses actions et craintif (de mal faire). Certes si vous ne pouvez sculpter une oie du désert; faites du moins un canard. (Faites le possible.) Si l'on veut et ne peut imiter Ki-Liang: ayant échoué on sera dans ce monde un homme léger et méprisable. Si l'on ne peut pas faire un tigre peint et qu'on veuille le faire, on arrivera à former un chien.

Commentaire. — Ou-Shi dit: L'oie et le canard sont des oiseaux et de formes semblables. Le tigre et le chien, bien qu'ils soient deux quadrupèdes, ne se ressemblent pas.

21. Tchao Lie[1], de la dynastie des Hans, était sur le point de mourir, fit cette instruction a Heou-Tchou : Ne fais pas le mal sous prétexte qu'il est petit, ne laisse pas de faire le bien parce qu'il est peu considérable.

[1] De la troisième dynastie, régna deux ans. 221-223 P. C.

COMMENTAIRE. — *Han* est le surnom des empereurs de la famille Liou. Tchao-Lie était souverain de la dynastie de Hans. Son nom familier était Pai, son nom d'honneur Siuan-te. — « Instruction », *i. e.* avertissement. Hao-Tchou était le fils de Tchao-Lie; son nom familier était Can. — Tchou tze dit: Quand on se livre au bien, alors on est puissant. Aussi, bien qu'il soit très petit, on doit éviter le mal.

22. Tchou-Kao-Ou Heou, dans son livre d'avertissement à son fils, dit : Les sages agissent de façon à se maintenir en repos et calme, et à développer la vertu avec mesure. Si la continence et le calme manquent on ne pourra donner la clairvoyance à l'esprit, si l'on n'a point la paix et le calme on ne saurait aller loin.

COMMENTAIRE. — Le petit nom de Ou Heo était Liang; son nom d'honneur, Kong-Ming; Tchou-Kao était celui de sa famille. Étant au service de Tchao Lié de la dynastie Han et devenu ministre, il reçut le nom appliqué de Tchong-Ou. Tchoui-Tchou-Kou Tchan avait pour nom d'honneur Sha Youen. — Quand on est en paix et calme intérieur, le cœur ne se laisse pas entraîner vers les choses extérieures. Alors sachant se gouverner soi-même on peut aller loin. Si l'on est continent et sobre, le cœur ne se laissera pas arrêter par les passions. Alors on pourra développer les vertus et éclairer l'intelligence.

23. Il faut que l'on ait l'instruction dans le calme. Les facultés doivent être enseignées. Sans instruction on ne peut développer ses facultés. Sans calme on ne peut perfectionner son instruction. Si l'on est négligent et ami de l'oisiveté on ne poura scruter les choses cachées. Si l'on est rude et emporté on ne pourra diriger sa propre nature. Les années passant avec le temps, l'esprit s'épuisant avec les années, tombe dans la défaillance et la sécheresse: devenu pauvre, se lamentant avec tristesse, parviendra-t on jamais à rétablir (l'ancien état)?

COMMENTAIRE. — « Développer ses facultés », les compléter. « La négligence », *i. e.* le vice. Si l'on est négligent et paresseux on ne saura pas conserver son cœur. On sera incapable de pénétrer, d'étudier les lois cachées et obscures. Si l'on est rude et emporté, les mouvements du cœur seront mauvais. Alors l'on ne pourra plus diriger convenablement la nature des dispositions internes et de la matière données par le ciel. Les années de l'homme et ses pensées passent avec le temps et les ans, sans jamais en venir à s'arrêter. Si on laisse passer le temps sans s'instruire, on sèche et tombe avec les herbes et les plantes, et quoiqu'on se lamente et se plaigne, on ne parviendra jamais à réparer (ce mal).

Tchen Shi dit : L'œuvre de Kong Ming est réellement d'un langage profond.

24. Lio Pian, ayant écrit un livre, fit cette leçon à ses enfants et frères cadets : « Celui qui déshonore son nom s'attire des peines, celui qui fait rougir ses ancêtres détruit sa maison ; celui-là a cinq causes principales de chute, il doit les considérer et approfondir.

COMMENTAIRE. — Lio-Pian avait pour nom d'honneur Tsi tching, il était le petit fils de Liou-Kong Tcho, de la dynastie des Tang, et fils de Lio Tchong Ing.

25. « C'est d'abord chercher le repos et la fainéantise ; ne point se plaire à la pureté et à la modération, chercher à s'attirer les profits et n'avoir aucun égard à ce que disent les autres.

COMMENTAIRE. — Ceci traite des fautes par manque de réflexion et de vigilance ou de modération. — « Ne point se plaire », ne point faire cas. — « Avoir égard », se préoccuper.

26. « En second lieu ignorer les règles morales des livres, répugner à la morale des temps anciens, ne point rougir de ne rien comprendre aux anciens Kings, et discourir toujours du temps présent ; rire et plaisanter toujours ; très peu instruit soi-même, haïr l'instruction des autres.

COMMENTAIRE. — Il s'agit [illegible] consistant à ne point aimer l'instruction. [illegible] c'est sans instruction. — « Rire », c'est rire en élargissant la bouche. [illegible] rougissent point d'ignorer complètement les Kings des anciens saints. Bavardant [illegible] choses du temps présent, ils ne font que rire.

27. « Le troisième vice consiste à être mécontent de tout ce qui vous surpasse, à priser haut ce qui vous flatte, aimer à ne parler que d'une manière moqueuse, ne s'inquiéter en rien des anciennes règles morales, envier le bien d'autrui dont on entend parler et publier le mal qu'on en apprend ; être adonné exclusivement, uniquement, aux plaisirs, nuisant à ce qui est vertueux et juste et cherchant à le détruire. Les ornements du bonnet (l'épingle) et les habillements étant pure vanité, en quoi diffèrent-ils des esclaves ?

COMMENTAIRE. — Il est traité ici du vice qui consiste à ne pas aimer le bien. « Être mécontent [illegible] — « flatter », approuver. — « Envier », jalouser. — « Publier », raconter. — « Uniquement, exclusivement », avec une partialité mauvaise. — « [illegible]

blement adonné », entraîné peu à peu au mal. — « Ils nuisent à la vertu, au droit et les détruisent ». ils détruisent et écartent tout ce qu'ils produisent de bien. — L'épingle et l'habillement, *i. e.*, les habits et le bonnet. « Les esclaves », ceux qui sont employés au service personnel. « Vain », inutile, sans valeur. — « Différent », non semblable.

28. « En quatrième lieu (leur vice est qu'ils) aiment et apprécient hautement l'oisiveté et le plaisir ; s'enfonçant dans l'écume et la lie, ils font une affaire noble et importante de tenir le verre à la main et de boire, ils regardent comme insensé ceux qui s'occupent des affaires avec diligence. Il est facile de prendre des habitudes mauvaises, il est difficile de reconnaitre (sa faute) et de se corriger.

Commentaire. — Ce (paragraphe) traite du défaut qui consiste à aimer la bonne chère et la joie. — « Apprécier haut », tenir pour grand, important. — « L'écume et la lie ; ils prennent le verre et boivent », tout cela est dit du vin. « Affaire noble et importante », acte qu'on exalte, et vante comme bon. — « S'occuper des affaires », les soigner. — Amis de l'oisiveté, estimant hautement l'immodération dans l'usage du vin, par contre attribuant à sottise le soin apporté aux affaires ; leur cœur s'étant ainsi une fois corrompu, quand même ils le reconnaitraient, ils ne pourraient plus se corriger.

29. « En cinquième lieu est le défaut de ceux qui aspirent à une charge estimée et pour cela s'attachent par leurs ruses aux hommes puissants et importants et qui tout en obtenant heureusement une fonction inférieure, excitent la colère de tous, l'indignation des foules et sont rarement heureux [1].

Commentaire. — Il s'agit de ceux qui se servent de moyens détournés. — « Une charge estimée », un siège de magistrat renommé. — « S'attachent secrètement », suivent par ruse. — La puissance, l'importance est l'autorité, la dignité. « Ils sont rares », il n'y en a guère. Cette sentence traite de ceux qui bien qu'ayant reçu une fonction dans des conditions heureuses, cependant à la fin la perdent (ou périssent).

30. « Pour moi considérant ces choses, je vois qu'une maison renommée, une famille élevée, doit nécessairement subsister et prospérer quand ses ancêtres ont été justes, pieux, diligents, économes. Mais parce que les enfants et descendants sont légers, superficiels, dépensiers, orgueilleux, elles ont dû avoir des revers et dépérir. Subsister et prospérer est difficile autant que de s'élever vers le ciel. Être abattu et dépérir est facile comme de brûler

[1] Mand., conservent très rarement.

des cheveux. Dire ces choses fait peine au cœur. Pour vous vous devez les graver sur vos os.

COMMENTAIRE. — Un enfant [illegible], une famille de rang élevé, tout cela désigne une maison de grands. [illegible] faiblesse. La légèreté, la prétention, la prodigalité, la suffisance, l'orgueil, [illegible], tout cela fait périr les maisons. — « Brûler », consumer par le feu. « Graver sur les os » est autant que graver dans le cœur. Le sens est de considérer ces choses attentivement, l'expression est encore plus pressante.

31. Fan-lou kong tsi [1] étant ministre, Fan Kao, son neveu, le sollicitait constamment de lui obtenir une magistrature : Fan tsi lui fit cette leçon en vers :

COMMENTAIRE. — Fan tsi avait pour [illegible] l'honneur Wen-Sou. Il fut ministre du royaume de Tcheou, après avoir servi le prince de Song. Il fut fait prince du royaume de Lou ; le fils de famille est le fils du frère aîné, son nom était Hiao.

32. Il lui dit pour lui servir de leçon : Je vous donne cet avertissement [2] : 1° Apprenez à vous maintenir en vous-même. Rien ne doit primer la piété filiale et fraternelle : servez avec affection vos parents et vos supérieurs. Ne commettez point l'orgueil et la négligence : craignez, craignez ; je le redis encore, soyez plein de crainte anxieuse : soyez prompt à remplir ces (devoirs).

COMMENTAIRE. — La piété filiale et fraternelle est la base de la formation de soi-même. « Avec affection », avec esprit de concorde et joie. « Orgueil » et prétention ; légèreté et paresse. — Craignez, fortement ; soyez en garde, plein de vigilance. — Soyez prompt, actif, sans retard. « Ces devoirs », *i. e.*, la piété filiale et fraternelle.

33. 2° C'est pour vous une instruction. Au lieu d'apprendre à chercher un salaire, sachez que rien n'égale le soin de la vertu et de la morale. Si vous apprenez en grand nombre ces paroles que vous avez entendues fréquemment de ma bouche, vous aurez un siège de magistrat. Ne vous affligez pas d'être ignoré des hommes ; affligez-vous de ne pas avancer en science.

COMMENTAIRE. — « La [illegible] », le droit et la morale. — « La vertu », celle qu'enseignent les livres. — « Profonde », conforme aux règles. « En grand nombre », en

1. [illegible] prince du royaume de Lou.
2. Dans le texte, [illegible]
*Se lit [illegible]*

quantité surabondante. — Si vous apprenez beaucoup de choses, vous pourrez être magistrat, c'est le dire habituel de Tze-Hia.

34. 3° Voici pour vous une instruction : Tenez loin de vous l'opprobre et la honte. Observez la modestie selon les rites. En vous abaissant, honorez les autres et en les mettant au-dessus, restez en dessous d'eux. — Aux chapitres Liang-shou et Mao tsi, il est montré la manière de censurer les autres.

Commentaire. — Tchou-tze dit : « Modestie », *i. e.* perfectionner le sentiment du respect. Les rites sont les règles et la manière de parler, la politesse. Que l'on se conforme aux règles qui perfectionnent la politesse et le respect, alors on écartera de soi le blâme et la honte. Se faire petit et exalter les autres, mettre les autres au premier rang et se ranger derrière eux, c'est la perfection du respect. Siang-Shou est le nom d'un chapitre du Shi-King. Il porte : Si étant homme, on ne suit pas les règles, pourquoi ne meurt-on pas promptement ? — Mao-tsi est le nom d'un chapitre du Shi-King. Ses paroles n'existent plus maintenant. Ces deux chants blâment ceux qui vivent sans rites. — « Montrer », faire voir. « Censurer », blâmer en se moquant.

35. 4° Voici une instruction pour vous : Ne vivez pas à votre fantaisie, sans règle ; si l'on vit ainsi, on ne peut être sûrement sage. — Tcheou et Kong ont établi une doctrine célèbre. Les Tchi et les Liang ont mis en honneur les discussions sur le vide. Les huit penseurs[1] vantés de la dynastie orientale ont pour mille ans souillé les pages bleues de l'histoire[2].

Commentaire. — (N'agis pas) à ta fantaisie, ni sans réflexion, sottement, (mais) sois sage et juste ; sois fermement sage. Tcheou et Kong sont Tcheou-Kong et Kong-tze. La doctrine célèbre est celle des devoirs des hommes ; elle est vraie, et elle a grand renom. Le royaume de Tchi et le royaume de Liang étaient tous deux au sud du Kiang[3]. C'est pourquoi il est dit : les royaumes au sud. Les entretiens vides sont les discussions philosophiques vaines et vides (sur le vide?). Les huit penseurs appartiennent au royaume de Tchin. Ce sont Hô-mou-fou-tshi, Sian-Koun, Zhouan-Fang, Pe-tcho, Yang-man, Hou-Y, Jhouan-Fou et Kouang-Y. Ces huit personnages faisaient chaque jour, des discussions sur le vide et des excès de boisson, leur profondeur était le vide. Bien qu'ils aient été vantés à cette époque, comme ils étaient sans mœurs ni règle et violaient la doctrine respectée, leur nom est resté longtemps une tache dans les livres de l'histoire ;

[1] Litt., approfondis.
[2] Litt., l'histoire bleue. V. Comm.
[3] Le grand fleuve de la Chine.

ils sont donc dignes de mépris. L'histoire dans l'ancien temps s'écrivait sur le bambou c'est pourquoi on l'appelait l'histoire bleue.

36. 5° Ne te livre pas à (la passion) du vin. C'est un poison qui rend insensé et n'a point un goût sain ; il fait perdre la disposition à la vigilance et à la bonté, il engendre les habitudes de corruption, de méchanceté, de cruauté. Personne ne doit oublier[1] qu'il a renversé et détruit (les royaumes) jadis et aujourd'hui.

Commentaire. — Le vin peut bouleverser la nature, c'est réellement un poison qui rend fou. Par lui anciennement et de nos jours beaucoup ont été renversés, abattus détruits, ont reçu la mort.

37. 6° Je t'en avertis. Ne parle pas beaucoup ; tous haïssent ceux qui parlent trop. Si l'on ne craint pas les paroles qui sont comme les gonds et les cornes de l'arc, les chagrins et les malheurs en naitront (en grand nombre). En louant et blâmant, en disant du mal ou du bien on s'attire inutilement des peines.

Commentaire. — Ouvrir et fermer une porte se fait au moyen des gonds ; attacher et lâcher l'arc se fait au moyen des coins.

Comme le malheur ou la bonne fortune des hommes, l'honneur ou la honte a pour cause la parole, on la compare au gond et au coin de l'arc. Les accidents, les peines sont aussi les défauts et les hontes. « Parler mal », faire connaître le mal commis par quelqu'un et diminuer ce qu'il a fait (de bien). « Louer » est vanter ses bonnes actions, les élever au-dessus de la vérité. Approuver et blâmer, dire du mal ou du bien, tout cela attire les peines et amène la honte, cela ne sert qu'à se créer des misères.

38. 7° Chacun en ce temps prise hautement les procédés amicaux ; on aime les liens de l'amitié, et l'on s'en approche comme de l'or ou d'une fleur odorante. La colère, l'emportement naissent facilement ; le vent, les vagues se soulèvent en un instant. Cela étant le cœur des grands est vaste, calme, mais sans goût comme l'eau[2].

Commentaire. — L'Y King dit : Si les cœurs de deux hommes sont unis, leur force tranchante brisera l'or. Les paroles de (deux) cœurs unis ont un parfum semblable à celui des fleurs odorantes. « S'approcher », aller vers. — Le vent et les vagues servent

[1] On doit relater.

[2] Ils sont sans ressentiment comme l'eau est sans goût.

de comparaison pour la colère et l'emportement. Si étant avides de puissance et de gain, on ne s'entend pas en une parole, cela soulève de part et d'autre le souffle de la colère et produit le même effet que le vent et les vagues. — « Vaste », large, profond

Il est dit au Li-Ki : L'amitié des sages est semblable à l'eau, celle des gens du commun est semblable au vin doux. Les grands, les sages, s'élèvent dans l'insipidité, les gens inférieurs périssent dans le piquant.

39. 8° Tout le monde aime ceux qui approuvent et flattent ; gonflant la pensée et le souffle on se porte à l'orgueil. Vous ne connaissez pas les flatteurs, ils font de vous un jouet et vous troublent. Aussi les anciens les détestaient; ils les appelaient des nattes de bambou, des dos voûtés.

Commentaire. — « Détester », haïr avec mépris. — « Des nattes de bambous », *i. e.*, des poitrines courbées en avant. — « Des dos voûtés », des reins bossus, courbés. Les vases de bambou ne peuvent se courber ; les dos courbés ne peuvent se redresser, tous deux sont vilains et estropiés.

Tcheou-Shi dit : Ceux qui aiment les flatteurs ont cette apparence.

40. 9° Les gens du siècle appréciant haut les hommes forts et aventureux [1], disent vulgairement qu'ils sont la force et le droit ; ils s'exposent à des difficultés et sont (souvent) dans la détresse pour les autres. Ordinairement ils finissent par être pris et emprisonnés. C'est pourquoi Ma-Yuen dans son livre prémunit soigneusement ses enfants contre eux.

Commentaire. — Ces hommes vigoureux qui s'exposent aux aventures (nomades etc.) s'attachent aux autres faisant peu de cas d'eux-mêmes. Ils n'ont que l'apparence de la force (du souffle) et du droit, mais ils ne sont pas sûrs. C'est pourquoi Ma-Yuen dit dans son livre : Qu'ils meurent peu importe ; je désire seulement ne jamais apprendre que mes fils et descendants tiennent une pareille conduite.

41. 10° Les gens du siècle estimant peu la pureté, la simplicité, aiment à s'élever, se plaisant à ce qui est beau et grand, montent des chevaux brillants ; vêtus de peaux légères, ils traversent d'un air superbe les cantons et les hameaux; enviés par les gens qui courent les chemins, ils sont l'objet des moqueries des gens sensés.

Commentaire. — « Enviés », loués; « moquer », *i. e.* mépriser.

[1] Sorte de *bravi*. Les paroles grossières sont pour eux.

12. 11 Pour mon magistrat passager[1], j'ai cherché à m'approprier les règles sages de Yao et Shun. [illegible] graves [illegible] fonctions étant insuffisante en moi, je me suis constamment affligé intérieurement, et j'ai maintenu dans mon sein une crainte salutaire. Marchant comme près d'un précipice ou d'une glace tendre, je crains d'y mettre le pied et de tomber. Vous devez m'aimer (ô mon fils); n'augmentez pas vos fautes et vos résistances à la loi morale. Leur ayant fermé la porte, maintenez fermes votre marche et vos pas.

Baissant la tête, dérobez-vous à la célébrité, à la majesté du pouvoir. Vous ne pouvez pas être très longtemps en possession de l'autorité; comment pourriez-vous croire la garder jusqu'à la fin.

COMMENTAIRE. — Fan Tsi ayant été ministre du royaume de Tcheou, [illegible] ensuite [illegible] de Song. C'est pourquoi il dit qu'il a été magistrat passager. [illegible] du royaume de Song, après avoir été [illegible] du royaume de Tcheou, [illegible] cherche à reproduire en lui le règne de Yao et de Shun : il était constamment craintif et préoccupé, comme marchant près d'un précipice [illegible] Résistances [illegible] Ne demandez pas que j'use de mes [illegible] pour vous obtenir une [illegible]. Et il l'avertit qu'il lui serait [illegible]. Vous devez au contraire vous en abstenir de loin. Ne cherchez point cela, la richesse, les honneurs ne sont pas constants, on ne peut donc s'y fier.

13. 12 Quand une chose est élevée, elle s'abaisse ordinairement; ce qui s'élève, peut facilement descendre. Quand la vitesse est très grande, la solidité, la force manque. Si l'on agit avec précipitation, il y a grande chance de tomber et de se heurter.

La fleur qui brille dans le jardin s'épanouit à l'aurore et ne tarde pas à se flétrir. Le sapin croissant tranquille au bord d'une vallée devient épais et haut, puis se dessèche. Dans le destin qui nous a été donné du ciel il y a des vicissitudes. Il est difficile de pénétrer dans le nuage sombre. Ces paroles ont été écrites pour instruire mes enfants; c'est une chose bien inutile que de chercher à entrer en charge de force.

COMMENTAIRE. — [illegible] en haut [illegible] s'abaisser [illegible] : Se hâter, agir avec précipitation. [illegible] et être renversé.

[1] [illegible]

Le bleu nuage représente les honneurs, l'élévation des hautes fonctions. Les huit premières maximes de cette section traitent des lois immuables des hommes et des choses[1]; les deux suivantes[2], du destin déterminé pour la richesse et les honneurs. Les deux dernières résument les instructions[3].

44. K'ang-T'sie-Shao, Sian-Sheng fit cette instruction à ses enfants et petits enfants : Les hommes supérieurs bien que sans instruction, sont bons et justes[4]. Les hommes moyens deviennent bons après avoir reçu l'instruction. Les gens inférieurs, bien qu'instruits, ne le sont jamais. Les saints peuvent-ils ne pas l'être ? Ceux qui sont devenus bons parce qu'ils ont été instruits, peuvent-ils ne pas être sages ? Ceux qui bien qu'instruits ne sont pas bons peuvent-ils ne pas être de nature mauvaise ?

Commentaire. — Ce Sian-Sheng avait pour nom familier Yong ; son nom d'honneur était Yao-fou. — Kang-tsie était son nom ajouté par circonstance. Il était de Ho-nan au pays de Song. Bien qu'il y ait trois degrés dans la nature matérielle et spirituelle, la nature du ciel et de la terre n'étaient pas différentes à l'origine. Pourquoi les gens grossiers, s'ils s'appliquent au bien constamment et avec zèle, ne pourraient ils devenir sages ?

44. Cela étant, on doit savoir que les sages sont heureux, et les méchants ne connaissent que le malheur (le bien est félicité et le mal, malheur).

Commentaire. — Ceux qui font le bien possèdent le bonheur, la fortune ; ceux qui font le mal ont en partage les afflictions.

45. Les gens heureux ne regardent jamais de leurs yeux, des apparences contraires aux lois morales (aux rites), ils n'écoutent jamais de leurs oreilles des sons contraires à ces lois ; leur bouche ne profère jamais de paroles mal réglées ; leurs pieds ne font jamais un pas qui blesse ces lois ; ils ne font pas amitié avec les gens qui ne pratiquent pas le bien ; ils n'aiment rien de ce qui est contraire à la justice. S'attachant aux sages, ils s'en approchent comme on s'approche d'une fleur odorante ; fuyant les méchants, ils les craignent comme des serpents ou des scorpions. Si quelqu'un nie que cet homme soit heureux, je n'en crois rien.

[1] V. § 32 à 39.
[2] V. § 40 à 41.
[3] V. § 42, 43.
[4] I. c., les hommes supérieurs sont ceux qui sont bons, même sans instruction, etc.

COMMENTAIRE. — Dans cette section, on dit que celui qui pratique le bien est heureux.

47. Les gens malheureux ont le langage tortueux et rusé. Qu'ils agissent ou cessent d'agir, ils sont cachés et méchants, ardents au gain, ils embellissent leurs fautes dans leur cœur, ils se plaisent extrêmement au malheur des autres ; ils haïssent la vertu, le bien comme des ennemis. Détruire les lois et les bonnes mœurs, c'est pour eux comme manger et boire. Petits, ils s'abaissent eux-mêmes, ils détruisent leur nature. Grands, ils déshonorent leurs ancêtres et arrêtent leur postérité. Si l'on me dit que ces gens ne sont pas accablés de malheurs, je ne le croirai pas.

COMMENTAIRE. — Cette section dit que tous ceux qui pratiquent le mal sont malheureux. Ils agissent en cachette, secrètement ; « intérieurement, excessivement », avec grand désir et volonté.

Ils se plaisent au mal, ils se réjouissent quand un homme a de la peine. « Ils embellissent leurs fautes, les ornent, veulent les faire passer pour choses belles, ou les excuser » ; « comme des ennemis », *i. e.* haïssant démesurément. « S'abaisser », dépérir ; « se perdre », périr. — Ou Shi dit : Ceux qui se perdent eux-même détruisent leur nature. Lorsque le malheur n'atteint que l'individu même, il est petit ; s'il déshonore les ancêtres, arrête la postérité, et accable toute une famille, il est grand[1].

48. Il est dit dans les *Annales* : L'homme fortuné, faisant le bien, chaque jour n'en a jamais assez ; le malheureux faisant le mal, chaque jour n'en est jamais rassasié. Et vous, voulez-vous être du nombre des hommes fortunés ou de ceux que les chagrins assaillent ?

COMMENTAIRE. — Cette parole des Annales est au chapitre Tai shi du Shou-king. — Agissant ainsi chaque jour, ils ne trouvent jamais en avoir assez.

49. Tsie Hiao Sin, Sian Sheng, dit dans ses instructions à ses enfants occupés de leurs études : Tous les jeunes gens[2] désirent être du nombre des grands et des sages. S'il en est qui épuisent leurs forces, qui dépensent leur fortune, les sages ne doivent pas être de cette espèce. S'ils ne font pas cela, les jeunes gens distingués ne seront-ils pas grands et sages ? (Oui.) Si les

1. Ceci ferait rapporter les mots *petits* et *grand* du texte au malheur et non aux méchants.
2. Litt., tous les messieurs. Ce mot est un terme de considération que l'on emploie en parlant à quelqu'un.

gens du commun ne les respectent pas, et si leurs pères et mères les haïssent, certainement les sages ne doivent point leur ressembler : si leurs pères et mère les aiment profondément et les gens du peuple les respectent, les jeunes gens sont alors (du nombre) des sages.

COMMENTAIRE. — Ce Sian Sheng avait pour nom familier Tsi ; pour nom d'honneur Jong Kin. — Tsie Hiao est un titre donné par circonstance. Il était de Shan-Yang[1] au royaume de Song. — « Les jeunes gens », désigne ceux qui étudient. « Les sages », ceux qui ont acquis les vertus.

50. Il disait encore : Si vos paroles, vos actions et vos pensées sont bonnes, vous ne pourriez point ne pas être un sage. Si elles sont mauvaises, vous ne pourrez point ne pas être un homme de bas étage.

COMMENTAIRE. — Ou-Shi dit : Le critérium distinctif des sages et des hommes vulgaires est dans les paroles de la bouche, les actions du corps, les pensées de l'esprit.

51. Ho-Wen-Ting-Kong dans une lettre écrite à son fils, dit : Pour donner fixité et fermeté à vos pensées, faites que (la conduite de) Ming-Tao et de Hi-Wen soit votre modèle et votre fin.

COMMENTAIRE. — Le nom familier de ce Kong était An-Kue ; son nom d'honneur Kang-Heou ; Wen-tang est un nom de circonstance. Il était de Kian-Ngan, du royaume de Song. Il avait trois fils. Le nom d'honneur de Hô-In était Ming-Tchong. Celui de Hô-ning était Ho-tsong et celui de Hô-Hong, Zhin tsong. — La pensée est ici ce qui plait au cœur. Ming-Tao est Tcheng-Pe-tze. Tchou tze le vante comme ayant étudié les saints dès l'âge de quatorze à quinze ans. — Hi-wen est Fan-wen tsing. Tchou tze le vante parce que, dit-il, depuis son baccalauréat, il avait fait du monde entier l'objet de ses soins. « Pour fixer leur pensée, etc. », s'ils cherchent à y parvenir en agissant selon leur pouvoir, ils ne tarderont pas d'atteindre la vertu des sages[2] et des saints.

51. Pour parvenir à donner de la fermeté à leur cœur, qu'ils prennent pour base la sincérité, la droiture, la véracité.

COMMENTAIRE. — Le cœur est le fondement de leur être. La véracité (ne pas tromper) est la sincérité, la droiture. — Si le cœur d'un homme n'est pas sincère bien que l'on dise que ses paroles et ses actions sont bonnes, elles ne seront pas toujours conformes à celles des saints et sages. C'est pourquoi on doit faire de cela le fondement de la formation du cœur.

[1] Ville de [illegible] Si-Ngan Fou.
[2] La règle des saints et sages ne sera pas loin d'eux.

51. En agissant sur vous-même, observez une vigilance active, [illegible] ture, sérieux, pureté et prudence.

Commentaire. — Vigilance active : activez la vigilance, [illegible] droiture, vérité ; sérieuse attention, pureté, [illegible] attention ; ceux-là peuvent les conserver qui s'observent [illegible].

52. Quand on est mis aux affaires, on doit [illegible], le bien et le mal, avec perspicacité, intelligence, [illegible] et activité.

Commentaire. — Hiang-S[illegible] dit : En toute chose, [illegible] contre. [illegible] qui est intelligent et perspicace pourra connaître [illegible] choses, [illegible] qu'en étant habile et actif que l'on pourra juger [illegible].

53. En outre, si respectant les trois règles[1], on [illegible] le sens établi des lois et s'applique à le bien déterminer avec [illegible], alors on pourra occuper le pouvoir et l'on pourra être à la tête des hommes[2].

Commentaire. — C'est là l'art de gouverner. Les trois règles sont [illegible] les coutumes. Autrefois on les écrivait sur des planches de bambou de trois pieds. — S'appliquer à bien déterminer le sens des lois : [illegible] étudier les intentions des hommes et les causes, et se conformer au droit [illegible].

54. Pour vous, soyez vigilant ; gouvernez votre cœur, vous-même. Pour cela le boire et le manger, les rapports d'homme à femme sont choses graves. Depuis l'antiquité les saints et les sages s'en sont préoccupés. Pourrait-on maintenant être négligent en cela ?

Commentaire. — Tous ont un grand [illegible]. Si l'on pervertit ses tendances, on ne pourra pas se [illegible] soi-même, et l'on [illegible] c'est donc [illegible] soi-même et gouverner son cœur. [illegible] importantes le boire et le manger, à l'exemple de Yu, [illegible] couleur du bouillon. Mais tous après y [illegible] grand [illegible].

55. Tchen, Siang-Sheng de K[illegible]ling, [illegible]

[1] Litt., les trois pieds. [illegible] Voir le commentaire.

[2] On ne devra pas être [illegible].

dans un avertissement au peuple : Peuples qui êtes à moi, pères, soyez justes; mères soyez aimantes; frères aînés, soyez affectueux; frères cadets, soyez respectueux; fils, soyez pleins de piété filiale; époux, soyez bons. Qu'entre la femme et l'homme il y ait la distinction[1] prescrite; enfants et frères cadets, étudiez; habitants des cantons et des hameaux, observez les règles. Pauvres et affligés, dans les peines et les chagrins, aidez vos pères et mères et vos parents. En cas de mariage, de mort et de deuil, voisins entr'aidez-vous. Ne négligez jamais le soin des champs; ne soyez pas trompeurs et voleurs; n'apprenez pas à jouer et à parier; n'aimez pas les querelles et les procès, et n'opprimez pas le bien par le mal; n'absorbez pas le pauvre dans vos richesses; voyageurs, cédez la route; laboureurs, cédez vos limites. Si les gens âgés ne vont pas, par les chemins, chargés et portant des poids sur leur tête, cela est juste et conforme aux règles.

COMMENTAIRE. — Kou-Ling est le nom d'un canton. Ce Sian-Sheng avait pour nom familier Siang, pour nom d'honneur Shou-Kou. Il était de Foutchéou[2], au royaume de Song. Sian-Kiu[3] était une ville du Tai-Tcheou. « Juste », qui sait régler sa maison selon la justice. « Bons », secourables, qui se protègent mutuellement dans le besoin et l'affliction. Si le mari néglige sa femme et ne l'entretient point, ou si après la mort du mari, l'épouse en prend un autre, alors ils sont tous deux sans le dévouement requis. La distinction entre les époux subsiste quand du vivant de tous deux ils ne se tourmentent pas mutuellement. « Conformes aux règles », qui se visitent mutuellement au temps réglé; qui dans les invitations à un repas, à boire, tiennent compte de l'âge, etc. « Les peines et les accidents », l'eau, le feu, les voleurs, les tromperies, etc. « Négliger », laisser de côté, abandonner, laisser dépérir. « Opprimer », nuire, tromper. « Absorber », accaparant, voulant être les maîtres. « Céder le chemin », que les enfants laissent la place aux vieillards faibles et vénérables. « Céder les limites », les limites des champs étant tracées, ne point usurper de part et d'autre. Ainsi cet excellent enseignement de Mengtze s'adresse à (comprend) tout le monde.

Jusqu'ici on a expliqué les fondements de la doctrine.

## § 2. — DE LA PIÉTÉ FILIALE

56. Sze-Ma Wen-Kong dit : Les petits et les jeunes gens[4], quels qu'ils

[1] Les rapports établis selon la nature et la position de chacun d'eux.
[2] Chef-lieu du Fo-Kian.
[3] Ville de troisième ordre du Tai-Tcheou-Fou, département du Tche-Kiang.
[4] Vocatif dans le texte.

soient, en toute affaire grande ou petite sans distinction, ne doivent point agir en maîtres ; mais ils doivent informer (de ce qu'ils veulent faire) et consulter les gens âgés et respectables de la maison.

Commentaire. — Le nom de famille de ce Kong était Sse-Ma ; son nom familier Kuang ; son nom d'honneur, Kiun-Shi ; il était de Shen-Tcheou[1], au royaume de Song, il avait été fait Kong du royaume de Wen.

57. Enfants (fils), lorsque vous avez été chargés d'une affaire quelconque par vos pères et mères, inscrivez la dans vos tablettes et portez celles-ci à vos côtés ; apportez-y vos soins chaque jour et faites prestement. La chose faite rendez-en compte.

Commentaire. — « Les tablettes », le livret-mémoire. « Porter au côté », se l'y attacher « Apporter ses soins », examiner attentivement. « Rendre compte », annoncer ce qui a été fait.

58. S'il n'est pas possible de faire ce dont vous avez été chargés, expliquez en détails, d'un air affable, d'un ton doux, le pour et le contre, le profit et la perte (la peine) qui peuvent en résulter. Si vos pères et mères acceptent vos observations, alors changez en conséquence ; s'ils ne les acceptent pas et qu'il n'y ait pas grand dommage à risquer, il convient alors d'obéir en vous soumettant (pliant). Si ce que vos père et mère ont enjoint de faire est mal et que vous suiviez votre idée, bien qu'ils insistent disant qu'on peut faire la chose, quand même, vous seriez tenu pour un enfant désobéissant, vous ne pouvez certainement pas le faire.

Commentaire. — Il faut exposer, expliquer complètement tout le détail (les deux extrémités) du pour et du contre, de l'avantage et des inconvénients et demander à vos parents de faire connaître leur volonté.

58. Heng-Kiu, Sian-Sheng dit : Tandis qu'il servait ses parents (avec zèle), Shun n'avait aucune joie parce que son père était rude et sa mère méchante et qu'il ne pouvait gagner leurs cœurs. Si la nature des hommes médiocres, si leurs affections et leurs aversions ne violent pas la justice, on doit leur obéir sans hésiter[2].

[1] Ville de troisième ordre au Houan-Fou.
[2] On doit obéir à ses parents dès qu'ils ne commandent pas le mal.

COMMENTAIRE.—Shun observant parfaitement les règles du respect envers ses parents, ils devaient en retirer une vraie joie, et cependant ils n'en avaient aucune satisfaction. La cause en était dans leur dureté, leur méchanceté; il ne pouvait gagner leurs esprits. Les parents du monde de nos jours qui ressemblent à ceux de Shun sont rares. Si en servant bien ses parents on ne les satisfait pas, peut-on bien dire que ceux-ci sont des hommes?

59. S'il y a des anciens serviteurs qui font la joie des parents, on doit faire les derniers efforts pour les bien servir.

Si vous recevez des amis ou des hôtes vous devez vous donner toutes les peines possibles et user de toutes vos ressources (pour le bien faire); appliquez-vous spécialement à satisfaire vos parents. Ne comptez point ce qui n'est pas à la maison[1]. Il ne faut pas laisser voir que vous êtes contrarié, fatigué; car si vous montrez que les peines que vous vous donnez vous pèsent (ne sont point faciles) alors ils ne seront pas tranquilles et contents.

COMMENTAIRE. — « Des anciens serviteurs », qui sont à l'intérieur, à la maison. Ce qu'on sert à ses hôtes, ce sont le vin et les légumes.

60. Lou-Tchong-Sou discourant de ces choses dit : Une fois que Kou-Seo[2] en vint à en être satisfait (de Shun et à l'aimer), les pères et les fils furent établis dans leurs rapports nécessaires en ce monde, et dès lors il n'y eut plus de pères et mères qui ne le fussent point vraiment.

COMMENTAIRE. — Tchong-Sou, avait pour nom familier Ssong-Yan, il était de *Yu-Tchang*, au royaume de Song[3] « Parvenir à », être amené à, arriver à. « Déterminé », chacun ayant son lot : le fils, la piété filiale; le père, l'affection. Mengtze dit : Shun ayant suivi parfaitement la loi qui règle les devoirs des fils vis-à-vis des parents, Kou-Seo en vint finalement à être satisfait de lui; cela fit qu'en ce monde les rapports du père et du fils furent constitués et arrêtés.

Lo Shi ayant lu cela dit : Puisqu'il n'y a pas en ce monde de père et de mère qui n'aiment pas leurs enfants, ceci n'est-il point vrai? Un fils qui à la piété filiale est, à son gré, la joie et le bonheur de ses parents.

61. Liao-Ong ayant entendu cela, l'approuva et dit : Ce n'est que de cette

[1] Ne vous contentez pas de ce qui est à la maison; achetez tout ce qui peut leur être utile.
[2] Père de *Shun*.
[3] Ville et province centrale d'autrefois, au Kian-Si.

manière qu'en ce monde les rapports entre les pères et les fils sont établis. Quand un sujet tue son prince et un fils, son père, cela provient originairement, en général, de ce qu'ils savent que le (prince ou le père) a commis des fautes (n'est point ce qu'il doit être).

Commentaire. — L[illegible] Ouang est le prince de Tchen-Tsong Sou. Quand un sujet, un fils se rebelle et tue (son supérieur), cela provient généralement de fautes qu'ils se rappellent et de ce qu'ils incriminent les actes du prince ou du père. S'ils savent que leur prince ou leur père ne sont pas entachés de fautes, comment pourraient-ils leur résister, les tuer ? Tchen-Shi dit : Celui qui s'accuse soi-même ne blâme pas ses parents. C'est là le propre d'un homme animé de bons sentiments, d'un fils pieux. Se plaindre de ses parents et ne point s'examiner soi-même, c'est le propre d'un sujet rebelle, d'un fils parricide.

62. Y-Tchouen, Sian-Sheng dit : Celui qui confie à un médecin inexpérimenté le soin (d'un parent) étendu malade sur son lit, est justement égalé à un homme sans humanité, sans piété. Les (fils) qui servent leurs parents doivent connaître la médecine.

Commentaire. — « Confier », se confier complètement. « Être malade », mourir [illegible] naître sont compris ici. Si l'on s'en remet à un médecin inepte, les médecines qu'il fait prendre augmenteront la maladie. Aussi quand un parent est malade, le confier à un médecin incapable, c'est un acte égal à un manque total de piété filiale. Si c'est le fils qui est malade et qu'on le confie à un médecin incapable, c'est un manque total d'humanité. Le fils qui connaît la médecine, pouvant ainsi soigner ses parents, ne saura pas les abandonner à un médecin incapable.

63. K'eng Kiu, Sian Sheng disait habituellement : Quand on sert ses parents ou que l'on offre le sacrifice, peut-on en charger quelqu'un à sa place ? (Non sans doute).

Commentaire. — Au service de ses parents ou dans l'offrande du sacrifice, on doit tout faire soi-même. Yen Shi dit : Si l'on se fait remplacer, où sont les sentiments de piété et de respect ?

64. Y-Tchouen, Sian-Sheng dit : La cérémonie de la prise du bonnet viril, le mariage, le deuil, le sacrifice sont très importants au point de vue des rites. Les hommes de nos jours ne le comprennent pas clairement. — Ils savent qu'ils doivent offrir à leurs auteurs[1], en action de grâces, un loup ou

[1] Litt., à leur origine.

une loutre. Mais les familles des Shi et des Taifou modernes négligent (ce devoir) en grand nombre. Il est suprêmement inconvenant de négliger ses ancêtres défunts après avoir dépensé beaucoup pour le service et l'entretien (de ses parents vivants).

Commentaire. — « On prend le bonnet viril » quand on est devenu adulte ; on se marie pour prendre en main les intérêts de ses ancêtres[1]. Le deuil montre le souci que l'on a de leur mort ; (on leur offre) des sacrifices pour s'approcher d'eux dans leur éloignement[2]. « Comprendre » clairement, *i. e.* agir en s'assurant de bien faire. Au premier printemps, on offre une loutre. A l'extrême automne, on sacrifie un loup. Tout cela pour offrir des actions de grâces à ses géniteurs. Mais, puisqu'il sont des hommes, n'égaleront-ils pas même les animaux ? Cela désigne le devoir de rendre grâce à ses géniteurs (à son origine). « Le service et l'entretien » est celui de ses parents.

65. Pour moi j'ai toujours suivi le modèle élevé des six espèces de rites ; dans ma maison est un temple, dans ce temple est un trône-autel. Au commencement du mois j'y offre des objets nouveaux. Pour les sacrifices des saisons je prends le mois du milieu (de chaque temps), au fort de l'hiver je sacrifie à l'ancêtre originaire. Quand le printemps est venu je sacrifie aux ancêtres défunts. A la fin, à l'automne, je sacrifie dans le temple des ancêtres. Au jour anniversaire de la mort d'un parent, je transporte le trône et je sacrifie dans l'appartement oriental. Tout honneur rendu aux défunts doit être plus considérable que ceux que l'on rend à ses parents (vivants).

Commentaire. — Les six cérémonies sont : la prise du bonnet, le mariage, le deuil, le sacrifice, le vin donné aux gens du canton, les politesses qu'on se fait en se rencontrant entre lettrés. Le trône-autel est de bois, il sert de reposoir à l'esprit. On offre des choses nouvelles. Le temple des parents est celui du père. On transporte le trône, *i. e.* on l'apporte. Le commencement du mois est le premier jour de chacun. L'appartement oriental (situé à l'est) est comme la salle commune. « Les quatre saisons » sont ce qui change la manière d'être du ciel. Le fort de l'hiver est quand le principe mâle commence à engendrer. Le printemps arrive au commencement de la naissance des êtres. L'automne (vient) à la fin, quand les êtres sont produits et s'achèvent. Le jour anniversaire est celui où un parent est mort. Alors les sages ont le cœur ému et profondément affligé, et en conséquence ils font les cérémonies qui leur font honorer ceux qui sont éloignés. Tel est le mode des cérémonies de ce sacrifice. Sse-Ma-Wen dit : L'État

[1] Pour les sacrifices et la préservation de leur postérité.
[2] Par les honneurs qu'on leur rend.

prend le premier mois pour le sacrifice des [illegible]. [illegible] peut obtenir [illegible] volonté, c'est parce qu'elle le fait prendre [illegible].

66. Si dans les maisons particulières on peut maintenir et observer[1] ces diverses choses, quelque jeune que l'on soit, on saura faire en sorte que l'on connaisse les rites et les prescriptions légales.

COMMENTAIRE. — Observer : accomplir personnellement et sans négligence.

67. Sse Ma Wen dit : Celui qui [illegible] la cérémonie (de la déclaration) de l'âge viril, doit exiger de lui la conduite qui convient soit à un fils, soit à un frère cadet, soit à un sujet (fonctionnaire), soit à un jeune homme. Puisque par là on induit à suivre ces quatre genres de conduite, on doit certainement tenir ces rites en haute estime[2].

COMMENTAIRE. — Quand on atteint l'âge viril on ne doit pas qu'on diffère quant au corps et à l'extérieur des jeunes gens [illegible] mais on engage à remplir les devoirs de la piété filiale et fraternelle, de la fidélité et du respect. Ces quatre genres de devoir étant déterminés (et suivis), on peut en conséquence se dire homme ; c'est pourquoi la prise du bonnet est la cérémonie de l'acquisition de l'âge viril.

68. Depuis peu on a négligé et retardé la prise du bonnet : les esprits sont devenus légers et faibles ; l'enfant [illegible] est encore à la mamelle qu'on lui donne le bonnet *K*[illegible][3]. On leur fait des habillements de fonctionnaires de diverses espèces et on en fait un jeu ; il en est très peu auxquels on laisse les tresses jusqu'à dix ans. Comment pourraient-ils savoir qu'ils doivent pratiquer les quatre espèces de devoirs. Ainsi si depuis la première enfance jusqu'à l'âge adulte, ils sont de peu d'intelligence et d'esprit léger, c'est qu'ils ne connaissent pas les lois de l'âge adulte.

COMMENTAIRE. — Le *K*[illegible] est le bonnet des Shi et des gens sans fonction. Ils disent (en jouant) qu'ils sont des mandarins, ils s'habillent en fils nobles de mandarins ([illegible] *Sheng*). Ils en font un jeu, ils jouent avec eux...

69. Quoique les anciennes règles prescrivissent de prendre le bonnet à

[1] [illegible].
[2] A [illegible].
[3] Espèce de bonnet [illegible] à la tête.

vingt ans, comme les mœurs de cet âge se sont altérées, il ne faut pas les changer subitement. Si des grands, graves et sévères, sont attachés au passé et attendent que leurs fils aient quinze ans accomplis, connaissent parfaitement le Hiao-King et le Lun-Yu et sachent les principes des rites et du droit, avant de leur donner le bonnet, c'est là une excellente (coutume).

70. Les gens d'autrefois au temps du deuil de leurs parents, après leur enterrement mangeaient du riz clair. Quand leurs habits de deuil avaient les côtés bordés et doublés ils mangeaient du gros riz et buvaient de l'eau. Mais ils ne prenaient ni légumes, ni fruits.

Commentaire. — Le vêtement de deuil quand il est doublé au bord du bas sur le côté s'appelle doublé; s'il n'est pas ainsi cousu il s'appelle habit coupé. Lorsqu'on porte le deuil de père ou mère, si le défunt est enterré on mange du petit riz. Si c'est un deuil à habits doublés, après l'enterrement on mange une bouillie de gros riz et l'on boit de l'eau. Cela est étranger au deuil de père et mère (c'est pour d'autres parents).

71. Pendant le deuil de père et mère, si l'on sacrifie selon le mode de Yu, on sanglote jusqu'à la fin, on mange du riz grossier et l'on boit de l'eau, on s'abstient de légumes et de fruits. Quand une année est passée on sacrifie selon le rite du Siao-Siang, on mange des fruits et des légumes. Après une seconde année, on sacrifie selon le rite du Ta-Siang et l'on mange des légumes au vinaigre, des daupes.

Commentaire. — Yu est le nom d'un genre de sacrifice. Après l'enterrement, on sacrifie selon le rite Yu. Ce mot signifie apaiser (considérer, examiner). L'esprit du mort ne pouvant ne point partir, on sacrifie trois fois selon ce mode et il s'apaise. Pendant qu'on offre ce sacrifice, on sanglote jusqu'à la fin. Sanglotant ainsi avec douleur tout le temps, on le fait du soir au matin... Siang signifie bon, c'est l'accomplissement d'une cérémonie propre au sacrifice.

72. Au mois médial des saisons on sacrifie selon le rite *Tan*. Après quoi on boit du vin fermenté *(lai)*. La première fois qu'on en prend ce doit être du vin fermentant; la première fois qu'on mange de la viande ce doit être de la viande séchée. Les anciens, pendant tout le deuil, ne se permettaient ni de manger de la viande, ni de boire du vin.

Commentaire. — Le mois intermédiaire se compte en prenant celui qui est (entre deux autres). Tan est le nom d'un sacrifice. Quand on a offert le sacrifice selon le rite

Ta-Siang, un mois après on offre le *Tan*. *Tan* a le sens de paix, tranquillité. Le deuil dure vingt-sept mois. Le vin fermenté est celui versé d'une nuit ; il est alors d'un goût peu agréable. La viande salée a le goût désagréable.

Il n'est point permis, quand on commence à prendre de la nourriture, de manger des choses d'un goût agréable.

73. Le prince Tchang-Y de la dynastie des Hans, étant en deuil de Tchao-Ti [1] et se trouvant en chemin ne voulut pas manger du riz grossier ; alors Ho-Kouang comptant ses fautes, le déposa.

COMMENTAIRE. — Han est le surnom des princes de la famille de Leu [2], qui gouvernèrent l'empire. Le nom familier du prince Tchang-Y était Lio Ho. Quand Tchao-Ti fut mort, comme il n'avait pas d'enfant, Lio-Ho hérita du trône. Le nom d'honneur de Ho Kouang était Tze-Meng ; il était alors capitaine général, il déposa Lio Ho et établit prince Hai-Hun.

73. Zhouan Tsi de la dynastie de Tsin, se confiant en sa vertu, dissolu et ne suivant que sa volonté, n'observait pas les règles du deuil. Ho-Tzeng se trouvant chez Wen-Ti [3] et en sa présence, fit venir Zhouan-Tsi, et dit : Vous ministre qui méprisez les règles n'allez pas au delà des bornes [4]. Il dit alors à Wen-Ti : Prince, si l'on gouverne l'empire avec droiture et piété, Zhouan-Tsi peut-il, étant en un grand deuil, manger de la viande et boire du vin, à son gré, en présence du Prince ? On doit le chasser aux quatre extrémités de l'empire et ne point causer la perte de la Chine en la souillant.

COMMENTAIRE. — Tsin est le nom pris par la famille de Ssema en occupant le trône ; Zhouan-Tsi est le nom de famille d'un personnage. Enflé de sa vertu, il agissait à son caprice, sottement ; il était trompeur et dissolu.

Hou Sheng avait pour nom d'honneur Ing Hao. Zhouan tsi et Ho-tseng étaient tous deux fonctionnaires du royaume de Tsin. — Wen Ti est Sse Ma Tshao. Il était alors prince de Tsin. « Le ministre », désigne Zhouan Tsi. — « Prince », Kong, désigne Sse-Ma-Tshao. — A son gré, suivant son plaisir. Un grand deuil est celui de

[1] Tchao-ti, empereur de la dynastie Han, régna de 86 à 73 A. C. Ho K[illegible] avait déposé Lio Ho, Tchang-y [illegible] qu'il eût pris possession du gouvernement.

[2] Le royaume de Han [illegible] question, fut donné en 206 à Lin-Pang [illegible] en 195.

[3] Wen-ti [illegible] Ma Tshao, [illegible] le fondateur de la dynastie de Wei, a [illegible] les trois royaumes 220 P. C. [illegible] Ssema Tchao s'était fait en quelque sorte [illegible] complètement et [illegible] la dynastie de Tsin dont il est ici question 265 P. C.

[4] Vous ne pouvez aller trop loin.

père et mère. Chasser, envoyé en une sorte d'exil. — Les quatre extrémités sont les quatre pays barbares [1].

74. Liu-Y Tsen, prince de Lou, au royaume de Song [2], portant le deuil de l'empereur Ou-ti, envoya des gens à droite et à gauche pour faire acheter du poisson, de la viande et de bons légumes; puis il fit faire une nouvelle cuisine dans un lieu secret pour s'y cacher. Dans ces circonstances, un mandarin (Tchang Shi) du nom de Lio-tsan étant entré, il lui fit chauffer du vin et cuire des moules. Lio-Tsen le regardant fixement, lui dit qu'il ne se conformait pas aux règles établies. — Y-Tsen reprit : Le matin il fait très froid. Votre ménage et le mien ne forment qu'une seule maison ; j'espère qu'il n'en est pas autrement. — Lorsqu'on apporta du vin Lio-Tsan se leva et dit : Celui qui ne se règle pas lui-même selon les rites ne saurait diriger les autres.

Commentaire. — Song, nom pris par la famille Liu, de la dynastie orientale, après qu'elle eut occupé le trône. Y Tsen, est le fils de l'empereur Ou-ti. — « De bons légumes », des aliments agréables à manger. Le nom d'honneur de Lio-Tsen était Hoang-Zhui.

75. Au temps où Yang-Ti était prince impérial de la dynastie Soui [3], il dut porter le deuil de l'impératrice, Wen Hian. Il se faisait apporter tous les matins une poignée de riz; puis il faisait chercher au dehors, de la viande grasse, de la viande séchée, de la chair de poisson cuit ; on les mettait dans le creux d'un tuyau de bambou, en bouchait l'orifice avec de la cire et introduisait tout cela chez lui en l'enveloppant dans un fourreau de vêtement.

Commentaire. — Soui est le nom pris par la famille Yong à son accession au trône [4]; Yan-Ti avait pour nom familier Yang Kouang. « Une poignée », la main pleine. « Fourreau de l'habit », celui qui enveloppe le tout.

76. Ma-Khi-Sheng, prince de Tchou au Ho-nan, le jour de l'enterrement de son père Ou-Mou-Wang, mangeant un bouillon de poule, un de

[1] Barbares restes aux extrémités de l'empire chinois, après la conquête et le développement du céleste empire.

[2] Il s'agit des premiers Songs, qui régnèrent de 420 à 479 P. C. et comptèrent dix empereurs. Ou-ti est le premier, 420-423. On : des gens de sa suite.

[3] Second des Soui, régna de 615 à 617.

[4] Par Kao-Tsou en 689.

ses fonctionnaires lui dit en ricanant : Jadis Zhouan Tsi, étant en deuil, mangea du cochon rôti. En quel âge n'y a-t-il pas eu des sages ?

COMMENTAIRE. — Au temps des cinq âges[1] Ma-In régnait au Ho nan. On Mou Wang est Ma-In[2]. — « Un bouillon de poule », une soupe à la chair de poule; « cochon rôti », cochon cuit de manière à être rôti. « — En quel âge n'y a-t-il pas eu des sages ? — C'est un blâme dit d'une manière moqueuse.

77. Quoi qu'il en soit, au temps des cinq dynasties, on changea les coutumes et établit celle de manger de la viande pendant le deuil. Le mal de cet abus si répandu en est venu au même point.

Les Taifous et les Sseus de nos jours mangent de la viande et boivent du vin pendant le deuil. (Ce temps) ne diffère en rien des jours ordinaires ; on s'invite mutuellement et l'on vient à des repas : ils ne rougissent pas de ne pas faire de différence (entre ces temps).

Le peuple, sans aucun souci, ne trouve pas cela extraordinaire. Apprenant cette corruption des rites et des règles, ils en font habitude. Comme cela est déplorable !

COMMENTAIRE. — Ceci continue le blâme porté au paragraphe précédent par Pan Ki. Les cinq âges sont (formés par) les dynasties de Liang, de Tang, de Tsin, de Han et de Tcheou. — « Sans souci », très tranquillement ; « trouver extraordinaire », s'étonner.

78. Aussi chez les gens des bourgs et de la campagne, dès le commencement du deuil, au lieu de se recueillir et de s'abstenir, les parents et amis apportent du vin et des aliments pour venir les consoler. Les maîtres de maisons servent en retour le vin et les aliments ; ils se réunissent pour manger et boire et chaque jour s'enivrent et mangent à satiété.

Au moment de l'enterrement ils font de même. Passant les bornes au premier temps du deuil, pour appaiser le mort ils font de la musique. Puis quand vient l'enterrement ils conduisent le char du cercueil au son des instruments ;

[1] Les cinq âges sont [illegible] Heou-Liang, Heou-Tang, Heou-Tsin, Heou-Han, et Heou-Tcheou qui régnèrent [illegible] 907, 923, 936, 947, 951.

[2] Ma-Yn [illegible] Heou-Tang [illegible] Ming-tsong [illegible] (927-934). Ma-Khi-Sheng [illegible] Ma-Yn [illegible].

ils suivent en criant et sanglotant. Pendant le temps du deuil, ils marient leurs filles et leurs fils. Il est difficile de changer cette doctrine et cette coutume. Il est difficile d'éclairer des gens grossiers; pourrait-on y arriver jamais?

COMMENTAIRE. — « Appaiser », appaiser le chagrin. — « Le char du cercueil », celui du deuil.

79. Quiconque est en deuil de père ou mère ne doit prendre ni vin ni viande avant le Ta-Siang[1].

COMMENTAIRE. — C'est la règle.

80. En cas de maladie on peut manger et boire selon le besoin. La maladie passée on doit reprendre les usages antérieurs. Si l'on ne sait pas bien manger cette nourriture légère et qu'après quelque temps on devienne trop maigre, on peut alors manger de la viande salée avec du bouillon, de la viande et des légumes. Mais en mangeant ainsi un peu de viande, pour soutenir le goût, on ne peut manger à son gré des légumes fins et d'autres choses recherchées, ni se réjouir en prenant son repas avec d'autres. Autrement tout en portant des habits de deuil on ne porterait pas un vrai deuil. Quand on a plus de cinquante ans, comme le sang et le souffle sont affaiblis, on peut se nourrir et se fortifier par le vin et ainsi ne point mourir.

COMMENTAIRE. — « Convenablement », selon les besoins. On peut manger de la viande et boire du vin. « Maigrir », perdre ses forces[2] en maigrissant, s'affaisser.

81. Pendant ce deuil, si l'on doit entendre de la musique, marier sa fille ou donner une femme à son fils, il y a dans l'État une loi établie pour tout cela. Ce n'est pas le lieu de l'expliquer de nouveau.

COMMENTAIRE. — Cette loi est une coutume légale.

82. Pendant le deuil de père et mère, on doit prendre un appartement simple et sans ornement en dehors de la porte du milieu de la maison[3] pour

1 Sacrifice offert en l'honneur des père et mere défunts après deux ans de deuil.
2 Descendre.
3 *I. e.* dans les bâtiments extérieurs au corps de logis principal.

le temps de deuil des hommes. On revêt les habits de deuil prescrits, on couche dans l'herbe, on appuie sa tête sur une brique. On ne détache plus ni lien, ni ceinture, on ne fréquente plus personne. Les femmes se tiennent à l'intérieur de la porte du milieu, mais dans un appartement autre (que l'ordinaire) ; elles n'emploient ni rideau, ni tapis, ni matelas, ni rien de précieux ou de brillant (les mettent de côté).

Commentaire. — Tout doit être simple, foncé, grossier, mesquin. Cette herbe doit être du *kao-tsien*[1] étendu. « Brique », brique de terre non cuite. Les rubans ceignent la tête ; les ceintures, les flancs. Elles mettent de côté tout le reste ; étant au paroxysme de la tristesse et du regret, elles ne doivent point avoir de repos.

83. Sans raison, l'homme (en ce deuil) ne doit pas passer la porte intérieure. Les femmes ne doivent point aller dans l'appartement de deuil des hommes.

Commentaire. — On doit ainsi distinguer les appartements intérieurs et extérieurs et agir en conséquence.

84. Tchen-Sheou de la dynastie de Tsin[2], étant malade, pendant le deuil de son père, des hôtes, venus chez lui, virent qu'il faisait faire des pilules et des drogues par ses femmes de service, et tout le voisinage lui adressa des paroles de blâme ; pour cette cause il fut arrêté et rejeté en arrière (dans sa prospérité). Ainsi déchu, jusqu'à la fin il ne put plus réussir en rien. Ce fut quelque chose d'horrible et de désespérant. On ne saurait ne point en être effrayé, ne point le prendre en grande considération.

Commentaire. — Tchen-Sheou, nom d'un homme et famille ; « adresser des paroles de blâme », parler d'une chose en blâmant et empêchant de faire. — « Être arrêté, rejeté en arrière », il n'eut plus de prospérité domestique. « En danger et ne réussissant en rien » *i. e.* ne rencontrant plus rien d'heureux. « Terrible et désespérant », ce qui cause l'horreur et le désespoir.

85. En cas de deuil de père ou de mère on ne doit pas sortir de chez soi. Si pour une chose qui concerne le deuil ou pour une autre cause inévitable

[1] Sorte d'herbe des champs.
[2] Des Tsin (ou *Tçin*) qui régnèrent de 265 à 420 P. C., en deux dynasties, la dynastie occidentale 265 à 317 avec quatre princes et la dynastie orientale (317 à 420), qui compta onze souverains.

l'on sort (de sa maison), on doit aller sur un cheval sans ornement, on doit recouvrir la selle et la bride d'une bande de coton.

COMMENTAIRE. — Simple, c'est à dire de couleur sombre.

86. Les gens du siècle se fiant aux tromperies et aux fourberies des prêtres de Bouddha, en toute circonstance de deuil, sacrifient à Fa (Fousihi)[1] et nourrissent les bonzes: pour leur donner le bonheur, pour effacer les fautes des morts, à ce qu'ils disent, et les introduisant ainsi (pensent-ils) dans le palais du ciel, leur procurant ainsi toute joie[2]. Si l'on ne fait pas cela, (disent-ils), les morts restent dans la prison souterraine, ils y sont découpés, brûlés, écorchés (déchirés), broyés, ils y souffrent tous les maux possibles. Ils ne savent pas que dès que les corps des morts périssent et se corrompent, l'esprit s'en va et disparait, et que quand même on voudrait les découper, brûler, déchirer, broyer, ils ne pourraient être atteints. Avant que la religion de Fa eût pénétré dans l'Empire du milieu, des hommes sont morts et ont dû naitre une seconde fois. Pour quelle cause n'en est il pas un qui pour avoir péché est entré dans la prison terrestre et a vu les dix rois juges des enfers? Cela n'étant point arrivé, il n'y a pas à croire (à ces dires).

COMMENTAIRE. — Les bonzes sont les serviteurs de Fa. Ils trompent et séduisent. « Périssant », se détruisant. Ils donnent aux bonzes pour les secourir. — « Chacun », tous. Ceux qui ne font point cela, *i. e.* ne sacrifient pas à Fa et n'entretiennent pas les bonzes, sont découpés par des couteaux, brûlés par le feu, déchirés par des pierres pointues, broyés par des meules[3].

Tels sont les supplices terribles qu'ils décrivent avec exagération.

« Le corps » est tout ce qui a un extérieur, une forme, les os, etc. « L'esprit » est l'esprit vital. L'entrée de la foi de Fa dans l'Empire du milieu date de l'empereur Ming-Ti, de la dynastie de Han[4]. Avant cela (s'ils disent vrai) les morts ont du renaître et l'on n'a jamais entendu dire qu'ils aient vu les dix rois juges des enfers. Il y a bien à craindre que la doctrine de Fa ne trompe et pervertisse les hommes. Car le palais

[1] Bouddha, forme mandchoue de ce nom dérivée du chinois Pousa.

[2] Ou : leur procurent le bonheur.

[3] Tels sont les enseignements des prêtres bouddhistes en Chine. On voit que le bouddhisme chinois n'est plus guère celui de Çakya-Mouni.

[4] Ce prince vit (61 P. C.) en songe une figure en or entourée de rayons qui flottait au dessus de sa tête. Son ministre Fou-Yi lui apprit que c'était l'image du Bouddha et l'empereur se décida à faire venir des prêtres bouddhistes dans l'empire.

céleste et la prison du centre de la terre[1] n'étaient pas à l'origine. Dire que les hommes des temps qui ont suivi sont morts et ressuscités et ont vu ces dix rois, c'est un mensonge de la doctrine de Fa.

87. Il est dit dans les enseignements familiers de Yan-Shi. Notre famille n'a jamais consulté les bonzes divinateurs mâles ou femelles, ni leurs livres magiques, et n'en a jamais parlé. Cela vous est bien connu. N'entreprenez jamais ces choses merveilleuses, contrairement aux règles morales.

Commentaire. — Yan-Shi avait pour nom fam Tcer Tsi-Tchoui, il était du royaume occidental. Il écrivit une Instruction domestique. *Wu* sont les magiciennes; *Tchi* sont les magiciens[2]. Leurs livres obscurs : ils écrivent des livres pleins de cérémonies magiques et d'artifices, pour se vanter à faux de prodiges opérés par les esprits.

88. Y Tchouan. Sian Seng dit : Quand on a perdu père et mère, il faut, le jour de leur naissance, redoubler de douleur et de compassion. On ne peut certainement se réjouir, servir du vin tranquillement et faire de la musique. Quand on possède la joie complète, cela se peut.

Commentaire. — En pensant avec peine et douleur que ses parents l'ont nourri et élevé, il doit redoubler son chagrin et sa compassion. L'existence des pères et mères est la joie complète. — « Cela se peut », *i. e.* on peut servir du vin et faire de la musique.

### 3. — DEVOIRS ENVERS LE PRINCE ET LES MAGISTRATS

89. Lin-Shi, dans ses instructions à ses enfants, dit : (On doit) servir le prince comme on sert ses parents. On doit servir les magistrats, ses chefs comme des frères aînés ; traiter un magistrat de rang égal, comme les gens de la maison ; servir les gens de justice, comme les esclaves mâles et femelles ; aimer le peuple comme ses enfants et son épouse. On doit soigner les affaires de l'État comme les affaires domestiques, et de la sorte on peut perfectionner son cœur. S'il y a quelque chose (dans tout cela) grand comme un cheveu que nous ne puissions atteindre, il y a lieu de craindre que nous ne puissions pas perfectionner notre cœur.

[1] Dont il est question dans ces doctrines, pour récompenser ou punir.
[2] Les Samanes, hommes et femmes.

COMMENTAIRE. — Le nom familier de Liu-Shi était Pen-Tsong; son nom d'honneur, Kiu-Zhin. Il était l'arrière petit-fils du prince Tseng-Hian de la dynastie de Song. Il écrivit une Instruction pour ses enfants. « Perfectionner son cœur », c'est parvenir à le rendre juste et droit.

90 On lui demanda : Les mandarins secrétaires [1] sont les assistants des mandarins Ling [2]; lorsque les mandarins secrétaires disent de faire une chose et que les Ling ne les écoutent pas, que faut-il faire? Y-Tchouan, Sian-Sheng dit : Il faut les exhorter (à agir, sentir,) selon la justice et avec droiture. Alors si les secrétaires ne sont pas d'accord avec les mandarins administrateurs, c'est qu'ils sont naturellement contrariants.

COMMENTAIRE. — Les mandarins secrétaires sont les assistants de ceux qui gouvernent les districts. Les mandarins Ling sont les gouverneurs des districts.

« Exhorter », exciter en exhortant.

91. Les mandarins Ling sont les gouverneurs de ville. Si on sait les respecter comme un père ou un frère aîné, quand il se commet une faute on se l'attribue; quand il se produit un bien on se garde bien de ne pas le leur attribuer; si l'on accumule en soi ces pensers justes et loyaux, on émouvra et gagnera les hommes.

COMMENTAIRE. — Mengtze dit : On doit porter à ce qui est le plus juste.

92. Ming Tao, Sian-Sheng dit : Quand un Shi a reçu un premier décret, s'il applique vraiment son cœur à aimer cette affaire, il rendra certainement service aux gens et en aura de l'avantage.

COMMENTAIRE. — Dans le Tcheou-li [3], quand on dit qu'un premier ordre a été donné, « c'est recevoir une fonction ». Cela équivaut au neuvième degré de mandarinat de nos jours. « Vraiment », sincèrement. « L'affaire », désigne les hommes. S'il en est ainsi de toute charge qui a été conférée, combien à plus forte raison en est il de même des fonctions importantes.

93. Lio-Ngan-Li l'ayant interrogé sur la manière de gouverner le peuple.

1. Qui tiennent les registres, les annales, les listes d'employés, etc.
2. [illegible]
3. Livre des rites du royaume et de l'époque des Tcheou qui occupèrent l'empire en 1122. On l'attribue à Tcheou Kong, frère du premier empereur Ou-Wang.

Ming-Tao. Sian-Sheng répondit : Traite et fait terminer une à une toutes les demandes (désirs) du peuple. Lio-Ngan demanda ensuite comment il devait traiter les magistrats civils. Il répondit : Rends-toi toi-même juste et droit et examine bien les affaires.

COMMENTAIRE. — Lio Ngan-li avait pour nom d'honneur Li tsi ; il était disciple de Ming-Tao. — « Traite », achève. Approche toi du peuple facilement et régulièrement. Recevant chaque demande depuis les plus petites, fais les examiner en haut lieu d'une manière approfondie et décide alors avec grande attention, tout sera fait de soi-même d'une manière convenable. — « Traiter », employer. « Examiner », i. e. terminer, décider. — Fanshi dit : Quand on ne sait pas se rendre juste soi-même, comment pourrait-on obtenir cela des autres ?

94. Y-Tchouan. Sian-Sheng dit : Ne blâmez pas les fonctionnaires du royaume où vous vous trouvez. C'est là une règle excellente.

COMMENTAIRE. — Si vous ne parlez pas avec blâme de leurs défauts et de leurs fautes vous serez fidèle et respectueux. C'est une ancienne maxime : Tchengtze l'a mise en honneur.

95. Il est dit dans l'Instruction des enfants : Le mandarin doit observer trois choses : être pur, être circonspect, être actif. S'il sait (être) ces trois choses, il saura se gouverner lui-même.

COMMENTAIRE. — Ou-Shi dit : « Pur », c'est être modéré, sobre, sans corruption morale. — « Circonspect, vigilant », c'est observer avec respect les rites et les usages. — « Zèle », c'est s'occuper activement des affaires de sa charge. Celui qui sait faire ces trois choses, sachant se gouverner lui-même, peut commander aux autres.

96. Les gens en place quand ils se trouvent en présence de gens de nature perverse[1], ne doivent pas s'accorder avec eux ; des samanes, des bonzes prieurs, des bonzesses et autres de ce genre, ils doivent se séparer et se tenir à l'écart. Faites votre affaire principale de rendre votre cœur pur et les affaires rares.

COMMENTAIRE. — « Les gens d'autres pratiques[2] », ceux qui n'observent pas soigneusement les coutumes. Les bonzes et samanes sont ceux qui servent les esprits bons et mauvais. Les bonzesses sont les prêtresses de Fo, les entremetteuses.

[1] Hétérodoxes.
[2] Les conjurateurs.

Si vous fréquentez des gens de cet espèce, si c'est à la maison ils viennent pour dissimuler leurs intentions et attraper de l'argent. Au dehors, c'est pour tromper les gens et satisfaire leurs désirs ; ils sont très capables de faire tourner mal les affaires et de bouleverser l'État. C'est pourquoi il faut les entraver et les éviter. « Rendre son cœur pur », c'est ne point le laisser entrainer par les choses extérieures et les passions ; « rendre les affaires rares », c'est ne point en entreprendre quand elles ne présentent pas d'avantage.

97. Des jeunes gens qui obtiennent subitement une charge de mandarin, un grand nombre se laissent prendre à l'appât des artisans rusés de dissentiments et de rancunes. S'ils n'examinent pas les choses avec soin et ne réussissent point à recueillir beaucoup, ils ne peuvent plus agir ni entreprendre de nouvelles affaires dans cette fonction. Si devenu magistrat on est âpre au gain, comme les émoluments sont petits, les fonctionnaires se laissant entraîner dans les artifices des buralistes, seront innombrables. C'est pourquoi s'ils encourent de graves peines, on ne peut vraiment qu'en être désolé.

Commentaire. — « Artisan », qui fait avec ruse et habileté. « Appât », qui sert à la pêche à la ligne. « Ils ne peuvent rien entreprendre », car les artificieux les en empêchent. « Sans nombre », qu'on ne peut compter. « Peine », châtiment imposé (imposer un châtiment) ou commettre une faute.

98. Les gens en fonction doivent se garder avant tout de la dureté et de la colère. Si dans une affaire il y a impossibilité (apparente), on doit examiner la chose de très près, et l'on réussira certainement. Si l'on est rude et se fâche, on ne nuit qu'à soi-même, et ne pourra que nuire aux autres.

Commentaire. — Il s'agit de gens rudes (cruels) par colère. — On réussira, on agira conformément à la justice.

99. Si vous êtes magistrat et avez à régler une affaire, veillez à être juste et vrai. Si en effaçant les lettres des tablettes[1], et changeant selon le cas les jours et les mois, on altère et renouvelle les signatures et qu'on les publie ainsi, en risquant un contre mille de nuire (à ses administrés), on commet une faute (encourt une peine) d'autant plus grave : car on doit former son

[1] Pour arranger l'ordre des affaires à sa convenance.

cœur à la justice et à la vérité, et servir le prince sans tromper, et cela n'est point la manière.

Commentaire. — « Effacer », enlever.

## § 4 — DEVOIRS DES ÉPOUX

99. Wang Ki, dans un rapport présenté au souverain, dit ceci : La condition du mari et de la femme est la trame principale des devoirs ; ce sont des bourgeons d'un âge à moitié accompli [1] (ou prolongé). La mauvaise coutume étant de marier sa fille ou son fils de très bonne heure (très jeune encore), il en résulte que les pères et mères ont des enfants avant de connaître les devoirs des parents. Ainsi la bonne doctrine, la vraie science reste (pour eux) obscure. Très nombreux sont les gens qui restent ainsi incomplets.

Commentaire. — Wang-Ki était du royaume de Han. Son nom d'honneur était Tze-Yang ; il était de Lang-Ye [2]. « A moitié accompli », d'une durée courte. « Pousses », bourgeons. Autrefois les femmes prenaient un mari à vingt ans; les hommes prenaient femme à trente ans. Dans la suite on a changé cela. On marie sa fille, on prend une bru très tôt. En sorte que ce ne sont que gens à moitié faits. Ils ne connaissent pas les devoirs des pères et mères quand ils ont des enfants. Et ainsi les bonnes doctrines restent inconnues.

100. Wen Tsong tze dit : Quand on marie sa fille ou qu'on prend une bru on compte sa fortune, c'est la règle des tribus barbares [3]. Les grands et sages ne vont pas dans ces régions.

Jadis les familles des hommes et des filles faisaient (uniquement) attention à la vertu et ne comptaient point la richesse parmi les rites.

Commentaire. — Wan Tsong-Tze était de la famille Wang ; son nom familier était Tong ; son nom d'honneur était Tsong-Yan. C'était un lettré distingué du royaume de Sui. Ses disciples lui avaient donné le nom de Wen-Tsong-Tze [4]. « Ils ne vont pas dans ces régions, *i.e.* ils ne les fréquentent, ils ne font pas comme eux. » — « La vertu »,

[1] Qui poussent avant que les plantes (les mariés) aient l'âge convenable.
[2] Ancien nom du Chan-Tong oriental, entre le Hoang-Ho et le golfe Petcheli.
[3] Des Y et des Lou. Les Y sont des barbares de l'Est au Sze-Tchuen et les Lous sont [illegible] en guerre.
[4] Le lettré accompli.

c'est-à-dire la nature et la conduite des jeunes gens et des jeunes filles. — « La richesse », les présents de noces du jeune homme et de la demoiselle.

101. En prenant femme trop tôt, en mariant les filles trop jeunes, on forme au mal les hommes, et ceux qui s'attachent à des concubines sont innombrables. On enseigne ainsi le désordre, tandis qu'(on devrait faire conserver) l'ordre établi entre ce qui est supérieur et ce qui est inférieur. Un seul mari, une seule épouse, c'est ce que chacun doit avoir.

Commentaire. — « Mal », insuffisamment. — « S'attachent », les prennent pour les épouser. — « Désordre », Tchen-Shi dit : Ou bien à la maison ils pervertissent leurs frères cadets, ou à l'extérieur ils font révolter leurs esclaves. — « Ordre établi », le rang et le nombre des concubines que l'on s'attache.

102. Sse-Ma-Wen-Kong dit : Quand on veut parler de marier sa fille ou de se donner une bru, on doit d'abord examiner avec soin quelle est la nature et la conduite du gendre ou de la jeune fille, puis, ce que sont les mœurs de la maison (de l'un et de l'autre), et non rechercher d'une manière blâmable la richesse et le haut rang.

Commentaire. — On dit de la famille de la jeune fille qu'elle la marie, de la famille du gendre qu'elle prend, se choisit une bru. — « Blâmable », uniquement.

103. Si le gendre est sage, bien qu'il soit maintenant pauvre et sans rang, on sait que peu après il peut acquérir la richesse et les grandeurs. Mais s'il est déréglé, bien qu'il soit maintenant riche et d'un rang élevé, il sera peut-être bientôt pauvre et sans honneur.

Commentaire. — Cela veut dire qu'il faut examiner soigneusement la conduite et le caractère du gendre futur. « Déréglé » est sans sagesse.

104. La femme est le principe de l'élévation et de la chute des familles. Si on la prend parce qu'elle a en même temps la richesse et la grandeur, il arrivera bien rarement qu'elle ne s'en enorgueillisse pas, qu'elle ne néglige pas son mari et ne prenne pas de grands airs vis-à-vis de ses beaux parents.

Si par son éducation elle a un caractère fortement orgueilleux et jaloux, les chagrins viendront bientôt, ils iront à leur comble.

COMMENTAIRE. — Cela veut dire qu'il faut examiner soigneusement le caractère et la conduite de la fiancée. Si elle est sage, la famille prospère et s'élève : si elle ne l'est pas, elle diminue. C'est pourquoi la femme est la cause de cette élévation ou de cette chute.

105. S'il parvient à la fortune par les richesses de sa femme, et qu'au moyen de ces richesses il veuille obtenir la grandeur, ces pensées, ces aspirations de l'homme sont dignes de mépris.

COMMENTAIRE. — La richesse, la grandeur dépendent du décret du ciel. On ne doit point l'acquérir par soi-même ; si on y parvient de la sorte, on est, comme on le dit, la concubine d'une concubine.

106. Ngan Ting Ho, Sian Sheng dit : Quand on marie sa fille on doit lui chercher un (mari) d'une maison plus riche. S'il est de cette nature, la femme le servira avec respect et crainte. Quand on choisit une bru il faut en prendre une d'une famille de rang inférieur. Une bru de famille inférieure servira son beau-père et sa belle-mère et observera les devoirs des belles-filles.

COMMENTAIRE. — *Ngan Ting*[1] est un nom de lieu. Ce Sian Sheng avait pour nom familier *Yuen* ; pour nom d'honneur, Y Tsi. Il était de Tai-Tcheou[2] au royaume de Song. — « Honorer », respecter ; « craindre », redouter par respect. — Ou-Shi dit : la nature de la femme la porte à aimer et craindre celui qui est grand, riche et fort, à mépriser et haïr le pauvre et le petit.

107. On lui demandait : On ne doit point, dit-on, prendre pour épouse une veuve ; pourquoi cela ? Y Tchouan Sian-Sheng répondit : C'est ainsi. Tout qui se marie s'unit complètement son épouse[3]. Si donc on s'unit, en l'épousant, à une femme qui a violé la règle de la modération et de la pureté, on la viole soi-même.

COMMENTAIRE. — On dit ici qu'il ne faut pas épouser une femme veuve, c'est-à-dire qui a perdu son mari.

108. On lui demanda encore : Est-ce qu'une veuve seule, pauvre et sans

[1] *Ngan Ting*, [illegible] Yen Ngan F[illegible].
[2] Chef-lieu de département [illegible] Tche Kiang.
[3] On ne fait plus qu'un avec elle, [illegible]

appui, peut prendre un second époux ou non ? Il répondit : S'il y a lieu de craindre qu'elle meure de froid ou de faim, alors il y a lieu de dire : Mourir de faim est peu de chose, violer les règles est une grave affaire.

COMMENTAIRE. — Ceci veut dire qu'une veuve ne doit jamais se remarier.

109. Il est dit dans les instructions domestiques de Yan-Shi : La femme doit diriger le service des aliments à l'intérieur de la maison. Elle doit faire son affaire uniquement des règles concernant le vin et le manger, ainsi que les habillements. L'État ne peut pas l'occuper des affaires du gouvernement. La famille ne peut lui confier la restauration de ses affaires. Si l'épouse est intelligente, clairvoyante, capable et sage, si elle sait pénétrer et comprendre le passé et le présent, elle pourra aider et conseiller le sage dans les choses où il ne peut réussir seul. La poule en appelant le matin n'appellera pas le chagrin sur cette maison.

COMMENTAIRE. — « Servir le riz », c'est présenter le manger. Demeurant à la maison, elle est préposée au service du manger. — « S'occuper des affaires », s'y immiscer. « Diriger », gouverner, diriger. — « Affaires », les affaires de la maison. « Le sage » est ici le mari. — La poule crie de bon matin. L'acte de la femme qui s'immisce dans les actes gouvernementaux de son mari et veut gouverner les affaires est un mal qui entraîne la destruction et la ruine.

110. Les femmes et les filles de Kiang-Tong ne doivent point se faire de visites mutuelles ; dans les maisons qui contractent une alliance, pendant plus de dix ans, elles ne se connaissent pas. C'est seulement en envoyant une demande par écrit avec des présents, que l'on témoigne l'amitié et le respect.

COMMENTAIRE. — *Kiang-Tong* est un pays à l'est du grand fleuve Kiang. Elles ne font point de visites d'amitié, elles ne fréquentent point les gens de l'extérieur. Elles emploient pour se parler un écrit et un messager, elles donnent en présent des objets ; elles consolident ainsi l'union et la considération.

111. Voici la coutume de Ye-Hia : On laisse gouverner la maison et le ménage par les femmes, elles plaident le tort et le droit, elles vont inviter et reçoivent ; elles demandent une fonction pour leurs fils ; elles dénoncent les dommages commis, les torts essuyés. C'est là la coutume héréditaire de *Heng* et de *Taï*.

COMMENTAIRE. — Ye Hia, anciennement [illegible]. [illegible] rencontre au dehors. « Recevoir », recevoir [illegible]. *Hia* [illegible] de lieu aux royaumes de *Y* [illegible] et de *T*[illegible]. Le prince [illegible] point la belle fille du prince héritier, s'unit à un [illegible] Sh[illegible] de la [illegible] s'établit.

DEVOIRS ENVERS LES PERSONNES PLUS AGÉES

112. Après avoir été du commun des hommes on devient ensuite mari et femme. Après cela viennent père et fils, puis frères aînés et cadets. Les parents compris dans une même famille forment ces trois degrés. De tout ce qui suit jusqu'au dernier des neuf degrés de parenté, la racine sort de ces trois espèces de parenté. Ainsi est constitué l'essentiel des devoirs de l'homme.

COMMENTAIRE. — Ou Shi dit : Les frères aînés et cadets sont issus des père et mère ; c'est pourquoi, bien que le corps soit différent, l'âme est la même. (Les parents) tiennent de la main droite et conduisent de la gauche : ils vont en soutenant l'aîné de la main gauche et tenant le cadet de la droite. L'aîné, marchant par devant, tient le pan antérieur du vêtement de ses parents : le cadet, venant à la suite, s'attache au bord de leurs habits et s'appuie sur eux.

113. Étant parvenu à ce point de développement, chacun prend son épouse, chacun a ses enfants et les traite comme tels. Bien que l'on soit bon et généreux, on ne peut guère ne point diminuer.

COMMENTAIRE. — On ne peut guère ne point diminuer d'affection réciproque avec le temps.

114. Comparées aux frères aînés et cadets, les belles-sœurs aînées et cadettes sont éloignées et faibles d'affection. Si à des personnes étrangères et peu attachées on voulait montrer l'amitié étroite et [illegible], ce serait comme (de vouloir mettre) un plafond rond à une chambre carrée ; cela ne va pas ensemble. L'affection, la piété fraternelle profonde et élevée ne se communiquent pas à des personnes secondaires ; elles s'en écartent.

COMMENTAIRE. — La belle-sœur aînée est la femme du frère aîné ; la belle-sœur cadette est la femme du frère cadet. — [illegible] d'amitié [illegible] dit des [illegible]

[1] [illegible]

sœurs ; « proche et fort » est dit des frères. — « Donner (compter) et mesurer » équivaut à disposer en appropriant à chacun. — « Les personnes secondaires », désignent les belles-sœurs. — « S'écarter ». diminuer, dépérir, s'affaiblir.

115. Lio-Kei-Tou dit : Quand notre père vénéré [1] gouvernait la maison, les frères cadets et leurs femmes s'y montraient pleins d'affection et de gravité ; le premier et le 15, les frères cadets et leurs femmes venaient se prosterner (devant notre père), puis ils saluaient des mains en baissant la tête. Alors nous entendions les instructions du père vénéré ; c'est une parole pleine de sages avertissements : Les frères formant la famille d'un homme ne sont pas sans règles ni devoirs. Lorsqu'ils prennent femme, et qu'ils ont passé la porte de la maison et y sont entrés, ils forment une nouvelle famille. Alors souvent les cadets et leurs femmes [2] résistant au bien et désirant le mal [3], (ce mal) pénètre petit à petit chaque jour dans le cœur par ce que l'on entend ; aimant avec partialité, accumulant en secret, à leur caprice, ils deviennent rebelles, divisent la maison et la famille, et sont une source de chagrin (se conduisant) comme des ennemis Tout cela provient de vous, ô femmes ; c'est vous qui le faites. Le cœur de l'homme est fort et capable de ne pas se laisser séduire par les paroles des femmes. J'en sais beaucoup à ce sujet. N'en est-il point ainsi de vous ? Après ces paroles ils se retirèrent, le cœur palpitant et sans oser dire un mot, et ne commirent plus aucun acte contraire au devoir de piété fraternelle. Croyant en cela Lio-Ki, ils formèrent des familles, et les établirent durables.

Commentaire. — Lio Kei avait pour nom d'honneur Tsong-Tou ; il était de Tai-Ming [4], au royaume de Song. Quand le père est mort, on l'appelle *Hòang Kao*, le père vénéré. — « Premier, etc. », jours du mois. — « Lever les mains », pour saluer. — « Pénétrer petit à petit », veut dire s'empirer ; c'est une comparaison tirée de l'eau qui s'infiltre et pénètre tout doucement. — « Aimer avec partialité », chacun les siens ; « accumulant en cachette à sa fantaisie », chacun cachant ce qu'il veut. — « Le cœur palpitant », battant, par crainte ; « jusque-là », jusqu'à ce point. — « Durable », ne changeant point et ne se divisant point, ils restèrent ensemble.

[1] Père défunt dont l'esprit plane sur la maison.

[2] Les frères cadets restant avec leurs femmes dans la maison de l'aîné qu'ils doivent considérer comme leur père.

[3] Litt., le long et le court.

[4] Ville et département du Pe-Tcheli. Cette ville a fréquemment changé de nom. Elle s'est appelée Ou-Keng, Yang-Ping, etc. Elle s'appelle *Tai-Ming*, depuis les Song.

116. Y-Tchouan, Siang-Sheng dit : Parmi les gens d'aujourd'hui il y en a beaucoup qui ignorent quelle doit être l'affection qui est requise des frères aînés ou cadets. Cependant, les petites gens des bourgs et hameaux, dès qu'ils obtiennent d'une manière quelconque des comestibles, doivent d'abord les faire servir à nourrir leurs parents, car, comme il est dit, la bouche de ses père et mère doit prévaloir sur la sienne propre. S'ils obtiennent quelque vêtement, ils doivent avant tout en revêtir leurs parents, car, comme l'on dit, le corps de ses père et mère doit prévaloir sur le sien propre. Il en est ainsi de tout jusqu'aux chiens et aux chevaux. Les chiens et chevaux de ses père et mère doivent l'emporter sur les siens propres. Il n'y a que l'amour pour les enfants de nos pères et mères qui doit être inférieur à celui que nous portons aux nôtres. Si celui-ci passe les bornes, il fait de nous comme des ennemis (de nos frères). Les gens du siècle sont tous comme cela. Aveuglés ils passent toute borne.

Commentaire. — « Bourgs, cantons et hameaux », demeures qui ont leurs portes sur un chemin. — « Ennemi, hostile », désigne ceux qui se haïssent mutuellement et sont en inimitié. — « Aveuglés », parce que la vérité leur est cachée ; ils ne savent pas ce qui est plus ou moins important. On doit plus tenir à la conservation (la bouche), au corps, au chien, au cheval de ses parents qu'aux siens propres ; c'est évidemment la loi du ciel. L'amour pour les enfants de ses parents (ses frères) doit être moindre que celui que l'on a pour ses propres enfants. C'est là le fond intime des affections humaines. Si partant de ce qu'elles ont de connu on pénètre jusque dans leur principe intime (caché), alors on aura la piété fraternelle.

117. Hing-Kiu, Sian-Sheng dit : Il est dit dans un chant du chapitre *Sse-Hen* : Frères aînés et cadets, soyez entre vous bienveillants, ne vous imitez pas en ce qui est mal. Dans ces paroles « s'imiter l'un l'autre » équivaut à être semblable l'un à l'autre.

Généralement l'affection de l'homme cesse complètement, lorsqu'en retour elle ne reçoit que des chagrins, et alors elle ne peut plus procurer aucun avantage. Que l'on n'apprenne pas (le mal) l'un par l'autre ; il suffit de ce qu'on fait soi-même.

Commentaire. — Sse-Hen est le nom d'un chapitre du *Siao Ya*. — Les frères doivent être bienveillants, disposés favorablement l'un pour l'autre. — « L'affection cesse », s'arrête et ne se porte plus vers eux. — « On ne doit point apprendre l'un de

l'autre ». i.e. le mal que l'autre fait. — Si le frère aîné sait aimer son frère cadet, et que celui-ci ne respecte pas son aîné, l'aîné apprenant de son cadet à manquer d'égards, peut-il oublier son affection et cesser d'en accomplir les devoirs?

Si le frère cadet sait respecter son aîné, et que l'aîné n'aime pas son frère cadet, celui-ci apprenant ainsi à ne point aimer son aîné, peut-il oublier le respect (qu'il lui doit) et cesser d'en accomplir les devoirs ?

### § 6. — DEVOIRS ENTRE AMIS ET ÉGAUX

117. Y Tchouan, Sian Sheng dit : L'âge présent, étant mol et faible, a substitué au respect mutuel, la flatterie et l'approbation continuelles ; à l'affection et à l'amours mutuels, (il a substitué) la fadeur (l'absence de pointe, d'angle). Une semblable (amitié) pourrait-elle durer longtemps? Non sans doute ; si on veut qu'elle dure on doit être plein de respect et d'attention. Tous, rois et sujets, amis et compagnons, doivent mettre le respect au-dessus et à la tête de tout.

Commentaire. — « Louer en flattant », publier ce qu'un autre a fait de bien en le flattant. — « Absence de pointe et d'angle », quand on a arrondi en émoussant toutes les pointes.

118. Heng-Kiu dit : Les amis de nos jours choisissant pour se donner des marques d'amitié ce qui est doux et tendre, se frappent l'épaule, se prennent par la manche, ils voient en cela l'union des sentiments. Mais à la moindre parole de désaccord, la colère excite leur souffle. Parmi les amis il faut que l'on s'abaisse vis-à-vis l'un de l'autre et ne se lasse point. C'est pourquoi pour les amis le respect doit être la chose essentielle, et alors unis constamment d'une étroite amitié, ils en retirent bientôt de vrais services [1].

Commentaire. — « Doux et tendre », sachant condescendre d'une manière molle et faible. « L'union des sentiments [2] », quand les pensées et les dispositions concordent. « S'abaisser l'un vis-à-vis de l'autre », c'est-à-dire se céder mutuellement, ne pas prétendre au tien et au mien. — « Les services », avertir avec droiture et diriger avec habileté, c'est un vrai service.

1 Ou bien ils se rendent promptement service. Le obtenir service doit être très pressé, vient tout de suite.

2 Litt. [illegible]

119. Il est dit dans l'Instruction des enfants : L'amitié parmi les magistrats de rang égal, en tout ce dont on les charge ou qu'ils entreprennent, a les mêmes règles que celles des frères. Ceci s'applique dans les générations suivantes à leurs enfants et même à leurs petits-enfants. Les gens d'autrefois avaient réglé la chose ainsi ; ceux d'aujourd'hui qui le reconnaissent sont extrêmement rares. Autrefois, quand les anciens gradués [1] étaient devenus juges provinciaux, ceux même des fonctionnaires privés qui leur étaient supérieurs au temps jadis se retiraient devant eux et leur cédaient les places d'honneur. Cela étant la coutume, n'était-ce point grand et généreux?

COMMENTAIRE. — « Chargés et entreprenant une fonction. » Il s'agit de tous ceux d'autrefois ou d'aujourd'hui qui remplissaient une fonction pour un autre. « Les gradués », les premiers parmi ceux qui avaient obtenu le grade de Ku-zhin (ou gradués promus à des fonctions).

### 7. — RÉSUMÉ DES DEVOIRS DES HOMMES

120. Le prince Wen Tcheng étant mandarin de troisième classe, dit à ses enfants réunis : Au temps où j'étais pauvre, nous nourrissions ma mère, avec votre mère. Votre mère cuisait au foyer, et ma mère n'avait pas des aliments de bon goût et agréables en quantité suffisante. Maintenant j'ai un traitement considérable, mais si je voulais la nourrir, je ne le pourrais pas, elle n'est plus. Votre mère a déjà quitté ce monde ; j'en suis extrêmement chagrin. Comment pourrai-je supporter de vous réserver à vous seuls toutes les joies de la richesse et de la grandeur ?

COMMENTAIRE. — Le nom familier de ce prince était Fan Tchong Yan, son nom d'honneur Hi-Wen. Wen-Tcheng était son titre posthume. Il était de Ou Hien [2], au royaume de Song. Il perdit son père à l'âge de deux ans. Sa femme cuisait et bouillissait... Elle a déjà quitté ce monde ; elle est morte.

121. J'ai au pays d'Ou [3] une famille, des parents nombreux, il y en a de proches et d'éloignés. Mais si je considère l'ancêtre originaire de la famille,

1. Les premiers parmi les lettrés.
2. Département de Sou-Tcheou-Fou, province du Kiang-Nan.
3. Royaume comprenant le [illegible]

ils sont tous ses enfants et descendants ; ils ne sont plus éloignés ou rapprochés (ils sont tous égaux et ses enfants). Ils ne le sont certainement pas pour le cœur de notre aïeul commun, comment pourrais-je ne pas avoir compassion d'eux lorsqu'ils ont faim et froid ? Il y a plus de cent ans, depuis notre premier ancêtre, que nous avons accumulé les mérites et les vertus. Cette vertu ayant brillé jusqu'à moi, je suis parvenu à obtenir une haute magistrature, Si, étant seul riche et élevé, je n'avais point compassion de ma famille, comment irais-je plus tard sous terre rencontrer notre ancêtre? Comment pourrais-je entrer dans son temple ? Cela dit, prodiguant ses faveurs et ses dons, il partagea son traitement avec les membres de sa famille et leur assura une maison et un champ.

Commentaire. — « Faveur et dons », tout en dehors de son traitement qu'il recevait régulièrement selon la règle. La part régulière de la famille de Fan était, pour chacun, un dixième de boisseau de riz par jour, pour se nourrir; une fois par an un habillement de soie ; en outre, les dons nécessaires pour marier leurs filles ou leurs fils, et pour le temps de deuil.

122. Sse-Ma-Wen-Kong dit : Quiconque est maître de maison gouverne, observant avec soin les rites et les usages, et doit donner à tous, enfants, frères cadets et gens de la maison, leurs affaires, leurs charges et leurs besognes en les distribuant convenablement et leur faisant acquérir des mérites. Fixant la mesure de la dépense, qu'il la règle d'après les revenus rentrant ; que, mesurant ces dépenses à ce que possède la maison et ce qu'elle n'a pas, il distribue les habillements et les aliments à tous les rangs, dépensant ce qui est nécessaire pour les sujets de joie ou de peine, observant la mesure en toutes choses, gardant l'égalité, diminuant les dépenses par ordre, qu'il arrête et fixe les prodigalités et le luxe. Mettant de côté avec soin le surplus, les richesses précieuses, qu'il pense à l'imprévu.

Commentaire. — « Les rites », c'est ce qui a été fixé par les anciens princes. — « Les usages », c'est ce qui a été établi pour l'empire et la famille. — « Administrer », (charger) gouverner. Les gens de la maison sont les serviteurs et servantes. — « Les besognes » sont de diriger la cuisine et les magasins, de soigner les champs, les jardins, etc. — « Les affaires », c'est de régler les affaires financières, les produits ; de payer les soldes et traitements, les tributs, etc. — « Dépenser d'après le revenu » : s'il rentre beaucoup, on dépense beaucoup ; s'il rentre peu, on dépense peu. — « Donner

selon l'état de la maison » : quand il y a abondance on est généreux, sinon on est économe. — « Sujets de joie et de peines » La cérémonie de la virilité, le mariage, le deuil, les sacrifices, etc. Observant la mesure qui convient en tout et partout... Gardant le surabondant, on doit se préparer à ce qu'on ne peut prévoir certainement. — « Prévoir l'imprévu », une inondation, le feu, les vols, tromperie, etc. — Telles sont les règles prescrites pour l'emploi des richesses.

123. Ci dessus on a expliqué et développé les devoirs.

Commentaire. — Li-Shi dit : Dans les vingt-quatre premières sections on a exposé les rapports d'affection des pères et des enfants ; dans les dix suivantes, les rapports légaux du prince et des magistrats ; dans les huit suivantes, la distinction des positions du mari et de la femme ; dans les quatre suivantes les relations de rang entre les gens agés et la jeunesse ; dans les trois suivantes, l'amitié qui doit unir les amis et compagnons ; dans les deux dernières, on a résumé les devoirs de ces cinq états (les règles de ces cinq devoirs).

# SIAO HIO

## ET COMMENTAIRE DE TCHEN-SIUEN

## LIVRE VI

## CHAPITRE EXTERNE

(SUITE DU LIVRE V)

1. Tong-Tchong-Shou dit : L'homme bienveillant suit fermement le droit et ne se presse pas au gain. Il fait briller les règles morales et ne compte pas ses mérites.

Commentaire. — Tong-Tchong-Shou était de Kouang-Tchouen [1], au royaume de Han. — « La bienveillance » est la vertu du cœur. L'homme bon et bienveillant est celui qui possède cette vertu sans suivre ses propres désirs. — « Le droit » est ce qui règle convenablement à chacun, le cœur de l'homme. — « La loi morale » est la loi du ciel produite selon sa volonté. — « Mérites », les mérites et les services. — Tchou-Tze dit : La loi morale indique toute la matière (la trame); le droit (la convenance), considère chaque chose en particulier. Si quelqu'un suit fermement le droit, il ne sera pas sans profit ; s'il respecte les règles, il ne sera pas sans mérite; mais il ne mettra pas en premier lieu dans son cœur le gain ou le mérite.

2. Soun Sse-Miao dit : Soyez de grand courage et de cœur petit (humble). Que votre sagesse soit ronde et vos actes carrés (à angle) [2].

Commentaire. — Soun-Sse-Miao était de King-Tchao au royaume de Tang. — On est de grand courage quand on agit sans crainte. — « Petit de cœur », quand on est

[1] Ville de deuxième ordre au Ho-Kien-Fou. Elle portait ce nom sous les Hans. Plus tard elle s'appela Sieou-Hien, puis King-Tcheou.

[2] Voy. le commentaire. La sagesse voit tout autour d'elle, les actes pénètrent et atteignent chaque chose.

craintif, respectueux. On est [illegible] et la tournure des affaires. On agit en [illegible] quand on [illegible] et garder.

3. C'est une ancienne maxime : Celui qui fait le bien est semblable à quelqu'un qui monte (il prospère) : celui qui fait le mal est comme quelqu'un qui tombe.

Commentaire. — Cette ancienne maxime est du livre K[illegible]-lu[1]. Aller vers le haut, c'est monter. Se laisser aller subitement en bas, c'est tomber. [illegible] dit : Le bien est le fondement du décret du ciel, établi par lui. Le mal est [illegible] la perversion provenant des passions et des objets extérieurs. — [illegible] Shu dit : Celui qui pratique le bien est comme s'il montait, parce que aller au bien, c'est difficile ; celui qui pratique le mal est comme s'il tombait, parce que tomber dans le mal, c'est facile.

4. Hiao-You-Sian Sheng vivait dans l'obscurité, nourrissait ses parents. Il disait à ses enfants et à ses frères cadets : J'ai toujours cédé le chemin aux autres et je ne me suis pas écarté de cent pas. J'ai cédé la limite de mes champs et je n'ai pas perdu un arpent.

Commentaire. — Ce Sian Sheng avait pour nom d'honneur Te Zh[illegible]. Hiao Yu est un titre posthume : il était de Pou Tcheou[2], au royaume de Tang. La limite est l'extrémité du champ. Si tout en cédant toujours le chemin on ne recule pas de cent pas, si en cédant toujours la limite on ne perd pas un arpent, on doit donc agir avec crainte et circonspection.

5. Le docteur Tchao, de Lan-Ki, dit : Les saints dirigent leurs pensées vers le ciel : les sages vers les saints : les lettrés vers les sages.

Commentaire. — Lan-Ki est un nom d'endroit. Ce [illegible] avait pour nom familier Tcheou Tou-Y. Son nom d'honneur était Mao-Shou. Il était de Tao Tcheou, au royaume de Tang. — Tcheou Tz[illegible]. Diriger ses pensées vers, c'est espérer en

6. Y-In[3] et Yan-Yuen étaient des sages distingués. Y-In [illegible]

[1] N[illegible] T[illegible] K[illegible]-M[illegible] forme de [illegible].
[2] V[illegible] Y[illegible]
[3] Y-I[illegible] H[illegible] H[illegible] renverser le t[illegible] T[illegible] 17[illegible] réputation [illegible]

que son prince[1] n'était point (vertueux comme) Yao ou Schun, de ce qu'un seul ne pouvait remplir sa place, il était comme celui qui a subi la bastonnade en plein marché. Yan-Yuen ne laissait jamais un libre cours à sa colère; il ne répétait jamais une faute; trois mois durant, il ne viola en rien les devoirs de l'humanité.

COMMENTAIRE. — Tchou-Tze dit : Ce sont des actes d'hommes vertueux. Il ajoute : « Pendant trois mois », cela indique que cela durait longtemps. L'humanité est la vertu du cœur. Il ne se départit pas de ses dispositions dévouées, c'est-à-dire, il resta vertueux et ne suivit pas ses inclinations naturelles. « Il était comme fouetté sur le marché », la honte qu'il en éprouvait était extrême.

7. Que vos pensées soient celles de Y-In, vos doctrines celles de Yen-Yuen.

COMMENTAIRE. — Schou-Tze dit : Imitez leur sagesse, voilà ce que cela veut dire.

8. Si vous les dépassez, vous serez saint. Si vous les atteignez, vous serez sage; si vous les atteignez pas tout à fait, vous ne déchoirez cependant pas de votre renom.

COMMENTAIRE. — Tchou-Tze dit : En ces trois choses, imiter le plus ou moins d'intensité de leurs efforts, c'est la mesure du plus ou moins près que l'on approche d'eux. Ne pas perdre son renom dépend de ce que l'on fait le bien comme eux, véritablement.

9. La morale des saints doit entrer par les oreilles et pénétrer dans le cœur. Si on l'y tient, les actes seront vertueux. Si on agit, ce sera conformément à la loi. Se contenter des maximes et de l'éloquence c'est une folie.

COMMENTAIRE. — La morale des saints comprend la bonté, la justice, la droiture et le juste milieu. Si on la fait pénétrer à l'intérieur, les actes seront vertueux; ce sera la vertu même; si elle se manifeste au dehors, les actes seront conformes à la morale; on la mettra en œuvre dans ses actes. — « Folie », vil et insensé.

10. Quand Tsong-Yu entendait signaler ses défauts, il s'en réjouissait. Il

[1] Taikia. Voy. note précédente. Y-In combattit ses vices et l'obligea à faire pénitence trois ans sur le tombeau de son aïeul. Tai-Kia se corrigea et conserva son ministre jusqu'à sa mort.

avait une renommée pure, sans limite. Les hommes d'aujourd'hui, quand ils commettent une faute, ne supportent pas que les autres en parlent; c'est comme si, étant malade, on haïssait le médecin et cachait son mal. Ils ne comprennent pas qu'ils se perdent eux mêmes. C'est vraiment déplorable.

Commentaire. — Tchou-Tze dit : Il se réjouissait quand il entendait dire ses défauts et il se corrigeait. — « En parlant », quand on en parle en avertissant. — « Comprendre », le comprendre et s'amender. — « C'est vraiment déplorable », expression de tristesse et de compassion. Si l'on ne se corrige pas de ses défauts, on fera le mal et on hâtera ses malheurs.

11. Ming-Tao dit : Toutes les paroles, tous les discours des saints et des sages exhortent l'homme à recueillir son cœur relâché et à s'affermir, à rentrer en lui-même. Alors cherchant, étudiant à son gré, il s'élève à la science supérieure [1]. Apprenant d'abord les choses d'ordre inférieur (terrestres), il pénètre les choses supérieures (célestes, spirituelles).

Comentaire. — « Recueillir », rassembler. — « Après avoir appris les choses inférieures, il pénètre les supérieures », *i. e.*, après avoir appris ce qui concerne l'homme inférieur, il pénètre la loi du ciel supérieur. Tchou-Tze dit : Ils exhortent l'homme à rentrer en lui-même : quand l'esprit inoccupé est sorti de lui-même, on ne peut, sans plus, le recueillir et le ramener. Ce n'est que par la réflexion et l'effort que le cœur s'arrête, et alors il revient et rentre en lui-même. — Il dit encore : Quand on sait ramener son esprit, laissé trop libre, alors la pensée et les inclinations sont pures et claires, le droit, le devoir est évident et clair. On peut alors pénétrer les choses supérieures (du ciel).

12. On doit contenir son cœur dans la poitrine [2].

Comentaire. — « Le haut du corps », c'est pour le corps même, en soi. — Tchou-Tze dit : Le cœur est quelque chose de très profond, très intelligent, merveilleux, secret, que l'on a peine à comprendre. Maître de tout un corps, il dirige toutes les affaires. On doit l'arrêter et le contenir constamment, sans tarder. Si subitement, un moment, il s'échappe, s'enfuit avec rapidité, s'élève, pour ainsi dire, hors du corps, et suit le désir des objets extérieurs, le corps n'ayant plus son maître unique, il n'y aura plus de régulateur des mille affaires (qui se rencontrent), et quoique étant à l'intérieur pour voir et connaître en tous sens [3], il en vient à ne plus pouvoir connaître à son gré ce qui est en son corps. Et encore : Si le respect et la vigilance existent, c'est au dedans de la poitrine.

[1] Peut être : arrivé devant les choses élevées, il se retire. S., etc.
[2] Litt., dans le haut du corps.
[3] En haut et en bas.

13. Y-Tchouan. Siang-Sheng dit : C'est seulement quand on est droit, bien réglé, d'un extérieur modeste et grave, que le cœur est seul. Quand le cœur est seul ses mauvais instincts ne peuvent nuire.

Commentaire. — « Droit, bien réglé, d'un extérieur grave, etc. », c'est quand on met en bon ordre ses habillements et son bonnet, que l'on se donne un air digne, etc. Lou-Shi dit : Si à l'extérieur on est bien réglé, d'un air grave et modeste, on sera seul à l'intérieur; et alors on pourra empêcher toutes les tentations de nuire à l'extérieur.

14. Y-Tchouan, Siang-Sheng aimait extrêmement cette maxime du livre *Piao Ki* : Si les grands sont dignes et modestes, peu à peu ils deviendront fermes (dans la vertu). S'ils ont trop de repos et d'oisiveté, peu à peu ils se pervertiront. Cela est vrai d'ordinaire; lorsque l'esprit de l'homme a trop de loisir et trop de liberté, il devient peu à peu vide et dissipé. S'il se recueille et rentre en lui-même alors peu à peu il revient et progresse dans la justice et la règle [1].

Commentaire. — Piao-Ki est le nom d'un chapitre du Liki. « Ils sont forts et fermes » ; autrement ils deviendront négligents. « D'ordinaire lorsque l'esprit et le reste » est une phrase du commentaire de Tchengtze sur le Piao-Ki. Le modèle est l'instrument qui travaille en rond (*i. e.* la loi générale). La règle est ce qui travaille en carré, dans les coins (*i. e.* les règles particulières). On fait cette comparaison relativement aux rites et aux usages. Tchao Shi dit : En disant que dans l'oisiveté et le repos on devient peu à peu négligent, l'auteur parle des sages. Bien que ce soient des sages, cela leur arrive.

15. Les hommes employant les choses extérieures pour leur avantage y cherchent avidement tout ce qu'ils peuvent y trouver de bien. Ils ne s'occupent que de leurs corps et ils ne recherchent pas principalement le bien de leur cœur. Lorsqu'ils ont obtenu ces biens extérieurs, ils ne savent pas qu'ils ont nui et à leur corps et à leur cœur.

Commentaire. — Employant les choses extérieures pour le bien de leur corps, *i. e.* les aliments, les boissons, les habillements, les palais, les maisons et autres choses semblables. « Ce qui n'est pas bon pour leur corps » est ce qui n'en recueille pas les forces; « ce qui n'est pas bon pour leur cœur » est ce qui ne le recueille pas au dedans.

[1] Dans le modèle et la justice.

16. Y-Tchouan S. Sh. dit : Yan-Yuen demandait comment on pouvait, en se vainquant soi-même, revenir à l'observation des règles. Kongtze lui répondit : Ne regardez, n'écoutez, ne parlez, n'agissez que selon les rites.

COMMENTAIRE. — Tchou Tze dit : Se vaincre c'est vaincre ses passions et ses fantaisies. « Soi même », ce sont les fantaisies et les passions, l'égoïsme.

« Revenir à », retourner à l'observation. — « Les règles et les rites », la mesure et la convenance tracées par les lois du ciel.

« Les manières résumées », l'ordre et le nombre. — L'absence de règle », c'est la licence. « Ne pas » est un terme signifiant faire cesser, faire arrêter. C'est en donnant ainsi un maître à son cœur que l'on a le secret de dompter ses caprices et que l'on revient aux rites.

17. Ces quatre (actes) sont les emplois du corps (regarder, entendre, etc.) Voy. COMM. Sortant de lui-même l'homme s'attache à l'extérieur. S'il arrête (l'usage des choses extérieures, il nourrit convenablement son intérieur. Yan-Yuen ayant mis ces maximes en pratique avec soin parvint parmi les saints. Puis il disait que celui qui étudiait les saints, soumettant toujours son cœur à la justice, ne pouvait se perdre. Il écrivit en conséquence le livre d'exhortations (*Tchen*), pour lui servir à lui-même d'avertissement.

COMMENTAIRE. — Voir, entendre, parler, se mouvoir, sont les emplois du corps ; ils proviennent du cœur. Si l'on ne voit, entend, parle, ou ne se meut pas contrairement aux rites, on arrête l'extérieur et l'on formera son cœur. — « Venir parmi », s'approcher et pénétrer au milieu de .... « Faire rester », établir. « Le sein », la poitrine. Cela se fait de même qu'en prenant un enfant sur son cœur, sa poitrine, on l'y garde avec vigilance. — « Sortant de lui même, etc. » Il désigne ainsi vaguement sa manière d'être. — « Réglant l'extérieur, l'homme développe son intérieur. » Il développe ainsi ses efforts et son zèle.

18. C'est une sentence de son livre d'exhortations (*Tchen*) relativement à la vue. Le cœur à l'origine est vide (de passion), le contact des choses (extérieures) n'y a point de traces et l'on doit nécessairement en modérer l'influence. La vue doit être prise comme régulatrice. Si l'obscurité [1] extérieure nous offusque, l'idée bonne se répand certainement. Si l'on résiste aux

[1] Les choses matérielles et les passions qu'elles excitent.

choses extérieures on établira son intérieur dans la paix. Si l'on se vainc soi-même, on reviendra à l'observation des rites et avec le temps on deviendra pur et vertueux.

COMMENTAIRE. — Le cœur, lui-même, est à l'origine libre, vide et pur; mais dans ses fonctions il rencontre les choses extérieures et les suit, sans qu'elles laissent ni forme, ni trace. On doit résister aux choses extérieures et les repousser. Comme la vue sert à se former le modèle à suivre, l'obscurité des désirs des choses extérieures se présentant à nos yeux, entre et se mêle (à notre intérieur). Alors le cœur s'y attachant, se détourne (de sa voie). Il faut alors arrêter ces regards dépourvus de règle. Arrêter (l'influence de) ces objets extérieurs, c'est se vaincre soi-même. En rétablissant la paix en son intérieur on revient aux rites. Et si l'on sait persévérer quelque temps à faire des efforts, on deviendra pur et droit. On est pur et droit quand, étant en paix, on n'est point mû par les passions. — Tchoutze dit : De la vue, de l'ouïe, du langage et du mouvement la première chose chez l'homme est la vue. C'est donc le cordeau, la règle qui doivent avant tout régler le cœur.

19. Dans son livre d'exhortations *(Tchen)* il dit relativement à l'ouïe : La règle tracée à l'homme, pour la garde de soi-même, doit prendre pour fondement la nature du ciel. Si l'on est entraîné à la connaissance des choses et que l'on doive se mêler aux objets extérieurs, la fermeté se relâche. Celui qui se distingue par une instruction supérieure, sachant la fermeté (qu'il doit avoir) et étant affermi, résiste au mal ; et établissant (en soi) la droiture et la justice, il n'écoute rien qui soit contraire aux règles [1].

COMMENTAIRE. — La nature (du ciel) c'est la loi; la règle de l'homme dans l'observation de soi-même participe à la vérité fixe de la loi du ciel. Si l'on entend des paroles contraires aux bonnes règles, l'intelligence du cœur humain se laisse entraîner vers les choses extérieures, et alors cette règle ferme, qui est en lui, se laisse entraîner et s'altère. Il n'y a que l'homme instruit et formé dès l'origine qui se tenant au dessus de tout et connaissant la nécessité de se tenir ferme et inébranlable et droit en son esprit, résiste aux sollicitations pernicieuses et mauvaises de l'extérieur et peut maintenir en lui la justice et la vérité. N'écoutez donc point à votre gré des choses contraires aux bonnes règles.

20. Dans son livre d'exhortations il dit relativement au parler : Lorsque le cœur de l'homme se met en mouvement, il se montre par la parole. Si en émettant la parole, il arrête la précipitation et la légèreté, il est alors inté-

[1] La tournure est prohibitive dans le texte, « n'écoutez rien, etc ».

rieurement en repos. Si au contraire on suit l'impulsion naturelle[1], les luttes s'élèvent et le bien s'en va. Le bien, le mal, l'honneur et la honte, proviennent de là. Quand on excède legerement en parole, les sottes vanteries abondent. Quand les paroles offensantes vont au delà de la mesure, les dissensions naissent[2]. Si vous agissez a votre fantaisie, tout se tournera contre vous. Ce qui sera sorti (de votre bouche) se retournera contre vous. Ne disant rien qui soit contraire aux bonnes regles, respectez la parole des saines doctrines.

Commentaire. — Il se montre, il brille, se manifeste. Lorsque le cœur de l'homme se meut intérieurement, il se manifeste au dehors par la lumière de la parole. La parole est l'accent du cœur. Emettre (faire sortir), c'est quand la parole sort (de la bouche); si le parler est sans désordre ni précipitation, le cœur reste en paix et repos. Si la parole est sans légèreté ni vanterie, le cœur reste entièrement un[3]. Le pivot intérieur sert de comparaison relativement à la parole... Les luttes, *i. e.* des armées. Par les paroles les luttes guerrières s'élèvent. Le bien peut aussi en naître. Ainsi elle engendre le bien et le mal, l'honneur et la honte. Si l'on parle légèrement et trop facilement, les fautes et les vanteries abondent. Si l'on manque en blessant par paroles, les discussions naissent et grandissent. Si l'on se vante soi-meme, on se heurte contre les autres. Si ce que vous dites contrarie les autres, cela reviendra se retourner contre vous. Il y a quatre maladies de la parole. La parole des saines doctrines est celle qui enseigne et avertit. On ne doit rien dire qui soit contraire aux règles.

21. Il est dit dans ce livre d'exhortations au sujet des actions : L'homme eclairé connaissant les secrets des choses, exprime sa pensée selon la verite. Les sages expérimentés agissant selon la mesure de leurs forces, reglent convenablement leurs actions. S'ils se conforment aux principes de justice, ils sont en repos; s'ils suivent leurs passions, ils courront bien des dangers. Pensez à triompher promptement (de vous même). Domptez-vous vous-même avec crainte et tremblement. Si l'on peut se conformer quant a la doctrine a la bonne nature, on sera semblable aux saints et aux sages.

Commentaire. — La pensée, c'est le mouvement du cœur. L'homme qui sait approfondir les mystères et qui est éclairé, pourra seul etre toujours en cela vrai et droit. — L'action est le mouvement du corps. C'est seulement en agissant selon la mesure de ses

[1] *Shu-Ki.* Litt., le pivot, le fond intérieur de la porte.
[2] On se bifurque.
[3] Ne se divise pas et ne se dissipe pas.

forces que l'homme sage et entendu pourra les diriger. Si l'on suit le bien, on est en paix, si l'on suit ses passions, on est dans la crainte; le cœur, en agissant peut penser promptement, convenablement; en agissant en son corps avec crainte et appréhension, on peut se maintenir. Ces deux choses, bien que dissemblables, complètent l'effort de l'acte fait en même temps à l'intérieur et à l'extérieur. Si l'on persévère à apprendre, la nature intellectuelle opérant d'une manière parfaite avec le corps, on devient sage et même saint. Ces deux catégories sont semblables. On appelle éclairés, les hommes saints et doués par la nature, et habiles, ceux qui sont devenus sages par l'instruction. Mais le mérite des uns et des autres étant le même, on les dit semblables l'un à l'autre. — Tchou-Tze dit : L'entretien contenu dans cette section, explique les règles du cœur. C'est une instruction importante, essentielle. Dans le livre d'instruction de Ceng-Tze, ce qui est expliqué est également grave; les gens qui étudient doivent d'autant plus s'en occuper et l'approfondir.

21. Y-Tchouan-S. Sh. dit : Il est trois choses qui ne sont pas favorables pour l'homme. Passer ses examens étant jeune et obtenir le premier rang, c'est la première chose malheureuse. En s'appuyant sur l'influence de son père ou de son frère aîné, parvenir à une haute magistrature, c'est la seconde chose malheureuse. Être d'une capacité extraordinaire et acquérir l'éloquence et le talent, c'est la troisième chose défavorable.

Commentaire. — « Faveur », bonheur. — « Se confier », s'élever. Si l'on obtient un haut grade dans les examens, bien qu'étant encore très jeune, on ne peut avoir encore acquis beaucoup de science; si l'on parvient à une haute magistrature en s'appuyant sur des influences on n'est pas à la hauteur de ses fonctions. L'homme plein de capacité et d'éloquence se distingue ordinairement par l'absence de vertu. Ces trois choses ne peuvent mener loin. C'est pourquoi on les dit malheureuses.

22. Heng-Kiu.-S. Sh. dit : Les lettrés, oubliant la morale et le droit, passent leurs jours à manger à satiété; sans soins, ni zèle (pour les choses intellectuelles), ils sont semblables au petit peuple, tous leurs soins sont pour leurs habillements et le soin de leurs repas, et ils ne s'occupent que (ils ne sortent pas) de banquets, de réjouissances et de plaisirs.

Commentaire. — Les soucis se rapportent à la réflexion, et le zèle à l'action. « Le petit peuple », les gens du dernier rang. Ils lui sont tout semblables.

23. Fan-Tsong-Siun-Kong disait dans ses instructions à ses enfants et frères cadets : Les hommes même les moins intelligents sont très clairvoyants

pour critiquer les autres ; les plus intelligents et clairvoyants même sont aveugles pour s'excuser eux-mêmes. Pour vous, accusez-vous vous-même du même cœur que vous accusez les autres ; excusez les autres du même cœur que vous vous excusez vous-même et ne vous affligez pas si vous n'atteignez pas le sommet (où sont arrivés) des saints.

COMMENTAIRE. — Le nom de Tsong était Shoun-Zhin ; son nom d'honneur, Yao Fou. Tsong-Siun était un titre de circonstance. Il était fils du prince Wen Tseng. Tchou-Tze dit[1] : Excuser, c'est-à-dire, chercher à exalter ; on ne doit pas la joindre à « soi-même ». Si l'on veut améliorer, corriger cette expression, il faut dire : Aimez les autres du même cœur que vous vous aimez vous-même. — On Shi dit : Fan-Tsong a donné à ce mot *shu* M. *gifjen* [illegible], le sens de pardonner, être indulgent.

24. Liu-Jong-Kong disait fréquemment : Nos descendants qui se livreront à l'étude doivent régler avec soin leur extérieur[2] et leurs dispositions internes[3]. Si tous deux sont convenables, ils sont propres à tout. Le corps et le souffle, quand on parle et ordonne, dans le mouvement et les gestes, dans les choses graves et peu importantes, dans la hâte et la gravité, doivent toujours paraître paisibles et joyeux. Les sages et les grands, non seulement doivent se distinguer par là des hommes vulgaires, mais il déterminent par cela même le rang élevé ou bas (qu'ils occuperont), l'âge (plein ou) écourté (qu'ils atteindront).

COMMENTAIRE. Le nom de ce prince était Khi-Tze ; son nom d'honneur, Yuen Ming, il était le Tong-Lai[4] au royaume de Song. Il avait été nommé prince de Jong-Yan-Kiun. « Observer avec soin » c'est rechercher, examiner, inspecter, corriger avec soin, réprimer. — La parole, l'ordre sortent de la bouche. Le mouvement, le geste, la contenance se manifestent dans le corps, ce sont les signes extérieurs de la vertu. C'est ainsi que l'on reconnaît comme sages les hommes qui sont droits, graves, calmes, paisibles. Ils sont honorés, ils atteignent un grand âge. On regarde comme vulgaires les gens légers, négligents, vifs, empressés. Ils sont méprisés. Ils meurent au milieu de leur âge. — Kiong-Shi dit : Le souffle vital et le corps, cela comprend ces deux choses : la parole et l'extérieur, la mine et [illegible] de plus.

25. Fais attention à tes propres défauts et pas à ceux d'autrui. Si l'occu-

[1] [illegible] a [illegible]
[2] Litt. : le corps.
[3] Litt. : le souffle.
[4] Il y eut [illegible] deux [illegible]

pant de tes défauts jour et nuit, et cherchant soigneusement à te corriger, tu ne peux cependant y parvenir et que ton cœur s'exaspère, comment auras-tu l'habileté nécessaire pour corriger et préserver les autres ?

Commentaire. — « Faire attention », corriger avec soin. Cette sentence est de Kong-Tze. Si les lettrés se corrigeant eux-mêmes, et malgré leur attention, ne peuvent parvenir à se défaire de leurs défauts, leur cœur sera dans la honte, et comment pourront-ils reprendre les autres ?

26. Les gens d'autrefois, généralement, lorsqu'ils entreprenaient quelque affaire, l'examinaient de près, soigneusement, et faisaient beaucoup de choses utiles. Les gens des âges suivants entreprenant quoi que ce soit, y procèdent avec grande légèreté et d'une manière très défectueuse.

Commentaire. — Ce que l'on fait on doit le faire sans commettre des fautes ; quand on examine, scrute une chose à faire on doit éviter toute légèreté. Si le cœur a du zèle et de la vigilance, quand il entreprend quelque chose il l'achève avec le plus grand soin. Si le cœur est livré à sa fantaisie et à la négligence il est alors inconsidéré et commet beaucoup de fautes.

27. « Distinguez nettement hostilité (et) faveur. » Ces quatre mots ne sont pas du langage de gens qui écoutent la raison [1]. « (Il n'y a) pas d'homme de bien. » Ces trois mots ne sont point du langage de gens vertueux. Dites-le comme avertissement à vos descendants.

Commentaire. — Kong-Tze dit : On récompense la vertu par la vertu, on rétribue justement [2] l'hostilité, dit-on. Mais on ne doit pas distinguer l'hostilité de la bienveillance. — Meng-Tze dit : Tous les hommes pourraient être des Yao et des Shuns. C'est pourquoi il ne faut pas dire qu'il n'y a pas d'homme de bien en ces temps.

28. Tsang-Sse-Shou, dans son livre de mémoires, placé à droite de son siège, disait : En toute parole, soyez sincère et digne de confiance. En toute action, soyez ferme et attentif, respectueux. Mangeant et buvant, soyez modéré et observez-vous. Formez les traits des caractères d'écriture, clairs et droits.

Commentaire. — Tsang-Sse-Sou avait pour nom familier *To*. Il était du Ho-Nan au

[1] *Ua.* M. *sijirhôn-i*, selon la rectitude.
[2] *Ming*.

royaume de Song[1]. Mémoire, livre d'avertissement personnel. « S'observer », ne point manger négligemment. « Se modérer », ne point manger avec gourmandise, sans faim. — « Clairs », ne point les tracer fautivement, trop rapidement. — « Droits », non courbés ni de travers.

29. Tenez-vous droit et dans une attitude grave. Arrangez votre bonnet et vos habillements d'une manière convenable. En marchant et courant, soyez calme et posé. Lorsque vous êtes assis, tenez-vous droit et tranquille.

Commentaire. — Tout cela marque le respect.

30. Quand vous entreprenez une affaire, commencez par bien tout calculer. En parlant observez ce que vous avez à faire. Appliquez-vous constamment et fermement à la vertu. En répondant oui avec promptitude, soyez grave et respectueux envers (celui à qui vous parlez). Si vous voyez (faire) une bonne action, soyez (joyeux) comme si elle provenait de vous-même. Si vous voyez le mal, soyez comme si vous souffriez.

Commentaire. — Si au commencement d'une action on y réfléchit mûrement, on n'aura pas de regret plus tard. Si en parlant on envisage déjà ce qu'on fera on ne dira pas de parole fautive...

Si l'on s'applique avec fermeté à la vertu, on réussira, on n'aura pas de revers. — *Wei, no (inu, je)* sont tous des manières de répondre. Si en répondant on garde la gravité, on pensera à garder sa parole. « Que l'on soit comme si l'on avait fait soi-même »; comme si cette vertu, ce bien était à vous. — « Comme si on était souffrant », *i. e.* comme si l'on craignait que ce mal fût en soi.

31. Je n'ai point encore considéré suffisamment ces quatorze paragraphes. Les ayant écrits à côté de mon siège, je veux les méditer nuit et jour afin qu'ils me servent de leçon.

Commentaire. — « Méditer », scruter. « Leçon », avertissement.

32. Ho-Wen-Ting-Kong dit : Si l'homme peut s'habituer à considérer tout plaisir (tout goût) de ce monde comme fade et commun, il en résultera un grand bien. Ne cherchez jamais à acquérir aucune apparence de richesse

[1] Chef-lieu de la province le Honan, au centre de la Chine; elle changea souvent de nom. Celui de Honan lui fut donné par les Hans. Les Hans orientaux y résidaient.

ou de grandeur. Mengtze dit : Que mon jardin soit haut de nombreux jins[1] et produise des fruits en espaces carrés de dix pieds; que des centaines de femmes y soient employées, c'est une préoccupation que je n'aurai jamais. Les gens d'étude doivent mettre ces soucis de côté et les congédier. Et s'ils s'occupent activement et constamment (eux-mêmes), ils n'en viendront jamais à faire des chutes graves.

Commentaire. — « Tout goût de ce monde », *i.e.* le boire, le manger, les habillements, les maisons, les jardins et autres choses semblables. — « Fade », commun. Les aliments remplissent le corps; les vêtements le couvrent, les maisons et les jardins préservent du vent et de la pluie. — « Toute apparence de richesse et de grandeur », tout ce qui annonce l'orgueil et la prodigalité. Le *jin* est une hauteur de huit *tsis*[2]. « En espaces carrés », les fruits et légumes y sont disposés en rangs, en espaces carrés d'un *tcang*[3]. — Tout cela est ce que l'on appelle un aspect[4] de richesse et de grandeur. « Se préoccuper avec ardeur », agir avec empressement et ardeur. — « Faire des chutes graves », tomber de son rang. — Si l'on ne recherche point avec ardeur la richesse et la grandeur et si l'on fait le bien en l'exécutant avec zèle, on ne tombera jamais dans la ruine et la bassesse.

32. Ceci est vraiment digne de louanges. Tson-Keou-Kong-Ming vivait au dernier temps de la dynastie des Hans[5]. Lui-même il cultivait ses champs à Nan-yang[6], et ne cherchait pas à apprendre et à pénétrer (les évènements). Dans la suite il se rendit à l'invitation de Liou-Sian-tsou, présida à la division des montagnes et des fleuves, et partagea l'empire en trois parties; il commandait aux généraux et aux ministres, il était à la tête de l'armée; mais il n'obtint point ce qu'il cherchait, il ne réussit pas dans ce qu'il désirait. Il disait à Heou-tsou : Tcheng-tou a huit cents arbres à vers à soie, quinze kings[7] de terre stériles.

Pour nourrir et habiller ses enfants et petits-enfants il est riche surabondamment. Pour moi qui suis au dehors, votre sujet, je ne veux rien changer à mes dispositions, et ne pas augmenter d'un pied, d'un demi-pouce (ce que je consacre) à mon entretien. Le jour de ma mort, je me montrerai recon-

[1] Mesure de huit coudées.
[2] Aunes.
[3] Dix pieds.
[4] Ou la substance.
[5] A la fin du IIe siècle, voir la note suivante.
[6] Ville de troisième ordre, chef-lieu du Nang-Yang Fou.
[7] Un king est un peu plus de six hectares.

naissant envers l'empereur, en laissant beaucoup de grains dans les greniers, et dans son trésor beaucoup de richesses. » Maintenant qu'il est mort on peut dire d'après cela qu'un tel homme était vraiment grand.

COMMENTAIRE. — Nan-Yang est un nom de lieu. — Liou-Sian Tsou est l'empereur Tchao-Lie[1] de la dynastie Han. Il invita trois fois Ou Heou dans sa hutte. Il partagea l'empire en trois parties. Tchao Lie Tchou s'établit à Shou ; Tsao Tsao à Tchang-Yuen ; et Soun-Kiun à Kiang Nan. Ainsi il forma trois royaumes. C'eng Tou est le nom familier d'un prince. — Un King est cent Mous[2]. — « Riche », possédant en surabondance. « Décisions », décider après examen attentif. — Augmenter, étendre beaucoup. — « Un pied, demi-pouce », *i. e.* très peu. « Pas un pied ni un demi pouce », *i. e.* pas du tout. Ne pas reconnaître les faveurs reçues, oublier les bienfaits, c'est être ingrat. Lorsqu'il labourait ses champs à Nan Yang, il s'abaissait lui-même ; plus tard, devenu général ministre il ne pensa plus qu'à faire prospérer le royaume des Hans. Ou Heou avait très bien compris cette parole de Mengtze : « La pauvreté, un état humble ne peut corrompre l'homme vraiment grand ; la richesse, la grandeur ne peut le rendre démesurément orgueilleux.

33. Fan-Shi-Kian dit dans son livre d'instructions : En premier lieu on ne doit point parler des gains et des malheurs de l'empire et de la famille, des messages de la frontière, des ambassades, des promotions. En second lieu on ne doit point parler des bonnes et des mauvaises actions des magistrats des villes, de leurs succès et de leurs revers. En troisième on ne doit point parler des défauts et des fautes des hommes. En quatrième lieu, on ne doit point parler des magistrats élevés en dignité, de ce qui est dans le goût du temps, ni de l'obtention de l'autorité. Cinquièmement, on ne doit point parler des richesses, des profits, de la haine de la pauvreté et de la recher

[1] Le dernier héritier direct de la grande dynastie des Hans, Min-Ti ou Hien Ti ayant été tué par le général Tong-Tcho qui s'était emparé du pouvoir, Lau-Pei, prince de la dynastie déchue, après avoir vaincu les rebelles appelés « les bonnets jaunes », réclama le trône et s'établit dans l'ouest de la Chine, au Sse-Tchuen. Le reste de l'empire fut usurpé par Tsao-Tsao, autre général ligué contre Tong-Tcho, et Sun-Kiuen qui fondèrent les deux dynasties éphémères des Wei et des Wou ultérieurs *(heou)*. Ce fut l'époque dite des trois royaumes. Tchou Keou vivait dans la solitude et habitait une tente de roseaux. Lau-Pei parvint à l'en faire sortir et à l'attirer à sa cour. Ministre et général, il gouverna le royaume avec grande sagesse, fit des guerres heureuses contre les dynasties rivales et mourut de maladie, pendant une campagne, sous le successeur de Lau-Pei, Tchao Lie-Tcheou. *Tsao Tsao*, simple général, après des campagnes heureuses, s'était fait nommer prince de Wei, puis plus tard se déclara indépendant et forma l'un des trois royaumes. Sun Kiuen, dont le père avait été créé marquis de Wou, voulut aussi se rendre indépendant dans son État, lutta avantageusement contre Lau-Pei et reçut de lui la reconnaissance de sa souveraineté.

[2] Le mou vaut un journal ou demi-hectare.

che des richesses. Sixièmement, on ne doit point parler de débauche, de luxure, ni dire des choses peu sensées en plaisantant, ni discourir de la beauté des femmes. Septièmement, on ne doit pas parler de chercher à avoir les choses des autres, ni du moyen d'obtenir des aliments et des boissons.

Commentaire. — Le nom familier de Fan-Shi-Kian était Tchong. Il était du royaume de Song. « Les gains et les malheurs », *i. e* arrivant dans les affaires publiques. « Les messagers », ce sont ceux qui viennent des frontières (et concernant les ennemis). — Envoyer un représentant, c'est une ambassade. — Quand on reçoit une magistrature on est dit « élevé » — Les défauts et fautes sont les actes contraires au droit commis sans réflexion ; les méfaits sont les violations du droit commises avec délibération. » La débauche, etc. », sont toutes choses mauvaises et criminelles.

34. Il dit en outre : Premièrement, il ne faut jamais ouvrir et regarder une lettre que vous avez été chargé de transmettre, ni tarder de la remettre (à qui de droit), ni l'ouvrir et regarder.

Commentaire. — Si l'on ouvre et regarde, on trahit les secrets. Si l'on tarde de remettre, on fait manquer ce dont on a été chargé.

35. En second lieu : Si on est assis près de quelqu'un, on ne doit point regarder un écrit particulier déposé près de l'endroit où l'on se trouve.

Commentaire. — On ne doit point le regarder (l'ouvrir) furtivement. Ecrit particulier venant des père et mère ou d'un parent.

36. Troisièmement, en quelque maison que vous entriez ne regardez pas les lettres des personnes de cette maison.

Commentaire. — Les lettres, les missives, le papier, etc.

37. En quatrième lieu : Quelque objet que l'on ait emprunté, on ne peut le briser ou l'endomager et ne point le rendre.

Commentaire. — Un objet quelconque : livre, papier, instrument, vase, etc.

38. Cinquièmement. Quand on mange ou boit, on ne doit point choisir ses aliments, rejetant les uns et prenant les autres.

COMMENTAIRE. — On ne doit point les choisir, *i. e.* écarter ceux qui ne plaisent point et prendre ceux qui sont de notre goût.

39. Sixièmement. Si nous nous trouvons quelque part avec un autre, nous ne devons pas faire ou prendre de préférence ce qui nous agrée et nous est utile.

COMMENTAIRE. — Par exemple, en été choisir ce qui est froid ou frais; en hiver, ce qui est chaud et agréable, et ainsi de suite.

40. Septièmement. Si l'on voit la richesse ou la grandeur, les honneurs d'un autre, on ne doit point se répandre en éloges et en signes d'admiration, ni blâmer par mécontentement (et jalousie).

COMMENTAIRE. — On loue et admire si l'on aime la chose; on blame si l'on est fâché (et jaloux).

41. Quiconque manque en ces divers points, doit bien savoir qu'il agit en sa pensée contrairement aux lois morales. Cela (lui) nuira beaucoup (dans l'accomplissement du devoir) de maintenir son cœur calme et sans passion et de se gouverner soi-même.

COMMENTAIRE. — Toutes ces diverses choses, les lettrés doivent les méditer constamment au fond de leur pensée et de leurs réflexions. Ils doivent les observer dans leurs actions et dans la conduite de leurs affaires.

42. Hotze dit : Les lettrés de nos jours qui étudient la littérature, s'ils écartent le désir de devenir magistrat, s'ils maintiennent leurs cœurs trop libres dans le calme et la fermeté et travaillent à leur propre amélioration, pourront sans doute atteindre les sages d'autrefois. Le père ou le frère aîné qui, par la littérature, forme l'instruction de ses fils, ou frères cadets, les amis qui cherchant à devenir magistrats s'excitent l'un l'autre et s'associent (dans ce but) et qui avancés dans cette voie n'en reviennent pas, s'ils ne savent pas gouverner leur cœur inculte, ils ne pourront jamais dans l'administration des affaires égaler les anciens.

COMMENTAIRE. — Hotze avait pour nom familier Hong; pour nom d'honneur Jin Tsong; il était fils de Wen-Tang-Kong. Les lettrés de ces temps étudiant la littérature désirent vivement devenir magistrats (et non simplement acquérir la sagesse). S'ils éloi

gnent d'eux cet esprit et parviennent à rendre leur cœur stable et à se dominer eux-mêmes, ils pourront certainement atteindre les anciens (et leur devenir semblables). « Allant par ce chemin et ne s'en écartant pas », *i. e.* ayant grand désir et s'efforçant d'obtenir une magistrature par leur science littéraire et ne sachant pas renoncer à cette tendance. Le cœur est la source (la racine) de tous les actes. Une fois qu'il se corrompt et s'affaiblit, il n'est plus possible d'atteindre (la vertu) des anciens dans l'exécution des affaires.

43. Yen-Shi dans ses instructions domestiques dit : Soit en lisant, soit en apprenant et étudiant, si on le fait dès l'abord, d'un cœur ouvert et d'un œil clairvoyant, les bonnes actions produiront de grands avantages.

Commentaire. — « Avoir le cœur ouvert et l'œil clairvoyant », *i. e.* parvenir à comprendre et savoir parfaitement. « Le mérite, l'avantage », ce que l'on retire de ses actes.

44. Si l'on ne sait comment l'on doit servir ses parents, on doit apprendre à considérer avant tous les sentiment des anciens. (Ceux ci en servant leurs parents) prenaient un air affectueux, une voix douce, réprimaient leur haleine et n'avaient pas peur des peines et des soucis. Ayant soin de leur procurer ce qui est agréable et de leur goût, on doit agir avec promptitude, réserve, crainte et zèle.

Commentaire. — « Mettre au-dessus de tout la volonté », agir en suivant avant tout la volonté de ses père et mère, et cela avec crainte et respect. — Ou Shi dit : Se conformer à la volonté de ses parents en mettant leurs désirs au-dessus de tout, en observant leur visage, leurs couleurs, etc., c'est suivre leur volonté. On ne doit pas avoir peur de ses peines et des désagréments personnels, mais on doit nourrir ses parents en cherchant, pour leur servir à boire et à manger, ce qui est d'un goût agréable pour eux et doux. C'est là, comme on dit, nourrir leurs bouches et leurs corps. Les anciens faisaient tout cela. Aussi les gens d'étude, sachant cela, doivent agir avec crainte, respect et vigilance, se corrigeant, s'élevant.

45. Les gens qui ne savent point servir le prince convenablement, s'efforcent d'imiter les anciens, et voient comment ils n'excédaient[1] en rien dans l'exercice de leurs charges ; connaissant le danger, ils n'épargnaient pas leur vie, et n'hésitaient pas à avertir (le prince lui-même) selon la

1 N'usurpaient.

vérité; pour servir le génie protecteur de l'Empire, ils se sacrifiaient eux mêmes. On doit désirer les imiter.

COMMENTAIRE. — « Ils n'excédaient en rien dans l'exercice de leurs charges », ils faisaient tout ce qui était du ressort de leurs fonctions de magistrats. — S'ils avaient quelque reproche à faire, ils le faisaient avec fidélité. — « Connaissant le danger, ils n'épargnaient pas leur vie », ils ne connaissaient que l'existence du prince et ignoraient leur propre existence. Ils ne négligeaient jamais d'avertir selon la vérité. Satisfaisant l'Esprit protecteur, ils ne connaissaient que l'existence du royaume et ignoraient celle de leurs propres familles. (Ils se considéraient eux mêmes) avec mécontentement, *i. e.* mécontents de devoir se prendre en considération.

46. Que les gens naturellement orgueilleux et prodigues, en voyant que les anciens étaient respectueux, bien réglés, justement économes, se maintenaient dans la modestie, faisaient des rites le fondement de l'instruction, et de la gravité la vertu fondamentale, anxieux et se négligeant eux-mêmes, gardent un maintien convenable et répriment leurs pensées (orgueilleuses).

COMMENTAIRE. — « Naturellement », par habitude. « Orgueilleux », qui s'élève soi-même. « Prodigue », qui dépense inutilement. Il s'agit de ceux qui sont asservis à ces passions. — « Se maintenir », se régler. Par les rites on régit les hommes ; par la gravité on se règle soi-même. Si l'on modifie et règle ses manières, si l'on garde un maintien grave et convenable, et que l'on abaisse son orgueil, on ne sera plus ni vain ni prodigue.

47. Que les gens communs et avares par nature, voyant que les anciens estimaient hautement la justice et très peu la richesse, suivaient rarement leur volonté et n'avaient que très peu de désirs, évitaient la surabondance et haïssaient la plénitude (de biens), secouraient les pauvres et aimaient les dénués, rougissent et se repentent (de leurs défauts) et fassent part aux autres des biens qu'ils ont acquis.

COMMENTAIRE. — Il s'agit de gens communs, bas et vils, avares et intéressés ; des passions avides. — Quand il y a surabondance, cela déborde, c'est pourquoi on doit l'éviter. Quand une chose est trop pleine, elle se renverse, c'est pourquoi on doit le tenir à mal. — « Dénué », *i. e.* pauvre, appauvri. « Rougissant », *i. e.* dont le visage est rougi par la honte. — Si l'on sait faire part, donner des biens acquis, on ne sera plus ni avare ni bassement intéressé.

48. Si l'on est dur et colère, que l'on considère comment les anciens se

domptaient eux-mêmes avec soin ; qu'ayant (comme) les dents tombantes et la langue affaissée, enlevant les saletés et cachant leurs maladies, honorant les sages et supportant tout le monde. (et qu'ainsi) abattus en tout et partout, ils soient comme ne pouvant supporter (même) leurs vêtements.

Commentaire. — Vifs, durs, colères, *i. e.* sans pitié, méchant. — Se vaincre soi-même se fait en se réprimant. Les dents tombantes et la langue affaissée figurent ici l'homme fort et robuste qui s'affaiblit et se meurt. « Enlevant les taches », effaçant la honte ; cachant leurs maladies, c'est-à-dire réprimant leurs fautes. — « Abattus, s'amortissant en tout et partout ». veut dire que leur souffle de méchanceté et de colère s'apaise.

49. Que les gens craintifs et peu intelligents voient comment les anciens pénétraient le secret de la vie, se conformant au décret céleste, courageux et fermes, droits et justes, toujours fidèles à la parole donnée, ne recourant à aucun mauvais moyen pour acquérir la fortune, que pleins d'ardeur à se régler et multipliant leurs efforts, ils soient sans crainte, sans pusillanimité.

Commentaire. — « Craintifs, faibles, peu intelligents, pusillanimes », *i. e.* faibles et méchants. — « Pénétrant la vie et se conformant au décret céleste », *i. e.* soit mourant, soit vivant, ils comprennent parfaitement leurs devoirs. — « Ils ne recouraient à aucun mauvais moyens[1] », etc., *i. e.* ils ne cherchaient point à acquérir richesse et grandeur par des actions mauvaises, la résistance aux lois, etc. — « Ardemment », *i. e.* ils s'efforçaient, se réglaient et s'élevaient. Si l'on agit de la sorte, on cessera d'être pusillanime et timide.

50. Si suivant ces préceptes et agissant ainsi en toutes choses, ils ne parviennent pas cependant à la sainteté, toutefois ils domineront leur orgueil, ils diminueront leurs prétentions ; en pratiquant ce que leurs études leur ont appris ils parviendront à tout. Mais les gens de nos jours, qui ont étudié les livres moraux, ne savent qu'en parler et sont incapables de mettre (les leçons) en pratique et d'y progresser. C'est pourquoi les hommes de courage[2] et les petits hommes vains en sont venus véritablement à se persifler et à se blâmer mutuellement.

[1] Ils n'étaient pas turbulents, rebelles.
[2] Litt. : d'armée.

Commentaire. — « Les préceptes » sont ceux des six dernières sections de ce livre. — « Agissant ainsi », *i. e.* imitant les anciens. — Quand l'homme fait tous ses efforts et est vaillant à l'action, bien qu'il ne parvienne pas à une haute vertu, cependant l'effort de la nature et de l'instruction unies l'emportera ; il triomphera de ses passions, des excès du sentiment et des habitudes. S'il sait faire avec ardeur ce qu'il a appris par ses études, il n'y a rien qu'il ne pénétrera. — « Pénétrer », comme le dit Tcheou-Tze, veut dire qu'il retirera du profit de ses actes. — « Se moquer » est rire d'une chose. « Blâmer », c'est déclarer mauvais, critiquer.

51. Ces gens, après avoir lu quelques livres, se vantent, s'élèvent eux-mêmes, traitent avec dédain les gens âgés et leurs supérieurs, méprisent et négligent leurs amis, leurs égaux : aussi tout le monde les hait comme des ennemis et les a en horreur comme le hibou. Ainsi ne cherchant par leurs études qu'à s'agrandir, ils se pervertissent d'autant plus et sont pires que les illettrés.

Commentaire. – Le hibou *(shi)* est un méchant oiseau (qui mange les petits oiseaux).

52. I-Tchouan S. Sh. dit : Le *Tai-Hio* est un livre transmis comme héritage à sa famille par Kong-Tze, c'est la porte par où les étudiants doivent entrer dans (le domaine de) la vertu. On doit connaître l'ordre admis par les anciens pour les études et, l'on doit s'appuyer d'abord sur ce qui est établi par ce livre. Les autres n'approchent pas du Lun-Yu, et du livre de Meng-tze. Partis de là, les lettrés peuvent être en état de ne point commettre de fautes.

Commentaire. — Le Tai-Hio est l'ancien livre connu sous ce nom. C'est la règle de l'enseignement. Kongt-ze l'a publié pour instruire les âges futurs. — « La vertu » acquise, *i.e.* acquise dans le cœur par l'observation de la loi morale. — « C'est la porte », c'est une comparaison faite relativement au Tai Hio ; c'est par là que l'on vient pour entrer dans (le domaine de) la vertu, comme on passe une porte pour entrer dans une maison. — « L'ordre des études », celui selon lequel on fait apprendre et approfondir chaque chose. En (ces diverses matières) : donner la rectitude à sa pensée, la fermeté à son cœur, se dominer soi-même, bien régler sa maison, gouverner le royaume, rendre le monde vertueux et paisible, il est indiqué ce qui doit venir avant ou après. Tout cela se rapporte au Tai-Hio.

53. Quiconque voyant les livres du Lun-Yu et de Meng-tze, les lira et

s'exercera (à les comprendre), y prendra goût et imprimera en soi les maximes des saints et des sages. Qu'on n'en considère jamais rien comme paroles basses et communes (de carrefour). On doit s'appliquer à lire et étudier à satiété jusqu'à extinction de soi-même.

Commentaire. — Les paroles de Kong-tze et Meng-tze sont également vraies et justes. Si on les étudie on prendra goût à leurs principes. On les imprimera en soi, et les mettant en pratique jusqu'à la fin, on n'en aura jamais fait assez.

54. Les gens qui lisent le Lun-Yu doivent faire comme s'ils faisaient eux-même les questions qui y sont posées par les disciples, comme s'ils entendaient aujourd'hui même les réponses faites par les saints, et ainsi ils pourront facilement les comprendre. S'ils scrutent et approfondissent les livres du Lun-Yu et de Meng-tze et qu'ils puissent y prendre goût (à cette étude), ils s'y attacheront, les imprimeront en eux et leurs âmes comme leurs corps se perfectionneront.

Commentaire. — Quand on lit ces livres on doit les prendre pour modèle de ses actions et les appliquer à sa personne. Mais tout n'est pas fait quand on a lu et qu'on en parle. Fou-Shi dit : Il est dit en outre qu'ils doivent les mettre en pratique et se régler eux-mêmes. Sin-An-Tchen-Si dit : L'âme et le corps se perfectionnent, *i. e.* l'homme de peu d'esprit devient très intelligent; le faible devient courageux et fort. Ainsi, l'âme et le corps naissent, s'élèvent et se perfectionnent.

54. Heng-Kiu S.-Sh. dit : Quand on a étudié et appris d'un bout à l'autre le livre du Tsong-Yong[1], qu'on s'en explique les maximes les uns aux autres.

Commentaire. — Étudier et apprendre, *i. e.* l'approfondir et y prendre goût. Tchou-tze dit : C'est une maxime de Tcheng-tze, c'est la règle stricte pour étudier les livres, et l'on ne peut se contenter de s'appliquer au Tsong-Yong.

53. On doit certainement explorer et parcourir en cercle les six Kings[2] et les étudier, les apprendre avec soin. Mais ce n'est point tout (cela n'a point de fin). Lorsque l'on a achevé une partie, il y a une autre à apprendre[3].

[1] Le milieu immuable.
[2] Voir le commentaire.
[3] Ou bien quand on ajoute une nouvelle section, la science augmente d'autant.

COMMENTAIRE. — Dès l'antiquité, l'Y-King, le Shi-King, le Shou-King, le Li-Ki, le Yo-Ki [1], le Tshun-tsiou, formèrent les six Kings. « Parcourir circulairement », quand on a achevé recommencer à nouveau. « Étudier avec soin », scruter profondément. « Cela n'a point de fin », le droit, le devoir n'ont ni bornes, ni fin. — « Achever une partie » quand la connaissance en est acquise. — Quand cette connaissance est acquise, la science s'élève d'autant.

55. Liu-She-Jin dit : Les jeunes gens dans leur instruction doivent d'abord chercher à bien comprendre ce qu'ils ont à apprendre.

COMMENTAIRE. — Liu She Jin est Liu-Pen-Tsong. Il fut secrétaire impérial. — « Étudier avec soin », chercher à comprendre et posséder. Les étudiants, pour observer convenablement les règles, doivent se conformer à celles qui sont exposées relativement à la manière d'agir, de se tenir en une place, de parler, de rester en repos ; ils doivent en outre rechercher comment les saints d'autrefois usaient de leur cœur et s'appliquer de toutes leurs forces à les imiter. Quand on fait des exercices littéraires, on ne doit point s'y appliquer pour arriver à gagner un traitement de fonctionnaire. Les jeunes gens dans leurs études, ayant d'abord bien compris cette maxime, seront ensuite, l'esprit une fois affermi, capables de pratiquer la vertu et les règles morales.

56. Soit que l'on marche, que l'on se tienne arrêté, que l'on parle, ou que l'on soit en repos, on doit toujours se conformer aux règles et au devoir.

COMMENTAIRE. — Être en repos, c'est garder le silence.

57. La règle de l'enseignement est que l'on fixe avec soin le temps (consacré à chaque chose) et le nombre, le plan (des objets d'études). Il ne doit point y avoir un seul jour de relâche et d'oisiveté. Chaque jour on doit étudier un des Kings pour une partie, un livre des docteurs pour l'autre partie, on ne doit point toutefois trop faire ; on doit seulement s'exercer beaucoup. Assis à l'école avec constance (plié sur son banc), on doit lire correctement et prononcer distinctement deux à trois cents vocables, les lettres et les mots. Ensuite il faut, chaque jour, reprendre ce qui a été lu trois ou cinq jours auparavant et apprendre à lire et prononcer soixante ou soixante-dix vocables. On ne doit point passer volontairement une lettre. Si on prend aussi les livres historiques et qu'on en lise chaque jour un cahier ou plus d'un demi-cahier,

[1] *King* de la musique, perdu aujourd'hui.

il en résultera un grand profit pour l'étudiant. Puis l'on doit pratiquer ce que l'on a appris. On doit demander l'explication des passages douteux, difficiles, et s'informant aussi de l'usage que les saints et les sages d'autrefois faisaient de leurs facultés, on doit faire tous ses efforts pour les imiter.

COMMENTAIRE. — Les Kings sont les livres des saints; les Sze-Shou sont ceux des sages. Les livres historiques sont ceux qui relatent les événements. Lorsque l'on a beaucoup lu et étudié les Kings, les Sze-Shou, et qu'en les étudiant on y a pris goût, on peut alors en pénétrer le sens et en comprendre les principes. Quand on aura lu un cahier ou un demi-cahier des livres d'histoire, on comprendra la cause et la fin des événements. Comme on reçoit l'instruction d'un maître qui est un ami, s'il y a des passages douteux et difficiles, et que l'on interroge soigneusement pour en avoir la forme exacte ou l'explication, il n'y aura pas lieu à erreur. De même si demandant comment les saints et les sages d'autrefois gouvernaient leur cœur, on fait tous ses efforts pour les imiter, la vertu régnera en nous.

58. Enseigner et diriger est le souci du maître. Si quelqu'un ne parvient pas à pratiquer (les enseignements reçus), on doit l'avertir, reprendre avec douceur et amitié; c'est le rôle des amis. Pour que l'esprit agisse avec décision, il faut que l'on mette en œuvre toutes ses forces; on ne doit point se reposer sur les autres.

COMMENTAIRE. — « Se reposer sur », se faire aider.

59. Liu-Shi dit dans ses instructions aux enfants peu intelligents : Notez aujourd'hui une chose, et demain une autre ; ainsi après quelque temps vous parviendrez à savoir parfaitement ce que vous voudrez. Aujourd'hui distinguez un principe, demain étudiez-en un autre, et après quelque temps vous les comprendrez à volonté.

COMMENTAIRE. — Il s'agit ici de faire pénétrer l'enseignement (dans l'esprit). « Après quelque temps », chaque jour, sans interruption ni cessation. Le principe est le principe intérieur des choses, sa raison d'être. « Distinguer », distinguer le pour et le contre. « Pénétrer à volonté », *i. e.* le cœur et les principes se pénétrant mutuellement.

60. Si l'on fait aujourd'hui une chose difficile et demain une autre, après quelque temps on sera fort et ferme.

COMMENTAIRE. — Il s'agit ici des efforts que l'on doit faire. Si l'on est ferme et fort, alors l'être sera en parfait accord avec son principe, la vérité et la justice.

61. Si l'on se conforme joyeusement et sincèrement aux principes de la justice, y cédant comme la glace qui fond, après un certain temps on en sera tout pénétré. Cela ne peut pas se faire en un instant.

COMMENTAIRE. — Liu-Shi dit : Si l'on est à l'égard de la justice comme la glace qui fond au printemps, se défaisant, cédant et se brisant, si l'on est en même temps plein de joie et de satisfaction (en se prêtant de la sorte), on obéira facilement à tous les préceptes.

62. Les anciens disaient généralement : Si nos descendants l'emportent sur les autres, au point de vue du mérite et de (la bonté de) la nature, il n'y a pas lieu de craindre. Il n'y a à redouter que de ceux qui, en étudiant les livres, veulent scruter, creuser, approfondir (à leur gré). Ils disent en outre : Parmi les étudiants ceux qui scrutent et réfléchissent sont seuls à considérer. Le droit, les principes, sont secrets et profonds. Ce n'est que par un esprit porté à l'étude et plein de zèle que l'on parvient à les posséder. Les gens grossiers, peu intelligents, ennemis de toute gêne, n'y réussiront certainement pas.

COMMENTAIRE. — Les gens grossiers et inintelligents ont le cœur incapable d'efforts (ne mettent pas leur cœur en action).

63. Yan-Shi dit dans ses instructions domestiques : Si l'on emprunte à quelqu'un des livres et registres, on doit les replier avec le plus grand soin ; s'ils sont déchirés ou endommagés on doit les remettre en ordre. C'est là un point de toutes leurs actions que les lettrés et les hauts magistrats doivent observer.

COMMENTAIRE. « De toutes leurs actions. » Les grandes, c'est être fidèle à son prince et soumis à ses parents : les petites, c'est tenir ses mains d'une manière qui marque le respect ; ses pieds, avec gravité ; tout doit être ainsi.

64. Kiang-Lou, du pays de Tsi-Yang[1], avant de cesser de lire un livre, quelque affaire pressante qu'il eût, néanmoins le roulait, l'enveloppait et remettait tout en ordre ; après cela seulement il se levait : aussi ne lui

[1] Ville de troisième ordre du Tsi-Nan-fou. Ce nom lui a été donné par les *Thang*.

arrivait-il point de le déchirer ou de l'endommager, et personne ne craignait de lui (voir) emprunter (des livres)[1].

COMMENTAIRE. — Tsi-Yang est un nom de ville de troisième ordre. Le nom d'honneur de Kiang-Lou était Yen-Hia.

65. Soit que l'on se remue d'une manière grossière[2] sur son siège, ou mette en désordre, ou déchire, sépare, les livres et les cahiers, soit qu'on les laisser gâter, tacher par les petits enfants ou les servantes, ou qu'ils soient endommagés par le vent, la pluie, les vers, les souris, cela blesse considérablement la vertu. Pour moi quand je lis les livres des saints, je me tiens sans cesse tourné vers eux avec respect et fixité. De ces papiers où sont écrits les sentences des Kings et les noms des saints et des sages, je n'oserais pas me servir autrement.

COMMENTAIRE. — Le loup fait son gîte et se couche dans l'herbe. Quand il s'en va tout est gâté, en désordre, cela est comparé à l'acte du loup qui se pose dans l'herbe (en la foulant et gâtant). De là la métaphore[3].

66. Ming-Tao S.-Sh. dit : Les sages observent un ordre dans l'enseignement des hommes. Ils enseignent d'abord les petites choses, les choses rapprochées, puis les grandes et les plus éloignées. Après avoir appris les petites, ils ne manquent pas d'enseigner les grandes.

COMMENTAIRE. — Les choses petites et proches sont d'arroser, épousseter, obéir, répondre, avancer, reculer[4]. Les grandes et éloignées sont tout ce qui sert à faire briller la vertu et à rendre le peuple meilleur.

67. Ming-Tao S.-Sh. dit : Lorsque la sagesse ne brille point, elle subit sans cesse les attaques des fausses doctrines. Les attaques dont elle était l'objet, autrefois, étant peu étendues et ouvertes[5], étaient faciles à connaitre. Celles de nos jours sont profondes et cachées et par conséquent

[1] En outre les livres sont, en Chine, l'objet d'un respect religieux, inspiré probablement par la difficulté de se les procurer. Selon les Taoistes, celui qui ramasse un papier écrit acquiert des mérites pour le ciel.

[2] Comme un loup; que l'on gâte un livre placé sur le banc.

[3] Voy. note précédente.

[4] Comparez premiere partie, p. 22. Rapproché, *i. e.* facile à faire ; aussi, ce par quoi on commence.

[5] Litt., proches.

difficiles à distinguer. Ceux qui jadis trompaient et séduisaient les hommes, fascinaient les ignorants et aveugles. Ceux qui les attirent à eux aujourd'hui entraînent les gens élevés et intelligents.

Commentaire. — La sagesse est celle des saints. « Les fausses doctrines » sont la morale de ceux qui ne sont pas saints, par ex. de Yang-Tsou [1], de Me-Ti [2], de Lao-tze et de Bouddha (Fo). Ces ennemis d'autrefois sont Yang Tsou et Me-Ti. Ceux d'aujourd'hui sont principalement Fo. — Ye Shi dit : Quand les attaques sont superficielles et ouvertes, les gens simples et de bas étage seuls sont entraînés. Quand elles sont étendues, profondes et secrètes, les gens élevés et instruits y sont pris eux-mêmes. — Tchou-Tze dit : Yang Tsou et Me-Ti ne produisent d'autres effets que de se faire aimer soi-même exclusivement et fautivement. Leur influence n'est que superficielle [3] et de la sorte ils ne peuvent séduire les hommes. Mais la doctrine de Fo porte les hommes vers elle par des choses secrètes et mystiques. Si l'on suit ses enseignements, plus ils sont abstrus et plus ils trompent et perdent les hommes. Comme il est dit encore : Dès la première origine il a subitement répandu de fortes erreurs. Par exemple, il est dit que « la nature est le décret du ciel » [4]. Pour lui, il dit que cela est insensé. Cependant c'est dans nos livres qu'est la science; nos lettrés savants sont véridiques.

68. (Les disciples de Fo) peuvent prétendre faire des miracles et connaître les mutations des choses, mais ils ne peuvent expliquer ces choses ni mener à bonne fin les affaires. Ils peuvent prétendre n'être point incapables d'aucune parole et d'aucun acte, mais en réalité tout cela est en dehors du droit et des vrais principes. Ils peuvent prétendre pénétrer les profondeurs et faire des choses mystérieuses et difficiles, mais ils ne peuvent atteindre la voie suivie par Yao et Shun.

Si la doctrine du monde (actuel) n'était point ainsi superficielle, insensée, basse, résistant à la raison, il pourrait entrer dans cette voie.

Commentaire. — « Les paroles et actes » désignent tout ce qu'ils disent et font. La

[1] *Yang-tsou*, philosophe de l'école de Lao-tze. Il vivait au v[e] et iv[e] siècle A. C. Il est surtout connu par la réfutation que Meng-tze fit de ses doctrines, caractérisées par le grand philosophe, par le mot typique : égoïsme.

[2] *Me-Ti*, philosophe du même âge, enseignait également à mettre sa propre personne au-dessus de tout et fut de même vigoureusement attaqué par Meng-tze. On a de lui, ou plutôt de ses disciples, un livre intitulé *Mi-tze* ou l'amour universel, qui traite principalement de morale et de politique, mais aussi d'art militaire.

Ces deux philosophes ont été rangés par Meng-tze parmi les hétérodoxes et comptés depuis comme tels.

[3] Les deux philosophes cités plus haut ne font qu'exposer leurs doctrines. Les disciples de *Fo* et du *Tao* emploient toutes sortes d'artifices pour s'insinuer dans les esprits.

[4] Commencement du *Tchong Yong*.

doctrine insensée et vide de Fo prétend pénétrer la vertu des esprits et la loi des transformations et transmigrations. D'un côté elle prétend embrasser les limites de la Dharma[1], et de l'autre pénétrer dans la poussière des perceptions sensibles. Ils veulent expliquer la loi morale et la vertu et prétendent faire connaître la nature et le cœur; mais comme tout ce que dit Tchou-tze est bien plus près de la vérité, ils ne font que répandre le trouble dans les esprits. — « Expliquer les choses », faire connaître ce que les hommes ne savent pas encore. « Mener à fin les affaires », mener à bonne fin tout ce que les hommes doivent faire. Les trois *Hòang* et les cinq *Ti*[2] ont commencé l'emploi du papier et de l'écriture; ils ont enseigné à cultiver et à récolter; ils ont fait les habillements, les temples, les maisons et tout le reste. « Les principes et devoirs », ceux des pères et fils, prince et sujet, époux et épouse, vieux et jeunes, amis et compagnons, soit respectivement les principes de l'amitié, le droit, la distinction, le rang, la fidélité. La voie de Yao et Shun est celle des principes et devoirs. Les qualifications d'insensé, résistant à la raison, se dit relativement aux châtiments, aux titres, au calcul et à l'habileté (les arts occultes). L'enseignement comprend la récitation de mémoire, la lecture, la poésie, l'éloquence. Si la loi morale n'étant plus bien connue, la doctrine du monde ne tombe pas dans la sottise et la déraison obstinée, évidemment, elle tombe alors dans la doctrine insensée de Fo-Shi.

70. Depuis que la vraie doctrine s'est obscurcie, la perversité, la vanterie, les merveilles fausses, la supercherie, ont pris le dessus, ont fermé les yeux et les oreilles du peuple et plongé le monde dans la perversité et dans une (sorte d')ivresse. Bien que l'on voie où est la vraie vertu, qu'on la reconnaisse comme la sagesse, le peuple est comme rivé (collé) à ce qu'il entend et voit; on vit comme des gens enivrés et l'on meurt comme dans un rêve et l'on ne s'en aperçoit pas, on reste dans l'ignorance.

Commentaire. — De Yang-Tsou, Me-Ti, Laotze et Fo-Shi, toutes les paroles sont mauvaises, pleines de vanteries et de fausses merveilles. « Fermé », obstrué, « plongé » équivaut à « sali, plongé dans la boue ». « Rivé » est comme « attaché, fixé à ». « S'apercevoir » est remarquer, en avoir conscience. Cet état d'égarement, d'attachement, d'ivresse est semblable à un songe. Depuis la naissance jusqu'à la mort il en est ainsi sans qu'on en ait conscience.

[1] Chin. *Fa*, première syllabe altérée de dharma; c'est le code des Bouddhistes.

[2] C'est-à-dire les trois vénérables, augustes, et les cinq souverains. Ce sont les huit premiers souverains de la Chine. Ils appartiennent en grande partie à la légende et l'on n'est pas même d'accord sur leurs noms. L'opinion prévalante donne comme Hoangs : Fohi, Shen-nong et Hoang-ti. Fo-hi commença la civilisation du peuple chinois et inventa les premières lignes d'écriture, les célèbres Kouas. Schen-nong apprit au peuple l'agriculture, le commerce et la médecine. Hoangti introduisit le calcul, la musique, le calendrier, les règles du gouvernement, etc. Il est aussi compté comme le premier des *Ti*. Même divergence d'opinion relativement au cinq *Tis*. Leurs noms et leurs rôles ont trop peu d'importance pour qu'on s'y arrête ici.

71. (Ces erreurs) tiennent les gens à l'écart et font un désert du droit chemin (l'obstruent), cachent et ferment la porte des saints. Mais aussitôt qu'elle est ouverte on peut entrer dans la voie de la vraie doctrine.

Commentaire. — La destinée sainte est comparée à un chemin droit. Les erreurs, comme des buissons épais, empêchent de le suivre; « un désert » comme des jongles. « On ouvre », on sépare les obstacles (pour les traverser).

Ci-dessus on a expliqué (le devoir de) se dominer soi même.

Li-Shi dit : Les seize premières sections exposent les devoirs du cœur et de l'esprit; les quatre suivantes développent les règles de la gravité et de l'étiquette; les trois suivantes exposent la forme des habillements, les règles du boire et du manger; les treize dernières traitent en résumé de la manière d'étudier.

# SIAO HIO

## LIVRE VI

PREMIÈRE PARTIE

## CHAPITRE EXTERNE (SUITE)

PEN 7

### DES BONNES ACTIONS. — EXEMPLES TIRÉS DES TEMPS MODERNES

DU CHOIX DES MAITRES

Ce chapitre relate les belles actions faites par les sages depuis le temps de la dynastie des Hans, met en lumière la manière d'établir la vraie doctrine, d'éclairer les principes et les devoirs, de se gouverner soi-même. (Il contient) en tout quatre-vingt-un paragraphes.

I. Le nom particulier de Liu-Tsong-Kong était Hi-Tze; son nom d'honneur Yuen-Ming. Il était le fils aîné du Kong Tseng-Hien, du royaume de Shen. Lorsque Tseng-Hien était à la maison il y était constamment circonspect, grave, économe, tranquille. L'attrait des choses extérieures était impuissant sur son cœur. La princesse de Shen était de nature fidèle au devoir, d'extérieur grave. Bien qu'elle aimât le prince extrêmement, en mille circonstances elle l'avertissait et le dirigeait selon les rites et les lois.

COMMENTAIRE. — Le nom familier de Tseng-Hien était Liu-Kong-Tsou ; son nom d'honneur Hoei-Shou. Il était ministre du royaume de Song, et fut nommé prince du royaume de Shen [1]. Il était circonspect, mesuré en tout, grave, digne, économe, épargnant, tranquille, craintif à parler. Les choses extérieures ne l'entrainaient, ne l'enla-

[1] Petite principauté au Ho-nan actuel, au pays de Nan-Yang.

çaient pas. La reine lui faisait faire toute chose selon les coutumes et les lois, c'est-à-dire les rites et les règles. Dans la seconde partie, il est expliqué comment on doit en toute affaire suivre les rites et les règles tracées.

2. Aussi, dès l'âge de dix ans, qu'il fît un grand froid, une chaleur brûlante ou qu'il plût, il se tenait debout attendant les ordres jusqu'au coucher du soleil. Si on ne lui disait pas de s'asseoir, il ne s'asseyait point. Tous les jours portant le bonnet, ceint de la ceinture, il venait près de ses parents et supérieurs. Aux temps réglés par la coutume, bien qu'il fît très chaud, il se tenait aux côtés de ses pères et mères, parents et supérieurs, et sans ôter ni son bonnet, ni ses bas, son pantalon (ses guêtres) ou ses autres habillements ; il était constamment attentif et modeste.

Commentaire. — Les pantalons tiennent enveloppés les jambes et les bas. Il n'ôtait point le bonnet de sa tête, les bas de ses pieds, le pantalon et les guêtres de ses jambes (tibias), les habillements de son corps. Attentif et modeste, il prenait surtout soin que tout fût en ordre.

3. Soit qu'il marchât, soit qu'il courût, qu'il sortît ou rentrât, il ne se permettait point d'entrer dans un magasin de thé ou de vin. Les propos des lieux de marché, de carrefour ou de rue, les voix de Tseng et de Wei, ne pénétraient point dans ses oreilles[1]. Il ne jeta jamais les yeux[2] sur un livre mauvais, sur un objet d'apparence contraire aux règles morales.

Commentaire. — Tseng et Wei sont deux noms de royaumes dont les chants étaient très licencieux. Hiong-Shi dit : Ses pieds ne faisaient point un pas, ses oreilles n'écoutaient rien, ses yeux ne regardaient rien d'une manière défectueuse.

3. Au temps où le kong Tseng-Hien était magistrat de la ville d'Ing, le prince Ou-Yan administrait avec intelligence les affaires de la ville. Le docteur Tsiao[3], Tchien-Tchi Pe-Kiang, était l'hôte du kong Wen-Tsong ; il était d'un maintien austère, toujours régulier et juste. Le kong Tseng-Hien l'ayant invité et reçu chez lui, lui fit enseigner ses enfants. Lorsque les disciples, quelque peu légers, commettaient de petites fautes, le pré-

[1] Litt., il n'entendit pas une fois dans ses oreilles.
[2] Il ne vit pas une fois dans ses yeux.
[3] *Fang-pen. Ing-Tcheou* est au Kiang-Nan.

cepteur s'asseyait droit sur son siège et lisait devant eux[1] sans leur dire un seul mot de tout le jour, jusqu'au coucher du soleil, jusqu'à la nuit. Lorsqu'(il voyait que) ses élèves, pénétrés de crainte et de respect, lui obéissaient ponctuellement, le docteur se relâchait un peu de sa sévérité, de son silence et de sa mine sévère.

4. Dans ces circonstances il se passa dix ans de la sorte pour le prince. Au palais les avertissements et les leçons de Tseng-hien et de la princesse de Shen étaient constamment sérieux.

Au dehors il se trouvait constamment sous la conduite et la direction du docteur de Tsiao. Aussi la vertu et la capacité du Kong grandissaient fortement[2] et s'élevaient de beaucoup au-dessus de celles des autres hommes. Le prince disait habituellement : L'homme qui n'a point chez lui un père, ou un frère aîné vertueux, et qui manque à l'extérieur d'un précepteur, d'un ami sévère, ne prospérera que bien rarement.

Commentaire (3 et 4). — Le nom familier d'Ou-Yang-Kong était Liou; son nom d'honneur Yong-Shou; il avait reçu en outre le titre de Fen-Tsong. — Le docteur Tsiao avait pour nom familier Tchien-Tchi, pour nom d'honneur Pe-Kiang. Il vivait, en ce temps, dans la maison du prince Ou-Yang. — Ces enfants, ces disciples, étaient les frères cadets de Tsong-Kong. — Il se tenait droit, ferme; « il se relâcha », devint plus doux, plus amical. — Les actions heureuses forment la vertu, la capacité florissante (en) est le vase.

5. L'épouse du prince Liu-Tzong était fille du Tai-chi, Tsang-wen-tchi, qui l'aimait d'un ardent amour. Cependant dans les plus petites choses de la vie ordinaire, il faisait observer les règles et les rites. Par exemple, en ce qui concerne le boire et le manger, on sert alternativement de plusieurs espèces le riz et le bouillon, mais on ne présente pas ainsi le poisson et la viande. En ce temps-là Tsang-Kong avait été magistrat, il était Toutshouen-yunshi du Ho-Pe[3].

6. Dans la suite il donna cette princesse, par mariage, à la famille Liu.

[1] Peut-être : les faisaient asseoir les uns devant les autres.
[2] Le vase et la vertu se remplissaient.
[3] *Ho-pe*, le nord du fleuve Hoang-Ho, province ancienne, au Chansi.

Sa mère était la sœur aînée de la princesse de Shen. Un jour qu'elle venait voir sa fille elle s'aperçut que les pots, les pelles et autres ustensiles étaient déjetés derrière la maison ; elle en fut affligée et dit à la princesse de Shen : Ne voyez-vous pas qu'en faisant ainsi boire et manger vos enfants, sans règle et à votre fantaisie, vous détruisez les mœurs domestiques? Telle était sa sévérité.

COMMENTAIRE (5, 6). — Cette princesse était l'épouse de Liu Tzong. Tai-Tchi est un titre de magistrat : il en est de même de Tou tshouen Yun Shi. Tsang bien qu'élevé en rang et en honneurs, faisait observer à sa fille une grande économie. Non seulement les maitres d'étude de la jeunesse doivent imiter cette conduite, mais les magistrats constitués en dignité le doivent également. Le Tai-chi Tsang et le prince Liu Tsen-Hien étaient tous deux gendres de Lou Tzong-tao qui remplissait les fonctions de Tzon-Tcheng (conseiller d'État rapporteur ou administrateur du collège impérial).

7. Yang-Tcheng, du royaume de Tang, était président du collège royal de la capitale. Ayant réuni tous ses disciples il leur dit : Tout qui étudie a pour but certainement de devenir honnête et plein de piété filiale. Même lorsque l'on est disciple, ne doit-on pas avoir un soin constant de ses parents? Le lendemain vingt disciples venus chez Yang-Tcheng s'en allèrent soigner leurs parents ; il renvoya ceux qui avaient omis de visiter ainsi leurs père et mere pendant trois ans.

COMMENTAIRE. — Tang est le titre des princes de la famille Li qui ont gouverné le monde[1]. Le nom d'honneur de Yang-Tcheng était Keng-Tzong ; il était de Ting Tcheou[2]. « Étaient venus », avaient demandé l'instruction. — « Renvoya », fit partir.

8. Le docteur An-Ting, qui avait pour nom d'honneur Y-tchi, (disait) en gémissant : Depuis les Soui et les Tang les lettrés tiennent en honneur les beaux discours et l'on néglige les enseignements des Kings. On se donne tout le mal possible pour courir après le gain et les (hauts) traitements. Dans la suite, étant devenu directeur des écoles de Sou-tcheou et de Ho-tcheou[3], il observa scrupuleusement les lois et les règles ; par les plus grandes chaleurs, donnant l'exemple lui-même, il portait les habits de sa di

[1] Dynastie impériale fondée par Li-Yuen en 619.
[2] Nom donné par les Tang à King-Yang ou Si Ngan-Fou.
[3] Département du Tche Kiang.

gnité jusqu'au coucher du soleil, et entouré de ses disciples il observait strictement les règles qui concernent les maîtres et les disciples. En expliquant les Kings, et traitant de tous les principes essentiels, il leur répétait à satiété que c'était en se dominant soi-même que l'on parvenait à bien gouverner les autres. Le nombre de ses élèves était énorme, il s'appliquait à leur donner chaque jour, chaque mois, des conférences soignées et claires ; à leur donner, pour fondement de leurs actes, les principes des Kings, à faire observer la justice, à leur inspirer la confiance en la parole du maître et honorer surtout la vertu. Plus tard étant devenu membre du haut enseignement, comme il y venait du monde des quatre coins de l'empire pour chercher l'instruction, la salle où il enseignait ne pouvait les contenir.

Commentaire. — « La règle » est celle de l'enseignement, des doctrines ; « la loi », ce que l'on défend par un édit perpétuel. — « Donner l'exemple » (se mettre en avant), c'est diriger les autres en faisant soi-même ce que l'on enseigne. — Le principe essentiel est que la règle pour gouverner les autres est de se gouverner d'abord soi-même. — « Répéter, à plusieurs fois » indique l'effort prolongé. — Que c'est en se gouvernant soi-même que l'on parvient à gouverner les autres, c'est l'enseignement qui illumine les principes et en règle l'usage. — « Corriger (gratter) et polir », c'est polir en enlevant les taches et faisant briller. Cela se dit en même temps (par métaphore) des écrits et des actions. Donner pour fondement (faire s'appuyer sur), c'est (faire) suivre. — Faire observer (triompher) la justice et tenir peu compte des (simples) paroles. « Se fier », avoir une confiance pleine de respect. — An-Ting étant devenu professeur à l'Université [1], il venait des étudiants des quatre coins de l'empire (des quatre directions), c'est pourquoi la salle de l'école ne pouvait les contenir.

9. Pendant qu'il était à l'école de Hou-Tchéou, il fonda deux cours l'un pour l'étude des principes des Kings, l'autre pour celle de la gestion des affaires. Pour le premier il choisit les hommes d'une grande capacité et d'une science profonde et les y établit. Dans l'autre étaient ceux qui, après avoir été chargés d'administrer une affaire en particulier, étudiaient à nouveau chacune et l'ensemble des affaires ; p. ex. le gouvernement du peuple, la direction de l'armée, le calcul du rapport des eaux et de leur quantité, etc. Il en fut ainsi tant qu'il demeura à l'Académie impériale.

Commentaire. — « D'une science profonde », les gens d'esprit éclairé, capables de comprendre et d'approfondir. « D'une grande habileté », d'un esprit droit et élevé.

[1] Établissement de haut enseignement pour former les jeunes gens aux diverses professions. *Tchi-Kiang*.

10. Ses disciples étaient établis de tous côtés et on les distinguait par leurs capacités; ils étaient graves, modestes, bien réglés. Aussi si l'on en rencontrait quelqu'un, en voyant sa manière de parler, de discourir, de se mettre à une chose, de se lever (pour la quitter), on pouvait, sans le demander, être certain que c'était un disciple du maître de Hô. Et lorsque ces disciples, en parlant entre eux, disaient simplement et emphatiquement « le Maître », on n'avait pas besoin de le demander, c'était de lui qu'il s'agissait.

Commentaire. — « Bien réglé » est la manière de se diriger avec ordre, attention et dans la voie droite. Comme parler ou agir se faisait chez eux avec noblesse et gravité, on pouvait savoir en rencontrant l'un et l'autre de ses disciples, que c'était un disciple d'An-Ting, et si les étudiants disaient simplement, par respect pour leur maître, « le Maître », il est certain qu'ils parlaient d'An Ting.

11. Le docteur Ming Tao disait à la cour : Pour bien gouverner le monde il faut prendre comme règle fondamentale d'observer les règles et les rites et de chercher à acquérir la sagesse et la capacité.

Commentaire. — Les règles sont ce qui régit d'en haut (du pouvoir pour corriger les hommes). Les rites, ce qui s'enseigne en bas (parmi les sujets). La sagesse et la vertu, la capacité, ce que l'on peut faire. Ces deux choses sont le fondement du gouvernement[1].

12. Il adressa un édit aux assesseurs des conseils impériaux et à tous les fonctionnaires en place, portant : c'est le premier devoir : s'il est des gens qui scrutent et sondent leurs cœurs parfaits selon la vertu et la loi morale, qui soient des maîtres tels qu'il puissent servir de modèle, et qu'en outre ils soient sincèrement désireux d'instruction, s'il s'en trouve d'honnêtes, habiles, formés aux affaires, il faut les faire chercher et recevoir avec toutes marques d'honneur et les attirant à la capitale, les faire réunir soir et matin pour conférer ensemble sur les sciences et expliquer la vraie doctrine.

Commentaire. — « Achever », accomplir, sonder complètement. — « Rechercher », interroger, scruter. — « Faire chercher » avec les cérémonies prescrites pour l'entrevue, les amener avec honneur, avec toutes les cérémonies et présents voulus. « Il les fai

[1] C'est par ce qu'on doit observer les uns et les autres [illegible] acquérir la [illegible] et l'habileté, c'est le fondement de l'observation des lois et coutumes.

sait venir », les rassemblait. — King ou grand (ta) désigne la capitale, la résidence du fils du ciel.

12. La règle doit être d'enseigner les lois des choses en mettant en tête les devoirs des hommes (les cinq conditions sociales). Leur enseignement commencera à la Siao Hio : arroser, nettoyer, obéir, répondre, etc. [1], et s'étendra à l'acquisition de la piété filiale et fraternelle, de la droiture et de la véracité, à la connaissance complète des rites et de la musique. Cette règle est de diriger et donner l'exemple, de soutenir, d'exciter à faire tous les efforts possibles (pour acquérir les vertus requises), de les corriger et de les rendre peu à peu capables d'achever et de mener à fin (toute affaire). Pour tout cela il y a un rang et un ordre. L'essentiel étant de choisir le bien et de se dominer eux-mêmes, (s'ils l'accomplissent) ils parviendront à corriger et à améliorer le monde, et d'hommes grossiers (de campagne) (leurs élèves) parviendront à entrer dans la voie des saints.

Commentaire. — En conduisant et donnant l'exemple, on fait avancer (dans le bon chemin). En excitant à faire de grands efforts on empêche d'y reculer. En corrigeant petit à petit, avec bonté, on empêche de trouver insupportables les choses difficiles. En rendant capable d'accomplir (toute tâche), le bon enseignement ne s'écarte pas des cinq devoirs de l'homme et des droits des êtres. L'enseignement de la Siao Hio va depuis l'arrosage, le nettoyage, l'obéissance, etc., jusqu'à l'étude complète des rites et de la musique. C'est en donnant l'exemple et dirigeant, en excitant à de vaillants efforts, en corrigeant, en rendant capable de mener à bonne fin, que l'on met à même de l'acquérir. L'enseignement de la haute étude commence avec le choix du bien et (le soin de) se gouverner soi-même et va jusqu'à ce que l'on soit capable d'améliorer le monde. Amener de l'état de gens grossiers à la voie des saints, c'est en atteindre le terme final.

12. Ceux dont l'instruction et les œuvres seront conformes à ces prescriptions, rendez-les capables d'actes d'une grande vertu. Choisissant les hommes vertueux, d'une intelligence éclairée, et pénétrant, avançant dans le bien, faites-leur observer constamment les lois morales ; choisissant parmi eux ceux qui sont instruits, intelligents, vertueux, d'esprit élevé, donnez-les pour maîtres aux (établissements de) haut enseignement et répartissant les autres, inférieurs en mérite, chargez-les d'enseigner dans les diverses écoles de l'empire.

[1] Voy. page 22.

Commentaire. — « Se conforment à ces principes », *c.-à-d.* à la doctrine de la petite et de la grande étude. Pour nommer professeurs des gens de grande vertu il faut prendre des hommes vertueux, d'une intelligence éclairée, pénétrante, et leur faire suivre la bonne doctrine. Lorsqu'ils se sont ainsi formés par l'instruction, on choisit les plus distingués d'entre eux pour les grandes écoles de l'empire, on partage les autres entre les villes de second et de troisième ordre, et on les charge d'y donner l'enseignement (selon leur mérite).

Ces trois paragraphes indiquent la manière de choisir les maîtres de l'enseignement.

13. Ayant choisi les lettrés (propres à ces fonctions), on les introduit dans les écoles. Faites-les monter des villes de troisième ordre à celles du second rang, et de celles-ci, aux collèges de l'empire, du haut enseignement. Et lorsqu'ils sont parvenus à ces établissements et qu'ils y ont enseigné, chaque année on doit signaler à l'empereur ceux qui se distinguent par leur sagesse et leurs capacités.

Commentaire. — Les villes de second et de troisième ordre *(Hien* et *Tcheou)* désignent les écoles de ces villes. Il est dit au chap. *Wang-Tchi :* c'est après avoir reconnu les qualités et décidé en conséquence que l'on nomme les magistrats.

14. La règle (tracée pour) choisir les lettrés est d'employer ceux qui sont justes et saints de nature et d'action, qui ont pratiqué dans la maison paternelle la piété filiale et fraternelle, qui sont modérés, chastes, polis, modestes, condescendants, qui ont approfondi l'enseignement des écoles et le droit, qui connaissent et comprennent les règles du gouvernement.

Commentaire. — Ces deux paragraphes indiquent comment il faut choisir les lettrés. Tchou-tze dit : L'exposé des règles suivies pour l'école par Ming Tao doit être le fondement de tout. On ne peut les lire sans soupirer et gémir (en voyant qu'elles ne sont pas observées).

15. Y-Tchouan, S. Sh. inspectait avec soin les mœurs des collèges; et comme ceux-ci devaient surtout promouvoir l'observation des rites et des règles de la justice, il trouva que des luttes littéraires de chaque mois ne permettaient pas d'enseigner et d'élever convenablement, et par un décret il fixa en le diminuant le programme des examens qu'il rendit successifs[1].

[1] Ou : dont il changea le règlement. Peut-être : il [illegible] les [illegible] en [illegible] catégories, et fixa le nombre pour chacune et fit examiner chaque [illegible] séparément et successivement.

Tant qu'ils n'étaient pas arrivés au terme, les professeurs devaient réunir (les étudiants) et leur donner leçon. Il ne détermina point dans les examens les divers degrés.

Commentaire. — Y-Tchouan fut constamment professeur au Tchong-Tseng-Tien; avec Soun-Kiu, etc., il inspectait le collège des hautes études du royaume. — « Promouvoir mutuellement », mettre en honneur. Des luttes littéraires de chaque mois, *i.e.* si en faisant concourir chaque mois, on constate la force et la faiblesse (dans les études), c'est stimuler les querelles et exciter aux rivalités.

16. Ayant fondé le Tzun-Hien-Tang[1] il appela à lui les lettrés vertueux de tout l'empire. Il en fixa (grava) le nombre qu'on avait ainsi déterminé et ne permit plus de les attirer par l'appât du gain. Il diminua le *fan-wen* et établit les fonctions en conséquence de cette diminution (des fonctionnaires). Excitant le zèle dans la conduite et la gestion des affaires, il étendit l'instruction. Ayant fondé le *Tai-pin-tsai* et *Si-shi-tsai*, il fonda le système d'entrée dans la carrière littéraire[2]. Et ceux (qui y entrèrent ainsi) se comptèrent par nombreuses dizaines.

Commentaire. — Au milieu des années Yuen-Fong de la dynastie des Song[3] on attira les lettrés par les salaires et par les profits, et l'on éleva le nombre de ceux qui vivaient dans le collège impérial jusqu'au chiffre de cinq cents; aussi l'on s'empressait d'y venir. Tchengtze ayant réduit ce nombre à cent, répartit les quatre cents restants entre les Tcheous[4] et les provinces, voulant que les lettrés restassent tranquillement dispersés dans les cantons. — « Diminuer », rendre moins nombreux. Le *Fan-Wen*[5] est le registre des charges. Les magistrats qui sont professeurs et philosophes ne s'appuyant plus sur le *Siao-Wen*, il régla en conséquence les fonctions qu'ils assument. « La conduite et la gestion », la conduite, le juste renom, la gestion vigilante. Le *Tai-Pin-Tsai*[6] où l'on recevait les gens honorables dont on avait formé les listes en raison de leur conduite et de leurs capacités. Le *Li-Shi-tsai*[7] où siègent les docteurs qui ont approfondi les lois du gouvernement et auxquels il convient de donner l'exemple. « Faire voir l'éclat », les grandes vertus qui règnent dans le royaume et leur brillant éclat. — C'est lui qui créa le mode d'entrer dans la carrière littéraire en y établissant les lettrés qui y venaient pour s'instruire.

1 Salle du Collège impérial.
2 Litt., faire voir l'éclat.
3 Années 1078 à 1085, du règne de Chin-Tsong (les huit dernières de ce prince).
4 Ville de second ordre.
5 Le grand livre.
6 Salle des magistrats et des docteurs.
7 Salle où l'on reçoit les hôtes.

17. Liu-Shi, de Lan Tian, ayant formé une association dans les campagnes, en réunit les membres et leur (donna ce règlement) : 1° Que tous les membres de l'association s'exhortent mutuellement à pratiquer la vertu et les lois morales.

Commentaire. — Lan-Tian[1] est le nom d'une ville de troisième ordre (Hien). Liu-Shi avait quatre frères : Ta-Tsong, Ta-Fang, Ta-Yo et Ta-Lin. « Il fit une association dans la campagne. » Il forma avec les gens de la campagne une association liée par un serment. (Ils devaient) s'exhorter, s'exciter l'un l'autre. Commentaire des articles : la vertu (à pratiquer) est, si l'on voit à faire quelque bien, on doit le faire ; si l'on entend parler de quelque défaut, le corriger. C'est ainsi que l'on pourra se dominer soi-même, gouverner sa maison, servir son père et son frère aîné, instruire ses frères cadets et ses enfants, diriger ses esclaves mâles et femelles, respecter les gens âgés et les supérieurs, satisfaire ses parents et grands parents, choisir ses amis et compagnons, observer les lois de la justice et de la modération, répandre les bienfaits, remplir ses fonctions et charges, secourir le malheur et l'affliction, servir de guide aux autres et leur faire faire le bien, corriger les défauts et les fautes, juger convenablement des affaires pour rendre service aux autres, entreprendre les affaires des autres et y réussir, décider des querelles, distinguer le vrai et le faux, multiplier les gains et éviter les pertes et chagrins ; enfin bien remplir les fonctions quand on est magistrat. — La loi morale consiste, lorsqu'on est à la maison, à servir son père et son frère aîné, à instruire ses enfants et frères cadets, à surveiller son épouse et ses femmes secondaires ; au dehors elle consiste à respecter les vieillards et les supérieurs, à honorer ses amis, à enseigner la jeunesse, à régir ses esclaves des deux sexes ; en outre à étudier les livres, à cultiver les champs, à soigner les intérêts de sa maison, à rendre service jusques aux animaux. Par exemple, les cérémonies, la musique, le tir, le maniement des chars, l'écriture, le calcul, etc., tout cela doit être fait. Si on omet de s'occuper de ces diverses choses, tout sera sans profit.

18. 2° Corrigez, reprenez mutuellement vos défauts et vos fautes.

Commentaire. — « Reprendre », avertir. Tel est le sens : il y a six défauts qui violent la morale. En premier lieu : l'ivrognerie, le jeu et les paris, les querelles, les procès. En second lieu : l'excès dans l'action et le repos, la résistance opiniâtre. En troisième lieu : le manque de convenance et de modestie dans les actions. En quatrième lieu : le manque de parole, de véracité. En cinquième lieu : la médisance et la calomnie. En sixième lieu : l'excès à suivre ses intérêts. — Les défauts contraires à la bonne conduite sont au nombre de cinq : 1° lier amitié avec des gens indignes ; 2° se livrer au plaisir et au jeu, partant à la paresse et à la négligence ; 3° se mettre à agir et cesser sans ordre ni convenance ; 4° ne point soigner les affaires dont on est chargé ; 5° entreprendre toutes sortes de choses sans convenance ni modération ; dépense immodérée.

[1] Ville de troisième ordre au Si Ngan-Fou.

19. 3° Pratiquez l'amitié réciproque selon les rites et les convenances.

Commentaire. — Explication. Dans les rites fixés pour marier sa fille, prendre une bru, porter le deuil, rendre les honneurs funèbres, faire les sacrifices et offrandes, on doit garder une juste mesure en ce qui concerne les écritures et les recherches des deux côtés et les réjouissances.

20. 4° Dans les funérailles, chagrins et malheurs montrez-vous mutuellement de la sympathie.

Commentaire. — Explication. (Ces chagrins et malheurs sont) 1° l'eau et le feu (inondations et incendies); 2° les vols et les tromperies; 3° les maladies et les accidents; 4° la mort et le deuil; 5° l'isolement de l'orphelin et la faiblesse (quand on a perdu tous ses enfants ou qu'on est orphelin, etc.); 6° les mauvais traitements ou châtiments subis sans les avoir mérités (accusations fausses); 7° la pauvreté et le dénuement.

21. 5° S'il se fait quelque bien qu'on l'écrive dans le registre de la société. S'il se commet quelque faute qui soit contraire aux engagements de la société, qu'on l'écrive également. Au troisième manquement que l'on prononce une peine (une amende). Si le coupable ne change pas qu'on l'exclue.

Commentaire. — S'il commet une nouvelle faute et qu'il ne se corrige pas, on doit l'exclure, ne plus le considérer comme membre de la société.

22. Ming-Tao S. Sh. dit : Dans l'enseignement des hommes il y a un ordre de progression depuis les premiers pas dans l'instruction jusqu'à l'affermissement de l'âme[1], depuis l'expression vraie de la pensée jusqu'à l'art de rendre le monde meilleur, le pacifier; depuis la matière du petit enseignement : arroser, nettoyer, obéir, répondre, jusqu'à l'étude achevée du droit et le perfectionnement de la nature.

Commentaire. — Celui qui pénétrant la nature des choses conduit au savoir complet, amène à l'affermissement du jugement. Former la pensée selon la vérité, rendre le cœur droit, bien conduire ses affaires domestiques, se diriger soi-même, gouverner le royaume, tout cela contribue à rendre le monde meilleur. Chercher la possession de l'affermissement[1], arroser, nettoyer, obéir, répondre, c'est la matière du *petit enseignement*. Épuiser la connaissance de la justice conduit depuis le commencement de l'instruction jusqu'à la connaissance de son terme. Perfectionner sa nature conduit depuis

[1] Litt., la connaissance, la possession de l'affermissement.

la formation de la pensée jusqu'à l'amélioration morale du monde, et c'est la matière du haut enseignement. — « Ordre de progression », c.-à-d., il y a rang et ordre. Après avoir exercé à l'enseignement secondaire on doit faire entrer dans l'enseignement supérieur. La matière du haut enseignement a aussi son ordre à elle.

23. Les étudiants de ce siècle, laissant de côté les premiers degrés, ne veulent s'occuper que de ce qui est plus avancé. N'étant encore qu'au bas (de l'échelle), ils visent à atteindre le sommet. Ils veulent s'élever inconsidérément, mais à la fin ils n'ont que des revers.

COMMENTAIRE. — « S'occuper de », courir après. — « Viser à », avoir en vue, pour but. Ils n'ont jusqu'à la fin que des revers. C'est la la grande maladie des étudiants. Tcheng tze dit dans ses instructions aux étudiants : Il y a pourtant un ordre de progression à observer). Mais ils tombent dans le vice. Ou Shi dit : Quand on va au loin on commence par ce qui est près. Quand on veut monter haut on va d'abord par la partie basse. C'est aussi l'ordre de l'enseignement. En ce qui concerne l'instruction moyenne il y a d'abord (comme matière) l'arrosage, le nettoyage, l'obéissance, etc. Cela est près et inférieur. Posséder les principes de justice, perfectionner sa nature, cela est élevé et lointain. Quant à l'ordre du haut enseignement, pénétrer la nature des choses, conquérir la science, former sa pensée à la vérité, affermir son cœur, se dominer soi-même, tout cela n'est il point proche et inférieur? Régler les affaires de sa maison, gouverner l'empire, améliorer le monde, c'est très élevé et éloigné.

Tout ce qui précède éclaire le fondement de la doctrine.

## EXPLICATION DES PRINCIPES

### DEVOIRS ENVERS SES PARENTS

24. Kiang-Ke étant encore enfant avait perdu son père et vivait seul avec sa mère. Le monde était tombé dans le trouble ; le vol, le brigandage, s'élevaient avec insolence. Kiang-Ke emmena sa mère, et fuyant les calamités (du temps), traversa les lieux dangereux et nourrit sa mère en cueillant çà et là (des herbes, fruits, etc.). Ils rencontrèrent différentes fois des voleurs qui les dépouillèrent et voulaient le tuer. Mais Kiang-Ke les supplia en pleurant et d'un ton simple et naïf. J'ai une vieille mère, disait il. Son accent, ses paroles, étaient simples et vraies, il sut toucher et émouvoir ces hommes et les

voleurs ne voulurent pas lui faire du mal. Alors on lui montra le lieu par où il fuirait les soldats, il parvint à se réunir à sa mère en échappant au danger.

Commentaire. — Kiang-Ke était de la dynastie des Hans. Son nom d'honneur était Sse-Ong; il était de Lin-Tchi[1]. — Il traversa des lieux dangereux et étroits, il alla successivement à travers les endroits effrayants et déserts. Il cueillait et ramassait les herbes et les végétaux que l'on peut manger. — Ils menaçaient Kiang-Ke et voulaient le tuer. — « Simple et vrai », *i. e.* sincère et sérieux. « Ils se réunirent », le fils et la mère demeurèrent ensemble.

25. Ils rentrèrent dans Hia-Pi[2] en faisant un détour, et là, pauvre, dans la peine, tout nu même, et se mettant au service d'autrui pour nourrir sa mère, il n'en faisait pas moins complètement ce qui lui était le plus utile.

Commentaire. — Ils allèrent en faisant un détour; en tournant rapidement ils allèrent s'y établir (jeter l'ancre). Hia-Pi est la ville de deuxième ordre, la Pi-Tcheou de maintenant[3]. « Nu », laissant voir son corps et ses jambes. Il servait des étrangers se louant soi-même pour nourrir sa mère, il mettait ses forces au service d'autrui. — « Ce qui lui était utile » ou ce qui était le plus utile et agréable à sa mère. « Complètement », *i. e.* faire tout, entièrement. « Faire complètement », *i. e.* satisfaire.

26. Sioei-Pao aimait l'étude, il avait un caractère ferme et stable. Son père ayant pris une seconde femme, conçut une haine violente contre son fils et voulait le chasser de la maison. Mais Sioei-Pao, pleurant et sanglotant jour et nuit, ne voulait pas s'en aller. Ayant été criblé de coups par son père, il se réfugia hors du jardin et s'y fit une petite hutte. Le matin il rentra et se mit à nettoyer et arroser. Son père se mit en colère et le chassa de nouveau. Alors il se réfugia à la porte du carrefour et ne cessa de venir soir et matin[4]. Cela dura une année et plus; alors son père et sa mère rougissant (de leur conduite) le reprirent chez eux. Lorsque plus tard il en porta le deuil il témoigna une douleur extrême.

Commentaire. — Sioei-Pao était de la dynastie des Hans. Son nom d'honneur était Meng-Tchang; il était de Zhou-Nan. — « Il ne pouvait supporter. » « Il ne pouvait se résoudre », il ne voulait pas. — La porte du carrefour est celle qui est à la rue[5]. Il ne

[1] Ville de troisième ordre du Thsing-Tcheou-Fou.
[2] Voyez le commentaire.
[3] Ville de deuxième ordre du Siu Tcheou-fou au Kiangnan.
[4] Offrir ses services à ses parents.
[5] Les rues chinoises ont des portes que la garde ferme la nuit.

cessa de venir soir et matin selon les règles s'informer de la santé de ses parents, prendre leurs ordres, veiller à leur repos, etc.

27. Après cela ses frères cadets et leurs fils lui demandèrent de partager les biens de la famille pour s'établir chacun séparément. Sioei Pao ne pouvant les arrêter fit le partage des biens. Des esclaves il prit les plus âgés, disant : « Ils ont depuis longtemps conduit les affaires avec moi, vous autres vous ne pourriez les employer. » Des champs et maisons il prit pour lui ce qui était stérile et délabré, en disant : « Je les ai eus quand j'étais enfant, mon esprit y est fait. » Des vases et autres objets, il prit pour lui ce qui était gâté et endommagé en disant : « J'ai employé, j'ai mangé ces choses depuis toujours ; elles sont agréables à mon palais, à tout moi-même. » Bien que ses frères cadets eussent dissipé leur patrimoine plusieurs fois, il vint à leur secours itérativement et les combla de dons.

COMMENTAIRE. — « Après cela », quand le deuil fut fini. Les frères cadets et les fils de ceux-ci (de ceux qui étaient morts) demandèrent à partager également. « Ils ont conduit les affaires avec moi », y ont pris part. « Vous », désigne les frères et neveux. Les terres et champs que prit Sioei-Pao étaient stériles et abandonnés. Les maisons et demeures étaient en ruine ou délabrées.

28. Wang Siang était foncièrement pieux ; privé de sa mère dès son enfance, il eut une belle-mère nommée Tchou Shi, femme sans pitié. Ayant été souvent calomnié par elle, il perdit l'affection de son père. Employé constamment à nettoyer les bouses de vache, il ne se montra que plus respectueux et attentif. Son père et sa belle-mère étant tombés malades, il (ne se déshabillait point), n'ôtait point même sa ceinture et goûtait lui-même les drogues et le reste. Sa belle-mère désirant avoir un poisson vivant, — il faisait alors un temps très froid et gelait à glace, — Wang Siang se déshabilla aussitôt et se mit à briser la glace pour prendre un poisson. La glace se fondit d'elle-même aussitôt et une couple de carpes en sauta (par la fente) : il les saisit et il les apporta à sa mère. Une autre fois elle voulait avoir un petit oiseau jaune rôti[1] : voilà qu'un grand nombre de ces petits volatiles vinrent courir dans le filet ; Wang Siang les saisit et les servit à sa mère. Les voisins en étaient

[1] Espèce de serin.

dans l'admiration et faisaient son éloge, et le disaient parvenu au plus haut point de (mû par) la piété filiale. Lorsque le nei-tze[1] rouge fut couvert de fruits, sa mère le chargea d'aller le voir et de veiller à sa garde. Comme le vent soufflait avec violence et que la pluie tombait avec force, Wang-Siang embrassant l'arbre, se mit à sangloter. Sa piété filiale si pure était parvenue ainsi à sa perfection.

COMMENTAIRE. — Wang-Siang était de la dynastie *Tsin*. Il avait pour nom d'honneur Hio-Tseng; il était de Lang-Ye[2].— « Calomnier ». dire du mal faussement. — Il perdit l'affection de son père, il ne put la conserver. — « La bouse de vache », le fumier. — « Endommagé ». brisé, déchiré. — « Rôti », chair rôtie. — Les voisins pleins d'étonnement le louaient et l'admiraient. — « Mû par la piété filiale », en venant à lui, le poisson, les petits oiseaux, étaient en tout excités, portés à le faire par la sincérité de sa piété filiale.— « Rouge », de couleur rougeâtre. Le neit-ze est le nom d'un fruit.

29. Wang-Peou avait pour nom d'honneur Wei-Yuen. Son père était Wang-Y. Il était commandant de la cavalerie sous Ssema-Tchao, généralissime de l'armée de Wei[3]. Celle-ci ayant été battue à Tong-Kuen, Sse-Ma-Tchao demanda devant toute l'armée : Qui est responsable de cet événement ? Wang-Y lui répondit : La responsabilité en est au général. Sse-Ma-Tchao irrité lui répondit : Le commandant de la cavalerie veut rejeter la faute sur un homme sans appui ! et aussitôt il le fit saisir et traîner à la mort.

COMMENTAIRE. — Wang-Y était le père de Wang-Peou. La dynastie de Wei c'est le titre d'honneur de la famille Tsao[4]. Le premier *Sse-ma* est un nom de famille, le second est un titre de fonction (général de cavalerie). Wang-Y était commandant de la cavalerie (de l'armée dont), *Sse-ma-Tchao* était général en chef. Tong-Kuen est un nom de lieu. — « Elle avait été battue. » Ayant attaqué, elle fut battue. — « Le général » est ici Sse-ma-Tchao. En parlant d'un homme sans appui, Sse-Ma-Tchao se désignait lui-même.

30. Wang-Peou, profondément affecté de la mort de son père, se déroba et alla secrètement tenir école. Rappelé trois fois, désigné sept fois pour des

[1] Espèce de prunier.
[2] Ville et canton du Shantong.
[3] Voir à la fin l'appendice.
[4] De Ts'ao-Ts'ao, voir *ibid.*

fonctions, il ne revint pas. Il s'établit dans une hutte près du tombeau de son père; tous les jours, soir et matin, il y venait s'agenouiller, se prosterner, et tenant des mains le cyprès planté près de la tombe il se lamentait et sanglotait. Les larmes tombaient sur l'arbre tellement qu'il en dessécha. Lorsqu'en lisant le Shi-King, il arrivait à ce vers : « Mon père et ma mère (sont loin) hélas! en me nourrissant et me prodiguant leurs soins, ils ont enduré bien des souffrances », il versait d'abondantes larmes. Aussi ses disciples dans leurs études évitaient toujours le chapitre Lou Ou.

COMMENTAIRE. — Celui qui est appelé par la cour du prince est « recherché ». Celui qui élevé d'une fonction de province (à un rang plus élevé) est dit « élevé ». — « Mon père et ma mère hélas! etc. » C'est un passage du chapitre Lou Ou du Shi King. — « Trois fois et redoubler », *i. e.*, répétant fréquemment. Les disciples passaient le chapitre Lou-Ou, afin qu'il ne s'affligeât point en y pensant. C'est pourquoi ils le laissaient de côté et ne le citaient jamais.

31. Comme il était pauvre, il cultivait lui-même l'étendue de terrain nécessaire vu le nombre des bouches de sa maison. Pour subvenir à ses propres besoins il nourrissait des vers à soie. Plusieurs amis voulurent l'aider en secret, mais Wang-Peou refusa constamment. Lorsque la dynastie de Sse-ma eut usurpé le trône de Wei, Wang Peou resta au loin sans jamais plus se tourner du côté de l'ouest. Il montrait ainsi qu'il ne voulait point se regarder comme sujet de la dynastie de Tsin.

COMMENTAIRE. — « Secrètement », clandestinement. — Se révolter et prendre par la violence, c'est usurper. Après la mort de Sse Ma Tchao, son fils, Sse Ma-Yan ayant dépouillé le prince du royaume de Wei et s'y étant établi lui-même, prit le nom dynastique de Tsin[1]. Il ne voulait point se procurer des vêtements, des aliments brillants, abondants, et il ne s'asseyait point tourné vers la cour du prince. Le tout parce qu'il ne pouvait s'y résigner par suite de la douleur qu'il éprouvait de la mort de son père.

32. Wang Yan, de la dynastie Tsin et du pays de Sse-Ho[2], servant ses parents, les entretenait de la manière la plus aimable, avec joie. En été il éventait leur coussin et leur natte ; en hiver il chauffait leur couverture de lit (du corps). Dans les hivers les plus rudes, au grand froid il ne gardait aucun vêtement épais pour lui-même. Il faisait tout au gré de ses parents.

[1] La dynastie qui remplaça celle du royaume en 265.
[2] Lan-Fen du Ping-Yang Fou.

COMMENTAIRE. — Sse-Ho est un nom de ville de troisième ordre. Wang-Yan avait pour nom d'honneur Yan-Youen. « Nourrir avec joie », entretenir d'un air de contentement et de joie en honorant d'une manière éclatante. « Complètement », entièrement. — « Tout au gré », tout ce qui était de leur goût et leur plaisait.

33. Lio-Piyan dit : La prospérité des frères, enfants et descendants de Tzoui-Shan-Ngan est bien rare dans les cantons. La bisaïeule de Tzoui-Shan-Ngan, Tsang-Soun-Foujin, était vieille et avait perdu les dents. Sa grand'mère Tang-Foujin servait sa belle-mère avec une vrai piété filiale. Le matin elle se peignait, rassemblait ses cheveux et les enveloppait, et attachait l'épingle. Après s'être prosterné au pied de l'escalier, elle entrait dans la maison et nourrissait sa belle-mère de son lait. Tsang-Foujin, bien que n'ayant pris depuis plusieurs années aucun (autre) aliment, était joyeuse et bien portante.

34. Un jour elle tomba gravement malade. Tous alors vieux et jeunes s'étant réunis auprès d'elle, elle leur dit : Il serait impossible de récompenser ma bru convenablement, mais s'il lui naît, selon mes désirs, des enfants et petits-enfants, qui soient pieux comme elle, la famille de Tzoui sera grande et nombreuse, sans doute.

COMMENTAIRE (33, 34). — Le nom familier de Tzoui-Shan-Ngan était Kuen ; il était de Po-Ling[1] au royaume de Tang. Il fut général gouverneur de Shan-Ngan et Shi-Tao ; de là il prit le nom d'honneur de Shan-Ngan. Sa grand-mère Tsang-Soun, ne pouvant plus prendre d'aliments, vivait cependant heureuse et pleine de santé et de force parce qu'elle prenait le lait (de sa belle-fille).

35. Yu-Kien-Leou, du royaume de Tchi méridional[2], était magistrat de Tchan-ling. Dix jours ne s'étaient point encore écoulés depuis qu'il était entré dans la ville, quand son père Yu-Y tomba malade chez lui. Yu-Kien-Leou eut le cœur pris d'une si subite frayeur qu'il fut tout couvert de sueur. Le jour même il abandonna sa place et s'en alla chez lui. Les gens de la maison furent fort effrayés de son arrivée subite.

COMMENTAIRE. — Tchi est le titre pris par la dynastie Siao du royaume de Tchi situé au midi. Yu-Kien-Leou avait pour nom d'honneur Tze-Tsen. Tchan-Ling est le nom

[1] Po-Ye au Pao-Ting-Fou, ou Thang du même département. Toutes deux ont porté le nom de Po Ling.
[2] Dynastie fondée en 479 P.C. par Siao-Tao-Tching. Elle dura vingt-deux ans (502) et eut sept empereurs.

d'une ville de troisième ordre. Yu-Y était le nom familier du père de Yu-Kien Leou. — Hiong-Shi dit : Le père et le fils sont deux parties d'un même corps. Quand le père est malade et que le fils est plein de crainte et transpire de frayeur, c'est ainsi qu'il doit être.

36. Yu-Y était malade depuis deux jours ; le médecin dit que pour savoir si la maladie était grave ou légère il fallait goûter si les excréments étaient amers ou doux. Le père avait la diarrhée. Yu-Kien-Liou en prit et goûta aussitôt. Le goût était particulièrement doux et huileux, il en fut d'autant plus affligé et affecté. Le soir il allait devant l'étoile polaire se prosterner le front contre terre et demandait à prendre la place de son père.

Commentaire. — Une maladie passagère est dite légère; quand elle va s'empirant elle devient grave. Le médecin avait dit que si les excréments étaient doux la maladie était grave et que s'ils étaient amers, la maladie passait.

37. Ho-Tze-Ping était préfet de Hai yo[5]. A cause du deuil de sa mère il résigna ses fonctions. Dépassant la mesure du chagrin et de l'affection il sanglotait, sautant et s'arrêtant court, puis reprenait ses esprits. C'était à la fin de la période Ta-Ming[1], quand les pays de l'Est[2] étaient accablés par la misère et la famine, ayant été ravagés par les armées. Huit années durant il ne put se décider à l'enterrer; jour et nuit il sanglotait à haute voix. Il était toujours comme au premier temps du deuil[3]. En hiver il ne portait point d'habit d'étoffe épaisse. En été il ne cherchait pas le frais et une température moyenne. Il ne se cuisait chaque jour qu'une soupe de riz et de millet en petite quantité, et encore ne prenait il ni sel, ni légumes. Sa hutte ayant été détruite, il ne se protégeait ni contre le soleil, ni contre le vent. Le fils de son frère aîné, Pe-Hing, lui ayant dit de se modérer en sa considération : Ho-Tze-Ping lui répondit qu'il ne pouvait pas. L'affaire principale pour mon cœur n'est point encore achevée, dit-il. L'homme est le seul qui offense le ciel et la terre[4]. Convient il de restaurer ma maison ?

Commentaire. — Hai-Yu est le nom d'un lieu. Ho Tze Ping était de Kui-Ki au pays

[1] *Ta Ming* : années 457-465 du règne de Hiao-Outi de la dynastie Song du Nan pe-Tchao.
[2] A Kui-Ki où habitait Ho-tze.
[3] Littéralement, quand on va les bras nus et les cheveux liés. Voir le commentaire.
[4] Je suis seul.
[5] *Hai Yu*, territoire au Sou-Tcheou Fou.

du sud. Il allait au delà des règles de la douleur et de l'affection, *i. e.* il sortait des bornes prescrites par les rites du deuil et de la compassion. « Il s'arrêtait tout court », la respiration lui manquait. Reprendre ses esprits et se remettre, redevenir tranquille et fixe. « Au temps », en ces circonstances. « Ta-Ming », nom d'une année. « Contrée du sud ». *i. e.* Kui-Ki. « Arranger ». accomplir son dessein (funérailles). Lier ses cheveux et porter les bras nus (ôter le vêtement de dessus), c'est la règle pour les enfants au commencement du deuil. — Se modérer, se régler, se corriger. « Le grande affaire de mon cœur n'est point encore accomplie. » Il n'avait point encore enterré sa mère.

38. Tzai-Hing-Tsong était chef de district à Kiu-ki. Hotze avait mérité sa compassion et tous les suffrages; c'est pourquoi il lui éleva un mausolée.

Commentaire. — Il avait gagné l'affection ; il avait pitié de sa douleur ; il l'exaltait, il louait sa piété filiale.

39. Tchou-Sheou-Tchang était âgé de sept ans, lorsque son père étant chef de district à Yong-Tcheou[1], répudia sa mère et prit une autre femme. La mère et le fils restèrent cinquante ans sans se voir. Tsou-Sheou-Tchang ne cessa point de la chercher dans toutes les directions. Il s'abstint complètement de boire du vin et de manger de la viande. Quand il parlait de sa mère devant quelqu'un les larmes lui coulaient des yeux aussitôt.

Commentaire. — Le nom d'honneur de Tchou-Sheou-Tchang était K'eng-Shou. — Il était de Tien-Chang au royaume de Song. Son père avait été préfet de Yong-Tcheou.

40. Au commencement du temps dit Hi-Ning[2], ayant abandonné ses fonctions, il alla au pays de Tchin. En quittant les gens de sa maison, il jura qu'il ne reviendrait pas s'il ne retrouvait pas sa mère. Étant allé dans son voyage, à Tong Tcheou[3] il la retrouva. Lio-Shi était alors âgée de soixante-dix ans. Le préfet de Yong-Tcheou, Tchiang-Ming-Y, ayant fait connaître ce fait dans un rapport, il fut porté un décret (qui) rétablit Tchou-Sheou-Tang dans sa charge. Et ainsi l'univers connut la piété filiale de ce (vertueux jeune homme).

Commentaire. — Hi-Ning est un nom d'année. — Tchin est le pays de Yong-Tcheou.

[1] Province chinoise comprenant une partie du Chen-Si et du Sse-Tchouen.
[2] Hi-Ning, années 1068 à 1078 de Tchen-Song de la dynastie Song.
[3] Ville de deuxième ordre au Chen-Si.

Le nom d'honneur de Tchou Ming-Y était Tzé-Fey. « Ayant fait connaitre ce fait a », c'est-à dire l'ayant relaté dans un rapport au prince. — La règle est que lorsqu'on a renoncé à sa charge on ne vous la rend plus. Mais comme il l'avait fait pour retrouver sa mère, le prince, plein de compassion, se plut à la lui rendre par décret.

41. Tsou-Sheou-Tchang fut donc de nouveau préfet de district. Dans la suite, à cause de sa mère, il devint Tong-pan[1] de Hô-Tchong-Fou[2], et reçut chez lui les frères et sœurs cadets de sa mère, et plusieurs années après, sa mère mourut. Il se détruisit les yeux d'autant plus par ses pleurs et ses sanglots, il chérit d'autant plus sincèrement aussi ses frères et sœurs. Il acheta pour eux un champ et une maison et les y établit : de plus en plus il témoigna à sa famille sa sollicitude et ses soins. Il maria deux filles orphelines de ses frères. Ne pouvant plus enterrer le corps de sa mère, il enterra plusieurs cadavres. La nature céleste était certainement en lui.

COMMENTAIRE. — Ho Tchong-Fou est la Pou-Tcheou moderne, proche de Tong-Tcheou. Tsou-Sheou-Tchang fut préfet des deux districts de Lang et de Kouang. Pour pouvoir mieux entretenir sa mère il renonça à ces fonctions et devint Tong-Pan de Ho-Tchong. « Il les traitait avec affection, il les consolait et les calmait. » Il témoigna d'un cœur plein d'amour pour sa mère en étant bienveillant pour ses sœurs et frère cadets, enfants de cette même mère. Il témoigna de son affection pour son père, en se montrant attentif aux intérêts de la famille de ses frères. Cette suprême piété provenait d'une nature céleste.

42. La famille du docteur Y-Tchouen, en cas de mort et de deuil, réglait tout sans employer les bonzes. Étant au pays de Lou elle convertit plusieurs familles.

COMMENTAIRE. — Les bonzes (Fou Tio) sont les docteurs du Bouddhisme. Lou est le nom d'une rivière du pays de Hô Nan.

42. Hô Kueng pendant plus de vingt ans, soit qu'il sortit de la porte intérieure ou rentrât, toujours plein de modestie et de crainte respectueuse, ne commit jamais une faute. Toujours grave dans ses actes, calme, plein de perspicacité, vigilant, lorsqu'il passait la porte du palais, soit en entrant soit en sortant, lorsqu'il s'avançait ou se tenait debout, il était toujours

[1] I. e. [illegible].
[2] Territoire de Nan-Kin.

réglé en tout. En inspectant les officiers en fonction, Lang et Pu-Yé [1], il ne s'écartait pas d'un pouce de son devoir.

COMMENTAIRE. — Hô-Kueng avait pour nom d'honneur Tze-Meng; il était de Ping Yang au royaume de Han. Il était général. La porte intérieure est la petite porte intérieure du palais. Grave et ferme, paisible et calme, *i. e.* sans négligence ni empressement; perspicace, intelligent, zélé, soigneux, *i. e.* sans rudesse ni inintelligence... *Lang*, *Pu-Ye* sont des titres de fonctions. Il ne s'écartait pas d'un demi-pouce, c'est comme si on disait qu'il ne faillissait pas d'un pas. *Pu* signifie administrant. Jadis c'était cet officier qui avait la surintendance des exercices de tir parce qu'on les estimait hautement.

43. Ki-An, au temps de l'empereur King-Ti de la dynastie des Hans [2], était Sian-Ma du prince impérial; sa rigidité inspirait la crainte. Lorsque Outi [3] fut assis sur le trône, il fut fait Tsou-Tchéou-Tou-Yu [4]. Mais parce qu'il avertissait avec trop de droiture et de franchise, il ne resta pas longtemps dans sa charge. En ce même temps le frère cadet de la Tai-Heou, le heou d'Ou-an, Tian-Fen, fut fait ministre. Les mandarins qui consomment deux mille mesures de blé, s'étant réunis pour offrir leurs hommages à Tian-Fen, celui-ci ne daigna pas leur accorder son attention, ne les salua pas. Ki-An vint alors et ne se prosterna point, et le salua seulement.

44. L'empereur réunit alors les lettrés et leur dit : Je voudrais faire ceci et cela. Ki-An répondit : Le souverain ambitieux, animé intérieurement de grandes passions témoigne à l'extérieur de la bienveillance et de l'esprit de justice; pourrait-il imiter la conduite de Tang et Yu ? — L'empereur fut irrité (de cette réponse) et changeant de visage (avec colère) il fit dissoudre la cour. Les grands et les ministres craignaient grandement pour Ki-An. Mais l'empereur s'étant retiré dit à ses gens : Cela est trop fort ; Ki-An est un insensé.

COMMENTAIRE. 43. 44. — Le nom d'honneur de Ki-An était C'ang-Jou, il était de Pou-Yang [5] au pays de Han. Comme il était rigide il se faisait craindre. *I. e.* étant juste et droit, l'empereur King-Ti le respectait et le craignait — *Tsou Tcheo-Tou-Yu* nest u titre de fonction. — « Pleinement », complètement. — « Les mandarins qui con-

[1] Pu-Ye, officier de service; *Lang* est officier en général.

[2] Regna de 156 à 140 A. C.

[3] Successeur de King Ti (140-86).

[4] Reviseur des livres.

[5] Pou-Yang est la moderne Hoa au Thai-Ming-Fou; elle porta ce nom sous les Hans.

somment deux mille mesures de blé. » La solde et les aliments donnés chaque année aux employés des ministres forment deux mille mesures remplies. Tian-Fen enorgueilli par son élévation et traitant tout le monde avec hauteur, Ki-An seul ne se plia pas devant lui et se contenta de le saluer. — Sian veut dire précéder, quand le fils du ciel sort de son palais) le Sian Ma doit marcher devant lui. — L'empereur est ici Ou Ti. — « De cette manière », *i. e.* en imitant Tang et Yu et leur conduite. « Si le cœur a de grands désirs », par exemple s'il est ardent au combat, à honorer les esprits, etc. Tang, Yu c'est Yao de la dynastie des Tang, Shun des Yu. — Insensé, stupide. L'empereur ne fit pas châtier Ki-An et le supporta. Pour un souverain, c'est un grand acte de sagesse.

45. Tous les grands blâmèrent Ki-An; celui-ci leur dit : Le fils du ciel a établi des princes et des ministres pour l'assister et le conseiller. S'ils ne font que lui obéir, le flatter et se conformer à ses pensées, ne pourra-t-on pas dire qu'ils induisent le prince au mal? Outre cela, quand ils sont une fois en fonction, pourront-ils, en ne regardant qu'à leurs propres intérêts, ne pas couvrir de honte la cour du prince?

Commentaire. — « Blâmèrent », reprirent. — Aider et assister, l'aider à pratiquer la vertu, l'assister contre les résistances. « se conformer à sa pensée en obéissant et flattant », *i. e.* se conformer, obéir à la pensée impériale en la suivant, en l'approuvant, en flattant le prince).

46. Ki-An était fortement malade. Après trois mois entiers de maladie, et bien que l'empereur lui eût accordé plusieurs fois des congés, il ne put se rétablir. Alors Yan-Tsou ayant demandé pour lui un congé définitif, le prince dit : Quelles sont les qualités de Ki-An? Yan-Tsou répondit : Si vous lui donnez une charge il ne sera pas supérieur aux autres. Mais si on lui fait continuer à assister le jeune prince, on devra reconnaître que quand même on se dirait un Meng-Pen ou un Hia-Yu on ne pourrait l'emporter sur lui. L'empereur dit : C'est vrai, les anciens (empereurs) serviteurs des esprits tutélaires[1] tenaient près d'eux des hommes tels que Ki-An.

Commentaire. — C'était une coutume du royaume des Hans, lorsqu'un fonctionnaire était malade depuis trois mois pleins, il cessait d'être fonctionnaire. — « Congé », permettre de se reposer en donnant un congé. « Se rétablir », la maladie passant. — Yan-Tsou est le nom de famille d'un homme. Il était alors de la garde impériale. — Au-dessus, dépassant. — Meng-Pen et Hia-Yu étaient de grands personnages du temps passé. Si

[1] Les anciens empereurs pieux et vertueux.

l'on donnait à quelqu'un la charge de veiller sur le jeune prince, de l'aider, de le garder et soutenir dans ce qu'il fait, quand même on serait un Meng-Pen ou un Hia-Yu quant à la valeur on ne pourrait lui enlever sa supériorité. « Vraiment » est une parole d'assentiment. « Serviteur des esprits », celui qui sait les satisfaire.

47. Tandis que le général Wei-Tching était de garde à l'intérieur du palais, l'empereur le reçut assis les jambes croisées et négligemment. Le ministre Kong-Sun-Hong, se présentant au monarque dans ses moments de repos, le prince, à plusieurs reprises ne se couvrit pas de son bonnet, mais s'il rencontrait Ki-An, s'il n'avait point son bonnet il ne se montrait pas. Un jour l'empereur était assis dans une tente de l'armée, Ki-An s'avança pour lui exposer une affaire. Comme le prince n'avait point la tête couverte, voyant arriver Ki-An de loin, il se retira au fond de la tente et lui envoya dire par un de ses gens qu'il lui accordait sa demande. C'est ainsi qu'il l'honorait en observant les rites de la convenance[1].

Commentaire. — Être de garde à l'intérieur, *i. e.* monter la garde à l'intérieur du palais. — « Rencontrer reposant », entrer et rencontrer dans un moment de repos. — « Tente de l'armée », c'est quand on fait faire la garde aux soldats établis dans des tentes. — « Accorder », c'est consentir, dire oui. — Quand (le prince) suit le projet qui lui est présenté, il accorde le placet.

48. Ti-He-Tze, prince de Liao-Tong[2], au commencement du royaume de Wei, était le favori de l'empereur Tai-Ou[3]. Sur un rapport présenté au prince il avait été envoyé en mission à Ping-Tcheou[4]; il y accepta mille pièces d'étoffes. L'affaire ayant été répétée, Ti-He-Tze demandant conseil à Kéo-Yun qui était alors annaliste, lui dit : Si le prince m'interroge, dois-je lui dire la vérité, ou faudrait-il dissimuler ce fait ? Kéo-Yun répondit : Vous êtes le sujet favori, intime (du prince) ; si vous avez commis une faute et que vous confessiez la vérité, il sera bien prêt de vous pardonner. Il ne faut pas tromper et mentir une seconde fois pour cet affaire. Tsui-Kien et Kong-Soun-C'i, secrétaires du cabinet impérial, lui dirent alors : Si vous faites

[1] L'empereur traitait les généraux et ministre avec beaucoup moins de considération que Ki-An.
[2] Pays situé à l'est de la rivière Liao.
[3] Il s'agit de la seconde dynastie ou *Wei* du Nord (famille de To-pa) qui occupa un trône impérial de 386 à 535. Tai-Ou Ti en est le troisième souverain (424-452).
[4] District du Kin-Thang.

connaître la vérité, vous ne pourrez pas prévoir le châtiment (qui vous attend). Rien, en ce cas, n'est tel que de nier sa faute. Ti-He Tze dit alors avec colère à Keo-Yun : Maître, ne me conduisez vous pas maintenant au lieu de la mort ; puis il entra au palais et rencontrant l'empereur, (sur la demande de celui-ci) il ne lui répondit pas la vérité. Le monarque irrité le fit mettre à mort.

Commentaire. — Lorsque les historiens publics composent leur travail et remontent jusqu'à la source des faits, cela s'appelle le commencement, mais en entreprenant leur besogne et arrangeant la matière, ils ont manqué la correction. — « Wei » est le royaume de Yuen-Wei. Tai-Ou était roi de Wei. — Le nom d'honneur de Keo-Yun était Pe-Kong. « Dissimuler », cacher, nier. — « Favori de tente » est celui qui montant la garde à la tente du souverain a conquis sa faveur. « Remettre la peine », c'est amnistier, pardonner. — « Une seconde fois », en répétant le fait de nouveau. C'est-à-dire qu'ayant d'abord reçu furtivement ces richesses si on les cache et nie les avoir acceptées on commettra une nouvelle faute en trompant et mentant. — Tsui-Kien et Kong Soun-Ci étaient tous deux secrétaires du cabinet impérial. — « Prévoir », conjecturer. « Maintenant », en ce moment. « Précédant », conduisant.

49. L'empereur avait chargé Keo-Yun d'enseigner les Kings au prince héritier. Dans la suite, Tsui-Hao ayant été arrêté à cause de procédés historiques, le prince dit à Keo-Yun : Je vais près de l'empereur et quand je le verrai je devrai montrer à Votre Seigneurie comment elle devra agir. Si l'empereur vous interroge, répondez conformément à mes paroles.

Commentaire. — Tsui-Hao étant Sse-Tou, écrivait l'histoire de l'empire avec Keo-Yun. Gravant sur la pierre il écrivait les choses telles qu'elles s'étaient passées. Tai-Ou s'irritant de ce qu'il faisait connaître les faits coupables (les hontes) du royaume, le fit saisir et mettre à mort. Étant sur le point d'en venir à Keo-Yun, le jeune prince voulait l'introduire après s'être assuré des dispositions (de Tai-Ou) et le diriger dans ses réponses, et lui montrer la voie du salut.

50. Le prince impérial ayant trouvé l'empereur, lui dit : Keo-Yun est modeste, craintif, prudent. Aussi ce qui est bas et vil est l'œuvre personnelle de Tsui-Hao. Puis il lui demanda d'épargner la vie de Keo-Yun. L'empereur fit venir son ministre et lui demanda : Avez-vous écrit avec Tsui-Hao tout ce que contient le livre de l'histoire ? Keo-Yun répondit : Votre serviteur a tout écrit avec Tsui-Hao. Ce dernier a dirigé l'affaire ; dans la conception de l'ensemble il a fait davantage ; dans la rédaction de la narra

tion votre serviteur a travaillé plus que Tsui-Hao. L'empereur irrité dit : La faute de Keo-Yun surpasse celle de Tsui-Hao, comment le traiterai-je? Le prince impérial craignant (pour son maître) lui dit : Elle est effrayante, imposante la majesté du ciel[1]. Keo-Yun étant un humble sujet (de Votre Majesté) s'est laissé troubler et intimider et a été déconcerté ; car lorsque je l'ai interrogé précédemment, il m'a dit que Tsui-Hao avait tout fait. L'empereur demanda alors à Keo-Yun si les paroles du prince impérial[2] étaient conformes à la vérité. Le ministre répondit : Ma faute (je le sais) fera périr ma famille[3], mais je n'oserais jamais mentir. Le prince[4], parce qu'il m'a depuis longtemps près de lui, aime son serviteur et veut que je vive. En réalité il ne m'a rien demandé, je n'ai donc point tenu ce langage. Je ne pouvais me troubler et perdre la présence d'esprit.

51. L'empereur alors regardant le jeune prince lui dit : Quelle droiture ! quelque accablé que soit son esprit, il a eu la force d'agir de la sorte. Sur le point de mourir il n'a pas changé de langage, il est resté ferme et digne de confiance. Étant le sujet de son prince, il n'a pas voulu le tromper. Il est certes bien fidèle. Il convient donc de rendre témoignage (à sa vertu) en oubliant sa faute. Ainsi disant, l'empereur lui pardonna.

Commentaire (50. 51.) — « Bas et infime » se disent ici en raison de ses fonctions... « Tout ». tous les faits. — « Conception de l'ensemble », ils avaient formé le plan en commun et l'avaient mis à exécution. — Rédiger la matière, les faits, c'est composer; produire les paroles qui la font connaître, c'est la publier. Se laisser interloquer, perdre, en répondant, l'ordre des idées et des paroles. — « Précédemment », auparavant. Le prince impérial. — Le palais supérieur est celui du Taitze ou prince héritier. Le dessous du trône est son titre d'honneur.

Commentaire. — Quelle droiture ! L'empereur voulait ainsi louer sa droiture et rendre témoignage à sa vertu.

52. Un autre jour le prince impérial voulant blâmer Keo-Yun, lui dit : Quand je voulais vous soustraire à la mort (que vous aviez encourue) à cause (de votre faute) de ministre historien, pourquoi donc ne faisiez-vous

[1] *I. e.* de l'empereur, fils du ciel.

[2] Lit., du palais suprême, termes respectueux du genre chinois.

[3] Par sa mort.

[4] Lit. le dessous du trône.

pas ce que je vous disais? Keo-Yun lui répondit : Moi votre sujet j'avais en réalité rédigé les annales avec Tsui-Hao; que ce soit pour vivre ou pour mourir, pour l'honneur ou la honte, je ne pouvais avoir un sort différent. J'ai éprouvé vraiment la bienveillance de Votre Altesse, qui m'a rendu la vie; écarter de lui mon cœur en lui résistant n'était certainement point mon désir. Le prince héritier changeant alors de visage admira son précepteur et le combla d'éloges.

Commentaire. — « Blâmer », faire des reproches. — « Être autre », distingué, traité différemment. — Il convient, disait-il, que l'on me confonde avec Tsui-Hao, que l'on me traite de même. « Rendre la vie », faire naître une seconde fois. « Changer de visage », de manière extérieure.

53. Keo-Yun s'étant alors retiré dit à d'autres personnes : Si je n'ai pas obéi aux instructions du prince, c'est que je crains de m'attirer le sort de Ti-He-Tze.

Commentaire. — Tching-Siu Liu Shi dit : Ce que Keo-Yun disait à Ti-He-tze était que l'historien doit être vrai et sincère au fond du cœur ; en ajoutant qu'on pourrait user d'indulgence, il l'engageait cependant à dire la vérité, et il rendait ainsi un service qui procure la prospérité. En outre, il disait qu'il ne pouvait écouter les suggestions du prince parce qu'il craignait de méconnaître l'exemple de Ti-He-tze. L'auteur ne dit pas que la conduite de Keo-Yun visait l'observation du droit et du devoir, mais simplement qu'il était tel. Les historiens n'ont point reconnu ce devoir moral. En écrivant leurs relations, ils ont à l'occasion augmenté ou diminué les faits, et la vertu, la sincérité de Keo-Yun n'a point reçu les éloges mérités. Pourquoi l'histoire n'est elle pas écrite avec sincérité et de manière à mériter toute confiance ?

54. Le docteur Li-Kiun-Hing avait pour nom familier C'ien, il était de Kien-Tcheou[1]. Se rendant à la capitale, il s'arrêta à Sse-Tcheou[2]; ses fils, et frères cadets, lui demandèrent de s'en aller de là. Li-Kiun leur demanda leur motif. Ils lui répondirent : L'examen de licencié est proche. Si nous sommes inscrits dans le registre de Kei-fong-fu on nous fera examiner dès maintenant. Li-Kiun-Hing refusa, leur dit que cela ne se pouvait pas. « Vous êtes de Kien-Tcheou. » Si vous vous faites inscrire dans le registre de Kei-Fong-Fou[3], en voulant servir le prince commencerez-vous par le

[1] District du Kiang-Si.
[2] Ville du Fang-Yang-Fou au nord-est de Ngan-Houei.
[3] Voir le commentaire

tromper ? Quand même vous devriez attendre longtemps, vous ne devez point faire cela. »

Commentaire. — Son nom d'honneur était Kiun-Hing. C'ien était son nom familier ; il était du royaume de Song. La capitale du royaume de Song était Kei-fong-fou [1]. Passer son examen en se faisant inscrire faussement sur le registre de la capitale, c'était tromper le roi.

55. Lou-Shi, mère de Tsui-Siuen-Wei, lui disait souvent pour l'instruire : « Le fils aîné de ma tante Sin-Siuen-Yu disait : « Si jamais on vient vous dire que mes fils nommés magistrats sont pauvres et dans la souffrance et savent à peine vivre, ce sera une excellente nouvelle. Si vous entendez dire qu'ils sont riches et dans l'abondance, qu'ils ont des habits, des chevaux en quantité, qu'ils sont dissipateurs, ce sera un message funeste. » Pour moi j'ai fait de ces paroles mon dicton.

Commentaire. — Siuen-Wei avait pour nom familier Ye; il était de Po-ling [2] au royaume de Tang. Devenu magistrat, il était parvenu au ministère. Le fils aîné d'une tante veut dire ici le cousin plus âgé que nous. Quand on est pauvre on est modéré dans ses passions ; c'est pourquoi elle appelle cela une bonne nouvelle. Quand on est riche on est cupide ; c'est pourquoi elle considère cela comme une nouvelle mauvaise.

56. Aujourd'hui mes parents par le sang ou l'alliance qui occupent des charges dans le royaume, lorsqu'ils acquièrent de l'argent, des objets (précieux), en font part à leurs parents et ceux-ci ne savent que s'en réjouir et les louer ; et conséquemment ne demandent point d'où ces choses leur sont venues. Si ces richesses proviennent du superflu de leur traitement c'est réellement un bien ; mais s'ils les ont obtenues contrairement au devoir, cela ne diffère en rien d'un vol. Bien qu'ils évitent un grand blâme, leur cœur ne peut qu'être pris de remords dans leur intérieur. » Si vous vous conduisez selon les maximes et les enseignements de Siuen-Wei vous serez loués pour votre vertu et votre prudence.

Commentaire. — Les parents par le sang sont ceux qui viennent d'une même famille. Les alliés sont les parents (par mariage ou par les femmes). Acquérir injustement, c'est, par exemple, voler une partie des tributs [3], prendre par concussion les biens du peuple, etc.

[1] Actuellement chef-lieu de département du Ho-nan.
[2] Ville de troisième ordre au Tai-Ming-Fou.
[3] Voyez plus loin l'appendice.

Les blâmes, les peines. C'est à-dire que, si même, par bonheur, on échappe au châtiment, on subira les reproches intérieurs.

58. Liu-Ki-Tsi qui fut Tai-tshi, aussitôt après avoir été proclamé licencié, ayant avec deux amis rencontré Tchang-Kuen qui était tsan tcheng, tous trois se levèrent et lui demandèrent de les instruire[1]. Tchang-Kuen leur dit : Pour moi depuis que je suis magistrat j'ai toujours retenu ces quatre mots : le zèle, la modestie, la bienveillance, le calme. L'un des jeunes gens reprit : Que l'on soit zélé, modeste, bienveillant, je l'ai déjà entendu enseigner ; mais ce terme de calme je ne l'ai jamais entendu employer. Le visage de Tchang-Kuen s'assombrit (à ces mots) et il dit avec tristesse : T'a-t-on appris, vertueux jeune homme, à rester calme et à ne point t'empresser aux affaires ? En quelle affaire si l'on s'y met avec trop de hâte ne commettra-t-on pas d'erreurs ?

COMMENTAIRE. — Liu-Ki-Tsi avait pour nom d'honneur An-Shi ; il était de Yuen-C'eng[2] au royaume de Song. Tai Tchi et Tsan tcheng sont des titres de fonctions. Par le zèle on soigne les affaires du gouvernement ; par la modestie on se gouverne soi-même ; par la bienveillance on traite les hommes (convenablement) ; par le calme on traite les affaires. — « N'avoir point encore entendu », c'est-à-dire qu'on ne l'a jamais enseigné. Le qualificatif vertueux est employé pour louer les jeunes gens. En disant d'être calme il ne dit pas de s'abstenir des affaires par négligence et paresse, mais de procéder avec calme et paix intérieure sans se presser ni s'agiter.

59. Y-C'ouen, S. Sh. dit : Les élèves d'An-Ting savaient qu'il faut principalement étudier l'antiquité, et aimer le peuple. Conséquemment, qu'est-ce que c'était pour eux de s'occuper du gouvernement? (C'est peu de chose.)

COMMENTAIRE. — Les disciples d'An-Ting sont Liu Y, C'ien-Tzao, Sun Kio, Fan-Shun-jin, et C'ian-Kong-fou. Étudier l'antiquité, les Kings, l'Y-King. La matière de l'école théorique. — Aimer le peuple est celle de l'école pratique, de l'administration. « Qu'est ce que c'est », *i. e.* ce n'est pas difficile.

60. Liu Zhong-Kong, depuis le moment où il fut, bien jeune encore, mis en fonction, ne chercha jamais la louange ni les honneurs des hommes.

[1] Les deux ... appartenait à la charge [illegible]

[2] Voyez plus bas.

Son fils Liu-Shun-Tzong, étant en place à Kiu-Ki[1], plusieurs personnes se moquaient de ce qu'il ne cherchait pas à être connu du monde. Liu-Shun-Tzong leur répondit : « Quand on s'occupe avec soin des affaires de sa charge, on ne peut manquer d'avoir également soin des autres. C'est là chercher à être connu. »

COMMENTAIRE. — « Être en fonction », exercer les fonctions de sa charge « Rechercher », tâcher d'obtenir. — Le nom familier de Liu-Shun-Tzong était Wen.

61. Tchen-Hiao-Fou, de la dynastie de Han, n'avait que seize ans quand elle prit un époux. Elle n'avait point encore d'enfant lorsque son mari dut partir pour aller défendre la frontière. Sur le point de partir, il dit à Tchen-Hiao-Fou : Je ne puis prévoir si je mourrai ou survivrai. J'ai heureusement une vieille mère, mais je n'ai personne d'autre, aucun frère pour l'entretenir et protéger. Si je ne reviens plus, entretiendrez-vous ma vieille mère ? Tchen-Hiao-Fou lui répondit qu'elle le ferait certainement.

62. Son époux mourut et ne revint point. Tchen-Hiao-Fou entretint sa belle-mère avec le plus grand soin; et la tendresse, l'affection, grandissant toujours elle créa des ressources pour sa maison en filant, tressant et cousant, et persévéra de la sorte jusqu'à la fin sans jamais penser à se remarier.

COMMENTAIRE (61, 62). — Tchen-Hiao-Fou était de Tchen-Tcheou[2] au royaume de Han. Défendre la frontière se dit : *shu*. « L'affection, la tendresse grandissant toujours. » La tendresse de la belle-mère, l'affection de la belle-fille. — On tresse avec le doigt; on tisse avec le métier ; on coud avec l'aiguille.

63. Après trois ans de deuil, ses père et mère (voyant qu') elle n'avait pas de petits enfants, triste de la voir veuve depuis si longtemps, voulaient la remarier. Elle leur répondit : Quand mon mari est parti pour la guerre il m'a chargé d'entretenir sa vieille mère. Moi je le lui promis ; je ne puis donc cesser de le faire. Une fois que l'on a fait cette promessse, si l'on ne sait pas y être fidele, on n'est plus digne de rester en ce monde.

[1] Tai-Schi et Tsau-Tchêng.
[2] Departement et chef-lieu au Hou-Kouang.

(Plutôt que de le faire) je me tuerais. Alors ses père et mère craignant (de l'entraîner au mal) ne la marièrent point. Elle entretint sa belle mère pendant vingt-huit ans. La vieille dame était âgée de plus de quatre-vingts ans quand elle mourut[1]. Tchen-Hiao-Fou vendit tous ses biens, sa maison, ses champs et tout le reste, et ayant enterré sa belle-mère, elle continua jusqu'à la fin à offrir des sacrifices et des offrandes en son honneur.

Commentaire. — « Cesser », arriver à la fin. Ne point se marier après la mort de son époux, c'est une grande pureté. Entretenir sa belle mère et la servir pendant sa vie, dépenser ses ressources pour lui rendre les honneurs funèbres, c'est une grande piété filiale.

63. Le préfet de Hôai-Yang ayant appris (ce fait) envoya l'un de ses gens lui donner quarante onces d'or et l'exempta de tout tribut jusqu'à la fin. Comme elle s'était négligée elle-même (pour soigner sa belle mère), on lui donna le titre d'honneur de Hiao-Fou[2].

Commentaire. — Hôai-Yang est Tchen-Tcheou[3]. L'exempta de tout tribut, *i. e.* sa maison.

64. Hoan-Shi, épouse de Pao-Siuen, du royaume de Han, avait pour nom d'honneur Shao-Kiun. Pao-Siuen venait régulièrement recevoir l'instruction du père de Shao-Kiun. Celui-ci admirant la vertu et les efforts de son disciple lui donna sa fille en mariage. Les présents de fiançailles et de mariage furent très abondants. Mais Pao-Siuen n'en eut aucune joie et dit à son épouse : Shao-Kiun, tu es de ta naissance riche et fière, tu es habituée au luxe et à l'apparat. Pour moi je suis pauvre et humble, je n'ose pas accepter ces présents coutumiers.

Commentaire. — Le nom d'honneur de Pao-Siuen était Tze-tou ; il était de Pou-Hai. — « Vertu », *i. e.* modération et calme. « Le zèle, les efforts », *i. e.* la sollicitude qui fait se donner de la peine. L'instruction rend vertueux, pur et patient ; l'action affermit dans ces vertus. Si les lettrés parviennent à les posséder, c'est une chose admirable.

65. Shao-Kiun lui répondit : Mon illustre père[4] m'a donnée, moi femme

[1] Finit son destin.
[2] *I. e.* l'épouse pieuse.
[3] Voyez plus haut.
[4] Litt., *magnus homo*.

inférieure à vous savant docteur, parce que vous pratiquez la vertu et vous observez la modération (dans tous vos actes) et pour que vous me teniez comme un sachet au côté[1]. Il m'a dit qu'ayant ainsi entrepris de servir un sage tel que vous, je devais obéir à votre parole. Pao-Siuen reprit en souriant : Si cela se peut, voici mon désir. Aussitôt son épouse fit reporter les habillements magnifiques et toutes les parures, par ses servantes ; elle se déshabilla et mit des vêtements simples et une ceinture de toile, et montant avec son mari un char *de cerf*, elle alla chez lui, s'y prosterna devant sa belle-mère selon les rites, puis se mit à puiser l'eau avec la cruche et à remplir toutes les charges des belles-filles ; aussi son village et le royaume entier la comblèrent d'éloges.

COMMENTAIRE. — « Grand personnage » [2], désigne le Père par respect. — « Docteur », en raison des années. — « Sage » est dit en raison de la vertu. « La vertu » est la pureté, l'activité. « Reporter », faire rendre chez elle. « Les vêtements et parures » donnés en présent de noces. « Monter un char », le faire marcher, aller dedans. — « Un char de cerf » est un petit char qui ne peut contenir qu'un seul cerf.

66. L'épouse de Tzao-Wen-Shou, cadet de la famille de Tzao-Shoueng, fille de Hia-Heou-Wen-Ning, natif de Tchiao-Kiun, avait pour nom familier Ling-Niu. Tzao-Wen-Shou vint à mourir ; comme sa veuve était jeune et sans enfants, lorsque le temps du deuil fut passé, elle craignit que ses parents ne voulussent la remarier, c'est pourquoi elle se coupa les cheveux et se résolut à rester veuve. Ses parents voulurent en effet la donner à un second époux. Ayant entendu cela, elle prit un couteau et se coupa les deux oreilles. S'étant, toute sa vie, attachée à Tzao-Shoueng elle lui resta fidèle. Après sa mort, la famille de Tzao-Shoueng, ayant été complètement détruite par la mort, l'oncle de Ling-Niu lui écrivit et l'arrachant par menaces aux parents de son mari, il la prit chez lui.

COMMENTAIRE. — Tzao-Shoueng[3] était de la dynastie de Wei. — « Cadet de la famille »,

[1] Pour que je vous suive et que vous me protégiez.

[2] *Ta-jin*, expression de respect employée par les Chinois.

[3] C'était à la fin de la première dynastie des Hans, à l'époque des troubles qui aboutirent à la formation des trois royaumes (220, 221 P. C.). Tsao-Shoueng était ministre de Tsao-Jui, prince de Wei, et combattit contre le roi de Han, Heou-Tchu, pour réunir l'empire entre les mains de son prince. Sse-ma-y était généralissime de l'armée de Ts'ao-Ts'ao. Il fit arrêter et exécuter Tsao-Shoueng pour le punir de son ambition et de ses folles entreprises contre les Hans.

*i. e.* descendant d'un même ancêtre. Hia Heou est le nom de la famille ; son nom familier était Wen-Ning. Sse-Ma-y ayant tué Tzao-Shoueng détruisit sa famille et sa maison

67. En ce temps-là Wen-Ing, de la famille de Hia Heou, était secrétaire de Liang. Touché de compassion en la voyant ainsi fidèle à ses devoirs, si jeune encore, comme, de plus, il ne restait aucun descendant de la famille Tzao, il espéra qu'elle renoncerait à son dessein, et lui envoyant secrètement un de ses gens, il s'efforça de la séduire. Mais Ling-Niu soupirant et gémissant lui dit : « Je suis résolue, j'en ai fait vœu. » Comme ses parents, se fiant à elle, attendaient et négligeaient un peu sa garde, Ling-Niu alors rentra furtivement dans sa chambre, et se coupa le nez avec un couteau ; puis s'enveloppant dans une couverture, elle se mit au lit. Sa mère l'appela et chercha à la faire parler, mais elle ne répondit point. La mère alors ouvrit la couverture et vit le sang couler et inonder le lit et le coussin. Les gens de la maison pleins d'effroi et d'horreur accoururent la voir et tous avaient le cœur plein de douleur.

Commentaire. — « Il ne restait plus de descendants », tous étaient morts. « Il espérait qu'elle perdrait le désir. » Il espérait que son esprit accablé par l'infortune changerait et se laisserait aller au désir de prendre un mari. — « Séduire », mouvoir, déterminer par les paroles séductrices. — « Résolu », réfléchi. « Furtivement », seule, à son gré.

68. Tout le monde lui dit : L'homme naissant en ce monde est comme la fine poussière sur l'herbe tendre : pourquoi se faire à soi-même cette condition terrible, si misérable, puisque la famille de votre époux est entièrement éteinte et anéantie, pourquoi voulez-vous observer ainsi (ces lois)? Ling-Niu leur répondit : Les femmes vraiment attachées ne changent pas leurs résolutions à cause des vicissitudes de la vie [1]. Les gens attachés au devoir restent inébranlables sans tenir compte de la vie et de la mort. Lorsque précédemment la famille de Tzao était florissante, on disait d'en conserver soigneusement les derniers restes. Maintenant qu'elle a dépéri et qu'elle est éteinte, comment pourrais-je me résigner à abandonner (ma résolution) ? La manière d'agir des animaux devrait-elle être ma règle de conduite ?

[1] Litt., à cause du va-et-vient, du monter et descendre.

COMMENTAIRE. — « La fine poussière sur l'herbe tendre. » Hiong-Shi dit : Répandre la poussière est chose facile ; mais qu'elle s'arrête sur l'herbe, c'est difficile. A peine s'y est-elle posée qu'elle est emportée par le vent. On ne peut jamais avoir complète sécurité et jeter l'ancre définitivement. Celui qui est sans affection ni amour du devoir agit comme les oiseaux et les quadrupèdes.

69. Lou-Shi, épouse de Tchang-Y-Tzong de la dynastie de Tang, étudiait en général les livres d'histoire. Elle s'appliquait entièrement aux devoirs des belles-filles quant à l'entretien des beaux-parents. Une nuit, une nombreuse troupe de brigands armés de bâtons firent invasion dans la ville en poussant des cris. Les gens de la maison prirent tous la fuite et se cachèrent : la belle-mère seule y resta. Lou-Shi, saisissant un sabre bien aiguisé pour se défendre, vint se mettre à côté de sa belle-mère. Mais frappée d'un coup de massue, elle fut presque tuée.

COMMENTAIRE. — La massue est une arme des militaires. — « Criant », envahissant en criant d'une voix menaçante. — Les gens se sauvèrent en courant et allèrent se cacher. — « Se défendre », combattre, résister.

70. Lorsque les voleurs furent partis, les gens de la maison lui demandèrent si elle n'avait pas eu peur, ainsi seule ; Lou-Shi leur dit : La différence entre l'homme et les animaux consiste en ce que (le premier) a de l'humanité et de la justice. Lorsqu'un hameau est en danger tous se secourent mutuellement. Pouvais-je donc abandonner ma belle-mère ? Alors qu'un malheur redoutable devait certainement l'accabler, pouvais-je chercher à y échapper seule ?

COMMENTAIRE. — Cinq maisons forment un hameau. Vingt-cinq maisons forment un village *(li)*. En parlant de malheur redoutable elle désignait sa belle-mère. — « Seule », c'est-à-dire soi-même, soi seule.

71. Deux jeunes filles de la famille Teou de Fong-Tien, au royaume de Tang, étaient nées et avaient grandi à la campagne ; mais dès leur jeune âge, elles étaient réfléchies et retenues. Au temps appelé *Yong-Tai*[1], une troupe de voleurs de plusieurs milliers d'hommes fit invasion dans le

[1] Année 498, la dernière de Ming-Ti de la dynastie Tsi qui régna de 479 à 502 P. C. et compta sept empereurs.

village et se mit à le piller. Les deux jeunes filles étaient également belles. L'aînée avait dix-neuf ans, la cadette en avait seize. Elles se cachèrent dans une fente de rocher escarpé, mais les voleurs les en arrachèrent et les ayant saisies les firent marcher devant eux, le long d'un précipice profond de plusieurs milliers de tchi. L'aînée alors dit, la première : Peu importe de mourir, mais que je ne manque pas à mon devoir et ne me couvre pas de honte. Alors se précipitant du haut du rocher elle se tua. Tandis que les voleurs la regardaient effrayés, la cadette se précipita à sa suite et se brisa le pied, elle se déchira la figure et le sang coula en abondance. Les voleurs alors l'abandonnèrent et s'en allèrent.

Commentaire. — Fong-Tien [1] est le nom d'une ville de troisième ordre. Yong-Tai est un titre d'année [2]. « Envahir et piller », *i. e.* attaquer et prendre. Dans le village, *i. e.* dans les maisons...

71. Ti-Ou-Ki, préfet de King-Tchao, combla d'éloges, dans un rapport, sa fermeté et sa vertu et porta un édit qui illustrait et donnait comme modèle cette maison et cet endroit et exemptait complètement sa maison de tout tribut.

Commentaire. — King-Tchao est un district. *In* est un mandarinat, préfecture ; Ti-Ou est le nom d'une famille. *Ki* est un nom familier. « Exempter », supprimer le tribut.

72. Mou-Yong était orphelin depuis son enfance. Il avait quatre frères et leurs biens étaient restés en commun. Chacun d'eux s'étant marié, leurs femmes voulurent partager les biens. Il y eut alors continuellement des paroles amères et des disputes ; Mou-Yong en était vivement attristé et soupirait. Un jour fermant la porte de sa chambre il se mit à se frapper lui-même en se disant : Toi, Mou-Tong, tu as appris les mœurs des saints, à te gouverner toi-même et à régler tes actes. Toi qui veux faire observer convenablement les bonnes coutumes et règles, es tu donc incapable de tenir l'ordre en ta maison ? Les frères cadets et leurs femmes ayant entendu ses paroles, se jetèrent à ses pieds, en reconnaissant leur faute, et depuis lors se corrigeant complètement ils se comportèrent avec honnêteté et amitié réciproques.

[1] Est Ken-Tcheou au Si-ngan-Fou. Elle porta ce nom sous les Tangs.
[2] Voyez plus haut.

Commentaire. — Le nom d'honneur de Mou-Yong était Yu-Kong; il était de Zhou-Nan [1] au royaume de Han. L'enfant qui n'a plus de père est dit orphelin. — « Se frapper », se donner des coups de bâton. — Se corrigeant, changeant de conduite.

73. Sou-Kiong ayant été promu à la charge de préfet de Nan-Cing-Hô, les frères composant la famille Y Pou-Ming possédaient depuis longtemps en commun les champs (de leurs parents) et se disputaient fréquemment à leur occasion. Chacun amenait ses témoins. On en était venu à la centaine. Sou-Kiong alors ayant réuni tous les frères de cette famille, voulut les rappeler à la raison et leur dit : « Des frères sont choses difficiles à avoir en ce monde, des terres et des champs s'acquièrent facilement. Si en acquérant des terres on perd ses frères, qu'en sera-t-il du cœur ? » A ces mots les larmes coulèrent des yeux du préfet, et les témoins eux-mêmes pleuraient à sanglots. Les frères d'Y-Pu-Ming se jetèrent aux pieds du préfet et s'en allèrent en disant qu'ils allaient travailler à se corriger. Ils restèrent séparés pendant dix ans, puis ils se réunirent et vécurent en union parfaite.

Commentaire. — Le nom d'honneur de Sou-Kiong était Jen-Tchi; il était du pays du Nord. — *Nan-C'ing-Hô* est un district, Y est un nom de famille, *Pou-Ming* est un nom familier. — « Amener des témoins », *i. e.* faire venir d'autres personnes pour en faire des garants et donner témoignage. — Qu'en sera-t-il ? Ces mots servent à exciter par une interrogation à manifester sincèrement sa pensée. Le préfet se mit à verser des larmes, les témoins pleurèrent et sanglotèrent, les frères d'Y-Pou-Ming déplorèrent leur conduite répréhensible. On voyait par là ce qu'il y avait de céleste dans le cœur de l'homme.

74. Wang-Lan était le frère cadet de Wang-Siang. Sa mère était Tchou-Shi, elle traitait Wang-Siang avec dureté. Wang-Lan, pendant plusieurs années, voyant battre Wang-Siang, pleurait et l'embrassait en sanglotant. Devenu grand, il reprenait constamment sa mère, et la méchanceté de celle-ci diminuait un peu. Lorsque Tchou-Shi faisait faire à Wang-Siang des travaux au-dessus de ses forces, Wang-Lan les partageait [2], et lorsqu'elle agissait de la sorte à l'égard de la femme de son beau-fils, l'épouse de Wang-Lan venait aider sa belle-sœur. Aussi Tchou-Shi finit par se repentir et cesser ses mauvais traitements.

[1] Probablement Jou-Nang Fou, chef-lieu de département au Honan.
[2] Litt., venait à lui.

COMMENTAIRE. — Wang lan avait pour nom d'honneur, Siuen-Tong. « Frapper, faire du mal. — « Devenu grand », âgé de quinze ans. — « Allait (a lui) », *i. e.* allait avec lui, l'aidait.

75. Tang-Yu, fonctionnaire[1] du royaume de Tsin, à la fin du temps appelé Yong-Kia[2], ayant été battu par Shi-Le[3], s'enfuit à travers le fleuve Ssa-Shui, emmenant sa femme et ses enfants sur ses bœufs et ses chevaux. Mais ils rencontrèrent des brigands qui leur enlevèrent les bœufs et les chevaux. Alors allant à pied il se mit à porter son fils et le fils de son frère cadet, Teng-Sui. Mais il s'aperçut qu'il ne pouvait les porter tous les deux, et il dit à sa femme : « Mon frère cadet est mort, il ne reste de lui que ce petit-fils (de notre père); il ne nous est point permis de nous en séparer. Nous devons seulement abandonner notre fils. S'il échappe heureusement nous aurons des descendants plus tard. » Sa femme lui obéit en pleurant; abandonnant son enfant, elle s'en alla (avec son mari) et ils restèrent sans petits-enfants jusqu'à la fin.

COMMENTAIRE. — Yao-Pou Ye est un nom de fonction. — Le nom d'honneur de Tang-Yu était Pe Tao. — Yong-Kia est un titre d'année. — Shi Le était un Mongol. « Battu », *i. e.* vaincu. « Descendants », comprend fils et petit-fils. « Sui » était son nom.

76. Les contemporains le plaignirent tout en reconnaissant son amour du devoir. Ils disaient de lui : « L'ignorance des vues du ciel a fait perdre son enfant à Teng-Pe-Tao. » Le fils de son frère cadet, Teng Sui, porta son deuil pendant trois ans.

COMMENTAIRE. — « Devoir », avoir su de la sorte faire son enfant au fils de son frère cadet, c'est un acte vertueux. Le neveu porta le deuil trois ans, comme s'il avait perdu son père.

77. A l'époque du royaume de Tsin dite Hien-Ning[4], il s'éleva une

[1] Pou-Ye, adjoint, [illegible] guerre.

[2] Années 307-313 de Hoai-Ti, de la dynastie des Tsin occidentaux qui réunit les trois royaumes en 265 et finit avec [illegible] Hoai-Ti en 317.

[3] *Shi Le*, chef [illegible] Lieou-Yuen, [illegible] le titre, pour l'attirer à [illegible] le gouv de la Chine sous Yuen-Ti des Tsin, le premier des Tsin orientaux (317-323 P. C.).

[4] Années 265 à 280 (P. C.) de l'empereur Ou Ti, le premier des Tsin occidentaux, qui réunit les trois royaumes.

épidémie violente. Les deux frères aînés de Yu-Kun étant morts, le troisième Yu-Pi, était dans un état effrayant et exhalait une haleine pestilentielle. Son père, sa mère et ses autres frères s'en allèrent tous, et s'établirent au loin; seul Yu-Kun resta près de lui. Comme son père et sa mère l'exhortaient (à les suivre), il répondit : C'est naturellement que je ne crains point la maladie. Dès lors se dévouant constamment et résolument il ne prit plus de repos ni le jour ni la nuit. Dans ces circonstances ayant touché de nouveau un cadavre, il ne pouvait cesser de gémir. Plus de dix décades passèrent ainsi et l'épidémie cessa de régner ; les gens de la maison y revinrent et la maladie de Yu-Pi passa complètement ; Yu-Kun ne se plaignit point.

Commentaire. — *Hien-Ning*, nom d'année. — Le nom d'honneur de Yu-Kun était Shou-Pao. Le nom familier du troisième frère était Yu-Pi. — L'état effrayant désigne la force de la maladie. « S'exhaler », *i. e.* s'élever. — « S'établir », fixer sa demeure. — « Dans l'entre-temps », dans l'intervalle de temps. — « Se lamenter, gémir », sangloter. « Cesser », s'arrêter. — « Passa », se guérit.

78. Les vieillards le disent : Combien ce fils fut admirable! il sut observer ce que les autres ne peuvent observer ; il sut faire ce qui est impossible aux autres. Il savait qu'à la froide saison le sapin se dessèche après le cyprès, et il sut que la maladie ne pouvait se communiquer de l'un à l'autre [1].

Commentaire. — « Les vieillards », les gens âgés du village. — « Se dessèchent » *i. e.* tous les arbres se dessèchent en hiver. — Après tous les autres.

79. La famille de Yang-Po était de génération en génération de caractère simple et généreux ; elle se conformait constamment au principes de justice. Le frère aîné et le cadet se servaient mutuellement, absolument comme père et fils. (C'étaient) Yang-C'un et Yang-Tsin, attentifs et bienveillants tous deux, allaient tout au matin au tribunal et s'asseyant vis-à-vis l'un de l'autre jusqu'au coucher du soleil, aucun des deux n'entrait dans le palais. Bien qu'ils eussent quelques aliments d'un goût agréable, tant qu'ils n'étaient point réunis, ils n'y touchaient pas. Quand ils se trouvaient à l'intérieur ils se séparaient et y dormaient séparés par un rideau, et là s'étant reposés, ils revenaient aussitôt après se réunir, causaient et riaient ensemble.

[1] Ou se préserver l'un l'autre.

COMMENTAIRE. — Le nom d'honneur de Yang-Po était Yang-King. Il était du pays du Nord. Le nom d'honneur de Yang-C'un était Yang-Scheou; celui de Yang-Tsin était Lo-Han.

80. Yang-C'un était devenu vieux. Un jour il revenait d'un autre endroit, l'esprit excité par le vin; Yang-Tsin le prit par le bras et le soutenant, le ramena à la maison. Puis se couchant devant la porte intérieure, il lui demanda comment il se portait.

COMMENTAIRE. — Se couchant, c'est-à-dire se mettant comme au lit sans ôter son bonnet ni ses habillements. « La porte intérieure », celle de la maison.

81. Yang-C'un et Yang-Tsin, à l'âge de soixante-dix ans, étaient parvenus au premier rang du ministère. Yang-Tsin venait matin et soir voir son frère, et prendre de ses nouvelles; ses enfants venaient se ranger au pied de l'escalier et si Yang-C'un ne le disait point, Yang-Tsin ne s'asseyait pas.

COMMENTAIRE. — « Premier ministre » est le titre des trois Kongs; ils sont semblables aux trois étoiles principales de la Grande Ourse[1] ou bien aux trois pieds d'un vase à trois pieds[2]. Yang-C'un devint Sse-Tou; Yang-Tsin devint Sse-Kong[3]. Ainsi tous deux étaient devenus premiers ministres.

82. Quand Yang-C'un allait dans le voisinage, s'il n'était pas revenu au déclin du soleil, Yang-Tsin ne prenait point son repas le premier. Lorsque Yang-C'un était de retour ils mangeaient alors ensemble. En se mettant à table Yang-Tsin prenait les bâtons[4], goûtait le premier des mets, des légumes[5], puis ne se mettait à manger que quand Yang-C'un lui avait dit de le faire.

Yang-Tsin étant devenu magistrat de Sse-Tcheou, Yang-C'un s'établit dans la capitale. Lorsqu'il avait des produits propres à chaque saison et d'un goût agréable, Yang-Tsin envoyait en chercher selon l'occasion et les lui faisait porter. S'il ne pouvait les lui faire parvenir, lui-même n'en goûtait point[6].

[1] [illegible] aux [illegible].
[2] *Ting*, [illegible] chaudron à trois pieds.
[3] M[illegible]tre des [illegible].
[4] Les [illegible].
[5] [illegible]
[illegible]
[6] Il ne [illegible]

Dans leur maison commune vivaient cent personnes, hommes et femmes. Pendant les deuils de trois mois, ils cuisaient dans le même fourneau. Dans cette maison on n'entendait jamais un mot de dispute.

COMMENTAIRE. — « Il s'établit à la capitale », *i. e.* sa maison fut à la capitale, — « D'un goût agréable », des objets plaisant au goût. Tant qu'il n'en avait pas envoyé à son frère aîné, il n'en mangeait pas lui-même. Si pendant un deuil de trois mois on cuit dans le même pot on n'aura pas de division pendant quatre âges. Il n'y avait point de mots de dispute, pas de parole contrariante et hostile.

83. Nio-Pi, frère cadet de Nio-Hoang, membre de la cour de justice du royaume de Sui, s'adonnait au vin jusqu'à l'ivresse. Un jour étant ivre il tua d'un coup de flèche un bœuf attelé au char de son frère aîné. Celui-ci étant rentré à la maison sa femme vint à sa rencontre et lui raconta le fait. Nio-Hoang, l'ayant entendu, ne demanda rien et ne le blâma pas, mais dit pour toute réponse : Séchez-en la viande. Lorsqu'il se fut placé et assis, sa femme reprit : « Nio-Pi a tué d'une flèche notre bœuf, c'est un acte très vilain. » Nio-Hoang répondit : « Je le sais parfaitement », et il continua à lire sans changer de mine et de couleur.

COMMENTAIRE. — Le nom d'honneur de Nio-Hoang était Li-Jin; il était d'An-Ting[1]. Nio-Pi était son frère cadet. « Ivre », *i. e.* avoir l'esprit égaré par la boisson.

84. Li-Tchi prince d'Ing, au royaume de Tang, était Pu-ye de premier rang[2]. Sa sœur aînée étant malade, il voulut lui-même arranger le feu et faire bouillir le riz; mais il se brûla la barbe au feu. Sa sœur lui dit alors : Vous avez une foule de serviteurs et de servantes, pourquoi vous mettez-vous ainsi vous-même en peine? Li-Tchi lui répondit : Est-ce peut-être parce que je n'ai point de gens (à mon service, que je fais cela) ? Mais vous êtes vieillie, Mademoiselle, et moi Li-Tchi je suis également âgé. Pourrai-je encore une autre fois vous cuire le riz malgré tout mon désir de le faire ?

COMMENTAIRE. — Li-Tchi avait pour nom d'honneur Mao-Kong. Il était prince d'Ing[3]; Pu-Ye est le ministre du royaume de Tang. « Mais », attire l'attention sur la pensée.

[1] Ville de troisième ordre du Yen-Ngan-Fou.
[2] Premier ministre.
[3] *Ing*, petite principauté actuellement au S.-E. du Honan.

85. Sse-Ma-Wen-Kong aimait, chérissait, avec constance et droiture, son frère aîné Sse-Ma-Pe-Keng. Celui-ci étant arrivé à l'âge de quatre-vingt neuf ans, son frère Kong le soignait comme s'il eût été son père, et le gardait comme un enfant gâté (à la mamelle). En mangeant il s'interrompait pour lui demander s'il n'avait pas faim[1]. L'air étant devenu froid il lui frappait amicalement l'épaule en lui disant : Vos vêtements ne sont ils pas trop légers?

Commentaire. — Le petit nom de Sse-Ma-Wen Kong était Tcin. — Ou-Shi dit : Il le servait du même air que s'il eût été son père : c'est le comble du respect. Il le soignait comme un enfant à la mamelle : c'est le comble de l'amour. Les entrailles des vieilles gens sont faibles ; ils sont rassassiés facilement, ils ont facilement faim. Le corps est comme creux, il se refroidit et s'échauffe facilement. C'est pourquoi le prince frappant amicalement sur l'épaule de son frère, lui faisait ces questions.

86. D'une ancienne maison des derniers temps, Tchao-Y Tao, de la famille Tchao, donnait souvent ses avertissements à ses enfants et frères cadets, aussi tous observaient les règles et les coutumes. Quand tous étaient à la maison, on invitait les gens âgés et supérieurs d'une autre famille, alors on appelait les membres de cette famille respectivement oncles et frères aînés. Les maris des tantes aînées et cadettes et des grandes tantes, on les appelait oncles et grands-oncles. On n'osait appeler personne par son nom d'honneur. Les gens qui avaient été amis de leur père, on les traitait comme les vieillards de la famille et on ne les appelait pas de leur nom d'honneur. Toutes les anciennes familles, les maisons héréditaires de ce temps ne pouvaient (hélas !) être ainsi.

Commentaire. — « Maison héréditaire », ancienne famille. Le nom familier de Tchao-Y-Tao était Yuei-Tchi. Il était de Tchen Yuen. Les vieilles gens, on les traitait comme les oncles de la famille, les grandes personnes comme des aînés de la famille. En désignant la famille, le degré de parenté, la fonction et en n'employant pas le nom d'honneur on suivait en tout la loi de la modestie et des nobles sentiments.

87. Au temps où Pao-Hiao-Sou Kong était magistrat de King-Tchao, un homme du peuple vint lui dire : Un homme qui m'avait confié cent taëls est mort ; j'ai voulu les rendre à son fils, mais il n'a pas voulu les

[1] J'ai peur que vous n'ayez faim.

accepter. Je vous prie de le faire venir et de les lui rendre. Le magistrat l'ayant donc appelé, celui-ci refusa et dit : Mon père défunt n'a confié de l'argent à personne. Et ces deux hommes persévérèrent ainsi à se céder mutuellement pendant quelque temps encore.

COMMENTAIRE. — Le nom familier du ministre était Pao-Tcheng, son nom d'honneur Hi-Jin. — Hiao-Sou était un nom d'honneur de circonstance. Il était de Liu-Tcheou [1] au royaume de Song. — Au temps où il était magistrat de King-Tchao, c'est-à-dire au temps ou il l'était de la capitale.

87. Liu-Jong-Kong, ayant appris (cette contestation) dit : Les gens d'aujourd'hui se plaisent à dire en trois mots [2] qu'il n'y a plus d'hommes vertueux. On doit dire qu'ils se calomnient eux-même. Un ancien disait que tous pourraient être des Yao et des Shun. Certes, en voyant ceci, on constate (que cela est vrai).

COMMENTAIRE. — « Se calomnier », se nuire à eux-mêmes. « Un ancien », il fait allusion à Mengtze. Il est vrai qu'il n'y a pas d'homme qui ne soit bon; par conséquent tous pourraient (l'être et) être des Yao et des Shun. — Ne (constate-t-on) pas? Expression du doute. « Se cédant mutuellement », c'est-à-dire qu'ils se cédaient mutuellement l'argent et ne voulaient ni le garder ni le prendre. C'est dire absolument la même chose.

88. Le Wan-Shi-Kiun [3], Shi-Fen, étant devenu vieux, se retira chez lui. Quand il passait la porte du palais, il descendait de char et passait à pied. Voyant le cheval du roi il s'inclinait. Quand ses enfants et petits-enfants qui, après avoir été magistrats inférieurs avaient aussi pris leur retraite, venaient le voir, Wan-Shi-Kiun les recevait en habit de cérémonie, mais ne leur donnait pas leur nom. Quand ils commettaient quelque faute, tombaient dans quelque défaut, il ne les blâmait point, ne leur faisait point de reproche, mais retiré dans son cabinet privé, lorsqu'on lui servait le repas, il ne mangeait point devant eux. Si ses enfants alors venaient s'accuser eux-mêmes se découvrant la poitrine (en signe d'aveu), priant les anciens d'intercéder et promettant de se corriger il acquiesçait à leur désir (et se mettait à manger).

COMMENTAIRE. — Shi-Fen, de la dynastie des Hans, avait quatre fils; comme tous

[1] Chef-lieu de département au Kiang-nân.
[2] *Wû haò jin*.
[3] Voir au commentaire.

étaient du nombre des mandarins qui reçoivent [1] deux mille setiers de solde [2], on l'appelait le prince aux dix mille setiers. — Etant devenu vieux il avait renoncé à ses fonctions. — Ces paroles relatives au cheval Lou sont prises au chapitre qui traite de l'antiquité. — « Faire des reproches », blâmer en parole. Assis dans son cabinet particulier on venait lui servir les repas, mais il ne mangeait pas en leur présence bien que les mets fussent découpés. C'était pour qu'on se fît des reproches à soi même. « Les vieilles gens », les gens âgés de la maison. — Oter ses habits, se découvrir la poitrine. — « Avec persistance », à fois répétées. — Ils promirent de corriger leurs défauts ; alors il s'assit et mangea.

89. Ses fils et petits-enfants, (en âge) de porter le bonnet, se trouvant à ses côtés, mettaient le bonnet, bien qu'ils fussent tous sans fonctions. Tranquilles, à l'aise et heureux, ses fils et ses serviteurs le traitaient avec le plus grand respect.

Commentaire. — Les enfants et petits-enfants en âge de porter le bonnet étaient tranquilles et calmes c'est à dire en paix et doux, heureux, pleins de joie. Quand on est tranquille et bienveillant on prend facilement cœur (à une chose), de là le respect grandissait.

90. L'empereur lui envoyait souvent des comestibles; il les recevait en se prosternant et frappant la terre du front, puis en mangeait, (agissant) comme s'il était en présence du souverain.

Quand on dut porter son deuil, ce fut une grande peine et désolation. Ses enfants et petits enfants se conformèrent exactement à ses instructions.

Commentaire. — Il se prosternait, frappait le sol du front, puis se relevait et mangeait, c'est une marque de grand respect.

91. La piété filiale, le respect (qui régnait) dans la maison de Wan-Shi-Kiun, fut connue partout dans l'empire, et bien que les lettrés des royaumes de Tchi et de Lou fussent d'une conduite honnête, les enfants de Wan Shi-Kiun agirent si bien que personne ne fût capable d'atteindre à ce point.

[1] Voir plus haut.
[2] Ils étaient cinq, cela faisait donc cinq fois deux mille.

92. Le fils aîné Shi-Kian était Lang-tsong[1]; le cadet, Shi-King, était Nei-Shi[2].

COMMENTAIRE. — Lang-Tsong et Nei-Shi sont deux titres de fonction.

93. Shi-Kian était déjà vieilli et avait la tête blanchie que Wan-Shi-Kiun n'avait encore aucune infirmité grave. A chaque cinquième jour, lorsqu'il revenait de s'être baigné et lavé, il allait dans la chambre particulière de son père, demandait secrètement aux gens de service et emportait le vêtement intérieur et le vase des lieux privés de son[3] père, il les lavait et nettoyait lui-même, puis le rendait aux domestiques, mais il ne le laissait pas savoir à Wan-Shi-Kiun. Il avait fait de cela son habitude.

COMMENTAIRE.— « Infirmité », maladie. Il était dans les règles coutumières du royaume de Han que lorsque l'on était depuis cinq jours en fonction, on eût un jour de congé pour se baigner et se laver la tête.

Ce père était Wan-Shi-Kiun. — « Le vêtement intérieur » est le pantalon. Le bâtiment latéral (secondaire) est le petit bâtiment (adjoint au cœur de logis principal). — « Le vase des lieux privés », le vase aux ordures. « Il ne le laissait pas voir à son père. » Observant ses devoirs de fils, il voulait faire en sorte que le cœur de son père fût parfaitement en paix.

94. Shi-King, étant en ses fonctions de Nei-shi, revint un jour en état d'ivresse. Ayant passé la porte extérieure, il ne descendit pas de son char. Wan-Shi-Kiun l'entendit et ne voulut point manger. Shi-King effrayé et pressé de reconnaitre sa faute ne voulut point l'avouer. Shi-Kian et tous les gens de la maison se découvrirent la poitrine et Wan-Shi-Kiun dit d'un ton de reproche : Le Nei-shi est un homme d'un rang élevé ; s'il vient dans un bourg, un village, convient-il que tous les gens de l'endroit le fuient précipitamment et que le Nei-shi reste tranquillement sur son char? Ayant ainsi parlé, il cessa les reproches. Depuis lors, quand Shi-King et les autres fils passaient la porte extérieure, ils entraient promptement à la maison.

COMMENTAIRE. — La porte extérieure est celle de la rue, le chemin. — « Les gens (le fonds) de la maison », *i. e.* la famille entière. « Reproche », *i. e.* blâme. — « Est-ce que cela convient ? » Expression détournée pour exprimer un blâme. — « Alors il laissa

[1] Secrétaire du conseil intime.

[2] Annaliste de l'intérieur; du tribunal de l'histoire, section de l'intérieur.

[3] Mandchou, pour aller dehors : c'est le récipient de l'eau sale du bain et le vase de nuit.

Shi King. » Ayant fini de le gronder il alla reprendre son repas interrompu. « La porte de la maison. », *i. e.* sur le chemin. Le reste veut dire que quand il passa après cela la porte de la rue il ne descendit pas seulement du char mais il rentra promptement, en hâte.

98. Shou-Kouang était précepteur du prince impérial; il présenta une requête pour obtenir de pouvoir se retirer. L'empereur lui donna vingt kins [1] d'or, et le prince héritier y ajouta cinquante kins. Retiré à la campagne, il se faisait servir tous les jours une grande quantité de vin et de mets et invitait ses parents, les anciens de la famille, ses amis et d'autres hôtes. On s'y livrait au jeu, on se divertissait mutuellement, et quand il s'informait auprès des gens de sa maison et qu'on lui répondait qu'il restait surabondamment des kins d'or, il en faisait vendre pour les employer à faire de grands préparatifs de festin.

Commentaire. — Le nom d'honneur de Shou-Kouang était Tchong-Ong. Il était de Lan-Ling au royaume de Han. Précepteur, est un titre de charge. Il présenta une requête pour pouvoir se retirer [2], c'est, comme on dit, exposer qu'on est alors devenu trop âgé et qu'on demande sa retraite pour cette cause. La dernière phrase veut dire qu'il faisait vendre des lingots d'or surabondants pour préparer et servir des vins et des mets.

99. Un an s'était écoulé de la sorte, les enfants et petits-enfants de Shou-Kouang dirent en secret aux anciens amis et confidents de leur père, à tous ses frères réunis : Nous espérions que notre père ayant de grandes ressources nous donnerait des biens, des maisons, des richesses, établirait nos familles, et maintenant buvant et mangeant (avec prodigalité) chaque jour, il a presque épuisé sa fortune. Vous êtes des gens honorés et écoutés ; ne voulez-vous pas en conférer avec notre père et lui dire de nous former des ménages et des revenus ? Ces vieux amis donc profitant d'un moment favorable transmirent ce message à Shou-Kouang.

Commentaire. — « Espérer », désirer, s'attendre à. « Le père » est Shou-Kouang : ces gens âgés sont les frères cadets et aînés de Shou-Kouang qui l'aimaient et avaient sa confiance. « Direz-vous », proposerez-vous (cela à notre père) ?

[1] Poids valant une demi-livre.

[2] Littéralement : emporter le corps comme on le fait sur le champ de bataille.

100. Mais celui-ci leur répondit : Je suis vieux et affaibli par l'âge. N'ai-je point pensé à mes descendants? On le sait, j'ai une famille et des biens anciens. En les faisant travailler par mes descendants avec soin, je leur fais avoir des habillements et de la nourriture à chacun d'après son rang. Si j'augmente leur luxe au delà des bornes et leur procure du superflu, je ne ferai que de leur apprendre la négligence et la paresse.

Commentaire.— « Vieilli et affaibli par l'âge », avancé en âge et complètement affaibli. « Luxe », avec superflu. S'ils ont les habillements et la nourriture en surabondance, mes descendants s'y fieront, ne feront rien pour en acquérir et tomberont (dans le vice) dans la négligence et l'oisiveté (pernicieuse).

101. Si le sage acquiert de grandes richesse, cela corrompt son esprit. Si un homme vulgaire en acquiert également, il multiplie ses défauts. Aussi la richesse est la plaie de tous les hommes. Si je ne (cherche) pas à enseigner la vraie doctrine, et à corriger mes descendants, je ne (puis du moins) vouloir augmenter leurs défauts et être cause de leurs malheurs. En outre, quant à cet or, notre prince vertueux et plein d'affection a voulu qu'il servît à entretenir son vieux serviteur. Conséquemment, si en me donnant du plaisir je fais participer à cette faveur ma maison, ma famille, mon endroit, et achève ainsi les jours qui me restent à vivre, est-ce que peut-être cela ne devrait pas être?

Commentaire. — « Augmenter », faire grandir en nombre.

102. Peng-Kong n'était jamais entré ni dans une ville ni dans un palais [1] Avec son épouse il vivait dans les mêmes rapports de respect que l'on vit avec un hôte. Lio-Piao étant venu le voir, Peng-Kong, (qui était) sur une colline, interrompit le labour, tandis que sa femme et ses enfants étaient occupés à sarcler le terrain. Lio-Piao lui montrant du doigt (ce dont il parlait), lui demanda : Maître, vous êtes là à travailler péniblement à ce champ et ces canaux. Si vous ne vous souciez point d'obtenir un traitement de magistrat, que laisserez-vous comme héritage à vos enfants et descendants?

[1] Dans le palais du préfet et autres.

Peng Kong lui répondit : Les gens de cet âge laissent tous à leurs enfants des biens funestes. Moi seul, en ces jours, je leur laisserai la paix de l'âme ; quoique ce ne soit pas là un espèce d'héritage ordinaire, on ne peut pas dire que ce n'en est point un. Là-dessus Lio-Piao, plein d'admiration, s'en fut en soupirant.

COMMENTAIRE. — Peng Kong avait pour nom d'honneur Te Kong ; il était de Siang-Yang[1] au royaume de Han. Lio Piao était de la famille impériale. — « Étant venu le voir », pour s'assurer de la chose, l'examiner. « Il interrompit », il s'arrêta. « Colline », lieu élevé dans la campagne. « Canal », fossé fait dans les champs pour l'écoulement de l'eau. « Héritage », don *(à recueillir après la mort)*. — Les gens riches et élevés sont facilement craintifs et en danger ; les gens pauvres et occupés de rudes travaux sont ordinairement en paix et tranquillité ; ils vivent selon la justice et les convenances.

103. Tao-Yuen, étant devenu sous-préfet de Peng Tze[2], ne put emmener avec lui tout son ménage. Il envoya un travailleur à son fils (qui était resté ailleurs) en lui disant dans une lettre : Si, en travaillant matin et soir, tu as peine à achever tout toi-même, prends ce domestique en plus à ton service. Il ira te chercher l'herbe et l'eau et t'aidera ainsi dans ta pénible besogne[3]. Mais (rappelle toi que) c'est le fils d'un homme[4], traite le convenablement.

COMMENTAIRE. — Tao Yuen Ming avait pour nom d'honneur Yuen-Liang. Il était de Siun-Yang au royaume de Tsin. — Peng-Tze est un nom de ville de troisième ordre. « Son ménage », *i. e.* ses fils et sa femme. « Un travailleur », un domestique.

104. Les frères de Tzoui-Hiao-Fen étaient pleins de piété fraternelle, d'esprit de justice, de charité et de générosité. Les frères cadets, en servant Tzoui-Hiao-Fen, observaient toutes les règles avec respect et obéissance de cœur ; qu'il fût assis ou mangeât, qu'il vînt ou s'en allât, s'il ne parlait point, ils ne se permettaient point de le faire. Se levant au premier chant du coq, ils se présentaient d'un air doux et aimable. Pas une pièce de monnaie, pas un

[1] Chef-lieu de département au Ho-Kouang.

[2] Arrondissement de troisième ordre au Keou-Kiang-fou, établi par les Hans. L'emplacement en a changé.

[3] Litt., tu te feras aider, etc.

[4] Et non une bête de somme.

morceau de soie n'entrait dans leurs appartements particuliers. S'il fallait en employer pour une fête ou un deuil, on prenait ce qu'il fallait et le donnait en sa présence. Toutes les femmes s'aimaient et étaient unies entre elles, elles partageaient le bien et le mal[1].

COMMENTAIRE. — Tzoui-Hiao-Fen était de Poling au pays du nord.

105. L'oncle de Tzoui-Hiao-Fen[2], Shoui-Tchen étant mort, Tzoui-Hiao-Fen et les siens recueillirent sa veuve Li-Shi, et la servirent comme leur mère propre; matin et soir ils la réchauffent ou la rafraîchissent; qu'ils entrent ou qu'ils sortent ils vont la voir et l'informent (de leurs faits et gestes), ils ne décident aucun affaire du ménage, petite ou grande sans la consulter. Lorsqu'un des frères sort et se procure quelque chose plus grand qu'un *ts'i*[3] ou un *tsoun*[4], ils le déposent dans le magasin de Li-Shi. Les produits des quatre saisons qu'ils recueillent séparément, elle les y dépose et garde séparément. Cela dura pendant dix ans.

COMMENTAIRE. — Le nom de l'oncle cadet de Tzoui-Hiao-Fen était Tzoui-Tchen. « La réchauffant » en hiver. « La rafraîchissant » en été. — « Ils l'informent », quand ils sortent ils l'en avertissent. « Ils vont près d'elle », quand ils reviennent ils le lui font savoir.

106. Wang-Ning se tenait d'ordinaire dans l'attitude d'un homme craintif et vigilant ; quand ses enfants et ses descendants se présentaient sans les habits de cérémonie[5] il ne les recevait point. Aussi sa maison ressemblait à la cour du prince.

COMMENTAIRE. — Wang-Ning avait pour nom d'honneur Shou-Thien; il était le frère cadet de Wen Tchong-Tze. — « Craintif », c'est-à-dire dans une attitude sérieuse et pleine de respect.

107. Il gouvernait sa maison selon les quatre principes : le zèle, la mesure, la vigilance, la bienveillance. Il maintenait et réglait sa maison selon

[1] L'avoir et le manque.
[2] Frere cadet du pere.
[3] Pied de 0.358 metres environ.
[4] Un dixieme de *ts'i*. Ces deux termes désignent une tres petite quantité ou valeur.
[5] Dans leurs habits communs.

les quatre rites, à savoir (selon les rites) de la prise du bonnet, du mariage, du deuil et du sacrifice (aux morts).

Commentaire. — « Gouverner », diriger, disposer. — Par le zèle on mène à fin les affaires; par la mesure observée, on fixe les dépenses; par la vigilance on se dirige soi-même; par la bienveillance on protège les autres. Les quatre rites ou cérémonies ont été expliqués dans le chapitre des mots et sentences dignes de louanges.

108. On ne peut emprunter d'un autre, d'après les livres des saints, ni les vêtements de cérémonie, ni les vases du sacrifice. Un mur, une maison, le mobilier de la maison, doivent tous être solides et durables. Aussi est-il dit : Ne les détruisez pas imprudemment par vos dépenses. La porte, le chemin, les arbres à fruits, sont disposés en carré et en ordre; il est dit : Ne troublez pas cet ordre, imprudemment.

Commentaire. — « Demander », emprunter, prendre en prêt; on ne doit point le faire. Jouan-Shi dit : Tous doivent se suffire à eux-mêmes. Quand on construit un mur, une maison, quand on y place ses meubles, ces choses doivent être complètes, solides, simples. Quand on trace les chemins, les portes en leur faisant place; quand on plante, en travaillant la terre, des arbres à fruit, on les dispose en carré, droit, en bon ordre. Ceux qui font ces choses ne doivent pas être négligents. Ainsi, en toute chose on doit éviter ce défaut.

108. Tchang Kong-Y habitait la même maison que (les) neuf générations (précédentes de sa famille). La dynastie des Tchi septentrionaux, celle des Suis, celle des Tang, toutes également avaient proposé sa famille comme modèle et l'avaient comblée de louanges. Au temps dit Lin Te, l'empereur Kao-Tsong, étant allé célébrer sur le mont Tai-chan, entra dans sa maison et y ayant trouvé Tchang-Kong-Y, il lui demanda de quelle manière il avait pu maintenir ainsi sa maison en paix et en concorde. Tchang Kong Y, ayant pris du papier et un pinceau, présenta au prince (le papier) après y avoir écrit plus de cent fois le mot : « Je prends patience, je supporte. » C'est cette pensée qui fait que ma famille, ma maison, est restée exempte de troubles. Lorsque des personnes plus âgées ne donnent point également les habillements et les aliments convenables, lorsque les jeunes gens et les inférieurs n'observent pas parfaitement la loi morale et les règles, ils s'en prennent l'un à l'autre, ils se plaignent les uns des autres altern

tivement et de là naissent les troubles et les querelles. Si l'on sait se supporter l'un l'autre avec droiture, les mœurs de la maison restent paisibles et pleines de concorde.

COMMENTAIRE. — Tchang-Kong-y était de Tong-Ping[1] au royaume de Tang. Les Tchi du Nord sont les Tchi de la famille Kao[2] du Nord, Lin-Te est le nom d'année de l'empereur Kao-Tzong[3] des Tangs. « Célébrer », littéralement, faire un monceau de terre, c'est sacrifier sur une petite élévation de terre faite exprès. — Taï-Shan est une montagne. Si les petits et les jeunes se plaignent de la partialité des grands et des vieux, et ceux-ci de l'imperfection des premiers, ils se plaignent ainsi tour à tour en s'accusant l'un l'autre. « Trouble », division (dans la famille). « Concorde », harmonie des sentiments.

109. Han-Wen-Kong dit dans le livre des Hing, écrit pour Tong-Sheng : L'eau du Hôai[4] sort de la montagne Tong-Pe, elle coule à l'est et s'étend au large, et va au delà de mille lis. L'eau du Fei coule à côté de la première et ne peut atteindre ses mille lis. Après cent lis, elle tombe dans le courant de l'eau du Hôai. Dans un district du département de Sheou-Tcheou est un endroit appelé An-Feng[5]. Au temps de la dynastie Tang, appelé Tcheng-Yuen[6], un homme de ce district appelé Tong-Sheng-Shao-Nan, s'y étant retiré, y vivait dans la justice. Le magistrat de l'endroit ne put l'en faire sortir. Le Fils du ciel ne connaissait ni son nom ni sa gloire ; ni rang ni solde ne parvinrent à sa porte. Toute haute fonction étant hors de sa porte, chacun doit aller chaque jour solliciter sa solde et demander de l'argent.

COMMENTAIRE. — Le nom familier de ce Kong était Han-Yu; son nom d'honneur Tui-Tchi. Son titre posthume Wen. Il était de Tchangli[7], au royaume de Tang. Le nom familier de Tong-Sheng était Shao-Nan. Hing est une espèce de chant. La montagne Tong-Pe est à Tang-Hien. La rivière Fei passe à Hô-Fei-Hien[8]. An-Feng est un nom de ville de troisième ordre. Tcheng-Yuen est un titre d'année. Tong-Sheng s'étant

[1] Ville de troisieme ordre du Thai-Nang-Fou.

[2] Dynastie qui regna de 550 à 580 et eut sept empereurs.

[3] Kao-Tsong qui régna trente-quatre ans (650 à 684), changea treize fois de nom d'années. *Lin-teh* est le quatrieme nom de 664 à 666.

[4] Riviere qui arrose le Honan et le Ngan-Hui et se jette dans le lac Hong-tze.

[5] Ville de troisieme ordre du Yong-Ping-Fou.

[6] Années 785-805 de Te-Tsong.

[7] La Fei y coule du sud au nord et se jette dans la Hoai. Tang est au Honan.

[8] Ville de troisieme ordre au Lin-Tcheou-Fou, province de Ngan-Hui.

caché entre les deux rivières, Hoai et Fei, y pratiquait la justice. Il ne pouvait être comparé aux gens de ce temps. Han-tze fit pour lui ces vers qui constituent un *fou*[1].

110. Hélas! Tong-Sheng sortait tous les matins de bonne heure pour aller labourer, et le soir lorsqu'il était revenu, il lisait les livres des anciens sages, il ne se reposait pas avant le coucher du soleil. Parfois il creusait, taillait dans la montagne, parfois il pêchait dans la rivière. Il venait aussi dans sa cuisine et y préparait les mets qu'il aimait, qui plaisaient au goût. Quant il montait à l'appartement du midi[2] il demandait si l'on était debout ou assis[3]. Son père et sa mère ne poussaient jamais d'accents de plaintes, ses enfants et sa femme ne soupiraient jamais.

Commentaire. — Ou-Shi dit : « Se plaindre *(ts'i-ts'i)* », être triste et se lamenter. « Soupirer », se plaindre en soupirant. Ses parents heureux par sa piété filiale n'avaient jamais lieu d'être tristes. Sa femme et ses enfants, heureux par sa bonté, ne pouvaient se plaindre de rien.

111. Tong-Sheng était plein de piété filiale et de compassion, mais les hommes ne le connaissaient pas. Le ciel suprême seul le connut. Comme signe de cette félicité immense il fit paraître un phénomène merveilleux. Il avait chez lui une chienne qui ayant mis bas était sortie pour aller chercher de la nourriture ; un coq survint et voulut nourrir ses petits. Picotant dans le jardin il prit des vers, des fourmis, mais ils ne voulaient pas les manger ; alors poussant des sons plaintifs il se tenait près d'eux dressé, hésitant, frappant des griffes et restait là sans s'en aller : les couvrant de ses ailes, il attendit le retour du chien.

Commentaire. — « Le ciel suprême », le ciel très élevé *([illegible])*. « Mettre bas », enfanter des jeunes. « Frappant la terre », comme pour sauter.

Ou-Shi dit : Le ciel seul connaissait la conduite pieuse et compatissante de Tong-Sheng, c'est pourquoi il fit paraître une merveille heureuse par un signe étranger en soi à l'affaire.

112. Oh! à qui pourrait-on comparer Tong-Sheng? De qui le rapprocher? Des gens de ce temps, les époux se maltraitaient mutuellement ; les

[1] Strophes de mètres différents.
[2] L'appartement principal où la famille se tient.
[3] *I. e.* ce qu'on y faisait, ce qui s'y passait, comment on s'y trouvait.

frères agissaient entre eux en ennemis. Dévorant la solde du prince, ils faisaient le malheur de leurs père et mère. Ne doit-on pas penser qu'il était unique de son espèce? Hélas! il n'y a personne de qui on puisse le rapprocher.

COMMENTAIRE. — « Rapprocher », assimiler. Tchou-Tze dit: Cette première parole: A qui le comparer, de qui le rapprocher? est une demande produite par le doute. La suivante: On ne peut le comparer à personne est une réponse décisive.

113. Lio-Kong-Tcho était percepteur des revenus impériaux [1] à Ho-tong au royaume de Tang. Au milieu des princes, des ministres, des fonctionnaires de toute espèce, il vantait l'excellence des rites domestiques.

COMMENTAIRE.— *Ho-Tong* est le nom d'une contrée [2]. — Tsie-Tou-Shi [3] est un titre de magistrature.— Lio-Kong-Tcho avait pour nom d'honneur Tze-Kuen.

114. A l'est de la porte du milieu [4] se trouvait un bâtiment annexe. Quand ce n'était point un jour d'audience et de réunion, il sortait dès que le jour luisait et allait s'établir dans ce quartier. Tous ses enfants, après avoir mis leur ceinture, venaient au côté nord de la porte du milieu s'informer de l'état de sa santé.

Lorsqu'il avait mis en ordre les affaires de la maison, il recevait ses amis et ses hôtes [5], puis se réunissant à son frère cadet Liu-Kong-Kiuen et à tous les cadets de la maison, il prenait son repas. Du matin au soir il ne quittait pas le petit bâtiment. Lorsqu'il avait allumé la lampe il appelait séparément ses enfants et ses frères cadets et leur faisant apporter les Kings et les livres historiques il lisait lui-même; et lorsqu'il avait achevé une lecture il expliquait de lui-même les règles à observer dans la gestion des magistratures et le gouvernement de sa maison. Parfois il parlait de littérature, parfois il jouait du kin. Puis quand on avait frappé la cloche [6], il retournait au corps de logis. Tous ses enfants venaient encore le soir se placer au nord

[1] *Tze-Shi*, maintenant c'est un intendant.
[2] *Tao.*
[3] *Tsie-Tou-Shi*, préfet.
[4] Les maisons chinoises ont plusieurs portes à côté l'une de l'autre; celle du milieu est la principale.
[5] Ce terme nous détermine à prendre pour le verbe le sens de « recevoir ».
[6] Cloche sans battant que l'on frappe d'un marteau pour donner un signal; ici, celui de la retraite.

de la porte du milieu, attendant qu'il allât prendre son repos. Pendant plus de vingt ans il en fut ainsi sans aucun changement.

Commentaire. — Liu-Tsong-Ing était le fils du Tsie-Tou-Shi. Il avait pour nom d'honneur Yu-Meng. — Liu-Kong-Kiuen était son frère cadet; son nom d'honneur était Tcheng-Siuen.

115. Une année de disette étant survenue, il nourrit ses enfants de légumes et de riz. Il (leur) disait : Jadis mon frère était à la suite de feu mon père en qualité d'intendant à Tan-Tcheou[1]. Son instruction et ses efforts n'étant point encore à leur terme, il ne voulait point manger de la viande. Nous ne devons jamais oublier cet (exemple).

Commentaire. — « Il disait », c'est le Tsie-Tou-Shi qui parlait.

116. Aux femmes, à ses sœurs et à leurs filles, orphelines et veuves, bien qu'elles fussent de parenté éloignée, il cherchait un époux, un gendre, et les mariait. Elles avaient toutes pour leur usage des objets de bois, sculpté; il leur faisait faire des étoffes de taffetas de couleur pour cadeaux. Il disait fréquemment : Au lieu d'attendre qu'on puisse donner des objets qui aient toute leur beauté et leur fini, il vaut mieux de marier sans laisser passer le temps.

Commentaire. — « Les enfants », les filles de leurs frères. — « Les objets de bois », miroirs, armoires. — Soies à fleurs; on peignait la soie en y faisant des desseins.

117. Quand Liu-Kong-Tcho fut mort, Liu-Tsong-Ing, conservant les habitudes du défunt, servit Liu-Kong-Kiuen, comme il avait servi son père. S'il n'avait point de grave maladie il ne venait pas près de Liu-Kong-Kiuen sans avoir mis sa ceinture. Lorsqu'il fut devenu fonctionnaire et qu'en sortant il rencontrait Liu-Kong-Kiuen sur la route, il descendait aussitôt de cheval, et restait debout en tenant les rênes de son cheval jusqu'à ce que son frère fût passé. Alors seulement il remontait à cheval. Quand Liu-Kong-Kiuen retournait chez lui, le soir, il mettait sa ceinture et allait se tenir devant son cheval, et bien que Liu-Kong-Kiuen lui eût dit

1. Ville du troisième ordre [illegible] au Yen-Nan-Fou; portant ce nom [illegible] depuis.

plusieurs fois (de ne point le faire), il ne changea jamais en rien sa conduite bien qu'étant et restant magistrat jusqu'à la fin.

COMMENTAIRE. — « Les habitudes », celle de son père. — Ce qui précède concerne les choses étrangères aux coutumes domestiques.

118. Han-Shi, femme de Liu Kong-Tcho, était petite-fille à la deuxième génération du ministre d'État Han-Hio. Ses mœurs domestiques étaient pleines de gravité, de modération, elles étaient le modèle et la norme des maisons de magistrats et lettrés. Mariée dans la famille Liu, pendant trois ans entiers personne[1] ne lui vit desserrer les dents. Revêtue habituellement de soie simple, elle ne portait ni satin, ni gaze de soie, ni broché, ni étoffe à fleurs. Quand elle allait parfois voir ses parents, elle ne prenait point un char orné d'or, de pierres ou d'ébène. Elle ne voulait aller que dans une chaise de bambou. Deux personnes vêtues de bleu noirâtre la suivaient à pieds. — Souvent elle prenait du riz-kua[2], du ginseng et du bézoard et les mêlant à du foie d'ours pilé, elle en faisait des pilules qu'elle donnait à ses enfants et leur faisait prendre pendant les longues nuits qu'elle passait à les instruire et à les exercer. Elle aidait leur zèle et leurs efforts.

COMMENTAIRE. — *Siang-Kue* est un titre de ministre. Han-Hio était son nom. « C'es la règle et la norme », c'est-à-dire c'est le modèle des mœurs. — « Être donnée », se dit d'une femme qui prend un mari. « Desserrer les dents », *i. e.* pour rire. — « Elle allait dans sa famille », *i. e.* elle allait visiter son père et sa mère. — « La suivaient », marchant à pas lents et graves. — « Deux personnes vêtues de bleu noirâtre », *i. e.* deux femmes de service. « Les aidait », les soutenait, donnait secours. Cela concerne tout ce qui rentre dans les règles et mœurs domestiques.

119. Un homme de la famille de Tchen[3], à Kiang-Tcheou, avait une famille qui comptait sept cents bouches. Pour le repas on étendait une simple natte et vieux et jeunes venaient s'y asseoir par ordre; ils mangeaient ainsi en commun. Ils avaient plus de cent chiens à nourrir et ils les élevaient dans une même cour. Si un seul de ces chiens ne venait pas au repas, les autres ne voulaient pas manger à cause de lui.

[1] Ni grand, ni petit; ou bien, ni peu ni beaucoup.
[2] Herbe amère.
[3] *Tchen*. Famille d'un petit État feudataire fondé par les Tcheous et détruit en 477. Il se trouvait au Honan.

Commentaire. — Le nom de cet homme appartenant à la famille Tchen, était Pao. Il était du royaume des Tang méridionaux. Dix générations étaient restées au même lieu. Les chiens savaient aimer leurs compagnons. Ils agissaient par esprit de bienveillance et de docilité.

116. Wen-Kong dit : Les princes et les ministres de notre état savent garder les anciennes coutumes et n'y ont jamais rien changé. La seule maison de Fen Li Siang s'est élevée par plusieurs générations d'enfants et de petits enfants au nombre de plus de deux cents bouches : généralement ils vivent ensemble et mangent en commun, et tirent leurs provisions de leurs champs, de leur jardin, de l'auberge. Ils déposent également dans un trésor commun les traitements de ceux d'entre eux qui occupent des charges et l'on distribue chaque jour à chacun ce qu'il lui faut pour se nourrir, partageant d'après le nombre des bouches. Ce qui est nécessaire pour les mariages ou les deuils est compté et fixé. Toutes les affaires s'administrent en partageant la besogne entre les enfants et les frères cadets. Ces règles et ces exemples ont été tracés par Li Tsong Ou de l'Académie des Han-Lin.

Commentaire. — « Notre royaume », il désigne le sien, celui de Wen. « Li-Siang » avait pour nom familier Fang ; pour nom d'honneur, Ming Yuen ; il était de Tchou-Tcheou. Ayant été ministre Siang, il reçut pour titre d'honneur Li Siang. « Auberge », où descendent les voyageurs. Li Tsong Ou est le fils de Li Siang ; son nom d'honneur était Tcheng Ou.

117. Jusqu'ici on a exposé l'explication des principes.

Li-Shi dit : Les dix premières sections expliquent l'amitié qui doit unir les pères et les fils ; les huit suivantes expliquent les rapports entre le prince et ses sujets ; les cinq suivantes exposent les relations des époux entre eux ; les dix qui viennent après exposent la subordination des jeunes gens aux gens plus âgés ; la suivante, les devoirs d'amitié entre les compagnons et amis ; les onze dernières expliquent d'une manière générale et commune les cinq grands devoirs.

Quelqu'un demandait pourquoi dans ce dernier chapitre la section des amis et compagnons était si défectueuse. Tchou-tze répondit : Lorsqu'en ce temps on a puisé aux autres livres pour insérer dans celui-ci, on a oublié ce chapitre et on l'a laissé incomplet.

# SIAO HIO

## LIVRE VI

### DEUXIÈME PARTIE

## CHAPITRE EXTERNE (SUITE)

### PEN 8

---

#### DES BONNES ACTIONS

##### EXEMPLES DONNÉS PAR LES SAGES MODERNES

1. On demandait à Ti-Ou-Luen : Prince, n'avez-vous point de sentiments personnels ? Il répondit : Jadis quelqu'un me donna un cheval qui pouvait faire un millier de milles ; bien que je n'eusse pas voulu l'accepter, chaque fois que nous trois kongs nous devions nommer à une charge je ne pouvais jamais l'oublier ; cependant je ne lui ai jamais donné de charge. Le fils de mon frère aîné étant malade je suis allé près de lui dix fois en une seule nuit, puis m'en suis retourné et j'ai dormi tranquillement. Mon fils étant malade je n'ai point été le voir, mais je n'ai point dormi de toute la nuit. Ne doit-on pas dire en conséquence que j'ai encore des caprices ?

Commentaire. — Ti-Ou est un nom de famille. *Luen* est un nom familier. Son nom d'honneur était Pe-Yu, il était de King-Tchao au royaume de Han. Il était Sse-Kong et se rendit célèbre par son intégrité. Le royaume de Tcheou avait créé trois titres de prince-ministre : le Tai-Shi, le Tai-Fou et le Tai-Pao [1]. Les Hans de l'Est en créèrent trois (autres) : le Tai-Shi, le Sse-Tou et le Sse-Kong [2]. — Tchou-Tze dit : Ne point

[1] *I. c.* le grand assistant, le grand tuteur, le grand gardien.

[2] *I. c.* les ministres de la guerre, de l'education et des travaux publics. Litt., le grand officier, le chef des etudiants, le surintendant des travaux, tunnels, etc.

*Hans orientaux*, dynastie impériale qui regna sur la Chine de 25 P. C. à 220. Ils sont appeles orientaux a cause de la position de leur capitale Loh-Yang.

l'avoir promu à une place est une chose louable; mais n'oublier jamais cela dans son cœur qu'il lui avait demandé de le nommer à des charges, et ne pouvoir s'empêcher de laisser pénétrer son esprit de cette pensée, certainement c'est avoir des pensées personnelles. Il dit en outre : Celui, par exemple, qui s'est levé dix fois, puis qui ne se lève plus (en une autre occasion) agit par caprice : il évite cependant tout grand blâme. Celui là seul qui parvient à ce point sait employer ses forces avec ardeur dans les grandes choses, sait procéder avec réflexion et prudence dans les affaires importantes.

2. Liu-Kuan, bien qu'il fût saisi[1], ne parlait pas avec précipitation et ne changeait point de visage. Sa femme voulut l'éprouver et l'exciter à se fâcher; un jour qu'il attendait le moment d'aller à la cour, il s'était habillé et avait mis tout en ordre. Elle fit apporter par une servante la viande et le bouillon, le lui fit renverser et (ainsi) couvrir de taches l'habit de cérémonie de son mari. Comme la servante ramassait (ce qui était tombé) avec empressement, Liu-Kuan, sans changer de mine ou de couleur, lui dit avec douceur : Ne vous êtes-vous pas brûlé la main dans la sauce ? Telles étaient sa nature et sa modération.

Commentaire. — Liu-Kuan avait pour nom d'honneur Wen-Zhao ; il était de Hong Nong[2] au royaume de Han. — « Préparé et mis en ordre », il s'était habillé et avait achevé ses préparatifs, la mise en ordre de tout le nécessaire.

3. Tchang-Tsen avait la mine noble; il était attaché aux rites, parfaitement réglé dans ses mouvements et tout son extérieur. Quand même il était à la maison, dérobé à tous les regards, il se tenait toujours dans un ordre parfait. Si même il ne rencontrait que sa femme et ses enfants, il avait toujours un air de majesté. Parmi ses concitoyens et amis il parlait toujours avec précision, et sa mine était toujours sérieuse. Il fut la norme et le modèle des trois *Fous*. (Voy. Commentaire.)

Commentaire. — Tchang-Tsen avait pour nom d'honneur Tse-Hiao, il était de Ping-King[3] au royaume de Han. « L'air grave », grave et noble, sa mine inspirait le respect. — Comme un père (prince), élevé et vénérable. Les Hans avaient établi trois *Fous* :

[1] Quand il aurait eu lieu de se fâcher.
[2] Actuellement Ling Pao, au département de Shen Tcheou.
[3] Actuellement Li-Tcheou, département de Thsi-nan fou.

le *King-Tchao-In*, le *Ping-Y* à gauche, et le *Fou-fong* à droite[1]. Tous trois étaient régis de la ville de Tchang-Nan[2]. — « Forme et modèle », *i. e.* règle et loi.

4. Au commencement du temps *Kian-Ou*[3], étant Ping-y de la droite, il demanda un congé et s'en alla à Ping-Ling. Apercevant la porte de la cour il se mit à pied. Le Tsou-Pou[4] s'avançant vers lui, lui dit : Les fonctions de Votre Excellence sont élevées, sa vertu est grande, il ne doit point se traiter légèrement lui-même. Tchang-tsen lui répondit : On descend à la porte du prince. Selon le rite, on s'incline vers son char. Kong-tze, parmi ses concitoyens, était comme l'homme simple et droit. Dans le royaume de ses père et mère on doit suivre exactement les rites. Est-ce que pour cela je m'abaisse ?

Commentaire. — Kian-Ou est un titre d'année[5]. Shi est la cour des mandarins. Le Tsou-Pou est l'intendant du Ping-Y. « Simple », vrai et droit dans ses manières.

5. Yang-Tchen vantait la grande vertu de Wang-My de King-Tcheou[6] et le fit nommer gouverneur de la ville de Tchang-Y[7]. Un jour l'y ayant rencontré, Yang-My voulut lui remettre secrètement dix livres d'or. Mais Yang-Tchen lui dit : Votre ancien ami vous connaît, Maitre, mais vous ne le connaissez pas. Comment cela se fait-il ? Wang-My reprit : Il fait nuit et obscur, on ne le saura pas. Yang-Tchen répondit : Le Ciel le sait, les Esprits le savent ; moi je le sais, vous le savez ; pouvez-vous dire qu'on ne le saura pas? Wang-My s'en alla tout confus.

Commentaire. — Yang-Tchen avait pour nom d'honneur Pe-Ki; il était de Hong-Nong[8] au royaume de Han. Il était Tze-shi de King-Tcheou[9]. « Votre ancien ami » : Yang-Tchen se désignait ainsi lui-même. — « Maitre », désigne Wang-My. — Hiong-Shi[10]

[1] Trois grandes préfectures sous les Hans, l'une comprenant la capitale et les deux autres aux deux côtés de la première.
[2] Capitale du royaume.
[3] Nom de regne de Wu-ti, depuis 25 jusqu'à 56 P. C.
[4] Conservateur des registres : intendant.
[5] Voir ci-dessus.
[6] Ville et departement du Hou-Kouang.
[7] Ville et arrondissement du departement de Lay-Tcheou-Fou.
[8] Voyez plus haut.
[9] Sous-prefet.
[10] Philosophe de l'ecole de Tchou-hi, auteur du Sing-li Keun-Shou.

dit : En plein jour, il ne trompait point le ciel ; à l'obscurité il ne trompait point les esprits. Il ne voulait point tromper son propre cœur, au dedans de lui, ni à l'extérieur les autres hommes.

6. Mao Yong et quelques compagnons du même rang, la pluie tombant avec force, se blottirent au pied d'un arbre ; là tous s'accroupirent vis-à-vis l'un de l'autre, entre-croisant les jambes ; Mao-Yong seul s'assit droit et se maintint dans une attitude convenable. Kou-lin-tzong passa par là, le vit et admira sa conduite si différente de celle des autres. Il l'aborda et lui demanda de venir passer la nuit en sa demeure (ce que Mao-Yong accepta). Le lendemain Mao-Yong (voyant que) Kou-lin-tzong avait tué une poule et préparé le riz et pensant que cela avait été fait pour lui, alla sans tarder les porter à la mère de Kou-lin et l'aida[1] à préparer les légumes, le pain et le riz. Kou-lin-tzong (de son côté) se levant, salua son hôte et lui dit : Maitre ! vous êtes vraiment un sage ! Celui-ci l'exhortant à s'instruire, il fit de grands progrès dans la vertu.

Commentaire. — Mao-Yong avait pour nom d'honneur Ki-Wei ; il était de Tchen Lio[2] au royaume de Han. — Le nom familier de Kou-lin Tzong était K'ou-Tai ; il était de Tai-Yuen[3]. « Différent », de tous les autres hommes.

7. Tao-K'en, préfet de Kuang-tcheou, quand il se trouvait dans la ville et n'avait rien à faire, emportait tous les matins cent briques hors de sa maison et le soir il les rapportait et les y remettait. Quelqu'un lui ayant demandé le motif (de sa conduite) il répondit : Quand j'étais à Tsong-Yuen[4] j'exerçais constamment mon activité, je crains que si je reste dans une oisiveté excessive je devienne incapable de gérer les affaires. Son cœur était actif, plein d'ardeur et ses forces exercées.

Commentaire. — Le nom de famille de Tao K'en était Shi King, il était de Po-Yang[5] au royame de Tchin. Devenu magistrat, il eut pour résidence Ta-Yu. A cette époque Tsong-Yuen était ruinée et détruite, Tao-K'en fit tant d'efforts qu'il la releva. Ainsi en portant des briques soir et matin, il s'exerçait au travail.

[1] Litt., celle-ci prépara avec lui.
[2] Ville du Khai-Fong-fou.
[3] Ta-Yu, chef-lieu du departement de Nan Ngan Fou.
[4] Lou Shan au Jou-Tcheou ; departement et ville du Kouang Tong.
[5] Arrondissement et chef lieu du departement de Iao-Tcheou Fou.

8. Dans la suite Tao-K'en devint Tze Shi de King-Tcheou. Sa nature était foncièrement intelligente et perspicace; il s'appliquait avec ardeur aux affaires de sa charge. Profondément modeste il observait les rites. Il aimait (à observer) les devoirs des hommes. Il restait toujours assis droit et les genoux rapprochés, jusqu'au coucher du soleil. Ayant de nombreux rapports (avec les pays situés) au delà de la frontière, en mille affaires, en dix mille causes, il ne manquait ni excédait en rien. Qu'on lui écrivît de loin ou de près il répondait à tous de sa main. Il ne laissait pas les affaires s'accumuler comme le liquide qui coule d'un pinceau et souffrir des retards. Il allait au-devant de ceux qui venaient de loin vers lui et des étrangers, et les faisait entrer chez lui. Aucun hôte n'était arrêté à sa porte.

Commentaire. — Aimer à accomplir ses devoirs (est une disposition qui) honore le nom et la doctrine. « Au delà de la frontière », ce qui est en dehors du royaume. — Le royaume de Tchin était sur la rive gauche du Kiang, c'est pourquoi King-Tchou était la porte occidentale du royaume. C'est de là qu'on dit : au delà de la frontière.

9. Il disait habituellement : Le grand Yu, étant un saint, était parcimonieux de l'ombre d'un seul *tsun* (pouce). Étant du commun des hommes on doit tenir à l'ombre d'un *fun* (0,10). Comment peut-on se pervertir en restant oisif, en se divertissant, et s'adonnant à la boisson? Pendant la vie on n'en éprouve que du dommage, après la mort on reste sans gloire. C'est bien là se perdre soi-même.

Commentaire. — L'ombre est une ombre de temps.

Comme les assesseurs de son conseil laissaient souvent traîner les affaires, pour causer et se livrer au jeu, il saisit leurs verres et bouteilles de vin, les instruments de jeu [1] et les jeta dans le Kiang. Si c'étaient des militaires attachés à sa maison (qui se livraient au jeu), il les frappait du bâton ou du fouet. Il disait que les jeux étaient dignes des esclaves employés à garder les troupeaux. Les doctrines de Lao-tze et de Tchouang-tze [2], vaines et

[1] *Shou*, *Pou*, damier, échiquier.

[2] C'wang-tze ou Tchouang-Tchao, du Liang, né en 330 A. C., philosophe taoïste, abandonna sa position pour se livrer exclusivement à la méditation. Célèbre par le cynisme de ses maximes.

trompeuses, ne sont point conformes aux enseignements, conformes aux mœurs des anciens rois; on ne doit point les suivre. Les sages doivent garder soigneusement les habits et le bonnet prescrits par les règles, et de la sorte acquérir la dignité et poser un modèle. Si l'on cherche le renom [1] par le désordre de sa chevelure [2] et de ses habits, comment pourra-t-on se dire avancé dans la vertu?

Commentaire. — Les instruments de jeux sont le damier, l'échiquier, les dés, etc. — « Vaines et trompeuses. » Par là il déclare toutes les maximes de Laotze et de Tchouang-Tze dépourvues de fondement et de vérité. — « Poser », établir et conserver. — « Yang-Wang ». d'après le Tong-Kien (miroir général), cela se fait en allant nu-pieds. Se livrer au plaisir et à l'oisiveté, s'enivrer, s'adonner au jeu et aux longs bavardages, retarder l'exécution des affaires, aller pieds nus et la tête en désordre, ce sont tous vices provenant de la doctrine de Laotze et de Tchouang-Tze qui met en honneur ce qui est vain et ténébreux et détruit les rites et les règles morales. — Entretenir des espérances, *i. e.* des espérances vaines.

10. Wang-Po, Yang-Kiong, Lou Tchao-Liu et Lo-Pin-Wang étaient en réputation de lettrés; on les appelait les quatre forts. Mais Pei-Hing-Kian disait : Ceux qui sont arrivés à un point élevé de la sagesse mettent au dessus l'intelligence et la perspicacité, et rangent à la suite la littérature et les arts. Wang-Po et les autres, bien qu'ils aient les mêmes facultés que vous, sont légers, empressés, superficiels, sans retenue [3]. Des gens pareils sont-ils des instruments propres à recevoir les émoluments de l'Etat? Yang-Kiong est grave et circonspect; il est digne de recevoir une magistrature. Si les autres en obtiennent, ce sera un grand bonheur s'ils finissent bien. Quelque temps après Wang-Po tomba dans la mer du Sud. Lou Tchao se précipita dans l'Ing-shoui. Lo Pin fut tué par ordre du prince. Yang-Kiong seul mourut magistrat d'Ing-Tchouen [4]. Le tout arriva selon les paroles de Pei Hing-Kian.

Commentaire. — Le nom d'honneur de Pei Hing-Kian était S[illegible]-Yu; il était de Kiang-Tcheou [illegible] au royaume de Tang. — « L'intelligence », désigne ici la pratique; « la

[1] M., [illegible] Voy. Commentaire.
[2] [illegible]
[3] [illegible]
[4] [illegible] Département et ville [illegible]

perspicacité », le savoir pénétrant. — « Léger, empressé », *i. e.* sans gravité, ni calme. — « Superficiels, sans retenue », sans profondeur, ni discrétion.

11. Kong-K'en aimait à pratiquer la justice comme un autre à suivre ses passions. Il ne regardait ni en avant ni en arrière (mais allait toujours droit). Quand il s'agissait d'un gain ou d'un traitement, il se retirait avec crainte et timidité, comme un homme faible et peu intelligent.

Commentaire. — Le nom d'honneur de Kong-K'en était Kiun-Sheng. Il descendait de Kong-Tze à la trente-huitième génération.— « Faible », *i. e.* faible et pauvre. Tandis qu'il était vaillant pour pratiquer la justice, il était craintif quand il s'agissait de rechercher profits et émoluments.

12. Liu-Kong-Tcho était gardien de la frontière et y avait son siège. Son fils passait souvent les frontières sans être connu du lieu où il allait, district ou village. En sortant ou rentrant, il descendait de cheval en dehors de la porte aux lances. Là, il interpellait les vieillards en les appelant ses compagnons de tente, et tous venaient lui offrir leurs hommages; il n'avait pas besoin de plaire en flattant.

Commentaire. — « Gardien de la frontière », *i. e.* général préfet, commandant en chef de la muraille. A la porte de cette muraille sont disposées des lances; c'est pourquoi on l'appelle la porte des lances.

13. Liu-Tsong-Ing se gouvernait lui-même selon les bonnes règles. Lorsqu'il se trouvait en sa demeure et n'avait rien à faire, il se tenait droit en s'asseyant et joignait les mains. S'il sortait de la porte intérieure de la maison il n'allait jamais sans avoir mis sa ceinture. Trois fois grand protecteur, il n'eût pas même un cheval de prix dans son écurie! Il ne parfuma jamais ses vêtements. Quand il revenait de la cour, il s'occupait à lire ; les volumes ne quittaient point ses mains.

Commentaire. — Liu-Tsong-Ing fut commandant des pays de Shan-Nan, Kian-Nan, et Tiang-Ping, et de la sorte il fut trois fois grand protecteur. Quand il était revenu de la cour, il ne laissait jamais les livres de côté. — S'asseoir droit, joindre les mains et garder la ceinture sont des marques de modestie et de convenance. N'avoir point de cheval de valeur, ne point parfumer ses vêtements, c'est de la modération et de l'économie; lire sans jamais quitter les livres, c'est de l'application.

14. Selon les coutumes domestiques de sa famille, lorsqu'il était en charge, il n'annonçait jamais à l'empereur les présages jugés heureux ; il ne propagea jamais les pratiques des Taosze et des Bouddhistes ; il ne se relâcha jamais de la rigueur des lois contre la concussion. En quelque tribunal de province qu'il siégeât il se plaisait à rendre service aux pauvres et affectionnait les orphelins. En temps d'inondation ou de sécheresse, il se mettait en mesure de prêter aux nécessiteux. Il entretenait dans le plus brillant état les magasins [1] et les provisions de l'armée. Quand les impôts ne pouvaient être payés entièrement il les remettait et pardonnait. Il entretenait et développait les hôtelleries et les stations. Il traitait magnifiquement ses hôtes et entretenait soigneusement les soldats [2]. Quand le temps était venu, il faisait renouveler, augmenter considérablement le blé préparé et les provisions des magasins. S'il y avait des jeunes filles orphelines, pauvres, mais d'anciennes familles de magistrats, en âge de prendre l'épingle à la chevelure [3], il leur cherchait un époux, dépensait son argent à leur procurer les présents de noces et les mariait.

COMMENTAIRE. — Tout ce qui suit les mots : « lorsqu'il était en charge », indique les coutumes de la famille Leu. — « Atténuer », appliquer avec indulgence. — « Il donnait en prêt », *i. e.* de l'argent, des aliments. — « Il entretenait les magasins publics et les provisions de bouche de l'armée en un état brillant », *i. e.* il ne leur laissait jamais rien manquer (aux magasins). — Il faisait remise », exemptait. « Hôtelleries », (maison) où l'on reçoit les passagers. — « Stations » de poste pour les chevaux... — « Préparé », mis en magasin. — Tang et Tzang sont des noms de magasins. On y dépose de l'argent et des pièces de soies. — « Anciennes familles à [illegible] », équivaut à familles de magistrats. — « Arrivée à l'âge de porter l'épingle à la chevelure », *i. e.* à quinze ans.

Hiong Shi dit : Il ne signalait pas à l'empereur les présages heureux. Cela fait allusion aux flatteurs du souverain.

Ou-Shi dit : Il augmenta considérablement la quantité de blé qui avait été d'abord déposée dans les greniers publics ; quand pour donner et recevoir il y a une liste arrêtée on ne peut suivre son caprice dans la distribution de ces approvisionnements.

[1] Les magasins [illegible]. L'empire [illegible] les principales [illegible] où l'on enserre des quantités [illegible] de denrées [illegible] et [illegible] tout [illegible] pour les [illegible] et [illegible] temps de [illegible].

[2] Leur donnait [illegible] de leur valeur.

[3] Voyez plus haut, [illegible].

[4] [illegible] Ou [illegible] tout est marqué.

15. Liu-Pien dit : Wang-Ya occupant les fonctions de ministre d'État, accumulait les profits et l'influence. Sa fille, mariée et entrée dans la famille Teou, vint un jour lui demander : J'ai rencontré un bijoutier qui demande, pour une épingle de cheveux merveilleusement travaillée, sept cent mille pièces de monnaie[1] ; achetez-la. Wang-Ya lui répondit : Sept cent mille pièces de monnaie, c'est pour moi un mois de traitement. Dois-je être parcimonieux pour toi ? Cependant sept cent mille pièces pour une seule épingle, c'est vraiment merveilleux. Nous nous attirerons mutuellement des chagrins. La jeune fille n'osa plus souffler mot.

Commentaire. — Wang-Ya était ministre du royaume de Tang. « Il accumulait les profits et la puissance », *i. e.* il réunissait en sa main différentes fonctions. — « Sa fille mariée dans la famille Teou », c'était la fille de Wang-Ya, mariée à un homme de la famille Teou. — « Venue », voir ses parents. — Hiong-Shi dit : Wan-Ya était parcimonieux et vraiment avare. Il arrêta sa fille en employant un subterfuge. C'est pourquoi il disait qu'une chose aussi extraordinaire attirerait des chagrins. En effet un objet d'art merveilleux excite les désirs et les disputes et engendre d'ordinaire des peines et des chagrins.

16. Quelques mois après, la jeune femme ayant réuni ses parents pour une fête nuptiale, dit à Wang-Ya : L'épingle dont je vous avais parlé[2] orne maintenant la tête de la femme de Fong-Wai. C'est vraiment Fong-Kio[3]. Wang-Ya répondit en soupirant : Fong-Kio est magistrat ; s'il veut un bijou de sept cent mille sapèques pour orner la tête de sa femme, comment cela pourra-t-il durer ?

Commentaire. — « Ayant réuni ses parents » pour un repas.

17. Fong-Kio était un employé inférieur du palais du ministre Kia-Sou. Mais il était très familier avec le ministre. Kia-Sou avait des esclaves qui voulaient se donner le luxe et la richesse de l'extérieur. Fong-Kio leur donna de sages avertissements. Une dizaine de jours ne s'étaient pas encore passés qu'il vint de bon matin chez le ministre Kia-Sou. Deux personnes habillées de bleu apportèrent et présentèrent du vin de *Ti Howan* (digitale, pied-

[1] Sapeques, petite pièce de cuivre ; un dizième de taël.
[2] Litt., précédente.
[3] *Kio* signifie pierre précieuse.

d'alouette). En ayant fait prendre à Fong-Kio, il tomba mort au milieu du repas même. Kia-Sou versa d'abondantes larmes, mais il ignorait complètement la cause (de cette mort).

COMMENTAIRE. — Kia-Sou était ministre. « Familier », proche et ami. « Avertissait », lui faisait des remontrances. Les gens habillés de bleu étaient les serviteurs. Le Ti-Hoang est une médecine. Dégagé du poison, on le donne même par supercherie, pour du vin. — « Au milieu du repas » (litt., du riz), *i. e.* en même temps qu'il mangeait le riz. Fong-Kio craignant qu'en étalant leur magnificence et leur richesse, les esclaves ne le compromissent, leur donna de sages avertissements. Les esclaves, craignant que Fong-Kio n'avertît leur maître [1], l'empoisonnèrent.

L'année après Wang-Ya et Kia-Sou tombèrent dans le malheur.

COMMENTAIRE. — « Tombèrent dans », furent atteints par. — Wang-Ya et Kia-Sou furent tués par l'eunuque Kio-Shi-Liang.

18. Hélas ! Wang-Ya estimait la grandeur, les richesses extraordinaires comme ce qu'il y a de magique dans les choses, et les connaissant selon la réalité, il s'exprimait en conséquence ; mais ne connaissant que cette nature magique, il ne savait pas que ce qu'il y a de surnaturel dans la faveur, la force, la puissance et l'autorité est plus fort que ces choses elles-mêmes. Fong-Kio, placé dans une position inférieure, était avide de richesses et de choses précieuses, il ne sut pas établir fermement sa maison. Il servit avec une fidélité complète, mais ne sut pas se garder lui-même. Il n'est pas besoin d'expliquer cela longuement. Les esclaves de Kia-Sou, en faisant mourir leur hôte au milieu de la galerie, ne le savaient pas eux-mêmes. Si même on veut être grand et riche depuis le commencement jusqu'à la fin, pourra-t-on y parvenir ?

COMMENTAIRE. — Au milieu de la force et de la puissance, de la faveur et du pouvoir, le malheur se tient en embuscade ; c'est pourquoi on les dit magiques. — « Le sachant il le disait », il connaissait naturellement le vrai et le faux des choses. C'est pourquoi il parlait conformément à la vérité. — « Dans son office il remplissait tous les devoirs de la fidélité », il remplissait tous les devoirs du cœur envers Kia-Sou. — « L'hôte de la porte », désigne Fong-Kio. « Galerie » est le bâtiment plus bas qui entoure la cour.

[1] Ne l'arrêtât dans le luxe et le nombre de ses esclaves.

Ainsi de ce seul cas on pourra tirer des avertissements de plusieurs genres.

Commentaire. — Hiong-Shi dit : On ne doit point être avide de grandeur, de supériorité, de richesses merveilleuses. Voilà la première leçon. On ne doit point s'enorgueillir de la faveur, de la puissance, de la force et de l'autorité, c'est la seconde. Quand on les aime d'une manière répréhensible on ne peut établir solidement sa maison, c'est la troisième. Quand on pèche en parole, on ne sait point se garder soi-même, voilà la quatrième. Quand on est trop indulgent pour ses esclaves et qu'on leur laisse étaler la grandeur et la richesse, on cause, sans le savoir, la perte d'un hôte; c'est la cinquième.

19. Wang-Wen-Tseng-Kong, dans ses examens de licencié, de docteur et de conseiller, obtint chaque fois le premier rang. Les autres lui dirent en plaisantant : Le *Tchouang-Yuen*[1] a passé les examens de trois degrés, il n'aura pas assez d'une seule vie pour manger et s'habiller. Kong répondit sans changer de visage : Ma pensée principale à moi Wang-Tseng [2] n'est pas de m'amuser et de me satisfaire (le plaisir et la bonne chère).

Commentaire. — Le nom familier du Kong était Tseng, son nom d'honneur Hiao-Sian, il était de Tching-Tcheou[3] au royaume de Song. Entré en charge il parvint jusqu'au ministère; on lui donna comme titre posthume le nom de Wen-Tseng. — Le Tchouang Yuen désigne le Kong (par plaisanterie). « Les trois degrés », la licence, le doctorat, le grade de conseiller de cour; il avait été le premier partout. — Si l'on ne se propose pas comme but le plaisir et la bonne chère on saura faire régner la paix et le bonheur dans le monde.

20. Fan-Wen-Tcheng-Kong, dès sa jeunesse, était d'une modération parfaite. Dans la richesse et la grandeur, la pauvreté et l'infériorité, le blâme ou la louange, la joie ou la peine, son cœur ne s'émouvait nullement. Il embrassait le monde entier dans son cœur généreux. Il répétait souvent : Les sages sont dans la peine avant que l'empire soit dans la peine; quand l'empire est dans la joie ils se réjouissent après lui.

Commentaire. — « Son cœur ne s'émeuvait pas. » Il ne désirait ni la richesse, ni la grandeur; il ne craignait ni la pauvreté, ni la bassesse. Si on disait du mal de lui, il ne

[1] Titre du membre le plus élevé en grade de l'Académie impériale des Han-Lins, ou du premier à l'examen de docteur. Les compagnons de Wang-Wen l'appellent ainsi par dérision.

[2] Autre nom de Wan-Wen; voir le Commentaire.

[3] Département et chef-lieu au Shan-Tong

s'en fâchait pas; si on lui donnait des éloges il ne s'en réjouissait point. Quand il réussissait il était sans joie; quand il éprouvait un échec il ne s'en chagrinait point. S'affliger avant que l'empire soit dans la peine, se réjouir après qu'il a été mis en joie, c'est le propre d'un cœur plein d'humanité.

21. Pour servir le prince et fréquenter les hommes il faut une grande droiture; on ne doit ni avancer ni reculer [1] pour atteindre le gain et éviter la peine. Quand il avait à agir il le faisait selon la mesure de ses forces. Il disait : Notre action doit être conforme à ce principe; que nous réussissions ou pas, cela ne dépend pas de nous. Bien que l'on soit saint et sage on ne doit pas se fier à ses qualités; pourrais-je donc être négligent ?

Commentaire. — « Être droit », conserver sa rectitude; de cette manière il faisait son possible. Quand on sert le prince et gouverne les hommes et que l'on cherche à rester ferme en tout, on ne court pas au gain, on ne fuit pas la peine. Quant on doit agir on fait entièrement son possible. Que l'on réussisse ou que l'on échoue, ce n'est point à cela que l'on applique son cœur, car en suivant exactement les lois morales on peut laisser faire le décret du ciel [2] et l'attendre.

Tel est le sens.

22. Sse-Ma-Wen-Kong disait fréquemment : Je ne suis pas au dessus des autres hommes, mais je ne puis ne point apprendre aux hommes tout ce qui a été fait en (cet) âge [3].

Commentaire. — Dire la vérité et c'est tout.

23. Kuan-Ning restait généralement assis sur un lit de bois; jusqu'à l'âge de cinquante ans il y demeura sans étendre ses jambes et, dans son lit, la place des genoux était percée d'un trou (pour les y laisser entrer).

Commentaire. — Le nom d'honneur de Kuan-Ning était Yu-Nan. C'était un des grands du royaume de Han. Les anciens s'asseyaient constamment (droits) et comme à genoux.

24. Li-Tcheng-Hian-Kong, dès sa jeunesse, étudiait et s'instruisait, et

[1] Courir après, abandonner.

[2] *I. e.* faire succéder le succès au revers. Tous les événements, selon la doctrine confucianiste, et surtout le succès dépendent d'un décret du ciel.

[3] Litt., ce qui se fait doit correspondre au dire.

réglait parfaitement son cœur. Faisant du développement de sa nature le fondement (de son éducation), il réprimait ses caprices et son désir, il ne suivait guère sa fantaisie et ses goûts. Il ne parlait pas avec empressement, son visage ne changeait point (facilement), il ne marchait point avec hâte, il ne prenait jamais des attitudes négligées ; jamais une plaisanterie, une parole moqueuse, peu réfléchie ou vulgaire ne sortait de sa bouche. Pour les avantages, les joies, les beautés de ce monde, depuis les voix séductrices, les réjouissances, les festins, jusqu'aux jeux de dé et d'échec et aux tours merveilleux, il n'avait ni goût ni attrait; il les tenait pour insipides.

Commentaire. — « Gouverner son cœur », *i. e.* le maintenir bien réglé. « Développer sa nature », entretenir et développer la vertu naturelle. — Les paroles qui suivent, « il avait peu de caprices, etc. », se rapportent par le gouvernement du cœur au développement de la nature. « Avec hâte, précipitamment », se hâter avec un empressement excessif. — « Vulgaire », d'éducation basse ; « habile », d'un jeu d'esprit adroit.

26. Le docteur Ming-Tao restait assis droit comme une statue[1] de terre, jusqu'au coucher du soleil. Quand il rencontrait quelqu'un, il était toujours recueilli et bienveillant.

Commentaire. — Être assis droit jusqu'au coucher du soleil, droit comme un homme de terre, c'est une marque d'attention sur soi-même.

27. Ming-Tao, quand il traçait une lettre, était extrêmement attentif et respectueux. Il disait généralement : Il ne faut pas (seulement) désirer que les lettres soient bien tracées car c'est là l'instruction nécessaire.

Commentaire. — Tchou-tze dit : C'est ainsi que l'on doit maintenir son cœur bien réglé. (Il faut les bien tracer.)

28. Liu-Tsong-Tin-Kong, rencontrant un jour Wen-Kong, lui demanda s'il fallait régler ses actions de manière à perfectionner son cœur, s'il devait agir ainsi jusqu'à son dernier jour. Wen-Kong lui répondit : Oui, cela est ainsi. Liu-Kong reprit : Par quoi dois-je commencer dans mes actions ? Wen-Kong répondit : Vous devez commencer par ne jamais dire une parole mauvaise.

[1] Litt., comme un homme de terre.

Commentaire. — Tseng Tin était un nom de convenance donné à Yuen Ceng. Tchou tze dit : Wen Kong en disant : « Cela est ainsi », apprend à tenir pour vraie la maxime du Tai Hio[1] et montre qu'en conformant son esprit à la vérité, on ne se trompe pas soi-même.

29. Liu-Kong estimait d'abord cette vertu facile ; puis s'étant mis à examiner et corriger lui-même, quand il était rentré chez lui, tout ce qu'il avait dit et fait chaque jour, il était comme s'il avait les bras saisis, et sentirait en lui-même une vive contradiction. Ayant ainsi fait les plus grands efforts pendant sept ans, il fut maître de lui même (il réussit). Dès lors ses paroles et ses actions parfaitement égales concordaient entièrement tant au dedans qu'au dehors. Alors reprenant les affaires et les conduisant avec un calme parfait, il se distingua (dans ses fonctions) jusqu'à la fin.

Commentaire. — « Croyait facile », estimait facile de ne commettre aucune faute en parole. « Il était comme s'il on le tirait, etc. », il veut dire par cette comparaison que ses paroles et ses actes étaient en opposition. Ou-Shi dit : « Saisir » c'est tenir par ; *tchao*, c'est l'avant bras. — « Saisir », prendre de l'avant bras, *i. e.* si l'on veut remuer le bras en le portant çà et là, et que l'on est pris par ce bras, on ne peut le remuer ainsi.

30. Liu-Kong, quand il rencontrait un hôte ou un ami, pour éviter de perdre son temps en causant et discourant, ne se courbait pas et ne se tenait pas de travers ; il se tenait les épaules droites, sans remuer le corps, et il ne remuait ni jambe ni main (pour ne pas être tenté de rester là).

Commentaire. — Il pratiquait exclusivement la modestie.

31. Siu-Tsi-Tsong Kiu étant à l'école du docteur An Ting-Ho, mit en œuvre dès l'abord toutes les forces de son cœur, et faisait tous ses efforts pour pratiquer la vertu, sans chercher à obtenir une fonction. Il se proposa comme but fondamental de pratiquer l'enseignement de son maître[2] ; il servit sa mère avec la plus grande piété filiale. Il disait souvent : La première fois que je vis An-Ting, quand je me retirai, je tenais la tête un peu penchée sur le côté : An-Ting, s'animant subitement, m'appela en disant : Tenez la tête droite.

[1] *Tai-Hio*. Voyez plus haut.
[2] Ou : la justice par son instruction.

Je pensais alors en mon intérieur : Non seulement je tiendrai la tête droite mais je dois aussi rendre mon cœur droit et depuis lors je n'osais plus (tolérer) aucun sentiment mauvais dans mon cœur. Lorsqu'il fut mort on lui donna le titre posthume de Tsei-Hiao.

Commentaire. — Le père de Siu-Tsong-Kiu étant mort depuis longtemps, Siu-Tsong remplit envers sa mère tous les devoirs de la piété. Tchou-tze dit : Des hommes de ce genre ayant un destin et une nature excellente, s'ils se mettent à se corriger de toutes manières, ne commettent plus jamais aucun mal.

32. Les vêtements de Wen-Tchong-tze étaient simples, mais propres et de peu de valeur. La soie, la gaze de soie, le brocart, les étoffes bigarrées, n'étaient point admis chez lui. Il disait : « Les sages n'emploient pas ce qui n'est ni jaune ni blanc. Aux femmes conviennent le vert et l'azur. »

Commentaire. — « Simple » d'ornementation et peu cher. « Propre », non souillé par les taches. — « Peu », pas surabondant. — « Peu variés », outre qu'ils étaient simples et propres, ils n'avaient pas d'ornements nombreux. — « Jaune, blanc », *i. e.*, de la couleur naturelle du chanvre et de la soie. — « Bleu, vert, azur », couleurs obtenues en teignant.

33. Liu-Pien dit : Les trois frères de K'eo-Shi-lang observaient toujours la tempérance. S'ils n'avaient point d'hôte à leur table on ne leur servait point deux soupes ni de la viande rôtie. Le soir, dans leur riz, ils ne mangeaient que des concombres et des raves.

Commentaire. — Les frères de la famille K'eo étaient du royaume de Tang. L'aîné était K'eo-K'u, il était professeur de l'Académie des Han-lins.— Le suivant K'eo-Tchou était magistrat du titre de Ki-Shi-tchong [1]. Le troisième K'eo-K'ei était employé du tribunal des rites. « Inviter », faire venir chez soi. « Pas de deux espèces », il ne faisait pas préparer deux sauces, soupes différentes. « Sauce (ou bouillon) », jus de viande. « Concombres, raves » sont des noms de légumes.

34. Li-Wen Tching-Kong avait bâti sa maison en dehors de la porte Fong-Kiu, et quand il avait fini les affaires, il faisait tourner son cheval devant les bureaux.

Comme on lui faisait remarquer sa grande exiguïté, il répondit en souriant :

[1] Secrétaire du tribunal des censeurs.

Cette maison doit être transmise à mes enfants et petits-enfants. Si elle était construite pour la cour du ministre, évidemment elle serait trop étroite; pour la cour du préfet ou du Fongli elle est trop grande certainement.

Commentaire. — Le nom familier de ce Kong était Li-K'ang; son nom d'honneur, Tai-tchou. Ses fonctions étaient celles de ministre. On lui donna comme titre posthume, le nom de Wen-Tching. Il était de Lo-Tcheou [1], au royaume de Song. — « Maison », habitation. — « Fong-Kiou », nom d'une porte de la capitale du royaume de Song. — La cour devant laquelle on traite les affaires s'appelle la cour expédiant les affaires. *Ting sse Yamen.* « Se retirer », s'en aller, revenir. « Exiguë », étroite, petite. « Taitsou [2] et Fongli [3] » sont des noms de fonctions héréditaires.

35. Tching-Wen-Tsie-Kong, devenu ministre, se traitait aussi simplement qu'au temps où il était gouverneur de Ho-Yang. Plusieurs de ses parents le reprenant lui dirent : Le traitement de Votre Excellence n'est pas maintenant peu considérable; mais si vous continuez à vous traiter de la sorte, bien que vous vous confiez en votre simplicité et votre modération (pour faire juger votre conduite), les gens du dehors se moqueront de vous comme on se moquait du ministre Kong Soun Hông au sujet de sa couverture de coton. Il faudrait que Votre Excellence se conformât quelque peu (aux mœurs de) tout le monde.

Le prince répondit en soupirant : Je n'ai pas à m'inquiéter de ce que je ne pourrais pas vêtir mes gens de brocart et leur donner une nourriture exquise. Mais il en est ainsi de l'esprit de l'homme; il est facile de passer subitement de l'économie à la prodigalité, mais il est très difficile de revenir de la prodigalité à l'économie. Recevrai je toujours mes émoluments actuels? Vivrai je moi même toujours? Un (autre) matin peut être subitement bien différent d'aujourd'hui, et alors si mes gens ont appris longtemps à dépenser, ils ne pourront pas revenir à l'économie et ils conduiront tout à la ruine. Que je sois en fonction ou que je cesse de l'être, que je vive ou que je vienne à mourir, tout cela est comme un seul jour.

Commentaire. — Le nom familier de ce Kong était Ci-Pe; son nom d'honneur,

[1] Probablement H[illegible]an-Fou au Honan. Elle portait le nom de [illegible]-Tcheou [illegible] Wei. [illegible] de même de Shang-Tcheou au Sin-[illegible]

[2] *Tai Tsou*, chef des officiers qui récitent les rites : *T[illegible] Ko[illegible]*.

[3] Du tribunal des rites. Litt. qui publie les rites.

Yong-Hoei; il était de Tzang-Tcheou [1], au royaume de Song. Il fut d'abord gouverneur de Hô-Yang [2], puis il devint ministre, il reçut le titre de Wen-tsie. Kong-Soun-Hông était ministre du royaume de Han, il s'était fait une couverture d'étoffe grossière. Ki-An dit : Kong-Soun-Hông, bien qu'ayant un gros traitement s'était fait une couverture d'étoffe grossière ; c'était en imposer. — D'autres personnes sachant l'économie, la parcimonie de Wen-Tsie, soupçonnant aussi quelque fausseté, lui faisaient des reproches. « Subitement », tout de suite.

36. Wen-Kong dit : Le Kong, mon père défunt, au temps où il était comte, surintendant (Mou), juge (Pan), lorsqu'il lui venait un hôte, il lui servait du vin sans manquer. Il en servait trois ou cinq fois, mais cela ne dépassait pas les sept fois. Il achetait du vin au marché [3] ; il ne servait que des poires, des châtaignes, des baies de jujube, des aubergines en fait de fruit ; de la viande sèche, du jus de viande, des légumes, du bouillon comme mets et n'employait que des plats et vases en porcelaine vernie. A cette époque les Tai-fous, les lettrés et tous les fonctionnaires agissaient de même et l'on ne se blâmait pas l'un l'autre. Quand ils se rencontraient, quel que fût leur nombre, ils observaient les rites. Minces de biens [4] ils étaient larges de pensée (d'affection).

Commentaire. — Le nom du père de Wen-Kong était Ci ; son nom d'honneur était Ho-Tsong. « Fois », tour (faire le tour des verres en versant le vin).

37. Les lettrés et Taifous de nos jours, s'ils n'ont point de vin fait comme au palais, des fruits venus de loin, recherchés et tout extraordinaires, des mets d'espèces nombreuses, des plats surchargés de mets, ils n'osent plus recevoir ni hôte ni ami. Ce n'est qu'après avoir amassé ces choses plusieurs jours de suite que l'on ose écrire une lettre d'invitation. Si l'on agit autrement on vous blâme, on vous critique, on vous traite de stupide et d'avare ; ceux qui ne font pas de vraies prodigalités pour suivre ces maximes, sont extrêmement rares.

Commentaire. — Il indique la manière de distiller le vin au palais. On doit tout

[1] Chef-lieu d'arrondissement au Tching-Kian-Fou.
[2] Ville et arrondissement du Thien-Tsin-Fou.
[3] Et n'en possédait pas chez lui.
[4] Pour eux-mêmes et dans ce qu'ils offraient à leurs hôtes.

préparer et accumuler les choses précieuses. « La lettre » est celle par laquelle on invite ses hôtes.

38. Ainsi les mœurs et les bonnes coutumes se sont affaiblies et corrompues. Si les gens en fonction ne peuvent pas faire cesser cela, peuvent-ils aider à les maintenir ? (Non sans doute.)

Commentaire. — « Gens en fonction. » Cela désigne ici les ministres ; il l'était à cette époque.

39. Wen Kong disait : Ma famille a toujours été pauvre ; de tout temps elle a suivi la pureté et l'abstinence ; ma nature ne s'est jamais complue dans la beauté extérieure et le brillant. Encore à la mamelle, quand mes parents me revêtaient d'habillements ornés d'or et d'argent, rougissant, honteux, je les saisissais et les ôtais. Quand à vingt ans je passai docteur et que je fus dans la salle du festin doctoral (*Wen-hi*) je ne voulus point prendre les fleurs[1] sur ma tête. Mes compagnons d'examen me dirent : C'est un présent du prince, on ne peut le rejeter ; alors je m'attachai une fleur à la chevelure. En cette vie, si l'on prend des habits, ce doit être pour repousser le froid ; si l'on mange, ce doit être pour apaiser la faim ; si l'on ne se permet point de porter des habits salis ou déchirés, c'est qu'on ne cherche point à se faire un nom par son incivilité. Pour moi il me suffit de suivre ma nature.

Commentaire. — *Wen-Hi* est le nom du festin donné à l'occasion du doctorat. « Sali ». taché, boueux; « déchiré », en lambeaux; « s'écarter », s'opposer; « chercher », s'efforcer.

40. Wang-Sin-Min disait souvent : Si l'homme savait toujours mâcher des racines de légume, il saurait tout faire. — Ho-Keng-Heou entendant ces paroles, les admirait et y applaudissait en battant des mains.

Commentaire. — Le non familier de Wang Sin Min était Ke ; il était de Lin-Tchou-an[2] au royaume de Song. K'eng Heou était le nom d'honneur de Wen-Ting Kong. L'homme, qui aimant la pauvreté et la modération, sait ne point laisser émouvoir son cœur par les choses extérieures, peut alors agir convenablement. « Battre des mains », frapper la mesure, de la paume et des doigts de la main, selon les uns; pour

[1] Fleur doctorale insigne du grade.
[2] Ville et arrondissement du Kiang-Si.

d'autres, c'est marquer (son impression) en frappant un instrument, un objet. Tous les deux se valent. « Admirant », s'étonnant et louant; « loua », applaudit et donna des éloges. Tchou-tze dit : Si les étudiants s'appliquent à considérer que les gens vertueux et éclairés vivent toujours comme dans un canal étroit, comprenant l'importance extrême des bonnes mœurs et principes de justice, ils compteront pour peu de chose la vie et la mort. En outre, s'ils ne peuvent obtenir les biens extérieurs. les habillements, les aliments ils ne voudront pas pour cela mourir. Et alors ils ne chercheront pas à les acquérir en dépensant leurs forces, en fatiguant leur esprit, l'épuisant, violant la justice et les droits de chacun. Pour moi, considérant ces choses, (je constate) que si les hommes de nos jours en sont venus à résister fortement aux inspiration de leur nature, c'est qu'ils ne sont plus capables de manger des racines de légumes. Ne dois-je pas les avertir et les reprendre?

En tout ceci on a expliqué le respect de soi-même.

Li-Shi dit: Les quatorze premières sections expliquent les devoirs du cœur et de l'esprit; les sept suivantes posent le modèle de la dignité et de la convenance extérieure; la suivante expose les règles relatives aux habillements et les six dernières indiquent la mesure du manger et du boire.

# APPENDICE

## A. — ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE LA CHINE

Pour la meilleure intelligence de notre livre, nous croyons devoir donner ici à nos lecteurs non sinologues, un court aperçu de l'histoire de Chine, d'après les auteurs chinois ; nous bornant aux faits qui intéressent la Siao Hio.

Nous ne nous arrêterons pas aux mythes et fables que les Tao-Sse ont inventés ou introduits en Chine, et par lesquels ils ont créé dix périodes de millions d'années remplies de rois et de personnages mythiques dont les anciens Chinois ne connaissaient absolument rien [1].

Les histoires de Chine qui ont un caractère sérieux et qui s'étendent le plus loin nous montrent les premières tribus chinoises arrivant de l'ouest et s'établissant dans l'angle oriental formé par le Hoang-Ho, vers le XXVI<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Là elles se civilisent peu à peu sous l'action de souverains qui ont un caractère légendaire et non mythique et dont plusieurs ont pu réellement exister sans cependant avoir fait tout ce que les écrivains chinois leur attribuent. Le grand historien du Céleste Empire, Sse-Ma-Tzien, qui écrivait au II<sup>e</sup> siècle A. C., commence au milieu de cette période. Le Shuh-King va encore beaucoup moins loin que lui.

[1] Les travaux de M. le professeur de Lacouperie donnent lieu de penser que les Taoïstes ont emprunté leurs fables en grande partie à l'Occident, et spécialement aux Accadiens.

Dans cette période obscure et fabuleuse nous trouvons *Yen-tsao-she*, qui apprit aux Chinois à se construire des habitations ; puis *Sui-kiu-shi*, qui leur fit connaître l'usage du feu, de la viande comme aliment, et du calendrier. Le même prince établit les premiers rapports commerciaux, les échanges, marchés, etc., et créa une manière d'exprimer sa pensée ou d'écriture au moyen de nœuds faits dans des cordes.

Après lui vint *Fohi* dont le règne forme époque (fin du xxx^e siècle). Ayant fait reconnaître son autorité absolue sur le peuple, il introduisit les lois et spécialement celles du mariage et des sacrifices ; il divisa le peuple en cent familles en fixant le nom de chacun, leur donna les premiers instruments de fer et leur apprit à soigner les troupeaux. Il inventa les instruments de musique, et le double cycle qui par les deux séries de dix et de douze, forme le cycle de soixante, par lequel on compte les années, les mois, les jours et les heures.

Mais ce qui le rendit plus célèbre encore et forme le trait caractéristique de son règne, c'est l'invention des *Kouas*. Des lignes qu'il vit sur le dos d'un dragon sortant d'un fleuve lui en donna l'idée. Les Kouas sont des tétragrammes formés de lignes pleines ou coupées de la manière suivante ☰ ☱ ☲ ☳ ☴, etc. *Fohi* les employa comme représentation d'objets (ciel, terre, etc.) et d'idées et fonda sur leur observation des règles de divination[1]. Enfin Fohi étendit son royaume jusqu'au Shan-tong.

*Shen-nong* (ou le céleste laboureur), que l'on cite après lui, inventa les instruments de culture, et apprit à son peuple à cultiver les différentes espèces de grains, légumes et plantes, et développa le commerce et les marchés. En même temps il étudiait les simples, en tira soixante-dix poisons et contre-poisons et fonda l'art de la médecine. Sous ce prince eurent lieu les premières rébellions. Suan-Yuen, ministre de Shen-nong, après avoir vaincu la seconde, se substitua au monarque devenu vieux et impuissant ; il prit le nom de *Hoang-ti*. *Hoang-ti*, commença son règne par une victoire définitive sur le rebelle *Tchiyen*, qu'il saisit et fit décapiter devant le peuple. Ce fut la première exécution capitale opérée par le pouvoir impérial.

[1] Le tout amplifié et expliqué se trouve dans le *Yih-King* actuel. Mais à l'origine c'était tout autre chose. Voir mon écrit : *Le texte originaire du Yih-King*. E. Leroux. Paris, 1887.

Le règne de Hoang-ti est aussi merveilleux que fécond. Il fit des caractères d'écriture selon les six règles. *Tsang kiè*, chargé de cette besogne, imita les traces d'oiseau qu'il avait vues sur le sable du fleuve. Ces caractères étaient au nombre de cinq cent quarante, on s'en servit pour écrire l'histoire et les principes de la médecine. *Hoang ti* inventa la cuisson des briques et fit faire les premières maisons ainsi que des temples. Il divisa l'empire en province, *tcheou*, puis en six autres subdivisions successives, d'après le nombre de familles qu'elles contenaient, *i. e.*, 8, 24, 72, 360, 3.600, 36.000 et 360.000 (?) et traça des règlements pour la conduite du peuple. Il fit construire un observatoire, une sphère céleste et rectifia le calendrier. Il inventa les chars et voitures, les ponts, les barques, les étendards, les armes défensives, la flûte et autres instruments de musique dont il fixa le diapason, il établit les poids et mesures sur des bases fixes. — L'impératrice Si-ling-chi, ayant trouvé le moyen de fabriquer la soie, Hoang-ti substitua cette étoffe à la peau et créa tout un système de vêtements de cérémonie pour les fonctionnaires.

Sous ce prince l'empire s'étendit du milieu de Pe-tche-li au Kiang et des limites occidentales du Sen-si à la mer ? La division en provinces nécessita la nomination des gouverneurs ou chefs féodaux qui devinrent plus tard les rivaux du souverain. Ceci se fit surtout sous Tchuen-Hio. *Shao-hao* et *Tchuen-hio*, fils et petit-fils de Hoang-ti, qui lui succédèrent l'un après l'autre, sont principalement connus par l'introduction des pratiques de la magie, apparitions de spectres, etc., qui s'introduisirent sous le premier grâce à la faveur du prince et que le second fit réprimer avec énergie. Celui-ci fonda en outre une académie, rectifia les données astronomiques, et fit commencer l'année à la première lune du printemps. Il étendit encore l'empire de beaucoup et fixa sa résidence à *Kao-yang* (Po Tcheou) au Shan-tong. — Il régla en outre que l'empereur seul sacrifierait au Shang-ti.

Il divisa l'Empire en neuf provinces et établit ses frères ou ses neveux gouverneurs héréditaires ou chefs féodaux.

*Tiko*, autre petit-fils de Hoang ti par Kiao-ki, succéda à *Tchuen-hio* après avoir administré l'Empire avec une grande sagesse et une piété sincère envers le Shang-ti. Il créa les écoles publiques et s'efforça de leur procurer des maitres savants et vertueux.

Il avait quatre femmes qui eurent chacune un fils dans des circonstances merveilleuses. La première eut Yao, l'illustre empereur dont on parlera plus loin : la seconde eut Siei-ki dont provient la dynastie des Shangs ; la troisième enfanta Hieu-tze, ancêtre originaire des Tcheou (voir plus loin) ; et le quatrième Ti-tchi (voir plus loin). On voit que ces dynasties voulaient toutes avoir une origine égale.

C'est à cette époque que l'on parle des premières salles d'ancêtres.

*Ti tchi* succéda à Tiko mais il suscita le mécontentement des grands à ce point qu'ils le renversèrent et lui substituèrent son frère Yao.

*Yao* et son successeur *Shun* sont considérés comme les modèles des princes. L'antiquité les a dépeints dans le Shuh-King, comme doués de toutes les vertus religieuses, civiles et gouvernementales et ils sont restés sous ces traits dans la mémoire des peuples.

*Yao* régna cent ans (de 2357 à 2257), les 28 dernières années avec la coopération de Shun. Ses soins constants furent pour le bien de son peuple, pour lui donner des régents vertueux et pleins d'humanité. Il réforma de nouveau le calendrier, régla les sacrifices, établit des hospices de vieillards et vivant lui-même dans la plus extrême simplicité, il faisait des dons abondants aux indigents et aux malheureux.

Sous ce prince il y eut de telles inondations du Hoang-ho, que l'eau menaçait d'atteindre le sommet des montagnes. Après vingt ans d'essais infructueux faits pour arrêter les eaux, on confia l'entreprise à Yu, qui réussit, sous le règne de Shun, à creuser des fleuves et lacs assez vastes pour détourner les flots envahisseurs.

Après soixante-douze ans de règne, *Yao* associa *Shun* à l'empire et lui donna ses deux filles en mariage. C'était un simple particulier renommé pour sa piété filiale. Maltraité par une marâtre, par le fils de celle-ci et par son père même que l'injuste et égoïste belle-mère avait circonvenu, il se conduisit avec tant de patience, de prévenance et de piété qu'il parvint à gagner leurs cœurs. Aussi Yao le préféra-t-il à son propre fils ; ils régnèrent vingt-huit ans en commun.

Shun établit Yu ministre des travaux publics et prince de Hia (Shan-Si) ; son frère Ssé, Sse-tou ministre de l'instruction, grand instructeur du peuple et prince de Shang (Ho-nan) et son autre frère Ki, ministre de l'agriculture et prince de Tsi (Sen-si).

Les vertus et les grandes qualités de Shun rendirent son règne également éclatant, et ce règne dura quatre-vingt et un ans, depuis le moment où Yao l'associa à l'empire. Il s'appliqua à faire régner partout la justice; il divisa l'empire en douze provinces auxquels il préposa des préfets et régla les tributs que les peuples payaient au souverain d'après la qualité du sol, les produits, la richesse, l'industrie de chaque pays. Il établit les cinq degrés des fiefs et donna à chacun des insignes ainsi que des sceaux particuliers; il fit de nouvelles règles pour les divers genres de cérémonies, une nouvelle sphère planétaire et créa un nouveau genre de musique appelé *Tcho*. Les chefs barbares du Midi dont l'un s'était déjà soumis à Yao vinrent en grand nombre recevoir ses lois. Il avait placé à la porte du palais une tablette sur laquelle chacun était invité à écrire ses sujets de plainte contre l'empereur et ses ministres, les reproches qu'il avait à leur faire.

*Shun*, vieilli, déshérita également son fils, indigne du trône, et désigna comme son successeur l'illustre Yu qui avait sauvé l'empire des inondations et qui du reste descendait de l'empereur *Tchouen Hio*. Ici commence la première des dynastie impériales qui porte un nom de famille.

## DYNASTIE HIA

*Yu*, ou comme on l'appelle Ta-Yu (le grand Yu) avait été fait prince de *Hia* par Shun, de là le nom de Hia donné à sa dynastie. Il avait quatre-vingt-onze ans quand il prit en main les rênes du gouvernement et régna huit ans seul (2205-2197). Il imita les vertus de ses deux illustres prédécesseurs. Il rétablit la division en neuf provinces et en fit graver la carte sur neuf vases d'airain. Il bannit un courtisan qui lui présentait une sorte de vin fait de riz et en défendit l'usage. Il voulait, a l'exemple de Yao et de Shun, se donner un successeur en dehors de sa descendance; mais les grands acclamerent son fils *Ki* dont la conduite répondit à leur attente. Depuis lors l'empire fut héréditaire, mais l'empereur choisit parmi ses fils celui qui lui paraissait le le plus propre à régner heureusement. *Ki* (2197-2188), ayant échoué dans la répression d'une revolte, abdiqua et céda le trône à son fils Tai-Kang.

*Tai-Kang* se livra au vin et à la débauche; il fut renversé par son

ministre Hou I^er^. qui gouverna sous ses deux successeurs et fut tué par un autre ministre. Celui-ci occupa le pouvoir pendant trente-neuf ans. En 2079, Shao-Kang reprit le sceptre de ses ancêtres et l'empire eût de longues années de paix que troubla momentanément l'impiété de *Kong-tsia* (1879-1848).

Son arrière petit-fils *Li-Koue* (ou *Ti-Kie)* se livra à toutes les débauches et à toutes les cruautés, méprisa tous les avis et se fit considérer comme un monstre à face humaine. Pendant ce temps *Yin-Tang*, prince feudataire, acquérait une réputation de sagesse et de bonté qui attirait tous les yeux sur lui. Jaloux et inquiet, le tyran somma tous les autres princes de s'armer contre lui. Mais ils se liguèrent contre l'empereur, mirent Yin-Tang à leur tête et *Li-Koue* fut renversé du trône et mis en prison.

*Tcheng-Tang* commença la dynastie des Shangs qui prit plus tard le nom de Yin à cause du transfert de la capitale en cette principauté.

### DYNASTIE SHANG (1766 1123)

Tcheng-Tang (1766-1753) fut un prince pieux qui se dévoua pour le salut de son peuple. Ses descendants occupèrent le trône pendant vingt-sept générations et six cent quarante-trois ans. Leur histoire est des plus insignifiantes et leur autorité diminua de plus en plus. Des guerres avec les Tartares de l'Ouest qui envahirent l'empire au XVI^e^ siècle, la soumission volontaire de tribus barbares restées au Midi (Man) au XIV^e^ et le châtiment de Tartares du Nord qui ravageaient les provinces septentrionales au même temps et au commencement du XII^e^ siècle sont les seuls événements remarquables de cette longue époque.

Les *Shangs* finirent comme les *Hias. Cheou-Sin*, vingt-septième successeur de Tcheng-Tang, dépassa de beaucoup Li-Koue en cruautés et en débauches. Également poussé par une courtisane il se livra à tous les excès. Le prince de Tcheou, Wen-Wang commença en ces circonstances le même rôle que Tcheng-Tang avait joué sous le dernier des Hia. Après l'avoir jeté en prison le tyran fut forcé de le mettre en liberté. Enfin Wou-Wang, fils et successeur de *Wen*, dut se mettre à la tête des princes feudataires et marcher

contre le tyran. Tcheou se brûla dans son palais et Wou-Wang fut porté sur le trône (1122).

### DYNASTIE TCHEOU

La Chine revit les jours de Shun et de Yu. *Wou* partagea les trésors du monarque détrôné entre les nécessiteux et fit fleurir partout la justice, la science et les lettres. Il créa de nombreux collèges et rétablit les familles déchues.

Fondant une nouvelle dynastie il établit sa capitale à *Hao* près de *Si-Ngan-Fou* au Sensi, et ne voulant point prendre le titre des anciens empereurs, il se contenta de celui de « Roi », *Wang*.

Wou-Wang multiplia le nombre des princes feudataires et créa vingt-quatre États de premier ordre, plus cent trente-quatre dynasties de rang inférieur appartenant à la famille du prince et aux anciennes familles impériales.

Cette conception malheureuse affaiblit l'autorité souveraine et fut la source des troubles et des désordres qui suivirent sans interruption. Wou-Wang étant tombé malade, son frère *Tcheou Kong*, ministre gardien du royaume *(tai pao)* s'offrit au ciel en victime et obtint la guérison du prince. C'est ce Tcheou-Kong auquel on attribue différentes œuvres littéraires classiques commentaires de l'*Y King*, odes du *Shi King*, etc.), ainsi que l'invention de la boussole.

La dynastie Tcheou régna pendant sept cent soixante et treize ans (1122-249 A. C.). Nous ne pouvons entrer dans des détails sur cette longue période, ils n'intéresseraient, du reste, nos lecteurs en aucune manière; nous nous bornerons à en rappeler les principaux traits.

L'autorité souveraine alla s'affaiblissant sans cesse et finit par devenir purement nominale; par contre les princes feudataires grandirent constamment en puissance et usurpèrent les droits souverains. La corruption et la tyrannie régnaient à ces petites cours et les compétitions et les guerres étaient continuelles entre ces petits États; aussi les plus puissants finirent par absorber les autres. Ainsi les rois de Tchou détruisirent et adjoignirent

à leur domaine l'État de Tchin en 479, ceux de Tsay et de Khi en 447 et 445, celui de Lou en 273, celui de Song[1] en 289 et le prince de Song avait préalablement détruit l'État de Tsao en 487. Tchou absorba encore en 356 les Yue qui avaient soumis l'État d'Ou en 473. Le Hiu avait été soumis par les Tcheng en 484, et ceux-ci à leur tour par les Hans en 375. Les Thsi du Chantong furent également absorbé par les Tien-Thsin en 379, les Tchu par Lou, etc.

Les États secondaires furent aussi successivement détruits en majeure partie principalement par les Tchou.

C'est pendant cette période d'anarchie et d'excès de tout genre que vécurent les trois grands philosophes dont la Chine s'honore le plus : Lao-tze, Kong-fou-tze et Meng-tze.

Lao-tze naquit en 604 au pays de Tchou, devint archiviste de l'État de Tcheou et abandonna cette position par suite du dégoût que lui inspiraient le désordre et la tyrannie. Il vécut dans la solitude et ne laissa que quelques pages d'enseignements écrits.

Kong-fou-tze était sujet et fut ministre du roi de Lou (671-479). Il fit de grands efforts et entreprit de nombreux voyages pour ramener les princes à l'esprit de concorde et à la pratique des anciennes vertus; mais ses tentatives furent à peu près inutiles. Elle réussirent à imposer à l'un ou l'autre l'amour des lettres ou des arts, mais ce fut tout. Longtemps après sa mort seulement, il devint l'objet de la vénération générale, et ses enseignements devinrent la loi morale de l'empire.

Meng-tze vécut de 372-289. Il était également du pays de Lou. Il chercha a répandre la doctrine du maître en lui donnant une tournure particulière.

La morale de ces deux philosophes, dépourvue de toute sanction, resta l'objet de l'admiration générale mais ne fut guère pratiquée.

En l'an 360, il ne restait plus que sept grands royaumes, Han, Tchao, Tchou, Thsi, Thsin, Yen et Wei. L'empereur n'était plus reconnu par aucun d'eux; aussi fit-il jeter dans le lac Se les vases portant la carte des provinces. Cependant l'état de Thsin avait grandi outre mesure. Les

[1] Avec l'aide des *Wei* et des *Thsi*.

autres (à l'exception de Thsi), formèrent une ligue pour s'opposer à son envahissement, mais ils furent vaincus.

L'empereur Nan-Wang fit un dernier effort pour reprendre son autorité, mais il fut vaincu et se soumit. Ses sujets mirent à leur tête Tcheou-Kiun, parent éloigné de Nan-Wang; mais il échoua également et abandonna ses droits au prince de Thsin, Tchao iang, qui prit la couronne impériale et fonda une nouvelle dynastie, la quatrième (259 A. C.)

Les deux premiers Thsin ne purent réussir à faire reconnaître leur autorité par tous les princes. Le second Tchouang-Siang fut battu par les rois conjurés. Mais le troisième *Thsin Shi* écrasa toutes les résistances, soumit tous les grands feudataires et se proclama non plus *Wang* ou roi, mais *Hoang-ti*, vénérable empereur.

Comme les lettrés lui reprochaient ses violences et ses désordres, il en fit mettre à mort le plus grand nombre et fit saisir et brûler les livres canoniques qui rappelaient les vertus des anciens princes. Shi-Hoang-ti porta ses armes et la terreur jusque dans l'empire birman, mais finit sa vie dans la débauche et le remords.

Son fils El-shi, soumit d'abord les révoltes et fit mettre à mort plusieurs grands du royaume. Liou-Pang, chef de mercenaires, se tourna contre lui avec plusieurs princes. El-shi vaincu se donna la mort. Son neveu Tze-Ying voulut reprendre le sceptre, mais il dut le céder et Liou-Pang, après de longues luttes se proclama empereur sous le nom de *Kao-Tsou* (l'éminent ancêtre) et fonda une nouvelle dynastie, celle des Han.

## DYNASTIE HAN

La période de la dynastie des Hans est comptée par les Chinois comme une des plus glorieuses de leur histoire; aussi en parlent ils constamment et il se sont donné et conservé à eux mêmes le nom de Han ; ce mot désigne les Chinois et leur langue. *Kao-tsou*, le premier des Hans, abolit l'édit de proscription porté par Shi-Hoang-ti, contre les lettrés et les lettres et se mit au contraire à les favoriser de son mieux. Il eut à réprimer plusieurs revoltes, il augmenta le nombre des grands fiefs.

Les faits principaux qui signalèrent cette période sont :

1° Le premier règne d'une femme en Chine par l'usurpation de l'impératrice Lu-Heou, femme de Kao-Tsou, qui gouverna au nom de son fils d'abord, puis après la mort de celui-ci, en son propre nom.

2° L'adoption des noms de règne ou Nien-hoa, titres par lesquels les empereurs désignent soit leur règne entier, soit seulement une ou plusieurs années. Le même en eut jusqu'à cinq et sept. Cette coutume fut introduite par Wen-Ti en 163.

3° Des luttes contre les Hiung-nus envahisseurs dans lesquelles les Chinois ne furent pas toujours heureux. Wou Ti (140-86) les vainquit et porta les armes jusqu'à la mer Caspienne.

4° Les progrès des Tao-Sse, devenus charlatans et alchimistes, qui s'emparèrent de la confiance des princes en leur présentant un prétendu élixir d'immortalité. Parfois favorisés par la cour, parfois persécutés par les lettrés, les Tao-Sse n'en firent pas moins de grands progrès.

5° Le développement des lettres qui fleurirent sous Wou Ti et ses successeurs et donnèrent à la Chine des historiens, des littérateurs et des philosophes des plus remarquables.

Sé-Ma-tzien, l'Hérodote de la Chine, vivait sous Wou-Ti. Celui-ci fonda une académie de l'enseignement supérieur, « *Tao-Hio* » et le *Ming-Tang* ou « salle de lumière », où se discutait les questions de lettres et de rites.

En l'an 9 A. C., un ministre du nom de Wang-Mang s'empara du trône et régna quatorze ans, jusqu'à ce qu'il fût tué dans son palais par l'armée des grands soulevés. L'héritier des Hans rentré en possession du trône de ses ancêtres, changea de résidence et établit sa capitale dans le Ho-nan, d'où il fut, ainsi que ses successeurs, appelé Han, oriental *(Tong-Han)*.

Son fils Ming-Ti appela les prêtres bouddhistes de l'Inde en Chine et favorisa la propagation de leurs doctrines et pratiques dans le Céleste Empire (58-76).

Après lui la puissance impériale alla toujours en déclinant. Les invasions des *Hiung-Nu* et les guerres intestines rendirent au contraire l'influence des généraux de plus en plus prépondérante. Les régences des impératrices furent aussi prolongées et les eunuques gagnèrent en pouvoir.

Tsang-Ti fonda en 79, dans son palais, la chambre appelée *Pe-hu-kuan*,

où l'on traitait et décidait les contestations soulevées à propos des classiques et condamnait les doctrines hétérodoxes.

Enfin sous *Hien-Ti* (190-221), le prince de Wei, Tsao-Tsao s'était emparé de toute l'autorité après avoir défait tous ses adversaires, et en 215, il prit le titre de roi de Wei. D'autre part, *Liu Pe*, de la dynastie impériale, s'empara de Han-Tsong, en 217, et s'y fit également roi, et un autre général, *Sun-Tshuen*, obtint du fils et successeur de Tsao Tsao le titre et le pouvoir de roi de Wou.

Ce fut le commencement de l'époque dite des trois grands royaumes, *San Kuo*, *i. e.* Wei, Heou-Han (ou Han postérieur) et Wou.

Le royaume de Han finit en 263 par la soumission de Heou-Tchou à Song-Tchao, général de Wei.

Au royaume de Wei, la famille *Sse ma* fournissait les généraux et premiers ministres qui se succédaient de père en fils (*Sse-ma Y*, *Sse-ma She* et *Sse ma Tchao*, son frère) et dominaient le royaume. Le quatrième *Sse-ma Yen* finit déposséder le souverain Yuen-Ti, et se substitua à sa place en donnant à sa dynastie le nom de *Tsin*, qu'il portait comme prince de cette contrée et que Sse ma Tchao avait pris en 264.

## DYNASTIE TSIN

Sse-ma Yen s'établit à Lo-Yang. Sa dynastie régna 155 ans et compta quinze empereurs. Mais leur époque ne fut qu'une succession continuelle de guerres civiles et de révoltes. Le troisième successeur de Sse-ma Yen fut tué par un prince rebelle, et son oncle s'étant emparé du trône s'établit à Nan-King (alors *Thsien Ye*), formant ainsi ce que l'on appelle la dynastie des Tsin orientaux.

Les grands États ne tardèrent pas à se reformer sous la souveraineté de l'empereur, devenue de plus en plus nominale. Sous *An-Ti* (397-419), le ministre et général Liu-Yu s'empara du pouvoir réel, dompta tous ses compétiteurs, assassina l'empereur et mit à sa place son plus jeune frère *Kong Ti*. Peu après Liu-Yu prit le titre de roi de Song et força finalement le faible empereur à abdiquer en faveur du tout-puissant ministre qui fonda

la dynastie des Song, qui ne donna à l'empire que huit princes des plus médiocres et surtout des plus débauchés et des plus cruels. Le dernier fut renversé par un général usurpateur qui avait été peu auparavant créé prince de Ts'i et fonda la dynastie du même nom.

La neuvième dynastie, des *Ts'i*, ne dura que peu de temps (480-502). Il en fut de même des suivantes, les *Liang*, les *Tchin* jusqu'au *Sui*, successivement renversés per des généraux victorieux. Déjà depuis les Song, les Tartares du Nord avaient envahi la Chine, et s'étaient emparé de ses provinces septentrionales dont ils avaient fait un royaume à eux auquel ils avaient donné le nom de Wei, conservé du royaume chinois antérieur. De là, la Chine était divisée en deux États : celui du Nord, *Pe-Tchao* (Tartare); celui du Midi, *Nan-Tchao* (Chinois). C'est pourquoi les *Song*, les *Ts'i*, les *Liang* et les *Tchin* sont appelés : *Song*, *Ts'i*, etc., du *Nan-Tchao*. Le royaume de Wei, divisé en deux États, fut détruit en 556; mais les Tartares restèrent encore maitres de quelques provinces.

Le sort de la dynastie *Sui* fut celui des précédentes. Un général et ministre du nom de *Li-Yuen*, après avoir laissé sur le trône la faible *Kong-Ti Tong*, le renversa, l'étrangla et se mit à sa place, fondant ainsi la treizième dynastie des Tang (619-907).

La Chine retrouva une époque d'unité et de grandeur sous le gouvernement des Tang. Tai-Tsong (627-650), le second de la race, employa les Turcs à détruire les Tartares, comme l'avait fait son père, et poussa ses armées jusqu'à la Perse et la Corée et soumit cette contrée, en même temps qu'il favorisait les études et les lettres. Mais sa nouvelle dynastie n'échappa point au sort final des autres; ne donnant plus que des princes faibles et vicieux, elle fut supplantée en 907 par une nouvelle, celle des seconds Liang.

Cinq dynasties se succédèrent alors en cinquante-trois ans, détruites l'une après l'autre par des généraux ou princes rebelles, et comme elles se rattachaient toutes à des familles impériales antérieures, elles portent toutes le qualificatif de *Heou*, ou « postérieurs, seconds ». Ce sont les Heou-Liang (907-923), les Heou-Tang (924-936), les Heou-Tsin (936 946), les Heou-Han (947-950), et les Heou-Tcheou (951-960).

Le dernier des Heou-Tcheou (il y en eut trois) fut remplacé par son

ministre et général Tchao Kuan Yin, qui s'était rendu célèbre par ses grandes qualités et que la nation appela au pouvoir.

Il fonda la célèbre dynastie des Song, qui régna trois cent dix-neuf ans, sous dix-huit empereurs (960-1278), et rendit à la Chine quelque chose de son ancienne grandeur. Ils échouèrent toutefois contre les Niu-tchis qui s'étendirent sur le Hoang-ho dans tout son cours et beaucoup au delà et réduisirent les Song à n'être que les empereurs du Midi, les *Nan-Song*.

Ce fut sous cette dynastie (1130-1200), que vécut Tchou hi, l'auteur de notre ouvrage et l'un des principaux créateurs de la philosophie moderne de la Chine.

L'empereur Ning-tsong s'étant imprudemment uni à Gengis-Khan pour subjuger les Tartares du Nord, les Mongols, après avoir profité de son concours, s'emparèrent eux-mêmes du trône de la Chine et y formèrent la dynastie des Yuen.

Ici s'arrête la partie de l'histoire du Céleste Empire à laquelle il est fait quelque allusion dans notre livre. Ajoutons que les Chinois recouvrèrent leur indépendance et chassèrent les Mongols en 1368 sous le premier Ming. Et ceux-ci furent à leur tour détrônés en 1634 par les Tartares mandchous qui fondèrent la dynastie des Ta-Thsing dont les représentants occupent encore le trône de nos jours.

## B. — PRINCIPAUTÉS CHINOISES

### DONT IL EST FAIT MENTION DANS LA SIAO-HIO

Comme il a été dit plus haut, Wou-Wang, devenu maître de la Chine, crut assurer la paix publique et attacher les grands à sa dynastie en constituant un nombre considérable de grands fiefs dont les chefs devaient veiller à la régularité et à la justice de l'administration. Ces fiefs originaires étaient les États de :

1° *Lou* (Heou)[1], au territoire de Yen-Tche-Ou-Fou, occupait le midi du Chan-tong; il fut conféré par Wou W. à son frère *Ten* avec le titre de Heou. Il dura trois cent soixante-treize ans et fut conquis en 249 par le roi de Tchou.

2° *Thsay* (Heou), territoire de Yu-Ning-Fou au Ho-nan, donné par Wou-W. à son frère *Tu*. Celui-ci s'étant révolté contre Tcheng-W., successeur de Wou, ce prince lui enleva ses domaines et les donna à son fils. Cet État dura six cent soixante-treize ans et fut détruit par Hoei-W., roi de Tchou, en 447.

3° *Tsao* (Pe), sud-est du Chan-tong, sur le Hoang-Ho, donné par Wou-W. à son frère Tchen-Tu. Il dura six cent vingt-cinq ans et fut détruit par le roi de Song, en 437.

4° *Yen* (Pe), au Pe-tche-li, donné par W.-W. à son ministre et parent éloigné, Tchao-Kong; il dura neuf cents ans et fut détruit par les *Thsin*, en 222.

5° *Thsi* (Heou), nord du Chan-tong; donné par W.-W. à son précepteur (Sian-Sheng), descendant de Chen-nong. Il dura jusqu'en 379 et fut détruit par les Thien-tsi qui remplacèrent la dynastie Thsi, et furent renversés en 321 par les Thsin.

6° *Tchin* (Kong), au Ho-nan, donné au prince Man, descendant de Shun, détruit par Hoei W. de Tchou, en 479.

7° *Thsou* (Tse), au Heou-Kouang, donné à un prince du nom de Hiong-Y; détruit en 223 par les Thsin.

8° *Ki* (Heou), territoire de Tchai-Fong-fou au Ho-nan, donné à un descendant des Hia, détruit par les Tchou en 445.

9° *Wei* (Heou), nord du Ho-nan, sur le Hoang-Ho, donné par W.-W. à son frère Kong-Shou; détruit en 208 par Shi, empereur des Thsin.

10° *Hiu* (Nan), territoire du Ho-nan, donné à un membre de la famille Liang, *Wen-Hou*, détruit en 482 par les Tcheng.

11° *Wou* (Tse), partie orientale du Kiang-Nan, donné à Tai-Pe, oncle de W.-W.; détruit par le royaume de Yue en 473.

[1] Ces titres forment des degrés de la hiérarchie féodale en relation avec l'importance des fiefs, ce sont : *Kong*, *Heou*, *Pe*, *Tse* et *Nan* que l'on a comparés peu naturellement avec les titres féodaux de l'Europe du moyen âge, duc, marquis, comte, vicomte, baron.

12° *Song* (Kong), au Ho-nan, donné par W.-W. à Wou-Keng ; après la révolte de celui-ci cet État fut conféré à Wei-Tse, oncle de Tcheng-Wang. Il fut détruit en 289 par les Thsi, les Tchou et les Wei.

D'autres États ont pu être créés à la même époque ou quelque temps après, mais leur histoire ne nous est connue que plus tard. Ce sont :

13° *Tcheng* (Pe), territoire de *Yu-Tcheou* au Ho-nan et Chan-si, donné en 806 par Siuen à son père Hoan ; détruit par les Hans en 375.

14° *Thsin* (Pe), donné en 909 par Hiao à Feitzê ; domina la Chine avec l'avènement de sa dynastie au trône impérial en 249.

15° *Tchao* (Tse), Chan-si et Pe-tche-li occidental, apparaît en 406, détruit par les Thsin en 229.

16° *Han* (Heou), créé originairement par Wen-W. et reconstitué par les Tsin en 408 ; détruit par les Thsin en 229.

17° *Theng* (Heou), aussi créé par Wen-Wang, n'est bien connu qu'avec le prince Wen-Kong en 599 ; détruit par les Song et les Thsin en 483.

18° *Sie* (Tse), descendant de Hoang-ti. Les princes de Sie furent institués sous les *Hia*. Ils apparaissent en 578 et sont renversés par les *Thsi* vers 490.

19° *Kiu* (Tse), fondé dit-on par Wen-Wang en faveur d'un descendant de Tchao-Hao. Il n'est connu chronologiquement qu'à partir de 603 ; détruit par les Tchou en 431.

20° *Tchou* (Tse), donné par Wen-Wang au prince T'sai Kie, est connu à dater de 677 ; cet État fut réuni à Lou, vers 460.

21° *Yuê* (Tse), au Tchê-Kiang, donné à un descendant du grand Yu ; détruit en 334 par les Tchou.

En outre les petites principautés de :

22° *Tang*, Tang-Hien au Shan-tong.

23° *Liang* (Tse), territoire de Nan-king.

24° *Siao Tchou* (Tse) au Chan-tong, détruit par les Tchou.

Wou-Wang créa en outre une foule de petits fiefs qu'il conféra à des membres de sa famille ou des dynasties antérieures, avec divers titres depuis Heou jusqu'à Nan. On en compte jusqu'à cent trente qu'il serait fastidieux et inutile d'énumérer.

## C. — LE MARIAGE EN CHINE[1]

1. La loi et la coutume chinoises honorent le mariage et le considèrent comme le fondement de la famille et de la société. Mais en vertu des idées reçues sur l'autorité paternelle, ce sont les parents seuls qui règlent tout ce qui concerne le mariage de leurs enfants, le choix des époux et le reste. Ce choix est fait et toutes les conditions de l'union sont réglées avant que le fiancé ait vu sa fiancée; il ne la connaît que par les rapports qui lui sont faits ou le portrait qui lui est montré.

Aussi le rôle des entremetteuses est-il des plus importants en cette affaire. Souvent aussi les unions sont décidées avant la naissance des futurs époux. Mais, lorsqu'il a été trompé, le fiancé peut, au dernier moment, renvoyer la fiancée qui ne répond pas au portrait que les parents ou les entremetteuses en ont fait. Les préliminaires du mariage consistent dans le contrat que passent les deux familles et les arrhes données de part et d'autre : ce sont les fiançailles solennelles; en outre on y choisit le jour du mariage, et pour cela on consulte les sorts pour s'assurer un jour heureux, puis les fiancés s'envoient mutuellement leurs noms. Les parents se font des cadeaux réciproques en étoffes précieuses, en vin, viandes et fruits; le père de la mariée lui fait des cadeaux en habillements, bijoux et monnaies selon ses moyens et sa générosité. A dater de ce moment les fiancés correspondent directement entre eux, le fiancé envoie des bijoux, des bagues, des pendants d'oreille, etc.; la fiancée fait aussi ses petits cadeaux; mais tout, lettres ou présents, se transmet par intermédiaire.

Les trois derniers jours avant le mariage on illumine la maison de la fiancée et l'on s'abstient soigneusement de toute musique dans celle du fiancé. Car le mariage annonce la création d'une nouvelle famille et la mort du père du marié. Au jour fixé pour la cérémonie, la fiancée, magnifiquement parée, monte dans un palanquin bien fermé et se rend accompagnée d'un nombreux

[1] Nous nous référons dans tout ce qui suit aux relations des plus anciens voyageurs, les plus rapprochés du temps de la Siao-Hio. Le *Li-Ki* se rapporte à une époque plus ancienne.

cortège au domicile de son époux. Toutefois il est aussi d'usage que le fiancé se rende à la maison de sa fiancée pour l'y chercher et la ramener à son domicile. La première entrevue à lieu à l'arrivée du cortège à la demeure du mari. Alors le palanquin s'ouvre et le marié voit si les rapports qu'on lui a faits sur sa future sont conformes ou non à la réalité, et dans la négative il peut, si l'erreur est considérable, renvoyer la promise chez elle. S'il agrée l'épouse qu'on lui amène, le marié se prosterne deux fois devant la fiancée et celle-ci quatre fois devant son mari[1]. On passe alors à la salle des noces et les époux se mettent à table, seuls, après avoir fait une libation de vin et offert de la viande aux esprits. Le repas commence dans un silence complet, puis l'époux se lève, invite son épouse à boire et se remet à table. L'épouse fait la même chose ; alors on apporte deux grandes coupes pleines de vin, ils en boivent une partie, mélangent le reste et le prennent alors par moitié, du même vase.

Le père du marié d'un côté et la mère de l'autre tiennent un festin qu'ils offrent aux parents et amis ou amies.

2. La monogamie est de règle en Chine, mais les mœurs tolèrent l'admission d'épouses secondaires qui ne sont pas traitées comme de pures concubines ni de la même manière que la femme principale. On en prend sous le prétexte de donner une suite éclatante à celle-ci, car les épouses secondaires doivent la servir, ou pour avoir un enfant mâle si l'épouse principale n'en a point. Pour ces épouses les cérémonies ordinaires n'ont point lieu et ce ne sont point les parents qui les choisissent. Le mari les cherche lui-même, les prend et les amène chez lui sans autre forme de procédure qu'un contrat fait avec les parents de la femme et obligeant le mari à payer une certaine somme et à bien traiter la jeune femme qui lui est livrée[2].

3. Les secondes et troisièmes noces sont pleinement autorisées en Chine. Les hommes jouissent à cet effet de la liberté la plus grande. Ils ne sont plus tenus à choisir une épouse du même rang ; ils peuvent choisir une de leur

[1] Les relations ne sont pas identiques en ce point : selon d'autres, les genuflexions se font devant le ciel et les images des ancêtres. La fiancée se prosterne aussi devant ses beaux-parents.

[2] Les femmes de cette classe sont placées sous la dépendance de l'épouse légitime, leurs enfants sont censés appartenir à celle-ci et contractent envers elle tous les devoirs qui lient les enfants vis-à-vis de leurs propres parents et pendant la vie et après la mort.

femmes secondaires ou toute autre. Pour ces noces il n'y a point de cérémonial fixé.

Les femmes qui ont des enfants peuvent aussi en principe se marier à leur gré ou rester veuves. Mais n'eussent-elles été mariées que quelques heures ou simplement fiancées, les femmes riches sont essentiellement blâmées quand elles convolent à de nouvelles épousailles. Les plus pieuses persistent dans le veuvage pour témoigner du respect et de l'amour qu'elles portaient à leur époux ou fiancé défunt.

Dans les familles peu aisées, le remariage est assez fréquent. Les parents peuvent y forcer leurs filles restées veuves sans enfants, surtout lorsqu'ils ont éprouvé quelques dommages par suite de la première union. Le mariage est, en principe, indissoluble, mais les cas de divorce sont assez nombreux comme on le voit dans le texte même de la *Siao Hio*. Les coutumes posent certaines conditions au choix de la fiancée. La plus importante est l'égalité du rang.

4. *Situation et devoirs des enfants vis-à-vis de leurs parents*. Nous résumerons tout ce qui concerne cette matière en quelques mots qui donnent la clé de tous les préceptes contenus dans la *Siao-Hio*.

La piété filiale est considérée par les moralistes et législateurs chinois comme le fondement des lois et des bonnes mœurs. C'est le thème favori de tous les écrivains qui en ont rempli des centaines de volumes. Ils ont pensé qu'en habituant les enfants à la soumission la plus complète à l'égard des auteurs de leurs jours, ils en faisaient nécessairement des citoyens paisibles et constamment dociles.

Un enfant doit autant à ses parents qu'au ciel et à la terre ; il se doit à eux tout entier parce qu'il en a reçu la vie. Il ne peut pas exposer sa vie ou sa santé, car il priverait ses parents d'un bras qui leur appartient, des services qu'il peut leur rendre. D'un autre côté il doit employer toutes ses forces à leur service, les considérer comme des divinités ; il doit toujours leur témoigner le plus profond respect, faire tout ce qui peut leur être agréable, abandonner tout pour eux, même sa plus chère épouse, et travailler constamment à les rendre heureux. Ses parents peuvent le corriger à tout âge, et de son côté il doit supporter tous les défauts de ses parents, se bornant à des remontrances respectueuses, des pleurs, des supplications sans trop les répéter.

Les devoirs ne sont pas éteints par la mort des parents. Après leur trépas, l'enfant doit continuer à les honorer, les louer, offrir les sacrifices prescrits, se rappeler leurs vertus et les imiter. Il doit porter un long deuil accompagné d'abstinence et d'actes de religion, abandonner leurs charges, etc.

Le devoir de secourir ses parents est si pressant et si sacré que tout autre doit lui céder, et que pour le remplacer, un soldat peut abandonner son poste et un mandarin ses fonctions. Le même principe conduit au devoir du respect envers les ascendants, les parents et en général tous les gens plus âgés. Les jeunes doivent respecter, aider, secourir les vieux et ne point leur laisser faire des travaux au-dessus de leurs forces, etc.

Dès les temps les plus anciens, les Chinois croyaient à la subsistance de la personnalité humaine après la mort. Nous voyons par exemple au *Shou-King* même, les grands avertir les rois défunts de l'état de l'Empire et implorer leur intervention dans les choses de la terre. Ce qu'ils croyaient de l'état de l'homme après la mort ne nous est pas bien connu, et je doute fort que les penseurs chinois s'en fussent rendu un compte exact ou même eussent cherché à élucider cette question. Le *Shi-King* nous montre les rois vertueux transportées au ciel (part. III, I.). De lieu de supplice il n'y a point de trace, et cela se conçoit. Comment mettre en enfer ces pères, ces ancêtres que l'on devait vénérer comme des divinités ? La piété filiale entendue à la chinoise excluait la réprobation et la damnation finale.

Les parents et les ancêtres devaient au contraire être les objets d'un culte perpétuel.

## D. — HABILLEMENT DES CHINOIS

L'habillement ordinaire des Chinois se compose en général d'une chemise de soie ou de toile, d'un large caleçon (qui est le vêtement de dessous), d'une longue veste avec collet et parement et à larges manches qui recouvrent la main, d'une large ceinture, de bas hauts et amples et de pantou-

tles ou souliers épais. A la ceinture pendent une bourse dans laquelle se trouvent la pierre à feu et le fer à battre le feu, un couteau, etc., une blague à tabac, un étui contenant un éventail. Les baguettes servant à prendre les aliments et à les porter à la bouche sont aussi passées dans la grande ceinture. Car les Chinois en ont de deux genres, l'une étroite et l'autre très large dont les bouts pendent sur les jambes.

En hiver, ils ont la chaussure couverte ou de larges bottes.

Le Chinois porte, outre tout ceci, un surtout à manches larges et courtes. En hiver, les habits sont plus épais, les fourrures abondent. Le cou, nu en été, est couvert au col de la veste par une bande de fourrure. Un deuxième haut-de-chausse étroit enserre le premier.

Les filles portent de longues tresses jusqu'à l'âge de quinze ans. Alors seulement elles peuvent relever leurs cheveux. Elles les attachent derrière la tête au moyen de deux grosses épingles et y mettent des fleurs et autres ornements.

## E. — CÉRÉMONIES FUNÈBRES ET DEUIL

En Chine lorsque quelqu'un vient à mourir on le revêt de ses plus beaux habits et de tous les marques de ses dignités, puis on le dépose dans un cercueil que l'on fait le plus riche et le plus beau possible et que le défunt s'est le plus souvent préparé lui-même. On y place le corps sur de la chaux, la tête sur un coussin, et l'on remplit le cercueil de coton et de chaux. Comme l'usage est de garder le cercueil à la maison le plus longtemps possible, on enduit intérieurement la bière de poix et de bitume et on la vernit extérieurement de couches si épaisses qu'aucune émanation putride ne peut s'en exhaler. On distingue ainsi, comme on le voit dans notre livre, la cérémonie de l'ensevelissement de celle de l'enterrement. Du reste le corps est exposé pendant un nombre de jours qui va de trois à sept. Il est des fils qui gardent, le corps de leurs parents dans la maison, pendant trois ou quatre ans et plus encore.

Pendant que le corps est exposé, les parents viennent, en le visitant, faire des cérémonies de divers genres. Ils se prosternent devant le cercueil, frappent la terre du front, brûlent des parfums, etc. Des gémissements, des sanglots, des cris lugubres se font entendre de temps en temps. Ces manifestations violentes de la douleur sont du reste habituelles en Chine. On y pleure et sanglote régulièrement.

Aussitôt après l'enterrement on offre des aliments, en sacrifice, à l'esprit du mort. Mais les cimetières sont généralement très étroits et placés dans des endroits incultes. Une pierre tumulaire porte les noms du défunt et celui du souverain qui régnait à l'époque de sa mort, ou simplement de la dynastie régnante. Jusqu'à l'enterrement, les fils du défunt doivent porter des habits grossiers, coucher sur une natte, ne vivre que de riz et de gruau, s'abstenir de tout plaisir et pousser des gémissements continuels.

Le culte des ancêtres ne finit pas avec l'enterrement. Toute maison ou toute famille doit avoir une salle ou un bâtiment spécial ou commun[1], où se continuent les cérémonies en leur honneur. Le temple est il commun à toute une famille, elle s'y réunit tout entière à certaines époques souvent par milliers de membres, et là tous les rangs sont confondus.

La cérémonie principale a lieu au printemps. On se réunit à la salle ou au temple ; on y apporte des offrandes de mets, on fait des génuflexions et brûle de l'encens ; enfin il s'y fait un festin dont les plus riches payent les frais et que l'on commence par présenter quelque plat aux ancêtres.

Au lieu de réunion, salle ou temple, est une longue table adossée au mur du fond et chargée de gradins qui servent à soutenir de petites tablettes sur lesquelles sont gravés les noms des ancêtres principaux avec la date de leur mort, l'indication de leur âge au moment de la mort, des dignités et fonctions qu'ils ont obtenues.

Au fond est posée la tablette de l'ancêtre originaire de la famille, à droite et à gauche sont les tablettes des six ancêtres défunts les plus proches, les autres sont déposés à l'ouest et à chaque mort subséquente le plus ancien des six cède sa place au nouvel arrivé. Les sacrifices particuliers de chaque maison ont lieu quatre fois par an, où à chaque saison. Les sacrifices offerts

[1] Les ministres et hauts fonctionnaires ont un temple.

par la famille entière se font à la réunion du printemps et à celle d'automne. Mais la première réunion est de beaucoup la plus suivie.

Dans ces sacrifices, l'esprit des ancêtres ou l'ancêtre originaire devait être figuré. On tire au sort qui en jouera le rôle; mais ce ne peut être le fils de la maison; car si c'était lui, le père devrait se prosterner devant son fils.

Sur la table de la salle des ancêtres on préparait, pour le sacrifice, trois vases contenant l'eau, trois autres pour les parfums, des coupes avec soucoupes et cuillers pour les libations de vin et d'eau, des verres au même usage.

Les femmes de la maison, mère, filles, etc., avaient la charge et le privilège de tenir ces instruments en ordre et propreté, de les préparer et de les apporter au sacrifice, et d'aider le sacrifiant dans les cérémonies qui réclamaient l'emploi de ces vases, libations, encensements, etc.

Les petits n'ont point naturellement de salle des ancêtres. Le logement des gens peu aisés n'a point des proportions qui le permettent. Tout pour eux se réduit à suspendre les tablettes des ancêtres dans l'endroit le plus apparent de la maison.

Le deuil des père et mère dure trois ans en principe mais se réduit à vingt-sept mois. Pour les autres parents la durée diminue avec le degré. Pendant le temps de deuil, il est interdit de prendre de la viande et du vin, d'assister à des repas, à des cérémonies et assemblées publiques. Les fonctionnaires remettent temporairement leurs charges à d'autres; l'empereur lui-même n'administre pas.

Les vêtements doivent être très simples, grossiers même et de couleur pâle.

On distingue cinq habillements de deuil. 1° Le *Tchan ts'ui*, composé de toile grossière sans collet ni parements; autrefois c'était une pièce de toile de sac qu'on portait sur la poitrine, pour père et mère; douze mois; 2° le *tchi ts'ui* simple encore, mais non si grossier et brodé, pour un frère; neuf mois; 3° le *ta kong*, vêtement de coton simple pour le deuil d'un oncle, sept mois; 4° le *siao kong* vêtement de coton simple, pour le deuil d'un cousin, cinq mois; 5° le *si ma*, *i. e.* chanvre fin et mou pour le deuil de deux mois.

La couleur du deuil est le blanc ou le gris-cendre. Les boutons dorés doivent être remplacés par le cristal; la boule du bonnet, distinctive du rang,

doit être ôtée ainsi que la traîne de soie de la robe. On laisse croître les cheveux ; les manches, dans la première période du grand deuil, sont plus courtes et plus étroites et laissent voir la main et le bras.

L'étoffe propre à chaque période est :

1° Robe, jupe, ceinture et bonnet de chanvre grossier *(tsiu ma)*; souliers de jonc, bâton de roseau *(tsiu tchang)*.

2° Chanvre plus fin (*si ma*), bâton de *sio tchang* (pawlonia) ;

3° Vêtement de toile, ceinture de chanvre ;

4° Vêtement de toile fine, chapeau de bombyx (fil et soie) ;

5° Vêtement de bombyx.

## F. — CULTE, SACRIFICE

A l'époque de la Siao Hio, le culte religieux officiel des Chinois avait pour objet : 1° le Ciel et la Terre; 2° le génie du sol et celui des végétaux, spécialement des moissons. *She* et *Tshi* : 3° les génies protecteurs des royaumes, des provinces, des villes, etc.; 4° le génie du foyer ; 5° les esprits des ancêtres.

Ce culte se pratique par des sacrifices, offrandes et prières, des chants accompagnés de musique et des encensements ; le tout dans un local ou dans une salle particulière où l'on pose sur une table, en forme d'autel, une représentation du génie, de l'esprit que les cérémonies ont pour but d'honorer.

Ce sont en général des tablettes sur lesquelles sont tracées des représentations ou simplement le nom des génies ou des ancêtres. Pour ces derniers, on faisait aussi poser un personnage vivant qui prend l'attitude d'une statue (voy. p. 57, fin), généralement un enfant, mais point un fils de l'officiant. Les personnes qui pouvaient et devaient faire ces cérémonies varient avec les génies qui en sont les objets.

Le sacrifice est offert par celui qui a autorité dans la circonscription pour laquelle il est offert. L'Empereur pour l'empire, les vice-rois et gouverneurs pour leurs provinces, etc. ; le père de famille pour celle-ci.

Le souverain seul pouvait offrir le sacrifice au Ciel et à la Terre ; les princes feudataires et les fonctionnaires ayant juridiction sur une étendue quelconque de territoire, célèbrent en l'honneur des génies protecteurs du sol et des

moissons de leurs circonscriptions particulières. Aux chefs de famille, de quelque rang qu'ils soient, depuis le souverain jusqu'à l'homme du peuple, il appartient de sacrifier au génie du foyer et aux ancêtres (comp. p. 74, §§ 69-71).

Les sacrifices au Ciel et à la Terre ainsi qu'aux esprits protecteurs se faisaient en plein air sur un autel placé au milieu d'une enceinte délimitée par un mur, quand ils s'offraient pour le bien du peuple en général. Les rois et magistrats avaient, en outre, un temple privé où se faisaient les mêmes sacrifices quand ils étaient offerts pour la famille du prince ou fonctionnaire (v. p. 75, § 70). On voit aussi au paragraphe 84, commentaire du livre IV (p. 170) que toute armée entrant en campagne devait offrir un sacrifice. Le général en chef présentait lui-même les offrandes à l'esprit de la terre, du sol.

Les sacrifices publics se font dans les champs sur un petit tertre élevé dans ce but ; on aplanit un espace carré, sur le devant.

Le lieu du culte du génie domestique était la cour centrale du palais des grands dignitaires, le foyer de la cuisine et le coin nord-ouest de la maison pour les particuliers (cf. p. 109, § 159).

Les rois et princes avaient un autel spécial érigé en plein air pour le culte des ancêtres, les maisons de gens aisés avaient un local spécial où se déposaient les tablettes destinées à les représenter. Ce local devait être dans le quartier sud-ouest de la maison. Les familles pauvres se contentaient de les suspendre dans la salle commune de la famille ou dans le lieu le plus apparent de la maison. Outre le salle domestique, il y avait encore un temple, une chapelle ou grande salle commune à toute une famille où celle-ci se réunissait une ou deux fois par an. Pour beaucoup ces réunions comptaient plusieurs milliers de personnes de tout rang.

La salle des ancêtres ne renfermait guère qu'une table portant des gradins sur lesquels on exposait les tablettes de l'ancêtre originaire, en tête, et des autres ancêtres qui s'étaient distingués par leurs actions et leurs vertus. Ces tablettes portaient leur image ou simplement leurs noms. En dehors des jours de cérémonie, ces tablettes étaient suspendues au mur ou renfermées dans une armoire.

Le paragraphe 65, livre V (p. 200) indique les temps et les rites des sacrifices qui doivent s'y faire. Le premier de chaque mois, on y offre

des prémices du temps. En hiver on sacrifie à l'ancêtre originaire ; au printemps, aux autres ancêtres; on immole alors une loutre (v. § 64). En automne, on sacrifie au temple commun; on y immole un loup (*ibid.*). Ces sacrifices se font au mois médial des saisons; ceux qu'offrent les hauts fonctionnaires ont lieu au premier mois (65, comm. fin).

Le jour anniversaire de la mort des parents, les offrandes ont lieu dans l'appartement oriental. Ces sacrifices inspirent aux parents des défunts les sentiments exprimés au paragraphe 59, ligne 11 (p. 70). Les paragraphes 71, 72, livre V (p. 202), indiquent les différents genres de sacrifice à offrir pendant les trois ans du deuil de père et mère. Les cérémonies de ces sacrifices consistent en prières accompagnées de musique (flûte, tambour, instruments à cordes, *kin* et *shen)*, en prosternations, et surtout en offrandes d'objets comestibles n'ayant servi à rien d'autre et bien frais, fruits, viande, gâteaux, vin, et de parfums brûlants dans des cassolettes. Les plats et vases sur lesquels tout cela est déposé, les instruments de cuisine servant à cuire la viande et les gâteaux, doivent être exclusivement affectés à cet usage. Les familles pauvres sont exemptées de cette obligation. Pour elle il suffit qu'elles renettoient parfaitement les vases et instruments domestiques avant de les faire servir au culte.

Trois jours avant les sacrifices, ceux qui doivent y prendre une part active doivent observer un jeûne rigoureux qui leur prescrit de se recueillir, de réprimer les désirs et passions, leur interdit l'usage de tout aliment animal et du vin, tous plaisirs, toute délicatesse de la table, la musique, etc. (v. II, 61, p. 71) et leur prescrit la continence.

Le sacrifice domestique doit être offert par le père de famille assisté de son épouse principale; en principe il ne peut se faire remplacer que pour cause grave (II, 60, p. 70). Les fils assistent également. Les filles et les belles-filles ont leur part active dans la cérémonie. Elles préparent les objets, cuisent les viandes et gâteaux, nettoient les plats, les vases et écailles, les présentent à leurs parents qui les offrent directement aux esprits.

Les Chinois croyaient que le sacrifice attirait le bonheur et éloignait les maux. L'animal offert en sacrifice diffère d'après le rang du sacrificateur; de là le précepte de la Siao Hio (livr. III, fin) que, sans motif, le roi n'en peut tuer un, etc. Les degrés de dignité des animaux immolés étaient ainsi établis :

bœuf, brebis, porc, chien. On sacrifiait un cheval pour les guerres et les grandes chasses ; des oiseaux, spécialement un coq, aux génies de la terre et des céréales.

Les offrandes consistaient en riz, millet, froment, sel, eau, vin, soie, pierre précieuses, etc. Le vin est fait de différentes plantes : riz, millet, etc. Manger les chairs est le dernier acte du sacrifice.

Les offrandes faites, les objets comestibles qui les constituent sont donnés à manger aux gens et employés de la maison (v. I, 18, p. 35, et II 46, p. 65).

A côté de ce culte remontant aux temps antiques et consacré par les usages officiels, existent les pratiques des Tao-sse et du bouddhisme. Mais comme elles étaient réprouvées par les lettrés en général et spécialement par les auteurs de la Siao Hio, il n'y a pas lieu de s'en occuper ici, non plus que des pratiques et croyances populaires, étrangères au culte national.

Le jeûne préparatoire à la visite au palais (v. p. 79, *init.)* consiste à s'abstenir du coït, se laver les mains et la tête, réprimer ses passions, se recueillir, etc.

## G. — DE L'ENSEIGNEMENT EN CHINE

On remarque que les données du livre I, 22, tirées du Li-Ki, ne concordent pas bien avec les renseignements donnés par Meng-tze et reproduits au livre II, 1 (p. 49). Il est très difficile de se faire une idée exacte de l'état des écoles et collèges sous les premières dynasties. Les auteurs ne sont pas d'accord, quant aux noms ni quant à la nature des établissements d'instruction. En ce qui concerne les noms, il n'y a rien d'essentiel; on sait avec quelle facilité les noms, appellations, titres, etc., ont toujours changé en Chine. Quant à la destination des écoles, il est très possible que la même institution eût plusieurs buts et que chaque auteur signale celui qu'il a en vue comme le plus important en lui même ou au point de vue particulier de l'écrivain.

Les assertions et explications de Meng-tze (II, 1, p. 49) ont été justement contestées (cf. Plath, *Schule und Unterricht der alten Chinesen*, p. 219). En effet le Li-ki, beaucoup plus ancien, attribue à Shun la *tsiang*, aux Hia le

*Siu*, aux Yin le *Ku-tsong*, aux Tcheous le *Puan-kong*. On doute également avec raison qu'au temps de Shun et des Hia, il y eût des écoles communales. Le collège central servait alors à l'instruction des princes et des aspirants à la magistrature en même temps qu'à l'entretien des gens âgés, anciens magistrats ou signalés au souvenir, en raison de leurs mérites; le tir y était aussi cultivé.

Le Li-ki (chap. V, *Wang-tchi*) distingue, comme existant sous les Tcheous, le *Pi-yong* ou grand collège du souverain (Tai-hio), le *Puen-kong* des princes feudataires et le petit collège, *Siao Hio*, tous trois à la capitale. Au même chapitre, il est question des écoles régionnaires; elles existaient peut-être déjà sous les Tcheous. Le chapitre VIII (*Wen-Wangsi-tze*) cite cinq autres institutions dans la capitale de Tcheou dont l'une est consacrée à l'étude de la musique et une autre à l'instruction des enfants du peuple; on les distingue aussi par la région de la capitale où elles sont situées.

Le paragraphe 22 du livre I de notre Siao Hio (p. 36) est tiré du chapitre XVIII du Li-ki, intitulé *Hio-Ki* ou relation de (ce qui concerne) les études. Les termes village (bourg) et ville, en cet endroit, sont pris comme désignant le chef-lieu de canton et d'arrondissement. Le commentaire n'est pas d'accord avec le texte, car le premier attribue à la maison isolée ce que le second donne au groupe de vingt-cinq maisons. Cette dernière manière de voir se trouve déjà dans les scholies du Hio-Ki. Ces termes *Shu*, *Siang*, *Siu*, *Hio* peuvent représenter plus ou moins exactement une simple salle, une école, un collège, un athénée ou académie, bien que ce dernier terme soit beaucoup trop élevé.

D'après le Hio-ki, les études duraient neuf ans, pendant lesquels on s'occupait de l'éducation autant que de l'instruction; on formait les jeunes gens à la vertu et aux bonnes habitudes, surveillant leur conduite, veillant sur le choix des compagnons, etc. Il semble que l'instruction officielle était donnée dans ces écoles par les fonctionnaires administratifs eux-mêmes, et non par des maîtres spéciaux. On a du moins conclu cela du passage du Tcheou li où sont exposées les fonctions des circonscriptions locales. Mais cela ne me paraît pas absolument certain. Il peut n'y avoir là que la part revenant aux fonctionnaires dans l'éducation générale du peuple et nullement celle qui leur serait attribuée dans l'instruction de la jeunesse. Ces chefs de districts divers

devaient à certaines époques réunir leurs administrés, leur lire les règlements et ordonnances, leur rappeler les devoirs de chaque classe, examiner leur conduite, louer et encourager les bons, exhorter les défaillants, punir les coupables, récompenser les plus méritants. A cet effet, on donnait des banquets à ces derniers, ou simplement du vin à boire.

Quant à l'instruction proprement dite, il est peu probable que l'État s'en occupât directement, créât et soutînt des maîtres ailleurs que dans les écoles centrales. Plath et Biot opinent pour la négative. Toutefois la Siao-Hio semble indiquer qu'à certaine époque l'État envoyait, comme instituteurs, dans les écoles régionales, les lettrés les plus distingués.

La matière de l'instruction et les divisions sont indiquées dans la suite de notre livre.

L'état de l'instruction et des écoles sous les derniers Tcheous nous est inconnu. Confucius, dans les relations qu'il donne des temps de sa jeunesse, parle de son instruction mais pas d'école. Meng-tze, par contre, en fréquenta une, comme on peut le voir au livre IV, paragraphe 7 (p. 142) de la Siao Hio. Le nombre des lettrés et des grands écrivains qui virent le jour indique que, du moins, les écoles privées n'étaient par fermées.

L'instruction rétrograda en Chine sous la quatrième dynastie des *Tsin* lorsque le troisième souverain de la race eut fait brûler tout les livres, où les anciens principes étaient développés ou rappelés. Mais en même temps l'invention du papier et de l'encre lui préparait, pour un avenir prochain, des progrès nouveaux qui se réalisèrent, sous la grande dynastie des Hans.

A l'époque où la Siao Hio fut écrite, l'état de l'instruction était à peu près ce qu'il est aujourd'hui, comme on le voit par les allusions qui y sont faites. Le nombre des examens pouvait être différent. Il y avait déjà trois degrés généraux et celui d'académicien (Han-lin), comme aujourd'hui. Ces trois degrés sont appelés *Sieou-tzai*, *Kiu-jin* et *Tsin-sse* que l'on a comparés à nos titres de baccalauréat, licence et doctorat ; pour les obtenir, le candidat doit passer des examens de plus en plus sérieux, sur des matières croissant toujours en nombre et en difficulté. Pour le premier grade, on doit passer d'abord un premier examen devant le chef du *hien* ou chef-lieu de canton; et ceux qui ont subi l'épreuve avec grand succès sont seuls admis a subir une seconde épreuve devant le chef d'arrondissement *(fu)* en sa résidence, puis une troi-

sième au même endroit devant le délégué spécial du gouvernement. Alors seulement on arrive au baccalauréat, et le nombre de ceux qui l'atteignent est des plus minimes.

L'examen de licencié a lieu tous les trois ans au chef-lieu de province devant deux examinateurs envoyés de la capitale : il dure jusqu'à trente jours. Ceux qui le subissent avec honneur peuvent être employés dans l'administration provinciale.

L'examen du doctorat a également lieu tout les trois ans dans la capitale, et dure treize jours. Les vainqueurs dans cette épreuve peuvent aspirer à toutes les charges.

Ces divers titres donnent en outre droit à certains honneurs et privilèges accordés par le souverain, repas publics donnés par l'État, titres affichés sur la porte de la demeure du gradué et pris dans les actes, costume distinctif, dons en soie, exemption de la bastonnade en cas de délit, etc.

De nouveaux examens heureux conduisent au *Han-lin-Yuen* (ou cour des écrivains), la plus haute cour littéraire de la Chine, et appelée pour cela Académie impériale. Les occupations des Han-lin sont toutes littéraires, mais leur rang est des plus hauts et des plus enviés. Ils sont chargés d'expliquer les monuments littéraires, de rédiger les pièces officielles ; ils dirigent les examens et s'adonnent aux travaux littéraires. Souvent les membres de ce corps sont appelés aux plus hautes fonctions. Les historiographes de l'empire sont pris dans leur sein.

Et tout ce vaste système d'enseignement et de grades a pour unique objet les livres des anciens et l'histoire de l'empire. L'originalité est chose inconnue et serait même souvent dangereuse.

Nous devons nous borner à ces quelques mots.

Le grand Sse-tou n'était pas seulement directeur des établissement d'instruction, ou chargé de veiller sur l'enseignement des grands et du peuple, sa charge lui imposait surtout de maintenir la pratique des vertus morales, les rapports nécessaires entre les diverses classes de la société, à faire régner la paix et l'observance des rites. Il devait en outre s'occuper des pauvres, des vieillards, de tous les produits du royaume, nécessaires à l'entretien du peuple. D'après le Li-ki (chap. *Wang-tchi*) le Sse-tou examinait les étudiants sortis avec un succès spécial, de l'école inférieure et envoyait les plus distingués

au collège central *(hio)* en leur donnant le titre de Tsao-sse. Parmi ceux-ci le Ta-yo-tcheng, grand intendant de la musique (voy. p. 38), choisit les plus avancés et présente leurs noms à l'empereur qui les fait examiner par le *Sse-mia ;* après quoi ils peuvent être admis aux fonctions publiques.

## H. — DANSE

La danse était jadis, chez les Chinois, un art des plus importants; il n'était point en effet destiné aux plaisirs et aux réjouissances, mais c'était une œuvre de piété et d'éducation destinée à témoigner aux ancêtres et aux esprits le respect et l'affection, comme à développer dans les cœurs l'amour des vertus. Aussi formait-elle un des points essentiels de l'éducation, et les plus graves personnages, l'empereur lui-même, s'en occupaient comme d'une institution nationale.

Dès les premiers temps de l'histoire de la Chine, on distinguait différentes espèces de danse destinées à des buts divers, à inspirer la piété, l'amour de la paix et de la concorde, le courage guerrier, etc. Chacune des anciennes dynasties attacha son nom ou son souvenir à une espèce particulière de danse. Confucius, comme ses prédécesseurs, y voyant un moyen de former le cœur de l'homme, recommandait à ses disciples de cultiver cet art avec soin ; souvent il exhorta Pin-Mou-Kia, célèbre musicien de son temps, à écrire les règles des différents genres de danse, et Pin-Mou-Kia hésitait devant la difficulté de la tâche.

Chaque espèce de danse avait ses maîtres particuliers pour la diriger et ceux-ci avaient le titre de docteur du degré inférieur. Des mandarins présidaient aux exercices et au son des instruments spéciaux.

Dans les grands sacrifices, les fils du souverain eux-mêmes formaient la danse.

C'étaient, du reste, en grande partie, de vraies pantomimes représentant parfois des scènes assez étendues.

Voici comme spécimen et en résumé la description que le P. Amyot nous a laissée de la Sian ou danse de *Wou-Wang*, le vainqueur de Cheou, dernier des Shang et le fondateur de la dynastie impériale des Tcheous :

1° Les danseurs entrent en scène du côté du nord.

2° Après quelques passes ils se forment subitement en deux camps et figurent une bataille, celle où le tyran fut vaincu par Wou-Wang.

3° Les danseurs se portent vers le midi de la scène (comme Wou-Wang, vers le midi de l'empire).

4° Ils se forment en lignes, indiquant les bornes de l'empire établies par le vainqueur.

5° Les uns représentent Wou-Wang entouré de ses conseillers et recevant leurs avis, tandis que d'autres, par leurs gestes, figurent l'activité et la vigilance des ministres principaux du monarque.

6° Ils se rangent autour de Wou-Wang et se tiennent immobiles comme des statues portant en main le *Kan* pour représenter la soumission des peuples et l'état de paix où ils vivaient alors.

On distingue différentes autres espèces de danses telles que la *Hia* de la dynastie *Hia*, la première de l'empire, exprimant la paix et la concorde; la *Kan-ko* et la *Wan-su* qu'on dansait au printemps et en été, la seconde exprimant les actes de la guerre; la *Yu* et la *Yo* qui imitaient les cérémonies ordinaires des gens de lettres.

On distingue maintenant les petites et les grandes. Les premières s'apprenaient aux enfants, les secondes aux jeunes gens de vingt ans. Les petites danses se différencient par l'objet que les danseurs tiennent en main. Ce sont: la *Fou-ou*, dans laquelle on tenait un drapeau bigarré; 2 la seconde était celle des plumes *(Yu)*; la troisième, celle du phénix *(Hoang Ou)*; la quatrième, celle du bœuf *(Mao)*; la cinquième, celle du dard *(Kan)*; la sixième, celle de l'homme *(Jin)*, parce que les danseurs ne portaient rien. Dans la *Yu* un des danseurs se tient immobile, un kan à la main, tandis que les autres font des évolutions; après quoi, le premier danse et les autres se tiennent immobiles autour de lui.

Les grandes danses sont: 1° la *Yun-Men*, porte des nues; 2° la grande tournante *Ta Kuen*; 3° la grande ensemble, *Ta Hien*; 4° la grande cadencée, *Ta Tao*, exprimant la douceur, l'union, l'harmonie; 5° la grande Hia, *Ta Hia*, grave, lente et majestueuse; 6° la grande bienfaisante, *Ta Hou*; 7° la grande guerrière, *Ta Ou*, imitant les actes et exercices de la guerre; 8° la *Ou Hien Tche*, imitant le mouvement des eaux.

Chacune de ces danses était affectée à un genre de sacrifice spécial : la *Yun-Men*, aux sacrifices des esprits du ciel ; la *Ou-Hien-Tche*, à ceux de l'esprit de la terre, etc., etc.

On connaît encore la *Tchao* dans la quelle les danseurs tenaient un instrument de ce nom, taillé en forme de S. C'était la première que la jeunesse dût apprendre.

La danse a maintenant changé complètement de caractère en Chine. Les moralistes se plaignent de ce qu'elle a, ainsi que la musique, dégénéré au point de servir les passions et non la vertu.

La sensibilité des anciens Chinois devait être bien grande et d'un genre tout particulier, car avant la pantomime on battait le tambour pendant un certain temps pour produire le recueillement chez les spectateurs, les arracher à toute autre pensée, et au commencement de la danse *Siang*, les mimes faisaient des gestes agités et violents pour ôter aux assistants toute envie de s'apitoyer sur le sort du tyran vaincu et mis à mort.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

L'esprit systématiseur des lettrés chinois leur a fait affecter sans raison adéquate, des chiffres déterminés à presque toute chose ; aux principes, faits, dignités, etc. Ce sont des nombres consacrés de telle façon qu'il suffit de citer le chiffre et l'espèce pour qu'un Chinois instruit sache ce que l'on veut dire, par exemple les cinq relations, les six vertus, les trois âges, etc.

— — -

# NOTES, VARIANTES ET ERRATA

P. 4, l. penult. Tchen-Siuen ou Hsiuen, disciple de Tchou-hi, appartenant à la dynastie des Ming, vivait au XV[e] siècle. Il commenta le texte de la Siao Hio, arrangé par Liu tze-tchang.

P. 9, l. 15, litt. : son savoir, sa réflexion n'étant pas encore en son pouvoir.

P. 10, l. 6, lit. : comme sa pensée, son cœur s'attache égoïstiquement.

P. 10, l. 27. — Litt., on saisit comme volé.

*Id.*, note 1. — Le Kiu li est le premier chapitre du Li-ki ou Mémorial des rites : c'est une sorte de résumé des principales règles de conduite. Le Shao-Y en est le quinzième et traite de sujets secondaires et de matières très mêlées. — N. 2. La note un peu concise pourrait donner une idée fausse du contenu de l'El Ya. Les trois premières sections n'ont point le caractère indiqué. La première est formée de divers groupes ayant un sens identique ou analogue, la deuxième l'est de groupes de deux ou trois caractères formant lexique ; le troisième s'occupe principalement de doublets ou termes répétés. Les autres expliquent les termes relatifs à la parenté, aux habitations, ustensiles et meubles, à la musique, au ciel, à la terre, aux montagnes, eaux et végétaux et aux diverses espèces d'animaux. Le commentaire date du III[e] siècle P. C. ; les illustrations aussi, semble-t-il.

P. 11, l. 18. — Litt. il développait le fondement et faisait pousser les branches.

[1] Depuis l'impression [illegible] textes [illegible] et corrections et m'ont permis de [illegible] aux notes marginales quelque [illegible] [illegible] la majeure partie du *Li* [illegible] V. 1, 2, [illegible] 11, 16, [illegible] 5, 6, 9, 16-21, V, 1, 5, 9, 18, VI, 5, 6, 9, 18, VII, 1, 17, 21, 27, VIII, [illegible] 13, 16, 18, XII, 1, 2, 11, 19, 23, 24, XIII, 19, [illegible] 25, XIV, [illegible] 17, 19, 23, 27, XVI, 1, 7, 9, 11, 13, XVII, 2 [illegible] reproduits exactement.

P. 11, l. 28. lis. la règle d'instruire dès le sein. — Lie-niu. — Note 2. Neitze. Chap. 10 du Liki.

P. 12, l. 14. — Litt., Tchou W. K. Les lignes 4 à 23 répétées par erreur doivent être effacées. — N. 3 Ad. et du Li-ki.

Pan-ming-kian ou Pan-kou vivait ou x^e siècle de notre ère sous Mingti, Tchang-ti et Ho-ti. Il continua Sse-ma-tsien et écrivit la première partie de l'histoire des Hans occidentaux. Cette histoire fut achevée par sa sœur Tchao-Shi.

P. 13, l. 14, al. : Ensuite scrutant l'antiquité, il relate les actes des anciens et vérifie les paroles du premier chapitre relatives à l'établissement de la doctrine, etc.

P. 15, l. 9. — Un mot, un membre de phrase ou de proposition. Un *teu* est un grand rond qui sert à indiquer une période, un complexe de phases; notre alinéa. — Com. l. 6; lis. huit ans.

P. 16, § 2. C. litt. Si on les exerce, s'ils perfectionnent, etc. § 3, l. 1, Al. Les choses diverses publiées dans les œuvres. — L. 18. litt., s'affermissent. et transforment, — L. 29. Litt., Tchou-Tze parle lui-même de la dynastie Song.

P. 25, l. 5, al. Par bonheur les coutumes, etc. — l. 12. al. En compilant la Siao-Hio.

P. 27, l. 5, lis. : ou (on). — Note 3, lis. : *Tchong-Yong.*

P. 28, l. 5. lis. formant par le Yin etc..., après que par la matière il eut. — L. 12. suivant chacun ce qui se produit de soi-même. — C. 17 *adde :* soient en tous.

P. 28, l. 8 9. — *Mel.* recevant pour chacune... Simple, droit, se rapportent aux actes de vertu. — L. 13. Litt., — les hommes et choses suivent chacun l'impulsion de la nature; alors au milieu des affaires journalières il est un chemin que chacun doit suivre. Bien que la nature et la règle soient identiques, la vie et le destin sont différents.

P. 29, l. 3. — Lis. : et; mandchou : *de.* — § 4. Aveugles : jadis les musiciens devaient être aveugles afin que leur attention se portât uniquement sur la musique. Des fonctionnaires *(ti-liao)* étaient chargés de les conduire. (Tcheou-li, XVII, 15, et XXIII, 18-21 et 28-30.) Ce n'était pas qu'un aveugle seul remplît ce rôle, mais le chanteur devait fermer les yeux pour être plus attentif au chant, d'où le mot « aveugle » en vint à désigner simplement un chanteur. — L. 14, *adde* : sur une natte.

P. 30, l. 10, al., *adde:* c'est le commencement d'une manifestation surnaturelle. L. 27, lis. Sse-ma wen.

P. 31, L. 5, litt. vite et lentement. — § 9, comm., *adde :* sur une même natte. — Al. : on leur apprend à être séparés. — § 10, l. 4, avec affection et modestie. — L. 9. fin, *adde :* céder en marchant; quand on s'avance (tsik) vers un siège.

P. 32, L. antep. Lis. six tons.

P. 35, § 19. — On ne se marie pas pendant le deuil de père et mère. Si ce deuil arrive quand la jeune fille a vingt ans, elle doit attendre jusqu'à vingt-trois ans. — L. 16 lis. conciliantes.

P. 36, note 1. — Cet usage ne semble pas avoir régné partout et toujours. D'autres disent que la fiancée vient elle-même à la maison de l'époux, conduite par ses parents. — Voir aussi note p. 49.

P. 37, l. 4, lis. : *Siu.* — L. 6, lis. : huit. — L. 8, lis. : tous enseignent les devoirs. — § 23, fin, lis. : il dirigea (désigna). — Note 1, lis. : et le plus célèbre, ceci se trouve au L. II, 2e P. IV, 8.

P. 37. — Le Sse-tou n'était pas seulement directeur des établissements d'instruction ou chargé de surveiller l'enseignement des grands et du peuple. Sa charge lui imposait en outre de travailler à maintenir la pratique des vertus morales, des rapports nécessaires entre les diverses classes, à faire régner la paix et l'observation des rites. Il devait s'occuper en outre des pauvres, de la nourriture et des habillements du peuple, de tous les produits nécessaires à son entretien, etc. D'après le Li-ki (Chap. *Wang-tchi*), il devait aussi examiner les étudiants sortis des écoles inférieures et envoyer les plus distingués d'entre eux au collège central *(Hio)*.

Le Li-ki (chap. *Tsi-y* et *Nei-tze)* parle longuement des honneurs rendus à la vieillesse : Shun déjà, y est-il dit, nourrissait les vieillards méritants ou anciens fonctionnaires, dans le collège supérieur *(Shang-tsiang)*; et les vieillards du peuple, pères et grand'pères des hommes morts au service de l'Etat, dans le *Siao-tsiang* (petit collège); tous deux dans la capitale.

P. 38, l. 1, al. Il n'y a plus d'affection chez le peuple, les cinq relations ne sont plus observées. Shou-King, I. 2, 19 et 24.

P. 39, l. 13. Après « pierre », ajoutez « soie ».

P. 49, comm. fin. — Cette assertion de Meng-tze et les explications données à ces termes *siang* (tsiang), *siu*, etc., sont légitimement contestées par Plath *(Schule und Unterricht der Chinesen*, etc., p. 219). En effet, le Li ki, beaucoup plus ancien, attribue le *tsiang* à Shun, le *Siu* aux Hia et nomme le collège de Yu « Ku kong », celui des Tcheou « Puan Kong ». Mais l'explication que Plath donne de ces mots en s'arrêtant uniquement à la forme des caractères, n'est pas non plus suffisamment fondée. Ce ne sont pas là, d'ailleurs, les caractères primitifs et leur forme ne rend pas un compte adéquat de leur sens pas plus que l'étymologie des termes. Il est encore moins probable qu'il y eut à l'époque de Yu et des Yins, des écoles cantonales et un collège central. Le dernier seul existait probablement et servait à l'instruction des princes et des magistrats en même temps qu'à l'entretien des gens âgés, anciens fonctionnaires, ou spécialement méritants. Le tir y était cultivé. Le Li ki, chap. *Wang-tchi*, distingue déjà ces deux degrés d'écoles ; ils existaient vraisemblablement sous les Tcheou. Ce chap. énumère le *Pi yong*, grand collège du souverain, le *Puan-Kong* des princes feudataires et la *Siao-Hio* du reste du peuple, tous trois dans la capitale.

P. 66, L. 8, ad., en opposition.

P. 68, l. 3, Rendu dans le mandchou : canton ou région, district, *Hiang;* village, bourg, *tong*, selon les termes de Wells Williams. Les *Liu*, *Tong*, *Tcheou* et *Hiang* forment quatre circonscriptions subordonnées. — § 55, 2, al. : aller çà et là. Le commentaire explique cela de deux manières. M., « saluer ».

P. 70, § 59 et 60, il s'agit des solennités annuelles en l'honneur des ancêtres dans le temple ou la salle qui leur est consacrée et du jeûne préparatoire. Tsi-y, tsi-tong, chap. 24 et 25 du *Li ki*.

P. 72, l. 3. *adde.* : et les offrandes. — § 63, *mel.* c'est pourquoi la piété filiale des anciens princes ne perdait jamais de vue. — P. 75, l. 2. al. : qui écarte la honte.

P. 75. l. 8. King et Ta-fu, ministre et fonctionnaire de second ordre, etc. Note. — Le C. prend Shi comme magistrat inférieur.

P. 76 § 73, Al. si la piété filiale n'a point ses principes, l'afliction surviendra.

P. 77, fin. Mel. Sage de second rang V. IV 2 p. 30.2.

P. 86, V. Mengtze IV, 2 p. V. 5, où cela est appliqué à l'avertissement qu'on doit donner au prince.

P. 89, § 112, l. 7, litt. : si elle est conforme à cela. Le commentaire entend le sens autrement. — C'est la vertu de la femme qu'une fois unie à un homme elle ne change jamais.

P. 91. l. 3. litt. : il y a un même signe pour l'un et l'autre fait. — § 116, 1, *adde.* : de félicitation.

P. 92, § 121, al. : elle n'ose prendre son tour. En ce cas le commentaire opposerait le passé au présent.

P. 94. l. 1, al. : en route on honore la terre à droite. — P. 95, § 129 5° lis. débauchée. — P. 96, § 131. Al. ont assuré le fondement. — § 133 *i. e.* Si marchant avec calme et respect les inférieurs suivent les supérieurs, cela, etc. Si, avec hâte, ils les devancent, etc. — P. 97, § 135, lis. double de la mesure de l'âge. — P. 98, l. 1, *adde.* : venir à lui. — P. 99, l. 6. lis. : pieds ou un pied. *i. e.*, laisser tomber à une hauteur d'un pied de la terre. *Adde.* : de peur qu'en marchant dessus on tombe et perde contenance. L. 7. *Ad.* trop vite.

P. 102, *Shao-y*, chap. 17 du Li-ki. — P. 103 l. 15, Lis. le faire se servir.

P. 104, § 159. Boire le vin des cantons. C'était une cérémonie ayant pour but d'apprendre aux hommes à pratiquer le respect, la condescendance, la vertu. Le chef du canton, lors des sacrifices aux génies de la terre, invitait à un repas les principaux et les plus âgés de ses administrés. Il y avait un hôte principal, chef du repas, trois autres distingués et le reste auquel on ne rendait aucun honneur spécial. Les plus âgés étaient assis, les plus jeunes, debout. Ils recevaient six, quatre ou trois plats, selon leur âge. Cela conduisait à la vertu, à la paix et à la tranquillité de l'Etat. *Héou-Kouï-king ân-yé.* Li Ki. Hiang-Yin-Ki-Y et Tcheouli, XI, 15, 38, 20.

P. 104. § 159. fin. Al. Cette section rapporte comment Kong-Tze agissait quand il était à la campagne.

P. 105, § 160, ou : Sers les sages d'entre les grands. — P. 106, § 162. Selon le comm. : Ne vous prévalez pas de l'âge, de la grandeur de votre ami. — Note 2. Lis. : Se prévaloir.

P. 106, l. 4, lis. : tailler et polir. — L. 14 : refuse.

P. 107, § 164, note *adde :* la porte regarde le sud ; quand on a la porte derrière soi, alors la droite est à l'est, etc. — P. 108, l. 16 : lis. servant. — L. antep. Al. La maison est bien réglée.

P. 113, fin, *Li tchi.* Voy. plus loin. — § 179, lis. : Ta ya-tang. Shih-King, III, I 8

P. 114, comm., fin ; al. : plus ils sont cachés, plus on devra les étudier.

P. 117, L. 17, lis. : Tchou-tze. Note 2 ; allusion à la mère de Meng tze. Voy. p. 142. § 8 l. 2 *Ad.* par de mauvais moyens.

P. 118, § 10, fin, litt. : si dans les petites choses, tant soit peu. — P. 120, l. 3, litt. : il y a trois choses principales ; l. 28, M. *dubime*, al. : quand on est familier avec les femmes. — P. 121, note 5, *adde :* les défenses et préceptes § 18, l. 2 chez eux.

P. 122, § 19. Ou. : ceux qui craignent l'autorité, sont les gens supérieurs, etc. — § 20. Kouang-y, chap. XLII De la prise du bonnet viril.

P. 125, § 31, l. 2. *Ad.* et partiel.

P. 126, § 24. fin. Ou. : remettez la ch. et ne décidez pas.

P. 125, l. 8. Lis. : vouloir manger.

P. 127, l. 9. C'est à dire : quand on mange avec empressement, on a vite fini, on force ainsi le maître de la maison à vous présenter de nouveau les mets.

P. 126, l. 7, *adde :* on s'en détourne.

P. 127, l. 12, traduit d'après le mandchou. Le comm. explique plus loin : « dans une attitude timide et droite ».

P. 128, l. 9. lis. parler seul. § 41, fin, lis. : si on parle devant les magistrats.

P. 129, l. 2. Al. Distiller du vin n'est pas estimé une peine ; mais.

P. 130, l. 7, ou : si vous donnez à quelqu'un qui est debout.

P. 131, l. 18, *mel.* : on le prend pour mesure. Passage du Tcheou-li. — P. 133, § 58, fin, d'après le M., il faut couper la phrase : les fils portent un bord blanc et ne doivent pas faire de luxe. P. 135, § 63. Al. ne broyez pas.

P. 131, § 52 *She-Y*, chap XLVI traitant des exercices et du tir. — § 52. *init.* : Le Tcheouli dit en parlant du Grand Cocher (*ta yu*) impérial (L. XXXIII, 34) : Lorsqu'il conduit le char de l'Empereur, il va au pas pendant qu'on joue l'air *Sse hia* et presse le pas quand on joue l'air *Tsen tsi*. La mesure de la vitesse est donnée par les sonnettes du joug et celle de la barre en avant du char. Un comm. ajoute : il va au pas de la grande chambre à coucher jusqu'à la porte des chars. Il court de cette porte à la porte *Ing-men*. (Voir Biot II, p. 250 251.)

P. 136, l. 8, lis. : désirer manger .. cuiller. — P. 137, l. 14 : « fines », les petits morceaux qu'on dédaignerait (?). N. 2. *Ad.* : quand on n'a trop vite fini, le maître doit présenter de nouveau. — P. 139, l. 2, al. : « ne cause pas de peine », ce qui contredit la proposition suivante. — P. 142, l. 5, lis. : « mandat ». Les rois gouvernent en vertu d'un mandat du ciel. — P. 143, § 10, « jardin » ou grande salle, cour, l. 19, *mel.* : quand on connait, etc.

P. 144, l. 16, mère adoptive, deuxième femme de son père. — P. 145, § 16, Litt. : La beauté est le désir des hommes ; bien que.... bien que tous le consolassent, qu'il jouit de beauté, richesse, etc. — P. 147, § 20, comm. 4. lis. : se relâcher, se..., al. [illegible], son chagrin se dissipe. — P. 148, § 22, l. 1. Mel. fouler, marcher dessus. Fin : al. Tout cela se rapporte à « suivre leur pensée et continuer leurs actes ». — P. 149, l. 17. Al. Supposant que la pensée de son père était d'en donner. — P. 151, § 33 l. 7, lis. Pe yu. Han était. — P. 152, l. 7, lis. : comment le maître est chez lui — P. 153 § 40, lis. : en marchant.

P. 154, § 42. Le texte ne dit pas clairement comment Ki-tze devint esclave. Ici, on disait qu'il se fit lui-même; plus loin, que le sort le conduisit à cette condition.

P. 154. *Ki*, *Wei*, etc. Voyez Appendice B. Tze est le titre des fiefs de 4[e] ordre.

P. 155. § 45, C. lis.; de ces trois. La note 2 se rapporte aussi au commentaire. Fin, is. : Scheou (Tcheou).

P. 156, l. 6, al. : ils arrêtèrent son cheval. — § 48, l. 1, lis. : la princesse. — § 49, l. 4. Au mur des lieux privés (wen-tze). — § 54, l. 6, ou : le prince recherche ses services.

P. 156, l. 5. 7. Lis. : Shou-tsi. — P. 160. Lis. : *Kin-Kieng* et *Kong-Pe*. — P. 161, l. 23, lis. : Weng-tseng. — P. 162, l. 5, lis. : Kou tchou. — § 60, lis. : Tcheou. — P. 162, l. 4, al. : le fils puîné, *tchong*.

Après § 60 et avant le commentaire ajoutez :

Ils entrent en ville et les hommes et les femmes y suivaient des chemins différents, les vieilles gens ne portaient aucun fardeau. Ils arrivent à la cour et là les Shis cédaient le pas aux Taifous; les Taifous aux ministres. Les deux princes, émus de ce spectacle, se dirent alors : Vils personnages que nous sommes, ce n'est pas à nous à venir chez les sages (grands) et là-dessus se cédant mutuellement ils laissèrent vide le champ contesté. L'empire apprit cette conduite et plus de quarante princes l'imitèrent.

P. 163, l. 1, lis. : par Li-Shi (disciple et commentateur de Tchou-hi). — P. 164, l. 7, lis. : Keou, Tze-Keou est Kao-c'ai. 2, lis. : disait. — P. 165, § 67, l. 6, lis. : Y du Ta-Ya ; l. 13, Tchong est Tcheng-pe. — P. 168, l. Al. les hommes ne sauraient supporter sa misère.

P. 164, l. 3. Tze-Keou est le même de Kao-C'ai. L. 7, lis. : Kao. — § 67, l. 6, lis. : Wang-tzong. Ta-Ya. Shih-King III, l. 3, 2, 5, *fin*.

P. 165. Keo-zhin I, 14, 2,1. — P. 168. *Wei*, Etat fondé en 1022 dans le midi du Pe-tche-li et est du Honan, détruit en 241. — *Tchi*, Etat créé par Ou-Wang en 1122 au Pe-tche-li et Shan-tong. Détruit en 224. — Tchen, petit État de même date au Honan, détruit en 477.

P. 168, § 78, l. 1, al. : Moi, magistrat, je l'ai entendu dire, si vous aimez, etc. — § 79, *i*, *e*. Quand on est traité avec faveur.

P. 170, l. 6, al. : Quand on a eu des vertus... le prince change.

P. 170, l. 4. Dans ces vases à écailles.

P. 171, § 85. fin. Le chap. Y, de Ta-Ya. Voir p. 164.

P. 173, § 87. Wei; l'auteur ici se trompe. Ce n'est point dans les chants de Wei, mais dans ceux de Pei que se trouvent ces deux vers. Shih King I, 3, 1, 3, fin. — § 88 Même erreur. V. Ta-Ya III, 3, 4, fin. — P. 174. Shih-King III, 3, 6, init.

P. 175. *Tchouen-Ki*. Histoire de chaque dynastie écrite après l'extinction de chacune d'elles, d'après les documents des historiens officiels.

P. 177, l. 5, lis. : Kia. — P. 179, antep, lis. : Kuen-jin.

P. 178, l. antép. enfants et frères cadets, *i. e.*, disciples. P. 178, § 10, 4, ces exercices sont des amplifications sur des sujets pris aux livres canoniques, historiques, etc. La première épreuve de ceux qui aspirent aux grades littéraires est une composition de

ce genre. — P. 181, § 15, l. 4, les enfants, *i. e.*, nous. — § 14, comm. 3, où il est enseigné de changer jusqu'à trois fois de lieu. Litt., n'étant point paresseux. — P. 179, § 11, lis. : Kuen-tchu. — P. 183, § 20, *i. e.* Si l'on imite ce qui est à sa portée on fera toujours une chose convenable. Si l'on imite ce qui est au-dessus de soi, on fera chose ridicule.

P. 184, § 22, l. 3, lis. : contenance. — l. 8, lis. : Son fils Tcheou-Kiou.

P. 186, § 30, l. 5, 6, les verbes sont au causatif en chinois. — P. 188. Les dynasties *Tchi* (479 à 501, P. C.) et *Liang* (502 à 563), régnèrent dans le midi de la Chine à Nanking, tandis que les Tartares Sotéous occupaient le nord de l'empire où ils avaient formé le royaume de Wei. De là le nom de royaumes du Sud. — Les *Tchéous* régnèrent sur toute la Chine de 265 à 420. Yuen Ti transporta sa capitale à l'Est (à Kien-Kang); d'où le nom de dynastie orientale *(Tong, Dergi)*.

La doctrine du vide est l'œuvre de Tchouang-tze, disciple de Kao-tze, vivant au IVe siècle en même temps que Meng tze. Partant de ces termes du Tao-teh King, que le Tao est vide, Tchouang-tze posa le vide comme principe et fin de toutes choses et représenta le monde visible comme une suite d'illusions. Du rêve et de l'état éveillé, quel est le vrai, le réel, disait il ? Sa doctrine qui conduisait au plus pur cynisme étouffait tout germe de vertu. Restée inconnue d'abord, elle se développa au IIIe siècle. Elle fut interdite par Sse-ma Tchao, prince de Tsin (vers 260) et de nouveau par l'empereur Tsin, Tching-ti, en 238 P. C. — L. 35. *bleues* ou *noirâtres*.

P. 188, § 34. Siang Shou, Shih-King I, 1, 4, 8, 3.

P. 190, § 38, fin, d'après le m. - ch n. doux (?) — § 40, Ma-Yuen, voy. p. 182, § 16. P. 191, l. 13. Lis. : passager, taifu de Song, etc.... Tai-tsou des Songs, ayant reçu cession de Tcheou, etc. — P. 194, § 51, 5, Al. ce qui sort du cœur, *tchi. M. jorimbi.* La tournure étant interrogative, le sens pourrait être tout le contraire. Comme vous seriez désobéissant, vous ne pouvez le faire.

P. 192, l. 13. *Ad.* Song-Tai-Tsu-Sheú-tcheu-shên. Taitzou des Songs ayant pris possession de Tcheou par suite d'abdication. — Tchao Kouang Yu, général de Kong-ti, le dernier des Tcheou de la seconde dynastie, fut proclamé empereur par les armées et prit la couronne après que Kong-ti eut abdiqué (960). Fan-si était ministre de Kong-ti il continua à l'être de Tchao Kouang Yu qui reçut plus tard comme fondateur d'une dynastie, le nom de Tai-tsou (le grand ancêtre). Fan-si fut plus tard disgrâcié. — § 43, fin « De force » en pressant outre mesure ; ou simplement : se presser d'entrer en charge.

P. 196, C. 13. *Ad.* que ce qui est faible cède devant le fort ; légèrement chargé devant celui qui l'est pesamment.

P. 198, § 60, fin, litt. : le cœur de père et mère est naturellement plein de joie.

P. 200, § 65. Les rois, princes et hauts lettrés ont un temple, les autres n'ont qu'une salle. Voir la note. On y va annoncer les événements, prendre le bonnot, se marier, etc.

P. 201, l. 1, ou : les particuliers ne peuvent employer ce mois. L. 7. Lis. : La prise du bonnet.... on doit...

P. 202, § 71, l. 3, partir, *tchi* (?)

P. 203, l. 4. litt. : il n'est pas permis de fournir ou prendre le goût de vin généreux ou de viande succulente. — § 71, comm. 1, lis. : méridionale.

Note 2, l. 2. lis. : Heou-liang.

P. 203, § 73, l. 3. Al. Regardant, s'adressant à Zhouan-tsi.

P. 204. C'est-à-dire : je puis me servir comme vous. — § 74. C. 1. Lis. : dynastie du Sud. — Hoang Zhin.

P. 206, § 79. Comp. § 71, p. 204. — § 80, fin. Litt. : s'aidant, se nourissant en prenant vin et viande ; alors il n'en sera pas ainsi (on ne dépérira pas).

P. 208, l. 3. M. *dushun*.

P. 209, § 88, comm. l. 1, avec peine et douleur, doit suivre « élevé ». — 87 l. 6, lis. : septentrional.

P. 212, § 9. 3, lis. les sceaux.

P. 209, l. 9, lis. : septentrional. Les Song du Nord avant la conquête des Niu-tchis. § 87, 3. Traduit selon le M. ou. : les a combattus dans ces livres.

P. 216, l. 17, *adde*. : on compare à cela la femme mêlée aux actes du gouvernement, etc.

P. 217. après § 112, texte, et avant le commentaire, ajoutez :

Commentaire. — Les trois parentés sont celles de mari et femme, père et fils, frères aînés et cadets. Les neuf degrés sont : trisaïeul, bisaïeul, aïeul, père, nous mêmes, fils, petit-fils, arrière-petit-fils, fils d'arrière-petit-fils. Tels sont les neuf degrés de parenté, il y a en outre les collatéraux et alliés. Les trois parentés forment l'essentiel des devoirs des hommes. Si on ne les affermit pas, elles s'affaibliront certainement.

Les frères n'ont qu'une même âme dans des corps différents. Dans le jeune âge les père et mère les conduisent de la droite, les tiennent de la main, par le pan de devant, par le bord de l'habit, par derrière. Mangeant ils sont à la même table ; s'habillant, ils se passent les vêtements. Étudiant ils s'instruisent ensemble. S'ils vont au dehors, c'est en un même endroit. Eussent-ils même des caractères revêches et turbulents, ils ne peuvent point ne pas s'entr'aimer.

P. 218. l. 17, *i. e.* : beaucoup sont capables. . J'en connais beaucoup (semblables). L. 22, lis. : une maison.

P. 218, l. 18. *Ad.*, mais il y en a peu qui soient tels. — L. 21, Lis. : Lio Kei.

P. 219. Shih-King II, 4, 5, 1, fin.

P. 220, l. 3. *Ad.* Non, il doit en accomplir les devoirs et ce sera bien.

P. 221, l. 7, fonctionnaires nommés après eux.

P. 224, l. 11, mieux : c'est le produit spontané de la loi du ciel.

P. 225, § 5, fin. Selon le manuscrit; plutôt : « c'est regarder vers ». — P. 227, l. 16, litt. : l'inférieur, ce qui concerne l'homme, etc.

P. 225, §. 5. Lis. : Song. Fin. *Ad.* Porter ses regards vers. Note, lis. : Shang.

P. 228. §. 14. Piao ki, livre XLIII du Liki traite de la droiture et du respect.

P. 231, § 21, 2) litt. : les reproduit en sa pensée selon la vérité... Si l'instruction et la nature sont complètes.

P. 233, l. 6. Lis. : Du Kong.

P. 234. § 27. C'est-à-dire : on doit rendre le bien pour le mal et supporter les mauvais traitements comme le faisait Shun. — § 28. Livre de notes posé sur le pupitre.

P. 235, fin, al. : n'estimez importante aucune apparence de richesse, etc. Com n. fin, dans la vileté, etc.

P. 236, l. 2. Stérile. M. Hinghe. Terrain non cultivé portant des arbres épars. — L. 23. phrase interrogative.

P. 237, l 2, Al. Quand il fut mort on trouva tout comme il avait dit. — l. 6 lis. : dans sa tente.

P. 242, l. 8. *Mel.* Tenant caché le mal commis, effaçant la honte en tenant les fautes cachées et sauvant la réputation d'autrui.

P. 245, § 57, l. 12. Al. La tâche et l'ordre.

P. 255, § 8. L'instruction publique en Chine a subi de continuelles vicissitudes, tant dans ses établissements que dans ses matières et ses épreuves. Chaque ministre influent cherchait à faire prévaloir ses idées personnelles. Elle avait pris un très grand développement sons les Han. Les troubles qui suivirent leur chute et durèrent 350 ans, lui furent naturellement très funestes. Les Tang 618-905 cherchèrent à la relever, ils créèrent de nombreux collèges et en établirent de spéciaux pour l'étude des lois, de la calligraphie et du calcul. Ils fondèrent deux collèges supérieurs pour la littérature, une école de médecine, etc. — An-Ting (L. VIII. . 9) se plaint de la trop grande attention que l'on donnait au style. C'était le fait des particuliers ; les empereurs luttaient contre cette tendance Un des décrets de Wang An Tchi (1070) prouve que les étudiants copiaient les King sans les comprendre.

Sous les premiers Song, l'épreuve des candidats consistait principalement en une amplification sur une matière spécialement étudiée : Kings, rites, histoire, lois, etc.

Aux collèges de la capitale, on avait établi des épreuves mensuelles pour constater les progrès des jeunes gens qui y recevaient l'instruction. Tchin tsong, en 1709, fixa la subvention annuelle du Grand Collège à une valeur de 180.000 francs. Les réformes furent à cette époque dirigées par Sse-ma Kouang et Tcheng Hien (Cp. I. VII, 1). Celui-ci diminua le nombre des pensionnaires du Collège impérial trop considérable, pour qu'on pût former des hommes capables.

P. 256, § 9, fin. C'est à dire : il établit la même chose au Collège impérial, et cela dura tant qu'il y fut.

P. 257, § 11, l. 5. Lis. : ce qui se pratique. — § 12. l. 2. Scrutez complètement le cœur. L. 6. les recevoir avec honneur et congédier avec générosité. — P. 258, l. 19, lis. : des lois des êtres.

P. 262. l. 5. *Ad.* Les félicitations, les invitations. — P. 263, l. 12. *Ad.* Aussi, le dépose-t-il.

P. 269, l. 16, lis. : changement de manière. — P. 270, l. 5, lis. : de l'Est.

P. 271, l. 53, C. 3. Ces termes signifient aussi : qui fait des projets en l'air ; mais cela ne va pas ici.

P. 276, 51 Com., lis. : *palais oriental.* 277, 53, C. 1. Lis. : disait par rapport à Ji-he-tze.

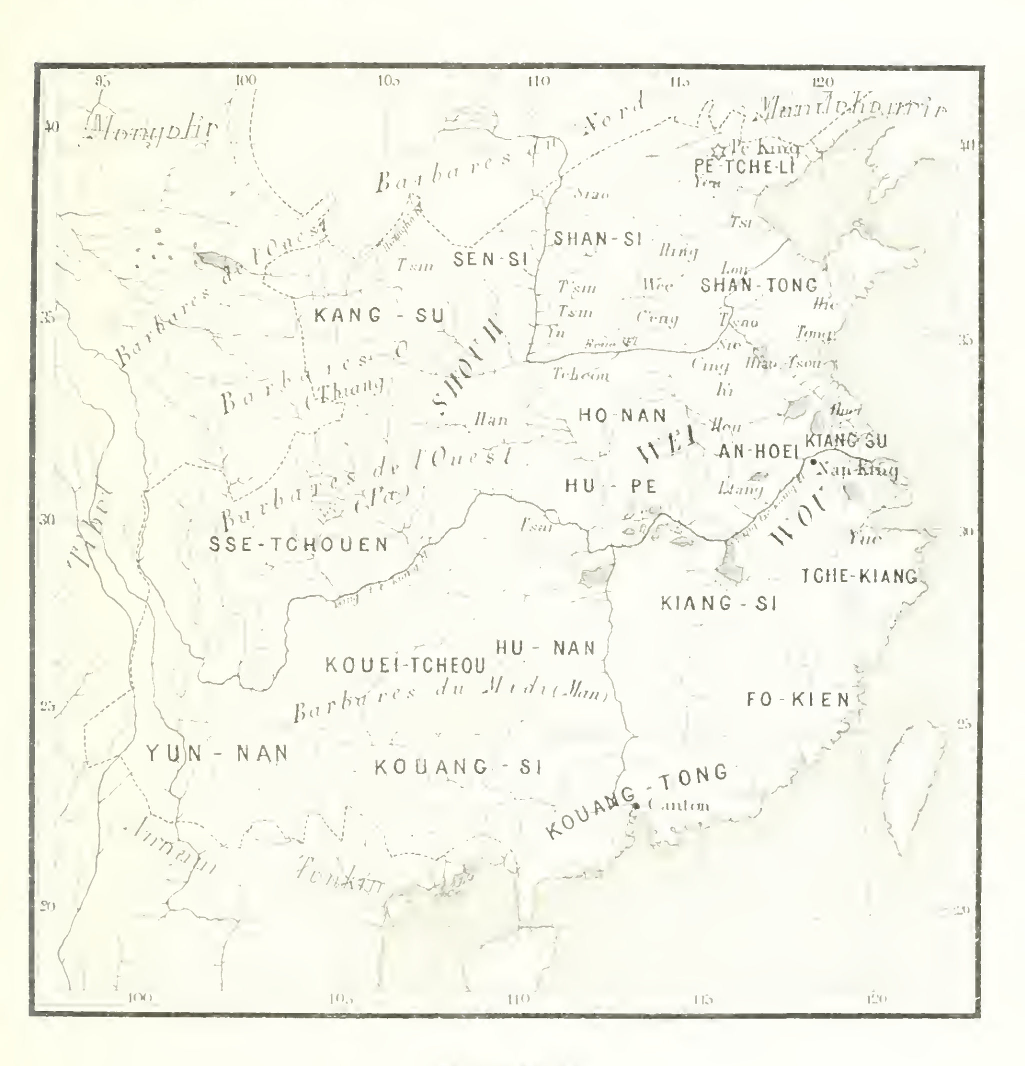
P. 288, l. n. Lis. : Kong. Sse-ma-Wen-Kong.

P. 294, § 94, l. 5. Se découvrirent la poitrine en signe de repentir et pour demander pardon pour le coupable.

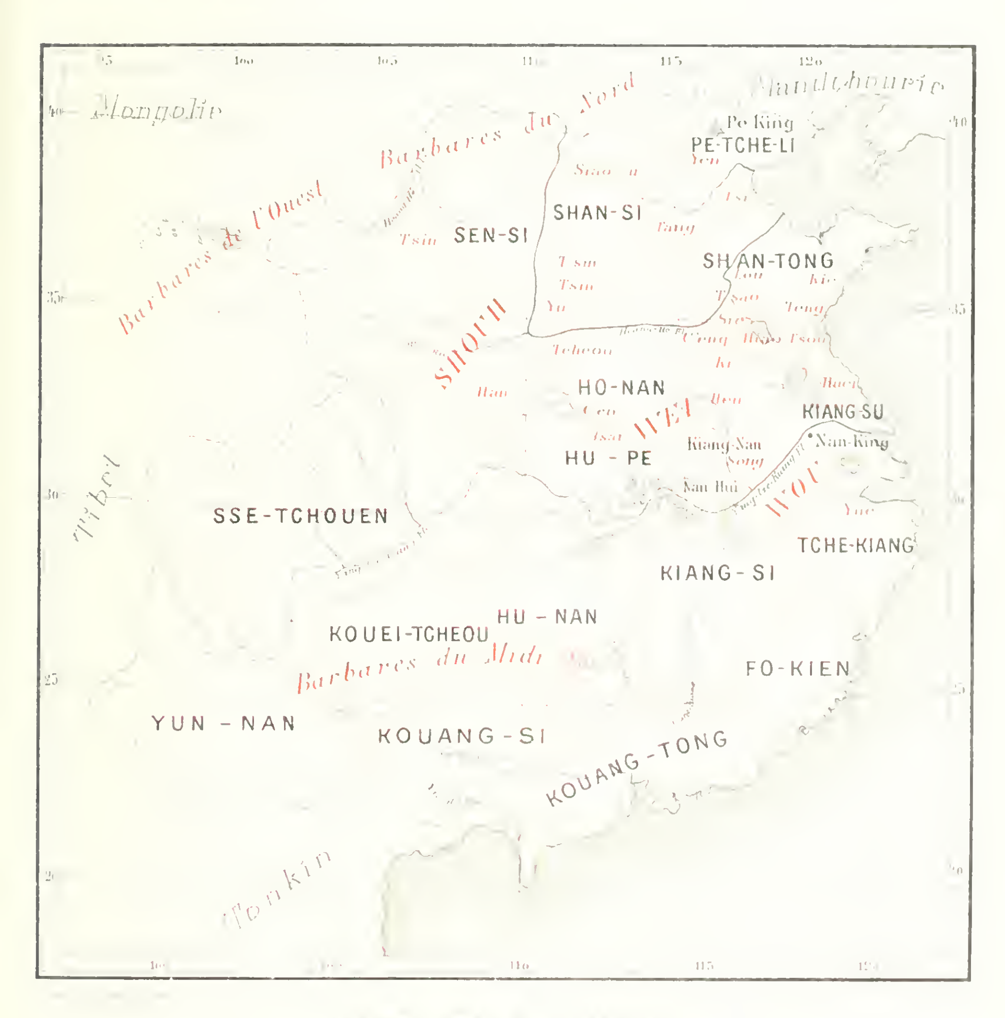
P. 312, § 13, l. 4, lis. : Ta chan, grand gardien, vice-roi, gouverneur de province.

P. 316, § 19. Tchouang-Yuen désigne aussi celui qui a atteint le plus haut degré aux examens de docteur.

P. 317, 23 l. 2, lis. écarter les jambes, 320, 34 l. 2, lis. en sorte qu'il avait peine à faire ...




CARTE
DE L'ANCIEN EMPIRE CHINOIS




CARTE DE LA CHINE
à l'époque de la division en royaumes feudataires

# TABLE DES MATIÈRES

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4